

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, d'abord, en votre nom à tous, de très chaleureuses félicitations à M. Jean-Jacques GIANNESINI qui a été promu au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

(Applaudissements).

Adoption d'un compte rendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 10 et mardi 11 mai 2010 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Désignation d'un président de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ensuite, mes chers collègues, en application des articles L.2121-14 et L.3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous devons procéder à la désignation du président de séance, pas pour maintenant, pour demain matin, pour le vote des comptes administratifs de 2009.

Je vous propose de désigner Mme Gisèle STIEVENARD.

(Applaudissements de M. SAUTTER).

J'ai entendu les applaudissements de M. Christian SAUTTER !

Qui est pour cette désignation ? Merci.

Contre ?

Abstentions ?

Mme Gisèle STIEVENARD présidera donc cette séance demain.

2010, DDEES 164 - Communication du Maire de Paris relative à la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au reclassement des 7 zones touristiques en zones de périmètre d'usage de consommation exceptionnelle.

Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à l'application de la loi LME à Paris et ses conséquences sur le commerce de proximité.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualification en zone touristique du Forum des Halles.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualification en zone touristique du secteur "Grands Magasins - Haussman".

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réunion des partenaires sociaux sur les moyens et les conditions du travail dominical.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la consultation des parisiens et des touristes sur l'ouverture dominicale des commerces.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'extension des zones touristiques dans les secteurs Champs-Élysées, Boulevard Saint-Germain et rue des Francs-Bourgeois.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une zone touristique rue du Faubourg Saint-Antoine.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de mise en œuvre d'une zone "hypercentre".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons maintenant le débat sur les conditions du travail le dimanche. La conférence d'organisation a décidé de la manière dont nous procédions et je vais donc d'abord vous donner mon sentiment.

Il y a neuf mois, le Parlement a voté un texte qui s'intitule, peut-être par antiphrase, "loi réaffirmant le principe du repos dominical".

De quoi s'agit-il ? Désormais, les commerces pourront ouvrir le dimanche dans deux types de zone :

- soit les zones touristiques dans lesquelles le travail dominical est de droit et peut s'imposer aux salariés sans ajustement de salaire, sans négociations préalables et sans repos compensateur.

- soit les périmètres d'usage et de consommation exceptionnels qui prévoient, eux, un accord des partenaires sociaux et des conditions salariales réévaluées pour ouvrir le dimanche.

Rappelons au sujet de Paris que l'intention initiale du Gouvernement et des députés de la majorité nationale était de réserver à notre ville un statut particulier. En effet, dans la Capitale, à la différence de toutes les autres communes de France, c'est le Préfet qui devait déterminer la nature et le périmètre des différentes zones.

Cette disposition inique a heureusement été annulée par le Conseil constitutionnel.

Aujourd'hui, nous devons, en préservant les droits des salariés, trouver les réponses adaptées à la réalité parisienne, celles d'une capitale économique mais aussi d'une métropole touristique qui accueille près de 30 millions de visiteurs par an.

Pour réfléchir sereinement à cette question et créer les conditions d'un débat fructueux, nous avons souhaité la constitution d'un groupe de travail réunissant des représentants de toutes les sensibilités politiques du Conseil de Paris. Et c'est sur la base des travaux de ce groupe, de ses auditions et de ses réflexions, que nous abordons la séance de ce matin.

Avec d'abord une question : quelle est la situation actuelle ?

A rebours des idées reçues, 20 % des commerces parisiens sont ouverts le dimanche, sans compter les 80 marchés alimentaires. C'est une proportion assez élevée, si on la compare à celle des autres grandes capitales européennes. A Londres, par exemple, le petit commerce est fermé le dimanche. Seules les grandes enseignes dans les quartiers touristiques sont ouvertes et seulement entre midi et 18 heures.

Nous partons donc d'une situation équilibrée qu'il vaut mieux aménager que bouleverser, pour plusieurs raisons, dont la première est la réalité sociale.

Rappelons, en effet, que les salariés du commerce, et en particulier ceux des grandes enseignes, sont dans leur immense majorité des femmes.

Généralement, elles ont des rémunérations très basses et des contrats à temps partiel ; de surcroît, elles ont souvent des enfants dont elles veulent s'occuper le week-end.

Quel intérêt financier le travail dominical représenterait-il d'ailleurs pour elles doivent payer une personne ou une structure pour les faire garder ?

Le Gouvernement croit apaiser nos inquiétudes en affirmant que tout se fera sur la base du volontariat. Je réponds simplement qu'il faut être bien naïf ou bien cynique pour croire que le volontariat en l'occurrence existe réellement, surtout dans une période de crise.

Le travail dominical est donc un sujet que nous tentons d'aborder avec discernement et sens des réalités.

C'est, en effet, tout l'équilibre de notre cité qui peut en être affecté, car l'une des spécificités de Paris, c'est le nombre de ses commerces de proximité.

Je voudrais vous rappeler qu'il y a, dans notre ville, 285 commerces pour 10.000 habitants, alors qu'il y en a 183 pour 10.000 à Londres et 162 pour 10.000 à Milan. C'est donc une richesse pour Paris que ce commerce de proximité et nous devons prendre garde à ne pas y porter atteinte.

Prenons l'exemple du secteur Haussmann, puisque le Comité Haussmann est la seule association de commerçants qui ait déposé auprès de nous une demande de création de zone touristique. C'est un quartier d'intense activité économique et les deux grands magasins drainent incontestablement une importante population touristique.

Nous avons donc travaillé avec le maire du 9e arrondissement et avec les associations de riverains et nous avons posé une question légitime : l'ouverture le dimanche du Printemps et des Galeries Lafayette pouvait-elle conduire à des créations d'emplois en solde net ?

Nous avons conclu, après examen et sur la base des analyses, dont on parle peu, de la Chambre des métiers, de la Fédération de l'habillement, pour ne nommer que celles-ci, que ces créations seraient, de toute façon, annulées par la perte d'emplois massive dans les plus petites entreprises.

(Mouvements divers sur les bancs de l'opposition).

N'importe quoi donc les analyses de la Chambre des métiers, dont je vous rappelle que les dirigeants ne sont pas des membres des partis de gauche ? Je crois même que certains sont parfois candidats sur vos listes et je les ai réinterrogés récemment, puisque vous dites : "n'importe quoi", personnellement, pour leur demander vraiment leur position : Chambre des métiers, Fédération de l'habillement notamment ; il y en a quelques autres, des grands acteurs économiques de cette cité, que je suggère d'écouter attentivement, car ces petites entreprises n'auraient pas les moyens d'ouvrir le dimanche et subiraient la concurrence des plus grandes.

N'en concluons pas qu'il n'y a pas de solution. Il y en a, mais elles se trouvent dans la négociation et dans la recherche du compromis. Par exemple, on aurait pu envisager, pour certains magasins, dans certaines zones, que le nombre de dimanches ouvrables chaque année passe de cinq actuellement à huit ou dix.

Aucune issue, en tout cas, ne sera acceptable ni réaliste tant que les salariés à travers leurs représentants ne seront pas étroitement associés à la réflexion et à la décision.

Oui, mais je voudrais, à ce stade, formuler une proposition concrète qui, justement, prend en compte la situation des salariés. Je veux formuler cette proposition concrète pour sortir d'une situation profondément inéquitable.

Comment accepter qu'il y ait des secteurs où les salariés perçoivent des compensations s'ils travaillent le dimanche et d'autres, je parle des zones touristiques, où ils n'en perçoivent pas. C'est, en réalité, un droit du travail qui varie en fonction du lieu de travail.

Aussi, je vous propose de supprimer cette injustice en transformant toutes les zones touristiques de Paris en périmètre d'usage et de consommation exceptionnels.

Mes chers collègues, au moment où notre assemblée s'apprête à débattre d'un sujet très important pour notre ville toute entière, je voudrais attirer votre attention sur toutes les dimensions de cette question qui touche à notre conception même de la société.

Voulons-nous un monde où la valeur suprême soit la consommation ou un monde qui laisse sa part à l'intimité, au silence, à la culture, à la vie privée, familiale, intellectuelle ou spirituelle ?

Je ne pense pas que ces questions méritent, à Bizerte ou ailleurs, ce genre de commentaire un peu ridicule. D'ailleurs, j'avais plaisir à voir que dans la dernière page du "Figaro", ce matin, cette réflexion-là n'était pas considérée comme ridicule, au contraire, et que l'interpellation était en votre direction sur ces questions. D'ailleurs, je vais reprendre mon propos, puisque cela a suscité des sarcasmes.

Est-ce que notre conception de la société, c'est un monde où la valeur suprême est seulement la consommation ? Est-ce un monde qui laisse sa part à l'intimité, au silence, à la culture, à la vie privée, familiale, intellectuelle ou spirituelle ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

La question vaut à l'échelle d'une personne, d'un foyer, mais aussi d'une ville. Une métropole a besoin de moments de respiration où s'installent pour un temps un autre rythme, une autre manière de vivre. C'est cela aussi qui est en jeu.

A bien des égards, ce débat touche donc à l'essentiel et je tiens à remercier Lyne COHEN-SOLAL de le conduire avec conviction et efficacité, car notre Ville doit, bien sûr, assumer son rôle de métropole commerciale, économique et touristique, mais n'oublions pas que Paris incarne aussi un art de vivre et un certain sens de la justice sociale. Il nous appartient de les préserver et de leur donner toutes leurs chances.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Pour ce débat qui va sûrement être très stimulant, je donne la parole, selon ce qui a été décidé par la conférence d'organisation, d'abord à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi de l'été 2009, censée réaffirmer le principe du repos dominical, et qui, de fait, encourage et banalise le travail dominical, faisait de l'ensemble de Paris une zone touristique où tous les commerçants auraient eu le droit d'ouvrir le dimanche et prévoyait, par un artifice de rédaction qui concernait uniquement Paris, que ce serait le Préfet et non le Maire qui déciderait soit de classer Paris entièrement en ville touristique, soit de délimiter des zones précises dans la capitale.

Cette loi, dans cette version, organisait une mise sous tutelle par l'Etat des décisions que pouvaient prendre les élus du Conseil et, heureusement, comme vous l'avez rappelé, elle a été corrigée par une décision du Conseil constitutionnel du 6 août 2009, qui a rétabli Paris dans ses droits.

Il revient donc au Maire de proposer au Conseil de Paris la création de nouveaux périmètres, où l'ouverture des commerces le dimanche serait justifiée. Ceci dit, si l'évolution législative que je viens de rappeler a été plus respectueuse de la démocratie, reste l'esprit de cette loi et le contexte dans lequel elle a été élaborée.

En effet, on incite les salariés à s'abstenir de prendre des R.T.T., on les pousse à faire des heures supplémentaires, on veut repousser l'âge de la retraite et imposer le travail du dimanche ; à quand le travail de nuit ?

Tout cela fait sens, transformant chaque citoyen en individu rentable et, en dehors du temps de travail, en machine à consommer.

Aussi, nous vous remercions, Monsieur le Maire, d'avoir mis en place un groupe de travail qui a permis de mieux appréhender la réalité parisienne, son contexte juridique et économique complexe, et de la comparer avec d'autres villes européennes dont l'histoire s'est construite différemment. De fait, il y a déjà entre 12.000 à 15.000 commerces ouverts le dimanche, soit environ 20 % des commerces, ce qui est beaucoup et semble à même de répondre au supposé besoin des consommateurs ; je dis "supposé" parce qu'on les développe et les formate sans cesse de manière artificielle par une publicité tapageuse et de plus en plus invasive.

La question qui se pose est donc celle de l'ouverture des grands magasins, à la demande du Comité Haussmann et celle de l'opportunité de créer une zone d'hypercentre à Paris, comme le souhaite la Chambre de commerce et d'industrie qui argue pour cela de la création d'emploi.

En fait, il s'agit clairement de permettre aux grands magasins d'imposer le travail du dimanche à leurs salariés et l'argument de l'incidence de l'ouverture du dimanche sur l'emploi reste à prouver.

Pour notre part, nous y sommes fermement opposés et nous nous associons au vœu de l'Exécutif qui mandate le Maire pour déjà protéger l'emploi existant en demandant au Préfet que les sept zones touristiques de la Capitale soient classées en périmètre d'usage de consommation exceptionnelle (en PUCE). Cela permettra aux salariés qui travaillaient déjà le dimanche mais sur la base du volontariat et de l'intéressement salarial, de bénéficier de ces clauses sociales.

En effet, il faut savoir que dans les zones touristiques telles que définies maintenant par la loi les conditions de travail des salariés vont se trouver très fortement dégradées puisque les rémunérations seront ordinaires, et qu'il ne sera pas fait appel au volontariat.

D'autre part, pour ce qui est de l'accueil des touristes, on peut s'interroger sur leurs demandes, comme si ces derniers n'avaient pas à Paris assez de possibilités de promenades, de visites, de festivals, de propositions culturelles, sportives, citoyennes ou autres dans des sites variés qu'il faille absolument les envoyer le dimanche dans les temples de consommation de peur qu'ils ne sachent pas comment s'occuper et ensuite bouder la Capitale.

Pour notre part, si Paris est une Ville touristique très importante, si c'est une activité économique très importante, nous ne pensons pas que les touristes doivent être uniquement perçus comme des consommateurs potentiels. Nous nous opposons à l'ouverture des magasins le dimanche pour des raisons économiques, sociales, sociétales, et environnementales.

Les prétextes avancés pour justifier ces ouvertures sont toujours les mêmes : il faut créer de l'emploi et de la croissance. Or, nous constatons que la crise qui n'est pas que financière ou économique s'est installée de manière durable, profonde, pour nombre de nos concitoyens.

Aussi, on ne peut laisser penser que c'est par une mesure de dérégulation que se créera une dynamique d'emploi. Pour notre part, nous ne pensons pas qu'augmenter la flexibilité et la précarité du travail au nom de la lutte contre le chômage soit efficace en termes d'emploi. De plus, aucune étude sérieuse n'a montré que l'ouverture du dimanche était créatrice d'emploi.

En effet, ces ouvertures sont principalement le fait des grandes surfaces ou de magasins franchisés qui prennent les clients des petits commerçants indépendants. Autoriser les ouvertures le dimanche est en contradiction avec la politique de soutien au petit commerce à laquelle nous sommes attachés.

C'est aussi ce que prouvent les analyses de la Chambre des métiers et ce que souligne la Fédération de l'habillement que vous venez de citer, Monsieur le Maire,.

Donc, contestées par les syndicats de salariés, les fédérations des centres-villes, l'extension et la banalisation du travail le dimanche renforcent l'aberration sociale et sociétale d'une ouverture 7 jours sur 7.

Les vendeuses, car en majorité se sont des femmes, n'ont pas vraiment le choix de travailler ou pas le dimanche.

C'est souvent un travail imposé qu'il est difficile dans un contexte de crise de l'emploi de refuser, et la possibilité d'une forme de chantage patronal vis-à-vis des salariés est bien réelle.

Les conséquences du travail du dimanche sont lourdes pour la vie sociale et pour la vie familiale.

Les enfants ne voient pas leurs parents, les activités sociales de toutes sortes, loisirs, culture, sport, investissement politique, engagement citoyen ou associatif sont impossibles.

Les salariés du dimanche sont sacrifiés pour que les autres consomment alors que le dimanche est une journée pour le vivre ensemble, le partage, une journée pour soi et une journée pour les autres.

Généraliser le travail le dimanche, c'est désorganiser la vie sociale, la vie des citoyens et cela a des conséquences sur la vie en général. D'autre part, et nous avons eu l'occasion de développer ce point de vue, il ne nous semble pas opportun de conforter l'idée que la consommation, et surtout ce type de consommation aveugle, est une évolution positive alors qu'un des effets de la crise pourrait être justement d'envisager d'un oeil critique nos modes de consommation et de surconsommation.

L'injonction de consommer jours et nuits, dimanches et jours de semaine est une forme de vie collective que nous récusons. En tant qu'écologistes, nous sommes pour un temps libre, qui ne soit pas un temps de l'asservissement à la consommation et nous pensons qu'il y a bien mieux à faire le dimanche que d'aller faire des achats.

D'autant qu'il serait intéressant de prendre la mesure aussi de l'impact environnemental et énergétique de ces ouvertures le dimanche par la multiplication des transports, par exemple, l'augmentation des dépenses de chauffage, de climatisation, ou d'éclairage.

Au lieu de développer une société de consommation qui asservit les individus, détruit l'environnement, nous demandons le développement des services publics gratuits et non marchands et c'est vrai, Monsieur le Maire, que c'est là un débat de société, de civilisation que je voudrais éclairer pour terminer par une citation d'un auteur que j'aime beaucoup, Denis Diderot, qui écrivait il y a fort longtemps dans "Le supplément au voyage de Bougainville" (cette injonction ne s'adresse pas à vous, Monsieur le Maire) : "Poursuis jusqu'où tu voudras ce que tu appelles commodité de la vie, mais permets à des être sensés de s'arrêter lorsqu'ils n'auraient à obtenir de la continuité de leurs pénibles efforts que des biens imaginaires.

Si tu nous persuades de franchir l'étroite limite du besoin, quand finirons-nous de travailler, quand jouirons-nous ?".

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je la trouve très bien cette citation.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, laissez-moi tout d'abord me réjouir de ce débat qui répond à la lutte des salariés, de leurs représentants ainsi qu'à un certain nombre d'élus dont ceux de notre groupe.

Le repos dominical est régulièrement attaqué depuis plusieurs années, il s'agit d'un bras de fer qui dure entre les travailleurs et les patrons mais aussi entre Droite et Gauche. Ce jour, le seul où la Ville respire, celui des familles, des loisirs, du sport ou de la culture, porte probablement un signe d'infamie pour la Droite.

Le dimanche est un symbole du droit de ne pas seulement se définir par son travail, le symbole du droit de s'émanciper et de s'épanouir loin du marché et de la concurrence, des rivalités et de la pression entretenue par les managers.

Pour tout cela, c'est effectivement un manque à gagner évident, j'en conviens. Pensez-vous, un jour sur sept qui ne permet pas à quelqu'un de s'enrichir toujours plus sur le dos de tous les autres.

(Mouvements divers).

Ce constat motivé certainement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde. J'ai l'impression que tout le monde va entendre des choses qui ne lui plaisent pas. Pendant que M. Ian BROSSAT parle, cela va déplaire. Tout à l'heure, cela pourrait déplaire aussi. Je fait une suggestion modestement : écoutez-vous.

M. Ian BROSSAT. - Préservez-vous, ce n'est rien à côté de ce qui va suivre. Ce constat motivait certainement les propos du Président de la République concernant Paris, rappelés par le Maire dans sa communication au moment de l'adoption de la fameuse loi de 2009 sur le repos dominical.

Heureusement, la décision du Conseil constitutionnel rappelle que les Parisiens votent encore pour une équipe municipale et que les élus locaux ont encore leur mot à dire.

Dans votre communication, Monsieur le Maire, que nous approuvons, vous opposez le pragmatisme et le dogmatisme. Vous avez raison, le dogmatisme est un terme qui convient tout particulièrement à l'offensive idéologique menée par l'U.M.P.

En 2007, Nicolas SARKOZY parlait de la valeur travail avec des trémolos dans la voix, "travailler plus pour gagner plus" disait-il. Il omettait simplement de préciser qui gagnerait plus, car ce ne sont pas les salariés, eux ils travaillent plus, c'est tout. La Droite veut maintenant repousser l'âge de leur départ à la retraite, et veut les faire travailler le dimanche. Je me réjouis que la pause déjeuner existe encore.

Puisqu'il s'agit d'idéologie pour la Droite, il faut une Gauche d'autant plus mobilisée, d'autant plus déterminée. La question qui se pose, vous l'avez dit Monsieur le Maire, à juste titre, est celle du mode de développement de Paris, du mode de vie des Parisiens.

Souhaitons-nous laisser privatiser le temps des salariés, de leur famille, le sacrifier à une logique du profit et de la rentabilité qui ne les servira pas et qui n'augmentera en rien leur pouvoir d'achat, ou croyons-nous que l'être humain n'est pas une force de travail dévouée seulement à son entreprise et à l'occasion un consommateur frénétique, histoire que l'argent retourne bien d'où il vient, dans la poche des mêmes.

En ce qui nous concerne, nous affirmons le droit à la vie privée, le droit à la vie de famille, le droit à la culture, au sport, aux ballades sur les futures voies sur berges réaménagées, en somme le droit de faire ce que l'on veut le dimanche, car le droit d'avoir du temps à soi, le droit d'avoir du temps pour soi est un droit comme les autres, au même titre que tous les autres.

Il faut définitivement, et vous l'avez fait, chasser les fantômes et les phantasmes de ce débat.

Le volontariat est un leurre et chacun le sait bien dans cette Assemblée. L'idée selon laquelle les salariés n'ont d'autres ambitions que d'abandonner leur famille et leur temps libre pour travailler le dimanche est une pure et simple hypocrisie.

On le sait bien, les travailleurs concernés sont en très grande majorité des femmes qui n'habitent pas Paris et qui ont de très petits salaires et des contrats plus ou moins précaires.

C'est pour cette raison que les syndicats sont unanimement hostiles à l'extension du travail le dimanche. Les seuls à qui ce crime profite, encore une fois, ce sont quelques grands patrons.

Je me réjouis de voir qu'ici notre majorité de gauche reste fidèle à la défense des salariés.

A ce stade du débat, puisque je vous vois en face de moi, Monsieur GOUJON, je ne peux pas m'empêcher de repenser à ce Conseil de Paris où vous m'avez taxé d'anticléricisme. Avouons quand même que ces propos prennent une saveur particulière, alors que ce même M. GOUJON et certains de ses collègues s'appêtent à sacrifier leurs convictions sur l'hôtel de la loi du profit. Avouez que cela a de quoi faire sourire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous restons fidèles à nos convictions, fidèles à nos valeurs de gauche. C'est toute la différence entre vous et nous.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne saurais arbitrer ce débat. Je voudrais simplement me rappeler de mon éducation très religieuse, que même le Seigneur s'est reposé le dimanche après avoir travaillé six jours.

La parole est à Saint-François LEBEL. Pardon ! La parole est à M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, nous connaissons depuis longtemps votre position idéologique concernant la question de l'ouverture des magasins le dimanche. Lorsque vous avez accepté, à notre demande, d'organiser une concertation sur ce sujet, nous nous doutions un peu que cette concertation pourrait n'être qu'un rideau de fumée destiné à donner une respectabilité à votre refus a priori d'accorder toute extension, pas plus d'ailleurs qu'aucune souplesse, au dispositif prévu par la loi de 2009.

Je dois avouer que nous n'avons pas été déçus.

Le groupe de travail que vous avez constitué à cet effet, sous la présidence de votre adjointe, Mme COHEN-SOLAL, ne comportait en effet sur seize membres que trois représentants de l'opposition, les treize autres étant soit membres de votre majorité, soit des fonctionnaires, soit des membres de votre cabinet.

La partie était jouée d'avance et les auditions organisées par le groupe de travail ne regroupaient clairement, on l'a bien vu, qu'à peu près les seuls représentants de la cohorte des opposants que l'on a facilement trouvés parmi certains petits commerçants, pourtant peu ou pas concernés - quel touriste achètera une paire de chaussures dans le 19e arrondissement le dimanche ? - sauf si l'ouverture le dimanche avait été généralisée à la totalité du territoire parisien, ce que bien évidemment personne n'a jamais songé faire. N'oublions pas que cette affaire concerne 28 millions de touristes qui viennent à Paris chaque année.

On nous a donc clairement signifié que nos avis, comme nos propositions, n'étaient pas recevables. Vous vous êtes confiné dans une position a priori idéologique, marquée par un conservatisme, une frilosité, un malthusianisme bien peu en phase avec le XXIe siècle, refusant d'aller un tant soit peu au-delà du minimum exigé par la loi qui limite l'ouverture le dimanche, dans la première destination mondiale des touristes, à une poignée d'artères parisiennes.

Nous sommes en 2010. Mais vous êtes toujours inspirés par la saga des années 36 et du Front populaire. On en est loin.

(Réactions dans l'hémicycle).

On en est loin et le commerce en ligne sur Internet, pour ne parler que de ce nouveau média, est ouvert lui 24 heures sur 24 et 365 jours par an, y compris le dimanche. C'est cela la menace. Il fait peser sur le commerce traditionnel, que vous prétendez défendre, des menaces bien plus graves que les propositions plutôt modestes que nous souhaitons promouvoir.

A ce propos, je tenais à saluer l'excellent travail effectué par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, organisme sérieux et responsable s'il en est, qui nous a en quelque sorte mâché le travail en nous présentant une carte comportant les zones de Paris qui seraient susceptibles d'être inscrites sur la liste des PUCE.

Ces propositions sont raisonnables. Elles concernent moins de 20 % du territoire parisien et identifient sans polémique possible les zones de chalandise du commerce touristique, qui justifieraient une possibilité d'ouverture dominicale. Vous avez purement et simplement repoussé cette carte.

Des exemples pour expliquer l'absurdité du refus d'extension des zones d'ouverture dominicale par l'instauration de PUCE. L'avenue des Champs-Élysées, par exemple, est évidemment une zone touristique : elle fait partie bien sûr de la zone à ouverture le dimanche depuis le vote de la loi. Mais l'avenue George V, elle, en est exclue. Et vous refusez de l'inscrire dans un PUCE.

Conclusion, le magasin Vuitton, par exemple, sur les Champs-Élysées, ne pourra le dimanche ouvrir que ses portes donnant sur les Champs-Élysées et celles qui donnent sur l'avenue George V resteront fermées ! Cela sera très drôle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le magasin Vuitton des Champs-Élysées est ouvert depuis quelques années. J'en sais quelque chose.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je ne doute pas que vous soyez un client assidu de Vuitton, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas besoin de changer les choses pour que Vuitton soit ouvert le dimanche.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous fais observer, et je répète mon propos, que seules les portes sur les Champs-Élysées pourront être ouvertes et celles sur l'avenue George V devront être fermées.

De même, curieusement, les grands magasins du boulevard Haussmann ne font pas partie de la zone touristique instituée par la loi, alors que des millions de visiteurs étrangers en font le passage obligé de leur séjour à Paris. Il y avait à l'évidence un moyen de rectifier cette anomalie par l'instauration d'un PUCE et permettre ainsi de créer, selon les grands magasins eux-mêmes, 700 emplois.

Même chose pour l'Est parisien. Certains quartiers nouveaux ou en réaménagement, vous les connaissez mieux que moi, nécessitent à l'évidence un coup de pouce, tant auprès des riverains qu'auprès des touristes qu'il faut inciter à ne pas rester systématiquement dans l'Ouest ou le Centre de Paris.

Notre collègue TRÉMÈGE aurait aimé, par exemple, que la Z.A.C. "Seine Rive gauche" puisse dans le 13e arrondissement être plus animée en fin de semaine, alors que le quartier qui est totalement mort en dehors des jours ouvrables est sinistre et que c'eût été une chance...

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - On vous remercie.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Oui, mais c'est un fait et c'est une chance que vous lui refusez ! Comme vous la refusez au quartier du bassin de la Villette, qui est également tristounet pendant les week-ends.

Votre frilosité est d'autant plus regrettable que, sur le plan du droit du travail, la législation relative au PUCE est nettement plus protectrice que dans les zones touristiques. Vous vous en êtes tardivement aperçus. C'est ce qui vous a conduit à déposer en catastrophe un vœu qui est en soi un hommage vibrant au PUCE, que vous refusez par ailleurs toujours de créer. C'est un comble.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons un contre vœu concernant le vœu déposé par Mme COHEN-SOLAL qui prévoit, je le rappelle, de transformer, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'ensemble des zones touristiques en PUCE. Ceci simplement parce que la protection sociale des PUCE est supérieure aux zones touristiques instituées par la loi.

Nous voterons ce vœu mais nous y mettons quand même une condition.

La condition est que le Conseil de Paris, vous, Monsieur le Maire, acceptiez la mise en œuvre d'une zone d'hyper-centre, telle qu'elle est définie par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Un hyper-centre que, vous le savez, fréquentent les 28 millions de touristes que la Ville de Paris accueille chaque année. Ceci évidemment après avoir fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs économiques, des associations, des partenaires sociaux et des maires d'arrondissement concernés.

Vous verrez, Monsieur le Maire, que la Chambre des métiers, que vous citiez tout à l'heure, ne sera pas opposée à ce que l'avenue George V soit ouverte le dimanche dans la mesure où, évidemment, il y a extrêmement peu de petits commerçants et d'artisans qui exercent sur cette avenue de Paris, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres.

Monsieur le Maire, en conclusion, sur un tel sujet, l'accueil des touristes le dimanche, il y avait un plus certain à apporter à notre Capitale, un plus à apporter à son attractivité touristique et commerciale. Un plus à apporter à l'emploi, quoique vous ayez pu dire en particulier à des étudiants qui, le dimanche, ont besoin de gagner de l'argent pour payer leur séjour à Paris, leurs études. Il y avait un plus pour le dynamisme du tourisme parisien.

Vous avez opposé à toutes ces possibilités, je le répète, une attitude politique étriquée. Et je le regrette profondément car finalement, vous avez, avec cette position, porté un très mauvais coup à Paris.

Je le répète, selon le vœu que nous avons déposé, nous demandons, et nous espérons que vous pourrez nous répondre sur ce point, que soit acceptée, après concertation approfondie, une zone d'hyper-centre qui est négociable, afin que les touristes qui viennent à Paris, qu'ils soient étrangers, français ou franciliens, puissent le dimanche, à Paris, se distraire, acheter - après tout, les touristes étrangers sont là pour acheter - et qu'ainsi Paris regagne sa place de première cité d'accueil des touristes du monde.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme nous sommes tous des élus de Paris, je voudrais que l'on s'entende au niveau des mots. En effet, nous sommes la première destination touristique du monde.

Attendez ! Après, on peut être en désaccord sur la manière de voir l'avenir mais nous sommes les élus de Paris. S'il vous plaît, sur ce sujet et sur quelques autres, n'abaïssons pas les performances de Paris. Elles sont aux Parisiens.

Je voudrais vous remercier d'une chose, Monsieur LEBEL, et le dire à tous les autres orateurs : les vœux doivent être commentés pendant ce débat général ; je vous remercie de l'avoir fait. Je le dis pour tous les autres orateurs, y compris à l'adjointe qui répondra tout à l'heure.

La parole est à Mme TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je voudrais marquer mon étonnement devant cette communication censée reprendre les conclusions du groupe de travail auquel j'ai participé. Je m'y suis présentée sans a priori mais avec l'idée que la volonté d'en sortir quelque chose de positif serait partagée par tous les élus.

Or, les jeux semblaient fait d'avance ; la preuve en est cette communication qui ne dit rien d'autre qu'il est urgent de ne rien faire.

Pourtant, je crois qu'avec les collègues de mon groupe, nous nous sommes efforcés d'avoir une approche mesurée et raisonnable. Nous ne sommes ni pour la consommation comme une finalité, ni pour des semaines sans repos.

Cependant, comment ne pas prendre en compte les évolutions des modes de vie urbains ? Les horaires de travail, les jours de congés, la vie des familles et les rythmes entre les générations ont évolué ; il est temps que Paris s'adapte au monde qui change. Il ne s'agit pas de rompre les équilibres traditionnels mais au contraire de les rendre compatibles avec la vie telle qu'elle est. Comme nous l'avait d'ailleurs indiqué notre collègue adjoint au tourisme Jean-Bernard BROS, il s'agit pour notre ville de tenir compte des Parisiens mais aussi des touristes.

Vous voyagez, Monsieur le Maire, vous connaissez New York, Shanghai, Madrid et Londres. Vous savez bien que la spécificité de ces grandes capitales est que ce sont des villes où la vie va plus vite. Depuis les années 2000, pour ne parler que de l'Europe, toutes les capitales se sont mobilisées pour ouvrir davantage le dimanche. Parmi celles-ci, Paris est à la traîne alors quelle est la première ville touristique du monde et que le tourisme est le premier secteur d'emploi.

Alors, dire que nous n'accusons pas de retards, dire que Paris n'a pas besoin d'évoluer dans ce domaine, c'est refuser le principe de réalité.

À cet instant, je voudrais, mes chers collègues, corriger un chiffre que l'Exécutif avance partout dans la presse : les fameux 15.000 commerces déjà ouverts le dimanche. Il y a bien de la mauvaise foi à présenter la réalité de cette façon. Les commerces dont vous parlez sont essentiellement les cafés, les restaurants, les boulangeries, enfin les commerces de bouche qui, par nature, ouvrent le dimanche et dont l'étude de l'A.P.U.R. nous donne le détail très précis.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très bien.

Mme Anne TACHÈNE. - L'intérêt de l'ouverture dominicale des magasins dans certaines zones est de répondre à une demande des touristes et à un besoin d'attractivité économique de la capitale.

Je vous le rappelle, le shopping est la deuxième motivation de la visite de la Capitale. Le cas précis des grands magasins est assez explicite ; ainsi, les grands magasins du boulevard Haussmann représentent le plus grand centre commercial d'Europe avec 120 millions de visiteurs par an. 50 % des touristes étrangers y consacrent même une demie journée. Avouez qu'il est étonnant qu'ils ne soient pas considérés comme une zone touristique : on se demande bien quels critères ils devraient remplir. De plus, c'est un quartier de bureaux avec très peu de riverains.

Contrairement à ce que nous dit l'Exécutif, il y a là un vrai périmètre, composé par une partie du boulevard Haussmann, bien plus grand que celui de la place des Vosges ou de la Butte Montmartre.

Enfin, les grands magasins, à travers le comité Haussmann, se sont engagés à offrir les conditions les plus avantageuses de la Capitale : doublement du salaire, des jours de récupération, et le volontariat. Les syndicats ont d'ailleurs signé cet accord en province.

Nous avons donc déposé un vœu en ce sens pour que le secteur grands magasins Haussmann obtienne la qualification de zone touristique. C'est avec la même démarche que nous pensons que dans le cadre de sa future rénovation, le Forum des Halles mérite qu'on le considère en zone touristique.

Enfin, la réactualisation du périmètre des zones touristiques, notamment celles des Champs-Élysées, de Saint-Germain-des-Prés, et de la rue des Francs-Bourgeois doit aussi être considérée : il s'agit simplement de les mettre en cohérence avec la réalité des commerces qui ouvrent et le potentiel touristique de ces zones.

Enfin, je crois que ces propositions que nous faisons sont honnêtes et mesurées, qu'elles s'inscrivent dans le mouvement naturel et nécessaire de modernisation de la Capitale vis-à-vis de ses homologues mondiales et qu'elles respectent l'intérêt de chacun des acteurs de la vie touristique de Paris.

Il n'y a sincèrement pas de bonnes raisons à s'opposer à ces évolutions raisonnables. Je crois que les Parisiens, qui sont ouverts sur le monde, sont heureux de pouvoir bénéficier de l'ouverture de ces magasins, et quand ils sont à l'étranger, ils y sont favorables.

C'est à vous que revient la responsabilité de faire évoluer les choses ; le Conseil constitutionnel l'a confirmé, et c'est très bien ici. Il serait inutile de s'enfermer dans une forme de bouderie ou dans une posture politicienne.

Monsieur le Maire, pour Paris, soyons à la hauteur des grands enjeux de notre monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Madame, surtout d'avoir dit que le Conseil constitutionnel a pris une bonne décision puisque votre groupe pensait exactement l'inverse et a même contribué à la forfaiture qui a consisté, au Parlement, à tenter de priver les élus municipaux du débat que nous avons aujourd'hui.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire !

Relisez au moins...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne justement la parole à un parlementaire qui pourra clarifier les choses : M. CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisque vous m'y invitez, je veux souligner à mon tour que si nous avons aujourd'hui ce débat sur le travail dominical à Paris, c'est au Conseil constitutionnel que nous le devons.

Sans sa censure d'une disposition visant à priver Paris et elle seule de cette liberté communale, disposition voulue par le Gouvernement de François FILLON et relayée sans barguigner par les parlementaires de la majorité nationale, y compris ceux qui siègent au Conseil de Paris, nous serions aujourd'hui muets, et c'est le Préfet de Paris qui mettrait en œuvre la vision présidentielle selon laquelle c'est l'ensemble du territoire parisien qui avait vocation à être classée en zones touristique, imposant ainsi l'ouverture de tous les commerces de la Capitale le dimanche.

Et pourtant, à l'évidence, ce débat vaut mieux que les rodomontades du Président de la République qui, croyant démontrer le prétendu archaïsme de notre ville, affirmait il y a peu que c'est sur son intervention que des commerces habituellement fermés le dimanche avaient ouvert pour permettre à Mme OBAMA de procéder à quelques emplettes...

Vous avez donc décidé, Monsieur le Maire, de réunir un groupe de travail composé par tous les groupes de ce Conseil, chargé d'auditionner tous les partenaires concernés, de recueillir tous les points de vue, et c'est très bien ainsi. Qu'en ressort-il ? Que quatre questions essentielles se posent.

Première question : Paris se singularise-t-elle par rapport aux grandes métropoles étrangères ? Et surtout, Paris risque-t-elle de décrocher en termes d'attractivité, notamment en matière touristique ?

Les études menées par l'A.P.U.R. démontrent que contrairement à une idée reçue et véhiculée par les tenants d'une déréglementation du travail le dimanche, il n'en est rien. Comparée aux autres grandes villes européennes, la Capitale non seulement est loin d'être le désert dominical décrit par certains mais, de plus, bénéficie d'une offre commerciale particulièrement importante.

Reste la question du tourisme et de la supposée désaffection des visiteurs étrangers en raison de notre droit du travail.

Jean-Bernard BROS y reviendra. Je me bornerai donc à relever que seule une organisation de commerçants, le Comité Haussmann, a présenté une demande de classement en zone touristique du secteur du même nom, et que, dans son dossier, il n'est nullement question d'une perte d'attractivité de ce quartier commercial par rapport aux autres métropoles étrangères. Ce dont il est question - je le cite - c'est d'un "chiffre d'affaires additionnel permis par l'ouverture des grands magasins le dimanche", alors même que ce dossier rappelle, un peu imprudemment peut-être, que le quartier Haussmann est celui qui, à Paris, présente la meilleure progression du chiffre d'affaires détaxé ces dernières années.

Deuxième question : l'extension du travail dominical serait-elle efficace en termes de création d'emplois pérennes sur le territoire parisien ?

Rien n'est moins sûr car, à part les 600 emplois promis par le Comité Haussmann, les organisations représentatives du monde économique n'ont pas apporté la preuve d'un effet significativement bénéfique sur l'emploi. D'ailleurs, ces organisations sont profondément divisées sur cette question. Si le M.E.D.E.F. et la C.C.I.P. y sont favorables, défendant ainsi de manière assez incompréhensible les grandes enseignes au détriment des petits commerces indépendants, les représentant de ces derniers, comme la Fédération nationale de l'habillement et la Chambre des métiers, y sont profondément hostiles. Ils estiment, sans doute à juste titre, qu'ils ne pourront rester fermés le dimanche si leurs concurrents ouvrent leurs portes, mais qu'ils ne pourront assumer durablement cette ouverture et qu'à terme, celle-ci précipitera leur disparition.

Faut-il prendre le risque, pour satisfaire quelques grandes enseignes, de détruire une bonne partie de ce qui fait la richesse de Paris, à savoir la densité de ses commerces de proximité.

Troisième question : quelle garantie sociale pour les salariés en cas d'extension du travail dominical ?

La réponse nous vient des sept Unions départementales des syndicats de salariés, conviées à participer à ce groupe de travail. Elles y sont unanimement opposées, pour des raisons tenant à la profonde inégalité de traitement entre salariés des zones touristiques et des PUCE et, à Paris, relevant essentiellement d'une problématique des sanctions des zones touristiques, l'inexistence de garanties sociales aboutirait inéluctablement à une dégradation de la situation des salariés en l'absence d'un accord négocié.

J'ajoute qu'environ 80 % des salariés des grands magasins sont des femmes, que 70 % d'entre eux habitent en banlieue et que le dimanche est un jour de moindre fréquence des transports en commun.

Faut-il vraiment les arracher à leurs occupations familiales, par exemple, et les faire travailler le dimanche pour quelques pour cent de chiffre d'affaires additionnel ? Mon groupe pense que non.

Quatrième et dernière question : quelle vie dans les quartiers en cas d'ouverture dominicale des commerces ?

Je serai bref sur ce sujet parce que Jacques BRAVO y reviendra et nous dira certainement que les riverains du 9^e arrondissement ne veulent pas vivre le dimanche ce qu'ils vivent le samedi. Je me bornerai donc à constater que les maires d'arrondissement de la majorité municipale ne sont pas favorables à une extension des commerces le dimanche, afin de protéger le commerce de proximité, de préserver sa diversité et de défendre la qualité de vie dans les quartiers de Paris qui sont un de ses atouts touristiques.

Au terme de cette intervention, je voudrais dire, mes chers collègues, que mon groupe a abordé cette question sans tabou ni a priori idéologique, en fondant sa position sur l'examen des faits et les résultats des travaux du groupe qui nous a réunis, et que, dans cette affaire, l'idéologie et l'archaïsme sont du côté de ceux qui, en singeant New York, par exemple, pensent que le salut ne peut venir que d'une déréglementation du travail sans cesse plus poussée, d'une ville franchisée, d'une société dans laquelle le consommateur est roi.

C'est précisément de cette société que nous ne voulons pas et que, sans aucun doute, la majorité des Parisiens refuse.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Katia LOPEZ.

Mme Katia LOPEZ. - Ce débat me tient à cœur et je me félicite des choix qu'il nous permet de réaffirmer.

Le Président de la République avait souhaité en 2009 que Paris soit une ville ouverte sept jours sur sept au commerce. Notre majorité municipale lui a répondu que ce n'était pas le choix des Parisiens et pas notre conception de la manière de vivre à Paris. Puis, la loi du 10 août 2009 a été retoquée sur un point essentiel pour nous : le Maire de Paris s'est vu obtenir le pouvoir, comme partout ailleurs, de déterminer, avec notre Conseil, les ouvertures de commerces le dimanche.

Nous avons donc les moyens du choix politique.

La décentralisation s'est pleinement appliquée à Paris.

L'Etat a autre chose à faire que d'examiner les demandes des commerçants. Il doit garantir la cohésion nationale et n'a que faire de ses prérogatives héritées de la période qui a suivi l'écrasement de la Commune. La communication de Bertrand DELANOË est politiquement solide. Elle s'appuie sur une concertation et des éléments de comparaisons internationales qui devraient calmer le zèle dérégulateur de nos collègues d'opposition. Car l'extension des zones d'ouverture dérogatoire introduisait une concurrence déloyale pour le petit commerce de proximité, entraînant la mutation de commerces, l'uniformisation des activités, comme on peut le voir dans le secteur de la rue des Francs-Bourgeois.

Il faut, au contraire, reconquérir une diversité de l'offre par une politique offensive volontariste.

C'est ce que nous avons fait avec le dispositif Vital'Quartier à Paris et dans le 20e avec les marchés thématiques ou les marchés de Noël, impliquant nos régies de quartier.

C'est bien un choix politique que nous affirmons, et je m'en réjouis. Je pense à nos quartiers qui doivent pouvoir continuer à vivre à leur rythme le dimanche. Je pense aux conditions de vie des salariés du commerce, le plus souvent des femmes, dont beaucoup élèvent leurs enfants. Je pense à ce temps du dimanche qui peut être consacré à la convivialité, à la culture, à l'intimité, aux loisirs, à la famille. Je ne veux pas d'une société qui se réduirait à la consommation, d'une vie qui soit dominée par la production.

Je pense tout simplement que le business intégral, le commerce total n'est pas nécessaire, pas plus que vital aux besoins naturels de bon nombre d'urbains indémnes des syndromes aérogares ou galeries flâneuses. Ni Paris boulot, ni Paris bobo, mais Paris où il fait bon vivre, travailler, s'éduquer, se faire plaisir !

C'est la raison pour laquelle, avec Michel CHARZAT et Georges SARRE, je soutiens pleinement le positionnement humaniste et républicain du Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci pour celui que vous avez cité, qui est un adjoint, cela va de soi.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le pire dans ce débat serait d'en rester à des considérations abstraites quand ce qui compte avant tout, ce sont les hommes et les femmes dont nous parlons, ceux que la Droite prétend volontaires pour travailler le dimanche. Ne nous leurrons pas, cela a déjà été dit mais visiblement, il faut le répéter, ce volontariat est une chimère. Entre le salarié et son employeur, la relation est inégale. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on l'encadre par un contrat de travail et qu'on la pacifie par le droit.

Etant donné la crise économique et l'anémie du marché de l'emploi, les salariés sont d'autant plus fragiles et n'ont d'autre choix que d'accepter, puisque cette inégalité passe par le salaire. Et c'est exactement cette situation précaire et difficile dont certains patrons et l'U.M.P. entendent profiter. L'occasion est trop belle, visiblement, de réduire le droit des salariés et le Code du travail à une peau de chagrin. C'est ce que l'on appelle en général assouplir le Code du travail. La Droite n'a pas le goût de la vérité mais elle a celui des euphémismes.

Et comment ne pas penser ici aux sans-papiers, corvéables à merci, qui servent au bon plaisir pour les ouvertures dominicales, pour votre shopping ?

Dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, de quels salariés parlons-nous ?

De personnes qui, très majoritairement, ont des rémunérations notoirement basses et qui vivent en dehors de Paris. Le plus souvent, ces salariés sont des femmes, dont je tiens à rappeler qu'elles gagnent en France en moyenne 20 % de moins que les hommes, à diplôme et emploi égaux. Voilà donc la victime de l'offensive de l'U.M.P. qui souhaite maintenant les faire travailler le dimanche, alors que ces femmes salariées sont déjà sur-représentées dans les contrats à durée déterminée, dans le temps partiel contraint et qu'elles n'ont pas la plus petite part en ce qui concerne les tâches ménagères, comme chacun le sait.

C'est définitivement une victime de choix. C'est la preuve ici de tout l'intérêt que porte la Droite aux travailleurs et aux travailleuses. Cela va à l'encontre d'une ville apaisée.

Allez voir, chers collègues, ces femmes qui vendent des chaussures à 5 euros, jusqu'à 22 heures parfois, le dimanche faubourg du Temple ! Regardez leurs conditions de travail, regardez les conséquences de vie dégradée dans l'ensemble du quartier !

... Mais nous pouvons prendre ici le pari que cela ne s'arrêtera pas là.

Comme les syndicats le dénoncent déjà et comme nous avons déjà pu l'observer dans les grands magasins, en plus des jours fériés, en plus des dimanches, on demande maintenant aussi aux salariés du commerce de travailler le soir, car "pourquoi seulement le dimanche ?", me direz-vous, au point où on en est, le soir est encore libre. Il ne manquerait plus qu'elles se plaignent de devoir rentrer à des heures indues à leur domicile, puisqu'elles habitent souvent à une heure, voire une heure et demie, de Paris, mais il est vrai que la spéculation immobilière sévit et que nous manquons de logements à loyer raisonnable dans notre ville. Encore une fois, j'entends, "mais de quoi se plaignent-elles ? Ces femmes ont un travail et c'est déjà beaucoup !".

Comme a pu le dire Ian BROSSAT, c'est ce que l'on appelle du chantage.

Comme si cela ne suffisait pas, notre région et notre agglomération comptent un nombre plus important qu'ailleurs de foyers monoparentaux et de personnes qui ne peuvent pas s'appuyer sur la solidarité familiale pour faire garder leurs enfants et ce sont à ces mêmes gens que le Gouvernement reproche de ne pas s'occuper de leurs enfants.

Quand diverses études indépendantes et scientifiques pointent du doigt la dégradation des conditions de travail, la dégradation de la santé et de l'économie des travailleurs, le Gouvernement parle de modernité et de volontariat. Ce n'est pas ce que nous appelons la modernité et je ne vois pas bien où est le progrès là-dedans, sinon pour de grands patrons et des actionnaires.

La modernité selon l'U.M.P. est en marche, on ne l'arrêtera pas, c'est une fatalité. Là encore, je ne vois pas la fatalité, sinon celle qui fait passer le profit de quelques-uns, des plus riches et des plus puissants, devant le bien-être du plus grand nombre.

Nous devons au talent de prestidigitateur du Gouvernement de nous faire croire qu'il y a une fatalité à ce que les riches s'enrichissent toujours plus.

L'ouverture des commerces le dimanche est un exemple parfait, puisque dans la plupart des cas, elle se ferait au profit des grandes enseignes commerciales. Elles nous disent qu'elles vont créer des emplois, ce qui n'est pas vrai, puisqu'un grand nombre des salariés en question sont employés dans des "corners" par des marques indépendantes et ne sont pas bénéficiaires des garanties collectives négociées.

A ce titre, par exemple, et pour vous dire que ce n'est pas anecdotique, les Galeries Lafayette de Biarritz ont été condamnées au civil et au pénal pour l'utilisation de ce personnel de démonstration qui, finalement, se retrouvait à vendre dans un ensemble de stands et plus seulement sur la marque employeuse.

On voit bien la mécanique de rentabilité et du profit à l'œuvre et on comprend aussi pourquoi les représentants des petites entreprises auditionnées par le groupe de travail ne sont pas favorables au travail le dimanche ; la lutte est bien inégale.

Le dimanche est un jour de sociabilité à Paris, où 20 % des commerces sont déjà ouverts : marchés, cafés, restaurants, etc. Cela répond à une utilité sociale et non pas commerciale, c'est une question de mode de développement ; aller plus loin revient à briser la protection collective qui entoure le dimanche et nous n'y sommes pas favorables.

C'est pour cette raison d'ailleurs que nous nous inquiétons, Monsieur le Maire, de la proposition que vous évoquez d'autoriser les ouvertures huit ou dix dimanches par an plutôt que cinq.

A ce train-là, en effet, c'est un nouveau rythme de travail que l'on met en place, un rythme mensualisé, dans la mesure où les jours fériés, y compris le 14 juillet, ont déjà été banalisés. Huit dimanches par an plus les jours fériés revient à un dimanche par mois travaillé.

Contrairement à ce que dit l'U.M.P., nous avons encore le choix, il n'y a pas de fatalité ; la soi-disant modernité qu'évoque l'U.M.P. est une illusion qui ne veut que nous décourager de faire ce choix politique de vivre ensemble contre le tout marchand. Nous ne marcherons pas dans cette combine dont le seul but est d'avilir et d'affaiblir toujours plus les plus précaires et les plus fragiles pour le bénéfice de quelques-uns. Ce n'est ni la modernité ni le progrès pour tous. Pour tout vous dire, cela ressemble plus à une régression et un nouveau servage économique.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Pierre LELLOUCHE.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Voici bientôt 12 ans que je me bats pour que les magasins soient ouverts le dimanche.

En 1998, j'avais demandé à Marylise LEBRANCHU, alors secrétaire d'Etat à l'artisanat, l'ouverture des magasins le dimanche pendant la coupe de monde de football, en vain, bien sûr.

Depuis, j'ai déposé, en 2006, une proposition de loi en faveur du travail dominical à l'Assemblée nationale, parce que je considérais qu'elle correspondait à l'évolution des besoins de notre économie et, singulièrement, à la place de notre capitale dans la compétition touristique mondiale.

Depuis, cette proposition a été largement reprise par mon collègue Richard MAILLET et elle a abouti à la loi du 10 août 2009 ; c'était il y a un an.

Où en est-on aujourd'hui ? Plusieurs quartiers parisiens, vous le savez, la Chambre de commerce, ont demandé le classement en zone touristique, ce qui permettrait une ouverture dominicale.

Monsieur le Maire, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre communication du 20 mai, par laquelle vous opposez une fin de non-recevoir à ces demandes. En résumé, vous dites trois choses : "la pertinence économique de l'ouverture économique le dimanche est incertaine", "la situation de Paris par rapport aux autres capitales est équilibrée" et "il y aura de la casse sociale".

Permettez-moi de revenir brièvement sur ces trois points.

L'impact de l'ouverture du dimanche et l'activité économique. Mon propos est très simple. Nous sommes en période de crise et je n'arrive pas à comprendre comment on peut se priver de créer de la richesse supplémentaire et donc des emplois alors que le chômage est toujours là. Je ne vous parle même pas des recettes générées par un surcroît d'activité le dimanche dont vous vous privez à l'avance, mais comment comptez-vous augmenter les dépenses, donc continuer à augmenter les impôts - je rappelle, +9 % -, endetter la Ville sans trouver de nouvelles ressources pour les financer ?

A moins, Monsieur le Maire, que vous n'ayez en tête un grand programme de construction d'usine à Paris, je ne vois guère d'autre recette possible que les services, et notamment le tourisme.

Deuxième point, la place de Paris par rapport aux grandes capitales. Vous dites que la situation est équilibrée, mais équilibrée par rapport à qui ?

Allez donc à Londres, à Shanghai, à New York, le dimanche et vous verrez si c'est équilibré. Est-ce vraiment aberrant que des quartiers parisiens qui attirent 30 millions de touristes du monde entier puissent ouvrir le dimanche ? Ou bien nous acceptons à l'avance que Paris soit une ville endormie qui se résigne, ce qui est le cas aujourd'hui, à voir se détourner les flux de touristes, notamment asiatiques, vers Oxford Street lorsqu'ils passent en Europe, et vous le savez, pour peu de jours.

Puisque vous parlez dans votre communication du quartier Haussmann que je connais un petit peu puisque j'étais à l'origine de la création du Comité Haussmann il y a une dizaine d'années, laissez-moi vous dire que dans cette zone touristique, s'il y en a une, c'est bien celle-là. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, Monsieur le Maire, avec ses 120 millions de visiteurs annuels, le boulevard Haussmann est à lui seul un centre d'affaires majeur à Paris. Rendez-vous compte que sa fréquentation annuelle est record : cinq fois la fréquentation du Louvre et de la Tour Eiffel. A eux seuls, les Galeries Lafayette et le Printemps Haussmann connaissent des fréquentations annuelles de plus de 43 millions de visiteurs par an, dont 12 millions de clients étrangers de toutes provenances.

Si cette zone ne peut pas être considérée comme touristique alors qu'au moins 10 % de son chiffre se fait quand c'est ouvert le dimanche, c'est à n'y rien y comprendre. J'ajoute que sur les Champs-Élysées, c'est 30 % du chiffre d'affaires qui est réalisé le dimanche.

Je vous rappelle également les quelques 1.000 prestataires touristiques dans plus de 40 pays qui sont installés dans le quartier Haussmann.

Il faut répondre aux besoins des touristes, Monsieur le Maire, et c'est aussi votre rôle comme maire de la capitale de la France. Encore une fois, il ne s'agit pas de pousser à la surconsommation, mais tout simplement de répondre à une demande importante pour l'économie de la Ville.

Dernier point, les risques de casse sociale. Le Comité Haussmann a bien compris les conditions de classement du quartier Haussmann, c'est d'ailleurs dans la loi, et le président HOUZÉ, président du directoire du groupe des Galeries Lafayette, s'est engagé publiquement dans la presse sur la création de 1.000 emplois supplémentaires en C.D.I. payés double sur la base du volontariat.

Ajoutons à ces 1.000 emplois 1.000 autres qui viennent des gens qui ont des "corners" dans les grands magasins, les marques qui seraient représentées si ces magasins étaient ouverts le dimanche et tous les commerces induits, notamment les restaurants et autres lieux qui sont dans le quartier Haussmann, dans le quartier de l'Opéra, et qui seraient ouverts comme ils sont ouverts quand les magasins sont ouverts le dimanche, exceptionnellement en ce moment.

Monsieur le Maire, par votre refus, vous avalisez en fait 2.000 emplois en moins. C'est votre choix, vous l'assumerez, mais la casse sociale, pardonnez-moi de vous le dire, ce n'est pas nous, c'est vous et, de grâce, et j'ai entendu beaucoup de choses ce matin, j'ai entendu, d'un côté, des gens se prévaloir : "le droit à la vie privée, c'est nous, le droit à la famille, c'est nous, le droit au silence, c'est nous, le droit à la méditation, c'est nous" et de l'autre, il y aurait donc les vilains, ceux qui poussent à la répression, ceux qui poussent à la punition par le travail, parce que le travail est vécu comme une punition.

Je vous demande vraiment de sortir de ces schémas d'un autre âge ; c'est de l'idéologie à la petite semaine ! Je vous demande d'avoir en tête l'intérêt de Paris, grande capitale touristique du monde. Ce qui vous est demandé, c'est simplement d'ouvrir un certain nombre de quartiers fréquentés par les touristes et de développer ainsi l'emploi et la richesse de notre ville. Tout cela est raisonnable.

Il est dommage que cette proposition raisonnable ne trouve en face qu'une réponse idéologique totalement anachronique mais, Monsieur le Maire, tout cela ne durera pas toujours.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jérôme DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, merci, Monsieur le Maire, chers collègues, décidément vous êtes fâchés avec le travail dominical, car non contents de s'opposer...

M. LE MAIRE DE PARIS. - On est fâché avec certaines thèses du MEDEF mais pas toutes.

M. Jérôme DUBUS. - Puis-je continuer ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous m'avez interpellé, je voulais clarifier...

M. Jérôme DUBUS. - Vous me redonnerez 2 minutes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous les donne d'entrée.

M. Jérôme DUBUS. - Car non contents de s'opposer systématiquement à toutes les demandes de dérogation présentées par tel ou tel magasin, environ 130 par an, il aura fallu attendre près d'un an pour que vous nous présentiez une proposition qui ne sert à rien puisqu'elle fige la situation actuelle, une proposition qui fait rimer "delanoïsme" avec malthusianisme.

Pour arriver à cette funeste conclusion, vous vous appuyez sur une étude réalisée par l'APUR, dont l'objectif initial était de démontrer l'inutilité de nouvelles zones touristiques dans notre capitale. Les conclusions étaient écrites à l'avance. Je me demande même d'ailleurs si ses auteurs se sont rendus dans les grandes capitales européennes et mondiales tant nous sommes loin de la vérité. Monsieur le Maire, reprenons point par point vos arguments. Le premier, vous nous dites que 20 % des commerces sont ouverts le dimanche à Paris, cela représenterait entre 12 et 15.000 commerces.

Le taux d'incertitude est de 30 %. Comment avec cette incertitude prêter le moindre crédit à cette évaluation ? Il suffit de se rendre à Londres pour voir la différence, grâce au "Sunday trading acte" de 1994, tous les commerces peuvent désormais ouvrir le dimanche.

20 % contre 100 %, il faut vraiment être aveugle pour ne pas voir la différence.

Deuxième argument, vous nous dites, les petits commerçants pourraient pâtir d'une ouverture dominicale élargie. Mais enfin de qui se moque-t-on ? Venant d'un exécutif qui a considérablement alourdi la fiscalité sur les petits commerces, droit de terrasse, droit de voirie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les enseignes publicitaires, taxe foncière départementale, il fallait oser. Avec vous, Monsieur le Maire, c'est travailler moins pour être imposé plus.

Troisième argument, vous nous dites, les salariés travaillant le dimanche seraient maltraités dans les zones touristiques parisiennes. C'est vraiment méconnaître la situation réelle. Non seulement il n'y a pas eu de conflits sociaux sur cette question ces dernières années, mais des accords d'entreprise de plus en plus nombreux voient le jour comme récemment chez "Virgin Megastore".

En 2002, c'est vous qui n'avez pas hésité à étendre la zone touristique de Montmartre, située comme par hasard dans votre arrondissement. Aviez-vous pris en compte à ce moment-là les droits des salariés ?

Je n'en ai pas entendu parler. La Ville est très mal placée pour donner des leçons en matière de négociation sociale actuellement. Il faut bien sûr aller plus loin dans ce domaine, et c'est pourquoi notre groupe propose que la Ville facilite l'ouverture d'une négociation entre les partenaires sociaux sur ce sujet.

Dernier argument, vous nous dites, il faut préserver l'art de vivre parisien. Il faut que Paris se repose, nous dit Mme COHEN-SOLAL, mais personne ne prétend le contraire. Nous disons simplement qu'il faut laisser le choix de pouvoir se reposer, se cultiver, ou consommer. Ce choix, par une idéologie inspirée de la vieille théorie marxiste de l'aliénation par le travail qui est la même qui a inspiré les funestes 35 heures, ne permet pas aux Parisiens de l'exercer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Quelle nuance...

M. Jérôme DUBUS. - Ces Parisiens, consultez-les. C'est ce que nous vous proposons également. De quel droit la puissance municipale imposerait ce choix obsolète ? Sur la foi d'une étude orientée et peu objective ? Sur les conclusions déjà écrites à l'avance d'une commission bidon ?

N'ayez pas peur de la démocratie et votez notre vœu. A la coercition, nous préférons la consultation.

Mes chers collègues, vous voyez bien que les arguments avancés par l'Exécutif ne tiennent pas.

Ma collègue, Anne TACHENE, a développé les enjeux économiques du travail dominical. Nous croyons à la dynamique économique du travail dominical.

Augmenter les chiffres d'affaires, c'est créer plus d'emplois, et c'est également augmenter les recettes municipales à fiscalité constante. En pariant sur la dynamique de consommation, on peut maintenir un haut niveau de qualité de vie pour les Parisiens. C'est ainsi que nous réconcilierons l'art de vivre à Paris si cher à notre maire, et la nécessaire prise en compte des évolutions des modes de vie urbain d'une Ville monde comme Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et

Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Romain LÉVY, vous avez la parole.

M. Romain LÉVY. - Merci.

Membre du groupe de travail animé par Mme Lyne COHEN-SOLAL, je m'y suis rendu sans idée préconçue ou position prédéfinie, je m'interrogeais même.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir pris l'initiative de créer cette commission qui est unique en France. Elle nous a permis de mieux appréhender outre l'aspect économique, les implications sociales et sociétales, posant en réalité la question de la vision de la Ville et de la société.

Ma première surprise a été de découvrir que contrairement à ce que j'imaginai, la loi permettant d'étendre le travail dominical n'avait fait l'objet d'aucune étude d'impact préalable et même, après de nombreuses auditions, que cette demande n'était formulée que par très peu d'acteurs.

Elle ressemblait en réalité plus à une posture idéologique qu'aux fruits d'une expertise ou à la transposition d'une demande largement exprimée. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir le décalage qui existe entre cette fausse bonne idée et la réalité du terrain, je vais m'expliquer en prenant l'exemple du 6^e arrondissement. Commençons par la partie du boulevard Saint-Germain constituant l'une des zones touristiques. Que nous montre l'étude de l'APUR ? Sur les 34 magasins recensés, 10 sont ouverts le dimanche, surtout des cafés et des librairies. 15 magasins de mode sur 16 sont fermés, dont Armani, Sonia Rykiel ou Burberry, pourtant de grandes marques internationales, s'il en est.

C'est réjouissant de savoir que le boulevard Saint-Germain est fréquenté le dimanche pour ses cafés, ses librairies, son "esprit" et non ses commerces. J'ai même la faiblesse de croire que c'est pour cela que les touristes y viennent, et je rejoins le représentant de la CGPME quand il dit que le charme de Paris réside dans la variété de ce qu'elle donne à voir et qu'il ne partage pas le rêve que Paris devienne Dubaï sur Seine.

Ce qui apparaît ici, c'est que l'ouverture dominicale ne peut reposer sur une simple question de flux de personnes, Tout flâneur n'est pas un client en puissance, bien heureusement. C'est d'ailleurs la raison avancée par plus d'un commerçant sur deux dans le choix de ne pas ouvrir. Il n'y a pas la chalandise.

Alors, quand la C.C.I.P., appuyée par le maire du 6^e, demande d'étendre cette zone qui ne fonctionne pas, jusqu'au Bon Marché, dans le seul but que ce dernier puisse ouvrir, cela me laisse perplexe. J'ai cherché dans les documents remis ce qui pouvait justifier le classement en zone touristique. Et j'ai trouvé. Il s'agit de la fréquentation de la chapelle Notre Dame de la médaille miraculeuse, rue du Bac, où la Vierge serait apparue à Catherine LABOURÉ.

Tout à la volonté de chercher des prétextes à l'ouverture dominicale, on essaie de nous faire croire que les pèlerins et les sœurs qui se rendent dans ce lieu de pèlerinage en profitent à leur sortie pour aller chercher un sac "Prada" au Bon Marché ! Mais de qui se moque-t-on ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Cela illustre bien cette approche dogmatique, qui consiste à construire une argumentation pseudo-touristico-économique pour étayer une décision déjà prise, pourtant sans lien avec la réalité.

La question du classement de la rue de Rennes m'a permis de m'assurer, outre le fait que l'opposition à une telle extension était très largement majoritaire, les effets néfastes qu'elle provoquerait sur les petits commerces.

Le comble étant qu'outre la C.C.I.P., le MEDEF et la Droite parisienne, cette évolution n'est souhaitée par personne, ni par les commerçants et les fédérations professionnelles, ni par Procos que je cite : "La rue de Rennes n'est pas un lieu de destination qui justifierait son classement en zone touristique" et encore moins par les riverains, qui après un samedi éprouvant, ont bien le droit de profiter le dimanche de leur quartier.

Les commerçants ont aussi répondu à ceux qui, comme M. François LEBEL, expliquent qu'il faut leur laisser la liberté d'ouvrir ou non, qu'ils ne le vivent pas du tout comme une liberté mais comme une contrainte mortifère.

Leur logique est implacable : ils ne pourraient demeurer fermés si leurs concurrents ouvraient leurs portes.

Pour autant, cette ouverture ne leur permettrait pas d'augmenter suffisamment leur chiffre d'affaires pour équilibrer les charges supplémentaires induites. Ils ne pourraient donc l'assumer durablement. Après avoir attiré notre attention sur l'impact négatif sur leur vie de famille et celle de leurs employés, ils en ont conclu qu'à terme, une telle ouverture précipiterait leur disparition.

Cela rejoint l'analyse de la Fédération nationale de l'habillement, qui juge contraire à l'intérêt général du commerce tout élargissement, demandant même de ne pas sacrifier une partie des commerçants. Selon elle, le plan de la C.C.I.P. que vous soutenez pénaliserait près de 3.200 boutiques sur les 4.500 existantes et menacerait directement 9.600 emplois.

Alors, Monsieur le Maire, si nous tirons un rapide bilan, les arguments avancés par la C.C.I.P. ne sont pas convaincants. On peut craindre un effet boomerang, à savoir la destruction du petit commerce, de sa diversité et des emplois. Enfin, où vont s'arrêter les demandes d'extension ? Hier le boulevard Haussmann, maintenant le Forum des Halles et le faubourg Saint-Antoine ? L'agrandissement des Champs-Élysées, Saint-Germain et les Francs-Bourgeois ? Et demain ?

Si nous ne comprenons pas l'approche purement idéologique de l'opposition, qui une nouvelle fois n'est pas en phase avec la réalité parisienne et les attentes de ses habitants, comme des commerçants, nous partageons Monsieur le Maire, votre volonté de ne pas créer de nouvelles zones touristiques à Paris.

C'est cohérent avec toute l'action que vous menez pour protéger le commerce de proximité, notamment avec la SEMAEST. C'est pourquoi, nous vous apportons tout notre soutien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je dois dire qu'il y a des arguments auxquels je n'avais pas pensé.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme le dit la chanson, le travail c'est la santé, eh bien le dimanche est fait pour la conserver !

Oui, Monsieur DUBUS, nous avons un problème avec le travail du dimanche. Disons-le tout de même, ce Gouvernement se moque du monde, une fois de plus dans la loi du 10 août 2009, quand il l'intitule "loi réaffirmant le principe du repos dominical". Nous savons pertinemment que cette loi ne visait en fait qu'à faciliter et encourager le travail du dimanche !

Non contente de déplaçonner les heures supplémentaires, remettre en cause les 35 heures, autoriser le travail jusqu'à 70 ans, la Droite banalise avec cette loi le travail du dimanche et piétine une fois de plus le code du travail.

Alors, 36 inquiète toujours, Monsieur LEBEL, soixante dix ans après, mais c'est sans doute parce que le Gouvernement s'applique bien à casser un à un l'ensemble de ses acquis.

Je voudrais le dire, au-delà des zones touristiques et des PUCE, on constate qu'un nombre croissant de commerces ouvre sans autorisation le dimanche. Il y a comme un effet de contagion à Paris. À partir du moment où des commerces dans certains secteurs sont autorisés à ouvrir le dimanche, d'autres magasins en marge de ces zones font de même, et bien au-delà.

Partout à Paris, il y a un nombre croissant de supermarchés, de supérettes ayant recours au travail salarié qui restent ouverts jusqu'à 21 heures, voire 22 heures le dimanche, sans parler de tous les magasins, notamment à Bercy Village.

Il faut le dire, aujourd'hui ce Gouvernement d'un côté criminalise le mouvement social et laisse faire sans les condamner ces patrons délinquants, ce qui est inacceptable. Ces patrons délinquants, quand ils ouvrent leurs magasins le dimanche, sachez que les salariés, et on les a rencontrés, ne sont pas payés de manière plus conséquente. Ils n'ont absolument aucun avantage et ce n'est pas sur la base du volontariat car on sait pertinemment, comme cela a été dit précédemment, qu'ils sont bien menacés s'ils refusaient de perdre leur emploi dans les rapports totalement inégalitaires qui lient un salarié avec son patron.

Pour terminer, ce dimanche, comme vous le savez, nous avons participé et nous recommencerons cette initiative avec Ian BROSSAT, Alexis CORBIÈRE et moi-même, à une action du Front de gauche pour dénoncer ces ouvertures illégales devant notamment un Franprix de la rue de Bretagne, qui était ouvert jusqu'à 21 heures 30 et nous réitérerons autant que nécessaire ces initiatives militantes.

Je souhaiterais, pour conclure, formuler le vœu, au nom du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, que l'alerte qui avait été donnée par le Conseil de Paris au mois de février soit enfin entendue, et que l'Etat prenne enfin toutes ses responsabilités pour faire en sorte que les salariés des commerces parisiens soient mieux protégés contre cette violation de leurs droits et que ces patrons délinquants, qui ouvrent les dimanches, alors qu'ils n'en ont pas le droit, soient enfin sanctionnés.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sais que nous militons tous le dimanche, mais pensez à vous reposer aussi.

La parole est à Mme NAMY-CAULIER.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Monsieur le Maire, contrairement à tout ce que nous venons d'entendre, la loi du 10 août 2009 est un texte équilibré : elle réaffirme le principe du repos dominical, clarifie la législation actuelle et offre des garanties aux salariés.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, cette loi vous est utile, puisque vous vous en servez lorsque vous souhaitez une transformation des actuelles zones touristiques en PUCE. En fait, vous vous servez de cette loi quand cela vous arrange.

En ce qui concerne les critères que vous venez d'évoquer pour justifier votre position, ils sont pour le moins très discutables.

Votre état des lieux est faussé. En référence à l'étude menée par l'A.P.U.R., vous nous annoncez que 12.000 à 15.000 commerces sont déjà ouverts le dimanche, soit plus de 20 % des commerces parisiens et, pour ce motif, vous jugez que les Parisiens n'ont pas besoin de plus de commerces ouverts le dimanche.

Mais, Monsieur le Maire, ces 20 % sont bien loin de représenter la diversité de l'offre des commerces parisiens, puisqu'il ne s'agit que des cafés-restaurants, activité de service.

Les Parisiens ne mériteraient pas à vos yeux de pouvoir bénéficier d'autres activités commerciales ouvertes le dimanche, ni même nos visiteurs étrangers qui participent au développement économique et au rayonnement de Paris. Tous les Parisiens n'ont pas le temps de faire toutes leurs courses en semaine.

La création de zones touristiques ou de PUCE laisse, je vous le rappelle, les choix possibles, pour les commerçants d'ouvrir ou non le dimanche, et pour les Parisiens d'aller ou de ne pas aller dans leurs commerces le dimanche.

Arrêtez, Monsieur le Maire, d'infantiliser nos concitoyens. Les premiers connaissent leur métier et sont capables de choisir eux-mêmes ce qu'ils souhaitent pour leurs activités professionnelles, et les autres peuvent aussi choisir eux-mêmes entre activités culturelles, culturelles, promenades en famille ou courses dans leurs magasins.

Par ailleurs, votre position limite le rôle du commerçant de proximité à une seule finalité de consommation. Vous occultez le rôle de lien social que nos commerçants ont bien souvent dans nos quartiers. Le sens du service, de la qualité, de la convivialité les anime aussi. Ils participent à la vie des quartiers et à la vitalité de Paris.

Votre position est réductrice à leur égard. Donnez-leur, avec la possibilité d'ouvrir le dimanche, la possibilité aussi d'exister face au commerce en ligne qui lui est ouvert 24 heures sur 24 et qui représente une très forte concurrence. Donnez-leur aussi la possibilité d'exister face à la concurrence des grandes métropoles mondiales.

Vous ne voulez pas que Paris perde de sa diversité commerciale et artisanale. Personne ne le souhaite. En revanche, Monsieur le Maire, où est le soutien que vous apportez au commerce de proximité, quand au-delà des augmentations des tarifs d'occupation du domaine public, même pour les illuminations de Noël, vous avez choisi d'amputer de moitié les subventions allouées aux associations de commerçants ?

Vous n'avez pas fait le choix d'une politique de soutien au commerce de proximité, bien loin de là.

La C.C.I.P., qui travaille en permanence avec les associations de commerçants, en soutenant et en accompagnant leurs actions, a bien compris ce qu'il convenait de proposer pour favoriser les activités du commerce parisien. Il est regrettable et consternant de ne pas avoir tenu compte de leurs propositions.

Vos justifications économiques sont, elles, pour le moins en contradiction avec la réalité économique.

Dans cette période de crise, la Ville de Paris se doit de ne laisser passer aucune opportunité. Or, vous refusez une proposition qui générerait la création en C.D.I. de 600 emplois, sans compter les nombreux emplois manqués dépendant directement ou indirectement du tourisme à Paris.

Alors que nous débattons dans ce Conseil de la situation de l'emploi chez les jeunes Parisiens, vous leur refusez le potentiel des emplois qui découleraient de l'ouverture des commerces le dimanche.

Nous savons que bon nombre de jeunes étudiants recherchent souvent des possibilités de travailler la nuit et le dimanche pour payer leurs études. En refusant l'extension, voire la création de nouvelles zones touristiques, vous refusez donc aux jeunes des possibilités de trouver les emplois dont ils ont besoin.

En conclusion, Monsieur le Maire, votre vision passéiste et dogmatique prive Paris d'une source de richesses et d'emplois, au lieu de permettre un développement économique et commercial d'autant plus vital en période de crise.

Vous nous dites vouloir donner un temps d'avance à Paris. Laissez-moi vous dire, Monsieur le Maire, que vous donnez à Paris de nombreux mètres de retard. Vous commettez là une faute grave contre Paris mais aussi contre les Parisiens eux-mêmes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, au nom des élus républicains-socialistes, je tiens à féliciter Mme Lyne COHEN-SOLAL pour l'excellent travail qu'elle a mené avec sérieux et méthode dans le cadre du groupe de concertation. Pour la première fois, nous disposons d'un panorama complet et instructif permettant de se positionner sur le travail dominical.

L'heure du choix politique a donc sonné pour chacun de nos groupes et pour chacun des élus que nous sommes. A la lecture de ce rapport, les élus républicains-socialistes, qui n'étaient déjà pas très favorables au travail le dimanche, soutiennent sans aucune réserve le positionnement clair et fort du Maire de Paris.

Il s'agit d'un soutien fondé sur la raison. Ce qui sort de ce rapport, c'est que les seuls bénéficiaires de l'extension des zones touristiques à Paris seraient les grands magasins. Ils l'admettent eux-mêmes : cela augmenterait leur chiffre d'affaires de 5 à 7 %. Je ne fais que reprendre les propos de Paul DELAHOUTRE, directeur des Galeries Lafayette.

Or, si cela suffit à une grande surface pour dégager des bénéfices, c'est loin d'être le cas pour le petit commerce, qui aurait besoin d'une augmentation de 20 % de son chiffre d'affaires pour rentabiliser une ouverture dominicale.

L'argument développé par Paul DELAHOUTRE sur les 600 C.D.I. - chiffre donné au groupe de travail - soi-disant créés est spécieux ; l'argent qui permettrait de créer ces emplois serait pour l'essentiel un transfert de la consommation des petits commerces vers la grande distribution. Or, plus l'entreprise est grande, moins, proportionnellement, le nombre d'emplois nécessaire est important.

La preuve en est que le tissu français d'emploi relève pour l'ultra majorité des P.M.E.-P.M.I. Une diminution des emplois stables sur l'ensemble de Paris, et donc l'augmentation de la précarité seraient à craindre, et cela pour l'éventuelle création de quelques emplois des plus partiels et des plus précaires. Vous vous en doutez, cela ne fait pas partie de nos objectifs.

Personnellement, je ne crois pas que le choix d'une destination soit lié à l'ouverture des magasins le dimanche. L'intérêt de ces ouvertures est bien sûr de profiter de la présence sur notre sol de personnes ayant déjà fait leur choix pour augmenter les propositions de consommation.

Faire croire que la concurrence internationale sur les destinations touristiques est liée à l'ouverture dominicale n'est pas sérieux. Croyez-vous qu'il existe un seul touriste disant à sa compagne ou à son compagnon : "J'aimerais voir la Ville Lumière, la Tour Eiffel, Montmartre, le Musée du Louvre...", et que son compagnon ou sa compagne lui réponde : "Mais voyons ! C'est impossible : certains magasins ne sont pas ouverts le dimanche !".

On vient à Paris pour sa prestigieuse dimension culturelle et festive. La consommation sur les Champs-Élysées correspond à un plus pour la symbolique qu'ils représentent. En effet, les magasins des Champs doivent donc rester ouverts, mais qu'est-ce qui justifie leur classement en zone touristique plutôt qu'en PUCE, périmètre d'usage et de consommation exceptionnels ?

Si l'ouverture le dimanche est si importante pour l'intérêt financier des grands magasins, pour quelles raisons leurs salariés ne bénéficieraient-ils pas des mêmes garanties que ceux situés hors zone touristique.

La Droite nous dit : "Mais les salariés ont envie de travailler le dimanche ! Les magasins ont envie d'ouvrir le dimanche ! Tout le monde est pour ouvrir le dimanche, à part les élus de gauche !"

Eh bien, soyez cohérents ! Demandez avec nous l'extension des PUCE aux zones touristiques. Puisqu'il n'y a pas de problème, puisque selon vous, il n'y a pas d'intérêts contradictoires entre les patrons et les travailleurs, votez notre vœu ! D'ailleurs, poussez votre exemple jusqu'au bout et nous, siégeons le dimanche pour montrer l'exemple !

Alors quoi ? Nous verrions moins nos familles ? Nous avons le droit à du temps libre pour flâner sur les quais de Seine le week-end, pour rencontrer des amis... ceux qui ne travaillent pas le dimanche ? Pourquoi les salariés n'auraient-ils pas les mêmes droits ? Mais votre logique est de banaliser le dimanche, ce jour de repos qui est une conquête sociale.

À gauche, voyez-vous, nous pensons que le travail est important, qu'il est un des moyens d'émancipation, mais nous ne pensons pas qu'il est une valeur en soi, nous ne pensons pas que la vie de quiconque doive se limiter à cet horizon.

Avoir accès à la culture, cela passe par des jours de repos ; avoir une vie sociale et familiale, cela nécessite, pour la quasi-unanimité des Parisiennes et des Parisiens, le même jour de liberté dans la semaine que les Franciliens. C'est même une nécessité nationale du fait de l'éclatement des familles lié à l'adaptabilité des salariés suivant l'évolution des bassins d'emploi.

Bref, nous ne voyons pas pourquoi la qualité de vie et les relations sociales et familiales des salariés doivent être sacrifiées au nom des bénéfices des grands magasins.

Et nous ne croyons pas que fermer les commerces de proximité en optant pour une mesure favorable aux grandes surfaces soit nécessité par l'air du temps, alors même que tout le monde, y compris le M.E.D.E.F., y compris le Gouvernement, sait pertinemment que le tissu de l'emploi relève des P.M.E.-P.M.I. Le reste n'est que chantage et chimères.

En résumé, en pleine crise sociale, la Gauche a autre chose à faire que de privilégier les nantis. Oui, Monsieur LEBEL, la Gauche se réfère toujours à l'état d'esprit du Front Populaire : elle est pour les congés payés et pour la retraite à 60 ans et contre la généralisation du travail le dimanche.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'ouverture des commerces le dimanche est aujourd'hui devenue une nécessité pour Paris. Il est désormais temps d'agir pour ne pas faire de Paris une belle endormie mais au contraire une ville monde dynamique, attractive : c'est aussi cela le Grand Paris souhaité par Nicolas SARKOZY.

Les Franciliens sont favorables, à une très large majorité, au travail le dimanche. Selon un sondage I.P.S.O.S. de 2006, 69 % d'entre eux y sont favorables ; selon un sondage de 2007, c'est 75 % des Franciliens qui s'y déclarent favorables. Il ne s'agit pas ici d'un quelconque effet de mode ni d'une lubie soudaine. Cette volonté est la traduction d'une aspiration à se balader le dimanche en famille dans des artères animées en se donnant la possibilité de faire des achats.

Il apparaît aussi qu'une majorité de ces Franciliens préfèrent pour des raisons pratiques effectuer leurs achats le dimanche. Vous ne tenez pas compte, Monsieur le Maire, des attentes des Parisiennes et des Parisiens. Regardez un peu Montmartre - vous en avez été l'élu...

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'en suis l'élu.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Vous en avez été le député.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mieux que vous, d'ailleurs... Pardonnez-moi !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je n'étais pas né quand vous étiez élu de Montmartre : c'est vrai, cela fait très longtemps !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Profitez-en ! N'exagérez pas ! Je vous parle de maintenant.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Non, c'est la vérité. Vous étiez élu de Montmartre au Conseil de Paris : je n'étais pas né, je confirme, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais j'en suis ravi. Je vous dis que je suis aujourd'hui mieux élu que vous à Montmartre, c'est tout !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous verrons à l'avenir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans l'avenir, je ne serai pas candidat ! Vous le serez donc nécessairement mieux que moi...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je serai bientôt candidat.

Vous ne tenez pas compte, Monsieur le Maire, des attentes des Parisiennes et des Parisiens. Regardez donc Montmartre, mais aussi le Marais, les Champs-Élysées, regardez ce potentiel d'activité et les dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens qui s'y pressent.

L'ouverture des commerces le dimanche sur la base du volontariat est aujourd'hui devenue une nécessité. 53 % des travailleurs désirent travailler le dimanche. Alors que le pouvoir d'achat des ménages est aujourd'hui une question centrale de notre société, le travail le dimanche pourrait permettre d'obtenir une hausse de rémunération et donc d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages et leur consommation, favorable à l'ensemble de l'économie.

Quand certains se demandent ce qu'il en est de la vie de famille, il apparaît que les parents désirent majoritairement effectuer leurs achats avec leurs enfants, ne brisant pas ainsi le lien familial.

En effet, n'est-il pas préférable de passer du temps en famille, même pour faire des achats, plutôt que de rentrer le soir du travail, avoir dû se dépêcher de faire ses achats pour au final ne pas profiter de sa vie de famille ? Il semble bien que cette possibilité donnée au commerce d'ouvrir le dimanche permette un double épanouissement de la vie familiale : le soir en semaine, au retour du travail, le dimanche en passant du temps avec ses enfants.

Rien n'empêche les familles de combiner achats, culture et loisirs. Si faire ses achats est une nécessité, peu de familles profitent du dimanche pour organiser des sorties culturelles.

Une sortie dominicale pour des achats pourrait en quelque sorte pousser ces familles à sortir de chez elles et donc à utiliser le temps libre pour intéresser leurs enfants aux merveilles de la Capitale.

Par ailleurs, de plus en plus d'étudiants sont aujourd'hui dans l'obligation de travailler pour financer leurs études. Le travail étudiant dominical est une alternative crédible puisque la rémunération est bien plus élevée le dimanche qu'en semaine. Ainsi, il serait profitable aux étudiants, pour leur assurer de meilleures conditions d'étude, de développer le travail le dimanche, et c'est d'ailleurs l'étude de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris qui a démontré les emplois qui seraient générés si vous ne vous opposiez pas au travail de dimanche de manière idéologique et partisane.

Si l'on se réfère d'ailleurs aux autres pays occidentaux ayant mis en place cette mesure, Monsieur le Maire, il apparaît que 3 % d'emplois supplémentaires ont été créés grâce à la libéralisation du travail le dimanche. Comment alors justifier votre volonté de priver délibérément d'emplois des milliers de Parisiens ?

Il est nécessaire d'offrir aux touristes toute l'étendue des possibilités de la Capitale. Ce tourisme étant de façon globale de courte durée, l'ouverture dominicale des magasins permettrait d'augmenter leur consommation brute.

L'image de la ville serait par ailleurs valorisée et la promotion de ces commerces effectuée par les touristes revenant dans leur pays permettrait de générer de nouveaux flux touristiques dans la Capitale, créant un cercle vertueux de la consommation et donc de notre croissance.

Votre vision de la ville, Monsieur le Maire, est à proprement parler sidérante. Vous inventez le malthusianisme du XXI^e siècle. L'Exécutif ne peut plus aller a contrario des forces économiques, fer de lance de la prospérité parisienne. Le choix d'entreprendre, la liberté de choisir ne peut plus donc se heurter à une position dogmatique qui, en définitive, sera balayée par la réalité économique et la volonté des Parisiennes et des Parisiens de pouvoir s'épanouir dans une capitale qui doit pouvoir vivre sept jours sur sept.

Bref, et en conclusion, Monsieur le Maire, vous faites fi des attentes des Parisiennes et des Parisiens, vous faites fi de leurs besoins ! Vous préférez user de la rhétorique socialiste habituelle et historique, en complet décalage avec la vie réelle. Sortons de l'immobilisme auquel conduit votre politique, tenons aux Parisiennes et aux Parisiens un discours de vérité : c'est ce qu'ils attendent de l'opposition municipale aujourd'hui et de la future majorité municipale demain.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est vrai que la jeunesse, la fraîcheur de votre propos est absolument admirable.

(Rires).

Je voudrais juste vous dire une chose : vous avez repris, ce que je peux comprendre, une expression d'une personnalité importante de notre vie républicaine, vous avez parlé, à propos de Paris, de "la belle endormie".

Je vous rappelle, Monsieur l'élu de Paris, que Paris, avec ses 105 kilomètres carrés - c'est tout petit -, 2.300.000 habitants, produit 10 % de la richesse nationale.

10 % de la richesse nationale !

Pour une endormie, c'est pas mal et je souhaiterais que tout le monde soit aussi tonique que Paris.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excuse-moi !

Qui a dit : "C'est moins qu'à Madrid" ?

Vraiment ! Ecoutez ! Les cinq villes...

Attendez !

Non, les trois villes qui, dans les cinq dernières années, ont attiré le plus d'investissements internationaux s'appellent Shanghai, Londres et Paris.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Non !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et il me dit non !

Ce sont des organismes totalement indépendants et sûrement pas de gauche qui fournissent ces analyses !

(Mouvements divers).

Maintenant, libre à vous de dénigrer Paris !

Ce n'est pas mon action ! Vous dénigrez la force de la ville que vous voudriez représenter majoritairement.

En attendant, ce ne sont pas les sondages qui dirigent Paris mais les élections, et il me semble que les élections le disent de manière assez nette régulièrement ces dernières années.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Monsieur Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La question de l'ouverture dominicale des commerces a largement animé la formation politique que j'ai l'honneur de présider à Paris, le parti radical de gauche, formation pour laquelle les questions du développement économique mais aussi de l'humanisme et du vivre-ensemble demeurent traditionnellement au cœur des préoccupations.

C'est nourri de ces débats et avec un a priori plutôt favorable que j'ai participé à ce groupe de travail, avec l'intuition qu'en s'attendant à cette question de société particulière, il faudrait savoir bouger les lignes.

C'est au titre de la délégation au Tourisme, Monsieur le Maire, que je contribuerai au débat en y portant la voix de ces sans-voix que sont par définition nos visiteurs.

L'importance du tourisme dans le développement économique de notre territoire, ainsi qu'au sein de notre politique pour l'emploi, est fondamentale car, comme chacun le sait, notre ville est la première destination touristique de la planète et ce secteur professionnel est la première industrie et le premier pourvoyeur d'emplois. Cela nous donne des droits : celui de s'en prévaloir et d'en tirer une légitime fierté mais aussi des devoirs et notamment celui de défendre cette position pour conserver notre place.

A cette fin, il est important de valoriser toujours mieux nos atouts et d'améliorer toujours notre offre pour que la destination Paris, j'ajouterais même la marque Paris, garde toute son attractivité face à une concurrence globalisée de plus en plus conquérante.

Paris ne souffre d'ailleurs aucunement de la comparaison avec ses concurrentes directes sur la question de l'attractivité commerciale dominicale :

- à Londres, les petits commerces sont dans les faits, pour l'essentiel, fermés le dimanche ;

- Berlin vient de revenir de dix autorisations à huit seulement, se rapprochant ainsi de Paris ;

- à Madrid, la plupart sont fermés le dimanche ;

- même chose à Milan, où les huit dimanches ouverts autorisés par an sont loin d'être tous exploités par les commerçants.

En 10 ans, la pratique du tourisme s'est énormément modifiée. Nos visiteurs n'ont plus la même façon de voyager, ils n'ont plus les mêmes attentes ni les mêmes pratiques. Les professionnels aussi se sont adaptés. Le tourisme urbain, cette réinvention du XXI^e siècle, est aujourd'hui pratiqué de manière plus fugace, plus autonome. En un mot, il s'est humanisé.

La politique du tourisme dans notre ville se devait de favoriser la rencontre entre la population et les visiteurs. Le tourisme doit aussi être compatible avec la qualité de vie des habitants et nos objectifs environnementaux, d'où une politique d'accueil renouvelée depuis 2001 dans le respect des rythmes de vie des Parisiens, pour construire chaque jour l'harmonie du vivre-ensemble entre visiteurs et visités.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des politiques volontaristes portées depuis bientôt 10 ans en ce sens, via le soutien de notre collectivité aux associations professionnelles d'accueil ou de promotion, au premier rang desquelles il y a l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. Le succès grandissant des chambres d'hôte, des pratiques de tourisme participatif, des visites bénévoles par les associations, des opérations comme la "Chasse au trésor de Paris" ou, prochainement, "Tous au restaurant", dans la recherche d'un tourisme durable et responsable, accessible à tous, sont des illustrations de ce nouvel élan pour le tourisme parisien.

C'est avec la volonté de rééquilibrer les flux touristiques entre les quartiers historiques centraux et les quartiers périphériques de la Capitale, dont nous fêtons cette année les 150 ans de l'unification, que nous nous sommes appuyés sur un tissu d'initiatives locales valorisant les patrimoines les plus vivants et dynamiques de l'ensemble du territoire.

Mis à la part la catégorie toujours importante et renouvelée des primo-visitants, qui vont prioritairement vers les incontournables de Paris, c'est aux répétiteurs et aux populations en recherche d'une pratique touristique moderne que nous devons également nous adresser. Ceux-là recherchent à Paris l'authenticité de la vraie vie des Parisiens.

J'ai entendu le maire du 18e lorsqu'il nous a rapporté que des millions de visiteurs de la Butte-Montmartre venaient rechercher un style de vie bien plus que des occasions de consommer ; je le crois aussi.

Les professionnels du secteur eux-mêmes nous rappellent chaque jour en avoir l'intime conviction. Le fait est que la grande majorité des représentants des industries du tourisme parisien ayant participé au processus de concertation se sont révélés hostiles à une extension de l'ouverture dominicale des commerces.

La vision opposée qu'a proposée la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au cours des débats, entre autres la volonté de créer un hyper-centre, que nous devinons possiblement saturé d'activités par l'ouverture de tous les commerces le dimanche, pendant que les quartiers périphériques se verraient exclus du dispositif, n'est, de ce point de vue, pas acceptable car elle irait à l'encontre de l'équilibre du développement économique du territoire considéré dans son ensemble que nous menons depuis 2001.

Toute volonté d'établir des zonages est la résultante d'une vision statique du territoire parisien, à l'opposé de notre vision dynamique d'une ville vivante et en mouvement.

Au cours des réunions de travail, l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris a ainsi demandé que la réflexion ne soit pas enfermée dans une logique de zone mais dans une approche plus globale d'une destination touristique, alliant les notions de tourisme de groupe et de tourisme individuel.

De plus, 80 % des visiteurs se déplacent pour des raisons culturelles et la plupart de leurs achats demeurent, de ce fait, culturels eux aussi.

L'allure d'un dimanche parisien, tel qu'il est aujourd'hui, correspond donc pour le moins à celle qui attire cette part prépondérante et fidèle de nos visiteurs. Et n'oublions pas que la loi du 10 août 2009 ne revient pas sur les dérogations permanentes à la règle du repos dominical, qui concernent déjà tous les professionnels du tourisme, tels que les hôtels, les agences de voyage, les restaurants, pour ne citer qu'eux.

Pour conclure, je me permettrai de reprendre Victor Hugo dans une œuvre parlant d'ailleurs de Paris, qui dit : "Tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité". Et la loi du 10 août 2009 augmente ainsi la responsabilité du Conseil de Paris, d'abord et avant tout quant à l'harmonie qu'il est en son devoir de préserver et même de chérir entre les Parisiens et ceux qui les visitent, mais aussi vis-à-vis des professionnels du secteur.

C'est ainsi, en pensant aux professionnels des métiers du tourisme et de l'accueil, que j'ai lu avec grande attention la loi du 10 août 2009. Un Parisien sur dix travaille pour ou grâce au tourisme. Les métiers du tourisme sont parfois difficiles mais toujours empreints d'une générosité...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardonnez-moi, j'attire votre attention sur le fait que vous êtes en train de prendre tout le temps de votre groupe !

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Je termine, je termine.

Oui, mais on parle, pendant toutes ces interventions, de tourisme mais je suis désolé, je suis modestement l'adjoint chargé du tourisme, donc si moi, je ne peux pas parler !

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous donnerai la parole comme adjoint mais pas là. Je pensais aux autres maires d'arrondissement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Absolument.

Et puisqu'il apparaît que certaines dispositions énoncées par cette loi nous accordent la possibilité de donner plus de protection et de justice sociale à ces professionnels, notamment par une possible requalification des zones touristiques en PUCE, j'espère, chers collègues, que tous ensemble nous choisirons de demander que ces dispositifs permettent de changer le régime juridique des zones touristiques actuelles pour aider ces professionnels du tourisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous remercie, mais là vous interveniez au nom d'un groupe, donc il ne faut pas me dire que...

Comme adjoint au tourisme, vous êtes majeur pour moi, vital, notamment sur tous les sujets économiques, mon cher Jean-Bernard !

La parole est à Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le débat de fond, mais je me bornerai, si vous voulez bien, à défendre la proposition que nous faisons pour le Faubourg Saint-Antoine.

Il existe, en effet, actuellement sept zones touristiques à Paris, parmi lesquelles deux concernent la place des Vosges, la rue des Francs-bourgeois, la rue d'Arcole dans le 4e, et une troisième qui touche le Viaduc des Arts de l'avenue Daumesnil dans le 12e.

Le Faubourg Saint-Antoine se situe ainsi au cœur de ces trois zones. Or, il est le haut lieu de l'artisanat d'art, et notamment des artisans de l'ameublement de l'Est parisien. Il est aussi un haut lieu très prisé pour ses commerces par les touristes. Il est l'un des quartiers de l'Est parisien les plus visités le dimanche.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il y aurait une logique économique à l'extension des zones touristiques déjà existantes au Faubourg Saint-Antoine, l'objectif étant de soutenir la dynamique économique de ce secteur.

Beaucoup, Madame COHEN-SOLAL, est fait aujourd'hui pour lutter contre l'extension de la mono activité textile dans ce quartier du 11^e et la fermeture des commerces de proximité, vous le savez, vous en parlez beaucoup, et c'est donc dans cet esprit que nous réclamons le lancement du processus de concertation avec les associations de commerçants et d'artisans du faubourg pour l'ouverture du dimanche.

Je dis bien que mon vœu porte sur une concertation sur ce sujet. Il s'agirait peut-être d'un moyen pour maintenir les activités économiques de ce secteur Bastille.

Je terminerai simplement en disant, Madame COHEN-SOLAL, que je m'étais étonnée que cette proposition d'extension n'ait pas été mise à l'ordre du jour de votre groupe de travail, sûrement un oubli à l'heure où la Municipalité parle beaucoup de concertation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais brièvement présenter le vœu que nous portons et que portent une majorité des maires d'arrondissement de Paris sur un problème concomitant au débat que nous avons ce matin sur l'ouverture des commerces le dimanche et qui concerne les conséquences ô combien néfastes et perverses de la loi dite de modernisation de l'économie qui a été votée il y a deux ans, et notamment son article 27 qui amène à ce que les élus soient consultés, associés aux décisions d'ouverture des supérettes et, plus largement, des magasins de grande distribution, à partir du moment où ils ont une surface supérieure à 1.000 mètres carrés. L'article 27 de la L.M.E. avait fait passer ce seuil, de fait, de 300 mètres carrés à 1.000 mètres carrés.

On se retrouve donc au cœur de la même problématique politique que pour l'ouverture le dimanche, c'est-à-dire le rôle de régulation des élus. Avant la loi L.M.E., c'est-à-dire avant 2008, les élus, à travers les C.D.E.C. devenues C.D.A.C., étaient amenés à jouer un rôle de régulation. Cela avait pour conséquence, tout d'abord, de préserver la diversité commerciale et notamment le commerce de proximité à Paris, auquel nous sommes attachés parce qu'il contribue à l'animation de nombreux quartiers de la Capitale et il y a quelque chose de paradoxal aujourd'hui à vouloir, à travers la S.E.M.A.-EST, lutter contre la mono activité et, parallèlement, se retrouver dans une situation où cette diversité commerciale est mise en cause par cette loi de dérégulation qu'est la L.M.E.

Parallèlement, nous assistons aujourd'hui à Paris, et Lyne COHEN-SOLAL le sait bien parce qu'elle est très mobilisée sur ce sujet, à une bataille d'enseignes qui amène à ce que les supérettes fleurissent dans le désordre le plus absolu ; souvent les travaux, d'ailleurs, commencent avant même que les permis de construire ne soient obtenus et, en l'occurrence, on se retrouve vraiment dans une situation où ce qui nous avait été vendu, si j'ose dire, au Parlement pour nous faire accepter ce relèvement de seuil de 300 mètres à 1.000 mètres carrés est contredit par les faits.

A l'époque, il y a deux ans, on nous avait dit : "cette loi de modernisation de l'économie va permettre de créer de la concurrence et, parallèlement, comme il y aura plus de concurrence, cela va faire baisser les prix". A l'arrivée, c'est le résultat totalement inverse, il n'y a pas de concurrence plus forte, puisqu'en l'occurrence, à Paris, ce sont deux grandes enseignes, Carrefour et Casino, pour ne pas les nommer, qui se partagent 80 % de la grande distribution et, parallèlement, la hausse des prix est plus importante à Paris qu'ailleurs, indice 115 alors qu'il n'est que de 100 au-delà du périphérique en ce qui concerne l'évolution des prix depuis deux ans.

Je me suis permis d'interpeller à l'Assemblée nationale Hervé NOVELLI, qui m'a répondu avoir confié à un cabinet d'audit indépendant une évaluation de l'article 27 de la loi L.M.E.

Nous considérons qu'il y a urgence, et en l'occurrence je voudrais d'ailleurs associer Pierre AIDENBAUM tout particulièrement, qui pointait un vœu de l'U.M.P.P.A. voulant que la rue du Temple ouvre le dimanche alors que c'est une rue de mono activité, ce qui est quand même très caricatural. Je ne reviendrai pas sur l'intervention de Mme TISSOT concernant la rue du Faubourg Saint-Antoine. Bref, il est urgent d'agir et, en l'occurrence, c'est l'objet de ce vœu que l'on revienne à un seuil de 300 mètres carrés ; c'est indispensable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vœu qui a tout mon soutien d'ailleurs.

La parole est à M. BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Au terme de ce débat, je voudrais dire les raisons pour lesquelles je suis résolument contre cette perspective d'ouverture d'une zone touristique supplémentaire boulevard Haussmann.

Je le dis avec force, parce que j'ai eu l'occasion de voir, la semaine dernière, un grand nombre de maires d'Ile-de-France et je peux vous dire que le type de démarche que l'on a suivi à Paris est exemplaire ; rencontrer en trois tables rondes plusieurs dizaines de responsables, c'est un très bon travail.

Sur le plan économique d'abord, j'ai tiré trois enseignements de nos travaux.

Premier enseignement, Paris ne décroche pas. Ceux qui ne voient pas, ceux qui contestent cette affirmation devraient faire l'effort de prendre les dossiers ; je suis tout à fait disposé, avec d'autres j'imagine, à poursuivre la démonstration ; c'est démontré par des partenaires indépendants, Paris ne décroche pas.

Deuxième enseignement économique, j'ai bien saisi tout l'enjeu pour les grands magasins du boulevard Haussmann d'une ouverture dominicale et notamment à destination des touristes étrangers qui constituent une part croissante de leur clientèle et de leur chiffre d'affaires.

Troisième enseignement, néanmoins, il m'est apparu clairement lors des auditions que dans leur ensemble, les commerçants parisiens ne souhaitent pas cette ouverture dominicale ; leurs représentants, associations, chambres professionnelles, Chambre des métiers ont, au contraire, souligné l'impact négatif qu'ils craignent sur le tissu commercial parisien.

Deuxième chapitre : le plan social. Je trouve que trop d'interventions d'aujourd'hui n'ont pas respecté les auditions. Quand on parle des auditions et du travail fait, il faut reprendre ce qu'on a pu dire les uns et les autres et ce qu'on a pu entendre. Sur le plan social, les auditions ont mis en évidence l'extrême fragilité des protections et des contreparties offertes aux salariés.

A titre d'exemple, les propositions faites ne peuvent s'appliquer aux démonstrateurs, concernés en majorité lors des ouvertures dominicales, dépendant directement des marques et donc non incluses dans les dispositions envisagées par les grands magasins pour leur propre personnel, jugées d'ailleurs insuffisantes.

Les syndicats des salariés des grandes enseignes ont également manifesté leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences sociales que l'ouverture dominicale pourrait avoir sur les salariés, en particulier sur les femmes, majoritairement représentées, mères de famille et résidant, pour la plupart, loin de la Capitale.

Troisième et dernière dimension : le plan local. L'ouverture dominicale des grands magasins du secteur Haussmann aurait d'importantes conséquences sur la vie du quartier et bien au-delà du 9e arrondissement. Les habitants doivent pouvoir disposer d'un temps de pause pour se réapproprier leur ville et leur quartier, participer aux activités et aux animations familiales, culturelles, citoyennes qui font vivre la cité.

Nos concitoyens du 9e ne veulent pas revivre le dimanche ce que leur quartier leur impose le samedi. Le temps des villes doit aussi comprendre ce repos dominical.

Je résume, cette perspective me paraît illusoire et incertaine au plan économique ; c'est ma conviction, elle est dangereuse et négative au plan social, elle est non désirée et mal perçue au plan local.

Je termine, puisqu'il y a des procès en modernité partout ; si votre modernité, Mesdames et Messieurs de l'opposition, c'est uniquement un avatar nouveau des dérégulations les plus libérales, naturellement, ce n'est pas ma tasse de thé et j'approuve résolument les perspectives tracées par le Maire de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à tous d'avoir exprimé vos convictions de manière pluraliste.

Nous allons maintenant entendre pour l'Exécutif Lyne COHEN-SOLAL qui n'oubliera pas, quand c'est nécessaire, de donner son avis sur les vœux qui ont été déposés.

Lyne ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à tous ceux qui ont participé à ce débat tout à fait passionnant, qui montre bien les dimensions qu'il faut donner à ce sujet.

D'abord, je voudrais, en tant que coordinatrice de cette Commission, remercier tous ceux qui sont venus aux six séances qui ont duré plusieurs heures, qui ont entendu une centaine de personnes, qui ont naturellement été écoutées avec beaucoup d'intérêt et qui, chacune, nous ont donné la position qu'ils avaient sur ce sujet tout à fait important pour notre ville.

Je voudrais remercier, naturellement, Mme TACHÈNE, Mme NAMY-CAULIER, M. LEBEL, mais aussi mes collègues Jacques BRAVO et, naturellement, Romain LÉVY, qui étaient parmi nous et, bien sûr, tous ceux qui ont pris la peine de venir nous donner leurs avis.

Je dois dire que cette loi d'août 2009, qui a été promulguée au milieu de l'été, est bien une loi de cohérence avec la politique développée et appliquée par le Gouvernement de Nicolas SARKOZY depuis 2007.

Comme l'a rappelé tout à l'heure Patrick BLOCHE, cette loi de 2009 vient après les lois de 2008 et en particulier la loi PME qui avait déjà dérégulé des pans entiers du commerce, qui avait supprimé les autorisations d'ouverture pour les plus de 300 mètres carrés et aussi permis et encouragé les soldes flottants entre autres mesures, et toutes ces mesures avaient en commun qu'elles venaient soutenir les plus forts et fragiliser encore les plus fragiles.

Je dois dire, comme d'ailleurs vient de le faire remarquer aussi Patrick BLOCHE, que tout cela a été fait sans que le Gouvernement ait pris la mesure de ce qu'il faisait puisque aujourd'hui, après deux ans et demi d'application, il s'interroge sur les mesures d'impact de cette loi et va donc mettre en place des observatoires pour observer ce qui va se passer.

La loi d'août 2009 a été faite avec les mêmes imperfections de la part du Gouvernement, c'est-à-dire que cette loi vient aider les plus forts contre les plus fragiles et qu'elle n'a été précédée d'aucune mesure d'impact. C'est un peu ce que la commission que le Maire de Paris m'a demandé de mettre en place a essayé de faire, c'est-à-dire de mesurer l'impact qu'aurait une telle mesure sur Paris et son avenir.

Nous l'avons entendu lors de ce débat tout à fait intéressant, les impacts sont importants dans un sens comme dans l'autre, et les positions sont claires dans un sens comme dans l'autre.

Vous permettrez que je reprenne rapidement, Monsieur le Maire, quelques points qui ont été soulevés et que j'essaie de répondre à certaines positions. Je voudrais d'abord remercier mes collègues de la majorité qui ont tous, avec leur sensibilité, apporté quelque chose à ce débat, et je voudrais le dire parce que c'est un débat extrêmement compliqué et les différents aspects de ce débat n'en finissent pas d'apparaître peu à peu.

Mais je voudrais reprendre par thème en commençant par : quel serait l'impact de cette loi sur l'ouverture du dimanche, dans les quartiers ?

Et là les choses sont claires, nous avons pu le voir, les Parisiens refusent, dans leur grande majorité d'habiter un centre commercial ouvert 7 jours sur 7. C'est la position de la plupart des habitants. Et les maires d'arrondissement, M. BRAVO vient de le dire, qui sont venus dans notre commission le disent, les rythmes doivent être différents au moins un jour par semaine, les bruits, la circulation, évidemment l'affluence dans les rues, bref, les Parisiens veulent avoir un jour où la ville s'apaise un peu.

Deuxième point important et fondamental, les questions sociales. Nous avons entendu tous les syndicats et la position des syndicats est unanime, ils sont tous farouchement contre l'extension du travail le dimanche à Paris pour des raisons extrêmement claires sur le fait que le volontariat ne serait pas un vrai volontariat et que les compensations ne sont pas équitables.

Je voudrais revenir sur ce que certains de nos collègues ont dit sur les nombres d'emplois créés. Evidemment, les promesses n'engagent que ceux qui les entendent, mais en fait rien ne permet de vérifier que les 600, voire 2.000 emplois promis pour les grands magasins seraient effectivement créés, mais surtout quels emplois ? Certains d'entre vous, mes chers collègues ont parlé d'emplois C.D.I. convenablement payés. Et les mêmes ont parlé de jobs d'étudiants. Je voudrais savoir si ces emplois seraient de vrais emplois en C.D.I. qui permettraient à des familles de vivre ou simplement des dépannages pour étudiants qui permettraient à certains de se faire un peu d'argent en travaillant en fin de semaine.

Mais rappelons-le, ces étudiants peuvent aussi bénéficier de travail dans les zones touristiques actuellement ouvertes et je les engage à le faire, souvent ils le font. Enfin, je voudrais ajouter que sur les questions économiques, nous avons rencontré devant notre commission, des positions extrêmement diverses de la part même des commerçants.

Si la Chambre de Commerce et d'Industrie a présenté un plan sur les ouvertures dans l'hyper centre de Paris, il faut dire qu'au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie les positions ne sont pas unanimes entre les très grands commerces et les commerces de proximité, mais surtout la Chambre des métiers, elle est unanime, la Fédération de l'habillement est également unanime, certaines associations de commerçants locaux sont unanimes et sont contre cette hypothèse.

Nous avons effectivement regardé de plus près comment sont les choses, et je voudrais répondre à l'argument présenté par M. LELLOUCHE soutenant qu'il faut se dépêcher d'ouvrir les magasins le dimanche pour que la croissance reparte. C'était un des objectifs de Nicolas SARKOZY avec cette loi de faire repartir la croissance.

C'est vraiment une politique à très court terme, parce qu'ouvrir le magasin les dimanches ce n'est pas faire repartir la croissance, c'est permettre à certains de s'enrichir sur le dos des autres et c'est la disparition programmée des commerces de proximité, des commerces indépendants et des commerces artisanaux qui font la spécificité de notre ville.

Au passage, je voudrais répondre à Mme Claude-Annick TISSOT, qui se demande pourquoi le Faubourg-Saint-Antoine ne serait pas ouvert le dimanche parce qu'il y a là des artisans d'art, des artisans et des commerçants de l'ameublement qui n'attendent pas mieux que de vendre le dimanche. Eh bien, ces derniers peuvent tout à faire le faire puisqu'ils n'emploient pas d'employés, ils sont ouverts par les patrons, les artisans eux-mêmes, et donc ont absolument le droit d'ouvrir le dimanche.

Je rappellerai, d'autre part, qu'un amendement sénatorial présenté en 2007 par Mme Isabelle DEBRÉ a permis aux commerces d'ameublement d'ouvrir tous les dimanches, donc sur le Faubourg-Saint-Antoine, si les commerces d'ameublement voulaient ouvrir le dimanche ils pourraient le faire. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils ont décidé de ne pas le faire, et je ne vois pas à quoi servirait de prendre une mesure supplémentaire dans ce quartier.

C'est un peu ce qu'il faut regarder de près. Vous avez, mes chers collègues, comme nous tous, des commerçants de proximité dans vos arrondissements, interrogez-les, vous verrez ce qu'ils répondent c'est très clair, ils nous disent : "nous n'aurons pas la possibilité de rester fermés si tout Paris ouvre le dimanche.

Ce n'est pas une liberté que vous nous donnerez mais une obligation d'ouvrir le dimanche, et si nous ouvrons le dimanche nous aurons des frais que nous ne pourrions pas couvrir parce que les gains ne seront pas suffisants et nous disparaîtrons". Ils vous disent tous la même chose, ils nous le disent, écoutez-les comme nous les avons écoutés.

Je voudrais aussi répondre, juste un mot, et vous l'avez dit d'ailleurs vous-même, Monsieur le Maire, sur le tourisme. Paris est effectivement la première destination touristique au monde aujourd'hui, en l'état actuel de la réglementation et de la législation. Rappelons que nous avons sept zones touristiques qui s'adressent particulièrement aux touristes et personne ne manque de rien à Paris ni les Parisiens ni les touristes.

Je dois reconnaître que Marinette BACHE a trouvé un argument qui m'a beaucoup amusée : "Quel touriste refuse de venir à Paris parce qu'il trouverait des commerces fermés le dimanche ?". C'est presque une plaisanterie de présenter un tel argument.

Pour essayer de dire les choses rapidement et pour répondre en même temps aux différents vœux qui ont été présentés en particulier par mes collègues du Nouveau centre, et M. Jérôme DUBUS, je regrette, Monsieur Jérôme DUBUS, que, même si maintenant vous êtes passé de l'U.M.P. au Nouveau centre, vous restiez un délégué général du MEDEF extrêmement militant... C'est normal, je ne vous en veux pas, mais soufrez que nous défendions l'intérêt général et pas seulement l'intérêt du MEDEF dans cette enceinte.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Nous serons donc obligés de ne pas suivre les différents vœux que vous avez présentés parce qu'ils vont à l'encontre de notre vision de l'avenir de Paris. Et surtout, quand vous nous dites qu'après tout il serait bien de faire un référendum auprès des Parisiens, parce qu'alors non seulement l'U.M.P.P.A. avait proposé que le Conseil de Paris perde ses droits et ses pouvoirs comme dans n'importe quelle commune de décider de l'avenir de Paris, mais maintenant vous allez chercher par le référendum le moyen de nous contourner et sur ce point, aussi, Monsieur Jérôme DUBUS, il est impossible de vous suivre.

Quant au vœu déposé par l'ensemble des maires de droite, sur le fait de soutenir la position de la C.C.I.P. et de son hyper centre ouvert le dimanche, je voudrais leur poser une question au passage même si nous émettrons un avis défavorable à ce vœu. En 2012, nous aurons des échéances extrêmement importantes sur le plan politique dont au moins quatre dimanches de vote, pour les législatives, pour les présidentielles, et je pense que vous envisagez donc que les salariés des commerces ne viendront voter ni pour les législatives ni pour les présidentielles, parce qu'ils seront pris par leur travail.

Soyons clairs, c'est vrai pour le 14 juillet et le 15 août, maintenant pour les dimanches de vote, les salariés des commerces, qui ont besoin de travailler et qui ont naturellement des salaires qui ne sont pas extrêmement élevés, devront aller travailler.

Donc, nos rendez-vous citoyens, nos rendez-vous démocratiques risquent encore d'être plus boudés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ce n'est pas l'argument principal mais c'est tout de même un argument que nous devons prendre en compte.

En conclusion, et pour présenter le vœu de l'Exécutif, Monsieur le Maire, je me permettrai de rappeler que, face à la cohérence politique de l'U.M.P. et de la majorité nationale qui va toujours plus loin dans la dérégulation, pensant par là peut-être arriver à je ne sais quelle fantasmagorique relance, nous opposons évidemment une conception encore plus cohérente sur la façon de dynamiser et de développer la diversité commerciale à Paris.

Nous le faisons, non seulement par la mesure que nous prenons aujourd'hui, nous le faisons par toutes les politiques que nous avons développées depuis neuf ans, c'est-à-dire le P.L.U. avec un classement des rues, la mise au travail de la S.E.M.A.E.S.T, la mise en place d'animations commerciales, l'aide au commerce de proximité, les bourses pour les jeunes artisans de proximité.

C'est dans ce cadre, Monsieur le Maire, que nous présentons le vœu de l'Exécutif, qui vous demandera de vous rapprocher du Préfet de Paris, afin que les zones touristiques soient classées en PUCE, afin que les travailleurs qui y travaillent soient bien protégés et puissent percevoir des salaires décentes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à l'adjointe Lyne COHEN-SOLAL. Merci à tous. Vous avez exprimé vos convictions.

Je crois que les choses sont claires, les différences sont connues. Sur les communications, il n'y a pas de vote. Il n'y aura pas de vote sur ce que je vous ai proposé, mais il y a en revanche un certain nombre de vœux de l'Exécutif et des groupes.

Je vais donc les mettre aux voix en rappelant à chaque fois quel est l'avis de l'Exécutif.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 113).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 114).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DASCO 30 - Signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles, des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire dans les écoles maternelles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASCO 30 relatif à la signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles, des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire dans les écoles maternelles, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé l'amendement n° 10.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un amendement qui tend à ce que les goûters servis dans nos écoles maternelles soient issus entièrement de l'agriculture biologique.

En effet, depuis 2001, nous essayons de développer le bio dans les cantines scolaires. Nous avançons mais nous avançons...

J'attends peut-être que le silence revienne. Je continuerai quand tout le monde sera parti.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

... Je disais que depuis 2001 nous avons fait des progrès dans le domaine du bio, puisque nous partions d'une situation proche de zéro. Malheureusement, cela n'avance pas totalement comme nous le voudrions et assez vite, en particulier pour remplir cet engagement que nous avons pris tous ensemble, dans nos promesses électorales de 2008, qu'une grande part des repas servis dans les cantines scolaires soit d'origine biologique.

Faire des goûters bio est l'une des choses les plus faciles qui soient, parce que les produits sont très nombreux, peu chers. C'est beaucoup plus facile de trouver des biscuits ou des pommes bio que de trouver de la viande biologique, surtout à des prix compatibles avec ce que peut faire une cantine scolaire. D'ailleurs, plusieurs arrondissements, dont le 18e mais pas uniquement, ont déjà décidé que les goûters seraient originaires de l'agriculture biologique.

Nous souhaitons simplement par cet amendement faire en sorte que cela se généralise dans tout Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup.

Aucun problème sur le principe. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette séance.

Nous allons devoir d'ailleurs sortir du côté uniquement volontariste, laissé à l'appréciation de chacun d'entre eux sur le bio, puisque nous avons pris des engagements dans le cadre du Plan Climat et ces engagements s'imposent à nous. Il va donc nous falloir trouver ensemble les façons d'avancer, y compris d'ailleurs dans un dialogue avec la Région Ile-de-France, parce que la question de la structuration des filières est une question qui reste importante.

Là-dessus, aucun souci. J'aurais souhaité, et pas uniquement parce que c'est l'adjoint aux finances qui préside notre séance, que cet amendement puisse être transformé en vœu, parce que je ne peux évidemment pas prendre une décision seule aujourd'hui sur un amendement qui pourrait avoir une implication budgétaire.

Si on pouvait le transformer en vœu, sachant qu'on continuera ce dialogue dans le cadre des Etats généraux de la restauration scolaire, dont nous avons déjà à plusieurs occasions évoqué le futur calendrier et les futurs thèmes de travail dans cette séance, ce serait avec grand plaisir que nous pourrions adopter ce vœu et, surtout dans les semaines et les mois qui viennent, trouver ensemble les moyens opérationnels d'arriver au résultat.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président, vous avez entendu le souhait de Mme BROSSEL. Comment y répondez-vous ?

M. Sylvain GAREL. - Tout d'abord, je remercie Colombe BROSSEL de nous donner acte sur le fond de notre proposition. J'accepte sa demande. Nous reviendrons au moment des débats budgétaires sur cette question, mais pour l'instant nous acceptons que cet amendement se transforme en vœu. Nous espérons que beaucoup de caisses des écoles n'attendront pas les décisions budgétaires pour faire en sorte que les goûters, servis dans les cantines, soient originaires de l'agriculture biologique.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe U.M.P.P.A., en l'occurrence c'est M. BENESSIANO qui a la parole pour deux minutes maximum.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe votera favorablement le vœu, puisqu'il est présenté comme tel. J'espère que le fait de transformer un amendement en vœu ne veut pas dire que la Ville se retirera parce que l'intérêt du vœu est quand même d'indiquer que des subventions complémentaires seront accordées aux caisses pour les inciter et les encourager à introduire progressivement les quelques produits bio au niveau des goûters.

Je pense donc que cela va dans le bon sens, et j'espère que la remarque de Mme BROSSEL n'était pas simplement de dire : transformez le en vœu, sous-entendu pieux ; je pense qu'il faut que ce soit une réalité.

Cela est d'autant plus facile pour mon groupe de prendre cette position que dans certaines caisses des écoles, même de l'Ouest parisien - je pense aux 15e, 16e et 17e arrondissements - il y a déjà eu introduction de produits biologiques au niveau des goûters. On citait les pommes, mais il y a également de petits gâteaux biologiques qui sont progressivement introduits également, chaque jour, dans ces goûters d'école.

Nous sommes donc au contraire très favorables à un tel esprit. Mais encore une fois, que le vœu ne soit pas qu'un vœu pieux.

Nous donnons l'avis favorable du groupe U.M.P.P.A.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, parce qu'il s'agit maintenant d'une proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 115).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 30).

2010, DASCO 38 - Signature d'une convention avec l'association "Skoazell Diwan Paris" relative à l'utilisation de locaux municipaux 12, rue Georges Citerne (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 38 concernant la signature d'une convention avec l'association "Skoazell Diwan Paris", relative à l'utilisation de locaux municipaux 12, rue Georges Citerne (15e).

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour cinq minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, vous invitez notre Conseil à vous autoriser à louer à l'école "Skoazell Diwan" des locaux municipaux dans le 15e arrondissement, locaux qui permettront d'élargir la capacité d'accueil de cette école aujourd'hui située dans le 14e arrondissement.

En 2004, alors qu'il s'était agi d'attribuer à cette école les premiers locaux dont elle allait disposer dans la capitale et d'ailleurs aussi en dehors de la Bretagne, car Diwan n'est implantée que dans cette région, nul n'avait été surpris d'entendre les radicaux de gauche dire non à cette proposition.

Vous ne m'entendez donc pas dire du bien de l'opération à laquelle on nous invite à souscrire aujourd'hui. Respectueux des cultures, traditions et langues régionales ou étrangères, nous estimons néanmoins que l'école publique et laïque est le creuset de l'intégration et de l'universalisme républicain et qu'ainsi, les enseignements doivent y être dispensés en français, la langue de notre pays, celle qui nous rassemble tous. Je précise que je n'ai rien contre les langues régionales, et je suis capable de vous chanter sur le champ l'"Aquellos montagnos" dans son intégralité si vous le voulez.

(Rires).

Mais il faut savoir que la méthode en immersion totale relègue le français en langue secondaire. En maternelle et en CP, les cours sont dispensés uniquement en langue bretonne. Ce n'est que progressivement, en cours élémentaire première année que les élèves ont droit à deux heures de français par semaine, puis à six en CE2 et CM1, et enfin à sept heures d'enseignement en langue française en CM2, juste avant d'entrer au collège.

Nous ne croyons pas à la pertinence de ce choix. Je rappellerai que l'article 2 de notre constitution stipule que la langue de la République est le français. Au-delà de notre méfiance quant au caractère progressiste de la méthode par immersion, c'est aussi et surtout l'élitisme de cette école et peut-être même un risque de sélection sociale par l'argent, disons-le, qui posent problème.

On nous dit que l'école Diwan est gratuite et ouverte à tous, mais regardons les faits. Le prix du repas est fixé au tarif unique de 5 euros, le goûter à 0,69 euro, et la demi-heure de garderie est facturée 1,50 euro.

Si nous nous basons sur le prix du repas des cantines parisiennes, il représenterait la tranche 8 de la réforme que nous votons ici même le mois dernier. La tranche 8, la plus élevée, est réservée aux familles gagnant plus de 6.250 euros par mois et plus de 7.500 euros avec deux enfants.

J'attends donc les arguments de ceux qui penseraient pouvoir démontrer la démocratisation sociale que représente cette école privée.

En Bretagne, Diwan, c'est plutôt l'école de l'élite que celle du peuple, mes chers collègues.

La Municipalité parisienne veut donc attribuer des locaux lui appartenant à cette école en octroyant aussi un abattement de 30 % sur son loyer. Je dirai qu'il ne lui reste plus qu'à lui verser une subvention !

La question est simple : est-ce la vocation d'une commune de faire la promotion des régionalismes à travers une langue qui n'est pas celle de la Nation ? Que ferons-nous, nous, Ville de Paris, si demain les Basques, les Alsaciens, les Corses, les Provençaux, les Occitans, les Catalans, les Niçois, les Réunionnais et les Antillais venaient à se lancer dans cette démarche ?

Pour nous, face aux dures, injustes et préoccupantes restrictions humaines et budgétaires que subit l'Education nationale du fait du Gouvernement, le service public laïque d'enseignement de notre pays, la priorité, c'est l'école publique et c'est ce qui guidera toujours notre action.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour cinq minutes.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci, mes chers collègues.

Évidemment, mon intervention s'inscrira dans la continuité de ce qui vient d'être dit par mon collègue Gilles ALAYRAC.

Mais puisque beaucoup de choses précises ont été dites, je voudrais pour commencer mon intervention... évidemment, il y aurait de prime abord, si l'on ne s'intéresse pas au dossier, d'un côté des gens sympathiques, ouverts et en quelque sorte des élus fermés et sectaires qui ne voudraient pas permettre que des "expériences" se développent.

Sur ce dossier comme sur d'autres dossiers sur lesquels j'interviendrai tout à l'heure, il faut en revenir aux principes. Les principes permettent, à partir du moment où comme moi, républicain, je pense qu'il faut des principes universels, que l'on ne soit pas amené à faire au nom d'une forme de générosité des bêtises qui nous amèneraient à construire une autre forme de pays que celui dans lequel nous vivons.

Car, ce que nous acceptons pour les uns, nous devons obligatoirement l'accepter pour les autres demain. Au nom de quelles règles certains pourraient tenter des expériences et devrions-nous le refuser à d'autres ? C'est là aussi le cœur du problème. Mon collègue l'a bien dit : il est hors de question pour moi de porter le costume de ceux qui auraient quelque chose à reprocher aux Bretons. Nous connaissons l'apport des Bretons dans l'histoire de la République, la façon dont les clubs de Bretons ont été sans aucun doute le ferment de la Révolution Française et comment encore, lors d'événements plus récents, durant la Seconde guerre mondiale, c'est en Bretagne que les principaux foyers de résistance ont été les plus courageux : nous connaissons le prix que le peuple breton a dû payer. Donc, point de débat là-dessus.

Deuxièmement, je n'ai rien contre le fait que nous parlions, dans d'autres pays encore, des langues dites régionales. Je suis moi-même originaire du Sud de la France ; dans mon lycée, j'ai fait de l'occitan ; mon grand-père parlait l'occitan, donc sortons de ces débats caricaturaux.

Il y a là un cas particulier : est-il de notre mission d'aider à ce que ce type d'écoles se développe ? Pensons-nous que notre pays ira mieux si demain, chaque enfant va dans une école différente et fait une scolarité dans une langue différente au nom d'un choix des parents ? Quel pays allons-nous construire ? Sommes-nous prêts, et je m'adresse notamment aux bancs de l'opposition, à ce que les étrangers qui viennent vivre dans notre pays et qui sont les bienvenus..., acceptons-nous que demain il y ait des écoles dans lesquelles la scolarité des enfants soit faite dans la langue de leurs parents ? Au nom de quels critères leurs refuserions-nous, si ce n'est au nom d'une vision fermée ?

Je vais volontairement jusqu'au bout de la discussion pour que tout le monde comprenne ce que nous sommes en train de mettre en place si nous l'acceptons.

Je conclus mon propos : nous sommes contre ce projet de délibération parce qu'au nom de l'intérêt général, il accorde une remise de 30 % sur le montant de la location des locaux que nous allons attribuer à cette école. Où est l'intérêt général ?

Comme l'a dit mon collègue, je reviens là aussi au principe : chaque fois qu'un jeune parisien va dans un établissement privé plutôt que dans une école publique, c'est un constat d'échec dont nous ne pouvons pas nous féliciter, c'est un constat d'échec pour le service public, et nous devons sans relâche, partout, dire que c'est dans l'école publique, la seule école qui accueille tous les enfants, que la République fraternelle et laïque que nous voulons pourra se construire. Toutes les autres expériences, puissent-elles avoir un visage généreux au départ, sont dangereuses.

Chers collègues, je vous invite donc à bien y réfléchir et à rejeter ce projet de délibération.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour 5 minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je serai un petit peu plus mesuré et raisonnable peut-être dans mon expression parce que je ne crois pas que cette école de quelques dizaines d'enfants menace la République, pas plus que la laïcité, ou alors la République est bien fragile sur ses bases ! Et je suis évidemment tout autant républicain que mes collègues qui viennent de s'exprimer, et dont je partage d'ailleurs beaucoup des propos, même si, pour ma part, je soutiens cette initiative, ainsi que notre groupe.

Je n'emploierai pas l'argument selon lequel il y a plus d'un million de Bretons en Région parisienne et beaucoup à Paris, le 15^e étant celui peut-être, avec le 14^e, l'arrondissement qui en a le plus, ni non plus d'ailleurs que le 15^e a un maire breton ! Ce ne sont pas des arguments dirimants... Mais je rappellerai simplement néanmoins que les langues régionales sont inscrites dans la Constitution française dorénavant et, à ce titre, constituent une part du patrimoine de tous les Français ; et il nous appartient, justement, de veiller collectivement à la sauvegarde et à la transmission de ce patrimoine.

Quant à la mixité sociale, je crois que là c'est vraiment un mauvais argument, dans la mesure où les familles modestes et très modestes sont même surreprésentées dans cette école. Mais si M. ALAYRAC trouve que le prix de la cantine est trop élevé et que la Ville souhaite participer par une subvention au financement de la restauration scolaire dans cette école, bien sûr, sa proposition sera accueillie favorablement.

Je crois surtout que, prendre conscience de sa propre identité, de la fragilité de sa propre culture rend peut-être plus sensible à l'autre et à sa différence. Vous savez, cette langue minoritaire a été déclarée aussi en danger d'extinction par l'U.N.E.S.C.O. ; il est donc tout à fait logique qu'elle puisse continuer à être enseignée, d'autant plus qu'il s'agit là simplement d'un transfert du 14^e au 15^e, et rien de plus. Diwan suit les programmes du ministère, complètement, avec un bonus, c'est vrai, qui est l'apprentissage d'une deuxième langue par la technique du bain linguistique ; et c'est une technique pédagogique et pas du tout idéologique.

Vous avez tenu des propos idéologiques, mes chers collègues. Là, il s'agit d'une technique pédagogique qui a d'ailleurs été créée au Québec et qui a été éprouvée dans plusieurs pays, et qui est considérée comme la méthode la plus efficace d'ailleurs pour acquérir une langue. D'après les tests du Ministère, les élèves de Diwan ont des résultats en français, langue maternelle - oui, en français, langue maternelle ! - bien plus élevée que dans les écoles monolingues. Non seulement ils parlent mieux le français mais, de plus, ils maîtrisent une deuxième langue, le breton, et très rapidement une troisième, l'anglais, etc.

Alors, je pense qu'il y aurait, oui, mes chers collègues, des inconvénients à l'absence d'une telle école dans notre ville mais aucun à ce que cette école, qui fonctionne sous contrat d'association depuis la rentrée 2009, et est laïque et gratuite, soit transférée du 14^e au 15^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7^e Commission. - Merci.

Merci aux trois intervenants pour leurs prises de position, divergentes mais évidemment tout aussi respectables les unes que les autres.

Je voudrais ramener à sa juste mesure cette délibération. Cette école accueillera effectivement finalement peu d'enfants. C'est une école qui est donc sous contrat d'association, qui était déjà hébergée dans des locaux appartenant à la Ville de Paris. C'est donc un transfert de ces locaux et, évidemment, tout a été fait selon les règles de l'art ; l'estimation a été évaluée par le Conseil du patrimoine qui, seul, est autorisé à faire une estimation pour une association s'installant dans un patrimoine appartenant à la Ville de Paris. Bien entendu, il ne pourra - je rassure M. ALAYRAC sur ce point - pas y avoir de subvention à cette école, puisque cette école étant maintenant une école sous contrat, cela sera de fait totalement interdit par la loi.

Je voulais ramener cette délibération à sa juste mesure et vous inviter, mes chers collègues, à l'approuver.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Explication de vote de M. DUTREY, pour 2 minutes.

M. René DUTREY. - Concernant Diwan, pour le groupe "Les Verts", notre seul regret est que l'initiative, à l'époque menée par Jack LANG, Ministre de l'Éducation nationale, qui était d'intégrer Diwan dans le service public de l'Éducation nationale, n'ait pas pu arriver à terme, car c'est notre vision. Effectivement, au groupe "Les Verts", nous pensons qu'il n'y a pas une seule manière d'apprendre, il n'y a pas une seule manière d'être et le choix des parents pour leur enfant d'apprendre dans leur langue régionale est un choix que la République doit pouvoir garantir.

Pour finir mon explication de vote, je viendrai sur un combat, un combat qui a eu lieu avec la langue des signes qui, pendant longtemps, n'a pas pu être intégrée dans l'école publique...

(Mouvements divers).

... au nom de l'universalité de la République, exactement en vertu du même argument : il n'y a pas un seul type d'apprentissage et le choix d'être respecté, c'est bien la République qui doit garantir ce choix.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Explication de vote de M. POZZO di BORGIO pour 2 minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je voudrais juste apporter au débat de l'Assemblée une remarque de M. HAGÈGE, qui est professeur au Collège de France et qui parle une centaine de langues, je crois.

Il nous disait : en ce qui concerne ce qu'on appelle les langues de patois, les langues régionales, c'est la politique qui décide que ce sont des langues régionales, mais ce sont en fait des langues et pas du tout des patois.

Je vous rappelle aussi qu'à la fin du XIX^e siècle, la moitié des Français parlaient leur langue régionale. Ce sont les hussards de la République, nos instituteurs qui nous ont tous formés, qui ont fait en sorte que l'on ait cette langue, belle, qu'est le français. Mais cela ne veut pas dire que maintenant, parce qu'il y a eu ce travail de tous les hussards de la République, qu'il faut revenir là-dessus. Moi, je crois, et HAGÈGE le disait très bien, qu'il est important que le jeune enfant apprenne le maximum de langues ou même de patois. L'occitan, le breton ou un tas d'autres langues, ou le corse, puisque je suis d'origine corse, ce sont des langues qui développent l'intelligence de l'enfant, et ce n'est pas parce que la politique a décidé que c'était du patois que ce n'est pas une langue.

Je voulais apporter cela au débat et merci.

Nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 38).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réforme de l'Éducation nationale dite de "mastérisation".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la réforme de l'Éducation nationale dite de "mastérisation".

La parole est à Mme Olivia POLSKI et, s'agissant d'un vœu non rattaché, pour une minute seulement.

Mme Olivia POLSKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les conditions dans lesquelles va se dérouler la prochaine rentrée scolaire à Paris sont très préoccupantes. Outre les difficultés majeures engendrées par les suppressions massives de postes dans l'Education nationale depuis plusieurs années, par les postes difficilement pourvus d'emploi de vie scolaire, par la possibilité laissée aux établissements de passer ou non à la semaine de neuf demi-journées, la réforme de la formation des maîtres, dite de "mastérisation", va avoir pour conséquence de désorganiser massivement les écoles parisiennes au détriment des élèves et des enseignants.

Le dispositif qui semble prévu pour la rentrée prochaine à Paris est alarmant : il y aurait 173 enseignants stagiaires sans formation dans les écoles parisiennes. Une centaine d'entre eux sera donc affectée dans une classe. Une même classe aura, de la rentrée aux vacances de la Toussaint, un enseignant sortant d'I.U.F.M., puis de novembre à mai un enseignant stagiaire qui sera néanmoins déchargé une journée par semaine et remplacé par un autre enseignant, et enfin, en juin, il sera en responsabilité complète de la classe. Les élèves d'une même classe verront donc défiler au moins trois enseignants dans l'année, dont un débutant et un sans formation.

L'unique objectif de cette mesure, réaliser à tout prix des économies, coïncide avec l'envoi il y a une semaine par le Ministre de l'Education nationale d'un mode d'emploi de suppressions de postes à l'attention des recteurs et des inspecteurs d'académie. Au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques, c'est un véritable démantèlement de notre école républicaine, garante d'égalité et de justice sociale, qui est proposé :

- suppression des R.A.S.E.D. ;
- augmentation du nombre d'élèves dans le primaire et dans le secondaire, par classe ;
- suppression de la scolarisation à 2 ans ;
- retour sur les décharges horaires des enseignants ;
- et enfin, remise en cause de l'enseignement obligatoire que sont les itinéraires de découverte.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous avez déjà parlé durant 2 minutes, il faudrait conclure.

Mme Olivia POLSKI. - L'école ne devrait surtout pas, en période de crise, être considérée comme une charge à réduire, mais bien comme un investissement pour l'avenir. La communauté éducative parisienne se mobilise pour dénoncer cette réforme et son implication académique. Parce que nous avons besoin dans nos établissements de stabilité, de sérénité, et d'un nombre suffisant d'enseignants formés pour que les enfants puissent apprendre et progresser dans les meilleures conditions, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir intervenir auprès du Ministre de l'Education nationale et du Recteur de l'Académie de Paris, pour obtenir l'abandon total de cette mesure. Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame POLSKI, ainsi qu'aux élus de votre groupe. Oui cette réforme pose trois problèmes, un problème de fond d'abord, aujourd'hui, enseigner n'est donc plus considéré et reconnu comme étant un métier, et un métier qui s'apprend. On est passé à une conception, de mon point de vue, extrêmement dangereuse de ce qu'est le métier d'enseignant et le métier d'enseignant ne nécessite plus aujourd'hui, pour les gens qui nous gouvernent, pour les gens qui gèrent le Ministère de l'Education nationale, des compétences particulières, et j'ai bien peur que dans 10 ans nous nous retournions et nous regardions ce qu'étaient la formation professionnelle, la formation initiale, ce qu'était le métier d'enseignant jusqu'à 2010, et que nous nous disions, eh bien oui, c'est à ce moment-là que tout a basculé.

Cela pose, en effet, un deuxième type de problème, les conséquences pour les petits parisiens de ce que sera leur année pour un certain nombre d'entre eux, une année chaotique dans un dispositif qui n'a pas été pensé, qui est totalement non géré, non encadré. Ce sont bien les enfants qui feront les frais de cette inorganisation, qui de mon point de vue est le signe d'un manque d'intérêt et d'un manque de reconnaissance pour le métier d'enseignant et pour les enseignants eux-mêmes.

Et troisième point, vous avez eu raison de le souligner, j'en profite d'ailleurs pour dire, à ce titre, évidemment que les organisations syndicales enseignantes se battent contre la mastérisation mais également les parents et nous avions la semaine dernière plus d'une dizaine d'écoles occupées par les parents qui protestent et refusent la mise en œuvre de la mastérisation dans le système national et dans leurs écoles.

Et je disais troisième point, ne nous voilons pas la face, ce dispositif n'a été pensé que pour une seule chose, mais d'ailleurs, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, c'est bien le seul mode de réflexion aujourd'hui d'un certain nombre sur les questions éducatives : comment mettre en œuvre la RGPP au sein de l'Education nationale. Cette réforme aura permis finalement et budgétairement de gagner 15.000 postes. Comme vous l'avez fait remarquer, on prépare déjà la suite et des fuites très organisées dans la presse ont déjà commencé à nous sensibiliser sur les différentes mesures qui allaient permettre au Ministre de l'Education nationale de remplir sa feuille de route et de se séparer de 10.000 ou 15.000 personnels dans l'Education nationale. Notre école est en train de mourir de cela.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 116).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'instauration d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 12 et n° 12 bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe "Les Verts" et par l'Exécutif, relatifs à l'instauration d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Lorsqu'on demande à Yan Arthus BERTRAND quelles sont les trois mesures simples que chacun peut prendre pour protéger l'environnement, il répond : moins rouler en voiture, économiser l'eau, et manger moins de viande.

En effet, 70 % des terres agricoles dans le monde sont aujourd'hui consacrées à l'élevage. Elevage industriel qui produit 18 % de rejets de gaz à effet de serre. On sait aussi qu'il faut 10 protéines végétales pour fabriquer une seule protéine animale et qu'un kilo de viande demande pour être fabriqué 1.500 litres d'eau.

En France, un excellent buffet végétarien suivi d'un débat a récemment été organisé à l'Assemblée Nationale rassemblant des parlementaires de tous bords, "Verts", PS, et U.M.P. Tous se sont prononcés pour une journée sans viande par semaine, insistant sur le problème de santé induit par notre alimentation trop carnée. De fait, plusieurs villes dans le monde, Sao-Paulo, San-Francisco, New York, le Cap se sont déjà prononcées pour une journée avec un repas végétarien chaque semaine et le mettent en œuvre dans le cadre de leurs responsabilités municipales.

En place depuis 2009 dans le 2e arrondissement, les repas végétariens recueillent le plein assentiment des jeunes convives. Ils adorent les raviolis au tofu, les tartes aux trois fromages, quant aux pizzas végétariennes, ils en raffolent !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - C'est donc un vœu de l'Exécutif qui est la poursuite du dialogue que nous avons commencé et du débat à avoir en 7e Commission et qui permet d'intégrer un certain nombre d'éléments qui peut-être n'étaient pas suffisamment présents dans le vœu que vous aviez présenté. C'est donc pourquoi je vous présente ce vœu de l'Exécutif que nous pourrions voter ensemble si vous acceptiez de retirer le vôtre, en prenant en compte le fait qu'un certain nombre de caisses des écoles fournissent déjà des repas dits végétariens ou en tout cas sans viande et sans poisson le midi, et qu'un dispositif d'extension ne pourrait être envisagé, évidemment qu'avec les commissions des menus, qui accueillent des diététiciens, des nutritionnistes et des représentants des parents d'élèves, et ces dispositifs doivent être évidemment en lien avec l'ensemble des dispositifs gérés par la Ville de Paris et je pense évidemment à Paris Santé Nutrition qui fait s'agiter Jean-Marie LE GUEN sur son fauteuil.

C'est pourquoi, en intégrant cette globalité des actions, je vous propose un vœu qui conclut par : "Le Conseil de Paris émet le vœu que des informations relatives à l'éducation au goût et aux règles d'équilibre alimentaire et notamment aux bienfaits nutritionnels des repas sans viande de type végétarien soient communiquées aux présidents des caisses des écoles" et deuxième alinéa : "Qu'un débat sur l'intérêt de ce type de repas pour la santé soit prévu dans le cadre des Etats généraux de la restauration scolaire organisé prochainement par la Ville de Paris". La liste des sujets qu'il va nous falloir traiter dans ces Etats généraux s'allonge de Conseil en Conseil, preuve s'il en était que nous avons réellement besoin de travailler sur ces questions ensemble.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Une explication de vote de M. le Président Ian BROSSAT, pour 2 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera plus court encore, nous voterons le vœu de l'Exécutif. Cela dit, je voudrais tout de même parce que j'ai l'impression parfois qu'on vit dans un drôle de monde, que l'on ait aussi une pensée pour les familles qui sont végétariennes non pas par choix mais par contraintes financières, et dont les parents n'ont pas la possibilité, cela vous énerve mais c'est la réalité, d'acheter de la viande à leurs gamins, et je ne voudrais pas que demain ces familles soient doublement pénalisées, qu'on n'ait plus de viande à la cantine et qu'il n'y en ait toujours pas le soir au dîner. Je suis tout à fait favorable à ce qu'on ouvre le débat sur ce sujet mais pas au fait de généraliser cette expérience. C'était ce que je voulais dire et je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président Sylvain GAREL, le groupe "Les Verts" retire-t-il son propre vœu au profit du vœu n° 12 bis ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - "Les Verts" retirent leur vœu au profit de celui de l'Exécutif parce que le vœu de l'Exécutif va plus loin qu'une simple information aux présidents de caisse des écoles, ce qui me semblait limité. Que cette question soit évoquée dans le cadre des Etats généraux de la restauration scolaire me paraît une bonne idée. Cela permettra de nourrir le débat et peut-être éviter les lieux communs comme ceux que l'on vient d'entendre : les pauvres ne peuvent pas manger de viande et les riches en mangeront beaucoup. C'est souvent l'inverse aujourd'hui ! Nous pourrions débattre, et déconstruire les idées toutes faites dans le cadre d'un débat public, ce dont je me réjouis.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 117).

arrondissement. - Montant total : 17.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le projet de délibération DJS 97 relatif à l'attribution de subventions à neuf associations du 14^e arrondissement.

Je donne la parole au maire du 14^e arrondissement, pour cinq minutes.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Ce sera extrêmement court.

D'abord, pour remercier Jean VUILLERMOZ pour tout l'effort qui est fait en direction des associations de quartier.

Juste pour rappeler son attention, mais j'ai envoyé un petit courrier, il sait de quoi je parle, sur un club : le Sporting Club 14. C'est l'occasion de lui rappeler et de lui demander des nouvelles de la demande que j'avais faite et que je n'ai pas souhaité, à cette étape, formuler dans un amendement lors du passage de la délibération.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je remercie Pascal d'avoir remarqué que les subventions aux associations sportives de proximité sont en augmentation et qu'elles le sont pour tous les arrondissements.

En ce qui concerne le Sporting Club 14, il est difficile de répondre aujourd'hui, comme cela, en séance. Il sait que je regarde avec attention cette subvention et que j'apporterai des propositions dans un proche avenir.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 97).

2010, DJS 186 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisport de Paris Bercy (12e) conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 186 relatif à l'approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisports de Paris Bercy, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18.

Trois amendements ont été déposés sur ce projet : l'amendement n° 13 par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'amendement n° 14 par le groupe "Les Verts" et l'amendement n° 14 bis par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présenterai l'amendement n° 15 que j'ai déposé au nom de mon groupe.

La Ville de Paris s'apprête à lancer la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy (P.O.P.B.), équipement dont la Ville est propriétaire.

Le P.O.P.B. est l'un des équipements phares de la Ville de Paris. Il accueille de nombreuses manifestations sportives et de nombreux concerts.

Cet équipement, qui est âgé de 25 ans, nécessite des investissements importants pour être mis aux normes et au niveau des autres équipements de cette taille accueillant des manifestations de grande ampleur.

Toutefois, cette rénovation indispensable ne saurait être un prétexte pour faire entrer des pratiques à l'opposé des valeurs et des missions de service public auxquelles la majorité municipale est attachée, notamment pour ce qui concerne le recours éventuel à ce que l'on appelle le "naming".

Le "naming" ou le fait de nommer un équipement est un des nombreux termes anglais utilisés dans le monde de la publicité et qui décrit une pratique de "sponsoring" qui consiste à donner à une enceinte sportive, le plus souvent un stade, le nom d'une marque ou d'une société sponsor.

Les accords de "naming" sont généralement des accords de longue durée, ce qui est confirmé par le présent projet de délibération, puisqu'il est question d'un contrat de délégation qui pourra avoir une durée de 30 à 35 ans, ce qui est d'ailleurs une durée assez longue.

La pratique du "naming" affecte donc la toponymie locale si elle vise à remplacer un nom ancien par un nom nouveau pour raison commerciale et dans un but publicitaire.

Accepter le "naming", c'est entrer dans une logique de marchandisation toujours plus grande, incompatible avec une mission de service public.

Aussi est-ce la raison pour laquelle notre groupe a déposé un amendement afin que le paragraphe qui parle du "naming" soit supprimé du rapport de présentation et du contrat de délégation de service public.

Nous vous proposons donc de voter cet amendement qui est dans la partie II "économies générale du contrat", au point 4, "conditions matérielles d'exploitation", page 9 du rapport de présentation. Nous vous proposons donc que la Ville supprime le paragraphe débutant par : "La Ville de Paris pourra accorder au délégataire le droit de recourir au "naming".

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voulais juste vous répondre, non pas sur le "naming" mais sur la durée de la D.S.P., puis-que, comme vous le savez, je ne suis pas totalement étranger aux négociations sur les DSP.

Vous signaliez que la durée serait très longue et vous semblez, enfin, c'est ce que j'ai cru comprendre, le regretter, mais je vous ferai la même réponse qu'à M. LEGARET sur le Palais Brongniart : lorsqu'une D.S.P. a une durée longue, c'est pour une raison toute simple, c'est parce que les investissements à réaliser sur l'équipement sont très importants. Or, ces investissements sont évidemment assumés par le délégataire et il ne serait pas possible de trouver un délégataire finançant des investissements très lourds si on ne lui fournissait pas une durée assez longue ; c'est un principe d'évidence.

Je vais donc donner maintenant la parole à M. Alexis CORBIÈRE, pour cinq minutes.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Très simplement, j'interviens pour l'essentiel au nom du groupe et aussi comme élu du 12e arrondissement dans lequel le Palais Omnisports de Paris Bercy se trouve.

Le débat a déjà eu lieu à l'occasion du conseil d'arrondissement de la semaine dernière, c'est quelque chose d'important pour notre arrondissement. C'est, sans aucun doute, pour beaucoup de provinciaux, la façon dont le 12e est connu, à travers ce Palais Omnisports de Paris Bercy, à travers son nom et les manifestations qu'il héberge.

Je voulais en profiter, avant de présenter le vœu, pour dire que nous sommes heureux de ce que le principe d'une délégation de service public soit reconduit, de même que le principe que la patinoire située dans le P.O.P.B. restera ouverte au public, ce qui est quelque chose d'important, et nous en remercions l'adjoint chargé des sports, qui a, je crois, insisté pour que ce soit le cas.

Par ailleurs, je ne suis pas connaisseur du dossier mais il est curieux qu'un équipement construit en 1984, somme toute il n'y a pas très longtemps, nécessite des investissements lourds pour l'avenir et je crois que beaucoup de nos collègues qui nous critiquent, peut-être pas eux personnellement mais du moins les formations politiques qu'ils représentent, étaient en responsabilité à l'époque.

Sur ce point il faudra que tout le monde reste raisonnable dans ses critiques.

Ceci dit, au nom de mon groupe, nous sommes effectivement sensibles à ce qui a été souligné par notamment mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur le "naming" et l'amendement que je vous présente, et je le dis également en tant qu'élu du 12e, est une décision qui ne peut être prise à la légère.

Nous proposons, s'agissant des caractéristiques de prestations que doit assumer le délégataire, que lorsqu'il est indiqué que "les conditions matérielles d'exploitation, la Ville de Paris pourra accorder au délégataire le droit de recourir au naming", il soit ajouté : "sous réserve d'un avis favorable émis par le Conseil de Paris".

C'est, pour nous, une décision politique lourde qui ne doit pas être prise sans que notre assemblée en mesure toute la responsabilité. C'est la raison pour laquelle, au nom de mon groupe, nous présentons cet amendement.

Cette intervention terminée, je précise aussi, par honnêteté, que cette fois-ci, en mon nom et au nom de Danielle SIMONNET, nous voterons l'amendement présenté au nom du groupe "Les Verts" tout à l'heure, par Christophe NAJDOVSKI, et je ne sais pas comment feront nos collègues du P.R.G. qui présentaient un amendement sur le fait que le P.O.P.B. n'accueille pas de manifestation culturelle en son sein.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI, pour cinq minutes.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Très rapidement, pour avoir été pendant sept ans adjoint aux sports et maintenant exercer les fonctions de président du conseil de surveillance de la S.E.M. du P.O.P.B., c'est un équipement que je connais bien.

Je voudrais juste nuancer ce qui vient d'être dit par Alexis CORBIÈRE.

En 1984, quand le P.O.P.B. a été construit, c'était un équipement très moderne, c'était peut-être même un des premiers équipements de cette taille dans le monde, un équipement d'une grande polyvalence, et la mairie de l'époque - à l'époque, c'était Jacques CHIRAC le Maire - avait fait le choix judicieux de réaliser cet équipement et positionné Paris comme étant une des premières villes du monde à le faire.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est quoi ? Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. La difficulté à laquelle nous sommes confrontés est que les standards des salles ont évolué et que l'avance que nous avons, et que nous avons encore par le savoir-faire des équipes, par la polyvalence, cette avance a été rattrapée.

Aujourd'hui, essaime en Europe toute une série de salles, avec parfois des jauges supérieures à celle du P.O.P.B., qui fait que si le P.O.P.B. ne se modernise pas rapidement, il risque de se retrouver dans une situation à un moment donné plus difficile.

Deuxième élément, les standards de confort ont évolué, les attentes des usagers de cet équipement ont évolué. Il est devenu maintenant nécessaire de réaliser ces travaux de modernisation, qui auraient dû être faits précédemment, mais comme nous étions dans la bataille olympique, il est évident que vu l'incertitude du résultat et les éléments de calendrier, nous avons tout à fait légitimement repoussé le calendrier de la DSP.

La Ville est aujourd'hui face à une échéance devant laquelle elle ne veut plus reculer, et elle a raison. Bernard GAUDILLIÈRE a eu raison de rappeler la nécessité d'une durée de délégation longue pour permettre un amortissement et donc un investissement qui soit cohérent. Après, il y a la question du "naming".

Avec le "naming", il faut savoir de quoi on parle. J'entends dire qu'on va accentuer la marchandisation, mais pour les événements sportifs de niveau, c'est déjà le cas. Au P.O.P.B., il y a l'open de tennis BNP Paribas. Vous pourrez multiplier les exemples. Considérer aujourd'hui que nous franchirions un pas supplémentaire me paraît être un peu décalé par rapport aux avantages qu'on pourrait en attendre.

Pourquoi je dis cela ? Que l'on recoure au "naming" pour une école, une crèche, un équipement sportif de proximité, oui, bien sûr, ce serait choquant ? Mais qu'on donne du "naming" à un équipement qui accueille des compétitions sportives internationales ou des concerts de musique, et si cela permet à un moment donné à la collectivité ou au futur délégataire de faire l'économie d'un certain nombre d'investissements, cela ne paraît pas absolument scandaleux.

D'ailleurs, aujourd'hui, toutes les grandes arènes dans le monde, y compris dans des villes dirigées par des majorités de gauche, dans lesquelles il y a aussi toutes les formations politiques de la gauche, acceptent le principe du "naming".

Après la question, c'est quoi ? C'est le nom. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le délégataire est une S.E.M., au sein de laquelle la Ville est majoritaire. Il est bien évident que le nom, s'il y avait "naming", ne pourrait pas être choisi sans l'accord de la municipalité.

Un processus est ouvert avec appel à la concurrence. Nous ne savons pas à cette date quels seront les candidats. La société qui gagnera cette délégation de service public, pourrait très bien ne pas être la S.E.M., donc une société entièrement privée. Il est donc normal que la Ville se réserve à un moment donné la possibilité de décider in fine du nom, parce que ce serait un peu complexe si on se retrouvait, par exemple, avec un marchand d'armes accolé au P.O.P.B.

C'est pourquoi personnellement, cela ne me choque pas qu'il y ait un processus qui dise qu'in fine c'est l'assemblée parisienne qui décide. Mais ce n'est pas la même chose de dire que l'assemblée parisienne doit avoir un droit de regard sur le nom éventuel qui sera choisi de la société dans le cadre du "naming" que de dire qu'on est contre le "naming" par principe.

Sinon, mes chers collègues, cela veut dire qu'il faut se poser la question là aussi d'aller chercher plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans cette salle. Des dizaines de millions d'euros qui seront peut-être plus utiles pour d'autres actions municipales dans le contexte budgétaire dans lequel on se trouve aujourd'hui dans ce pays et aussi au niveau de la Ville.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Je pensais que vous alliez proposer à M. Yves POZZO DI BORGIO de prendre la parole avant moi.

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme vient de le dire Pascal CHERKI, le P.O.P.B. a bien vécu mais il a vécu. C'est un équipement dont nous sommes très fiers, mais dont on voit bien aujourd'hui qu'il est devenu obsolète, en particulier en tenant compte de l'évolution des prestations qu'il faut offrir aux spectateurs qui viennent, tant pour voir des événements sportifs que pour des événements culturels, voire même culturels.

La solution de la DSP est effectivement une proposition intéressante, mais Monsieur le Maire, Monsieur VUILLERMOZ, un certain nombre de questions se posent. J'aurais bien aimé d'ailleurs que M. GAUDILLÈRE reste dans la salle du Conseil pour y répondre avec vous.

Il évoque la durée de cette concession : 35 ans, est-il écrit dans le projet de délibération. Je trouve effectivement cette durée de DSP extrêmement longue. J'en conclus donc que les niveaux d'investissement sont très lourds et très élevés, mais où apparaissent ces investissements nécessaires ? A aucun moment, dans le projet de délibération, n'apparaissent clairement ces niveaux d'investissement.

A quel niveau effectivement envisagez-vous de solliciter le futur concessionnaire pour offrir un Palais Omnisports Paris-Bercy rénové, modernisé, capable à la fois d'accueillir un éventail complet d'événements sportifs ou autres événements qui seront là aussi capables de faire rayonner notre capitale partout en France et partout dans le monde ?

Il me paraît intéressant et en tout cas indispensable pour nous, avant de voter ce projet de délibération, de savoir effectivement quels sont les niveaux d'investissement nécessaires et quel impact aura ce niveau d'investissement sur le coût ensuite de location.

Je rappelle qu'un certain nombre de grands événements sportifs, portés par des fédérations olympiques, sont accueillis dans le Palais Omnisports de Paris-Bercy. Ils coûtent déjà assez cher en matière d'organisation. Quel sera donc aujourd'hui l'impact de ces investissements aujourd'hui ? Et comment effectivement le gestionnaire les répercutera-t-il sur le prix de location, de location brute mais également des prestations annexes à cette location ?

Le deuxième sujet évoqué est celui du "naming". Selon tous les rapports aujourd'hui, je dis bien tous les rapports aujourd'hui - je rappelle en particulier celui de M. SEGUIN, mais également celui de M. BESSON, celui de Maître GUILLOT, je pense également que David DOUILLET qui est en train de rédiger un rapport sur les grands équipements dont notre pays a besoin y fait référence -, ce "naming" fait partie effectivement des propositions en matière de recettes pour les gestionnaires d'équipements sportifs de dimension nationale ou internationale.

Je crois qu'il ne faut pas nous priver de ce type de recettes, à condition bien sûr que nous ayons notre mot à dire sur le nom du sponsor qui sera accolé au P.O.P.B. J'ai bien compris que c'était semble-t-il l'amendement qui était proposé, pas sur le principe du "naming" mais bien sur le nom lui-même. Ce n'est pas très clair dans l'amendement et j'espère que M. VUILLERMOZ nous précisera les choses.

Mais vous en conviendrez, et ce sera ma conclusion, quand on est capable, et c'est là où je trouve que la politique sportive de la Ville de Paris est totalement incohérente, de remettre en question ce principe de DSP et de "naming", alors qu'on va dépenser 200 millions d'euros pour construire un stade de rugby où on n'aura seulement onze matchs qui se dérouleront par an.

Voilà l'incohérence, voilà l'inacceptable, mais cela, comme d'habitude, vous vous taisez sur ce sujet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour trois minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, je vous présente l'amendement n° 13 au nom du PRG. Nous proposons d'amender cette délibération, en demandant que le P.O.P.B. s'engage à ne pas accueillir de manifestations culturelles ou d'événements à caractère religieux.

Pourquoi le faisons-nous ? Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que l'année dernière le P.O.P.B. avait été loué pendant trois jours à des évangélistes qui s'y étaient installés pour des prêches dans une ambiance de méga church à l'américaine, si j'ose dire, ou s'entremêlaient prières et trances collectives, exorcisme et même du militantisme anti-avortement.

Je m'interroge. Puisque Bercy, on vient de le dire, appartient à la Ville de Paris à 100 % et qu'il fonctionne sous la forme d'une délégation de service public, j'en conclus que Bercy appartient aux Parisiens, et d'ailleurs je ne suis pas certain que les Parisiens, qui s'y pressent nombreux, pour entendre Lady Gaga, Black Eyed Peas ou Jay-Z soient d'accord pour que les églises ou des organisations pseudo religieuses l'investissent pour leurs activités, surtout quand elles présentent les caractéristiques que je viens d'évoquer.

Au contraire, je crois que nous devons profiter de ce renouvellement du contrat pour nous prémunir de l'installation dans le Palais de tous ces mouvements pseudo spiritualistes qui pullulent aux Etats-Unis et qui tentent d'exister en France.

Je pense aux mouvements sectaires, mais je pense aussi aux Témoins de Jéhovah ou à certains mouvements évangélistes particulièrement rétrogrades, que le juge d'ailleurs n'assimile peut-être pas à des sectes mais qui y ressemblent furieusement.

En prenant la précaution de dire par avance que le P.O.P.B. ne peut accueillir les manifestations de nature religieuse ou culturelle, nous nous prémunissons du risque d'avoir à gérer un jour ou l'autre des demandes du type de la Scientologie qui voudrait organiser une grande messe.

Tel est donc le sens de notre demande.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à l'adjoint compétent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - En deux mots, je reviens sur le principe global et sur le périmètre de la délégation tout d'abord, puisque le futur délégataire prendra en charge la totalité des investissements et l'ensemble des charges du propriétaire, ce qui explique la durée envisagée.

Je réponds tout de suite à Jean-François LAMOUR. Vous n'êtes pas sans savoir que nous mettons en concurrence cette DSP : nous y sommes obligés. Dès lors que nous mettons en concurrence, il est évident que nous ne pouvons pas indiquer dans le projet de délibération le montant des travaux à faire.

Par contre, il est évident que nous avons en préalable, en amont, fait une étude ; la DJS a fait une étude pour savoir quels étaient les travaux à faire et quelle était l'organisation des travaux divers.

Par exemple, maintenions-nous la patinoire Sonia Henie ? Modifions-nous les salles correspondantes ? Faisons-nous seulement des transformations de la salle ?

Nous sommes donc arrivés à une étude qui vous est présentée, elle n'est pas chiffrée, évidemment, mais elle vous est présentée dans les documents annexes à la délibération. Vous connaissez donc vraiment les travaux nécessaires à faire, et dès lors, vous voyez bien évidemment qu'il est nécessaire d'avoir une durée de DSP relativement importante aux alentours de 30 ans. C'est ce que nous vous proposons dans cette délibération, évidemment.

Je viens tout de suite sur les amendements, et notamment sur l'amendement déposé par Gilles ALAYRAC, Laurence GOLDGRAB et Jean-Bernard BROS.

Je suis bien entendu sensible à la préoccupation des auteurs de l'amendement mais tel que rédigé, il est difficile d'y souscrire. Pourquoi ?

Comme vous le savez, les missions et obligations du futur délégataire sont précisées dans l'article 3 du rapport de présentation et elles sont ainsi définies : "L'organisation de manifestations sportives, la gestion de la patinoire Sonja Henie, la mise à disposition de l'équipement au bénéfice du délégant pour un maximum de six journées".

Le délégant est évidemment la Mairie de Paris.

"Cette mise à disposition s'entend pour les manifestations organisées par le délégant ou celles auxquelles il souhaiterait apporter son soutien, à caractère associatif, culturel, social ou caritatif, à l'exclusion de manifestations à caractère commercial ou lucratif".

Vous souhaitez y préciser l'interdiction de manifestations culturelles ou d'événements à caractère religieux. Or, dans le cadre des six jours du délégant et au regard de la pénurie de lieux de cultes pour les Parisiens de confession musulmane, par exemple, notre collectivité apporte son soutien à l'organisation de la fête de la fin du ramadan et dans un autre domaine, elle l'a fait également lors de la venue du Dalaï-lama à Paris.

Ces soutiens s'inscrivent dans notre volonté de favoriser l'accueil dans de bonnes conditions des Parisiennes et des Parisiens qui aspirent à fêter collectivement un des événements le plus important de leur calendrier religieux.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la Ville, comme la plupart des maires d'arrondissement, permettent chaque année à nos concitoyens de fêter Yom Kippour et la fin du Ramadan.

Par contre, je sais que Gilles ALAYRAC est surtout très soucieux quant à notre vigilance en direction des mouvements sectaires. Il s'est d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet et notamment au sujet de l'Église évangéliste, ce sur quoi je suis totalement d'accord avec lui, mais comme vous le savez, celle-ci ne figure malheureusement pas dans les listes successives établies par les rapports parlementaires, et il s'agit en l'occurrence plutôt d'une question qui doit avancer au niveau national. Je sais que de nombreux parlementaires ici œuvrent en ce sens.

Pour conclure, je ne peux donc souscrire à votre amendement tel que rédigé car il reviendrait à demander au Maire de Paris, à notre collectivité parisienne, de revenir sur notre principe de tolérance envers nos concitoyens désireux de célébrer un temps fort de leur calendrier religieux. C'est donc pourquoi je vous demanderai, soit de le retirer, soit j'appellerai à voter défavorablement.

Je veux en venir maintenant à l'amendement qui a été déposé par "Les Verts" sur le "naming". Je voudrais aborder deux points essentiels sur la question du "naming".

Premièrement, et c'est très important à mes yeux, l'éventuel recours au "naming" ne permettrait en aucun cas de remplacer le nom du Palais Omnisports de Paris-Bercy par un autre nom.

Je vous renvoie au rapport de présentation et vous rappelle que le dossier de consultation qui sera lancé sera également, et dans les mêmes termes, très précis à ce sujet. Comme nous l'avons fait récemment lorsque nous avons voté le principe de recours aux B.E.A. pour le Parc des Princes, il est expressément dit que le choix du sponsor sera soumis à l'agrément de la Ville qui pourra refuser tout projet de dénomination manifestement inappropriée avec son image.

Il est également précisé, et c'est très important car cela n'a rien d'anecdotique et prouve notre attachement à la toponymie de nos équipements, que seul le procédé de l'adjonction d'un nom à celui du Palais Omnisports de Paris-Bercy pourra être autorisée, ce qui signifie clairement le maintien du premier nom actuel auquel éventuellement viendrait se rajouter le nom d'un sponsor si la Ville donne son agrément.

Ce que vous laissez entendre dans votre amendement est donc erroné et inapproprié.

Deuxièmement, les raisons de la possibilité pour le futur délégataire de recourir au "naming" sont aussi d'ordre financier, et je voudrais remercier Pascal CHERKI pour son intervention, qui apporte des éléments importants à ce sujet, ainsi que M. Jean-François LAMOUR, qui va dans ce sens.

Vous le savez, le P.O.P.B. est un équipement important qui permet à notre ville capitale d'accueillir de grandes manifestations sportives. Leur présence au P.O.P.B. est de fait, et vous le savez, financée par les spectacles et autres activités connexes. Cela veut dire que les manifestations sportives - et je dis que je me suis battu pour avoir 29 manifestations imposées -, qui ne sont évidemment pas toujours rentables, ne peuvent vraiment se tenir qu'à partir du moment où il y a d'autres manifestations qui sont elles plus rentables.

Par ailleurs, l'équipement nécessite des investissements très lourds, si nous voulons que ce site reste parmi les lieux majeurs d'événements sportifs dans un contexte européen où les sites se sont adaptés aux conditions techniques pour optimiser les usages multiples.

Ces investissements, la Ville ne souhaite pas les prendre à sa charge et il faut donc se donner toutes les chances pour que les conditions économiques de la future exploitation permettent d'amortir les investissements ; le "naming" peut y contribuer.

Le potentiel est significatif. Je rappelle que le grand stade de Lille espère 3,5 millions par an, MMArena 1 million par an, sans parler de l'Emirates Stadium d'Arsenal à Londres avec 6 millions d'euros par exemple. Ces montants sont à rapprocher de la capacité d'autofinancement actuelle dégagée par le délégataire sur la totalité de l'exploitation, soit en gros 2,7 millions par an et si l'on ne s'en tient qu'aux résultats, 1 million seulement par an.

Vous l'avez compris, la Ville ne veut pas faire supporter aux contribuables parisiens le coût des importants investissements indispensables si nous voulons que le P.O.P.B. reste dans la compétition des grands rendez-vous sportifs et culturels européens.

Le "naming", avec les précisions que je vous ai apportées quant à son éventuel recours, est un facteur économique non négligeable pour le futur délégataire afin d'amortir les investissements voulus par la Ville de Paris, et je vous demanderai donc de retirer votre amendement, sinon j'appellerai à voter défavorablement.

Quant à l'amendement déposé par le groupe communiste, qui souhaite préciser sur la question du "naming", "sous réserve d'un avis favorable du Conseil de Paris", j'émettrai un avis favorable sur le principe en proposant aux auteurs de l'amendement une modification rédactionnelle que je vous soumetts : "sous réserve d'une autorisation du Maire de Paris après consultation du Conseil de Paris".

Ce sont, Monsieur le Maire, les indications que je voulais donner à notre Assemblée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a deux explications de vote.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Je regrette que sur un projet de délibération qui va accorder tout de même pour 30 à 35 ans une délégation de service public à une société, nous n'ayons pas d'éléments complémentaires, notamment au moins un résumé d'une sorte de prévision financière sur les investissements effectués et le retour financier pour la société. Je comprends qu'il faille du temps pour investir, et qu'on retrouve ses investissements, mais est-ce 30-35 ans ou 15 ans ? C'est parce qu'il manque ces éléments que nous nous abstenons sur la délibération elle-même.

En ce qui concerne les vœux, je rejoins la position de l'Exécutif et nous voterons contre les deux vœux proposés notamment en ce qui concerne le "naming", car cela fait partie de la gestion moderne des choses. A partir du moment où la Ville a le contrôle de ces noms, ce n'est pas du tout choquant d'utiliser les méthodes modernes de gestion.

En ce qui concerne le vœu de M. ALAYRAC, je sais bien que votre parti s'est fait une spécialité de vouloir défendre la cause laïque, mais je ne suis pas sûr que votre conception de la laïcité corresponde aux véritables libertés publiques. Je m'interroge de plus en plus sur votre façon de le faire. C'est votre thème et franchement je rejoins la position de l'adjoint. Ce n'est pas sérieux. Je suis désolé.

Nous voterons donc contre les vœux, et nous nous abstenons sur le projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président - Explication de vote ? La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu présenté par Gilles ALAYRAC, nous aussi nous ne le suivrons pas parce que c'est une espèce de sectarisme laïque qui est un peu insupportable. Il y a un moment où cela devient une espèce d'automatisme qu'on ne peut pas suivre. Sur l'affaire du "naming", j'attire l'attention de mes collègues, c'est une affaire très grave.

On est en train de mettre le doigt dans un engrenage que j'ai vu à l'œuvre au Canada dans les années 90 en pleine crise économique où tous les festivals, toutes les associations, tous les groupes sportifs ayant des problèmes de financement, ont vendu leur nom à des sociétés privées et demain le "104" s'appellera "1664", le stade de football s'appellera le Parc des Princes "LU", cela se multipliera et à partir du moment où on accepte cela, on ne mettra plus de frein à ce "naming".

C'est pourquoi nous demandons que sur notre amendement il y ait un vote électronique pour que chacun se prononce en son âme et conscience sur la marchandisation. Parce qu'on ne peut pas à 9 heures, dénoncer le travail le dimanche comme étant un symbole de marchandisation et de consommation, et trois heures plus tard, voter le fait d'accepter de donner à une entreprise marchande le nom d'un équipement public.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 déposée par MM. ALAYRAC, BROS et Mme GOLDGRAB, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 est repoussée.

Nous passons à l'amendement n° 14 qui a été défendu par Christophe NAJDOVSKI. C'est un vote par scrutin public, mais avant je précise que tous ceux qui sont membres du conseil de surveillance, du P.O.P.B. ne peuvent pas voter.

Pour procéder au vote, des cartes nominatives sont distribuées, chacun doit voter de sa place en inclinant la carte de biais. S'il dispose d'une procuration, il vote de la même façon. Nous ne pouvons être porteurs de plus d'un pouvoir écrit.

Nous allons voter de manière électronique sur l'amendement n° 14.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Le scrutin est clos car, contrairement à ce que vous pensez, vous avez voté.

Pour : 12

Contre : 130

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Votants : 149

La proposition d'amendement n° 14 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 bis déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 bis est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 186 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DJS 186).

2010, DJS 372 - Modification, à l'occasion de leur renouvellement, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public du centre sportif Jean-Bouin (16e) délivrées à l'association Paris Jean-Bouin et à la société Team Lagardère.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 372 relatif à la modification, à l'occasion de leur renouvellement, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public du centre sportif Jean-Bouin délivrées à l'association "Paris Jean-Bouin" et à la société "Team Lagardère".

La parole est à M. GAREL, pour 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, je ne vais pas prendre ces 5 minutes parce que le débat sur Jean-Bouin, nous l'avons eu à de multiples reprises.

Tout le monde sait ce que nous en pensons. Pour nous, c'est un projet inutile et cet argent pourrait servir à beaucoup d'autres choses, en particulier à accélérer le prolongement du tramway jusqu'à la Porte d'Asnières.

Mais je voulais profiter de cette délibération pour interroger l'Exécutif sur les menaces d'abattage d'arbres qui nous ont été signalées à cause de ce projet. Plusieurs dizaines d'arbres, qui sont actuellement autour de l'enceinte de l'actuelle salle de rugby, seraient menacés d'abattage rapide et nous aimerions, à l'occasion de cette délibération, interroger l'Exécutif pour savoir ce qu'il en est, s'ils doivent bien être abattus, si oui, quand et qu'est-ce qui va se passer : est-ce qu'on va les remplacer ou est-ce que ces arbres vont passer par pertes et profits ?

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - C'est presque de la télépathie avec Sylvain GAREL car, effectivement, il s'est produit au cours des derniers jours à Jean-Bouin un phénomène extrêmement troublant. Je ne sais pas si c'est ce qu'on appelle le "naming", selon l'Exécutif municipal, puisqu'on vient de parler du P.O.P.B., mais il se trouve que, sur certains arbres de l'enceinte de Jean-Bouin, sont apparues des taches blanches. Sylvain GAREL parlait de plusieurs dizaines ; en réalité, ce sont 37 arbres qui ont fait l'objet de ces taches blanches.

Nous souhaitons demander au Maire de Paris, qui poursuit sa course folle autour de Jean-Bouin, qui va mener à une catastrophe industrielle, ce que signifient ces taches blanches sur ces troncs ; est-ce que cela signifie que ces arbres seront abattus de manière imminente ?

Il ne nous semble pas d'ailleurs que, ni dans le permis de démolition ni dans celui de construction, cette autorisation ait été accordée à la Ville de Paris. La question est donc très simple, elle appelle une réponse également claire et simple.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Maire du 16e, voulez-vous rajouter un mot ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Plusieurs, cher ami, plusieurs !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ne soyez pas trop long !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais moi aussi, bien entendu, dire que ce projet de délibération n'est en réalité provoqué que par la casse qui se prépare. C'est la raison pour laquelle, tout en soutenant les associations qui sont concernées, nous avons voté contre dans le cadre du Conseil d'arrondissement.

La casse qui se prépare sur le stade Jean-Bouin est désormais manifeste et va au-delà des simples problèmes juridiques puisque, par plusieurs actions, on voit bien que l'irréparable va être commis, malgré toutes les difficultés juridiques, financières et de principe qui ont été soulignées, notamment par M. GAREL.

Moi, je voudrais simplement dire que nous voterons contre cette espèce de maquillage qui, en réalité, camoufle une destruction et une voie de fait, en précisant que cela va au-delà des abattages d'arbres - on me parle, à moi, de 70 arbres en question - mais aussi des pressions qui sont faites sur les professeurs d'éducation physique des lycées environnants pour qu'ils déménagent dans les plus brefs délais tout leur matériel qui permettra de finir l'année scolaire, afin de faire partir les bulldozers plus tôt sur ce fameux stade dont on aura tant parlé.

Je crois qu'il n'y a plus rien à dire maintenant, il ne reste qu'à voir la détermination et les conséquences de la détermination du Maire de Paris à vouloir casser cet emblème du sport de proximité parisien. Puisqu'on a décidé de passer en force, bien entendu, vous vous devez de nous donner les explications préliminaires concernant les menaces qui sont faites sur l'environnement et sur les professeurs d'éducation physique.

Monsieur VUILLERMOZ, je vous entendrai avec beaucoup de plaisir. Puisque je vous lis sans vous entendre, pour une fois je vais avoir le plaisir de vous entendre !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Deux choses.

La première, par rapport à ce que vient de dire M. GOASGUEN : soyons clairs, les bulldozers, comme il dit, n'interviendront qu'à partir du moment où les scolaires n'auront plus à aller sur ce site, c'est-à-dire fin juin, début juillet. Nous avons donc tout fait, et vous le savez bien, pour que les scolaires n'aient pas à pâtir de la phrase de casse, de travaux de démolition, de Jean-Bouin et ils seront relogés avec...

(Mouvements divers).

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est quoi, la casse ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Oui, c'est forcément la casse de Jean-Bouin pour reconstruire quelque chose de beaucoup plus important et intéressant pour tout le monde, et notamment pour les Parisiennes et les Parisiens et pour tous ceux qui aiment le rugby.

Soyons clairs, il n'y aura pas d'intervention des bulldozers avant fin juin, début juillet et les scolaires n'auront pas à pâtir de ces travaux. Vous le savez, avec le Rectorat, nous avons mis sur pied dès le début de l'année prochaine, c'est-à-dire de l'année scolaire 2010-2011, un programme qui permet à l'ensemble des scolaires d'obtenir des créneaux essentiellement sur le 16e arrondissement et sur Suzanne Lenglen.

Nous attendons avec impatience, avec une très grande impatience, que le Ministre BORLOO nous donne l'autorisation de construire sur les pelouses d'Auteuil, ce en quoi, Monsieur le Maire, je réitère ma demande. N'hésitez pas à défendre ce projet auprès du ministre parce que ce serait vraiment quelque chose de très important pour l'ensemble de la population du 16e arrondissement notamment.

En ce qui concerne l'abattage des arbres, il ne faut pas non plus se cacher derrière son petit doigt, à partir du moment où il y a des travaux sur un site, et que des arbres gênent la construction de ce site, il est évident que nous sommes amenés à couper les arbres.

Je rappelle qu'en ce qui concerne les travaux pour le tramway, nous avons aussi fait ce genre de chose, que ce soit sur le premier tronçon et sur le deuxième tronçon, mais qu'à chaque fois, et là, il en sera de même, il y a une replantation d'arbres supérieure au nombre d'arbres qui ont été coupés. Ce sera également le cas pour Jean-Bouin.

C'était un projet de délibération qui portait sur les A.O.T. ; je vois que cela n'intéresse personne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 372.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 372).

Il a été donné le compte rendu des votes électroniques à tous les présidents de groupe ; vous pourrez vérifier qui a fait quoi.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la grève des personnels des piscines.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 15 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la grève des personnels dans les piscines.

La parole est à Mme FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le 7 février dernier, dans les piscines de la Ville, les caissiers sont en grève tournante ; ils s'élèvent contre la suppression annoncée de l'ensemble des 94 postes d'adjoints administratifs caissiers des piscines, ce qui aurait des conséquences négatives, à la fois sur le plan sanitaire, sur le plan de la sécurité des employés, sur le plan de l'accueil et, plus largement, de la pratique du sport et de la natation pour les clubs et les scolaires.

Ici comme ailleurs, je dois dire que nous préférons des personnels actifs plutôt que des machines, les fameux tripodes, qui seront surveillés, bien sûr, par des vigiles. Nous préférons, comme les caissiers, la relation directe avec l'usager plutôt que d'avoir des machines surveillées par d'autres personnes.

Aussi, nous demandons l'ouverture de négociations avec le personnel, ce que nous avons déjà fait au mois de mars dernier, sans véritable succès, l'ouverture de négociations dans un climat positif, avec une volonté d'aboutir, et nous demandons aussi qu'un point d'information sur la gestion et la fin de ce conflit, que nous espérons, soit régulièrement communiqué aux élus de la 7e commission.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Le groupe "Les Verts" m'avait déjà interrogé, et c'est tout à fait légitime, en mars dernier sur le conflit dans les piscines municipales. Je vais donc une nouvelle fois, en actualisant, bien sûr mon propos, puisqu'il y a eu un C.T.P. le 31 mai dernier, vous donner les informations relatives à ce conflit aujourd'hui.

Les organisations syndicales ont été informées il y a près d'un an du projet. Dès le mois de novembre 2009, j'ai proposé à Mme ERRECART et à Mme la directrice de la D.J.S. de négocier les modalités d'accompagnement du projet de modernisation de l'accueil dans les piscines parisiennes dans la double optique de l'amélioration des services rendus aux usagers et de celle des conditions de travail des personnels et, je vous le dis tout de suite, le contact direct avec les usagers continuera d'exister au travers notamment des A.T.

Je vous rappelle brièvement où nous en sommes aujourd'hui et les propositions que nous avons faites.

Il s'agit de simplifier et d'améliorer l'accès des usagers en leur évitant de passer systématiquement en caisse grâce à l'installation de tripodes capables de lire leur ticket d'accès. Je ne vois pas en quoi c'est aujourd'hui quelque chose totalement révolutionnaire, puisque cela se fait un peu partout.

C'est un dispositif qui existe dans les piscines, notamment déjà à Paris, à la Cour des Lions, à Parmentier, à Nakache, mais qui existe un peu partout en France.

Ainsi disparaîtront les files d'attente, puisque plus de 70 % des usagers éviteront le passage en caisse. Je rappelle que le projet prévoit que l'adjoint technique en charge de la vérification des billets d'entrée prenne en charge la caisse.

Il s'agit aussi de faciliter et de simplifier le travail des agents en caisse en remplaçant les titres actuels par des formules ne nécessitant plus qu'un seul passage en caisse au lieu des passages multiples jusqu'alors imposés et les adjoints techniques vont donc pouvoir accéder à une diversification de leurs fonctions et se voir confier après une formation adaptée, la fonction de caisse.

Leur métier va donc s'enrichir par un parcours de formation permanente renforcé et mieux adapté à la spécificité balnéaire sur tous les aspects de ce métier : accueil, mandataire de guichet et billetterie, nettoyage, filtration, risque chimique, ce qui garantit d'assurer l'actuelle qualité de l'entretien et l'hygiène dans les piscines parisiennes.

Pour cela, nous avons négocié, et nous avons négocié d'une façon pas toujours facile d'ailleurs, mais nous avons négocié et nous sommes tombés d'accord sur une augmentation de la rémunération mensuelle qui est prévue et fixée à 100 euros nets au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet sous forme de N.B.I., sept points au titre de mandataire de guichet et d'I.A.T. 3 pour tenir compte des spécificités du métier des adjoints techniques en piscine.

Cette modernisation qui sera mise en œuvre entre 2010 et 2014, c'est-à-dire que ce n'est pas automatique dès cette année, s'accompagne de la création d'environ 25 postes d'adjoints techniques - je dis bien 25 postes en plus d'adjoints techniques - pour pallier le départ des caissiers dans certaines piscines et l'accompagnement personnalisé des caissiers, c'est-à-dire que ceux-ci seront reçus individuellement afin de réfléchir sur les diverses possibilités qui leur seront offertes dans les années à venir, une aide leur sera apportée dans la recherche de leur nouvelle affectation et, bien évidemment, leur rémunération sera maintenue, ainsi que leurs possibilités de promotion. Les personnels proches de la retraite seront assurés de leur maintien en poste en caisse.

Depuis les négociations engagées en ma présence en février, mars et le 16 avril dernier, trois organisations syndicales ont accepté de négocier. Leur présence au C.T.P. du 31 mai dernier, après celui convoqué le 17 mai avec constat de non quorum, a entériné et voté ces propositions qui entrent désormais en vigueur.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous allons maintenir notre vœu, parce que ce monde moderne qu'on nous décrit, ne fait pas l'unanimité. Pourquoi les agents continuent-ils à faire la grève depuis maintenant le mois de février ? Les piscines sont quasiment fermées... Il y a quand même un réel problème qu'il faudrait s'employer à résoudre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au tournoi des internationaux de tennis "Roland Garros".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au tournoi des internationaux de tennis de Roland Garros.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est assez emblématique d'un certain nombre de méthodes que je vais essayer de résumer en quelques mots.

On vient d'entendre tout à l'heure que l'on s'apprêtait à faire de la casse dans ce secteur du bois de Boulogne.

Je voudrais dire que sur ce qui concerne Roland Garros, nous sommes, en réalité, en face d'un effet domino.

Premièrement, nous avons eu droit dans la presse à une manipulation, qui essayait de faire croire qu'en réalité, la Mairie de Paris était favorable au maintien de Roland Garros mais pas le 16e arrondissement, ce qui était exactement le contraire de la réalité, puisque nous avons toujours voulu conserver Roland Garros et que c'est le projet Jean-Bouin qui est venu tout perturber. Les casseurs ne sont pas où vous croyez, mes chers amis.

Deuxièmement, la méthode. La méthode ne concerne pas que le maire du 16e arrondissement mais l'ensemble des maires d'arrondissement. Est-il normal, sur un investissement aussi important, sur un enjeu aussi international, qu'un maire d'arrondissement, quel qu'il soit, quelle que soit la tendance qui est la sienne, ne soit pas consulté ? C'est une vraie question. Ou alors, est-ce qu'il n'y a que les maires d'arrondissement d'opposition qui auraient droit à être informés par la presse et les maires d'arrondissement de la majorité à avoir la possibilité de discuter ?

C'est une véritable question générale qui dépasse très largement le stade de Roland-Garros. Mais il est clair, mes chers amis, que si on continue dans ce sens, à savoir ne pas vouloir discuter préalablement, il ne faut pas s'étonner dans ces conditions qu'il y ait des recours devant les tribunaux et que les choses s'allongent. Les casseurs devraient savoir qu'avant de pratiquer par la voie autoritaire, il y a des possibilités de consultation, mais que ces possibilités de consultation, si on ne les emploie pas, cela provoque des affrontements.

Le troisième et dernier élément est que non seulement nous souhaitons que Roland-Garros reste à Paris mais nous souhaitons aussi que l'on cesse, dans un effet domino, de voir dans les affaires sportives qui concernent l'Ouest parisien et probablement dans les années qui viennent l'Est et le P.O.P.B., uniquement des affaires des gros sous.

Il y a dans les affaires de sport des problèmes de sport de proximité. Que l'on garde Roland-Garros à Paris, cela va de soi ; que pour autant on se couche devant les desiderata des puissances d'argent systématiquement...

(Mouvements divers).

Oui, oui, des puissances d'argent systématiquement ! Voulez-vous que je vous énumère toute la collection du grand capital apatride dont vous faites usage très largement, pour faire plaisir à M. VUILLERMOZ ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Concluez, Monsieur le Maire !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - En toute hypothèse, nous sommes favorables au projet qui a été présenté, à l'exception de ce qui concerne le stade Hébert car ce dernier est un endroit de sport de proximité pour les scolaires, et je pense que la casse qui a déjà été faite et qui sera faite à partir du stade Jean-Bouin est suffisante pour que l'on se ménage tout de même la possibilité d'avoir un stade pour les universitaires, les scolaires et les associations plutôt que de donner à M. LAGARDÈRE la possibilité d'un centre d'entraînement supplémentaire dont il n'a nul besoin par ailleurs, même s'il le paie en monnaie sonnante et trébuchante... Le grand capital apatride, Monsieur VUILLERMOZ, souvenez-vous, camarades !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je remercie le camarade GOASGUEN pour son intervention.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je découvre avec intérêt, ou tout au moins peut-être une réaffirmation mais qui n'était pas si claire avant, que vous êtes pour le maintien de Roland-Garros à Paris.

Pour le maintien de Roland-Garros à Paris, il faut répondre, et vous le savez, à deux conditions qui jusqu'à maintenant n'avaient pas l'accord du maire du 16e arrondissement, il me semblait.

Quelles sont ces deux conditions ?

Premièrement, c'est une extension. Or, jusqu'à maintenant, je ne vous ai pas entendu dire que vous étiez d'accord avec l'extension, tout au moins avec les propositions qui avaient été faites.

Deuxièmement, la couverture. Concernant la couverture, nous le verrons. En ce qui concerne le maire de Boulogne, je vous signale tout de même, Monsieur GOASGUEN, qu'il a refusé une extension qui existe aujourd'hui à la Fédération française de tennis, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Vous me parlez du maire de Boulogne, puisque vous m'en parlez, je vous le dis ! Il a refusé une extension pour le maintien de Roland-Garros qui est sur son territoire et pas sur le nôtre, et cela pose un sérieux problème ! Donc, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, attention quand vous citez quelqu'un, ce n'est pas si évident que cela, et cela me conforte dans mon idée qu'aujourd'hui, l'extension de Roland-Garros pour son maintien n'est pas une question simple.

Ensuite, nous sommes évidemment dans une phase de négociation avec la Fédération française de tennis qui aujourd'hui n'est pas complètement fermée ni arrêtée. Il me semble là, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, que je ne vois pas aujourd'hui - ou alors il faudrait leur dire directement - dans la Fédération française de tennis, une association qui appartient au grand capital apatride ! Il y a ici des gens - pas moi - qui appartiennent à cette Fédération, qui ont une licence à cette Fédération : ils pourraient à ce moment-là s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Ne dites donc pas des choses qui n'existent pas. Non ! Il n'y a pas de LAGARDÈRE pour l'instant ! Vous dites des choses qui ne sont pas vraies.

Soyons clairs, demander la préservation du stade Hébert comme vous le faites revient à refuser toute possibilité d'extension compte tenu des contraintes urbanistiques du site, qui est entouré par le bois de Boulogne, le périphérique et les quartiers d'habitation de Boulogne et de Paris. Le stade Hébert permettra de libérer des espaces à l'intérieur de l'emprise de Roland-Garros en relogant le Centre national d'entraînement, mais je ne vois pas en quoi il y a là ce que vous dites, c'est-à-dire qu'il appartiendrait à LAGARDÈRE, mais aussi le Centre sportif du Fonds des Princes, que vous connaissez parce qu'une partie des enfants du 16e y vont. Notez que cet équipement de proximité sera plus accessible aux habitants du 16e arrondissement s'il est sur le stade Hébert qu'au Fonds des Princes.

J'appelle votre attention également sur le nécessaire souci de cohérence et de respect des engagements pris. En septembre 2008, le Conseil de Paris a adopté un vœu concernant le stade Hébert, qui disait que si le stade Hébert était retenu pour permettre l'extension de Roland-Garros, des installations sportives plus étendues seraient préalablement réalisées sur les pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil.

Soyons clairs, nous attendons avec impatience que le maire du 16e... Pardon, je vous donne trop d'importance...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ne soyez pas méprisant !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - ... que le Ministre... Je ne suis absolument pas méprisant, je ne suis pas méprisant, et je n'ai pas la grosse tête. Si je l'avais, plein de gens me le diraient, mais pas vous.

Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que le projet d'Auteuil est prêt ; il a reçu l'aval de la Commission des sites et n'attend plus que la décision du Ministre BORLOO.

Il n'y a donc pas d'opposition à faire entre sport de haut niveau et sport de proximité puisque les deux vont voir leur capacité et leurs conditions d'accueil s'améliorer sensiblement dans le secteur de la Porte d'Auteuil.

Cela dit, je suis toujours heureux lorsque la Droite parisienne, qui n'a rien fait pour le sport de proximité pendant 24 ans, affiche désormais son souci pour la question.

Je me dis que la majorité municipale, par l'important travail de rattrapage qu'elle réalise depuis 2001, a réussi à vous sensibiliser sur ce sujet : j'en suis ravi !

Quant à la question d'associer le maire du 16e arrondissement au devenir de Roland-Garros, je n'y suis absolument pas opposé mais je rappelle que c'est la Fédération française de tennis qui conduit la réflexion et qui prendra une décision. Je vous invite donc à agir auprès d'elle pour lui faire part de votre analyse.

Au vu de ces éléments, je formule un avis défavorable au nom de l'Exécutif sur votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. POZZO di BORGIO, pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous voterons ce vœu et nous avons également un vœu que nous proposons après coup.

Je voudrais en profiter pour faire une remarque sur la façon dont cette ville est gérée. Parce que franchement, je le dis... Je regrette que le maire ne soit pas là, je lui dirai de vive voix quand je le verrai. Ce n'est plus possible de continuer comme cela à avoir des projets qui tombent dans la presse, proposés par son cabinet ou quelques petits groupes autour de lui.

Je prends deux exemples. Nous, dans le 7e arrondissement, on doit voter le plan vélo avec des allées à contresens. On se rend compte que tout est déjà dessiné sur la ville.

Deuxième problème : l'aménagement des berges de la Seine, qui impacte terriblement la mairie du 7e. Une série de décisions. La moindre des choses aurait été d'en parler avec le maire du 7e ! On n'en parle jamais.

Dans cette affaire assez révélatrice, et c'est pour cela que je voterai le vœu de M. GOASGUEN, ce n'est plus possible de continuer à gérer cette ville... on se demande même si ce n'est pas le cabinet qui gère et le maire qui découvre des choses... Maintenant, je commence à m'interroger là-dessus.

C'est la raison pour laquelle nous allons voter ce vœu.

Je crois, et j'aimerais que vous transmettiez à M. le maire, qu'on ne peut plus continuer cette gestion aussi personnelle de la Ville de Paris.

(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. le Président LAMOUR qui a été mis en cause. Non ? Ce n'est pas cela ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mis en cause... Cela n'est pas bien grave.

Monsieur VUILLERMOZ, ce que vous avez dit sur la sois-disant politique sportive de proximité des mandatures précédentes est faux. S'il y a bien des maires, qui ont fait beaucoup pour le sport et pour le sport de proximité, ce sont à la fois Jacques CHIRAC et Jean TIBÉRI.

Monsieur VUILLERMOZ, je vais vous dire une chose : vous êtes mal avec ce projet d'extension de Roland Garros, vous êtes mal avec Jean Bouin. Bien évidemment, ce n'est pas du tout dans votre culture et vous dites aujourd'hui, comme souvent d'ailleurs sur ces sujets, n'importe quoi.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Président, on peut avoir ses opinions mais restons corrects entre nous.

M. Jean-François LAMOUR. - J'ai été mis en cause, Monsieur le Maire, sur la politique de sports de proximité sur les mandatures précédentes. J'ai été moi-même conseiller ici et je trouve cela inacceptable. Alors, mesurez vos propos et je mesurerai les miens. On est bien d'accord ? Monsieur SCHAPIRA, il faut bien dire les choses comme elles sont.

Monsieur VUILLERMOZ, vous n'acceptez pas ce vœu mais que dit ce vœu ? Il propose premièrement que le maire du 16e arrondissement soit associé à l'avenir au tournoi de Roland Garros, que, sous réserve de ces conditions, le tournoi, autant que possible, soit maintenu Porte d'Auteuil. Et il demande que les activités scolaires d'Hébert soient maintenues.

Monsieur VUILLERMOZ, pourquoi n'acceptez-vous pas ce vœu de bon sens ? On ne remet pas en question l'extension de Roland Garros, ni le maintien de Roland Garros à la Porte d'Auteuil. On demande simplement à être informés de ce qui se passe.

Or, effectivement, on apprend dans la presse par la bouche du directeur de cabinet du Maire de Paris le projet d'extension de Roland Garros. C'est un sujet particulièrement important, qui demande un minimum de concertation et de conciliation.

Dernière chose, Monsieur le Maire, vous nous dites que tout le monde va aller main dans la main vers Auteuil. Mais vous avez déjà dit cela pour Jean Bouin, vous êtes en train de le dire pour Hébert.

Vous êtes en train à nouveau de proposer de mettre un litre et demi dans une bouteille d'un litre, c'est-à-dire de faire que les activités sportives scolaires de clubs ne trouveront pas leur place dans les nouveaux espaces que vous semblez vouloir nous proposer.

Il n'y a pas de politique sportive de proximité à Paris. Je rejoins Claude GOASGUEN, quand il dit que vous faites beaucoup pour ceux qui font de l'argent avec le sport, et cela est impossible aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur Jean VUILLERMOZ, vous avez la parole pour répondre et ensuite nous passons au vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est tout simple, j'apporte les preuves.

D'ailleurs, M. l'ancien maire adjoint chargé des finances est là et pourra le confirmer, dans la mandature d'avant 2001, les investissements pour le sport de proximité étaient de 100 millions d'euros.

Je suis désolé, depuis vous n'êtes pas à la majorité, donc je prends ce qui existe. Avant 2001, 100 millions d'euros pour les investissements sur le sport de proximité. Entre 2001 et 2008, ce sont 250 millions d'euros. Et aujourd'hui, y compris en mettant Jean Bouin, je vous l'accorde, ce sont 580 millions d'euros.

Si on retire les 150 millions d'euros, attendez... Si cela fait 200 millions d'euros vous augmenterez d'autant mon budget. Si cela fait 150 millions d'euros, les 150 millions d'euros retirés des 580 font 430. Si on retire la piscine olympique, cela fait plus de 400 millions d'euros d'investissement pour le sport de proximité.

Cela a donc été multiplié par quatre entre avant 2001 et aujourd'hui. Oui, oui, oui, il y avait très peu de choses qui étaient faites pour le sport de proximité avant 2001. Je le maintiens et j'apporte la preuve.

M. Jean-François LAMOUR. - Et le stade Charléty.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'était avant.

Soyons clairs, en ce qui concerne le maintien de Roland Garros à Paris, je suis totalement pour. Je n'arrête pas de me battre pour le maintien de Roland Garros à Paris. Et j'espère bien que l'ensemble de la Droite sera favorable à cela, parce qu'elle porterait une très grave responsabilité si Roland Garros partait.

Maintenant, soyons clairs, nous sommes, et je l'ai déjà dit, en discussion avec la Fédération française de tennis pour qu'elle se maintienne sur le site historique de Roland Garros. Ce n'est pas quelque chose qui est fait. Il y a de grosses craintes qu'elle parte et qu'elle aille ailleurs.

Or, le maintien de Roland Garros à Paris est quelque chose de très important pour moi et pour nous. Dans ces conditions, je vous réitère ma demande et ma proposition : continuer d'aller discuter avec la Fédération française de tennis pour leur apporter votre soutien au maintien sur le site historique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On se calme.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réunion de la commission d'aménagement de la Porte d'Auteuil.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la réunion de la commission d'aménagement de la Porte d'Auteuil.

La parole est à Mme Valérie SACHS, pour une minute.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au lendemain du tournoi de Roland Garros, en réponse aux propositions de la Fédération française de tennis sur l'avenir du tournoi, en attendant l'attribution de la future convention d'occupation de la parcelle nord de Jean Bouin, celle non impactée par le futur stade dont nous refusons toujours le modèle économique, nous vous demandons instamment une fois encore de réunir au plus vite la commission d'aménagement de la Porte d'Auteuil, comme vous vous y étiez engagés.

Le débat qui vient de s'achever vous en démontre, s'il en était besoin, la nécessité. Tous les dossiers sportifs en cours dans notre arrondissement sont interdépendants : de Molitor à Roland Garros, du Parc des Princes aux pelouses d'Auteuil.

Aussi une vision globale, aujourd'hui absente, est essentielle. Les décisions futures doivent être prises de façon consensuelle, au nom de l'attractivité de Paris et sans nuire au sport associatif et scolaire.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'ai demandé la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord. Mais de façon courte.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Non seulement Mme SACHS a raison mais je voudrais rajouter un élément qui vient de se produire et qui est très positif, c'est que nous allons organiser un grand Euro (2016) dans les années qui viennent, et que cet endroit de Paris sera encore cerné si bien qu'il serait quand même peut-être temps d'organiser une petite concertation sur ce quartier, au lieu de laisser cas par cas les choses se dégrader.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je ne voudrais pas trahir la parole du maire du 16e arrondissement, mais j'ai cru déceler qu'il n'était pas très favorable à l'euro 2016.

(Vives protestations de M. Claude GOASGUEN).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Maire, vous avez la parole et vous seul.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je n'ai pas connaissance qu'il y ait une Z.A.C. sur la Porte d'Auteuil. Et je n'ai pas connaissance qu'il y ait une commission d'aménagement de la Porte d'Auteuil. Dans ce cadre, je ne vois pas comment je peux répondre favorablement à votre vœu, d'autant que j'ai déjà dit tout ce que je pensais juste avant, donc je n'y reviens pas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires.

La parole est à M. BENESSIANO, pour une minute.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

J'entendais dire il y a quelques instants que vous faisiez tellement pour le sport de proximité à Paris que je trouve que ce vœu est vraiment d'actualité.

Le vœu que nous déposons vise à demander de réaliser un audit des équipements sportifs accueillant aujourd'hui les scolaires afin que les conditions d'accueil, de vétusté, de sécurité et de gestion soient portées à la connaissance des élus parisiens. Que par ailleurs une table ronde soit organisée sur le sport à l'école à Paris avec les élus, l'administration parisienne, le Rectorat et les parents d'élèves, et ce, dans les délais les plus courts. On a proposé ici la fin de l'année 2010, mais dans les délais les meilleurs conviendrait mieux.

Je pense que par ailleurs si l'évolution des rythmes scolaires venait à être d'actualité dans les dix-huit ou vingt-quatre mois qui viennent, il est évident que cela impliquerait aussi une plus grande sollicitation des équipements sportifs parisiens. Sont-ils aujourd'hui réellement en état d'accueillir tous ces petits Parisiens dans les meilleures conditions ? C'est la question que nous posons à travers ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Vos considérants traitent tout d'abord des annonces du ministre de l'Education Nationale en matière d'expérimentation sur une nouvelle organisation des rythmes scolaires, annonce sur laquelle ma collègue Colombe BROSSEL vous a répondu en septième commission mercredi dernier et qui certainement prendra le temps, j'en suis sûr, de vous répondre à nouveau aujourd'hui.

Je m'arrêterai sur les aspects d'équipements et de créneaux scolaires. Je conçois que vous soyez constants dans vos propos, rien de plus naturel, mais vous enfermer dans des postures qui nient la réalité m'oblige à vous répondre fermement.

Comment osez-vous affirmer que la Ville de Paris a décidé de priver les scolaires d'équipements sportifs parisiens tels que les stades Jean-Boin ou Hébert ? A aucun moment les collégiens et lycéens qui font leur unité pédagogique sportive à Jean-Boin ne verront leur activité interrompue.

Je le répète. Vous savez parfaitement que tout est prêt pour que dès la rentrée prochaine les élèves concernés soient relogés dans de bonnes conditions sur Hébert, Suchet, la Muette, Wuimille et Langlen. Comme vous pouvez le constater, l'essentiel des sites proposés au Rectorat sont dans le 16e arrondissement, à l'exception évidemment de Lenglen.

Quant au Stade Hébert, vous faites référence au projet d'extension de Roland Garros, je ne me répéterai pas en permanence, mais comme je viens de le dire à Claude GOASGUEN, vous faites fi de l'aménagement des pelouses d'Auteuil, qui permettra aux scolaires d'Hébert d'y être accueillis dans des conditions formidables du point de vue qualité des équipements et d'un point de vue paysager.

S'agissant d'un audit sur l'accueil des scolaires dans nos équipements sportifs, je vous l'ai expliqué en septième commission, la Ville de Paris a l'obligation de mettre à la disposition des scolaires des créneaux horaires dans ses équipements sportifs, nous ne pouvons y déroger et c'est tout à fait normal, mais c'est le Rectorat qui fait les affectations et non la Ville de Paris. C'est le Rectorat qui contrôle l'utilisation des créneaux qu'il attribue c'est donc encore le Rectorat qui est le mieux placé pour vous fournir ces renseignements.

Quant à un audit sur la vétusté et la sécurité de nos équipements, vous visez les 450 établissements scolaires et je ne crois pas que ce soit l'Inspection générale qui soit la mieux placée sans évoquer d'ailleurs le coût d'une telle étude qu'engagerait la D.P.A. Pour ce qui me concerne, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, et je laisse évidemment Colombe BROUSSEL, si elle le souhaite, vous répondre sur ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président - Je mets donc aux voix le vœu n° 18 avec un avis défavorable...

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe. - Juste un mot.

J'ai eu l'occasion de le dire aux élus présents en 7e Commission. Autant le sujet est un sujet d'importance sur lequel il y a certains dysfonctionnements que nous pourrions appréhender ensemble, autant je redis ici, le considérant dans votre vœu qui consiste à dire qu'il va y avoir une réforme d'importance sur la question des rythmes scolaires à Paris, et qu'il y aura à Paris un collège et un lycée qui fonctionneront d'ailleurs selon la fin de la concertation qui vient d'être annoncée aujourd'hui... On est dans le fonctionnement schizophrénique du Ministère de l'Éducation nationale... Avoir trouvé la réponse avant d'avoir lancé une concertation et, excusez-moi, c'est bien la façon dont ce pays fonctionne en ce moment.

Je le redis, mettre ceci dans un considérant, alors que ni le maire de Paris ni l'adjoint au sport ni moi-même n'avons été informés des établissements scolaires dans lesquels ces expériences auront lieu, alors que cela va avoir un impact évidemment sur les gymnases, sur les piscines qui vont être mis à disposition des élèves. Eh bien, excusez-moi, mais ce mépris pour les élus locaux, cela commence à bien faire...

(Hurlements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et donc, tant qu'il n'y aura pas d'information de ce point de vue-là, nous ne ferons rien !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vois que vous faites l'unanimité sur ces bancs !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la signature par le Maire de Paris de la Charte "Tous PSG".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la signature par le Maire de Paris de la charte "Tous PSG".

La parole est à M. ALPHAND. Une minute !

M. David ALPHAND. - Merci.

On frise l'hypoglycémie et tout le monde a envie de partir déjeuner. Je crois que cette fin de matinée va nous permettre de faire un beau geste sportif et d'apporter un soutien solennel de notre Assemblée au club qui est le P.S.G. et qui est si important en termes de facteur de lien social et pour l'image de notre ville.

Voici quelle est cette charte que je vous propose que nous soutenions de manière collective, via le Maire de Paris :

"Nous voulons un parc sans tension, sans idéologie, sans violence. Nous ne voulons plus de supporters qui s'invectivent, s'insultent et se battent. Nous ne voulons plus que le P.S.G., notre club, souffre de ce climat et des drames qui en découlent. Nous voulons que le football redevienne une fête, dans le plus beau stade de France : le Parc des Princes. Nous voulons pouvoir venir au Parc en famille, en couple, entre copains, assister au match dans une ambiance apaisée, pour soutenir notre équipe et nos couleurs. Unis autour de lui, nous changerons l'image du P.S.G. et feront de lui un club encore plus magique".

Voilà la charte proposée par les dirigeants de ce club et voilà la charte que je vous propose de cosigner ensemble.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Très rapidement, parce que vous savez bien que, dès le 18 mai, nous avons apporté, par un communiqué de presse de Bertrand DELANOË, notre accord et notre soutien total à la proposition des dirigeants du P.S.G. Nous soulignons évidemment le courage qu'a eu notamment le président LEPROUX d'avoir proposé de modifier la billetterie au sein du Parc des Princes. Ce n'est pas non plus révéler un secret que de vous dire que nous avons aussi été informés, avant que ce soit publié, que le président LEPROUX allait faire cela et nous avons évidemment donné notre accord à cette proposition.

Le problème est qu'il n'y a pas de propositions de signatures pour l'instant sur la charte. Si c'était le cas, nous serions évidemment les premiers à la signer.

M. David ALPHAND. - On peut signer la charte puisqu'il y a déjà plusieurs milliers de supporters qui l'ont signée, elle est en ligne sur le site "Tous P.S.G.".

Je constate donc qu'il y a un avis favorable, dans ce cas ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - S'il s'agit de signer le plan d'actions "Tous P.S.G." qui a été proposé par les dirigeants du P.S.G., je ne vois pas comment je pourrais m'opposer à cela.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 118).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 5 questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Les Verts". Elle est adressée à M. le Maire de Paris en ces termes :

"La crise des "subprimes" (prêts hypothécaires à risque), qui est survenue aux Etats-Unis, a déclenché le krach de l'automne 2008 qu'ont connu les différentes Bourses et a plongé le monde entier dans une importante crise bancaire et financière.

Cette crise est venue aggraver davantage la crise économique, sociale et écologique que nous connaissons. Et cela nous oblige à repenser notre mode de vie et de consommation et à engager une action courageuse dans le sens d'une conversion écologique souhaitable de nos économies et de nos sociétés.

Mais cette crise a également été le révélateur des dérives du système financier international, où certains pays et territoires, appelés "paradis fiscaux" proposent des conditions fiscales déloyales à des opérateurs bancaires et financiers peu scrupuleux et privent ainsi de nombreux Etats de ressources importantes.

Pour mémoire, les experts estiment que près de 2 % à 3 % du P.I.B. des pays développés se réfugierait chaque année dans des paradis fiscaux, soit au total entre 10.000 et 12.000 milliards de dollars échappant totalement au contrôle des Etats souverains.

Il est donc là aussi nécessaire et urgent d'agir.

Ainsi, les Etats ont récemment établi des listes d'Etats non-coopératifs dans ce domaine.

Mais certainement davantage en lien avec nos débats et notre Assemblée, il est intéressant de constater que certaines collectivités territoriales ont également envisagé des initiatives pour exiger davantage de transparence et d'éthique à leurs partenaires bancaires et financiers et lutter contre le fléau des paradis fiscaux.

Ainsi, sur proposition du groupe "Les Verts" / Europe Ecologie, l'Exécutif nouvellement élu du Conseil régional d'Ile-de-France va soumettre le 17 juin prochain une délibération visant à ce que la Région Ile-de-France prenne en compte, pour le choix de ses partenaires, la mesure dans laquelle ils exercent des activités, directement ou à travers des filiales, dans les "paradis fiscaux" (c'est-à-dire les 18 Etats et territoires "non-coopératifs" avec l'administration fiscale française).

Et certaines autres régions de France et collectivités locales semblent vouloir s'inspirer de cette démarche pour davantage de transparence et d'éthique.

Aussi, Monsieur le Maire, le groupe des éluEs "Verts" souhaite savoir :

- si une telle démarche est envisagée par la Ville de Paris pour appliquer ces principes avec tous les établissements bancaires et financiers avec lesquels elle traite ;

- et si une telle initiative pourrait également être étendue aux S.E.M. de la Ville de Paris."

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Je vous en donne lecture :

"Monsieur le Maire,

Au début de cette mandature, conformément à nos engagements devant les électeurs, la Ville a initié la création de 40.000 nouveaux logements sociaux d'ici 2014. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est particulièrement attaché à ce que leur réalisation se fasse à l'échelle du territoire parisien dans son ensemble, et encourage ainsi la plus grande mixité sociale possible.

Nous le savons cependant, un certain nombre d'élus et de maires d'arrondissement de Droite s'y oppose. Sous le prétexte hypocrite de ne rien avoir contre le logement social, ils n'en veulent pas chez eux, ils l'aiment mais de loin, dans le Nord et l'Est de Paris. Comme une grande enquête parue dans le journal "Libération" le rappelait au mois de mai dernier, dans le 16e arrondissement, tous les moyens sont bons pour empêcher la réalisation de logements sociaux : pétitions de riverains, procédure devant les tribunaux, mais aussi surenchères de stéréotypes ignobles et campagnes de dénigrement tous azimuts. On pouvait ainsi lire dans le "Figaro" en février, une édifiante remarque de Claude GOASGUEN à propos de logements sociaux à proximité d'une ambassade : "cela va poser des problèmes de sécurité évidents". Cela reflète surtout une idéologie où le mépris de classe ne s'embarrasse de rien : ni de vérité, ni de complexes.

Plus préoccupants et plus décomplexés encore, ces propos du Président du groupe U.M.P. dans "Le Parisien", en mai dernier, à propos de l'insécurité dans le 15e arrondissement : "depuis 6 ou 7 ans, la Mairie de Paris nous envoie des familles du Nord de Paris en grande difficulté avec, chez certaines, des délinquants récidivistes". Cette déclaration, indigne d'un élu de Paris, bouffie de mépris pour les habitants des arrondissements populaires de la Capitale, a scandalisé plusieurs élus des 18e, 19e et 20e arrondissements qui ont réclamé des excuses à Jean-François LAMOUR. Nullement ému, celui-ci a déclaré à l'A.F.P. qu'il ne "pensait pas" avoir précisé "l'origine géographique des familles". Curieuse pirouette : ne pas s'excuser au prétexte de ne plus vraiment savoir ce que l'on a dit. Les Parisiens s'en souviendront, eux.

La situation est inquiétante. Une partie de la Droite parisienne n'a visiblement pas digéré ses défaites électorales en 2001 et 2008. Elle aimerait se barricader dans certains arrondissements qu'elle voit comme son territoire au mépris de l'unité de Paris. Se considérant comme les derniers chevaliers en déroute qui défendent le bon voisinage du riche contre le pauvre, la veuve et l'orphelin, ces élus n'hésitent pas à jouer sur les mots et sur les fantasmes les plus vils : méfiance vis-à-vis de l'autre et égoïsme social. Pour eux, le locataire d'un logement social est forcément dangereux et sournois. Surtout, c'est un étranger dans sa propre ville, un étranger dans des arrondissements bourgeois qu'il faudrait préserver de toute mixité. En réalité, dans ce dossier, la Droite est prise en flagrant délit de racisme social.

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'adresse à vous, aujourd'hui, afin de savoir ce que la Ville compte faire pour réaliser la mixité sociale que nous espérons tous, à gauche. Nous voudrions connaître les actions et les réalisations, envisagées ou à venir, dans les arrondissements de l'Ouest de Paris, afin d'atteindre le plus harmonieusement possible le seuil des 20 % de logement social en 2014."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, est relative "aux constructions de logements sociaux dans le 16e arrondissement".

La quatrième question du groupe U.M.P.P.A. adressée à M. le Maire de Paris est relative "à la hausse des transports parisiens".

La dernière question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants, concerne "la sécurité des musées parisiens".

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à une nécessaire transparence des partenaires de la Ville de Paris au regard des paradis fiscaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous prenons les questions d'actualité dans l'ordre fixé par le tourniquet.

La parole est donc à M. René DUTREY, pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

La crise des Subprimes qui est survenue aux Etats-Unis a déclenché le krach de l'automne 2008 intervenu dans les différentes bourses et a plongé le monde entier dans une importante crise bancaire et financière. Cette crise est venue aggraver davantage la crise économique, sociale et écologique que nous connaissons, et cela nous oblige à repenser notre mode de vie, de consommation, et à engager une action courageuse dans le sens d'une conversion écologique souhaitable de nos économies et de nos sociétés.

Mais cette crise a également été le révélateur des dérives du système financier international où certains pays et territoires, appelés paradis fiscaux proposent des conditions fiscales déloyales à des opérateurs bancaires et financiers peu scrupuleux et privent ainsi de nombreux Etats de ressources importantes. Pour rappel, les experts estiment que près de 2 à 3 % du P.I.B. des pays développés se réfugierait chaque année dans des paradis fiscaux, soit au total entre 10.000 à 12.000 milliards de dollars, échappant totalement au contrôle des Etats souverains. Il est donc là aussi nécessaire et urgent d'agir.

Ainsi, les Etats ont récemment établi des listes d'Etats non coopératifs dans ce domaine mais certainement davantage. En lien avec nos débats et notre Assemblée, il est intéressant de constater que certaines collectivités territoriales ont également engagé des initiatives pour exiger davantage de transparence et d'éthique de leurs partenaires bancaires et financiers et lutter contre le fléau des paradis fiscaux.

Ainsi, sur proposition du groupe "Les Verts Europe Ecologie", l'Exécutif nouvellement élu au Conseil régional d'Ile-de-France va soumettre le 17 juin prochain une délibération visant que la Région Ile-de-France prenne en compte pour le choix de ses partenaires la mesure dans laquelle ils exercent des activités directement ou à travers des filiales dans les paradis fiscaux, c'est-à-dire les 18 Etats et territoires non coopératifs avec l'administration fiscale française. Certaines autres régions de France et collectivités locales semblent vouloir s'inspirer de cette démarche pour davantage de transparence et d'éthique.

Aussi, Monsieur le Maire, les élus "Verts" souhaitent savoir si une telle démarche est envisagée par la Ville de Paris pour appliquer ces principes avec tous les établissements bancaires et financiers avec lesquels la Ville de Paris traite, et si une telle initiative pourrait également être étendue aux sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUTREY.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun ici conviendra que les paradis fiscaux sont l'un des aspects les plus choquants des activités financières internationales puisqu'ils permettent aux établissements financiers des grands pays d'échapper à peu près à toute législation contraignante en termes de ratios prudentiels comme en termes de fiscalité. Or, qui pourrait nier après les crises que nous avons subies depuis deux ans et que nous subissons encore aujourd'hui il suffit de regarder le titre du grand journal du soir, qui pourrait nier que ce dont l'économie mondiale a le plus urgent besoin, c'est d'une régulation et pour tout dire d'une loyauté arbitrée par les gouvernements démocratiques.

J'observe d'ailleurs que cette condamnation des paradis fiscaux fait l'unanimité au sein du G20, mais que les filets tendus autour de ces paradis fiscaux comportent bien des lacunes, chaque Etat ayant pris grand soin de sauvegarder la liberté des paradis de sa prédilection.

Et face à cette retenue des Etats, il faut reconnaître que la Région Ile-de-France, sous l'impulsion de notre collègue Marie-Pierre de la GONTRIE, vice-présidente chargée des finances a initié une démarche très concrète dont nous pourrions nous inspirer, et qui d'ailleurs rejoint nos propres réflexions. Le mécanisme sur lequel nous réfléchissons actuellement devra répondre à plusieurs objectifs.

Premièrement, fixer des règles de transparence claires aux établissements financiers avec lesquels nous traitons, ce qui devrait d'ailleurs être facilité par leur dimension, la Ville n'utilisant que les services de grands établissements plus contrôlables et transparents que d'autres.

Deuxièmement, établir un échange d'informations continu et fiable avec les autorités chargée du contrôle des banques, puisque je rappelle que ce sont ces instances, l'autorité des marchés financiers, la commission bancaire, la direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor, qui en France ont la responsabilité d'établir une liste des paradis fiscaux et de coordonner la lutte contre eux dans les organisations internationales. Il n'est pas question d'intervenir sans elles, a fortiori, contre elles.

Troisièmement, être efficace, c'est-à-dire insérer harmonieusement ce dispositif dans la gestion de la dette parisienne dont vous savez qu'elle est très dynamique et très économe, et les intérêts des contribuables parisiens seront évidemment préservés. Monsieur le Maire, nous présenterons au Conseil de Paris, à l'automne, un dispositif qui détaillera ces principes à la fois pour la collectivité parisienne et pour tous les organismes qui dépendent d'elle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Oui, René DUTREY, vous avez le droit...

M. René DUTREY. - Je voudrais remercier M. l'adjoint aux finances de cette réponse et saluer le fait que si la Ville de Paris s'engage à l'automne sur cette voie, elle sera la première capitale et la première ville importante à le faire. Et nous nous en réjouissons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous en reparlerons mais avec sérieux. Je tiens à ce qu'on soit cohérent.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative au logement et à la mixité sociale parisienne.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste et radical de gauche relative aux constructions de logements sociaux dans le 16e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. Ian BROSSAT, pour la question d'actualité du Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Au début de cette mandature, conformément à nos engagements devant les électeurs, la Ville a initié la création de 40.000 nouveaux logements sociaux d'ici 2014.

Le groupe Communiste et Elus du parti de gauche est particulièrement attaché à ce que leur réalisation se fasse bien à l'échelle du territoire parisien dans son ensemble et encourage ainsi la plus grande mixité sociale possible dans tous les arrondissements.

Nous le savons cependant, un certain nombre d'élus et de maires d'arrondissement de Droite s'y opposent sous le prétexte hypocrite de ne rien avoir contre le logement social. Ils n'en veulent pas chez eux, ils l'aiment mais de loin, dans le Nord et l'Est de Paris.

Comme une grande enquête parue dans le journal Libération le rappelait au mois de mai dernier, dans le 16e arrondissement, tous les moyens ont été bons pour empêcher la réalisation de logements sociaux : pétitions de riverains, procédures devant les tribunaux, mais aussi surenchère de stéréotypes ignobles et campagne de dénigrement tous azimuts.

On pouvait ainsi lire dans "Le Figaro" en février une édiante remarque de que Claude GOASGUEN à propos de logements sociaux à proximité d'une ambassade, il disait, je cite : "Cela va poser des problèmes de sécurité évidents". Et dans "Le Parisien" ce matin, le voilà qui récidive avec un argument supplémentaire, il explique qu'il est pour les logements sociaux, mais que cette fois-ci, ils sont trop hauts. A chaque fois, il trouve un argument pour s'y opposer, cela reflète surtout une idéologie où le mépris ne s'embarrasse de rien, ni de vérités, ni de complexes.

Plus préoccupants et plus décomplexés encore, ces propos du Président du groupe U.M.P.P. dans "Le Parisien" encore en mai dernier, à propos de l'insécurité dans le 15e arrondissement. Jean-François LAMOUR disait, je cite : "Depuis six ou sept ans, la Mairie de Paris nous envoie des familles du Nord de Paris, en grande difficulté, avec pour certaines des délinquants récidivistes".

Cette déclaration indigne d'un élu de Paris, bouffi de mépris pour les habitants des arrondissements populaires de la capitale, a scandalisé plusieurs élus des 18, 19 et 20e arrondissements qui ont réclamé des excuses à Jean-François LAMOUR.

Nullement ému, celui-ci, Jean-François LAMOUR a déclaré à l'AFP qu'il "ne pensait pas avoir précisé l'origine géographique des familles". Curieuse pirouette : ne pas s'excuser au prétexte de ne plus vraiment savoir ce qu'on a dit. En tout cas, les Parisiens eux s'en souviendront.

La situation est inquiétante. Une partie de la Droite parisienne n'a visiblement pas digéré ses défaites électorales de 2001 et 2008. Elle aimerait se barricader dans certains arrondissements, qu'elle voit comme son territoire au mépris de l'unité de Paris.

Se considérant comme les derniers chevaliers en déroute qui défendent le bon voisinage du riche contre le pauvre, ces élus n'hésitent pas à jouer sur les mots et sur les phantasmes les plus vils : méfiance vis-à-vis de l'autre et égoïsme social.

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'adresse à vous aujourd'hui, afin de savoir ce que la Ville compte faire pour réaliser la mixité sociale que nous espérons tous. Nous voudrions connaître les actions et les réalisations envisagées et à venir dans les arrondissements de l'Ouest de Paris, afin d'atteindre le plus harmonieusement possible le seuil des 20 % de logements sociaux d'ici la fin de la mandature.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Finalement, à la réflexion, j'ai l'impression que la question du groupe socialiste et radical de gauche ressemble beaucoup à celle-ci. Voulez vous la poser en même temps ?

Allez-y, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'égoïsme de certains a-t-il un impact sur nos projets de logements sociaux dans le 16e arrondissement ?

Comme moi, vous avez dû lire avec consternation les échos dans la presse des combats auxquels se livrent quelques associations soutenues par quelques élus contre la construction de logements sociaux dans l'une des parties de Paris qui en compte le moins.

Je veux bien entendu parler de nos projets dans le 16e arrondissement : la rue Nicolo, le boulevard Murat et rue de Varize, l'ancienne gare de la place d'Auteuil et l'avenue du Maréchal Fayolle. Ce sont 407 logements sociaux, dont les plans ont été réalisés en accord avec les architectes des Bâtiments de France, et pour certains dessinés par des grands noms de l'architecture d'aujourd'hui. Citons Portzamparc et Sanaa, lauréat du glorieux Pritzker à mille lieues "d'immondices inhabitables" comme semble le craindre un élu de notre Assemblée qui est loin d'être pressenti pour intégrer le jury de ce concours.

Monsieur le Maire, dès votre réélection en 2008, vous avez rappelé votre ambition de voir Paris atteindre les 20 % de logements sociaux exigés par la loi SRU dès 2014, et ce, en mettant à contribution tout le territoire parisien et en saisissant toutes les opportunités foncières.

"Le Maire de Paris souhaite faire payer les bourgeois", a traduit le maire du 16e arrondissement, lors d'un reportage diffusé au journal télévisé de France 2 le 21 mai 2010.

Claude GOASGUEN prétend même aujourd'hui dans "Le Parisien" qu'il n'est pas contre faire plus de logement social dans son arrondissement, mais qu'il ne faut surtout pas oublier que les exigences de la loi SRU s'appliquent pour tout Paris, mais absolument pas arrondissement par arrondissement. C'est à en rire.

Sauf qu'aujourd'hui 3.800 demandeurs de logements sociaux travaillent dans le 16e arrondissement, contribuent à son rayonnement et à son bien-être, et surtout ils attendent de la Ville de Paris que nous répondions à leurs souhaits de mieux vivre.

Presque un sur deux vivent en suroccupation et un sur quatre sont en délicatesse avec leur propriétaire, suite à un congé délivré ou à des loyers trop chers. Qui sont ces demandeurs ? Des instituteurs et professeurs du 16e, des infirmières de Sainte-Périne, des gardes-malades ou des aides à domicile, des nourrices, des employés de P.M.E., des commerçants, des jeunes couples, des éboueurs.

Toutes ces personnes sont les acteurs du quotidien des habitants du 16e arrondissement, et il faut savoir les loger dans des conditions dignes au plus près de leur lieu de travail, si on veut leur permettre de continuer à y officier et à rendre la vie agréable aux habitants du 16e, telle qu'ils semblent l'apprécier.

Aujourd'hui, puisque la crainte de mixité sociale ne peut être retenue comme fondement juridique pour attaquer un permis de construire, c'est toute une panoplie d'arguties plus hypocrites les unes que les autres qui sont déployées par des riverains jaloux de leur pré carré et qui sont soutenues publiquement par les élus de la majorité municipale du 16e arrondissement.

Tentatives infructueuses de classement en bâtiment historique pour la rue Nicolo. Raisonnement fallacieux pour le réaménagement de la gare d'Auteuil sur la hauteur disgracieuse envisagée, alors que les immeubles riverains ont la même. Attitudes procédurières pour le projet Varize Murat.

Et surtout, surtout, guérilla juridique menée par une association de riverains de l'avenue du Maréchal Fayolle avec plus de 25.000 euros déboursés contre le projet de la Ville, et ce, pour éviter la destruction d'un bunker sans aucune valeur patrimoniale.

Pour se donner bonne conscience, le maire du 16e arrondissement dit qu'il préférerait à la place des centres pour SDF ou pour femmes battues, mais en attendant il préfère surtout que rien ne se passe dans son arrondissement concernant le logement social, que les friches restent friches et que les immeubles vides restent vides.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne devons pas céder aux égoïsmes locaux. Il n'y a qu'un seul Paris fait d'un fragile équilibre de sa diversité. Ces attitudes irresponsables le mettent en péril et nécessitent de notre part la plus grande volonté et fermeté.

Aussi mon groupe politique, qui apporte le plus entier soutien à votre politique de financement de logements sociaux, souhaite savoir ce qu'il en est des projets pour lesquels nous avons voté au sein de cette même assemblée, en particulier leur calendrier et si leur nature en est impactée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, dans ces deux questions, avant que je ne donne la parole à l'adjoint, un maire d'arrondissement est sur la sellette, c'est vrai. Ce n'est pas prévu par le règlement intérieur mais je trouve plus convenable de lui donner la parole brièvement.

Vous avez la parole, Monsieur GOASGUEN. Brièvement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Il est effectivement convenable de voir que, pour la première fois, des responsables d'arrondissement attaquent des responsables légitimes d'un autre arrondissement, élus de la même manière qu'eux. Sur un dossier, ma foi, dont ils sont assez peu responsables.

Je renvoie ce matin à la délibération, pour vous dire que la plupart des demandes de H.L.M. ou de logements sociaux ou de logements tout court, je les apprends par la presse, car on n'a pas l'heur de m'en informer auparavant.

Alors, quelle que soit la vindicte poujadiste qui est la vôtre, à l'égard de ceux qui ne sont pas comme vous, qui n'ont pas les mêmes conceptions politiques que vous, dont vous considérez qu'ils ont tous les vices alors que vous avez la vertu, je voudrais vous dire très simplement : révisez la manière dont la Ville de Paris est gérée.

Vous ne pouvez pas interdire à des associations de locataires, de propriétaires, de faire état de la loi. Car devant les tribunaux administratifs, ce sont des associations qui défendent la loi. Vous ne pouvez pas leur interdire tout de même d'aller devant les tribunaux pour défendre le droit. Très franchement, je vous rappelle que le maire d'arrondissement n'a même pas la personnalité morale, ni chez vous ni chez moi. Et par conséquent nous serions bien en peine de porter l'affaire devant les tribunaux, nous ne le pouvons pas juridiquement.

Alors comment arrivez-vous à caricaturer ainsi la vie politique ? Faites des dossiers qui se tiennent devant le Tribunal administratif et vous n'aurez pas les mécomptes que vous avez.

Même, si je pouvais vous conseiller, essayez de parler avant de passer en force, c'est mieux. Car sur un certain nombre de dossiers, Mozart. Permettez, j'en ai deux sur le dos !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, je vous ai donné la parole, je ne suis pas obligé...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Si vous voulez, Monsieur le Maire, je peux mettre une étoile jaune avec 16e ! Cela vous arrange ? Puisque nous sommes les pestiférés !

(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde !

(Mouvements divers).

Là, je dois vous arrêter un instant.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous pouvez arrêter tout ce que vous voulez !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous arrête un instant. Vous enlevez le micro. Je vais vous redonner la parole dans un instant, Monsieur GOASGUEN.

(Mouvements divers).

Attendez, s'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Je crois que ce matin, un élu a employé le mot "capital apatride".

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

S'il vous plaît, vous vous taisez ! Ce sont des choses gravissimes au regard de l'histoire.

Monsieur, "capital apatride", c'est le pire dans le langage de certains Français dans l'histoire. L'étoile jaune, c'est une tache indélébile sur l'âme française !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Absolument, je ne vous le fais pas dire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc, ne l'appliquez pas. S'il vous plaît, Monsieur GOASGUEN, à des différences d'opinion politique.

L'étoile jaune, c'est quand on envoie à la mort quelqu'un en raison de son identité.

Donc exprimez votre conviction, exprimez nos contradictions, mais "capital apatride", évitons, étoile jaune pour caractériser certains des Parisiens, c'est quelque chose d'inadmissible aujourd'hui !

Je vous demande de parler plutôt des logements sociaux dans le 16e arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous ne connaissez pas votre histoire.

Le terme "capital apatride" a été employé par M. Georges Marchais et je l'employais à l'égard d'un de ses partisans. C'est comme cela ! Si vous ne connaissez pas l'histoire, c'est comme cela...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, laissez-le déraiper tout seul, je vous en supplie ! Laissez-le déraiper tout seul !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Quand je vois le degré de haine qui vous anime à l'égard d'un arrondissement...

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez-le parler !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas besoin de vous pour parler.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et vous allez conclure.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, Monsieur GOASGUEN, cessez ce ton qui ne sert à rien !

Le Maire de Paris, jusqu'à nouvel ordre, c'est moi ! Le maire du 16e arrondissement, jusqu'à nouvel ordre, c'est vous ! Voilà ! Vous n'avez donc pas besoin tout le temps de me prendre sur ce ton.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je ne vous prends pas vous, je parle de vos amis !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, je suis là par la volonté d'une majorité des Parisiens deux fois. Je sais que cela ne vous plaît pas, mais c'est ainsi jusqu'à 2014 !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Alors, Monsieur DELANOË, essayez de comprendre que je suis là par la majorité large du 16e arrondissement, essayez de vous en souvenir et essayez de vous dire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne peux pas l'oublier !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ne vous inquiétez pas, vous ne l'oublierez jamais ; je me chargerai de vous le rappeler.

Je voudrais vous dire que lorsqu'il s'agit des questions du 16e arrondissement, il ne faut pas faire d'amalgame. Nous avons accepté un certain nombre de logements sociaux qui étaient bien montés : celui de l'avenue Mozart, celui de la rue de la Pompe, celui de Nicolo, sur lequel je ne suis pas intervenu, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, mais il y a un certain nombre de choses que nous n'accepterons pas et que les habitants du 16e arrondissement ne sont pas prêts à accepter, que cela vous plaise ou non, car il y a la loi en France, c'est comme cela, il faut respecter la loi ; cela vous déplaît, mais c'est comme cela. Nous n'accepterons pas des constructions au sein des espaces verts du 16e arrondissement ! Mettez-vous cela dans la tête et les tribunaux nous suivront dans ce domaine.

Le deuxième élément est que nous recommandons que juste à l'entrée du bois de Boulogne, vous donniez la préférence pour un urbanisme de six étages, quitte à avoir moins de logements privés et davantage de logements sociaux, car l'urbanisme existe, mais surtout, ce que je voudrais vous dire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, il faudrait quand même conclure, parce que vous parlez plus que ceux qui ont interrogé !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - ... c'est que, très franchement, les caricatures, cela va ! Si vous voulez que nous fassions des manifestations dans le 20e ou dans le 19e, ce serait aussi stupide que ce que vous êtes en train de dire sur le 16e, c'est délirant et poujadiste et c'est ridicule et, je vous le dis franchement, vous êtes ridicule, vous êtes profondément ridicule, car nous ferons respecter la loi, rien que la loi, la loi républicaine, que cela vous plaise ou non, et c'est comme cela !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Maintenant, vous allez tous écouter la réponse de l'adjoint chargé du logement qui, d'ailleurs, lui aussi connaît un peu le 16e arrondissement : Jean-Yves MANO, la voix de la sagesse !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je remercie effectivement M. Ian BROSSAT et M. CARON-THIBAUT d'avoir abordé ce sujet.

Ils ont été choqués par ce qu'ils ont lu ou ce qu'ils ont entendu dans la presse. J'ai été choqué comme nous tous d'entendre que certains assument sans aucun complexe le fait qu'à Paris, des arrondissements de Paris ne seraient pas susceptibles d'accueillir tel ou tel type de population : oui, c'est bien cela qu'on a lu, c'est ce qu'on a entendu.

Je trouve profondément regrettable que ces propos n'aient pas été contredits par les élus de la République qui se trouvaient présents dans les réunions publiques, où tout de même, j'ai entendu ceci : "le logement social dénature le 16e", "le quartier de la porte Saint-Cloud est une anomalie de l'histoire", "le logement social pose des problèmes de sécurité", évidemment, autour du Parc des Princes et pour l'ambassade de Russie et il pose tellement de problèmes de sécurité qu'on fonde même un comité local de sécurité...

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pourriez vous taire pendant qu'on répond ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - ... sur le quartier de la porte Saint-Cloud, car, oui, tout le monde le sait, il y a des rassemblements de bandes énormes au quartier de la porte Saint-Cloud.

Voilà l'image véhiculée par les élus de la République dans le 16e arrondissement, et c'est vous, Monsieur GOASGUEN et Monsieur DEBRÉ, autre député maire, qui tenez de tels propos.

Eh bien je trouve scandaleux, alors que vous êtes là pour essayer de pondérer les choses dans un arrondissement où, certes, cette expression peut être employée de ci de là par une fraction minoritaire. Or, vous vous faites le porte-parole des plus extrêmes du quartier, de l'arrondissement, soit peut-être 10 % de la population : c'est regrettable, car, au fond, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de fournir du logement financièrement accessible aux Parisiens dans des terrains disponibles du 16e arrondissement comme ailleurs.

Pourquoi ? Pour une bonne et simple raison. Y compris dans les arrondissements du 16e, du 17e ou du centre de Paris, il y a des demandeurs de logements sociaux, bien évidemment. Avant 2001, la réponse à leur demande était la suivante : "Vous avez droit au logement social. Allez à l'Est de Paris ou allez en banlieue". D'ailleurs, vous distribuez aux maires d'arrondissement de droite de l'Ouest parisien ou du Centre de Paris, des bons de visites pour envoyer les populations à l'Est ou à l'extérieur de Paris. Nous n'avons pas cette conception de la ville. La ville ce n'est pas des quartiers de privilégiés d'un côté, fermés aux autres ! Paris tire sa richesse de sa diversité, y compris dans le 16e arrondissement. Le 16e bouge, Monsieur GOASGUEN, vous ne le voyez pas, vous refusez de le voir. Oui, une infirmière, oui, un policier, oui, quelqu'un qui est à notre service quotidiennement dans son activité professionnelle, qui sert y compris les habitants du 16e, si nous ne sommes pas là pour les loger, ils iront se loger en banlieue...

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - ... et je considère que les acteurs de la ville ont leur place à Paris et non pas en banlieue.

Oui, c'est notre responsabilité de les loger partout, sur l'ensemble des terrains disponibles et ne tournez pas autour du pot ; un jour, c'est trop haut, un jour, ce n'est pas le bon produit, etc. Non, Monsieur GOASGUEN, le fond de votre pensée, c'est que vous êtes contre le logement social, assumez-le jusqu'au bout !

Aujourd'hui, j'ai trouvé vos propos dans "Le Parisien" bien timides par rapport à ce que vous avez pu afficher publiquement, et notamment à France 2, où vous aviez employé une expression qui est caricaturale de ce que vous êtes, hélas ! Vous protégez une certaine partie de la population, c'est fort regrettable. Moi, je suis pour le vivre ensemble à Paris et vous, la lutte de classe veut encore dire quelque chose pour vous, dans votre bouche, et c'est fort regrettable !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un petit peu de sens démocratique ne ferait pas de mal.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

IV - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la hausse des transports parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je demande de ne pas l'interrompre pendant que Mme DOUVIN pose la question d'actualité au nom du groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mercredi dernier, Jean-Paul HUCHON, président du S.T.I.F., a fait voter une hausse historique des transports publics ; c'est la plus forte augmentation de ces 10 dernières années. Une telle hausse à un moment où la crise fait vivement sentir ses effets est à la fois inacceptable et indéfendable.

A Paris, nous avons déjà subi une hausse lourde des impôts locaux, 26 %, avec la création d'un impôt nouveau, la taxe foncière départementale. Vous avez ensuite fait voter une hausse des tarifs des cantines scolaires qui va frapper les classes moyennes. Au S.T.I.F., les représentants de votre majorité, Mme LEPETIT, M. GAUDILLÈRE, ont approuvé et voté l'augmentation des tarifs de transports, donc, à partir du 1er juillet, les Parisiens vont voir leurs tarifs progresser de près de 7 % pour atteindre plus de 60 euros pour les zones 1 et 2 et ce n'est qu'un premier pas si cette augmentation amène vers un tarif unique fixé aux alentours de 100 euros. Il y a toujours, je vous le fais remarquer, un silence assourdissant sur le montant de ce tarif unique annoncé lors de la campagne par le Président HUCHON pour 2012.

Il est plus que temps de cesser de considérer les Parisiens comme étant tous des nantis ; ils n'ont pas à servir de variable d'ajustement aux multiples erreurs de gestion des Exécutifs, qu'ils soient municipal ou régional. Les Parisiens, oui, ils ont la chance d'avoir un réseau dense et un temps de parcours plus faible, mais cela n'en fait pas des privilégiés taxables à merci et le penser, ce serait mépriser la gravité de la situation.

De plus, cette hausse est en contradiction avec la politique de report de la voiture particulière vers les transports collectifs, politique que nous cherchons à favoriser. En effet, si on augmente le tarif des transports dans ces proportions, cela risque bien de pousser certains usagers à revenir à d'autres usages motorisés, reprendre une voiture et adopter un deux-roues motorisés, comme on en voit le nombre exploser. Et cela va évidemment augmenter la pollution et générer des problèmes de sécurité routière. On va donc là à contre-courant du but recherché.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, où sont passées les promesses écologiques du Président de la Région et les vôtres ?

Décidément, l'application du Plan climat à Paris semble bien avoir du plomb dans l'aile.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite d'abord, Madame DOUVIN, vous dire que le vote que nous avons effectué la semaine dernière au Conseil d'administration du S.T.I.F. montre l'intérêt que Paris porte au fonctionnement des transports pour toute l'Ile-de-France.

Je tiens, bien évidemment, à marquer notre souci de solidarité avec les autres départements. Je souhaite que nous dépassions le débat qui opposerait le "Paris des nantis" à la "banlieue des déshérités". Il existe à Paris, comme dans les communes limitrophes de Paris, des secteurs très durement touchés par la précarité et la pauvreté.

De plus, Madame DOUVIN, ne nous trompons pas ! Vous avez, comme moi, remis par le S.T.I.F. un tableau qui montre que les tarifs de tous les départements ont été augmentés de la même manière : 3,80 euros par mois en plus à partir du 1er juillet - je souhaite d'ailleurs, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, que ce tableau soit diffusé à l'ensemble des conseillers de Paris -, sauf, c'est vrai, la zone 1-5 et 1-6, c'est-à-dire nos concitoyens qui ont les parcours les plus longs entre Paris et la grande banlieue.

Madame DOUVIN, au sein de votre groupe, vous vous êtes divisés sur ce vote.

Oui, je vous le rappellerai, si vous voulez avoir le résultat des votes, mais je ne veux pas prendre plus de temps, donc je continue.

Vous vous êtes divisés sur ce vote au sein de votre groupe.

Moi, je pense que Paris, comme d'autres départements, a raison de tendre vers l'équilibre du budget du S.T.I.F. 2010 car, à ce jour, ce n'est pas encore le cas.

Alors, Madame DOUVIN, il faudra nous expliquer, puisque vous venez de dire que vous souhaitez davantage d'offre de transport, comment on fait, comment nous finançons ! Vous le savez, le S.T.I.F. dispose seulement de deux leviers :

- celui d'augmenter les tarifs des titres de transport ;
- celui d'augmenter les contributions des collectivités locales.

Donc, si vous êtes contre l'augmentation des tarifs, j'imagine que vous êtes favorable à l'augmentation des contributions locales, donc que vous êtes favorable à la hausse de l'impôt ? Je n'avais pas cru comprendre cela !

Alors, il faudrait arrêter les contradictions parce qu'au bout du compte, c'est l'offre de transports et les capacités à investir qui vont en être touchées. L'Etat, jusqu'à ce jour, concernant l'Ile-de-France, ne participe pas à l'offre nouvelle, en tout cas pas pour le moment. Contrairement à ce qui avait été demandé par le Premier Ministre, les autres possibilités d'augmenter les ressources du S.T.I.F., celles qui ne sont pas justement entre les mains du S.T.I.F., par exemple le versement transport ou de nouvelles taxes, n'ont pas été traduites dans la loi de finances 2010, ni dans la loi du Grand Paris. Ce qui veut dire que nous devons être vigilants. Et quand je dis "nous", j'espère que c'est l'ensemble des élus, et notamment des parlementaires parisiens, qui veilleront à ce que l'augmentation du versement transport soit traduite cette fois-ci dans la loi de finances 2011, parce que pour le moment nous perdons beaucoup de temps.

Nous avons une réunion ce matin, où tous les élus d'ailleurs étaient conviés, pour avoir le compte rendu de la concertation préalable sur la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14, concertation préalable qui a été menée en janvier et février derniers. Le problème, et tous les élus autour de la table ont posé cette question : Comment fait-on financièrement, puisque pour le moment nous ne savons pas ce que l'Etat va mettre au pot ? Comment faisons-nous aussi pour phaser les projets, puisque nous ne connaissons pas encore le dossier de débat public du Grand Huit ?

Donc, nous sommes malheureusement retardés par des projets qui, au lieu d'être conçus de façon cohérente et en coexistence, pour l'ensemble des Franciliens, pour l'ensemble de nos concitoyens, sont pour le moment opposés et nous sommes stoppés. A un moment donné, il va bien falloir donner la vérité des coûts, Madame DOUVIN.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LEPETIT.

Madame DOUVIN, un mot ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, un mot, d'abord à Mme LEPETIT parce que je pense qu'elle le sait : au S.T.I.F., nous sommes assez peu de représentants parisiens et donc, en dehors de ceux de la majorité, il y a Mme CUIGNACHE-GALLOIS, pour le Centre et Indépendants, et moi-même. Je pense que notre vote a été parfaitement homogène, donc il y a eu une certaine erreur dans les propos de Mme LEPETIT.

La crise ne justifie absolument pas tout et certainement pas une hausse qui s'élève à plus du double de l'inflation.

Ce que je trouve le plus choquant, c'est que même les tarifs sociaux sont en hausse, puisque la carte Solidarité Transport augmente de 5,81 %, celle qui est hebdomadaire, et celle qui est annuelle de 6,71 %. S'il y a une injustice sociale, elle est quand même bien là.

Enfin, on pourrait s'attendre à une amélioration de la qualité de service et de la fréquence des bus, par exemple, du R.E.R. et des métros en panne, eh bien, rien : cette hausse, apparemment, c'est payer plus pour ne rien avoir de plus.

Je m'adresserai au final au Maire de Paris en lui disant d'arrêter de faire passer l'intérêt politique de ses amis avant celui des Parisiens parce que c'est d'eux d'abord qu'il doit s'occuper.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis interloqué par votre dernière phrase. Donc, nous allons passer à la question suivante, c'est mieux, parce que je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler !

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la sécurité des musées parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité déposée par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est maintenant à M. Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Mes chers collègues, ces dernières semaines, les musées du monde entier ont eu les yeux rivés sur Paris. Le vol commis dans la nuit du 19 au 20 mai au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, qui appartient, comme son nom l'indique, au patrimoine communal, a frappé les esprits.

Cinq toiles d'importance, des pièces irremplaçables, signées de Picasso, Braque, Léger, Matisse et Modigliani et estimées à une centaine de millions d'euros ont disparu. Une somme considérable, qui fait de ce cambriolage l'un des plus importants perpétré dans un musée français. L'image internationale de notre Capitale a été sérieusement écornée. De Washington à Singapour, de Florence à Melbourne, la presse étrangère n'a pas été tendre à l'égard de la Mairie de Paris, laissant entendre que nos musées étaient devenus des self-services !

Mais mon propos d'aujourd'hui ne vise pas à faire la lumière sur les éventuelles responsabilités individuelles ou politiques des uns et des autres dans cette affaire. Je laisse ce soin aux enquêtes administratives et judiciaires, comme je l'ai dit mardi dernier, de concert avec la présidente Geneviève BERTRAND en 9e Commission. Il sera toujours temps pour les éventuels responsables de rendre des comptes à l'issue de ces procédures.

Comme vous le savez, à la suite de cet événement, un certain nombre de musées étrangers ont lancé des audits sur leur propre sécurité.

Aussi malheureux soit-il et traumatisant pour les agents de la Ville qui travaillent au Musée d'Art Moderne, ce vol va paradoxalement peut-être permettre d'en éviter un certain nombre d'autres. En effet, les grands musées sont soumis à deux contraintes permanentes en matière de sécurité :

- l'évolution des filières et des méthodes des délinquants, d'une part,

- et le vieillissement des systèmes de sécurité, d'autre part.

Répondre à la première de ces contraintes relève plutôt des missions de la police mais, pour ce qui est de la seconde de ces contraintes, Monsieur le Maire, vous êtes le seul à pouvoir y répondre.

Vous conviendrez, je pense, que le vieillissement naturel des systèmes de sécurité doit être compensé par une maintenance permanente des alarmes en place, par le remplacement des systèmes devenus obsolètes, par l'investissement dans les nouvelles technologies apparues ces dernières années en la matière et par la mise à disposition de moyens humains suffisants et sérieux pour assurer des missions de sécurité et de sûreté.

La valeur historique, artistique et financière des trésors qui sont conservés dans nos musées justifie amplement à nos yeux de tels investissements et ne peut tolérer le moindre laisser-aller ou une gestion aléatoire.

Ma question est simple, Monsieur le Maire : les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient savoir, dans le respect de la nécessaire confidentialité des données sensibles, quelles sont les mesures concrètes que vous comptez prendre pour renforcer la sécurité des musées de la Ville, afin de faire échec aux trafiquants d'art. Etes-vous aujourd'hui en mesure de rassurer les personnels des musées et les Parisiens, inquiets de l'avenir des collections publiques de la Ville ?

Merci de nous éclairer sur ce sujet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le conseiller, d'abord, je veux vous remercier de votre question, que je trouve pertinente, ainsi que du ton très responsable avec lequel vous l'avez posée.

Je donne d'abord la parole à M. GIRARD, puis à Mme POURTAUD, qui travaillent tous les deux extrêmement bien sur ce dossier délicat.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - La disparition de ces cinq chefs-d'œuvre est un drame qui a suscité une très vive émotion et la consternation de tous les amateurs d'art à travers le monde, mais également de tous les Parisiens, privés d'une partie de leur patrimoine culturel.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

Ce sont des choses extrêmement graves ; on s'exprime ; un conseiller de l'opposition vient de le faire et avec beaucoup de dignité et d'exigence. Cela ne justifie aucun chahut, aujourd'hui et demain, sur un sujet grave et dont on verra comment il évoluera.

M. Jean-François LAMOUR. - On peut quand même s'exprimer !

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. le conseiller qui s'est exprimé s'est fort bien exprimé : je l'ai signalé. Ce n'est pas la même chose que les sarcasmes, d'autant qu'aucun de nous n'a tous les éléments à ce stade... Aucun de nous ne les a à ce moment ! Par esprit de responsabilité, Monsieur le Président !

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je me suis immédiatement rendu sur place afin de témoigner notre soutien au directeur du musée, Fabrice HERGOTT, et à toute l'équipe, profondément choqués par ce vol.

Laurence ENGEL, directrice des Affaires culturelles, est également présente à leur côté et je suis retourné à plusieurs reprises les rencontrer pour les soutenir.

Une enquête judiciaire menée par la brigade de répression du banditisme est en cours, et il ne nous appartient pas de commenter cette affaire ou d'essayer de trouver des coupables.

Notre objectif est de laisser la police travailler et tenter de retrouver ces œuvres et les auteurs de ce vol très sophistiqué.

Je tiens néanmoins à rappeler qu'une enquête administrative conduite par Dominique BARRELLA et Alain DERMEJEAN a été lancée dès le lendemain de ce cambriolage par le Maire de Paris, M. Bertrand DELANOË, afin de comprendre très rapidement les dysfonctionnements qui ont pu avoir lieu.

Ce vol est d'autant plus regrettable que des travaux de sécurité pour le public, le personnel, et les œuvres ont été conduits au Musée d'Art moderne entre 2004 et 2006 pour un montant de 15 millions d'euros, et que les systèmes de vidéo-surveillance et de détection-intrusion ont été entièrement remplacés.

Chaque année, 26.000 euros sont consacrés à l'entretien des installations du musée dans le cadre d'un marché à bon de commande. En 2008, la protection par des films anti-effraction des baies vitrées donnant sur le parvis bas a été réalisée pour un montant de 40.000 euros.

Ainsi, sur les 18 préconisations qui étaient faites pour le Musée d'Art moderne dans le cadre de l'audit sur les dispositifs de surveillance et de sûreté des musées, sur lequel Danièle POURTAUD interviendra, 16 ont été mises en œuvre, dont l'installation d'un nouveau dispositif d'alarme, la nomination d'un responsable de sécurité dédié et la formation ciblée des personnels.

J'invite le Conseil de Paris à ne pas tirer de conclusions hâtives tant que ces enquêtes, tant administratives que judiciaires, n'ont pas abouti à éclairer les circonstances de ce vol.

Aujourd'hui, le dispositif de sécurité du musée a été renforcé en lien avec la Direction de la protection des Parisiens, prévoyant notamment des rondes aux abords du musée. Le système volumétrique de l'alarme a été réparé, et le Musée d'Art moderne et la Direction des affaires culturelles ont élaboré conjointement une série de propositions concernant l'organisation des équipes et les travaux immédiats à entreprendre afin que le musée soit ouvert le 10 juin, soit jeudi prochain, pour l'exposition "Dynasty" organisée en collaboration avec le Palais de Tokyo.

Je cède la parole à Mme POURTAUD.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui lui passe la parole.

(Rires).

Vous êtes extrêmement complémentaires avec Danièle POURTAUD. C'est vrai, et je vous en remercie particulièrement sur ce dossier.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier Christophe GIRARD de ce qu'il a dit et si vous le permettez, Monsieur le Maire, remercier également le groupe Centre et Indépendants et M. HÉLARD de nous donner l'occasion de répondre à la légitime inquiétude de l'ensemble des membres du Conseil, et plus largement, j'imagine, des Parisiens, sur la sécurité dans nos musées.

Permettez-moi d'abord, chers collègues, de vous dire que la question a préoccupé Bertrand DELANOË et sa majorité depuis 2001. C'est pourquoi la Ville a entrepris dès le début de la première mandature les travaux les plus urgents au Petit Palais, à Cernuschi et au Musée d'Art moderne. Je pourrais dire, si vous le souhaitez, mes chers collègues de l'opposition municipale, les travaux les plus urgents qui n'avaient pas été faits auparavant...

(Mouvements divers).

Ainsi, ce ne sont pas moins de 94 millions d'euros qui ont été dépensés pour la rénovation de ces trois grands musées - Petit Palais, Cernuschi, Musée d'Art moderne -, travaux qui pour une partie portaient précisément sur la sécurité, que ce soit la sécurité incendie ou la sûreté des œuvres.

En complément des travaux déjà réalisés, dès mars 2005, le Maire a demandé à l'Inspection générale de lui faire des préconisations sur les points les plus urgents ainsi qu'un état des lieux complet sur la sécurité dans l'ensemble des établissements.

Dès les premières conclusions de cet audit, en avril 2007, la Ville a lancé immédiatement un programme pluriannuel sur cinq ans, de rattrapage et de remise à niveau de la sécurité de tous nos musées. Ce plan initial d'un montant de 10 millions d'euros se poursuit avec en priorité la sécurité incendie, qui vise à protéger les personnes mais aussi les œuvres. 4 millions ont déjà été dépensés depuis 2007 ; 3 millions sont programmés et en cours pour Galliera ; 3,8 millions d'euros sont actuellement budgétés pour finaliser l'ensemble des mesures de sécurité dans tous les musées.

Notre action se poursuivra avec la rénovation et évidemment la refonte de la sécurité à Carnavalet, qui bénéficiera d'un investissement de 10,5 millions d'euros d'ici la fin de la mandature.

Je précise qu'à ce jour, sur les 185 recommandations de portées diverses formulées par l'Inspection générale dans le rapport d'avril 2007, 120 ont été mises en œuvre et 35 sont en cours d'application.

Par ailleurs, chaque année, 1 million d'euros est consacré à des travaux divers dont la sécurité - ajout de caméras, protection des vitres. De même, 250.000 euros sont dégagés chaque année pour la maintenance des équipements.

En outre, dès le lendemain du drame survenu au MAM, et qui nous a tous consternés, le Maire a demandé un rapport d'audit - Christophe GIRARD vient d'y faire allusion - qui sera remis en septembre.

Par ailleurs, depuis cet événement, les élus et les services concernés, essentiellement la DAC et la DPP, se sont réunis à plusieurs reprises pour mettre en œuvre une accélération du plan de sécurisation. Nous sommes en train d'étudier des mesures immédiates visant à renforcer la sécurité de nos musées, notamment à Carnavalet.

Les crédits de fonctionnement et d'investissements nécessaires seront bien évidemment dégagés dès le budget supplémentaire. J'en donnerai le détail dès que le Maire aura rendu ses arbitrages et j'en informerai immédiatement la neuvième commission, et en tout premier lieu sa présidente Geneviève BERTRAND, que je remercie de son soutien dans cette épreuve.

À l'automne, le rapport demandé par le Maire à l'Inspection générale nous permettra d'avoir une idée très précise des besoins nouveaux en matière de sécurité et de sûreté, qui évoluent, vous l'avez dit, cher collègue, dans votre question, constamment, et nous en tirerons toutes les conséquences dans le cadre de la préparation du budget primitif 2011.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, mes chers collègues.

Croyez bien que dès que je serai en mesure de vous donner plus d'informations, je les donnerai d'abord aux présidents de groupes mais je ne pourrai communiquer le rapport de l'Inspection générale que quand la police judiciaire m'aura dit que je pourrai le faire ; d'abord quand il sera prêt, ce qui n'est pas le cas.

Non, il y a deux rapports, Madame, vous n'avez pas bien perçu les choses. Il y a un rapport qui sera prêt dans quelques jours...

Ce rapport-là, je ne le rendrai public que pour autant que la police judiciaire me dira que je peux le faire.

Deuxièmement, un rapport sera rendu en septembre sur l'ensemble des musées et leur sécurité.

En attendant, je vous signale et vous rappelle que c'est plus de 100 millions que nous avons consacrés aux musées, donc pour des travaux qui n'avaient pas été faits avant 2001, 100 millions d'euros, c'est beaucoup, et après le rapport de 2007 ce sont encore 10 millions d'euros qui ont été consacrés à ces travaux. Mais je ne m'arrêterai pas là, et j'entends ce que j'entends.

Mes chers collègues, je parlais à ceux d'entre vous qui ont décidé de traiter ce sujet avec gravité, sérieux, et bonne foi.

M. Alain DESTREM. - Il n'y a pas eu un mot pour dire que la Ville était en responsabilité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DESTREM, vous êtes souvent déplacé, c'était le cas à l'instant.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente cinq minutes, est reprise à dix sept heures cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La séance est reprise.

2010, DU 21 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Cession à l'École Normale Israélite Orientale d'une emprise communale de terrain située boulevard Carnot à Paris (12e) en vue de l'extension du Collège Lycée Georges Leven.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération de la 8e Commission, en commençant par le projet de délibération DU 21 relatif à la vente du domaine privé de la Ville de Paris, et plus précisément de la cession à l'École normale israélite orientale d'une emprise communale de terrain qui est située boulevard Carnot, dans le 12e arrondissement de Paris, en vue de l'extension du collège-lycée Georges Leven.

Monsieur CORBIÈRE, vous avez la parole.

M. Alexis CORBIÈRE. - À propos de ce projet de délibération, j'aurai la même position que ce matin, lorsque je suis intervenu contre le fait qu'une école dite "diwan" s'implante et s'élargisse dans le 15e arrondissement. J'avais commencé mon intervention en parlant de principes. C'est encore le cas sur cette délibération. Il ne s'agit pas de mettre un point sur l'enseignement qui est délivré dans cet établissement, comme dans d'autres établissements privés, mais ma position est rigoureusement la même pour tout établissement privé qui existe dans la Capitale. Ils existent, c'est un fait, c'est un droit, mais ma position est que la Ville n'a pas à aider ce genre d'école privée à s'agrandir, dans le cas présent en lui vendant un terrain de 723 mètres carrés afin qu'un bâtiment de 2.160 mètres carrés soit construit.

Ma position de principe, et je crois qu'elle doit être partagée par vous tous élus est la suivante : il existe l'école de la République, la seule école qui accueille tous les enfants, et c'est toujours un constat d'échec quand des familles, pour des raisons x ou y, font le choix d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées. Elles le font généralement parce qu'elles considèrent que l'école publique va mal, ce qui est parfois le cas d'ailleurs.

Cette école publique va souvent mal car elle est mise à mal, précisément, par les politiques actuellement menées : pas assez d'enseignants, pas assez de surveillants, pas assez d'infirmières scolaires, des classes surchargées. Un doute s'installe mais nous devons, nous, continuer à avoir la passion de l'école publique et dire que c'est l'école que nous défendons.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Si une fois de plus, il y a ce choix personnel des familles d'inscrire leurs enfants dans les écoles privées, nous devons continuer à dire que la Ville ne favorise pas ce type de choix. J'ai exprimé cette opinion concernant les écoles "diwan". Je continue à l'exprimer concernant cet établissement situé dans le 12e. Voilà pourquoi je ne suis pas pour que la Ville cède un terrain afin que cet établissement privé s'agrandisse et accueille toujours plus de jeunes parisiens qui ont toute leur place dans l'école de la République.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président.- Merci, Monsieur CORBIÈRE.

La parole est à M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - C'est juste pour poser des questions.

En effet, je suis toujours dubitatif quand... mais je ne pense du tout que ce soit la volonté de la Ville... Il y a des parcelles que la Ville n'entend pas conserver parce qu'elles ne sont pas d'utilité urbaine.

Ce qui me gêne dans ces affaires, c'est quand cela permet à des établissements privés d'enseignement primaire ou secondaire d'augmenter leur capacité d'accueil.

À Paris plus qu'ailleurs encore, avec la mobilité des transports, un véritable marché scolaire s'est développé, une concurrence qui se développe entre le public et le privé, malheureusement souvent encouragée par l'assouplissement de la carte scolaire dans le collège public. Je pense donc qu'il y a un vrai enjeu de la part de tous, à se mobiliser pour défendre les capacités d'accueil de nos collèges.

Ce n'est pas ce terrain-là qui va changer la donne, il ne faut pas non plus donner le sentiment que nous sommes responsables de cela, mais cela me gêne.

Autant, je trouve tout à fait normal que l'on regarde avec bienveillance les permis de construire destinés à améliorer les conditions d'accueil ou de sécurité des élèves dans les établissements publics ou privés, ce qui me paraît tout à fait normal, autant quand il y a un potentiel d'augmentation des capacités d'accueil, je pense que la Ville devrait y regarder à deux fois. C'est plus de l'ordre des questions qu'autre chose.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, pour rassurer Pascal CHERKI, je suis tout à fait d'accord avec lui sur la nécessité de conforter, partout où on doit le faire, où on peut le faire, l'école publique. Nous sommes ici, notamment sur les bancs de la gauche de cette assemblée, extrêmement soucieux de cela.

Là, il s'agit d'un sujet très ponctuel. Il s'agit de vendre de gré à gré au collège privé Georges Leven, qui est sous contrat, un terrain en vue d'une extension via la construction d'un bâtiment d'environ 2000 mètres carrés.

Le Conseil du patrimoine a donné son accord sur cette vente de gré à gré pour un prix de 1,46 million d'euros, ce qui correspond à l'estimation de France Domaine.

Quelques éléments d'appréciation.

D'abord, c'est une école située à proximité du périphérique. Les bâtiments de l'école actuelle sont mal insonorisés. Ils ont l'obligation d'avoir un système d'aération et de rafraîchissement des locaux, et ce point a été vu dans le projet d'extension. C'est surtout, pour beaucoup, une amélioration de l'existant pour cette école.

Et puis, tout en étant extrêmement vigilants, et je rejoins Pascal CHERKI sur ce point, la Ville ne favorise pas ce type d'opération, mais s'agissant d'une vente à un tiers privé qui est tout à fait légal et sans histoires, la Ville ne peut pas, en l'occurrence, refuser une cession comme elle le fait régulièrement lorsqu'il y a des propositions d'extension en vue d'une amélioration d'entreprise, de garage, etc.

Nous sommes confrontés au respect du droit. Ne pas favoriser, c'est une chose mais en même temps empêcher alors que le droit ne nous permet pas objectivement de le faire parce qu'on est dans une recherche d'amélioration de l'existant pour ce collège privé sous contrat, nous ne saurions pas faire non plus. Voilà pourquoi je soutiens ce projet de délibération avec l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 21).

2010, SG 148 - Réaménagement du quartier des Halles (1er).
- Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de

l'ensemble de l'opération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 148 relatif au réaménagement du quartier des Halles (1er).

Je remercie par avance les orateurs de respecter leurs temps de parole et je donne la parole à M. Sylvain GAREL, pour 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Je ne suis pas sûr d'utiliser ces 5 minutes car ce sont des débats récurrents et nous nous sommes déjà beaucoup exprimés sur les Halles. On a toujours la même réticence par rapport à ce projet. A la fois c'est un projet qui est important en termes de transport, par rapport à ce qui se passe en sous-sol et à la gare RER qu'il faut absolument remettre aux normes, rendre plus facile d'accès, rendre plus sécuritaire. Mais toute la partie commerciale du projet nous pose problème.

Pour les mêmes raisons que ce matin nous n'étions pas favorables au travail du dimanche, pour la même raison que nous n'étions pas favorables au "naming", nous ne sommes pas favorables à ce que l'on dépense des centaines de millions d'euros dans un projet comme celui-là, surtout qu'entre le moment où il a été discuté débattu, et aujourd'hui, il y a une crise économique qui a rendu les finances de la Ville comme celles de toutes les collectivités beaucoup plus fragiles, les capacités d'emprunt aussi et nous pensons qu'il y a peut-être d'autres priorités.

De plus, nous sommes inquiets de la façon dont ce projet a évolué entre la Canopée dessinée au départ et celle qui semble devoir être réalisée aujourd'hui. Il y a beaucoup plus que l'épaisseur d'un trait, il y a l'épaisseur de la réalité technique qui fait que ce qui semblait aérien, transparent, risque d'être tout à fait différent et surtout que pour construire cette Canopée, il va falloir détruire une partie des jardins actuels et cela nous semble problématique. Plusieurs centaines d'arbres seront abattus et nous aurions peut-être pu trouver d'autres solutions pour le faire.

Voilà ce que je voulais vous dire, la principale réticence, et on ne sait pas non plus quel sera vraiment l'investissement d'Unibail. C'est pourquoi, comme dans les précédentes délibérations concernant les Halles, le groupe "Les Verts" s'abstiendra lors du vote. Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. MARTINS nous a rejoint entre-temps, je lui donne la parole dans la limite des 5 minutes réglementaires.

M. Jean-François MARTINS. - Dans cette affaire du jardin des Halles, il y a le dossier purement juridique dont la délibération d'aujourd'hui est sans aucun doute un rebondissement avec des recours et des annulations qui se succèdent, mais il y a surtout l'histoire d'un lien particulier presque passionnel entre cet espace de vie et les habitants du quartier des Halles. Le jardin avec son intimité, sa proximité, c'est cet immense lieu de passage et de croisement, d'anonymat aussi, seul lieu que les résidents ont pu s'approprier vraiment. Dès lors, on comprend mieux qu'il soit devenu leur point de fixation et de crispation et cette crispation vient de très loin, car son point de départ est l'échec monumental du projet de reconstruction des années 70.

Derrière la procédure et le droit qui donnent raison aux associations, nous devons apprécier la dimension psychologique affective et humaine de ce dossier. In fine, vous aurez peut-être le dernier mot en droit, Monsieur le Maire, vous finirez peut-être par gagner en dernière instance, mais à quel prix ? La sagesse devrait conduire l'Exécutif non pas au forcing comme vous nous le proposez, mais à la pause et au dialogue.

Ce projet de délibération, Monsieur le Maire, c'est de donner notre blanc-seing à la poursuite non seulement du projet mais également à la manière dont il est géré : décisions arbitraires, décisions unilatérales de la part de la mairie, modifications lourdes du projet sans concertation des acteurs et des élus et évidemment les découvertes successives des différentes défaillances du projet. Plus grave, cette délibération nous propose de vous autoriser à signer le permis de démolir pour le jardin des Halles, alors que nous ne savons plus réellement quel projet y verra le jour.

Alors que le projet de jardin plat qui était la pierre angulaire du projet Mangin semble compromis par l'existence des élévissements, nous ne savons pas ce que vous souhaitez faire du jardin que vous nous demandez de vous autoriser à démolir.

Plus grave encore, la délibération, au-delà du jardin, nous propose de vous signer un blanc-seing pour l'ensemble des permis de démolir et de construire sur l'ensemble du projet alors que demeurent des zones d'ombre et d'incertitude sur des éléments de programme : les questions de réalisation technique de la Canopée, les voiries souterraines et le parking, le barreau Nord-Sud devant être transformée en grande surface qui va contre les différents éléments de politique de voirie que l'on a déjà évoqués. Je ne vais pas citer l'ensemble des incertitudes encore existantes, mais il est difficile aujourd'hui de signer un blanc-seing à cette délibération et à l'Exécutif municipal.

Notre objectif commun, je l'espère, c'est de conjurer l'échec des années 70. Les péripéties actuelles démontrent que nous n'en prenons pas le chemin, et votre volonté perpétuelle d'agir aveuglément et sans concertation ne fait qu'aggraver la situation.

La décision du Tribunal administratif nous donne une opportunité unique, celle de rebattre les cartes tant sur le fond que sur la manière dont ce projet est conduit. Vous refusez, malheureusement, de rebattre les cartes, je ne voterai donc pas cette délibération. Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne croyais pas si bien dire lors de notre dernier Conseil en estimant que les prochains Conseils de Paris reverraient le débat de ce dossier des Halles. Je remarque cependant qu'il y a de plus en plus d'amateurs pour parler de ce sujet.

Les travaux se sont en effet arrêtés depuis notre dernière réunion et les pelleteuses se sont provisoirement tues. Le juge des référés a, comme vous le savez, demandé que la démolition du jardin Lalanne soit conditionnée à l'obtention d'un nouveau permis de démolir.

Forts de ce succès, les habitants du quartier ont poursuivi leur mobilisation et continuent de s'opposer à la destruction du jardin Lalanne et à l'abattage de 343 arbres sur le site des Halles.

Sans épouser toutes les revendications de l'association "Accomplir", on doit tout de même souligner que la destruction pure et simple de ce jardin est une décision ressentie comme brutale par les habitants du quartier, et que les récentes découvertes de structures techniques enterrées, les fameux élégissements dont nous avons parlé laissent planer un sérieux doute quant à la faisabilité du projet de David MANGIN.

Comme nous le disions le mois dernier, je crois qu'il y a sur ce point un vrai consensus entre nos groupes et le groupe U.M.P., on ne peut pas amorcer la réalisation d'un projet qui se veut l'un des chantiers phares de cette mandature, sans une nouvelle concertation et en ignorant la forte mobilisation des riverains. Tout le monde peut se tromper, mais cette affaire commence à coûter cher aux Parisiens.

Comme l'ont expliqué à la presse ces derniers jours, M. Jean-François LEGARET et M. Pierre LELLOUCHE, votre permis de démolir est entaché d'illégalité puisque l'avenant au contrat de l'architecte dont nous dénonçons le montant de 250.000 euros, et qui augmente le coût global de son contrat de 14 %, semble modifier l'économie générale du marché, ce qui est interdit par le droit européen.

Pour ces différentes raisons politiques et juridiques, notre groupe ne votera pas ce permis de démolir qui augure bien mal de ce chantier pourtant essentiel pour Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame, nous poursuivons avec l'intervention de M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Alors qu'Anne HIDALGO et la Ville ont conduit de longues discussions ici et dans l'arrondissement choisissant la concertation avant tout, je constate que certains d'entre nous, notamment à droite, ne renoncent à rien profitant d'une association de riverains et utilisant tous les prétextes possibles pour des raisons électorales dans ce dossier.

Car de quoi s'agit-il ?

Des arbres qu'il s'agirait d'abattre pour les travaux ?

Le projet prévoit d'en planter 150 de plus.

Du projet de David MANGIN ?

Il propose justement d'en fluidifier les échanges entre la gare, les commerces et le jardin dans le cadre d'un projet équilibré.

Il pourrait s'agir, je le conçois, du sens et de l'esprit de cette réhabilitation. En reconnaissant que les Halles sont un espace essentiel pour Paris et pour la métropole, fréquenté surtout par des Franciliens, la gare comme le forum, notre Municipalité s'accorde à une réalité qui n'est pas forcément agréable à certains. Mais la réalité, elle, ne se discute pas et, si les préoccupations des riverains doivent être entendues, il serait désastreux de faire la sourde oreille aux espérances et aux demandes de l'ensemble de ceux qui font les Halles, Parisiens des autres arrondissements, Franciliens de toute l'agglomération et touristes.

Plus qu'ailleurs dans notre ville, nous n'avons pas le droit de nous restreindre à des considérations exclusivement locales et de choyer quelques-uns pour une élection ou pour une autre au détriment de tous les autres.

Je comprends très bien la logique du voisinage et du quartier ; je veux aussi qu'on entende l'intérêt général et métropolitain. Lorsqu'il s'agit des Halles, c'est une nécessité urbaine, géographique et humaine.

C'est pour cette raison que nous voterons cette délibération, convaincus qu'il nous faut, nous aussi, tenir bon et offrir aux Parisiens et aux Franciliens des Halles cohérentes et ordonnées, des Halles qu'ils méritent, les uns comme les autres.

Dans ce projet, le jardin et le nouveau forum doivent être ouverts l'un sur l'autre, entrer en résonance. Le statu quo proposé par certains est un non-sens, de même que la proposition de limiter les travaux à la gare ferroviaire ; c'est certain que c'est plus pratique pour les riverains, qui l'empruntent moins que les autres et n'auront pas à subir les désagréments.

Se contenter de la partie plutôt que du tout est la promesse d'un ensemble qui ne fonctionnera pas et, en tout cas, moins bien qu'aujourd'hui. La partie sur le tout, quelques-uns plutôt que tout le monde, cela n'est pas très différent. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche restera fidèle à sa conviction, fidèle à l'intérêt de l'ensemble des acteurs métropolitains du site.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons ce débat avec les trois inscrits du groupe U.M.P.P.A. et nous démarrons par M. Pierre LELLOUCHE.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Cette question, vous l'aurez compris, s'adresse particulièrement à M. DELANOË.

Dernier avatar d'un projet pharaonique de plus de 760 millions d'euros lancé en 2002, dans lequel vous avez déjà englouti 66 millions d'euros en études, vous nous demandez aujourd'hui, parmi les nombreuses autres autorisations, non spécifiées d'ailleurs, de démolir le jardin des Halles, contribuant ainsi à abattre - mais cela a déjà été dit - 343 arbres et à détruire pour de nombreuses années l'un des rares espaces verts du Centre de Paris.

S'agissant de ce permis de démolir, je veux simplement dire deux choses.

Premièrement, que le précédent permis a été suspendu par le Tribunal administratif en référé, au motif qu'il a été pris sans délibération de notre Assemblée, ce qui est pour le moins cavalier.

Deuxièmement, le permis de démolir ne se rattache à aucun contrat, à aucune base juridique. Huit ans après, nous ne savons toujours pas à ce stade ce que, au juste, vous voulez démolir et pour quoi faire !

J'ai cru comprendre que c'est parce que vous ne saviez pas très bien ce que vous alliez démolir, et notamment ces fameux élégissements, dont on a parlé, qui courent sous le jardin des Halles, que vous avez notifié le 19 mai dernier un avenant au contractant, le cabinet SEURA, pour mener des études supplémentaires.

Le problème, Monsieur le Maire, c'est que juridiquement vous ne pouvez pas faire cela, vous ne pouvez plus faire cela. Vous ne pouvez pas le faire parce que cet avenant se monte à 255.000 euros, soit une augmentation de 14 % du marché initial. Cette augmentation bouleverse l'économie générale du contrat, ce qui est contraire à l'article 20 du Code des marchés publics.

Deuxièmement, sans doute plus grave encore, au terme d'un arrêt du 10 décembre 2009, la Cour de justice de l'Union européenne vous oblige, comme toutes les collectivités locales d'ailleurs, à procéder à un nouvel appel d'offres pour appliquer la mise en concurrence requise par la directive 2004-18 du 31 mars 2004, entrée en vigueur le 31 janvier 2006. Cet arrêt a conduit le Gouvernement à prendre le 26 avril 2010 un décret n° 2010-406, qui est désormais notre droit. Ce décret a été publié au Journal officiel du 28 avril et c'est le 19 mai que vous avez notifié l'avenant en question, qui est donc manifestement infondé, car contraire au droit.

Le permis de démolir qui, dans les faits, devrait le mettre en œuvre apparaît donc au minimum douteux et très probablement infondé en droit.

A ce stade, il est de mon devoir de vous dire que cette procédure entachée de graves irrégularités exige à tout le moins un contrôle de légalité par le Préfet de Région.

Mon collègue Jean-François LEGARET et les associations de riverains se chargeront de demander ce contrôle, contrôle qui devrait ou pourrait aboutir à la suspension du permis de démolir, conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative, compte tenu des dommages irréversibles qui seraient causés par son application.

Plus généralement, Monsieur le Maire, je tiens à attirer votre attention là-dessus. Il est de mon devoir de vous dire qu'en vertu de la directive 2004-18 du 31 mars 2004, désormais transposée dans notre droit, tous les contrats d'exécution - je dis bien "tous les contrats d'exécution" - pris en application du premier marché initial du 18 avril 2005 et les 24 marchés subséquents devront faire l'objet, dès lors que l'on passera à la phase d'exécution, à des mises en concurrence ouverte.

Je n'imagine pas une seule seconde, Monsieur le Maire, qu'il puisse en être autrement, à moins que vous ne souhaitiez, mais je ne pense pas que ce soit le cas, voir la France condamnée pour manquement par la Cour européenne de l'Union européenne. Je répète : les contrats de définition sont terminés dans notre droit.

Car vous savez bien que la Cour ne reconnaît pas la responsabilité d'une collectivité territoriale et qu'elle se retournera donc nécessairement, immanquablement, contre l'Etat.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, et j'en termine, j'en appelle à votre responsabilité républicaine ; j'en appelle aussi à votre bon sens. Retirez ce permis de démolir, procédez à un marché ouvert pour l'avenant en question concernant le jardin et, une fois que vous aurez déterminé et informé cette Assemblée et les Parisiens de ce que vous souhaitez effectivement démolir, il sera bien temps de demander un permis de démolir.

D'ici là, si je puis me permettre ce triple conseil :

- concentrez votre projet des Halles sur ce qu'il est urgent de faire, à savoir en priorité la réfection et la mise aux normes des voiries souterraines et de l'accès au pôle transport ;

- présentez, en deuxième lieu, un projet convaincant pour refaire les pavillons Willerval décrépis, et faites économiser aux Parisiens, surtout en cette période de difficultés, plusieurs centaines de millions d'euros en renonçant à cette idée de Canopée ;

- enfin, laissez donc aux Parisiens cet espace vert unique dans le Centre de Paris que constitue le jardin des Halles et, si possible, embellissez-le.

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Mme Florence BERTHOUT. Je me permettrai de rappeler que le temps de parole est limité à 5 minutes. Merci de respecter les temps !

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Maire, avant de dire quelques mots sur ce projet de démolir le jardin des Halles, qui n'est pas un projet de construction, à ce stade, comme feignent de l'ignorer certains de nos collègues, je voudrais dire qu'en 2007, je faisais partie du jury qui, au terme d'un concours d'architectes international, a choisi de désigner les architectes BERGER et ANZIUTTI pour rénover le forum des Halles et que j'étais, comme Jean-François LEGARET, comme le Maire de Paris, favorable à ce que l'on choisisse ces deux architectes talentueux.

C'est dire combien je suis peu dogmatique sur le sujet.

Mais là, franchement, en demandant au Conseil de Paris de se prononcer sur le permis de démolir du jardin des Halles, alors que, par parenthèse, le maire du 1er arrondissement a émis un avis défavorable, que le Conseil d'arrondissement a voté contre le 25 mai dernier, qu'il y a, comme on l'a rappelé, une décision du juge des référés qui a ordonné la suspension des travaux, je considère que le Maire de Paris a démontré qu'il était capable d'user jusqu'à la corde la forme pour s'exonérer de parler du fond. C'est cocasse quand on sait que, dans le même temps, il ne cesse de dénoncer le fait que les opposants à la destruction du jardin utilisent ou utiliseraient la forme pour faire prévaloir des arguments de fond. Cela s'appelle du sophisme en rhétorique mais, dans la vie politique et dans la vie de tous les jours, cela s'appelle une erreur ! Vous savez ce que disait le grand Corneille : "Qui trop chérit son erreur ne peut la reconnaître" !

Et vous la chérissez, il la chérit, cette erreur ! Elle a démarré en 2004 quand, au terme d'un premier concours d'architectes international, au fil duquel aucun projet n'émerge, il désigne le cabinet SEURA-MANGIN qui, finalement, n'aura qu'une maîtrise d'œuvre générale. Depuis, on a assisté à une suite de reniements et c'est cela qui est important sur le fond ; une suite de reniements successifs, de petits et de grands mensonges qui se sont accumulés. On a confié à un architecte qui n'est pas un paysagiste, on ne le dira jamais assez... Il a peut-être d'autres qualités par ailleurs, mais M. MANGIN n'est pas un paysagiste... on lui a donc confié le soin de refaire le jardin des Halles, comme un lot de consolation.

Ce jardin qui n'en est pas un, il serait plat et, si je lis bien la presse - parce qu'on apprend cela par voie de presse -, il ne serait plus si plat à cause des éléguissements. Comme la Canopée qui ne serait plus si ovale ; par voie de presse toujours, on apprend qu'elle s'est aplatie, un jardin qui supprime la place René-Cassin, qui supprime le jardin Lalanne, qui supprime 343 arbres et on feint de croire que ce sont des raisons formelles, que c'est du dogmatisme.

Ce qu'il y a derrière, c'est le choix, encore une fois, d'un paysagiste qui n'en est pas un, qui nous demande d'avaliser un choix dogmatique d'axe Est-Ouest, une trame complexe de jardin "résille", au mépris des usagers de ce jardin qui coexistent aujourd'hui très pacifiquement. On peut bien habiller des oripeaux de la concertation le choix MANGIN, cela ne change rien au fond.

Les petits et les gros mensonges se sont accumulés, à l'instar d'ailleurs de cette délibération qui, entre parenthèses, je ne m'y étendrai pas, est truffée d'inexactitudes. On nous dit que le Conseil de Paris a déclaré d'intérêt général l'opération de réaménagement des Halles, alors que le Conseil de Paris, le 29 et le 30 mars dernier, n'a fait que lever les réserves préalables à la déclaration d'utilité publique, on continue à nous parler d'un permis de construire alors qu'il n'y a qu'un permis d'aménagement pour un jardin, etc.

J'imagine que le fait que la commission d'appel d'offres ait autorisé un avenant au marché de définition Mangin, au mépris du droit européen, Pierre LELLOUCHE le rappelait magistralement, et d'un décret, qui plus est un avenant aux plus-values de +14 % ; tout cela, c'est de la forme.

C'est peut-être également de la forme, un projet qui faisait 25 millions d'euros et qui, aujourd'hui, fait 85 millions d'euros.

Alors, derrière ce passage en force, il y a une réalité : la réalité d'un projet de démolir un jardin qui n'a jamais soulevé sur un projet d'une telle envergure dans le centre de Paris autant d'opposition, de l'opposition à droite, vous feignez de croire qu'elle est à droite, mais elle est aussi dans vos propres rangs, sauf qu'on le dit dans le couloir, vous le savez très bien, et quand un juge des référés prononce un arrêté suspensif au motif "qu'il existe un doute réel et sérieux sur la validité d'un permis de construire", cela devrait inciter à un peu plus de modestie.

Il serait temps, aujourd'hui, que l'on arrête cette farce rocambolesque du jardin pour se concentrer, comme le disait Pierre LELLOUCHE, sur la voirie souterraine et sur la rénovation des structures.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons avec l'intervention de M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je n'ai pas compté le nombre de séances au cours desquelles nous avons parlé des Halles, mais j'ai le sentiment qu'à chaque fois que le pilote accomplit des manœuvres désespérées ou improvisées, finalement, le projet s'enfonce un peu davantage dans l'ornière.

Après ce que viennent de dire Florence BERTHOUT et Pierre LELLOUCHE, je me bornerai à rappeler trois choses.

Aujourd'hui, le Maire de Paris nous demande de valider un nouveau permis de démolir le jardin des Halles. D'ailleurs, par cette délibération de régularisation, il reconnaît implicitement que la procédure antérieure n'était pas valide et il reconnaît donc que le Tribunal administratif a eu raison de le sanctionner en référé ; sinon, il ne nous demanderait pas aujourd'hui d'autoriser à déposer à nouveau un permis de démolir qui a déjà été déposé.

Maintenant, la question qui se pose, et c'est une question précise que je me permets de poser à Anne HIDALGO, c'est : quel permis de démolir le Maire va-t-il déposer ? Est-ce qu'il s'agit du permis de démolir que nous connaissons déjà et qui est déjà attaqué devant le Tribunal administratif par un collectif d'associations et par moi-même ou s'agit-il d'un nouveau permis, grande surprise, grand scoop, tenant compte des dernières évolutions du dossier, mais que nous ne connaissons pas ?

J'ai écouté avec intérêt Ian BROSSAT tout à l'heure, qui nous a dit, avec beaucoup d'énergie, qu'il fallait s'enthousiasmer. Je ne vois pas très bien, mon cher collègue, comment on pourrait parler d'un projet qui n'existe pas. Pour l'instant, il s'agit d'un permis de démolir, alors que le permis de construire, le permis de réaliser le jardin, n'existe pas et que vous ne pouvez pas prétendre le connaître, puisque personne ne le connaît et à ma connaissance, d'ailleurs, l'architecte MANGIN ne l'a pas encore élaboré. Je crois qu'il faut calmer les enthousiasmes.

Je voudrais aussi rappeler que la commission d'appel d'offres du 26 avril a attribué à David MANGIN un avenant qui fait apparaître que le projet qu'il avait présenté lui-même est irréalisable et, en toute hypothèse, notre Conseil est amené, aujourd'hui, à délibérer sur un projet qui n'existe pas.

Je voudrais tout de même dire que les arguments que j'ai entendus de la part de David MANGIN, consistant à dire : "dans le fond, j'ai entendu des polémiques, mais ce n'est pas très grave, parce que c'est l'avis des riverains et les riverains, en gros, on n'en a pas grand-chose à faire, ce qui compte, c'est l'intérêt général et c'est l'avis des Franciliens"... Mais qu'est-ce qui permet à M. MANGIN de dire que les Franciliens connaissent son projet, puisqu'il n'y en a pas ? Et qu'est-ce qui permet à M. MANGIN de dire que les Franciliens approuvent ce projet ?

Il y a même eu un sondage qui a été réalisé par la Direction de l'Urbanisme il y a maintenant trois ans, qui n'est resté que 48 heures en ligne, qui démontrait que les Franciliens, lorsqu'ils ont été interrogés, avaient une opinion très positive sur le jardin des Halles, pas sur tous les aspects des Halles, mais sur le jardin des Halles.

Je voudrais dire, deuxièmement, que le Tribunal administratif a ordonné en référé l'arrêt du chantier et la suspension du permis de démolir, donc le chantier est arrêté.

En conséquence, j'ai demandé au Maire de Paris et au Préfet de Paris, lettres d'ailleurs restées sans réponse à ce jour, le retrait des barrières et des palissades qui condamnent aujourd'hui environ un tiers de la surface utile du jardin.

Vous savez très bien que l'usage intense du jardin pendant la saison estivale crée des saturations dans les zones encore disponibles, rallonge les itinéraires pour tous les habitants du quartier qui avaient l'habitude de traverser le jardin pour atteindre le R.E.R. ou d'autres destinations.

Le maintien de ces obstacles n'est pas conforme au jugement du tribunal administratif et le nouveau dépôt du permis de démolir ouvre des délais d'examen de cette demande qui prendront au minimum entre deux et trois mois, donc, par pitié, rouvrez le jardin pendant la période estivale, parce que c'est franchement de la méchanceté pure que de laisser des barrières qui condamnent une zone dans laquelle il devrait normalement y avoir un chantier, alors qu'il ne peut pas y avoir de chantier pour les raisons que je viens de rappeler !

Troisièmement, cette délibération en régularisation ne suffit pas à faire tomber toutes les irrégularités, anomalies, illégalités, qui sèment le parcours de cette opération des Halles depuis l'origine.

A ce titre, j'ai déposé un recours devant le T.A. qui devra être jugé sur le fond et je conteste, naturellement, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué à David MANGIN, parce que cet avenant est manifestement illégal au regard du Code des marchés publics, ainsi que notre collègue Pierre LELLOUCHE vient de le rappeler très clairement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Maire, pardonnez-moi, je dois vous inviter à conclure.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En conclusion, le projet de rénovation du quartier des Halles, mal engagé depuis l'origine, est en train de sombrer dans des errements techniques, juridiques et financiers, qui mettent en péril l'aboutissement de cette opération d'urbanisme pourtant bien nécessaire, notamment dans le secteur du pôle transports et des circulations souterraines.

Avec les élus de notre groupe, nous voterons naturellement contre cette délibération et nous continuerons à nous battre avec les habitants et les associations du Centre de Paris pour empêcher de perpétrer un acte inutile de vandalisme, de gabegie et d'irresponsabilité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de remettre un peu de clarté dans le débat, parce que je pense, ce n'est pas le cas des conseillers qui sont ici, mais peut-être de ceux qui nous écoutent à travers internet, qu'ils peuvent peut-être avoir le sentiment d'une grande confusion.

D'abord, de quoi parlons-nous aujourd'hui ?

Nous parlons du jardin et non pas de la canopée. J'ai entendu plusieurs orateurs, dont M. GAREL ou Mme BERTHOUT, nous parler de la canopée ; nous ne sommes pas sur ce sujet ; ce sujet-là n'est pas visé par la délibération que nous sommes en train d'examiner.

Nous sommes en train de parler du jardin et je voudrais dire que l'Exécutif, avec Fabienne GIBOUDEAUX, moi-même, Pierre MANSAT, tous les adjoints qui participent à ce grand projet des Halles, nous sommes solidaires d'une aventure qui, je crois, effectivement, ne fait pas l'unanimité, on l'a vu, notamment dans les arrondissements du centre, mais qui est portée par une vision, une volonté métropolitaine, une volonté de redonner en partage ces espaces et notamment l'espace du jardin qui appartient, certes, aux habitants du centre de Paris, et nous sommes là aussi pour les défendre et prendre en considération leur point de vue, mais qui appartient aussi aux Franciliens, et je remercie lan BROSSAT d'avoir inscrit son intervention dans la dimension d'intérêt général et métropolitaine de ce lieu.

D'abord, de quoi s'agit-il ?

Le 12 mai dernier, le juge des référés, donc le Tribunal administratif, a décidé la suspension du permis de démolir du jardin des Halles que nous avons délivré dans le cadre de l'opération visant à réaménager cet espace vert que nous portons à 4,3 hectares et qui va être entièrement refait à neuf, réaménagement totalement nécessaire, d'abord, par la volonté que nous avons de redonner à ce jardin une belle place dans notre Ville, mais aussi nécessaire du fait des futurs travaux concernant la Canopée et le pôle d'échange souterrain.

Le juge n'a pas retenu de moyens de fond. Les moyens de fond invoqués par les requérants n'ont pas été retenus. Il a fondé sa décision sur un élément de pure forme, consistant à dire que le Conseil de Paris n'aurait pas expressément autorisé le Maire à déposer de permis de démolir.

Eh bien, le Maire de Paris - nous l'avons voté ici dans cette Assemblée - a été autorisé à déposer de façon express tous les actes concernant les permis de démolir du jardin.

Le juge des référés en a décidé autrement, allant dans une jurisprudence nouvelle que nous contestons. D'ailleurs nous portons notre contestation en appel, parce que nous ne sommes pas d'accord avec cette décision en référé.

Pour autant, comme nous ne voulons pas bloquer le projet, nous soumettons aujourd'hui ce projet de délibération au Conseil de Paris pour autoriser expressément le Maire de Paris à engager toutes les modalités nécessaires pour que les travaux du jardin puissent démarrer, notamment à l'automne prochain.

C'est le sens de ce projet de délibération.

Je voudrais vous dire que j'ai entendu beaucoup de choses ici, et des arguments nouveaux notamment dans la presse. Ce sont des arguments nouveaux sur les illégalités successives de ce que nous sommes en train de faire.

Je voudrais quand même apporter un certain nombre d'éléments là aussi de clarification et de précision. Lorsque j'entends Mme TACHENE nous parler d'amateurisme, je lui demanderai de regarder vraiment de très près où se situe l'amateurisme, compte tenu des arguments que je vais évoquer devant vous.

D'abord, il y a une contestation sous-jacente du marché de maîtrise d'œuvre du jardin des Halles, passé et approuvée le mois dernier en Conseil de Paris, qui fait l'objet d'un avenant modifiant de 13, 9 % précisément le projet que nous avons remis à M. MANGIN.

On nous dit que ce n'est pas légal. Ce n'est pas légal pour deux raisons. D'abord parce que cela remettrait de façon fondamentale en cause le marché initial qui avait été passé avec David MANGIN. Je rappelle que la jurisprudence constante considère qu'un aménagement, s'il est inférieur à 15 %, n'est pas une modification fondamentale. On peut donc "avenanter" une délibération, ce que nous avons fait.

Et j'entends dire qu'il y a un deuxième argument qui pousserait à considérer qu'il n'y aurait plus aucun acte juridiquement fondé dans ce que nous avons fait depuis le marché de définition, argument évoqué notamment par le secrétaire d'Etat aux affaires européennes, qui nous fait l'honneur de siéger aujourd'hui dans cette Assemblée.

Je voudrais vous dire qu'il y a une erreur manifeste de droit, Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, et je vais vous le prouver.

Lorsqu'en 2004, nous avons passé les marchés subséquents au marché de définition, en application de la loi, des articles 73 et 74 du code qui était applicable en 2004, nous l'avons fait vraiment en procédant comme la plupart des grandes villes de France, c'est-à-dire en application pure et simple du droit.

Le marché de maîtrise d'œuvre du jardin, qui avait été confié à David MANGIN, a été passé en 2005, sur la base d'un marché de définition lui-même passé en 2003, tout cela dans une conformité totale au code des marchés.

Vous nous dites aujourd'hui que la Cour européenne a rendu un avis juridique important en décembre 2009, jugeant que les marchés de définition et leurs marchés subséquents ne pourraient plus être compatibles avec les exigences du droit.

Mais venir nous dire cela, six ans après la passation de ces marchés, nous dire qu'ils seraient irréguliers parce que la Cour européenne vient aujourd'hui de rendre un avis et que le droit français a été modifié en conséquence, c'est tout simplement nous expliquer qu'il y a une rétroactivité avec pour conséquence que tous ceux qui ont engagé avant cette modification des procédures d'aménagement passants par des marchés de définition et avec des contrats subséquents seraient dans l'illégalité totale.

C'est aussi méconnaître un point. Le Préfet CANEPA est un juriste, en tout cas il a dans sa fonction de faire respecter le droit, et vous nous dites que vous allez le saisir sur le contrôle de légalité. Je pense qu'il ne peut pas ignorer notamment un arrêt du Conseil d'Etat de décembre 2009, qui explique qu'il serait vraiment contraire, à toute idée de sécurité juridique et à l'objectif de stabilité des relations contractuelles, de remettre en question des marchés qui auraient été conclus à un moment où le droit le permettait, si le droit ensuite ne le permet pas.

Ce même Conseil d'Etat dit que la poursuite d'un contrat est possible lorsque son éventuelle annulation apporterait une atteinte excessive à l'intérêt général.

Vraiment, Monsieur LELLOUCHE, ce n'est pas parce que j'ai lu dans la presse que vous étiez particulièrement intéressé par le cœur de Paris depuis quelques semaines, que vous devez être aussi amateur dans l'analyse du droit. Parce que vous êtes amateur dans l'analyse du droit quand vous dites cela.

Vous n'êtes pas dans la responsabilité politique lorsque vous dites ce que vous dites. Parce que dès lors que vous expliquez que Paris devrait faire application de la rétroactivité sur tous les contrats concernant l'aménagement des Halles, dès lors que vous nous dites cela, je pense qu'il faudra le dire pour tous les autres grands dossiers qui sont portés dans notre région ou ailleurs, dans le cadre juridique que nous avons appliqué.

Par exemple, je pense que le préfet de Région aura à cœur de vérifier si une jurisprudence particulière, concernant le contrôle de légalité qu'il serait amené à exercer sur nos délibérations parisiennes, n'aurait pas des conséquences fâcheuses, par exemple sur les marchés lancés par l'établissement public de La Défense. Je pense qu'il y a à un certain nombre de sujets qui pourraient également être bloqués, si d'aventure bien sûr la jurisprudence relative au contrôle de légalité du préfet ne concernait pas que Paris et, comme c'est normal en droit, visait l'ensemble des dossiers concernés.

Autre exemple qui ne figure pas dans les projets de notre région, mais qui intéressent je crois beaucoup le Ministre ESTROSI, l'EPA Plaine du Var et la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, qui ont lancé aussi un marché de définition en 2009, risqueraient du fait de votre interprétation juridique d'avoir quelques mauvaises surprises.

Je pense aussi à un autre sujet, sur lequel votre interprétation du droit puisque nous sommes sur un sujet d'interprétation du droit, pourrait avoir des conséquences assez fâcheuses. Je pense notamment à ce grand projet Euromed, voulu par le Maire de Marseille, qui concerne notamment l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, qui serait également impacté.

M. Jean-François LAMOUR. - Qu'est-ce que c'est que ce mélange ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, chers collègues, chacune des interventions a été écoutée avec beaucoup de sérénité, y compris les vôtres. Acceptez que Mme HIDALGO vous réponde.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes qui vient de nous faire un cours de droit a omis de prendre en considération que son interprétation, qui est erronée par rapport à la jurisprudence du Conseil d'Etat, serait également extrêmement fâcheuse pour bon nombre de grands projets d'aménagements urbains, qui ont suivi ni plus ni moins la même procédure que nous.

Pour conclure, mes chers collègues, je pense qu'il faut effectivement laisser l'intérêt général s'exprimer. Cette guérilla juridique, dans laquelle vous vous êtes lancés, nous y répondrons point par point. Nous avons toujours procédé en respectant le droit.

Nous avons un nombre de réunions publiques de concertation. D'ailleurs, Monsieur le maire du 1er arrondissement, vous avez vous-même souvent dit à quel point vous teniez à ce que nous avancions sur ce projet des Halles. Certes, vous avez toujours contesté le jardin, mais vous avez dit à quel point ce projet s'inscrivait bien dans un projet d'intérêt général.

Nous allons donc poursuivre parce qu'il est effectivement indispensable de prendre en considération cette principale porte d'entrée dans Paris dans laquelle circule plus de 700.000 personnes par jour.

Nous continuerons à prendre en considération la préoccupation de tous ces Franciliens et tous ces Parisiens qui ont envie d'avoir un jardin qui leur appartienne aussi un peu et en profiter.

Nous voulons prendre en considération cet intérêt général et nous continuerons à avancer. Et pour conclure parce que, Monsieur LEGARET, souvent dans cette Assemblée vous vous êtes plutôt illustré comme ayant parfois une position plus moderne que vos colistiers, je voudrais conclure en citant un grand écrivain suisse mort en 1947, Ramuz, qui disait : "Etre de droite, c'est craindre pour ce qui existe". S'il vous plaît; inventons l'avenir plutôt que de ne cesser de craindre pour ce qui existe.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Cher collègue, je vais vous inviter déjà à retrouver le calme. J'ai bien noté votre doigt levé. Chers collègues, je voudrais vous demander un peu d'attention. Je le dis très courtoisement. Nous avons entendu 7 interventions dont 3 du groupe U.M.P.P.A, qui, sur le fond, n'ont pas été tendres pour le projet présenté, et qui néanmoins ont été écoutées et entendues dans un total silence et une grande sérénité sur l'ensemble des bancs.

Je regrette que la réponse de la première adjointe ait été par moments entrecoupée d'interventions qui n'avaient pas lieu d'être. Nous sommes là pour échanger, essayer de se convaincre en tout cas de se comprendre sinon d'échanger des argumentations, mais de grâce, acceptez que les avis différents du vôtre soient exprimés et écoutez-les comme nous avons écouté ce que vous aviez à nous dire.

Personne n'a été mis en cause, on n'est pas sur le registre de la mise en cause mais je veux bien vous donner la parole, Monsieur LELLOUCHE, mais rapidement s'il vous plaît, on ne va pas recommencer un débat qui a été longuement mené et argumenté.

M. Pierre LELLOUCHE. - Ayant été mis en cause, je voudrais répondre ceci.

Premièrement, je voudrais que Mme HIDALGO comprenne bien que ce n'est pas en tant que membre du Gouvernement mais en tant qu'élus de Paris que j'interviens, donc ce n'est pas une affaire entre le Gouvernement et la Ville. C'est important.

Deuxièmement, je ne me suis pas permis de l'appeler elle, ni le Maire de Paris d'amateurs, donc, Madame, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec mon analyse juridique, mais de grâce, pas d'insulte, je ne vous ai pas insultée de la moindre façon.

Troisièmement, contrairement à ce que vous avez prétendu, le permis de démolir ne concerne pas le réaménagement de l'espace vert, ce n'est pas dans la délibération. Ce qui est en cause, c'est un permis de démolir en vue d'établir un chantier pour la construction de la Canopée. Et cela correspond à l'avenir.

Quatrième point, vous avez prétendu que j'avais fait une erreur manifeste de droit en insistant sur la rétroactivité d'un décret voire même d'une directive européenne, pardonnez-moi, Madame, j'ai fait aussi quelques études de droit et bien entendu je n'argue pas de la rétroactivité de la directive, ni même du décret de 2010.

Je dis simplement qu'à partir du moment où les contrats de définition sont désormais interdits dans notre droit, à chaque étape de l'exécution d'un contrat, quel qu'il soit et quelle que soit la collectivité territoriale, il faudra en effet en passer par le respect du droit de la concurrence, sous le contrôle de la Cour européenne de justice.

Pourquoi cela ? Pour éviter justement que la concurrence ne soit réduite qu'à celui qui a obtenu le contrat de définition en premier. C'est ce qui sera regardé par la cour. Si la collectivité ne veut pas admettre ce droit, ce n'est pas la collectivité qui sera sanctionnée c'est la République française, et je n'imagine pas une seconde que M. DELANOË veuille être en contradiction avec le droit européen, désormais le droit français.

Enfin, 14 ou 15 %, nous laisserons le juge apprécier si oui ou non cet avenant change l'économie générale du contrat. De grâce, Madame, pas d'insulte, pas de cours de droit, vous êtes assez mal placée pour le faire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LELLOUCHE, attention. Honnêtement, il est tout à fait inutile d'évoquer des insultes que Mme HIDALGO n'a à aucun moment... C'est de l'affabulation, mais comme vous l'avez rappelé, la République étant une et indivisible, ce qui vaudrait à Paris vaudrait ailleurs naturellement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Il faut rappeler que nous avons aussi une instance qui s'appelle le Conseil d'Etat, et le Conseil d'Etat, en décembre 2009, dans une jurisprudence très claire, a précisé, pas de rétroactivité, que le principe de la continuité de la sécurité juridique et de l'intérêt général dans les opérations valait, et oui, ce qui vaudra à Paris vaudra partout ailleurs, Monsieur le conseiller de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci à tous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 148).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au devenir du centre de santé du Palais de la Mutualité.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et indépendants relatif à la sauvegarde du centre de soin de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor (5e).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien du centre de santé Saint-Victor-Mutualité, 24, rue Saint-Victor (5e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centre de soins de la Mutualité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 20 à 23 bis dans le fascicule relatifs au centre de santé du Palais de la Mutualité.

Le vœu n° 20 a été déposé par le groupe "Les Verts," le vœu n° 21 par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et indépendants, le vœu n° 22 par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le vœu n° 23 par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et le vœu n° 23 bis par l'Exécutif.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est un sujet que l'on a abordé à plusieurs reprises dans notre Conseil, celui du palais de la mutualité et en particulier du centre de santé.

Lorsque nous avons eu des débats sur le devenir de ce Palais de la Mutualité, il nous avait été garanti que le centre de santé situé dans le Palais de la Mutualité serait préservé.

La décision récente de le fermer remet cette décision en cause et nous souhaitons que notre conseil intervienne auprès du groupe qui a maintenant en charge de gérer ce Palais de la Mutualité. Il doit absolument conserver cette activité de centre de santé qui est nécessaire pour tous les Parisiens qui habitent dans le centre de Paris.

Je vous remercie donc de vouloir prendre en compte cette demande, qui je crois est d'ailleurs partagée par l'ensemble des groupes politiques qui sont dans cet hémicycle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président - Merci.

Monsieur Jean TIBERI, vous avez la parole, pour une minute.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Je rappelle les vœux que le conseil d'arrondissement a votés en ce domaine il y a plus de 18 mois et les vœux déposés ici au Conseil de Paris à cette époque pour défendre le centre de soins de la mutualité qui intéresse des milliers d'habitants du 5e arrondissement.

Nous avons appris que des réunions nombreuses ont eu lieu à la mairie de Paris sans que le maire d'arrondissement ait été informé. Nous avons aussi appris que la mairie de Paris va approuver un accord entre la mutualité et la société GL Events. Cet accord n'était pas, loin de là, totalement satisfaisant, mais il prévoyait la sauvegarde d'une grande partie des activités de centre de soins.

Nous apprenons maintenant que cet engagement est abandonné. J'avais d'ailleurs organisé une réunion de concertation avec tous les conseils de quartier sur ce sujet et la mutualité, et j'avais regretté l'absence de la mairie de Paris à cette réunion. Cette décision récente, semble-t-il, consiste à fermer le centre de soins ce qui est inacceptable.

Nous demandons au Maire de Paris d'intervenir d'urgence, de nous tenir informés, et surtout je veux organiser une réunion des conseils de quartier sur ce sujet avec la Mutualité, les comités de défense et je souhaite que, cette fois-ci, la Mairie de Paris accepte d'être représentée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président - La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Souvenons-nous, lors du Conseil des 15 et 16 décembre 2008, j'avais été la première élue à alerter notre Assemblée sur le devenir du Palais de la Mutualité et du centre de santé de secteur 1 de la rue Saint-Victor qui permet quotidiennement à des milliers de Parisiennes et de Parisiens d'avoir accès à des soins médicaux.

Depuis, notre Assemblée a voté de nombreux vœux, toujours à l'initiative de notre majorité municipale... Je voudrais dire aujourd'hui que les choses deviennent très graves puisque nous avons appris par l'U.T.M.I.F qui devrait gérer ce centre de santé, qu'ils rencontrent des problèmes financiers énormes pour assurer son maintien et que l'offre médicale est en train de s'amenuiser très largement. Nous avons appris aussi que le chantier pose des problèmes de travail de ce centre de santé pendant les 14 mois de travaux.

Il nous semble donc extrêmement important d'alerter le Conseil de Paris, d'obtenir son soutien pour que le maintien du centre de santé soit effectif à son emplacement actuel avec une offre de soins en secteur 1 et des activités d'imagerie médicale. Je dois dire qu'une pétition dans le quartier lancée depuis la fin mai a d'ores et déjà recueilli plusieurs centaines de signatures de tous ceux qui fréquentent ce centre de santé et de ceux qui le fréquenteront peut-être un jour.

Voilà pourquoi nous déposons ce vœu, qui demande au Maire de Paris et à l'ensemble de notre Conseil de soutenir la présence de ce centre de santé tout à fait indispensable dans le quartier.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous terminons avec Héléne BIDARD.

Mme Héléne BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Paradoxalement, nous sommes très contents du vœu n° 23 bis, qui reprend nos préoccupations et celles des usagers du centre de santé. Il traduit exactement notre volonté qui s'est exprimée lors de plusieurs Conseil de Paris, de soutien à ce centre de santé pour garder notamment les soins en secteur I. Il évoque également l'opacité que nous avons signalée quant à GL Events et à l'U.T.M. d'Ile-de-France.

La seule différence entre le vœu n° 23 bis et le vœu n° 23, porte sur l'expiration du délai du permis de construire qui intervient le 12 juin. Nous souhaiterions être rassurés sur les considérants du n° 23 bis, puisque - je cite - vous dites : "rappeler les conséquences sur les autorisations d'urbanisme déjà délivrées".

Vous comprenez bien que c'est en raison des inquiétudes que nous avons déjà rappelées plusieurs fois que nous déposons ce vœu et nous voulons réellement que les usagers puissent être rassurés.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux différents vœux et pour présenter le vœu n° 23 bis déposé par l'Exécutif, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être un tout petit rappel : la Mutualité Française avait procédé en 2009 à une restructuration de son organisation. En Ile-de-France, cela s'est traduit par la création de l'Union territoriale de la Mutualité d'Ile-de-France, pour assurer notamment la gestion de l'offre de soins. Par ailleurs, dans le même mouvement de restructuration, la Mutualité a confié à GL Events la réhabilitation et la gestion future du Palais de la Mutualité dont elle est propriétaire.

Dès que nous avons eu les informations sur les projets d'évolution de la Mutualité, à la demande du Maire de Paris, j'ai réuni les responsables nationaux et régionaux de la Mutualité au printemps 2009 pour avoir une connaissance très précise des perspectives. La question de l'avenir du centre de santé Saint-Victor a été immédiatement au cœur de nos préoccupations, parce que c'est une offre de soins en secteur I qui est cruciale pour de nombreux Parisiens.

Lors des différentes réunions que nous avons pu avoir, les engagements de la Mutualité ont été très précis concernant le centre de santé. Ces engagements ont été réaffirmés par écrit dans un courrier commun de GL Events et de Jean-Pierre DAVANT, président de la Mutualité Française, daté du 5 octobre, qui venait rassurer la Ville sur le maintien de l'activité du centre de santé dans l'ensemble que constitue le Palais de la Mutualité, la réalisation de travaux dans le centre de santé. La Mutualité poursuivait des objectifs clairs, nous était-il rappelé, au service des Parisiens, notamment au travers du maintien des activités de santé.

J'avais rappelé également, dans un courrier le 4 août 2009, aux responsables de la Mutualité leur engagement de faire une réunion publique de façon à présenter aux habitants les évolutions et surtout la pérennisation de l'offre de soins. Nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir et nous apprenons que, lors du dernier conseil d'administration, la fermeture du centre Saint-Victor a été évoquée. Cette question a également été mise à l'ordre du jour du comité d'entreprise qui s'est réuni dernièrement.

La Mutualité reviendrait-elle sur ses engagements ? Pour nous, c'est impensable. Nous l'avons rappelé, le Maire de Paris l'a rappelé dans un courrier encore très, très récent. Il est impensable que la Mutualité revienne sur ses engagements, notamment concernant l'offre de soins, qui est indispensable pour de nombreux Parisiens.

Pour vous rassurer vraiment pleinement, à travers les autorisations que nous étions conduits à accorder en matière d'urbanisme pour les travaux d'aménagement et d'évolution, dans le respect du P.L.U., nous, Monsieur TIBÉRI, nous avons protégé ce bâtiment. Vous auriez pu peut-être aussi imaginer le faire quand vous étiez Maire de Paris, vous auriez peut-être même pu voter l'amendement qui a protégé ce bâtiment. Cela n'a pas été le cas.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Cela n'a rien à voir avec le centre de soins.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Cela a à voir, en tous les cas, avec les autorisations d'urbanisme que nous délivrons.

Bien évidemment, les autorisations d'urbanisme que nous délivrons sont conditionnées par deux choses :

- d'abord, le respect du patrimoine, comme nous l'avons inscrit dans le P.L.U. ;

- et, deuxièmement, le respect de l'obligation d'engagement de maintenir un centre de soins.

Si cela ne figure pas, il n'y a pas d'autorisation possible ; c'est ce que le Maire de Paris explique aussi dans un courrier adressé aux responsables de la Mutualité le 1er juin dernier, à savoir que les autorisations ne peuvent pas valoir dès lors que les engagements initiaux ne sont pas respectés.

Je serai amenée à reconfirmer tout cela, bien évidemment, mais voilà ce que je voulais vous dire.

M. TIBÉRI, par rapport à son vœu, je ne vais pas polémiquer, mais il faut arrêter de vous présenter comme une victime qui ne serait pas associée aux discussions sur l'avenir du centre de santé, d'autant que vous ne nous avez pas non plus invités à participer à vos réunions.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je rejette, bien sûr...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Madame BACH, Monsieur TIBÉRI, s'il vous plaît !

Mme Anne HIDALGO a seule la parole.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Ce sont des mensonges éhontés. C'est incroyable de mentir à ce point-là.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Epargnez-nous le numéro !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Si je peux continuer !

Je rejette le vœu émis par **M. TIBÉRI** et je propose ce vœu de substitution, avec les aménagements, en tous les cas, les explications que je vous ai apportées oralement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais demander aux présentateurs des différents vœux s'ils maintiennent ou retirent leur vœu ?

Monsieur GAREL, le vœu n° 20 est-il retiré ?

M. Sylvain GAREL. - Nous le retirons au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 22 est-il retiré, Madame COHEN-SOLAL ? Oui.

Monsieur TIBÉRI, retirez-vous le vœu n° 21 ?

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Je suis prêt non pas à retirer le vœu, à le maintenir mais à voter le vœu de l'Exécutif.

A une condition : que Mme HIDALGO évite de dire une contrevérité flagrante ! J'ai organisé une réunion publique avec tous les conseils de quartier. La Mairie de Paris a été invitée ; l'adjoint au Maire compétent a refusé d'y être associé.

Alors, c'est un mensonge éhonté de dire que nous n'avons pas invité. La réunion a eu lieu. D'ailleurs, je confirme qu'il y aura une autre réunion et je demande à Mme HIDALGO de me dire si la Mairie sera représentée à cette réunion.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - D'abord, Monsieur TIBÉRI, Monsieur le Maire du 5e, quand on fait des réunions pendant le Conseil de Paris, les adjoints au Maire de Paris peuvent difficilement y venir.

Mettons-nous d'accord sur une date et je me ferai un plaisir, avec mes collègues, de participer, comme je le fais dans beaucoup d'autres arrondissements, à une réunion publique d'information.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame BIDARD, retirez-vous le vœu n° 23 ?

Mme Hélène BIDARD. - Contrairement à ce qui a été dit, le permis de construire et le respect du P.L.U. sont pleinement liés à la préservation du centre de santé. Mme HIDALGO s'est clairement exprimée là-dessus, donc nous retirons notre vœu au profit du n° 23 bis.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur TIBÉRI, je me permets de revenir vers vous parce que je n'ai pas bien compris. Vous êtes prêts à voter le vœu de l'Exécutif mais maintenez-vous ou pas votre vœu ?

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Je maintiens mon vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - D'accord, pas de problème.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 119).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mention de labellisation HQE sur les palissades du chantier du

centre commercial Beaugrenelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le label Haute Qualité Environnementale ne s'autodécrite pas, il se mérite. Tel est l'objet de ce vœu qui tend à rappeler à la Mairie centrale qu'elle ne peut pas apporter son soutien les yeux fermés à des projets qui revendiquent abusivement un label garantissant de bonnes pratiques environnementales. Le Nouveau Beaugrenelle, dès son lancement, a mis en évidence l'obtention de ce label HQE. Ce devait être un chantier vertueux, un bâtiment vertueux, plus vert que vert ; partout, il est indiqué que Beaugrenelle est le premier centre HQE en Europe, qu'il est pionnier dans le respect des normes environnementales.

Malheureusement, la réalité est bien éloignée de ces belles promesses ! De nombreuses nuisances sont constatées sur le chantier : poussières persistantes, nuisances sonores, non-respect des engagements pris concernant l'évacuation des déchets, l'acheminement des matériaux via les barges de la Seine. Les eaux d'exhaures sont rejetées dans la Seine sans contrôle indépendant, nous l'avons déjà évoqué.

Pire ! Une mauvaise conception des bâtiments fait déjà ressentir ses effets : l'îlot Charles Michels n'est pas adapté aux besoins des commerces...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chère collègue, je vais vous inviter à conclure. Vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je m'achemine vers ma conclusion.

... aux besoins des commerces qu'il accueille. C'est l'installation d'une poubelle géante que vous soutenez rue de l'Ingénieur Robert Keller. L'organisme "Certivéa", qui avait délivré la certification H.Q.E., a reconnu que ce projet n'était plus suivi comme opération pilote et qu'il allait demander au promoteur de cesser toute communication sur ce label.

En conclusion, mes chers collègues, la mairie centrale, qui est partenaire du projet, doit impérativement réagir, soit en prenant les mesures de nature à imposer aux investisseurs qu'ils respectent leurs engagements environnementaux, soit à défaut, en retirant son soutien à ce projet et en exigeant que la mention du label H.Q.E. soit retirée de tous les supports de communication.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que le respect du temps de parole n'est pas facultatif. Désolé de vous le rappeler, mais vous abusez un tout petit peu, tout de même.

Pour vous répondre, Madame HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien évidemment, un avis défavorable. Je crois que Mme POIRAUT-GAUVIN continue sa croisade contre un projet qui a été, c'est vrai, bloqué, notamment sous l'effet d'un certain nombre de recours, qui est en train de se débloquer pour notre plus grand plaisir parce que ce quartier sera vraiment rénové grâce à ces nouvelles installations, non seulement les aménagements en cours sur la dalle de Beaugrenelle mais aussi un nouveau centre commercial, bref, nous allons sortir d'une situation de chantier dans laquelle visiblement, Mme POIRAUT-GAUVIN a envie de maintenir le quartier.

Donc, oui, le label H.Q.E. se vérifie. Il n'est pas donné en l'air. Il se vérifie d'ailleurs souvent a posteriori. Ce sera fait, mais au lieu de rentrer dans cette polémique qui est la vôtre, qui consiste à dire que de toute façon, ce centre ne fonctionnera pas, ne sera pas H.Q.E., pardonnez-moi, mais là aussi, je crois que nous devons, en tant qu'élus, faire preuve de responsabilité.

La responsabilité qui est la nôtre, maintenant, concernant ce projet, est de faire en sorte, avec exigence, comme nous le faisons, qu'effectivement toutes les normes environnementales concernant ce projet soit bel et bien appliquées, que l'on soit à hauteur de l'ambition qui a été la nôtre.

Je vous rappelle par exemple que le dispositif Clim'espace que nous avons fait venir jusqu'au futur centre Beaugrenelle est quelque chose que nous avons poussé et obtenu, et je crois que c'est quelque chose d'extrêmement positif.

Voilà, Madame POIRAUT-GAUVIN, cessez de vous battre pour bloquer ce projet. Je sais que vous êtes très attachée à son blocage.

Ce vœu n'a pas de fondement et je vous propose donc de le rejeter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une explication de vote de Sylvain GAREL, rapidement.

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons ce vœu parce que ce chantier nous semble tout, sauf H.Q.E., tant dans son fonctionnement que dans sa destination, parce que nous pensons que ce n'est vraiment pas le moment de laisser toujours la marchandisation - on en revient toujours là - s'installer dans un endroit comme Beaugrenelle, comme Les Halles. Il est vraiment terrible d'assister à la succession de tels projets.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Face à cet axe Géraldine POIRAUT-GAUVIN-Sylvain GAREL, Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais d'abord rappeler que la question de l'emploi est un sujet très important, et je pense que le fait d'avoir dans notre ville des emplois, y compris de commerce..., vous savez, le commerce, ce n'est pas une activité sale, c'est une activité nécessaire, notamment à la vie de notre collectivité.

Le fait que dans ce futur centre commercial, nous ayons des milliers d'emplois créés me paraît être une bonne chose pour la dynamique de notre ville. Cela me paraît aussi une très bonne chose sur la solidarité nécessaire qui passe notamment par le fait que l'économie fonctionne aussi dans notre ville.

La préoccupation environnementale est vraiment au cœur de ce projet et nous avons d'ailleurs pu montrer, avec ce que nous avons fait avec Clim'espace pour la réfrigération de ce centre commercial, que nous allons très loin, et tant mieux. L'exigence est très forte aussi sur le plan architectural, mais l'exigence en matière d'emploi l'est tout autant par les temps qui courent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous pouvons passer aux opérations de vote.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Une explication de vote !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chère collègue, excusez-moi : vous avez pris 1 minute 42, au lieu de la minute réglementaire, pour présenter votre vœu. Excusez-moi, j'ai le sentiment, je vous le dis très aimablement, d'assister à un détournement de procédure : vous n'allez pas expliquer pourquoi vous votez le vœu que vous avez présenté en 1 minute 40 ! Vous avez dit ce que vous souhaitez dire. Faites confiance à votre capacité de conviction.

Maintenant, nous passons au vote. Tout a été dit.

(Mouvements divers).

Il est aussi de droit de respecter le temps de parole. Je suis désolé, je suis un président courtois et plutôt arrangeant, mais le recours à l'explication de vote est manifestement détourné. Je le dis pour vous, et je le dirai pour d'autres demain.

Mme POIRAUT-GAUVIN a présenté son vœu pendant 1 minute 40. Elle n'a pas besoin de dire pourquoi elle va le voter : nous avons compris cela. Mon affaire, Monsieur le Maire, est de présider la séance en toute équité. On peut détourner à l'infini les procédures. J'aurais dû couper la parole à Mme POIRAUT-GAUVIN au bout d'une minute : je ne l'ai pas fait par correction et courtoisie, mais je n'irai pas plus loin.

Nous passons aux opérations de vote et nous avons compris que Mme POIRAUT-GAUVIN voterait son vœu. Cela me paraît assez clair.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la localisation de la future Cité administrative à Balard dans le 15e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la localisation de la future Cité administrative à Balard (15e), et je rappelle que le temps réglementaire de présentation des vœux est d'une minute.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

Merci de respecter ce temps de présentation.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le projet annoncé dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques de réunir au Ponant, à Balard, dans le 15e arrondissement, tous les personnels des 16 nouvelles directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi a été annoncé fin mars 2010 aux instances représentatives du personnel sans aucune consultation préalable.

Or, pour 60 % de ces agents, cette mesure induit un temps de transports de plus de deux heures et de plus de trois heures pour 22 % d'entre eux. Les inconvénients que représentent les bâtiments choisis en terme d'exploitation et de coût de fonctionnement sont légion.

Propriété d'une grande banque dont le P.D.G. est un ami du Président de la République, ces bâtiments qui étaient vacants depuis trois ans, auront un coût élevé car luxueux et très énergivores en raison d'une surface vitrée très importante. Cette relocalisation des fonctionnaires dans le Sud-est de Paris les éloignera des usagers qui risquent ainsi d'être coupés des pouvoirs publics, avec des agents devenus quasiment inaccessibles, enfermés dans leur bunker de verre.

Considérant que la contestation des représentants des personnels est légitime et que ceux-ci demandent des précisions sur le futur déplacement et sur la façon dont celui-ci se réalise, je souhaite que le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet d'Ile-de-France pour que s'engage une réelle concertation avec les organisations syndicales et que soient envisagées des solutions adaptées aux différents usagers ainsi qu'aux personnels concernés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un avis favorable à ce vœu parce qu'il est vrai que le déménagement et la réorganisation d'une administration de cette ampleur engendrent forcément un ensemble de questions et de problèmes qu'il faut traiter avec sérieux, et en premier lieu dans le dialogue social au sein de l'administration concernée, fut-elle le Ministère de la Défense.

C'est donc un avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une explication de vote de M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Pour ma part, en tant que maire du 15e, je me réjouis qu'à partir du moment où ces locaux vont se libérer, l'État installe de nouveaux services dans ce secteur du 15e, où il avait implanté le Ministère de la Défense et une annexe du quai d'Orsay.

Je pense qu'il est important que l'État rationalise aussi son organisation, regroupe ses services afin d'être évidemment plus efficace. Cette opération a pour objectif que le fonctionnement de l'État le soit davantage et soit moins coûteux, ce qui implique bien sûr une implantation unique sans doute des services de la Préfecture et un regroupement de l'ensemble des services.

À ma connaissance, des échanges ont lieu aujourd'hui, et depuis un certain temps d'ailleurs, entre la Préfecture, le Préfet et les organisations syndicales sur les possibilités d'implantation.

Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce que ce vœu soit voté mais je tenais à dire que des relations existent déjà et vont donc continuer à se tenir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 120).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de la parcelle du 1-3, square Brancion.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la situation de la parcelle du 1-3, square Brancion.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, depuis de nombreuses années, la parcelle du 1-3, square Brancion fait l'objet de plaintes répétées de la part des occupants des immeubles qui la bordent.

Ce site, devenu parking sauvage au fil des décennies, s'est progressivement transformé en cimetière de voitures abandonnées et un théâtre de trafics variés qui génèrent des nuisances insupportables et créent un climat d'insécurité pour les riverains.

En outre, la présence de nombreuses voitures ventouses, bien souvent immatriculées hors de Paris, ne permet pas aux véhicules de secours d'accéder dans de bonnes conditions aux immeubles voisins.

La situation juridique de cette parcelle est, par ailleurs, particulièrement imprécise. Il semblerait que cet espace enclavé entre les immeubles de "Paris Habitat" fasse partie du domaine public de la Ville, sans que nous disposions pour autant du moindre élément permettant de conforter cette hypothèse.

Compte tenu de cette situation, aucune des demandes récurrentes de la mairie du 15e visant à faire procéder à l'enlèvement des véhicules en infraction et à entretenir convenablement le site n'a été suivie d'effet.

C'est pourquoi, afin de mettre un terme à ce flou juridique, qui pérennise une situation de non-droit au détriment de la tranquillité des habitants des immeubles environnants, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de donner des instructions pour que soit clarifié le statut juridique du 1-3, square Brancion et que les responsabilités soient bien définies entre les différents partenaires susceptibles de reprendre cette parcelle en gestion.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un avis favorable.

Effectivement, il faut absolument étudier la solution la plus efficace pour gérer cet espace : soit le classer dans le domaine public viaire, soit l'affecter à la DEVE, soit le réintégrer dans le bail de "Paris Habitat" pour qu'il en assure la gestion, donc c'est un avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 121).

Je vous remercie.

2010, DU 109 - Attribution de la dénomination "esplanade Roger Linet" à un terre-plein situé à Paris (11e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 109 relatif à l'attribution de la dénomination "esplanade Roger Linet" à un terre-plein situé à Paris (11e).

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes maximum.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que je serai un peu moins longue.

Monsieur le Maire, chers collègues, en votant cette dénomination, le Conseil de Paris poursuit un travail d'histoire et d'identité parisienne. Roger Linet représente très exactement le Parisien des années trente et quarante, issu d'un milieu modeste en province et monté à Paris pour y travailler.

Dès le début, il milite à la C.G.T.U. et au parti communiste, devient rapidement permanent syndical, secrétaire C.G.T. métaux pour le 11e arrondissement de Paris. Cette trajectoire linéaire et militante est celle de beaucoup d'ouvriers de l'agglomération parisienne à cette époque de lutte et de progrès social que nous pensions acquis.

L'activité résistante de Roger Linet pendant la guerre est dans la continuité de ce caractère déterminé et passionné d'action collective. Entré dans la clandestinité, membre des F.T.P., puis déporté, il continuera à faire vivre, quoi qu'il arrive, ses idées généreuses et communistes.

A la Libération, il sera décoré de la Croix de guerre, de la médaille de la Résistance et de la Légion d'honneur.

Assez logiquement, il se présente sur la liste du parti communiste pour être député de la Seine, ce qu'il sera entre 1951 et 1956, emblématique, alors, de ces trop peu nombreux représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

A la tribune, dans des discours d'une saisissante actualité aujourd'hui, il a dénoncé à de nombreuses reprises des salaires trop bas et l'illusion pernicieuse des gains de productivité à tout prix. Il a défendu également les conditions de travail des immigrés que la France appelait alors en renfort et en nombre, notamment d'Afrique du Nord. Saisissante d'actualité, je vous le disais.

En accolant son nom à cette esplanade située dans un lieu historique, le 11e arrondissement de Paris peut se rappeler un passé ouvrier et militant, mais également les convictions portées par une grande partie de ceux qui ont fait la ville au siècle précédent.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - C'est avec plaisir que je rapporte ce projet de délibération.

Je n'ajouterais pas à ce qui vient d'être dit, mais je crois que notre Ville s'honore d'avoir désormais, dans un quartier, un quartier populaire, un quartier marqué par une histoire syndicale importante, une histoire ouvrière, d'avoir le nom de Roger Linet.

Vous l'avez dit, c'est un représentant issu du monde syndical qui a siégé dans les plus hautes instances. Il a été secrétaire général de la C.G.T. aux usines Renault, il a effectivement défendu, toujours avec beaucoup de fougue et d'efficacité, notamment la situation des travailleurs étrangers.

Je crois, et c'est un travail un peu de fond que nous faisons dans cette ville, à travers le patrimoine, puisque je rappelle que nous avons, sous la précédente mandature, protégé plus de 5.000 nouveaux bâtiments dont une grande partie d'entre eux sont des témoins de ce passé industriel, ouvrier, populaire de Paris et je crois que depuis la précédente mandature, nous avons pu honorer, comme nous le faisons aujourd'hui avec René Linet, des hommes et des femmes qui ont apporté leur contribution aux luttes sociales et au progrès social dans notre ville.

Merci de vos propos et, bien sûr, je présente cette délibération avec le souhait qu'elle soit votée à l'unanimité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 109).

2010, DU 31 - Convention financière ANRU GPRU Saint Blaise (20e). Signature d'une convention financière avec le Préfet, délégué territorial de l'ANRU, la caisse des Dépôts et Consignations et les bailleurs sociaux. Demande de subventions pour la rénovation du GPRU Saint Blaise (20e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 31 relatif à la Convention financière ANRU GPRU Saint Blaise (20e), sur lequel l'amendement n° 27 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons la question du renouvellement urbain du quartier Saint-Blaise, mais je pense qu'il mérite que nous y accordions un peu d'attention.

Il s'agit d'une convention financière entre la Ville et différents partenaires : la Caisse des dépôts, l'A.N.R.U., etc.

Le quartier Saint-Blaise souffre de difficultés, dont l'une est souvent soulignée, à savoir son enclavement, sa desserte insuffisante, un urbanisme fragmenté et une faible mixité fonctionnelle c'est-à-dire l'insuffisance d'activités et d'emplois par rapport au logement. Il y a des caractéristiques sociales qui sont bien connues dans ce quartier.

En même temps, il a une vraie richesse : d'abord, une population plus jeune qu'ailleurs dans Paris, la présence d'associations, de théâtres, sur le terrain, et aussi, bien sûr, des acteurs qui ont envie de s'investir pour le modifier. Je crois que l'enjeu principal de ce grand projet de renouvellement urbain doit être d'inverser cette logique, c'est-à-dire, finalement, dans un quartier qui était dévolu à l'habitat, d'accentuer l'activité, le commerce, l'emploi, la présence d'équipements publics.

Il y a, je l'ai dit, deux théâtres qui sont présents, il y a le projet Ville Plus qui est porté par la D.A.C. et la Direction de la politique de la ville et de l'intégration, il y a le projet de musée Saint-Blaise, au moment de l'installation du tramway, il y a la volonté de créer une Maison des pratiques amateurs pour le spectacle vivant et les amateurs en matière de théâtre, il y a la volonté aussi de pouvoir y installer des plasticiens et c'est un signe fort d'avoir choisi la S.E.M.A.-EST, comme aménageur, le signe fort de ce qu'on veut marquer comme identité pour ce renouvellement urbain, c'est-à-dire, en plus des interventions sur le parc de logement social, en plus de l'aménagement des espaces publics, en plus de la création d'équipements publics et associatifs (les crèches, le centre d'animation agrandi, le centre social agrandi également, le terrain de sport, etc.), les commerces et les activités.

Je citerai la valorisation des locaux en rez-de-chaussée sur le mail et la rue Saint-Blaise, je citerai la création de commerces dans la rue du Clos prolongée, je citerai la création de commerces avec le comblement des porches également dans la rue Saint-Blaise ou bien la reconversion des parkings.

C'est, je crois, effectivement, un moment important que nous vivons là et, il faut le souligner encore une fois, hélas, c'est la convention financière. Qu'est-ce que nous constatons ? Nous constatons qu'alors que la Ville met plus de 37 millions d'euros, l'A.N.R.U., qui avait annoncé 9 millions, n'en met que 5. Là, maintenant, nous avons les derniers tableaux financiers. Lorsqu'on nous dit que le désengagement de l'État est théorique, ce n'est pas vrai, on le constate ici, on nous avait annoncé et promis 9 millions d'euros de l'A.N.R.U. pour le renouvellement urbain du quartier Saint-Blaise et, finalement, ce sont 5 millions d'euros que nous avons ici, en plus, et heureusement, de la participation du Conseil régional et des bailleurs.

Je crois que nous avons l'occasion de transformer l'identité du quartier Saint-Blaise à partir des acteurs qui sont présents, mais aussi en lui donnant une nouvelle orientation.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD, qui en profitera pour présenter l'amendement technique n° 27.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Sur le quartier Saint-Blaise, Julien BARGETON a dit l'essentiel. Ce site fait partie des quartiers prioritaires auxquels nous accordons la plus grande attention, comme le souhaite le Maire de Paris. Anne HIDALGO et moi-même sommes présentes très régulièrement dans ce quartier où, en effet, une transformation urbaine très importante est en train de s'opérer, conjuguée à une dynamique sociale et à une vitalité associative que vous avez eu raison de souligner.

Bien sûr, arrivera en 2012, boulevard Davout, le tramway, qui sera aussi un élément fort de requalification et de désenclavement de ce quartier ; cela participe d'une amélioration du cadre de vie, mais, les rénovations urbaines s'inscrivent dans la durée, donc nous souhaitons d'ores et déjà qu'il y ait visuellement des changements dans ce quartier.

C'est pourquoi, au titre de la politique de la ville, avec notre collègue Fabienne GIBOUDEAUX, nous requalifions les espaces verts, nous traitons les coins et recoins, et l'ensemble des délaisés urbains pour apporter de la qualité de vie aux habitants.

Monsieur BARGETON a eu raison d'insister sur l'ampleur exceptionnelle de ce programme. Nous agissons sur l'ensemble des éléments, à savoir l'urbanisme, l'emploi, le développement économique, le dynamisme commercial, les aspects environnementaux et les aspects culturels.

Cette politique forme un tout, l'engagement de la Ville est très important humainement et financièrement. L'A.N.R.U. nous accompagne plus modestement que nous ne l'aurions souhaité et que nous ne l'avions plaidé. Pour autant, nous avons, à travers les rencontres avec les habitants, conscience de l'effort de rattrapage qui était parfaitement nécessaire dans ce quartier et qui va se poursuivre dans la durée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 27 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un amendement financier, qui modifie le chiffre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de la précision.

Le projet d'amendement n° 27 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 31 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 31).

2010, DU 148 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine et environnementale en vue de l'aménagement du secteur intercommunal Gare des Mines Fillettes (18e), Saint Denis, Aubervilliers.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 148 relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine et environnementale en vue de l'aménagement du secteur intercommunal Gare des Mines Fillettes (18e), Saint Denis, Aubervilliers.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chère Anne HIDALGO, mes chers collègues, cette délibération, concernant la Gare des Mines, témoigne de la concrétisation jour après jour de cet ambitieux projet d'aménagement.

Ce projet avance bien, comme d'ailleurs les neuf autres secteurs d'aménagement du grand projet de renouvellement urbain du Nord-Est parisien. Je peux vous dire que dans le 18e, avec Daniel VAILLANT, nous nous réjouissons de cette situation.

A cheval sur Paris et Plaine Commune, à la fois sur les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, ce secteur témoigne des relations quotidiennes que nous entretenons avec les communes limitrophes. Les grands principes d'aménagement sont d'ores et déjà connus, à savoir la couverture du périphérique et la création de deux bâtiments ponts reliés entre eux par un jardin public, la création d'une continuité urbaine entre Paris et Aubervilliers, et enfin le désenclavement de la cité Charles Ermite.

Je veux rappeler ici que le projet Gare des Mines a vocation à s'inscrire dans le 18e arrondissement, dans le long terme, pour répondre au mode de vie de ses habitants. Ainsi, c'est le site pressenti pour accueillir le marché des cinq continents, qui proposera une offre alternative, inédite et de qualité de produits du monde, à l'ensemble des Franciliens.

Il s'agit là d'un rééquilibrage commercial indispensable pour le 18e, et particulièrement le secteur Château Rouge, mais aussi pour la Seine-Saint-Denis. L'offre commerciale de produits alimentaires du monde n'est pas aujourd'hui suffisamment structurée, et n'est pas adaptée à la demande.

Une clientèle nombreuse vient de toute l'Ile-de-France, en particulier le week-end, pour s'approvisionner en produits alimentaires exotiques qu'elle ne trouve pas ailleurs, à Château Rouge mais aussi, comme je le disais tout à l'heure, dans les communes limitrophes.

Il faut donc réfléchir à une structure valorisante et adaptée à la demande. Le quartier Château Rouge devra conserver bien sûr ses commerces de proximité pour satisfaire la demande locale, mais ses rues étroites ne peuvent plus supporter des commerces de gros et de mi-gros, et tous les flux de circulation que cela entraîne.

Pour ce marché des cinq continents, il nous faudra faire du beau, être original et créatif.

Ce marché de maîtrise d'oeuvre urbaine et environnementale portant sur le secteur de la Gare des Mines Fillettes permettra de connaître les conditions de faisabilité des programmes bâtis et des aménagements à prévoir sur le territoire des deux futurs Z.A.C. Il permettra d'établir une proposition d'aménagement global et de développement durable, en vue de la mise en oeuvre des deux opérations.

Vous l'aurez donc compris, ce projet répond aux ambitieuses exigences environnementales, sociales et urbaines que s'est fixée notre Municipalité, et je veux vous en remercier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois qu'Anne HIDALGO a accepté de répondre en l'absence de Pierre MANSAT.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - En tout cas, on porte ce sujet ensemble.

D'abord merci à Claudine BOUYGUES et à toute l'équipe du 18e qui porte ce projet depuis très longtemps. Notamment Daniel VAILLANT tient beaucoup, et on le comprend, à ce que ce secteur évolue.

Gare des Mines Fillettes est un quartier qui est dans Paris Nord-Est. Pour ceux qui ont pu participer, il y a maintenant une semaine, à une opération portes ouvertes, notamment aux entrepôts Macdonald, vous avez pu voir à quel point il y a là un nouveau quartier qui va surgir, se créer, un quartier avec les mixités sociales et fonctionnelles qui font la ville d'aujourd'hui. Claudine BOUYGUES l'a bien rappelé.

Gare des Mines Fillettes est vraiment un élément essentiel, une pièce clé de cet ensemble Paris Nord-Est qui est en train de naître. D'abord parce que je crois qu'on est allé très loin, cela a été dit, dans le travail avec les autres collectivités. Je pense notamment au travail engagé avec Patrick BRAOUEZEC mais aussi avec Jacques SALVATOR, pour que nous soyons dans un projet commun d'aménagement. C'est d'ailleurs ensemble que nous avons décidé de retenir l'équipe de DEVILLER pour penser avec nous tous ce futur quartier.

Je me réjouis de cela. C'est vraiment une très belle opération. Elle s'intègre totalement, elle est totalement coordonnée à l'ensemble de Paris Nord-Est et elle aura aussi sa particularité puisque, au-delà de ce qui vient d'être dit sur le marché des cinq continents, c'est aussi à cet endroit que nous aurons une couverture du périphérique.

On va enjamber complètement cette fameuse frontière du périphérique pour créer un quartier, en unissant les communes, notamment Plaine Commune mais également la Ville d'Aubervilliers et la Ville de Paris, à travers la mairie du 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 148).

2010, DLH 111 - Modification de la délibération 2009 DLH 224 portant location au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 111 relatif à la modification de la délibération 2009 DLH 224 portant location au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e).

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes bien loin de ce fameux temps d'avance qui a longtemps rythmé les discours électoraux du Maire de Paris. A Castagnary, les projets accusent un vrai temps de retard.

Depuis des années, les habitants supportent les nuisances liées à l'état d'abandon d'immeubles murés et d'emprises en friche, pour la plupart propriété de la Ville de Paris.

Depuis des années, nous vous interpellons sur l'enlèvement du réaménagement du secteur et ne pouvons nous satisfaire des informations communiquées lors de notre dernière séance. Elles répondent de façon partielle aux problématiques posées et ne conviennent pas aux nombreux riverains qui attendent une amélioration de leur cadre de vie.

Quelle est la situation ? En 2004, vous annonciez pour le 139-141, rue Castagnary, la réalisation de logements sociaux, d'une crèche de 70 places et d'une halte-garderie de 25 places avec un démarrage du chantier à l'été 2005.

Or, aujourd'hui, alors que de centaines d'enfants attendent des places en crèches, il n'y a encore ni halte-garderie ni crèche sur ce terrain municipal, le seul changement perceptible sur ce site étant, d'une part le remplacement des vieilles barrières de chantier par des palissades neuves et, d'autre part, le projet de délibération DLH 82 qui nous annonce un surcoût de 1,7 million d'euros pour cette opération mal évaluée, qui peine à voir le jour.

Autre exemple, en 2004 toujours, la Ville murait au n° 39 un bâtiment de quatre étages. Alors que les riverains attendent toujours la démolition de ce bâtiment glauque, vous faites du rétropédalage dans la délibération DLH 111 en nous demandant de corriger les erreurs contenues dans le projet que vous nous avez soumis en décembre 2009.

J'en viens maintenant aux terrains qui longent les cuves de la C.P.C.U. et le faisceau des voies S.N.C.F., c'est-à-dire entre le n° 43 rue Castagnary et la rue Jacques-Baudry. Le paysage est plutôt sinistre, avec son enfilade de locaux plus ou moins désaffectés et ces terrains vagues.

Devant l'exaspération des riverains, nous vous interrogeons depuis six ans sur le devenir de ce secteur. Nous avons encore évoqué ce sujet lors de notre séance du 3 mai.

Chacun s'en souvient, avec Philippe GOUJON, avec Jean-François LAMOUR, nous avons émis le vœu que des discussions entre la Ville, R.F.F., la C.P.C.U. et la mairie du 15e soient engagées sur l'évolution de ce secteur. Nous avons plaidés pour l'amélioration du cadre de vie des riverains et la réalisation d'une trame verte le long de la voie ferrée.

Quelle a été votre réponse ? Un rejet du vœu, un refus de la végétalisation, aucune prise en compte des besoins exprimés par le quartier.

Monsieur le Maire, nous vous demandons une nouvelle fois d'engager le dialogue avec la mairie du 15e, d'écouter les élus locaux, d'écouter les riverains.

Le quartier Castagnary doit retrouver une nouvelle dynamique, un environnement plus satisfaisant, des projets prenant en compte les attentes des habitants et non devenir le déversoir de tous les programmes que vous n'arrivez pas à caser ailleurs.

Ayons, mes chers collègues, un peu d'ambition pour améliorer le cadre de vie dans cette rue qui porte le nom d'un ancien président du Conseil municipal de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Honnêtement, je suis un peu surpris de l'intervention de Mme CLERMONT-TONNERRE. En même temps, nous avons, par courrier, comme nous nous y étions engagés, répondu adresse par adresse, projet par projet, date par date, quant à toute l'évolution indispensable et incontestable de la rue Castagnary, y compris sur la dernière partie de votre intervention.

Mme HIDALGO, lors de la dernière séance, vous a répondu avec précision en précisant que nous avons un projet de logements pour les jeunes, mono-orienté, isolé du bruit des autres riverains potentiels et ne devant pas gêner les jeunes qui y vivraient parce qu'il ne serait pas orienté vers les voies ferrées. Nous avons donc répondu point par point à l'ensemble de vos remarques, qui étaient objectivement justifiées. Nous avons fourni des dates de dépôt des permis, de début de chantier, de projet précis.

En conséquence, votre vœu n'a finalement qu'une vocation : montrer de façon répétitive aux habitants du 15e que vous vous en occupez. Nous répondons de notre côté sur le fond et donc ne pouvons soutenir votre vœu.

Objectivement, je pense que vous disposez de toutes les réponses, toutes fournies en temps utile. Oui, il est possible qu'à un mois près, les choses n'évoluent pas sur le terrain, ce qui, en matière de construction, vous en conviendrez, est assez fréquent.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je remercie M. MANO de la lettre qu'il m'a envoyée pour m'exposer ce qui se passait rue Castagnary, mais je dis que c'est de l'information ; ce n'est pas vraiment de la concertation puisqu'il ne s'agit pas d'un vœu de ma collègue mais d'une intervention sur la délibération.

Nous avons déposé le vœu le mois dernier au dernier conseil, et nous regrettons que notre projet de végétalisation du talus adossé à la voie ferrée, près des cuves C.P.C.U., n'ait pas été retenu. En effet, dans ce site extrêmement difficile, le long des voies ferrées, coincé entre les cuves de la C.P.C.U., établissement sensible, réaliser une résidence pour étudiants et travailleurs ne nous paraissait pas conforme à ce qui était souhaitable et surtout, ce n'est pas du tout le vœu des riverains, qui souhaitent vraiment un aménagement paysager.

Alors aujourd'hui, on a trois modifications techniques qui révèlent un certain nombre de retards dans les livraisons, et ces projets ne correspondent pas non plus aux souhaits des riverains, qui s'indignent de vivre dans des habitations entourées de friches, de maisons murées, etc.

Mais c'est vrai qu'un travail est fait : nous n'en disconvions pas, mais il est trop lent et il ne nous satisfait pas en tout.

Dernier point, Mme HIDALGO, justement, lors du vœu que nous avons discuté ici même le mois dernier, avait promis une concertation avec les élus du 15e pour faire le point, et je m'étonne qu'on nous présente aujourd'hui un projet, même trois projets de délibération sur la rue Castagnary, sans que cette concertation n'ait été engagée, contrairement à ce qu'elle avait été elle-même suggéré.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DLH 111).

2010, DLH 118 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à HSF et portant sur les biens immobiliers situés dans le périmètre de la convention immobilière du 11 septembre 1981 résiliée au 31 décembre 2008.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 118 relatif à la conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à HSF et portant sur les biens immobiliers situés dans le périmètre de la convention immobilière du 11 septembre 1981 résiliée au 31 décembre 2008, sur lequel les amendements techniques n^{OS} 28 et 28 bis ont été déposés par l'Exécutif.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il s'agit d'amendements purement techniques de précision concernant les adresses de la délibération des avenants aux baux emphytéotiques d'HSF.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 28 bis qui remplace et annule l'amendement n° 28 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 28 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 118 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DLH 118).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de l'immeuble vacant situé au 180, rue de la Croix-Nivert (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au devenir de l'immeuble vacant situé au 180, rue de la Croix-Nivert (15e).

La parole est à M. Claude DARGENT, pour une minute.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

L'immeuble du 180, rue de la Croix-Nivert, dans le 15e arrondissement, est inoccupé, on le dit souvent depuis 26 années. En fait, en approfondissant le dossier, il apparaît que les quelques 30 logements qu'il abrite sont vides depuis 40 ans. Cela fait bien longtemps que les élus de gauche du 15e arrondissement dénoncent l'inoccupation de ce bâtiment.

Depuis 2001, la Ville de Paris a multiplié les initiatives : propositions de rachat de l'immeuble, de location sécurisée ou encore de procédure d'expropriation pour cause d'abandon manifeste.

Aucune de ces initiatives n'a hélas pu déboucher et l'immeuble demeure vide. On peut donc comprendre que l'association "Droit au logement" se soit récemment saisie du dossier, au début du mois dernier, en déclenchant non pas une occupation de l'immeuble, mais du trottoir qui le borde.

Vendredi 14 mai, à l'aube, les familles stationnées devant cet immeuble ont d'ailleurs été expulsées sans ménagement par les forces de l'ordre.

Depuis, d'autres manifestations se sont déroulées aux alentours, également initiées par l'association du D.A.L. Je ne m'appesantirai pas davantage sur les besoins en logement à Paris en général, et dans le 15e arrondissement en particulier.

Chers collègues, 40 ans d'inoccupation : trop, c'est trop ! En conséquence, compte tenu du fait que l'ensemble des voies ont pu être explorées jusqu'à présent par notre municipalité, le groupe socialiste radical de gauche et apparentés souhaite que notre collectivité demande à l'État la réquisition de cet immeuble.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Effectivement, cette intervention souligne le problème particulier de cet immeuble qui, comme vous l'avez dit, Monsieur Claude DARGENT, est peut-être vide depuis 40 ans.

Et pourtant, la Mairie de Paris a essayé de stimuler le propriétaire actuel pour faire bouger les choses en la matière. Nous avons commencé par une procédure d'état d'abandon manifeste, procédure qui a eu quelques effets, puisque des travaux ont commencé à être entrepris.

Puis, dans le cadre de la discussion autour du P.L.U. relative aux potentialités de réserve, le propriétaire a entamé effectivement des travaux extrêmement importants, avec la volonté, nous disait-il, de vendre son immeuble, s'approchant de la demande de la Ville qui était de ne plus voir cet immeuble rester vide. En effet, nous n'avons pas vocation à acheter tous les immeubles qui font l'objet d'une procédure d'abandon manifeste : notre seul but est de voir ces dossiers bouger et avancer.

Donc, a priori, nous étions satisfaits de voir que les travaux étaient entamés, avec la perspective d'une vente de la part du propriétaire.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Alors que le P.L.U. a été voté et qu'il n'y a plus de réserves, que la procédure d'abandon manifeste a été abandonnée, le propriétaire, malgré ses promesses, n'a pas mis en vente, et laisse perdurer une situation aberrante : posséder un immeuble de logements vide.

Je peux comprendre les associations qui considèrent cette attitude comme une provocation. Il est inadmissible, lorsque l'on est demandeur de logement, de voir des immeubles vacants où, semble-t-il, des travaux ont été exécutés, qu'un ou deux de ces logements ont été mis en vente de façon ponctuelle et que cela s'est arrêté là.

Deux choix s'offrent à nous.

Soit le propriétaire fait appel à la Ville en indiquant qu'il est susceptible de vendre l'immeuble dans sa totalité. Si son prix est compatible avec celui du logement social, je veux bien entreprendre les négociations.

Soit le propriétaire vend lot par lot pour faire de l'accession à la propriété. C'est son droit et nous le respecterons. Néanmoins, au vu de la situation actuelle, nous interpellons l'État. Puisqu'il a la responsabilité de la loi D.A.L.O. en France et doit reloger en urgence les gens en situation difficile, il devrait saisir cette opportunité pour réquisitionner un immeuble vacant où pourraient être logées 40 familles qui sont prioritaires aux yeux de la loi D.A.L.O., et qu'il n'arrive pas à reloger aujourd'hui.

C'est pourquoi, évidemment, nous voterons pour le vœu qui nous est proposé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai plusieurs demandes d'explication de vote.

La parole est d'abord à M. Philippe GOUJON, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour qualifier ce vœu, j'avoue que j'hésite entre cynisme, incompétence, manipulation, peut-être les trois à la fois, et je m'explique.

N'y a-t-il pas une certaine forme de duplicité à manifester avec le D.A.L., comme l'a fait d'ailleurs la première adjointe, qui est absente pour le moment, après qu'elle ait décidé, en septembre dernier, d'une modification du P.L.U. qui actait la levée de la réserve pour logements sociaux à 100 % qui frappait cet immeuble ?

N'y a-t-il pas de la duplicité à exiger de l'Etat une réquisition alors qu'il faut que vous sachiez qu'un accord de désistement réciproque entre les propriétaires et la Ville de Paris en 2007 a eu pour conséquence la levée de cette réserve pour logements sociaux ?

N'y a-t-il pas de la duplicité à exiger de l'Etat ce à quoi la Ville a renoncé par courrier, et je cite M. Jean-Pierre CAFFET dans son courrier du 21 juin adressé aux propriétaires, il y a eu deux lettres, je les ai là, c'est très intéressant d'ailleurs parce que la deuxième lettre allait encore plus loin que la première ?

La première lettre, si on me laisse m'exprimer, et je cite Jean-Pierre CAFFET, dit : "Compte tenu des travaux qui ont été exécutés et de la mise en copropriété de l'immeuble dont l'état est aujourd'hui satisfaisant et intégré au quartier environnant, je vous informe -dit-il aux propriétaires- que la Ville de Paris ne souhaite plus acquérir ce bien".

N'y a-t-il pas de la duplicité à demander à l'Etat la réquisition quand la Ville renonce à la préemption ?

C'est vrai que dans cette pitoyable affaire, je le reconnais, la Justice a mis 20 ans déjà à régler une succession difficile, mais la Ville aussi, et vous le savez bien, a été dénoncée pour avoir porté atteinte au droit de propriété et même à la mixité sociale par la commission d'enquête, considérant qu'il y avait 1.000 logements sociaux dans un rayon de 200 mètres, puis désavouée par les Domaines parce que vous savez très bien que l'estimation des Domaines était près de 40 % supérieure à celle de la Ville, et d'ailleurs la Ville aurait été condamnée par le Tribunal administratif si les propriétaires ne s'étaient pas désistés de leur recours en raison d'un accord passé entre eux et la Ville.

J'ajoute pour terminer que lors de l'enquête publique qui a accompagné la modification du P.L.U. en 2009, aucune observation n'a été portée par quiconque sur les registres mis à la disposition du public, et le P.L.U. à l'époque n'a pas été contesté sur ce point alors qu'il était loisible au DAL comme à tous de déposer un recours devant le tribunal administratif.

Vous l'avez compris, ce vœu est en réalité une opération de camouflage dont le seul objet est pour la Ville de se défausser sur l'Etat, en demandant la réquisition, qui relève de l'Etat, de responsabilités qu'elle n'a pas voulu ou pas su assumer en renonçant à la préemption.

Effectivement, il est plus facile de manifester avec le DAL contre le Gouvernement que de reloger ceux qui sont mal logés et qui sont finalement en fin de compte les seules victimes de ces manipulations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président - La parole est à M. René DUTREY, pour le groupe "Les Verts".

M. René DUTREY. - Après ce que l'on vient d'entendre, j'ai envie de dire heureusement qu'il y a l'association "Droit au logement" pour occuper ces immeubles sinon il n'y aurait pas eu de débat aujourd'hui au Conseil de Paris. Il est bien sûr intolérable qu'un quelconque mètre carré vide reste aujourd'hui dans la Capitale. Il est absolument intolérable que le président de l'association "Droit au logement" fasse l'objet d'attaques contentieuses pour occupation illégale de la voie publique. Pour une fois, le DAL avait vraiment fait preuve de retenue en ne rentrant pas dans l'immeuble.

Après, quand on entend le maire du 15e et Jean-Yves MANO se renvoyer la balle, je suis inquiet pour l'avenir de cet immeuble.

Je voudrais juste attirer l'attention de l'Exécutif sur le champ d'application de la loi de réquisition, qui à ma connaissance ne concerne pas les personnes physiques et les SCI familiales, ce qui rend ce vœu un peu inefficace juridiquement.

Après, en termes de symbole, il est inacceptable qu'il y ait des mètres carrés vides, mais je crois que les meilleures procédures n'ont pas été adoptées pour aller au plus vite vers l'occupation de cet immeuble et c'est extrêmement dommage vu les très nombreux demandeurs de logements, projets artistiques, projets sociaux qui auraient pu trouver place dans cet immeuble.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Alexis CORBIÈRE. - Une intervention pour soutenir le vœu qui nous est présenté, aller dans le même sens que ce que viennent de dire les différents collègues, notamment René DUTREY, mais aussi pour m'étonner de l'outrance dont nos collègues de l'U.M.P. font preuve depuis ce matin, c'est peut-être le nouveau visage de la Droite dite de combat à Paris.

Désormais, Monsieur GOUJON, le cynisme la manipulation, l'incompétence, après des sorties absolument abjectes ce matin de Claude GOASGUEN, je ne sais jusqu'où cela ira. Prenons la mesure de la situation, un scandale...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Gardez votre sang-froid, Monsieur.

M. Alexis CORBIÈRE. - Il est très froid. Cela ne vous choque manifestement. C'est le style que vous vous donnez : l'insulte, l'attaque, la calomnie... A chacun son style.

Revenons au fond. Cela ne cachera pas la gabegie de l'Etat, sujet qui d'ailleurs a été médiatisé dans une émission samedi soir où le ministre, M. APPARU, a été interpellé par un artiste, et on l'a vu, ses mots n'étaient pas aussi grossiers que les vôtres, mais c'est un peu la même ligne, Monsieur GOUJON, "on ne peut rien faire, on est désolé, rien ne se passera et l'Etat est impuissant".

C'est pourquoi ce vœu est utile et je crois que nous touchons le fond, coupez-moi la parole je vous laisse faire...

Revenons sur le fond et là on le touche malgré toutes les limites de ce qui vient d'être pointé par notamment mon ami René DUTREY, oui le droit de propriété, ne vous en déplaise, vient se heurter à l'intérêt général. Il est scandaleux que l'on puisse légalement posséder un bâtiment pendant 40 ans, vide, sans qu'il soit réquisitionné.

C'est le fond, et au-delà du droit, il y a là une incécence à défendre le droit de propriété quand il s'oppose à l'intérêt général, quand des gens dans notre ville n'ont pas de logement, et le fond du problème, c'est le nombre de bâtiments non occupés, c'est le problème de logement à Paris qu'il faudra prendre à bras-le-corps, et seuls les pouvoirs publics peuvent le faire.

La Ville montre l'exemple, mais c'est du ressort du Gouvernement, qui n'est pas à la hauteur, qui devrait réagir pour que la loi s'applique. Si le bâtiment est mis en vente, ce que notre groupe demande, c'est que la Ville préempte immédiatement. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Incompétence, cynisme, manipulation, ai-je entendu de la bouche de M. Philippe GOUJON... Je vous renvoie ces compliments, Monsieur GOUJON, et j'en rajoute un autre qui est l'inélégance. Parce que j'ai eu la stupéfaction, vendredi matin, de recevoir un coup de téléphone d'un journaliste du "Parisien", me posant une question et me disant, "M. Philippe GOUJON vous a mis en cause au cours du Conseil du 15e arrondissement, il semblerait que vous ayez signé un courrier qui pose un très sérieux problème".

Je lui demande de quoi il retourne, il me parle du 180, rue de la Croix Nivert... Le nombre d'immeubles sur lesquels j'ai pu écrire des courriers se chiffre durant les 7 ans où j'ai exercé des responsabilités d'adjoint à l'urbanisme probablement par centaines. M. GOUJON a probablement fait parvenir ce courrier à la rédaction du "Parisien", et comme M. GOUJON l'a fait parvenir à la presse, je me suis moi-même rafraîchi la mémoire.

Et d'ailleurs, le courrier que vous avez cité, Monsieur GOUJON, n'est pas tout à fait celui que j'ai signé, peut-être avez-vous rajouté quelques membres de phrases au gré de vos intérêts. Je l'ai retrouvé... Mais ne soyez pas inélégant à ce point-là, je vais vous le lire. Ah vous en avez deux versions ? Très bien, je n'en ai qu'une dans mes archives.

De quoi s'agit-il ? Parce que dans cette affaire, la Ville a été de parfaite bonne foi. De quoi s'agissait-il ? De faire bouger la situation d'un immeuble abandonné depuis des décennies, avec une procédure d'abandon manifeste qui n'aboutissait pas, et qui a fini par une réserve de logement social dans le P.L.U. voté en 2006. Que s'est-il passé ?

Le propriétaire a appliqué le droit, à savoir le droit de délaissement, ce qui signifie que quand il y a une réserve pour le logement social, par exemple, sur une parcelle, sur un immeuble, le propriétaire est parfaitement fondé à exiger de la Ville d'acheter cet immeuble, et nous avons donc reçu une mise en demeure.

Il s'est trouvé que le propriétaire avait engagé des travaux significatifs et je crois d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, qu'il avait engagé une commercialisation au moins partielle par lots, de cet immeuble.

Nous pensions, de bonne foi, que le but que nous poursuivions était atteint, et que cet immeuble allait enfin bouger et sortir de l'état d'abandon dans lequel il se trouvait depuis des années et des années. C'est pourquoi nous avons renoncé à l'achat, puisque nous étions mis en demeure, et de bonne foi, nous pensions que ce propriétaire s'était enfin décidé à bouger, à poursuivre les travaux et vendre son immeuble, comme c'est son droit le plus strict.

Il se trouve que trois ans après, il ne s'est rigoureusement rien passé et que l'immeuble est exactement dans le même état que celui que nous avons pu constater à la fin 2006 et surtout au mois de juin 2007, quand j'ai signé ce fameux courrier.

Je termine, mais, excusez-moi, Monsieur le Président de séance, comme il me semble avoir été un peu mis en cause avec deux courriers, paraît-il, je me demande si c'est bien ma signature. Oui, bien sûr ! En tout cas, j'en ai un et je l'assume ! Je vous le dis, Monsieur GOUJON, ce courrier-là, je l'assume parfaitement, parce que j'étais dans mon rôle d'adjoint et qu'en accord avec Christian SAUTTER, qui était alors adjoint aux finances, et Jean-Yves MANO, je suis convaincu d'avoir pris à cette époque-là la bonne décision.

Alors, Monsieur GOUJON, comment conclure ? Je me demande ce qui vous anime le plus ce soir. Nuire à la municipalité ou défendre le Gouvernement, y compris dans votre rôle de supplétif, pour tous les mauvais coups qu'il porte à Paris ? Je suis hésitant, mais je me demande si ce n'est pas la deuxième raison qui est la plus importante.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole, mais très rapidement, s'il vous plaît, et si on peut éviter les parties de ping-pong, ce serait préférable.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Juste un mot pour dire que M. CAFFET est tellement gêné dans cette affaire, et je le comprends, qu'il est obligé d'employer l'invective et l'insulte, ce qui n'est pas sa méthode habituelle.

Je le regrette, parce que, Monsieur CAFFET, vos deux lettres du 21 et du 22 juin consistent simplement à dire, dans la première lettre, que vous renoncez à acquérir ce bien et, dans la deuxième, qu'il y a une renonciation à la préemption pendant cinq ans et que les dispositions du Code ne sont plus applicables au propriétaire.

Que s'est-il passé par la suite ? Je ne suis pas là pour défendre le propriétaire, que je ne connaissais pas il y a encore 15 jours, ni d'ailleurs qui que ce soit. Je suis simplement obligé de reconnaître qu'après, il a fallu, par un accord que vous ou vos successeurs avez passé avec les propriétaires, que vous leviez également la réserve de 100 % de logements sociaux, ce qui a été fait dans la dernière révision du P.L.U. il y a quelques mois.

Voilà pourquoi le propriétaire n'a pu mettre en vente ces appartements qu'il y a quelques semaines. D'ailleurs, il n'y en a pas 30 mais 16 ; ce n'est pas tout à fait la même chose. On me dit, mais je n'ai aucun moyen de le vérifier, que ces appartements, sont actuellement en vente.

Voilà simplement ce dont il s'agit et je pense que la Ville ne peut pas se défausser du fait qu'elle n'ait pas préempté sur une réquisition qui, d'ailleurs, comme le disait M. DUTREY, tombe à côté de la plaque, puisqu'il n'y a pas de possibilité de réquisitionner un tel immeuble pour des raisons juridiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour conclure, Monsieur MANO, vous avez la parole. Rapidement, s'il vous plaît ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je crois que les précisions apportées par M. CAFFET complètent largement les informations que j'ai pu donner moi-même. Bien évidemment, notre seul souci dans cette affaire, c'est de voir enfin cet immeuble bouger. Très honnêtement, je voudrais croire que le propriétaire a mis en vente. Hélas, à ma connaissance, ce n'est pas le cas. Et comme je le connais un peu, cela ne m'étonne pas.

Peut-être l'avez-vous rencontré, Monsieur GOUJON ; si vous pouviez le convaincre de vendre ses appartements pour éviter que nous ayons des logements vacants à Paris, ce serait une bonne chose.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est ce qu'il souhaite faire ; il n'a aucune raison de ne pas vendre ses biens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 29, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 122).

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'amicale des locataires du 107, boulevard Soult (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 30 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, relatif au soutien à l'amicale des locataires du 107, boulevard Soult (12e).

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Toujours sur les problèmes du logement à Paris, mais sur un sujet tout de même différent de ce que nous venons d'aborder, j'insiste aussi sur le fait que ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 12e arrondissement ; je le dis en présence de Mme la maire du 12e ainsi que des élus de l'opposition. Il a fait l'unanimité, c'est un sujet récurrent pour ceux qui connaissent le 12e arrondissement, à savoir ce qu'on appelle, de manière journalistique, la vente à la découpe dont les locataires sont victimes.

Mais on a pu aussi relever quelques infractions dans le comportement du propriétaire qui a fait des travaux sans qu'il en ait le droit. L'amicale a porté plainte contre le propriétaire.

C'est la raison pour laquelle, et c'est l'objet de ce vœu, en soutien au locataires, nous demandons que le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de police pour que des sanctions pour non-respect des lois et règlements en matière de sécurité et de santé des locataires soient appliquées et que le Maire de Paris fasse preuve de la plus grande vigilance quant aux transactions concernant les logements occupés dans le cadre de l'examen régulier des déclarations d'intention d'aliéner.

Voilà donc l'objet simple de ce vœu, à savoir éviter que des gens qui ont vécu là pendant plusieurs décennies ne soient chassés de leurs appartements.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Cette adresse est bien connue de nous-mêmes, dans la mesure où nous avons des contacts fréquents avec des locataires qui défendent, à juste titre, leur situation dans l'immeuble, face, à l'évidence, à un marchand de biens, et non pas un institutionnel, qui développe des pratiques que certains jugeront contestables, ce qui a entraîné la mobilisation des services techniques de la Ville pour constater des infractions répétées, avec des taux de plombémie dans l'air largement supérieurs, puisque des travaux sont engagés.

Les locataires sont en contact permanent avec mon cabinet et nous suivons ce dossier avec intérêt et soutien actif aux locataires en place et c'est sans aucune difficulté que nous soutiendrons le vœu qui nous est proposé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 123).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux locaux du 6 rue de l'Harmonie (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 31 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux locaux du 6, rue de l'Harmonie, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. René DUTREY, pour une minute.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris est-elle condamnée à devenir une ville aseptisée, une ville musée, une ville où on crève d'ennui ? Grâce à des collectifs comme la Gare expérimentale, collectif d'artistes qui, depuis cinq ans, de façon extrêmement responsable, structurée et organisée, ouvre et occupe des lieux dans Paris, je l'espère, non.

Ce collectif, sur la rue de l'Harmonie, a contacté en toute simplicité "Paris Habitat" il y a trois mois pour manifester son souhait de bénéficier d'un bail précaire. "Paris Habitat" n'a pas répondu favorablement et n'a d'ailleurs pas répondu du tout, malgré les différents courriers envoyés.

Ce collectif est entré au 6 rue de l'Harmonie il y a une semaine, et là, chose assez étonnante, au bout de cinq jours, alors que la police passait chaque jour, il a été expulsé au nom du flagrant délit.

Alors la base juridique de l'expulsion me dépasse complètement, dépasse d'ailleurs également leur avocat et dépasse également le commissariat du 15e arrondissement, qui s'était dit plutôt gêné par rapport à cette affaire.

Ma simple question, Monsieur MANO, et nous avons voté un vœu ici il y a maintenant quatre mois pour permettre au collectif de déposer des projets, pour permettre d'imaginer quel type d'occupation précaire on pouvait mettre en place : quelle est la procédure à suivre par rapport à "Paris Habitat" pour ce collectif d'artistes qui est d'ailleurs présent en tribune aujourd'hui pour obtenir un bail précaire, sachant qu'apparemment, en se manifestant dans les règles de l'art, cela ne fonctionne pas ?

Je serais vraiment heureux de votre réponse claire, structurée, pour qu'ils puissent avoir enfin une réponse. Après cinq lieux et après avoir bénéficié de deux baux précaires où ils ont rendu les clefs en temps et en heure comme preuve de leur responsabilité, quelle est la procédure à suivre, s'il vous plaît ?

Je vous invite, en tant que Président de "Paris Habitat", à vérifier la légalité de cette expulsion, car j'ai peur que cette expulsion ne fasse jurisprudence, et pas dans le sens de "Paris Habitat".

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je dis à M. DUTREY, d'abord, cette adresse du 6 rue de l'Harmonie est bien connue, puisque "Paris Habitat" doit réaliser une maison relais et une résidence sociale de 42 logements P.L.A.I. dans les prochains jours.

Certes, "Paris Habitat" n'a pas répondu au collectif associatif, à tort, je le reconnais. Mais qu'aurait-il dit ? Tout simplement qu'il n'est pas envisageable de signer un bail précaire, puisque les travaux allaient démarrer rapidement, c'est-à-dire dans huit jours précisément à la date d'aujourd'hui.

L'ordre de service a été signé et, le 11 juin, une entreprise sera sur le site et commencera, bien évidemment, par une opération de désamiantage du site un peu lourde. Vous pouvez admettre qu'on ne propose pas un bail précaire de trois mois à huit jours du démarrage des travaux lourds nécessaire à la création d'une maison relais.

En ce qui concerne la procédure, très honnêtement, dans ce type de situation, je répète qu'il me semble préférable et plus sage que des contacts soient pris avec moi-même en amont. En tel cas, je serai un porte-parole qui regardera avec intérêt toutes les possibilités d'utilisation précaire, qu'il s'agisse de "Paris Habitat" ou d'un autre bailleur, peut-être pas forcément lié à la Ville d'ailleurs.

Vous connaissez l'énergie que j'ai développée pour aboutir à un accord satisfaisant sur le boulevard de la Chapelle. Cela n'a pas été simple, il y a des révolutions culturelles à faire au sein des organismes. Je me suis porté garant vis-à-vis de vous d'une utilisation momentanée et des garanties nécessaires réciproques à apporter entre le bailleur et les signataires.

Je vous conseille, et vous conseillerez à l'ensemble des collectifs, d'avoir la délicatesse de nous appeler pour présenter leur projet et d'éviter le squat qui n'est pas la solution adaptée parce qu'on ne s'introduit pas dans un immeuble pour juste après demander la négociation d'un bail précaire. Je pense que la procédure, c'est le dialogue préalable.

Bien évidemment, dans le cas précis, je ne pourrai voter le vœu qui nous est proposé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors, si je comprends bien : demande de retrait ou avis défavorable.

Monsieur DUTREY ?

M. René DUTREY. - Très rapidement.

Je le répète, le collectif avait écrit à "Paris Habitat" en citant l'adresse de la rue de l'Harmonie. Je m'excuse ! Donc, ce collectif est en parfaite bonne foi par rapport à ce qu'il s'est passé.

Merci de votre réponse et je souhaite vraiment qu'on arrive au même résultat que pour le Jardin d'Alice. Des contacts vont être pris.

Je dirais qu'il ne reste plus beaucoup de collectifs extrêmement structurés et organisés, comme la gare expérimentale à Paris, qui peuvent bénéficier aujourd'hui de baux précaires. Ce serait bien de régler leur situation. Cela fait cinq ans qu'ils sont errants ; autant qu'ils soient sédentarisés.

Je maintiens mon vœu.

S'agissant de l'expulsion de "Paris habitat", Monsieur MANO, le flagrant délit quand la police est passée pendant cinq jours tous les matins, vous avez vu que les bases légales sont des plus fragiles, surtout que je crois qu'on leur a expliqué clairement qu'une semaine après, les travaux commençaient. Ils seraient partis d'eux-mêmes, comme ils sont partis de la gendarmerie de Montrouge il y a deux mois en rendant les clés en temps et en heure à la suite d'un bail précaire.

Il y a des collectifs d'artistes parfaitement responsables avec lesquels on peut négocier.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux attributions de logements sociaux par le Maire de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux attributions de logements sociaux par le Maire de Paris.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour une minute.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est présenté par Brigitte KUSTER, maire du 17e et voté par l'ensemble des élus du groupe U.M.P. du 17e arrondissement.

Effectivement, considérant que le Maire de Paris attribue un tiers des logements sociaux à part égale avec le maire d'arrondissement et le Préfet de Paris, nous transmettons chaque année, mairie du 17e, à tous les élus d'arrondissement un compte rendu des attributions de logements sociaux de l'année écoulée, logements sociaux attribués par la commission logement de la mairie du 17e.

Nous considérons qu'avoir une vision d'ensemble de ces attributions de logements sociaux sur un arrondissement nécessite aussi d'avoir la part Ville, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Maire de Paris transmette au maire d'arrondissement une présentation détaillée des attributions de logements sociaux dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette présentation extrêmement concise.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Permettez-moi, Monsieur BERTHAULT, d'être surpris de votre demande, puisque depuis 2001, chaque année, tous les maires d'arrondissement reçoivent le détail des logements attribués sur le contingent du Maire de Paris, avec la répartition par catégories de logements, par types de logements, de façon extrêmement détaillée.

De plus, vous avez dans le bilan des attributions l'analyse complète sur le territoire parisien, un détail qui reprend effectivement les éléments. Je pensais que votre question dépassait le contingent municipal et que vous auriez pu vous interroger sur l'ensemble des contingents préfectoraux et 1 %. Cela existe mais c'est le Préfet qui les a.

À ma connaissance, le Préfet communique aux maires d'arrondissement la totalité des logements attribués - j'entends des logements conventionnés dans ce cas-là - soit par lui-même, soit dans le cadre du 1 % patronal par l'ensemble des bailleurs. C'est la Préfecture qui est le réceptacle de ces informations qui sont transmises aux maires d'arrondissement.

Peut-être ces documents se perdent-ils dans les méandres de la mairie du 17e mais ils existent et ils sont aujourd'hui en la possession du maire d'arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la répartition des catégories de logements sociaux dans le cadre du programme d'aménagement des terrains Clichy-

Batignolles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la répartition des catégories de logements sociaux dans le cadre du programme d'aménagement des terrains Clichy-Batignolles.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - J'aurais voulu intervenir pour une explication de vote sur le vœu précédent, mais effectivement cela demande vérification car cette demande n'est pas venue par hasard.

Le programme d'aménagement de la Z.A.C. "Clichy Batignolles" prévoit aujourd'hui la construction de plus de 3.031 logements exactement, hors îlot Saussure sur cette Z.A.C.

Considérant qu'à ce jour la convention globale d'objectif d'aménagement prévoit la réalisation de 50 % de logements sociaux, nous souhaiterions que soit communiquée aux élus du 17e arrondissement la répartition des catégories de logements sociaux, c'est-à-dire du nombre de P.L.S., P.L.A.-I, PLUS et accession sociale à la propriété envisagée par la Ville de Paris sur l'ensemble du programme d'aménagement de la Z.A.C.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous avons eu l'occasion d'en parler lors d'une réunion publique. Très honnêtement, nous avons au cours de cette soirée expliqué la politique de répartition de la diversité des produits sur l'ensemble des constructions, avec des pourcentages que je présenterai comme des fourchettes bien évidemment, entre 20 à 25 % de P.L.A.-I et 25, 30 ou 35 % de P.L.S.

Je parle de fourchettes parce que les agréments proposés par l'Etat sont variables d'une année sur l'autre. Cette année, j'avais jusqu'à ces derniers jours moins de P.L.S. à attribuer que l'an dernier sur le territoire parisien. Ce qui m'aurait mis en difficulté s'il y avait aujourd'hui des décisions à prendre sur Batignolles en la matière, voyez-vous.

Comme nous nous y sommes engagés, nous avons à peu près 30 % de P.L.S. prévus, et dans la mesure du possible nous respecterons nos engagements sur le sujet, en ayant intégré à votre esprit que dans les catégories de logements sociaux, vous avez aussi des produits spécifiques comme les foyers des jeunes travailleurs et les logements étudiants.

Il y a lieu de pondérer tout cela pour en venir, me semble-t-il, au coeur de votre question : combien de logements sociaux familiaux et quelle répartition dans les logements sociaux familiaux ? La réponse est claire : 30 % de P.L.S. environ, 50 % de PLUS, et 20 à 25 % de P.L.A.-I.

En ce qui concerne l'accession à la propriété, vous savez que nous avons une stratégie différente. Accession sociale à la propriété, puisque nous avons mis en place le P.P.L. "Prêt Paris Logement", qui a permis aujourd'hui à 11.000 Parisiens de devenir propriétaires à Paris. Ceci s'appliquera sur le territoire des Batignolles comme sur le territoire parisien.

Je rappelle qu'à ce jour il y a donc 20 % de l'espace de construction logement qui est réservé sur Batignolles pour faire du logementoyer locatif privé à loyer plafonné, le solde étant de l'accession directe à la propriété.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - L'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Les éléments sont connus, donc je ne sais pas ce que je peux indiquer de plus. J'ai donné une réponse, comme nous avons déjà donné une réponse sur ce sujet, avec les fourchettes telles que nous pouvons le faire aujourd'hui, puisque les choses se feront année après année, en fonctions des agréments fournis par l'Etat lui-même.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, est-ce que cette réponse vous agrée ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je pense qu'il est préférable qu'elle soit actée auprès du maire d'arrondissement plutôt qu'en réunion publique. Si vous pouvez par ce vœu lui transmettre les choses par écrit, ce sera beaucoup plus clair.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 124).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au contrat passé entre "Paris Habitat" et SFR concernant la mise en place de la fibre optique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au contrat passé entre "Paris Habitat" et la société SFR concernant la mise en place de la fibre optique.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le plus gros bailleur social de Paris et du 15e arrondissement, "Paris Habitat", a choisi SFR comme opérateur principal pour ses locataires.

Lors de l'installation de la fibre optique, les locataires se sont vus imposer un forfait mensuel de 30 euros par mois, auquel il faut ajouter les services payant que propose SFR en sus de l'offre de base conclue avec "Paris Habitat".

Ces installations ont suscité de la part des locataires et auprès du bailleur, des élus et des associations, de multiples plaintes portant en particulier sur divers dysfonctionnements et sur les frais supplémentaires engendrés par les dépassements ou les interventions des techniciens.

Or, "Paris Habitat" s'était engagé à appliquer le "triple play social", souhaité par le Premier Ministre, permettant ainsi à tous de bénéficier du téléphone, d'Internet à haut débit et de la télévision à un tarif social.

Par ailleurs, alors que le contrat signé entre "Paris Habitat" et SFR prévoyait que les locataires conserveraient le libre choix de leur opérateur, plusieurs locataires de "Paris Habitat" ont été déconnectés de France Télécom et se sont retrouvés abonnés à la fibre optique SFR.

Au vu de ces considérations et des plaintes que nous recevons, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'intervenir auprès de "Paris Habitat", afin que des mesures soient prises auprès de l'opérateur SFR sur l'application du "triple play social" souhaité par le Premier Ministre, et que chaque locataire puisse choisir son opérateur conformément au contrat initial signé entre "Paris Habitat" et SFR.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Mme de CLERMONT-TONNERRE a évoqué à deux reprises dans son intervention le souhait du Premier Ministre du "triple play social". Permettez de dire que nous avons devancé le Premier Ministre, puisque le marché initial du "triple play social" a été passé avant les déclarations de M. le Premier Ministre sur ce sujet. Il n'était pas de 30 ou 20 euros, le "triple play social" offert aux locataires de "Paris Habitat", c'est un 1,05 euro. Vous ne trouverez pas mieux sur le marché. 100.000 habitants du parc social de Paris auront un "triple play social" à un 1,05 euro.

Le marché initial a été passé avec Neuf Télécoms qui a été racheté par SFR. Tout ceci a entraîné des retards effectivement dans l'installation, mais nous avons des contacts fréquents et la société SFR a essayé de rattraper le retard. Nous sommes à quelques mois de la mise en place de la fibre optique sur ces 100.000 logements, rien que cela. Vous ne trouverez pas une autre collectivité qui ait autant de logements aujourd'hui connectés à la fibre optique.

Nous avons donc ici un progrès, une avancée considérable sur le plan technologique. Il est évident que nous avons rappelé, via les gardiens, via l'ensemble des contacts que nous avons avec les locataires, que la société SFR dans ses pratiques commerciales aujourd'hui ne respectait pas les engagements que nous avons vis-à-vis d'eux. C'est clair.

Nous avons donc rappelé à SFR qu'ils devaient, dans le cadre de leurs politiques commerciales, éviter toute forme d'exagération et laisser aux locataires le choix d'accepter ou de refuser des propositions commerciales. Nous avons attiré l'attention des locataires à ce sujet.

Bien évidemment, SFR n'aura pas le monopole, puisque des textes offrent, et c'est heureux, la possibilité aux autres opérateurs de se connecter eux-mêmes sur la fibre optique qui a été installée. Tout ceci est nouveau, tout ceci est novateur. Tout ceci, compte tenu de l'âge de certains de nos résidents, est un peu complexe, je comprends bien, mais honnêtement l'intention initiale de "Paris Habitat" est la bonne. Je vois que M. FILLON l'a reprise à son compte et je m'en félicite. Mais honnêtement, aujourd'hui, il n'y a rien d'imposé sur le sujet, il n'y a aucun contrat à passer obligatoire entre SFR et les locataires ; c'est une prestation commerciale complémentaire.

D'ailleurs, un entretien récent a eu lieu entre le directeur de "Paris Habitat" et le directeur de SFR pour remettre les choses en ordre. Les choses ont été dites et, j'espère, entendues et efficaces.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, SGCP 5 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006, dite "de Robien".

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en conformité des ascenseurs.

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place de prêts bonifiés par l'Etat dans le cadre de la loi "Robien".

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un règlement européen sur les ascenseurs.

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création par l'Assemblée nationale de la mission d'évaluation prévue par la loi "Robien".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération SGCP 5 concernant le rapport de la mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006 dite "de Robien".

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Lors de cette discussion, nous examinerons également les vœux référencés n^{OS} 35 à 38 dans le fascicule, déposés par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A.

Les interventions, je le précise, se feront exclusivement dans la discussion et à l'intérieur des temps de parole définis.

Je donne tout d'abord la parole à M. Ian BROSSAT, président de la mission, pour 5 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez rappelé, la Ville de Paris a mis en place une mission d'information sur les problèmes d'ascenseurs. Il est vrai que, comme élus, nous sommes régulièrement confrontés à des habitants qui nous interpellent sur des problèmes relatifs aux dysfonctionnements de leurs ascenseurs.

Nous avons donc mis en place cette mission, avec l'objectif d'établir un diagnostic précis sur la situation et d'émettre un certain nombre de préconisations pour que la situation s'améliore.

C'est ce que nous avons fait. Cette mission s'est donc mise en place, elle a auditionné tout le monde de l'ascenseur, les associations de locataires, les copropriétaires mais aussi les ascensoristes et, bien évidemment, les bailleurs sociaux. C'est le travail que nous avons réalisé durant six mois.

Je voudrais d'ailleurs me féliciter du fait que nous avons réussi à travailler avec l'ensemble des membres de cette mission, évidemment avec les membres de la majorité mais également avec ceux de l'opposition, puisque ce rapport a été voté à l'unanimité.

Je disais que nous avons un premier objectif qui était d'établir un diagnostic.

Et le diagnostic que nous avons établi est un diagnostic inquiétant, puisqu'il apparaît que, dans le logement social, si on se réfère aux chiffres que nous donnent les boîtes noires installées dans un certain nombre d'ascenseurs (3.000 à Paris), on en est à 17 pannes par ascenseur et par an, ce qui est assez considérable ; c'est plus d'une panne par mois.

Nous avons également cherché à analyser les responsabilités des uns et des autres. Nous avons ciblé trois responsabilités.

La première, c'est celle des ascensoristes qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'assument pas, à nos yeux, pleinement leur responsabilité de faire fonctionner les ascenseurs correctement.

Seconde responsabilité, c'est celle de la loi Robien qui partait au départ d'une bonne idée, celle de veiller à la sécurité des usagers de l'ascenseur, mais qui a eu un certain nombre d'effets pervers et en particulier le fait qu'aujourd'hui les techniciens ascensoristes sont massivement mobilisés sur des opérations de mise aux normes et non plus sur de l'entretien quotidien qui permet de réduire les pannes.

Dernier maillon de la chaîne : les bailleurs sociaux dont nous estimons qu'ils peuvent, dans un certain nombre de cas, être plus efficaces pour faire pression sur les ascensoristes et cela supposerait d'ailleurs qu'ils harmonisent leurs pratiques.

Nous avons, à partir de là, émis des propositions. J'en citerai simplement trois, et je me contenterai de parler du logement social.

La première, c'est de doter l'ensemble des ascenseurs du parc social de Paris de boîtes noires.

La deuxième, c'est, en conséquence, de faire payer des pénalités aux ascensoristes lorsque les ascenseurs ne fonctionnent pas convenablement.

Et la troisième, c'est que ces pénalités alimentent des fonds dédiés aux ascenseurs chez chaque bailleur social, afin que cet argent revienne d'une manière ou d'une autre aux locataires.

Voilà ce que je voulais dire, mais j'imagine que mes collègues renforceront ce qui vient d'être dit.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, rapporteur de la mission.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les propos qui viennent d'être tenus par le président de cette mission ne font malheureusement que confirmer les inexactitudes distillées récemment dans la presse et qu'il me revient de corriger à ce moment de notre débat.

Je regrette très sincèrement que les déclarations publiques ne rejoignent pas la qualité des débats que nous avons conduits ensemble, dans une ambiance de travail constructive, avec tous les autres élus membres de cette mission.

Une première remarque de fond pour débiter ma démonstration : l'origine de la loi 2003 "Urbanisme et Habitat" dite loi "Robien". Cette loi avait pour seul objectif de nouvelles normes dans un but de sécurité, après plusieurs accidents mortels.

Au-delà de ce que Gilles de ROBIEN nous a confirmé lui-même lors de son audition, je citerais également les propos de Mme Odile SAUGUES, députée socialiste, lors de la discussion générale de cette loi à l'Assemblée nationale en janvier 2003. Je la cite : "Il convient de s'interroger sur l'état des 420.000 ascenseurs du parc français, dont 60 % ont plus de 20 ans et près de 100.000 seraient potentiellement dangereux. Ces chiffres sont connus et si votre projet constitue une étape supplémentaire dans une prise de conscience collective, il faut reconnaître que les cris d'alarme n'ont pas manqué. Depuis 10 ans, la Fédération des ascenseurs et la plupart des organisations syndicales soulignent que la seule maintenance de certains appareils ne suffit pas et qu'il faut les moderniser mais aujourd'hui, en 2003, on ne modernise chaque année qu'environ 2 % du parc. A ce rythme, il faudra 50 ans", pour conclure par la phrase suivante : "Quelle que soit la couleur politiques des gouvernements, la recherche de la sécurité des usagers a été constante." Fin de citation.

Aujourd'hui, cet objectif est atteint, puisque nous n'avons pas eu à déplorer d'accident mortel après application de ces nouvelles normes. Continuer à dire que la loi Robien n'a pas réglé les problèmes est donc totalement faux et d'une mauvaise foi évidente, en occultant les gains de sécurité pour ne souligner que la problématique des pannes.

Je le répète avec force au nom du groupe U.M.P. : rien ne doit être fait au détriment de la sécurité et nous n'aurions pas pu cosigner un rapport qui ne replaçait pas cet objectif au centre de la problématique.

Ce qui m'amène à parler du contexte de la rédaction de ce rapport.

Le ton employé par le président de la mission ce soir n'aura échappé à personne : il s'agissait plus dès le début de rédiger un rapport d'instruction uniquement à charge, plutôt que de réaliser une investigation sérieuse et objective.

Rappelons d'ailleurs ici que l'Etat, qui est facilement critiqué, n'a pas été consulté et que la Direction de l'habitat, administration qui supervise cette politique, ne s'est pas exprimée dans le cadre de cette mission.

Certains problèmes posés dans ce rapport sont bien réels et on ne peut qu'être d'accord pour améliorer la situation. Mais rapidement, au fur et à mesure de nos auditions, nous avons réalisé que nous manquions d'éléments statistiques fiables. La mission s'est principalement basée sur des témoignages. L'Etat effectue régulièrement des enquêtes pour disposer de bases objectives. Une prochaine enquête est inscrite au programme d'études 2010 et devrait permettre d'obtenir une photographie de la situation fin 2010.

Malgré ces difficultés structurelles, le groupe U.M.P. a pris toute sa part dans cette mission et notamment par la réécriture de notre rapport, dans un souci de vérité et surtout de service à l'égard des usagers du mode de déplacement le plus employé dans notre ville.

Ma collègue Géraldine POIRAUT-GAUVIN reviendra largement sur les apports de notre groupe dans ces débats mais, par rapport à la version initiale du rapport qui nous a été proposé, je souligne auprès de notre Assemblée quelques points essentiels que j'ai souhaité développer :

- les auditions de tous les bailleurs sociaux, des ascensoristes et de Gilles de Robien ;

- la part de la malveillance et du mauvais usage, les grands oubliés de la version initiale mais cause non négligeable de pannes ;

- et, enfin, l'insuffisance de certaines données statistiques.

Le résultat ainsi obtenu contredit des conclusions trop rapidement arrêtées et favorise une meilleure compréhension des processus de responsabilité et, dès lors, d'une prise en charge plus réactive en cas de dysfonctionnement.

Les représentants U.M.P. dans cette mission ont visé l'efficacité et le pragmatisme, afin de pouvoir mettre tous les acteurs autour d'une même table et envisager des solutions durables. Il était, pour nous, essentiel d'exploiter toutes les possibilités du ressort de la collectivité et des bailleurs, et nous sommes heureux d'avoir trouvé un écho favorable auprès des membres des autres groupes parmi les 20 propositions faites par le groupe U.M.P. en annexe de ce rapport.

Alors, oui, mes chers collègues, le groupe U.M.P. a profondément modifié ce rapport avant de le voter, car il était inadmissible pour nous de laisser diffuser une première version aussi subjective et approximative.

Mais ce rapport pose plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions.

Le pire serait de continuer à opposer les associations de locataires aux bailleurs, les bailleurs aux ascensoristes, les ascensoristes à l'Etat. Il est temps que chacun prenne ses responsabilités dans cette affaire et que la Ville, par l'intermédiaire des bailleurs sociaux dont elle a le contrôle, montre l'exemple, puisque les logements sociaux sont les plus concernés par ces pannes mais surtout par les causes de ces pannes.

C'est la raison pour laquelle nous insistons pour que deux propositions de ce rapport soient mises en œuvre rapidement par les bailleurs sociaux :

- le reversement aux locataires, en toute transparence, des pénalités appliquées aux ascensoristes ;

- et l'installation de vidéoprotection dans les halls d'immeubles les plus sensibles, afin de prévenir les actes de malveillance.

Mes chers collègues, au-delà du coup d'éclat qui était recherché lors de la demande de création de cette mission, notre responsabilité est désormais de travailler sur des solutions pérennes et de mettre tous les acteurs face à leurs responsabilités.

J'espère, pour conclure, que nous trouverons chez tous les membres de cette mission, et en premier lieu son président, la même ardeur à travailler sur la mise en œuvre de ces propositions constructives qu'à privilégier les dénonciations médiatiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick OLIVIER, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Annick OLIVIER. - Je souhaiterais exposer ici les résultats de cette mission d'information et d'évaluation en saluant d'abord la qualité de nos débats.

Le premier constat qui s'est rapidement imposé à nous est le taux trop important d'immobilisation d'ascenseurs à Paris. La situation française témoigne d'un taux de panne de 3 à 4 pannes par an par cabine. À Paris, il pourrait s'élever à 1,4 panne par mois. La structuration de l'habitat social rend ces données plus volatiles et je regrette par ailleurs que fort peu de données nous aient été données par le parc privé.

Les causes de ces immobilisations sont multiples. Le vandalisme souvent mis en avant ne s'avère pas être une cause majeure des pannes. En effet, pour la Préfecture de police de Paris et le Groupement interbailleur de sécurité, les dégradations volontaires restent marginales.

La principale cause est l'insuffisance de la maintenance préventive. La durée moyenne de maintenance est de 20 minutes par mois, ce qui est largement insuffisant.

Ces dernières années, le nombre d'ascenseurs à la charge des techniciens a d'ailleurs très nettement augmenté, ce qui diminue d'autant le temps passé à prévenir les pannes.

Outre la structure du marché, la loi Robien s'est traduite par un transfert des moyens de la maintenance vers les travaux de mise aux normes. Les recrutements effectués n'ont pas comblé ce transfert. Cette loi exige aussi des fonds conséquents souvent difficile à assumer pour le parc privé.

Autre effet paradoxal, les ascenseurs mis aux normes tombent plus fréquemment en panne dans la période suivant les travaux. En effet, l'évaluation du niveau de sécurité implique des réglages complexes qui nécessiteraient une grande disponibilité des techniciens, ce qui est rarement le cas.

On assiste aussi à une intégration verticale importante des quatre opérateurs majeurs. Les bureaux de contrôle censés apporter un regard extérieur sont systématiquement rachetés par ces sociétés. Le contrôlé devient contrôleur, et inversement. C'est pourquoi, en réponse à ces causes multiples, notre mission a tenu à formuler des préconisations dans différentes directions.

Certaines sont directement adressées au marché, comme la nécessité d'une meilleure garantie de la qualité des prestations de maintenance, ou encore le développement d'une formation de techniciens qualifiés. Sur ce dernier point, il apparaît primordial que l'État veille à ce qu'un nombre suffisant de places soit offert au sein des filières existantes. Il est temps que la formation prévue par la loi Robien soit effective en augmentant en lycée le nombre de places, en associant tous les acteurs. La possibilité de créer une école de techniciens ascensoristes pourrait être étudiée. En cette période de crise, je vous rappelle que ce sont des emplois durables et non délocalisables qui seraient ainsi créés, dynamisant à terme la concurrence.

Les solutions de contrôle sont aussi proposées par la mission. La télésurveillance s'avère un excellent moyen de sanctionner les ascensoristes défaillants et de garantir la qualité des prestations effectuées. Les devis présentés pour la passation de contrats devraient être plus détaillés et plus clairs.

Par ailleurs, la Ville de Paris s'engage par sa capacité d'information des usagers, par ses bailleurs ensuite, par ses interlocuteurs, tel l'A.D.I.L., chargée de dresser un suivi statistique, objectif de la situation, ou encore la collecte d'informations auprès des bailleurs sociaux, qui seraient bien sûr présentés à cette assemblée.

Pour conclure, je me permettrai de me féliciter que toutes les propositions du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés aient été adoptées, ainsi qu'un certain nombre de vœux qui vous sont conjointement proposés avec le groupe communiste et les élus du parti de gauche.

Face à une situation problématique et conflictuelle des ascenseurs à Paris, ces propositions adoptées à l'unanimité de la mission sont des solutions justes, efficaces et pérennes qui devraient contribuer à améliorer le service rendu aux Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à Mme Véronique DUBARRY, pour le groupe "Les Verts".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'un des mots que j'ai retrouvé le plus souvent dans ce rapport est : exaspération, décliné en verbe, en adjectif ; tout le monde est exaspéré. Les bailleurs, les usagers, principalement, sont exaspérés de ce qu'il est désormais convenu de considérer comme le moyen de transports le plus utilisé en France, terme repris à la fois par une députée communiste et par la fédération des ascensoristes.

Heureusement pour chacun d'entre nous, c'est bien le seul moyen de transports à être géré de cette façon et à multiplier les pannes, les dysfonctionnements en tous genres de ce type.

Les accidents survenus les dernières années, en particulier dans le parc social, ont entraîné ce fameux durcissement des normes de sécurité des ascenseurs. Ce durcissement a fatalement engendré une forte augmentation de la demande, demande que les ascensoristes sont dans l'incapacité d'assumer.

Ce phénomène, au lieu de réduire les délais d'intervention, a eu pour effet de les allonger encore un peu plus et de dégrader une situation déjà totalement insatisfaisante.

Les règlements existent. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est se donner les capacités de les appliquer, et c'est du côté des cahiers des charges de nos appels d'offres visant à assurer l'entretien de ces ascenseurs qu'il faut à notre avis chercher quelques réponses.

Comment accepter qu'une entreprise mette plusieurs jours à intervenir sur un ascenseur en panne dans un grand ensemble de logements, entraînant ainsi un très fort désagrément pour les usagers ? Nous devons améliorer la contractualisation des interventions avec ces entreprises.

En cas de défaillance de ces prestataires, les montant d'astreinte doivent devenir beaucoup plus dissuasifs.

Ces marchés sont, j'y reviendrai, particulièrement lucratifs. Notre rôle est donc d'imposer dans la négociation une véritable qualité de service aux usagers, en particulier en matière de réactivité.

Et parmi les usagers, justement, les plus pénalisés sont bien sûr ceux et celles qui, en situation de handicap, et quel que soit le type de handicap, pas seulement, comme je l'ai relevé dans le rapport, les personnes à mobilité réduite, ou bien encore les parents de jeunes enfants, ou bien, toujours dans le même ordre d'idée de difficulté à se déplacer, les personnes âgées. Pour toutes ces catégories d'usagers, une panne d'ascenseur n'est pas seulement un "désagrément". Cela peut parfois signifier une impossibilité de sortir de son logement, un complet empêchement de participer à la vie dans la cité.

Et comme je n'imagine pas qu'il puisse être envisagé de "condamner" qui que ce soit à habiter au rez-de-chaussée, je pense qu'il va falloir vraiment travailler à ce que pour ces personnes-là, l'ascenseur soit véritablement considéré comme un service à part entière.

Dernier point financier, celui-là, il a été dit à de nombreuses reprises et c'est mentionné partout dans le rapport, à quel point ce marché est juteux. Nous ne parlons pas ici de quelques milliers d'euros mais bel et bien de milliards. Marché monopolistique, juteux, je l'ai déjà dit, mais sur lequel nous devons avoir une intervention afin de ne pas laisser en déshérence une grande partie des habitants de bâtiments ayant besoin d'ascenseurs.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à Mme Danielle SIMONNET, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous devons tout d'abord nous féliciter du travail complet que cette mission d'information et d'évaluation a fourni sur le dossier des ascenseurs.

La priorité de la mission, tout au long de ce projet, a été d'être à l'écoute des locataires du parc social et des Parisiennes et des Parisiens en général, sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leur logement.

C'est ce qui caractérise le travail des élus de notre groupe : être à la fois dans le respect et l'écoute des Parisiens, et la volonté de proposer des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie.

Pendant ces travaux, la mission a auditionné une trentaine d'acteurs de ce dossier, à la fois des associations de locataires, de consommateurs, des bailleurs sociaux et privés, des professionnels de la sécurité, des représentants des personnels des ascensoristes, et même Gilles de ROBIEN, auteur de la loi de 2003, dont il s'agissait d'évaluer les conséquences.

Élément important dans la démarche d'écoute et de dialogue, il y a eu aussi des visites de terrain lors desquelles les membres de la mission ont pu prendre toute la mesure des problèmes posés par les pannes longues et récurrentes d'ascenseurs, et en particulier des citoyens qui sont les plus durement touchés par ce phénomène, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des femmes enceintes ou des personnes avec des enfants en bas âge.

Rappelons ici que le rapport final a été voté à l'unanimité, preuve, s'il en fallait, de la qualité du travail mené par la mission dans l'intérêt de tous les Parisiens.

Alors, dans le débat qu'on a aujourd'hui, M. Jean-Didier BERTHAULT, tout d'un coup, alors que vous aviez pourtant voté ce rapport, vous changez votre tonalité.

Vous insinuez que les pannes seraient essentiellement dues au vandalisme et aux mauvais usages des citoyens parisiens, notamment dans le logement social.

Je voudrais quand même rappeler ici que le vandalisme ne représente que 6 % des pannes selon les statistiques de la R.I.V.P.

Donc, non, la vidéoprotection dans les halls des ascenseurs ne sera pas la solution. Voilà toujours la même solution que la Droite nous propose : la vidéosurveillance. Ce ne sera pas la solution.

Pourquoi ce retournement de veste, pourquoi ce changement de position de M. Jean-Didier BERTHAULT ?

J'aimerais bien quand même alerter mes chers collègues sur le fait que vous avez tous été destinataires d'un mail de la Fédération des ascensoristes, un mail de pression sur notre vote et notre débat d'aujourd'hui, qui me semble extrêmement choquant.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Attendez...

Mme Danielle SIMONNET. - Laissez moi !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Arrêtez de dire n'importe quoi !

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis conseillère de Paris, j'ai pris connaissance du rapport, j'ai le droit de m'exprimer !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Poursuivez, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un nouveau style, on vote un rapport, puis on intervient de manière contradictoire avec ce que les uns ont voté, et on empêche les conseillers de Paris de s'exprimer sur ce qui leur est présenté.

Vraiment, je tiens à rappeler qu'il y a eu une attitude étonnante de la part des fédérations ascensoristes, ce mail de pression qui me choque. Le travail de cette commission n'a pas toujours été mené dans de bonnes conditions, car on peut regretter un manque total de transparence de la part des responsables des grandes sociétés d'ascensoristes qui ont été auditionnées : Otis, Koné, et Thyssenkrupp. Malgré des demandes répétées, ces sociétés ont fourni très peu de données statistiques pour alimenter le travail de la mission. Eh oui, le problème des données statistiques c'est le problème des sociétés ascensoristes qui ne les ont pas transmises.

Elles évoquent le sacro-saint respect de la confidentialité commerciale, et bien, on ne peut être que choqué sur le fait que les intérêts des usagers ne passent jamais avant les profits de ces sociétés qui, cela a été rappelé par d'autres intervenants, bénéficient d'un quasi-monopole.

Je pense qu'il est nécessaire de rappeler le contexte commercial dans lequel ces sociétés évoluent. Les travaux de mise aux normes de la loi Robien représentent un marché de près de 10 milliards d'euros, principalement monopolisé par les trois sociétés que j'ai citées précédemment, ainsi que Schindler. La loi Robien, on peut le dire, a créé un marché du siècle.

Dans ce contexte, les locataires et les copropriétaires ont le droit d'exiger un service qui fonctionne correctement, des réparations effectuées à temps dans le respect de la sécurité des personnels et des usagers.

Ils sont également le droit d'exiger une information régulière et transparente sur les services fournis, les contrats en vigueur et les solutions proposées par les ascensoristes.

La puissance financière de ces groupes et leur situation de monopole justifient le vœu que nous avons déposé visant à la création d'une commission d'enquête sur le marché des ascenseurs. Rappelons qu'en 2007, la Commission européenne a infligé une amende de près d'un milliard d'euros aux quatre principaux ascensoristes pour entente illicite. Cela mérite, en effet, que l'on soit très vigilants sur leurs pratiques pour que les usagers puissent bénéficier d'un service de qualité à juste prix.

Je félicite donc la mission pour ses préconisations visant à ce que les pénalités versées en cas de dysfonctionnement et de non-respect de leurs obligations soient intégralement reversées au bénéfice des locataires du parc social.

M. Ian BROSSAT était intervenu au Conseil de Paris en ce sens il y a quelques mois. Il y a une ferme volonté et persévérance parmi les élus de notre groupe à agir concrètement pour cette amélioration des conditions de vie quotidienne des Parisiens et des Parisiennes, et je pense que sur la question du logement social, l'ensemble des questions relatives aux conditions de vie dans l'habitat social doit être suivi de très près et que nous devons dans la lignée des travaux de cette commission envisager un travail équivalent sur le suivi des travaux de réhabilitation du logement social, notamment dans le cadre du plan climat.

Nous pourrions réfléchir à impulser des conseils de l'habitat social pour offrir un cadre pérenne à l'ensemble des locataires afin de mieux faire entendre et défendre leurs droits dans l'ensemble des groupements du logement social, et permettre un meilleur dialogue entre les locataires et les bailleurs sur l'ensemble des sujets de la vie quotidienne qui nous tiennent à cœur.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Les ascenseurs, voilà bien un sujet de politique de proximité comme je les aime, mais le maire de Paris, par son absence sous-estime ces thématiques alors que l'ascenseur est le premier mode de transport des Parisiens. Un ascenseur toujours en panne pourrait la vie des habitants d'un immeuble surtout quand il s'agit d'un immeuble de grande hauteur. Un ascenseur public toujours en panne, comme c'est le cas de l'ascenseur Keller, permettant d'accéder aux immeubles de la dalle du Front de Seine et aux équipements publics, c'est inadmissible ! J'en profite d'ailleurs, pour demander publiquement à la SemPariSeine de régler au plus vite ce problème récurrent que nous avons redouté lors de l'installation de la cabine il y a quatre ans.

Mais revenons à la mission. Malgré nos désaccords sur le fond, il a régné pendant cette mission une ambiance agréable entre les élus des différents groupes notamment grâce à l'impulsion du président Ian BROSSAT, et je tiens à l'en remercier.

Malheureusement, Mme Danielle SIMONNET vient de jeter un voile, une ombre sur cette bonne humeur, mais il faut dire qu'elle n'a pas été très présente lors des auditions, je crois ne l'avoir jamais vue.

M. Alexis CORBIÈRE. - Elle n'est pas membre de la commission.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Qu'elle parle alors de ce qu'elle connaît. C'est vraiment dommage de réécrire l'histoire.

Le rapporteur, M. BERTHAULT l'a dit, nous, membres du groupe U.M.P.P.A., nous avons rejeté et réécrit un prérapport à charge contre le législateur et contre les ascensoristes, qui semblait rédigé à l'avance et expliquait les dysfonctionnements que par la complexité du dispositif législatif et réglementaire de 2003, ainsi que par la situation de position dominante des entreprises ascensoristes. C'était en effet inadmissible.

Dire que l'origine des pannes était due exclusivement au mauvais entretien des appareils par les ascensoristes, plus intéressés par les travaux de modernisation que par la maintenance, était abusif. La rédaction actuelle est plus équilibrée.

Par ailleurs, demeure une grande insatisfaction et le sentiment d'un travail inachevé. Après des mois de travail, pouvons-nous dire que tous les objectifs ont été remplis ? Non.

Quels étaient-ils ?

Entendre tous les acteurs ? Tous n'ont pas répondu à l'invitation de la mission.

Comprendre les raisons du dysfonctionnement ?

Toute la lumière n'a pas été faite.

Apporter dans le champ de compétence de la Ville des solutions concrètes et durables, nous avons essayé, y sommes-nous vraiment parvenus ?

Si ce rapport est nourri de tableaux intéressants, de données obtenues parfois par extrapolation, les causes précises et quantifiées de ces pannes demeurent insuffisamment exploitées. C'est pourquoi de nombreuses propositions émanant de notre groupe visaient à améliorer le niveau d'information de la mission. Je voudrais rappeler quatre points et quatre réalités sur nos propositions.

Première réalité, le sous-équipement des immeubles de grande hauteur, notamment dans le parc social. Nous devons réfléchir à un plus grand investissement des bailleurs dans la modernisation et l'équipement en ascenseurs des immeubles sociaux.

Lors de notre visite au 36, rue Emeriau il n'a été contesté par personne, pas même par "Paris Habitat" que cet ensemble immobilier souffrait d'un sous-dimensionnement du nombre d'ascenseurs par rapport à celui des logements desservis avec deux appareils pour 180 logements. La moyenne d'une vingtaine de logements sociaux par ascenseur n'est qu'une moyenne, et combien d'ensembles immobiliers souffrent de sous-équipement.

Deuxième réalité, la nécessité de développer la vidéoprotection et d'augmenter les interventions du Groupement parisien interbailleurs de surveillance (G.P.I.S.) dans les immeubles sociaux.

Cela a été dit, si beaucoup de nos propositions alimentent le rapport, quelques-unes ont été éliminées, comme l'installation de la vidéoprotection dans les zones sensibles identifiées par les bailleurs, et l'extension du périmètre d'intervention du G.P.I.S. Pourtant, dans un dépliant de la SGIM que préside M. Jean-Yves MANO il est écrit : "les pannes représentent la plus grosse part des réclamations relatives aux équipements communs. Il s'agit souvent de pannes liées à la mauvaise utilisation, voire à des actes de vandalisme, plus rarement à la défection inopinée de certains dispositifs". Lors des déplacements, les locataires ont souvent évoqué les malveillances et les détériorations volontaires.

Le G.P.I.S. signale lors de son audition que les ascenseurs servent à cacher des armes ou des stupéfiants.

Alors pourquoi le prérapport minimisait-il le vandalisme et éliminait le mauvais usage pour ne retenir qu'une exaspération vengeresse des usagers ? Le logement social pourrait bénéficier de ce dispositif de vidéoprotection complété par un système de gestion d'accès des ascenseurs.

Et tout cela dans le respect de la loi sur les libertés individuelles. Je regrette donc que la mission ait écarté cette proposition.

Quant au renforcement de la présence du G.P.I.S. dans l'ensemble du parc social, il est vraiment dommage de ne pas avoir retenu cette proposition qui était partagée par M. Georges SARRE. Vous ne pouvez pas rejeter à la fois la vidéoprotection et la présence humaine sans être qualifiés de laxistes et d'irresponsables.

Troisième réalité, la présence humaine dans les ensembles sociaux est indispensable, et je voudrais revenir un instant sur le rôle des gardiens. La mission a rappelé la nécessité de créer un "monsieur ascenseurs" à la Ville de Paris, pour mettre en place un système de veille des dysfonctionnements dans les immeubles parisiens. Or, les acteurs principaux dans les remontées d'informations demeurent les gardiens qui sont les premiers alertés, les premiers à être sur place, les premiers à appeler les secours.

Beaucoup d'immeubles sociaux ne disposent plus d'un gardien à temps complet, et cela est regrettable pour la vie quotidienne de ces immeubles. Nous disons que les gardiens peuvent être des "messieurs ascenseurs décentralisés".

Quatrième réalité, en cas d'inertie du propriétaire ou du bailleur, de quel recours disposent les Parisiens ?

Je rappelle que le Code de la construction et de l'habitat propose une saisine du Préfet de police dans ses articles L. 129-1 et L. 129-5, c'est-à-dire que quand un immeuble d'habitation présente un dysfonctionnement ou un défaut d'entretien de nature à créer des risques sérieux pour la sécurité des occupants ou qui compromet gravement leurs conditions d'habitation, le Préfet de police peut, par arrêté, prescrire leur remise en état de fonctionnement ou de remplacement en fixant le délai.

Devant la méconnaissance de ce dispositif par les Parisiens, le groupe U.M.P.P.A. a suggéré de demander à la Préfecture de police de publier et de diffuser une plaquette d'information sur les recours dont disposent les locataires sur la base de ces articles.

Sur ce fondement, j'ai moi-même saisi la Préfecture de police pour le 36 rue Émeriau et cette intervention a prouvé son efficacité aujourd'hui.

Oui, cela s'est nettement amélioré dans cet immeuble, Monsieur MANO ; c'est une bonne nouvelle. En tout cas, la présidente de l'association des locataires est très contente.

Aujourd'hui, quelles sont les perspectives ?

Un rapport sera présenté au Conseil régional d'Ile-de-France lors de la prochaine séance, en juin, confiant à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France une mission de collecte des données concernant la situation du parc d'ascenseurs dans les immeubles sociaux de la région.

Par ailleurs, ce rapport prévoit de demander à l'Agence régionale de développement et au Syndicat mixte d'études Paris métropole d'étudier la faisabilité et les modalités de création d'un nouvel opérateur sur le marché francilien des ascenseurs.

Ce nouvel opérateur serait chargé de proposer aux bailleurs une offre d'entretien et de maintenance des cages d'ascenseur et chargé de la formation et du recrutement des personnels techniciens ascensoristes.

Nous verrons bien quel sera le devenir de ce rapport.

En tout cas, pour conclure, mes chers collègues, sur le travail de cette mission, on a le sentiment d'une mission inachevée, de propositions qui ne régleront pas tous les problèmes, de carences graves en matière de renforcement de la sécurité dans les immeubles sociaux et d'une volonté de la part des bailleurs de se défaire de leurs responsabilités.

Il faut donc encore travailler pour que le cauchemar des pannes ne soit plus qu'un mauvais souvenir et je reste à la disposition de notre assemblée pour poursuivre cette réflexion.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot, simplement, pour dire que c'est effectivement une mission d'information qui touche franchement au quotidien des Paris et que ce rapport, qui a été adopté à l'unanimité le 11 mai dernier, le groupe Centre et Indépendants y adhère totalement.

Le groupe souscrit à ces conclusions et je me contenterai de quelques petites observations.

On ne peut que se féliciter, je crois, du travail de cette mission qui a été fait sous la responsabilité de Ian BROSSAT et des élus qui ont cherché tous, toutes tendances confondues, à y apporter, dans un esprit constructif, et c'est l'exemple qui vient de nous être donné par nos deux collègues de l'U.M.P., leur contribution.

Ce rapport pointe avec justesse, je crois, la responsabilité des ascensoristes, qui profitent largement, selon nous, de la situation d'oligopole qui existe dans la profession.

Je me réjouis que parmi les propositions émises, un certain nombre touchent au portage et tentent d'apporter une réponse aux attentes des personnes qui sont les plus gênées dans leur vie quotidienne par les pannes d'ascenseur. Ce sont évidemment toujours les plus défavorisés, les plus démunis, les plus fragiles, les personnes les plus âgées, les personnes avec des enfants et des choses à porter ou qui sont dans les étages les plus élevés.

Il est donc de notre responsabilité d'élu de leur permettre de vivre le plus normalement possible en cas de panne prolongée et surtout, en amont, d'éviter ces pannes prolongées, en mobilisant les moyens humains pour les aider.

Il faut, dans ce domaine, non seulement compter sur l'aide des personnels municipaux, mais aussi encourager l'action d'associations de quartier. La solidarité ne peut reposer que sur les collectivités, l'apport des corps intermédiaires est, là, nous semble-t-il, décisif.

Je vais quand même formuler un regret : parmi les syndicats auditionnés, il n'y en a eu qu'un seul, il se trouve que c'est la C.G.T. Or, les personnels des entreprises chargés de la maintenance des ascenseurs sont très importants dans cette affaire. J'ai ici la copie d'un courrier qui a été adressé au Maire par le syndicat C.G.C. et qui rappelle que ces entreprises emploient 8.000 personnes en Ile-de-France. Il aurait peut-être fallu associer à cette réflexion et auditionner tous les syndicats représentatifs et non pas un seul en l'occurrence la C.G.T. Je tenais à m'en faire ici l'écho en cette séance.

J'ai terminé avec ces quelques réflexions et j'exprime néanmoins un certain pessimisme devant l'ampleur de la tâche à accomplir, même si c'est un bon début ; je crois qu'il va falloir, effectivement, que l'on s'atèle tous à continuer cette tâche. Au moins, avons-nous dressé à travers ce rapport un état des lieux qui est assez précis, me semble-t-il, de la situation des ascenseurs parisiens, ce dont nous nous félicitons.

On a parlé tout à l'heure d'exaspération et, effectivement, on comprend l'exaspération des gens qui sont victimes des pannes incessantes à répétition dans leurs immeubles de grande hauteur ; c'est ce qu'a rappelé encore tout à l'heure ma collègue Géraldine.

Cela va quand même dans le bon sens et nous nous réjouissons que cette mission ait réussi à porter ses fruits, en espérant qu'ils soient suivis d'effet.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Camille MONTACIÉ, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, le premier constat porte sur la concentration extrême du marché et je vais vous parler du marché des ascenseurs et des pratiques des ascensoristes, parce que la question des marchés, c'est un peu ma fonction.

Thyssen, Koné, Schindler et Otis se partagent les commandes et les contrats et, évidemment, les P.M.E. ascensoristes jouent un rôle extrêmement marginal, se contentant de marchés extrêmement limités. Si on prend l'exemple de la Ville de Paris, c'est l'un des quatre - c'est Otis, entre autres - qui a obtenu le marché de la Ville.

En ce qui concerne, bien sûr, cette question de la concurrence, elle est depuis longtemps au cœur des débats et dès 1986, le Conseil national de la concurrence a mis en exergue le dysfonctionnement de ce marché.

Mais ce qui est plus intéressant, c'est ce qu'a fait la Commission européenne. La Commission européenne, après neuf années d'enquête, a condamné collectivement les quatre ascensoristes à une amende record de 992 millions d'euros, après avoir constaté en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, qu'une entente illicite caractérisée a permis à ces sociétés de faire artificiellement monter les prix de leur marché. De fausses offres, trop élevées pour être acceptées, étaient présentées par des sociétés qui n'étaient pas censées remporter le marché et donnaient ainsi l'illusion d'une véritable concurrence.

Je vous conseille de regarder en annexe le rapport du marché que nous avons passé à la Ville en 2009, c'est encore plus récent, et vous constaterez ce que veut dire la fausse concurrence ; l'exemple est parfaitement illustré.

Par ailleurs, effectivement, ces pratiques des ascensoristes ont des conséquences extrêmement importantes. La première, effectivement, celle à laquelle on pense, est la hausse des prix liée à l'absence de concurrence, mais depuis 2005, ces sociétés se sont partagé un marché qui porte à la fois sur les mises aux normes, les réparations, les travaux, et qui représente, on vous l'a dit, un total de 7 milliards d'euros ; 90 % de ce marché est partagé en quatre. C'est quand même extrêmement important ; c'était le marché du siècle.

De ce fait, cet oligopole a renforcé sa puissance financière et son emprise globale sur le marché. Leur puissance financière favorise le rachat de P.M.E. du secteur, y compris des sociétés de télésurveillance et ces rachats mettent en cause l'indépendance des moyens de contrôle et du suivi par les bailleurs des contrats passés avec les ascensoristes, une indépendance qui est absolument nécessaire à la sécurité des usagers.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la D.G.C.C.R.F., n'a pas souhaité donner suite à nos demandes. Voilà quelqu'un qui n'est pas vraiment intervenu dans notre commission, qui ne nous a pas aidés et qui n'a pas répondu à nos sollicitations ; elle n'exerce aucune surveillance du marché et on a juste une fiche technique disponible sur son site.

La loi de Robien n'a en rien été l'occasion d'exiger une mise à plat, de favoriser une déconcentration du marché.

C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche émettent le vœu que l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire de notre Conseil, soit saisie d'une demande de commission d'enquête sur le marché des ascenseurs et souhaite qu'elle établisse avec les pouvoirs dont elle dispose si des pratiques illégales, dont, au final, les Parisiens sont les principales victimes, auraient pu être commises, à l'instar de ce qui a été observé en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Virginie DASPET. Il vous reste 2 minutes 30.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant tout, je souhaiterais exprimer ici ma satisfaction, satisfaction quant au travail accompli par notre mission, qui s'est attachée, dans le cadre de ses compétences, bien évidemment, à émettre un diagnostic crédible de la situation et à formuler des propositions concrètes, applicables et pérennes.

Ainsi, sur le reversement des pénalités, contrairement à ce que propose, je crois, l'U.M.P. à travers un vœu, nous avons retenu une solution qui était celle du bon sens, c'est-à-dire de proposer que ces pénalités soient utilisées au profit des locataires par la généralisation de solutions de portage, par exemple, et non reversées directement, en tous les cas d'une manière systématique, aux locataires, ce qui romprait totalement avec l'idée même de mutualisation, qui est pourtant essentielle au parc social.

Satisfaction, enfin, que nos préconisations s'adressent à l'ensemble des Parisiens et non seulement aux bailleurs sociaux et publics. Dans les faits, les conséquences de la loi "Robien", ses effets pervers nous concernent tous, propriétaires comme locataires, au quotidien. On a déjà cité les pannes, les chantiers de rénovation qui traînent en longueur ; je ne reviendrai pas sur tous ces éléments.

Evidemment, cette situation ne peut se comprendre que si l'on mesure la manne providentielle que représente pour les ascensoristes la mise aux normes du parc d'ascenseurs.

La question qui se pose en premier lieu est : pourquoi ?

Pourquoi les 4 milliards d'euros d'investissements nécessaires initialement prévus par cette loi ont-ils été réévalués à plus de 7 milliards d'euros quelques années plus tard ?

Pourquoi encore, au regard des échéances des travaux prévus en 2008 et 2013, des retards massifs se sont-ils accumulés ?

La réponse est simple et tient en un mot : l'inconséquence.

L'inconséquence d'un Gouvernement, en son temps, matérialisée par ce coût surélevé, prohibitif, qui pèse lourdement à la fois sur les bailleurs sociaux et sur les copropriétés et, par voie de conséquence, sur leurs locataires.

Rappelons juste un chiffre : pour le parc résidentiel privé, le coût des travaux de mise aux normes a été estimé de 20.000 à 40.000 euros par ascenseur. Vous imaginez la charge pour une petite copropriété !

Bref, dans la pratique, les faits sont simples : les grosses copropriétés, celles qui disposent d'une surface financière suffisante, peuvent assurer la mise aux normes de leur ascenseur. A contrario, les petites copropriétés, celles qui sont les plus modestes mais aussi les plus dégradées, se voient dans l'incapacité absolue de payer.

Inévitablement, devant ces inégalités, on peut s'interroger sur les facilités offertes par la loi. La réponse tient encore une fois en un mot : rien ou presque rien. Des réductions de T.V.A. ou des déductions d'impôts, autant de mesures dérisoires au regard des besoins exprimés.

Comme vous l'aurez compris, je souhaite mettre en exergue que les pouvoirs publics, au nom d'un principe de précaution mal compris, ont fait montre d'un aveuglement coupable quant à l'impact financier de leur mesure, notamment vis-à-vis des petits propriétaires ; je pense particulièrement à Paris aux petits propriétaires que sont souvent les personnes âgées.

Sur ce point, et pour pallier l'irresponsabilité gouvernementale, que proposer ?

C'est précisément l'objet du vœu porté conjointement par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, un vœu relatif à la mise en place de prêts bonifiés par l'Etat dans le cadre de la loi "Robien". Cette solution est nécessaire, car un soutien financier direct et urgent aux bailleurs sociaux comme aux propriétaires privés s'impose aujourd'hui. Suivant l'exemple de la Ville de Paris, qui a octroyé sa garantie pour un emprunt souscrit par la S.G.I.M., l'Etat doit généraliser la mise en place d'un tel système qui offrirait, en particulier aux copropriétés, la capacité de faire face à leurs obligations.

Cette solution, nous la proposons par souci de justice et d'équité.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je redonne la parole à M. Ian BROSSAT pour une minute, en tant que président de la mission. Ensuite, répondront MM. MANO et DAGNAUD pour l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT. - Je voudrais simplement rapidement saluer les interventions des uns et des autres.

Remercier l'ensemble des élus qui sont intervenus ; je pense aux élus socialistes, aux élus Verts, aux élus du Parti de Gauche, à Danielle SIMONNET à laquelle on ne peut pas reprocher de ne pas être venue aux réunions de cette mission, puisqu'elle n'en était pas membre mais qui a le droit de s'intéresser à cette question.

Remercier également Edith CUIGNACHE-GALLOIS et Géraldine POIRAUT-GAUVIN, que je remercie pour ses remerciements, même si j'ai préféré le début de son intervention à sa conclusion, mais je pense qu'elle s'en doutait.

Je voudrais dire aussi que je m'étonne un peu - mais je ne voudrais pas lancer de polémique ici - des propos tenus par Jean-Didier BERTHAULT parce que, au fond, le sentiment que vous donnez, par les propos que vous avez tenus, c'est que vous vous désolidarisez du rapport que vous avez vous-même voté et que vous avez en partie initié, puisqu'un certain nombre de propositions ont été faites par vous.

Alors, vous me reprochez d'avoir tenu un certain nombre de propos dans la presse. Je vais vous le dire très clairement, Monsieur BERTHAULT, la muselière ne fait pas partie du kit du président de mission et je ne pense pas que cela soit souhaitable.

Tout cela donne l'impression que, d'une certaine manière, vous retournez votre veste ; je pense que c'est regrettable, mais il est vrai qu'à lire la presse, j'ai parfois l'impression que vous êtes un expert en la matière !

Demandez son avis à Françoise de PANAFIEU !

Pour le reste, je voudrais dire que l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est que ce rapport existe, qu'il y a une réelle détermination à agir sur les causes des pannes et à faire en sorte que les habitants de notre ville souffrent moins de ce problème.

Je voudrais enfin, et ce sera ma conclusion, remercier l'ensemble des collaborateurs des différents groupes, le groupe U.M.P., le groupe socialiste, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui ont beaucoup travaillé dans le cadre de cette mission.

Remercier également l'administration. Je ne sais pas si Marie-Blandine DUCLAP est là.

Remercier également l'Inspection générale de la Ville de Paris qui, avec Dominique BARRELA et Jean-Marc JANOUDI, a beaucoup contribué au travail de cette mission.

Je voudrais vraiment me féliciter du travail que nous avons accompli et puis, pour ce qui me concerne, je suis optimiste, donc je suis convaincu que nous allons réussir à faire avancer les choses.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Oui, Monsieur le Maire.

Moi aussi, je voudrais remercier l'ensemble des acteurs de cette commission et ce travail d'enquête important, sur un sujet effectivement dont beaucoup de Parisiens subissent de temps en temps les désagréments, le non-fonctionnement des ascenseurs.

Et je me réjouis de l'ensemble des auditions qui ont pu être faites et de la totale participation des acteurs du monde professionnel des ascensoristes.

Et félicitons-nous de la conclusion unanime, signée par l'ensemble des groupes participants. C'est si rare qu'il faut le souligner !

Néanmoins, la situation, on a pu la découvrir au cours de ce travail d'enquête, n'est pas simple, car effectivement nous avons un parc, en France en général, vieillissant, plus vieux que dans certains pays européens, qui nécessite à l'évidence des interventions lourdes et des investissements lourds.

Suite au vote de la loi "Robien", à propos de laquelle je précise que je ne remets pas en cause les éléments qui ont poussé M. de ROBIEN à décider des normes complémentaires dans la sécurité des ascenseurs, les ascensoristes ont sans doute été trop loin dans la définition des objectifs à atteindre qu'eux-mêmes étaient dans l'incapacité d'atteindre dans les délais qu'ils s'étaient donnés. Ceci a entraîné une désorganisation du monde des ascensoristes, qui n'est plus capable à la fois de faire de l'entretien courant et des travaux de mise aux normes dans des délais extrêmement raccourcis.

D'ailleurs, à ce sujet, vous le savez, il y a trois ans de cela, en tant qu'adjoint au logement entouré de l'ensemble des bailleurs parisiens, nous avons tenu une conférence de presse à la suite de laquelle la Ministre de l'époque, Mme BOUTIN, a donné deux ans de plus aux ascensoristes pour effectuer les travaux.

C'est donc qu'il y a effectivement un problème de compétences professionnelles. Il n'y a effectivement pas suffisamment de personnes compétentes dans le domaine des ascensoristes pour assurer ne serait-ce que la sécurité des employés, car je regrette de constater qu'il y a un certain nombre d'employés qui ont des accidents graves, voire qui ont décédé suite à des accidents professionnels, ce qui montre bien qu'il y a un problème de formation professionnelle, et une vraie filière doit être organisée.

Par rapport à ces situations, nous avons pu comprendre de-ci, de-là, la velléité de certains de mettre en accusation les bailleurs sociaux, comme si un propriétaire, qu'il soit bailleur social ou pas, se réjouissait à l'idée d'avoir des ascenseurs qui ne fonctionnaient pas.

Bien évidemment, non, vous l'aurez bien compris : un ascenseur qui ne fonctionne pas, ce sont des locataires mécontents, un bailleur assailli, c'est donc le mécontentement des locataires qui est en cause et il ne peut donc être satisfait de cette situation.

Pour vous donner une idée, deux chiffres : la R.I.V.P. doit investir 80 millions d'euros pour la mise aux normes de ses ascenseurs, "Paris Habitat", 240 millions d'euros ! Voilà les enjeux économiques qui sont devant nous. Vous comprendrez que ces sommes ne sont pas dérisoires et nécessitent des immobilisations financières importantes, des emprunts à long terme, et je soutiendrai un vœu qui demande à l'État de mettre en place un prêt bonifié pour financer à la fois les bailleurs sociaux et les propriétaires privés dans la démarche de mise aux normes des ascenseurs pour des raisons de sécurité : cela me semblerait être une bonne politique.

Bien évidemment, je ne peux admettre d'entendre qu'il n'y a plus suffisamment de gardiens dans les immeubles sociaux de Paris : c'est faux, dans la mesure où le nombre de logements par gardien est de 80 à 100 logements, y compris à "Paris Habitat", et je vous le garantis.

Tous les immeubles qui nécessitent la présence d'un gardien ont donc un gardien. Ils sont là pour surveiller la bonne marche des ascenseurs et la bonne vie de l'immeuble. Ceci est une réalisation parisienne et vous trouverez rarement ce chiffre chez d'autres bailleurs sur le territoire. Je tiens à le souligner.

Je voudrais également rassurer Mme SIMONNET sur le fait que les bailleurs sociaux ont une expérience longue et ancienne du dialogue avec les organisations de locataires, et que chaque organisation de locataire représentative, est forcément reçue par le bailleur.

Si elle est représentative, elle se présente aux élections. Il y a dans ce cas des élections d'un comité de concertation locative où l'ensemble des décisions sont prises en étroite collaboration avec eux, et souvent avec l'accord des locataires, y compris dans la répartition des frais de pénalités de retard et de non-exécution des travaux ; c'est le cadre normal du débat au sein notamment de "Paris Habitat" ou de la R.I.V.P.

Oui, les organisations de locataires sont reconnues et, à ce titre, exercent pleinement leurs responsabilités avec d'ailleurs beaucoup de talent, il faut le dire, et de persuasion souvent. C'est leur rôle et c'est bien ainsi.

Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet. Il reste beaucoup de travail à faire. Je ne pense pas, par contre, et je le dis, que la vidéosurveillance soit la solution à tout. Ne nions pas le fait que, dans certains cas, il y a dans certains bâtiments de certains immeubles une présence qui entraîne des défaillances et des pannes d'ascenseur.

Oui, cela existe. Ne le nions pas. Nous les connaissons. Nous n'avons pas besoin de vidéosurveillance pour savoir que cela existe. C'est un constat que nous sommes amenés hélas à faire. Le problème est de mettre en sécurité et non accessible les sécurités des ascenseurs pour que les habitants puissent voyager en toute sécurité et subir le moins de pannes possible.

Sachez que bien évidemment l'ensemble des bailleurs sociaux est mobilisé à trouver des solutions techniques adéquates immédiates pour venir en aide aux locataires qui se verraient privés d'ascenseurs pour des causes techniques.

J'attire l'attention simplement sur le fait que dans les mois à venir il y aura des arrêts assez longs, uniquement en raison de l'application de la loi de mise aux normes des ascenseurs qui nécessitent des travaux lourds, parfois de un à deux mois, il faut le savoir. Bien évidemment, l'ensemble des bailleurs sociaux aura pris des dispositions nécessaires pour offrir les qualités de service utile aux locataires qui ne peuvent pas se déplacer ou qui sont âgés.

Encore une fois, je remercie l'ensemble des membres de la commission pour ce travail ô combien utile.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - C'est gentil.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, souhaitez-vous dire deux mots ?

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - En trois mots, pour me réjouir avec vous tous du succès rencontré par cet outil de travail nouveau qui représente les missions d'information et d'évaluation de notre Assemblée. Elle s'en est très vite appropriée les enjeux et l'intérêt.

Je crois que c'est une revalorisation très concrète et très positive de notre travail collectif d'élus. On peut s'en réjouir tous ensemble.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je précise que s'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote. Toutefois, il y a des vœux qui ont été déposés sur ce rapport. Nous allons procéder au vote des vœux.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35, déposée par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 125).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36, déposée par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 126).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37, déposée par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 127).

je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38, déposée par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 128).

Mes chers collègues, la séance est suspendue.

Nous reprendrons nos travaux demain matin à 9 heures.

Très bonne soirée à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 7 juin 2010 à vingt heures vingt minutes, est reprise le mardi 8 juin 2010 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, notamment les éminents présidents et adjoints.

La séance est reprise.

2010, DVD 97 - Adoption du schéma d'orientations pour le développement du vélo à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par groupe "Les Verts" relatif à la création d'un itinéraire continu entre le parc André Citroën et le parc de Bercy, d'ici 2014.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un projet d'une piste en contre sens cyclable rue Amelot, assurant la liaison sécurisée entre la place de la Bastille et la place de la République.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'un itinéraire cyclable autour du Champ de Mars.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une étude des possibilités d'aménagement de contre sens cyclable et des discontinuités cyclables dans le 15e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de la traversée est/ouest et de la liaison entre les bois.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une piste cyclable sur les Champs Elysées.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'insertion d'un itinéraire cyclable sur l'avenue des Champs Elysées.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension des zones 30.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de nouveaux doubles sens cyclables.

Vœu déposé par la Majorité municipale du 18e arrondissement, relatif à la généralisation des doubles sens cyclables "Objectif d'une ville 30".

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour que les futurs quartiers verts du 18e arrondissement bénéficient rapidement des doubles sens cyclables.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour que l'ensemble des rues du quartier vert Montmartre soit mis en double sens cyclable.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la généralisation des doubles sens vélo dans le 20e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la distribution des brochures réalisées sur le double sens cyclable.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions d'information et de sécurité dans le cadre du schéma d'orientations pour le développement du vélo.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'une expérimentation du dispositif "Paris respire" rue du Commerce.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension de l'opération "Paris respire".

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la communication des chiffres d'utilisation, de rotation des vélos, d'indisponibilité et des stations Vélib' du 20e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de places de stationnement dédiées aux vélos aux abords des nœuds de transports en commun.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la faisabilité de la circulation des vélos dans les grands parcs et jardins.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un itinéraire de loisir "tour du bois" dans le Bois de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'un "chèque vélo".

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la Nuit du vélo à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la participation de la Ville de Paris à la "Fête du vélo".

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de la durée d'utilisation gratuite du Vélib'.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une opération "Paris vélo" d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique du vélo, sur la pelouse de Reuilly.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une maison du vélo associative et d'ateliers de réparation.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au recyclage des épaves de vélos.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation du nombre de places de stationnement dédiées aux vélos.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création sur la voirie parisienne d'au moins 150 boxes de stationnement sécurisés pour vélos, d'ici 2014.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'implantation d'un remonte pente dans le 20e arrondissement.

ment.

2010, DVD 33 - Approbation du programme 2010 d'itinéraires cyclables, de double sens cyclables en zone 30 et d'aires de stationnement. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France dans le cadre de la 2e tranche du quatrième contrat "Réseau Vert". Signature de l'avenant au contrat "Réseau Vert" pour les doubles sens cyclables.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation sur les besoins en petits aménagements cyclistes, complémentaires des aménagements structurant du Plan Vélo.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux itinéraires cyclables dans le 15e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au gabarit des rues dans lesquelles sont installés des contresens cyclables.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan des accidents mettant en cause des vélos.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité pour les cyclistes (port du gilet jaune et du casque).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité des doubles sens cyclables dans les "zones 30".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons les projets de délibération DVD 97 et DVD 33. Tout le monde a compris que ce sont les deux projets de délibération qui concernent le plan vélo.

Mes chers collègues, depuis neuf ans, l'offre de vélos à Paris s'est considérablement développée.

260 kilomètres de pistes cyclables ont été réalisées, et avec Vélib' et ses 75 millions d'utilisateurs en moins de trois ans la conception même des déplacements dans la Ville a été profondément modifiée.

Aujourd'hui, avec le schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris, nous vous proposons de franchir une nouvelle étape.

Quels en sont les principaux axes ?

D'abord, la continuité entre tous les aménagements. On pourra traverser Paris à vélo, aller d'un quartier à un autre sans rupture d'itinéraire.

Deux grandes traversées Nord-sud et Est-ouest seront ainsi finalisées.

La première reliera le bois de Vincennes au bois de Boulogne, et la seconde, le canal de l'Ourcq à l'aqueduc de la Vanne.

Dans un deuxième temps, l'axe à la fois central et symbolique des Champs-Élysées sera aménagé ainsi qu'un parcours longeant la Seine dans tout Paris.

Par ailleurs, nous améliorerons la lisibilité, c'est-à-dire la clarté du réseau cyclable afin que les axes que l'on peut emprunter soient clairement identifiés.

11 itinéraires sécurisés sont déjà définis, ils bénéficieront d'une signalisation particulière et d'aménagements de voirie adaptés.

Parce que le stationnement demeure un obstacle majeur à l'utilisation du vélo, nous avons prévu de créer 1.000 places chaque année d'ici 2014, mais je crois que la préparation de cette séance, les échanges qui ont eu lieu devraient nous permettre de décider, je l'espère en tout cas, d'en créer 2.000 chaque année d'ici 2014.

Ainsi, la pratique du vélo sera beaucoup plus simple et accessible à tous.

Mais il y a un préalable bien sûr, c'est la sécurité.

Je ne détaillerai pas ici l'ensemble des mesures de sensibilisation et d'information dans ce domaine.

Je tiens simplement à indiquer que nous ferons porter un effort tout particulier sur un problème majeur : l'angle mort des poids lourds, responsable de la quasi-totalité des accidents de vélo.

Enfin, sur ce sujet plus encore que sur tous les autres, nous devons regarder au-delà des limites administratives de Paris.

Nous avons ainsi voulu donner au vélo une dimension métropolitaine, et je remercie M. Pierre MANSAT de l'impulsion qu'il a donnée à cet aspect du dossier.

C'est bien entendu le sens de l'extension de Vélib' à la banlieue et c'est dans le même esprit que nous aménagerons dans les quatre ans dix nouvelles portes de Paris pour créer une fluidité et surtout une continuité entre notre ville et les communes voisines.

Voilà, mes chers collègues, je proposerai en outre au Conseil de Paris, comme cela m'a été demandé, d'organiser à l'automne un débat organisé -pardonnez-moi pour la répétition- sur l'ensemble de la politique des déplacements dans notre Ville.

Car le schéma qui vous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans une vision plus large des transports urbains.

D'ailleurs, le vélo est un peu plus qu'un mode de transport, c'est un moyen d'apprécier la Ville dans sa diversité, sa totalité, et même de la regarder.

Le projet qui vous est proposé ce matin est donc important pour le mouvement de notre capitale. Je tiens à remercier chaleureusement Annick LEPETIT, qui porte ce projet avec intelligence et persévérance, et j'invite notre Assemblée à adopter le schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Il y a un beaucoup d'inscrits. 18, c'est énorme. Cela veut dire qu'il va falloir que chacun respecte les cinq minutes.

La parole est d'abord à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, les deux projets de délibération que nous examinons maintenant marquent une nouvelle étape.

Une nouvelle étape majeure dans le développement du vélo à Paris.

Cette étape est inspirée par la même détermination que celle qui anime la politique de déplacement conduite par notre ville depuis 2001, celle de la multiplication des offres de transport alternatives à la voiture individuelle. Nous sommes plusieurs membres de notre Assemblée à recourir au vélo dans Paris et en tant que tels, nous pouvons collectivement témoigner combien en la matière nous revenons de loin.

Qu'on s'en souvienne un instant, malgré quelques mesures bien limitées imputables à M. Jean TIBÉRI il y a 10 ans, il fallait beaucoup de courage pour faire du vélo à Paris à cette période.

Souvenons nous juste un instant des axes rouges, que la Municipalité de droite avait mis en place afin de permettre aux voitures d'aller toujours plus vite.

C'est dire si la tâche de la nouvelle majorité en 2001 s'annonçait difficile. Et il convient ici de saluer la politique qui a été conduite en matière de vélo depuis neuf ans sous votre autorité, Monsieur le Maire, par la nouvelle majorité municipale conjuguant volonté politique, courage et pragmatisme.

Cette vision a porté ses fruits depuis 2001. Les taux de croissance de pratique du vélo, l'extension du réseau cyclable, la création de zones 30 témoignent à leur tour de l'effort qui a été conduit.

Comme représentant de notre Conseil auprès de l'association "Impact" qui réunit les capitales européennes autour de la problématique des transports, je peux en porter ici témoignage : Paris fait figure de ville pionnière dans ce domaine désormais, un de ses plus beaux fleurons étant évidemment le système Vélib'.

Une étude sur l'économie du vélo publiée en octobre 2009 a d'ailleurs démontré une corrélation entre l'effort en matière d'investissement public et la part modale du vélo. Certaines villes d'Europe du nord, qui ont commencé plus tôt, ont désormais de l'ordre de 10 % de déplacements mécanisés assurés en vélo et Paris, qui a commencé plus tard, en prend allègrement le chemin.

Cette évolution amène donc aujourd'hui l'Exécutif à proposer à notre Conseil un nouveau schéma d'orientation pour la période 2010-2020 et sa déclinaison opérationnelle pour 2010-2014.

Alors, nous l'avons vu, l'objectif est cette fois de multiplier par deux la pratique du vélo dans la prochaine décennie, de porter le réseau d'aménagement cyclable à 800 kilomètres, soit le double du réseau de 2008.

Une des caractéristiques de ce plan est de mettre l'accent sur la liaison avec les communes riveraines de Paris ; dix portes seront ainsi réaménagées. Et puis, vous l'avez évoqué, deux grands axes à dimension régionale connectés aux grands itinéraires cyclables franciliens seront réalisés : la traversée ouest-est et la traversée entre le nord et le sud, l'ensemble de ces aménagements étant conduits en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les élus des arrondissements ont été encouragés à proposer des itinéraires intégrés à la déclinaison 2010 du plan Vélib'.

Ainsi, mes collègues maires Patrick BLOCHE et Jérôme COUMET nous proposent chacun dans un vœu plusieurs aménagements cyclistes supplémentaires. Pour le 11e, il s'agit de sécuriser la liaison Bastille-République par la rue Amelot ; pour le 13e, il s'agit d'aménager le quai François-Mauriac, le boulevard Vincent-Auriol, la porte de Vitry et la place de Rungis.

S'agissant du 7e, à l'initiative de Laurence GIRARD, conseillère d'arrondissement, je relaie devant notre assemblée la proposition d'un itinéraire cyclable alternatif permettant d'éviter d'emprunter les avenues de Suffren et de La Bourdonnais.

Enfin, les élus de gauche du 15e ont souhaité relayer les demandes des associations par un vœu portant sur des aménagements cyclables complémentaires porte d'Issy, rue Falguière, et pour l'accès au pont Mirabeau et demandent également qu'une expérimentation du dispositif "Paris respire" soit lancée rue du commerce.

Vous le voyez, c'est donc non seulement avec satisfaction mais même avec enthousiasme que les élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés voteront ce nouveau schéma d'orientation pour le développement du vélo. Il faut en effet poursuivre et amplifier la nouvelle révolution des transports que nous conduisons à Paris : une révolution douce des transports doux, mais une révolution quand même, pour le plus grand bénéfice des Parisiennes, des Parisiens, et bien au-delà !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire.

Plus personne dans notre Assemblée ne conteste que le vélo est un mode de déplacement économique, pratique, particulièrement adapté au milieu urbain et qui a en outre le mérite d'être bon pour la santé, celle des cyclistes, mais aussi celle de l'ensemble des citoyens puisqu'il ne produit aucun gaz à effet de serre. À ce titre, le vélo est le seul véhicule individuel qui mérite le soutien des autorités publiques hors aides aux déplacements des personnes à mobilité réduite, car seul son usage ne crée aucune pollution locale ou délocalisée. Il n'a aucun impact sur le changement climatique. Sa pratique, je l'ai dit, est même recommandée par les autorités médicales.

Mais derrière cet apparent consensus, le développement du vélo continue de susciter de nombreuses polémiques. Loin de concerner les seuls cyclistes, le vélo interroge l'ensemble de notre rapport à la rue et à son partage, autrement dit, notre rapport à la ville.

Les cyclistes parisiens sont encore confrontés à des difficultés pour circuler et stationner ; le sentiment d'insécurité est tenace, et se déplacer tous les jours à Paris en vélo ressemble trop souvent à un véritable parcours du combattant : véhicules garés en travers des pistes, deux-roues motorisés circulant dans les couloirs de bus, Code de la route inadapté au vélo, le tout parfois renforcé par de mauvaises campagnes de communication ; autant de freins au développement du vélo à Paris.

Le schéma d'orientation qui nous est proposé est donc le bienvenu.

En effet, la transformation de Paris en véritable ville cyclable ne peut se concevoir que comme l'aboutissement d'une politique de déplacement cohérente, orientée vers le développement du transport en commun et de l'ensemble des circulations douces.

Paris est une ville dense où l'espace public est relativement rare et où la voiture est omniprésente. Ainsi, cette politique de promotion du vélo passe-t-elle par une réduction de la place de la voiture et de sa vitesse de circulation.

C'est d'abord le cas sur les plus grands axes. La sécurisation des déplacements à vélo y suppose des aménagements spécifiques tels que les couloirs de bus élargis en site propre ou des pistes cyclables. La continuité de ces aménagements reste mal assurée et nous nous félicitons de voir le renforcement de ces continuités de parcours inscrit parmi les objectifs prioritaires du plan vélo soumis à notre approbation.

Toutefois, si Paris veut rattraper le retard qu'elle accuse en matière de vélo sur les grandes capitales européennes telles qu'Amsterdam, Copenhague et Berlin, ces aménagements sont encore insuffisants.

Un essor plus massif du vélo nécessite l'adaptation progressive de l'ensemble de la voirie à ce mode de déplacement spécifique.

C'est là l'objectif que nous nous étions assignés et que nous avons commencé de remplir sous la précédente mandature, avec notamment la création de 36 quartiers verts qui mettaient en place la réduction de la vitesse de la circulation, le double sens cyclable, la modification des plans de circulation, etc., conditions qui permettent aux cyclistes, qu'ils soient aguerris ou non, de se déplacer rapidement et en toute tranquillité.

Mieux, ces mesures de réduction de la vitesse et de la densité du trafic automobile sont loin de ne profiter qu'aux seuls cyclistes. Elles bénéficient en tout premier lieu à la sécurité des piétons, qu'ils soient riverains ou visiteurs, renforcent l'attrait des quartiers concernés, améliorent le cadre de vie des habitants et enfin, permettent de réduire considérablement la pollution et les nuisances qu'elle entraîne.

C'est dans cette même logique que s'inscrit la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30. Rappelons que cette mesure a été instaurée par le Gouvernement après un long travail de persuasion du club des villes cyclables, à l'époque où mon collègue et ami Denis BAUPIN en était le président.

Où est-il ? Ah ! Il est ici. Merci, Denis !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous perdez votre temps...

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les temps de courtoisie sont décomptés ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes quasiment à cinq minutes !

M. Jacques BOUTAULT maire du 2e arrondissement. - Ce décret gouvernemental ne s'applique qu'aux zones 30. Pourtant, le double sens cyclable est souhaitable sur l'ensemble des voies où la vitesse de circulation est inférieure à 50 kilomètres heures sous réserve de certains aménagements de sécurité.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville ne se contente pas de respecter le strict minimum légal mais qu'elle poursuive une politique audacieuse et use de l'ensemble des moyens que lui confère la loi pour favoriser une ville apaisée où la circulation des cyclistes et des piétons ne soit plus entravée par celle de la voiture.

La Ville doit donc se donner des objectifs clairs, celui d'une généralisation à terme des double sens cyclables sur l'ensemble des voies et celui de l'extension des zones 30 à l'ensemble de son territoire, en commençant par les quartiers centraux, comme cela est prévu dans le Plan de déplacement de Paris.

Ce partage de l'espace public ne doit pas prévaloir pour la seule circulation mais également pour le stationnement, et nous nous réjouissons d'avoir été entendus sur notre demande de plus de places de stationnement pour vélo supplémentaires créées par an à Paris, et nous vous en remercions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez largement dépassé votre temps de parole : concluez maintenant !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - En définitive, nous nous réjouissons de l'adoption de ce plan vélo qui va, nous l'espérons, permettre de relancer cette politique de vélo à Paris, qui était un peu endormie depuis trois ans et qui nous semble pourtant indispensable afin de revoir nos ambitions à la hausse.

C'est le sens des propositions que nous avons formulées dans nos vœux et amendements.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vraiment, j'insiste auprès de tous les orateurs, tenez votre temps de parole ! Sinon, on ne s'en sortira pas.

Vous allez peut-être vous répéter les uns et les autres ; je ne sais pas, je vois toute une série...

Ce ne sera pas le cas de M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. J'éviterai la répétition.

L'adoption du schéma d'orientation pour le développement du vélo marque une étape importante de la mandature. Ce schéma porte une ambition pour la décennie à venir, après le premier schéma 2002-2010.

Il s'agit de définir précisément les axes que notre Municipalité entend promouvoir afin de faire de Paris une ville cyclable à l'horizon de la fin de la décennie.

Les nouveaux aménagements sont attendus avec impatience, qui permettront de donner un nouveau souffle au développement du vélo depuis l'avènement de Vélib' en 2007.

Mon collègue Jacques BOUTAULT vient d'insister sur les aménagements nouveaux à réaliser pour faire de notre capitale une ville apaisée, où la circulation non motorisée, qu'elle soit celle des piétons ou celle des cyclistes, aura la priorité avec les transports collectifs.

Je voudrais, pour ma part, évoquer l'accompagnement du développement de la pratique du vélo.

En premier lieu, notons que ce schéma d'orientation pour le vélo est soumis à l'examen de notre assemblée, alors que s'est tenue ce week-end la Fête du vélo, à l'initiative de plusieurs associations cyclistes. Il nous semble que l'occasion aurait été belle pour la Ville de Paris de saluer l'adoption de son plan vélo en donnant son concours aux organisateurs. Il est dommage que la Ville de Paris n'y ait pas participé.

Bien sûr, nous le savons, Paris n'a pas pour autant renoncé à la promotion du vélo et dès le mois de septembre, dans le cadre de la semaine des mobilités durables, des animations seront proposées, car le développement de l'usage du vélo ne suppose pas que la création de nouveaux aménagements, aussi nécessaires soient-ils. Il passe également par la promotion d'une véritable culture du vélo et dans cette démarche, les associations de cyclistes sont un partenaire primordial sur lequel la Ville peut s'appuyer pleinement. Les associations, par l'expertise qu'elles ont su développer, par leur énergie militante, par leur proximité avec les usagers, sont les mieux à même de promouvoir cette culture.

C'est bien pour cette raison que nous souhaitons que la future Maison du vélo puisse être gérée par des associations de cyclistes. Ce serait là l'occasion de renforcer l'activité de ces associations, mais aussi de répondre aux besoins des cyclistes en information, en animation ou en assistance technique. Ces besoins sont nombreux et spécifiques au vélo et nous souhaitons obtenir l'engagement de l'Exécutif que le vélo sera bien au centre des activités de cette maison et qu'il ne s'y verra pas noyé dans la promotion de scooters ou de voitures électriques, qui ont certes un intérêt, mais qui n'ont rien à voir avec le besoin des cyclistes.

C'est le sens de l'un des vœux que notre groupe a déposé au sujet des anciens locaux de la Maison roue-libre située boulevard Bourdon.

Pour remplir pleinement ses missions, la future Maison du vélo devra également être dotée de moyens adéquats, en termes d'emplois à temps plein et de budget de fonctionnement de ce lieu, comme c'est déjà le cas pour les maisons du vélo existantes en région.

Il reviendra bien sûr aux animateurs de cette future Maison du vélo de définir plus précisément les activités qui y seront développées. A notre sens, il serait tout à fait souhaitable qu'elle offre, comme bien des Maisons du vélo, la possibilité de venir réparer soi-même son vélo ou d'apprendre à le faire.

On le sait, en effet, pratiquer le vélo nécessite un entretien de son véhicule. Pour bien des cyclistes parisiens qui ont choisi ce mode de déplacement avant tout par souci de simplicité et de rapidité, ces petites réparations peuvent représenter une contrainte.

Si Vélib' rencontre un succès aussi important, c'est précisément parce qu'il offre à chacun la possibilité d'utiliser un vélo sans se soucier ni de son entretien ni de son stationnement ni de sa protection contre le vol.

C'est là le sens de notre proposition d'un chèque vélo de 50 euros qui serait accordé à tout Parisien qui choisirait d'acheter un vélo neuf, et ce, pour lui permettre d'acquiescer un antivol, un équipement de sécurité ou pour effectuer les premières réparations.

Une telle mesure serait également l'occasion de soutenir le réseau des vélocistes parisiens, qui ont un rôle essentiel à jouer pour le développement de la pratique du vélo en ville.

Soutenir le vélo, c'est aussi se préoccuper du recyclage des vélos. La Ville de Paris a lancé, avec la Préfecture de police, une opération de ramassage des épaves de vélo. Ces épaves, une fois identifiées comme telles, loin d'être de simples déchets qui vont être gaspillés en partant en décharge ou à l'incinération, sont, en réalité, un gisement de matières premières qui peuvent être confiées à des entreprises en vue d'être réparées ou recyclées. C'est le principe de l'économie circulaire que défendent les écologistes ; rien ne se perd, tout se transforme.

Des initiatives prennent forme pour développer le recyclage des vélos que notre Ville peut soutenir. C'est, par exemple, le cas du réseau le recyclage. Ce réseau regroupe les associations françaises qui gèrent des ateliers vélos, ainsi que d'autres structures aux particuliers qui souhaiteraient développer cette activité sur leur territoire.

Nous proposons dans un vœu que les épaves de vélo enlevées par les services de la Ville et la Préfecture de police soient cédées gratuitement à des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire pour être réparées, recyclées et revendues. C'est toute une économie et des emplois qui peuvent être créés.

Développer la culture du vélo en Ville, c'est aussi, bien sûr, favoriser l'apprentissage de la pratique du vélo en milieu urbain, pour les enfants comme pour les adultes.

C'est pourquoi nous proposons un vœu pour la création d'une opération Paris Vélo pour l'apprentissage et le perfectionnement de la pratique du vélo.

Notre vœu en faveur du développement de "Paris Respire", opération qui consiste à réserver des rues ou des voies des bois aux piétons et aux cyclistes, participe aussi de cette orientation.

Enfin, nous souhaitons favoriser les déplacements domicile - travail à vélo. Pour cela, les grands itinéraires régionaux structurants sont primordiaux et l'aménagement des portes de Paris, véritables frontières bien souvent infranchissables, est indispensable.

Nous proposons, dans un vœu, d'augmenter d'un quart d'heure la durée de gratuité de Vélib', aujourd'hui limitée à la première demi-heure.

En effet, avec l'extension de Vélib' aux communes limitrophes, le périmètre d'utilisation des Vélib' a été sensiblement augmenté. Si nous voulons encourager l'usage de Vélib' pour les trajets domicile - travail, il nous semble important que les 45 premières minutes soient gratuites, car une demi-heure peut être une durée un peu courte pour des trajets entre les communes limitrophes de Paris et certains quartiers de la capitale. Nous espérons, là encore, que cette proposition trouvera une issue favorable.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, et je conclurais là-dessus, c'était une véritable "vélorution" que nous appelons tous pour faire de Paris une capitale cyclable et pour faire du vélo un mode de déplacement à part entière.

Je voudrais conclure sur une note poétique, comme nous l'invite l'écrivain Didier TRONCHET avec son "Petit traité de vélosophie", lorsqu'il nous dit que le bonheur est sur la selle ; je le cite : "L'alternance régulière pied gauche pied droit, qui engendre la rotation tranquille, voire pépère, du pédalier n'est pas sans rappeler le va-et-vient du pendule et ses vertus hypnotiques, car peut-être s'agit-il aussi d'hypnose quand le tic-tac métronomique des moyeux et le mouvement de pompes alternatives des genoux entraînent le vélo vers l'avant et son passager dans un état d'apaisement, entre veille et rêve, entre sol et ciel".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cher collègue, vous avez largement dépassé votre temps de parole. Cela ne va plus ! Vraiment, maintenant, je ne l'accepterai d'aucun élu, quel que soit...

(Mouvements divers).

Cela suffit ! Quant à la poésie, je ne commente pas.

La parole est à M. Denis BAUPIN, pour cinq minutes.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne pensais pas que c'était mon tour dès maintenant...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez faire moins.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je vais voir...

D'abord, je voudrais me réjouir, Monsieur le Maire, vous vous en doutez, de ce débat ce matin et de l'ambiance dans laquelle il se déroule. Je voudrais me réjouir que cette politique se poursuive, je voudrais me réjouir des propos positifs qui ont été émis sur les avancées que Paris a déjà réalisées en matière de politique cyclable et qu'aujourd'hui, à lire les vœux présentés par les différents groupes, j'ai l'impression qu'un certain nombre de difficultés que l'on pouvait rencontrer relèvent du passé, les mentalités ont évolué et c'est une bonne chose, je m'en réjouis et j'imagine que, peut-être, le fait que le nombre de déplacements cyclables dans la capitale ait augmenté de 100 % dans la mandature précédente n'y est pas pour rien ; cela a permis réellement de changer la façon dont nos élus, nos concitoyens, vivent le vélo dans la ville.

Je voulais juste, en complément de ce qu'ont dit Jacques BOUTAULT et Christophe NAJDOVSKI, présenter quelques-uns des vœux que nous avons déposés pour enrichir ce schéma directeur.

Le premier porte sur Vélib', mais Christophe NAJDOVSKI vient de le présenter rapidement, il porte sur la durée de gratuité. Nous ne proposons pas simplement de porter de 30 minutes à 45 minutes la gratuité pour tous les usagers, ce qui pourrait apparaître comme une simple surenchère, mais à partir d'une certaine distance, c'est-à-dire au-delà de 5 kilomètres de trajet. L'idée est bien que Vélib' doit garder son système de rotation qui fait son succès, mais avec l'extension territoriale, il y a de plus en plus d'usagers qui parcourent des distances supérieures à 5 kilomètres qui sont difficiles à effectuer en une demi-heure.

Le deuxième vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 20^e arrondissement concerne une évaluation que nous souhaiterions sur les stations Vélib' et leur achalandage et, notamment, vous vous en doutez, les stations qui sont en haut des pentes, et nous en avons pas mal dans le 20^e arrondissement ; le sentiment général des élus comme des habitants du 20^e est qu'aujourd'hui, ces stations sont mal achalandées et que si on veut pouvoir utiliser un Vélib', il faut soit se lever très tôt le matin, soit y renoncer pour quasiment toute la journée. Nous aimerions avoir des chiffres publics et que l'on puisse, au travers de cela, en tirer des enseignements sur le travail fait par la société prestataire, voire sur des adaptations.

D'ailleurs, dans notre vœu n° 106, nous faisons la proposition concrète d'examiner - c'est une étude que nous proposons - la possibilité de mettre en place à Paris un dispositif qui existe déjà dans une ville norvégienne, à Trondheim, depuis 17 ans, et qui donne satisfaction depuis 17 ans : un remonte-pente vélos. Je rassure tout le monde, il ne s'agit pas d'un remonte-pente comme ceux que l'on trouve sur les pentes de ski, qui défigurerait Paris ; il s'agit d'un système implanté sur le trottoir, donc qui est extrêmement discret ; il suffit de caler sa pédale dessus et, ensuite, on est remonté tout en haut de la pente.

Le Conseil du 20^e arrondissement a adopté à l'unanimité le vœu demandant cette étude, en vue d'une implantation du système sur l'avenue Gambetta. Pourquoi l'avenue Gambetta ? Parce qu'elle est au centre de l'arrondissement et qu'elle est l'axe prioritaire utilisé par les cyclistes, sachant que la rue de Belleville, comme la rue de Ménilmontant, sont des rues bien plus pentues encore. L'avenue Gambetta a l'avantage d'avoir très peu de croisements.

Pour qu'un système comme celui-là puisse fonctionner, il faut qu'il y ait peu de carrefours et il y en a donc un seul entre l'avenue du Père Lachaise et le sommet du cimetière, justement le long du trottoir, là où en plus il y a extrêmement peu de piétons qui utilisent ce trottoir.

Notre proposition est que l'on examine cette possibilité de mettre en place pour la première fois à Paris ce dispositif. J'invite les uns et les autres, s'ils pensent que ce système ne serait pas totalement fiable, à regarder ce qu'en dit l'ADEME notamment, qui a publié une fiche qui résume bien le fait que depuis dix-sept ans ce système fonctionne à Trondheim, qu'il donne satisfaction, qu'il y a aujourd'hui 4.500 abonnés à ce dispositif. Ce qui en dit long sur la fidélisation qu'a pu rencontrer un système comme celui-là.

Nous pensons que c'est un complément utile aux subventions que la Ville de Paris a décidé de mettre en place pour l'achat de vélos à assistance électrique, parce qu'il faut évidemment faire tout ce que l'on peut pour compenser les difficultés dues à la topographie parisienne.

Toutefois ces vélos à assistance électrique ne sont évidemment pas utilisés par tout le monde : il y a beaucoup d'utilisateurs encore avec des vélos classiques. Les Vélib' ne sont pas à assistance électrique de toute façon. Donc, ce dispositif de remonte pente serait utile pour l'ensemble des usagers à vélo qui ne disposent pas de ces vélos à assistance électrique.

Enfin, quatrième et dernier vœu que je souhaitais présenter, le vœu n° 82 concerne les Champs-Élysées. Nous avons, dit-on, la plus belle avenue du monde sur les Champs-Élysées. On pourrait considérer en regardant (en dehors des journées où tout d'un coup des pelouses gigantesques sont mises en place sur ces Champs-Élysées), que c'est plutôt la plus belle autoroute du monde et qu'il se serait temps que nous puissions avancer sur le fait de pouvoir y partager mieux l'espace et y protéger les circulations douces.

Il ne m'a pas échappé que la compétence de cette avenue incombe à la Préfecture de police, donc le travail ne pourrait se faire qu'en accord avec cette dernière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur BAUPIN. Tout le monde dépasse et vous êtes dix-huit !

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je ne pensais pas avoir dépassé mon temps. On n'a pas une bonne évaluation de sa propre...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est pour cela. Je suis là pour vous aider.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Mais je vous remercie beaucoup depuis longtemps, Monsieur le Maire, cela ne m'avait pas échappé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela fait neuf ans que je vous aide.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - C'est long.

Je propose que sur la plus belle avenue du monde nous ayons une piste cyclable qui en fasse réellement un lieu attractif pour tous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous pouvez l'applaudir quand même, ce n'est pas parce qu'il a abrégé.

Alors, Madame TAÏEB, vous avez la parole pour cinq minutes et pas une seconde de plus.

Mme Karen TAÏEB. - Je ne pense pas que je vais les dépasser.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le XXI^e siècle sera celui du vélo à Paris ou ne sera pas et, nul n'est parfait, c'est une automobiliste qui vous le dit.

Ce n'est donc plus une prophétie mais une réalité. Depuis 2001, la pratique a augmenté de façon exponentielle, une réponse concrète ayant été donnée depuis la précédente mandature aux adeptes de la petite reine, avec la réalisation de plus de 260 kilomètres d'aménagements cyclables et la création notamment du Vélib' qui connaît dès le début de son installation un véritable succès.

D'ici 2014, comme vous l'avez tous rappelé, ce seront 700 kilomètres d'aménagements cyclables qui seront réalisés, complétant ainsi le réseau existant et s'élargissant aux communes voisines.

La généralisation des doubles sens cyclables aux 65 zones 30 de la Capitale va également dans le sens d'une plus grande place donnée aux cyclistes parisiens. Cela impose par ailleurs que les uns soient soucieux de la sécurité des autres. Autrement dit, piétons, cyclistes, automobilistes, deux-roues, conducteurs d'autobus doivent être vigilants et responsables de leur propre sécurité et de celle des autres, sans égoïsme.

Je remercie d'ailleurs Annick LEPETIT qui a envisagé, dans le plan vélo que nous votons aujourd'hui, une série d'axes d'information-prévention. Car la sécurité passe par l'information. J'ai notamment souhaité par un vœu que les jeunes piétons et cyclistes, écoliers et collégiens, soient informés de façon claire et simple de la nouveauté du double sens cyclable, qui risque de surprendre au début de sa mise en application.

Le partage du macadam parisien doit être à la fois intelligent et sûr. Paris peut donc désormais, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, être traversé, apprécié, visité à vélo. Différentes opérations "Paris Respire" ont permis à de nombreux piétons, rollers et cyclistes de profiter de la capitale autrement.

Pour prolonger ce plaisir, je propose dans un second vœu que soit mise à l'étude l'organisation d'une Nuit du vélo à Paris, "tous en fluo", événement qui pourrait avoir lieu chaque année sur un parcours sans voiture, bien sûr. Pourquoi pas sur les voies sur berge ou alors sur la plus belle avenue du monde ? L'occasion de goûter à la beauté d'une ville la nuit.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis pour ces vœux parce qu'elle a été très en dessous de son temps de parole. Elle m'a facilité la tâche.

Bien sûr que Danielle FOURNIER va en faire autant.

M. Sylvain GAREL. - Et tous nos vœux seront adoptés après !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, la parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, du vélo, jour et nuit et pas simplement UNE nuit ou UN jour, comme pour la Fête du vélo, mais effectivement tous les jours et à toute heure du jour et pourquoi pas de la nuit.

Je ne rappellerai pas les effets bénéfiques de la pratique du vélo sur la santé des cyclistes, ni ses avantages liés à son coût, un des modes de transports le moins cher, ni les conséquences positives en termes écologiques. Je pense que d'autres orateurs l'ont fait avant moi.

D'ailleurs, la pratique du vélo à tout âge et en toutes saisons s'est développée à Paris et, pour les raisons que je viens de donner plus haut, elle doit être encouragée.

Pour cela, nous avons formulé un nombre certain de vœux, même une trentaine de vœux, pour accompagner le plan vélo, l'affiner, et peut-être aller plus loin. Je vais revenir sur certains d'entre eux.

Tout d'abord, nous pensons qu'il faut rassurer les cyclistes sur leurs capacités par des formations. Ce sera une des vocations de la Maison du vélo. Il faut aussi leur permettre de se perfectionner, étant entendu que les automobilistes et les camionneurs doivent eux aussi être sensibilisés à l'existence de cyclistes urbains, puisque ce sont eux qui passent le permis et non les cyclistes.

Un autre élément pour développer la pratique du vélo est la création d'itinéraires continus, ouverts sur la banlieue et directs, tant il est vrai que le cycliste ne contourne pas mais essaye d'aller toujours au plus vite d'un point à un autre.

C'est pour cela que la piste sur les Champs-Élysées qu'évoquait Denis BAUPIN, qu'a reprise Karen TAÏEB tout à l'heure, est vraiment un axe important, à la fois d'un point de vue symbolique et d'un point de vue pratique puisqu'elle permettra de relier des itinéraires déjà existants. Sans compter que l'on peut imaginer l'évolution de la ville, le plaisir des Parisiens et des touristes de pouvoir tranquillement descendre et remonter les champs à vélo et à l'air libre.

Outre ce vœu, nous avons proposé aussi, pour favoriser les itinéraires continus, que l'on autorise la circulation des vélos dans les grands parcs et jardins, comme cela a pu être fait dans certains cas, que ce soit donc ouvert à d'autres parcs.

Enfin, une fois arrivé à destination, le cycliste a besoin de stationner son vélo. Nous avons déposé un vœu et insisté pour développer le nombre de places de stationnement, notamment près des gares et des stations de RER, pour faciliter l'intermodalité.

Ceci doit s'accompagner à notre sens de la création de boxes. Nous avons proposé 150 boxes dans un premier temps, comme cela a pu se faire dans d'autres villes, qui évidemment rassureraient le cycliste et sécuriseraient le vélo.

Enfin, n'oublions pas que le vélo est parfois abandonné pour diverses raisons sur la voirie et nous proposons que soient recyclés les épaves des vélos. Elles pourraient être cédées, une fois ramassées par les services de la Ville et de la Préfecture de police, à des structures d'économie sociale et solidaire, des structures qui privilégient des emplois de réinsertion sociale, pour réparation, recyclage et remise en route de ces vélos.

Ainsi, nous avons déposé une trentaine de vœux. Nous avons eu des discussions vraiment très fructueuses avec le cabinet d'Annick LEPETIT. Nous maintiendrons un certain nombre de vœux pour aller plus loin que de simples études. Ce que nous demandons, ce sont des réalisations visibles et utiles pour l'ensemble des Parisiens et de ceux qui visitent notre Capitale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, y compris d'avoir contribué à notre gain de temps.

Pour les vœux, comme il y en a vraiment beaucoup, ce que je souhaite c'est que pendant le débat soit retirés ceux qui n'ont plus d'objet, comme cela on ira plus vite dans les votes.

Je donne maintenant la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais rejoindre le peloton des intervenants précédents pour saluer le volontarisme dont a fait preuve notre Municipalité pour développer la place du vélo à Paris et l'aménagement cyclable. L'été 2007, le lancement de Vélib' a permis au vélo de trouver pleinement sa place comme mode de transport courant à Paris, ce qui était inimaginable il y a quelques années, tant l'accent avait été mis par la Droite sur le tout-voiture.

Depuis son lancement, Vélib' comptabilise un total impressionnant de 71 millions de déplacements. L'offre de stationnement pour vélos s'est également considérablement étendue. L'engagement de notre collectivité pour la pratique du vélo a été un franc succès, ce dont témoigne l'augmentation du nombre de cyclistes de 120 %. Le vélo est un mode, comme mes collègues l'ont dit, de déplacement respectueux de l'environnement et silencieux.

Quelques bémols au tableau, cependant.

Le déplacement à vélo est en effet un mode de transport complémentaire aux autres et nous ne devons pas perdre de vue l'exigence d'un engagement continu pour l'amélioration générale de l'offre de transport, y compris les transports en commun. On aimerait voir l'Etat se soucier davantage de ce sujet qui préoccupe quotidiennement Parisiens et Franciliens.

Rappelons à cet égard l'absence de financement du tramway T3 par l'Etat qui, en revanche, impose sans concertation le projet ferré Grand Huit présenté par Christian BLANC, qui n'améliorera en rien les conditions de transport de Paris et de la banlieue.

L'augmentation du prix des transports en commun à Paris se fera sans amélioration de l'offre.

Si notre collectivité a su donner au vélo toute sa place à Paris, soulignons que ce mode de transport ne convient pas à tout le monde. Les données statistiques montrent que la tranche d'âge la plus intéressée est entre 26 et 45 ans. Ces utilisateurs sont principalement des hommes.

Plus généralement, malgré les efforts considérables et les succès de notre Municipalité pour banaliser l'usage du vélo à Paris, il reste un obstacle majeur qui constitue encore maintenant un frein à son développement : la persistance d'un sentiment de danger quand on circule en vélo à Paris.

La sécurisation de la pratique du vélo nous semble être la priorité. Le projet d'extension des aménagements cyclables va, bien entendu, dans ce sens. Nous approuvons les 680 kilomètres de réseau cyclable. Nous approuvons la circulation des vélos dans les zones de circulation douce, la circulation à double sens, dont ont parlé mes collègues. Il serait souhaitable qu'un bilan d'étape puisse être réalisé sur ce point dans les meilleurs délais.

Enfin, le développement de la prévention et la formation de tous les usagers, quel que soit le mode de déplacement, demeure une nécessité. Car, après 50 années de priorité donnée au véhicule automobile, il reste nécessaire de changer les comportements en faveur d'un plus grand respect de chacun sur les voies de circulation, et je pense aussi aux piétons.

Sécuriser la pratique du vélo pour développer son usage, c'est également pour nous favoriser la sécurisation du véhicule lui-même en développant l'offre de stationnement et les systèmes de gardiennage. Les bailleurs sociaux réalisent des parcs vélos dans les bâtiments, les parkings et les espaces libres ; nous les remercions.

Le second levier sur lequel je souhaite insister et qui doit, selon nous, améliorer le développement du réseau cyclable concerne la prise en compte de sa dimension métropolitaine. Les projets d'aménagement des portes parisiennes nous semblent, à cet égard, pertinents. De nombreux Parisiens travaillent en banlieue et ont pris l'habitude d'utiliser le vélo pour s'y rendre. L'arrivée aux portes constitue un véritable arrêt forcé, car celles-ci sont des zones particulièrement accidentogènes.

Nous avons déposé un vœu visant à la mise en place d'une concertation avec les communes voisines de Paris, afin d'étudier concrètement avec elles les modalités de stationnement et de franchissement de ces portes.

Enfin, il nous semble important d'ouvrir des pistes de réflexion pour favoriser l'accès à la pratique du vélo en direction des catégories de la population qui y renoncent pour des raisons financières ; je pense ici en particulier aux bénéficiaires de minima sociaux, aux chômeurs, aux étudiants. Il est, selon nous, souhaitable d'envisager pour eux un tarif social leur permettant d'accéder au service Vélib'.

Ainsi, j'exprime le soutien de mon groupe à la poursuite du développement du vélo à Paris présenté dans ce schéma d'orientation pour lequel nous voterons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Oui, Monsieur le Maire, l'enjeu de la transformation de notre modèle de société en un modèle moins dépendant du carbone et plus conscient de la finitude des ressources impose la transformation de notre ville et de nos mobilités. Au-delà de ce simple objectif écologique pour Paris, le développement des mobilités douces est aussi un levier important pour l'amélioration de la qualité de la vie, pour la réduction des nuisances sonores et pour un espace public retrouvé, mieux partagé et plus équilibré entre les habitants. Après plusieurs années d'investissements réguliers de la Ville de Paris dans la promotion de la pratique cycliste, que je souhaitais souligner et féliciter aujourd'hui, ce schéma représente l'occasion de faire passer le vélo dans la Capitale d'un mode de transport qui fut marginal à un véritable nouveau mode de vie, un véritable nouveau partage équilibré de l'espace public.

Pour ancrer durablement ce mode de vie, Monsieur le Maire, transformer la ville en son cœur, en son centre et jusqu'à ses symboles est primordial.

A ce titre, la formalisation de deux grands axes, très symboliques, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, sont deux opérations structurantes que nous soutenons avec enthousiasme et qui étaient depuis bien longtemps nécessaires.

Je dois reconnaître, Monsieur le Maire, que ce plan constitue une réponse structurée, satisfaisant à un grand nombre d'attentes exprimées par les usagers et les associations depuis plusieurs années : aménagement des portes, expérimentation du "tourner à droite", généralisation des sas vélos, développement tant attendus - on espère cette fois-ci qu'il ne restera pas au stade des promesses - des stations vélos dans les gares et développement des contresens cyclables dans les zones 30.

Evidemment, un grand nombre de ces nouveautés ne se feront pas sans un temps d'adaptation de l'ensemble des usagers de la route qui devront s'habituer à ce nouveau partage de leur espace mais le cap est le bon, il s'agira de le maintenir.

Il s'agira d'être particulièrement vigilant sur ce que ces nouveaux dispositifs, ces nouvelles mesures soulèveront comme questions de sécurité et à quel point ce nouveau partage pourrait, à certains égards, tendre les relations entre certains usagers de la route. J'espère que, sur ce sujet, vous bénéficierez du concours de la Préfecture de police pour assurer au mieux la protection et la sécurité des usagers du vélo.

Un point cependant, Monsieur le Maire, me conduira à mettre un petit bémol à mon enthousiasme matinal à propos de ce plan vélo : c'est la manière peut-être un peu solitaire que la Ville a de conduire sa politique en matière de vélo. En particulier en matière de stationnement - et vous avez entendu un grand nombre d'orateurs ce matin soulever la faiblesse du nombre de stationnements pour les vélos à Paris -, ce problème du stationnement typiquement pourrait trouver dans une démarche plus collégiale un certain nombre de réponses. Aujourd'hui, les 1.000 places que vous nous proposez, 2.000 avec l'amendement qui a été déposé depuis hier matin, sont prévues uniquement dans l'espace public. Or, les places nouvelles de stationnement que nous trouverons ne pourront pas toutes être dans l'espace public, elles seront situées sur des espaces plus privés ; je pense en particulier à l'absence totale d'intégration des entreprises dans le plan que vous nous présentez aujourd'hui. Elles disposent aujourd'hui d'un outil qui s'appelle le P.D.E., le Plan de déplacement en entreprise, grâce auquel elles peuvent stimuler la pratique du vélo auprès de leurs salariés et disposer de parkings de stationnement dans les entreprises.

Je crois que l'absence de stimulation, d'incitation de la part de la Mairie de Paris est un manque, qui pourrait pourtant contribuer à l'augmentation du nombre de places.

De la même manière, les bailleurs sociaux sont trop mollement incités à la création de ces parkings vélos, tout comme les opérateurs de stationnement automobile ne sont pas aujourd'hui obligés d'ouvrir des espaces vélos gratuits dans l'enceinte des parkings automobiles ; nous le regrettons.

Monsieur le Maire, ce plan est une belle étape dans la transformation de notre ville, mais nous devons rapidement être capables de répondre aux besoins nouveaux, notamment de stationnement, que cette transformation ne manquera pas de créer et nous devons répondre à ces besoins de manière collégiale, avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, pour permettre à l'ensemble des usagers du vélo de profiter de leur ville.

Je voterai donc ce plan mais je voterai également les vœux qui permettront de le densifier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Maire, pour votre habileté politique qui s'accorde si bien avec les saisons !

Au mois de juin, une délibération pour le développement du vélo et le mois prochain, en juillet, à l'approche de Paris-Plage, votre plan pour la fermeture des berges. Il y a là un vrai sens de la météo !

Plus sérieusement, vous nous proposez de renforcer le réflexe vélo. Très bien ! Nous sommes évidemment favorables au renforcement du réflexe vélo. Mieux se déplacer à vélo, mieux partager l'espace public sont des préoccupations qui nous animent dans notre groupe de manière constante et même l'hiver.

Pour autant, si nous considérons que le vélo peut être un moyen de transport et doit être valorisé, incité, renforcé, il s'impose d'en rappeler le cadre. Le vélo ne représente actuellement que 2 % des transports. D'ailleurs, il semblerait que l'engouement pour Vélib' s'essouffle. Qui pourrait croire qu'il devienne le mode principal de développement, de tous les Parisiens ? Personne ! Et pourquoi ?

Mais pour la bonne raison que c'est un mode de transport qui s'adresse finalement à des privilégiés, qui sont des gens bien portants et qui vivent dans Paris intra-muros. Or une politique de déplacement doit inclure tout le monde, pas seulement les privilégiés qui sont extrêmement minoritaires et qui ont le loisir d'utiliser le vélo comme un mode de transport à part entière. Je vous rappelle que pour circuler à vélo dans Paris, il ne faut pas être trop âgé, ni trop jeune d'ailleurs.

Il vaut mieux ne pas être malade, il ne faut pas être handicapé, il ne faut pas craindre les intempéries, la pluie, le vent, la neige, le froid ou les grosses chaleurs. Il ne faut pas avoir à véhiculer des enfants ou transporter des choses lourdes. Il ne faut pas avoir de courses à faire avant de rentrer à la maison. On peut aussi s'habiller en mode cool et vivre près de son lieu de travail. Cela élimine pas mal de monde.

Ces privilégiés ont donc la chance, et j'en fais partie, de vivre à Paris dans les meilleures conditions et c'est à ceux-là uniquement que s'adresse votre plan. Il s'agit d'une politique plus discriminante qu'il n'y paraît, alors faisons en sorte qu'elle soit sécurisante pour tous.

Il faut penser la vie de manière responsable et la faire évoluer, certes, mais sans oublier les contraintes de la vie économique, de la vie familiale, de la vie au quotidien, sans oublier que Paris, c'est aussi une ville monde, que le Grand Paris avec sa dimension et ses distances sont là, c'est une capitale dont vous portez la responsabilité. Il ne s'agit pas de lancer des projets pour faire plaisir, ou pour faire plaisir à vos amis. La proposition que vous nous faites aujourd'hui est acceptable, mais elle ne doit pas dériver. Oui nous sommes favorables à la philosophie du vélo, mais non, nous sommes contre l'idéologie du vélo. Car c'est bien cela qui suscite des craintes. Les réactions recueillies dans les conseils de quartier ne révèlent pas un enthousiasme délirant, c'est le moins que l'on puisse dire. De vives inquiétudes y sont exprimées, les contresens cyclables font peur.

Crainte pour les cyclistes du non-respect de la limitation, il faut en tenir compte, c'est important justement pour que cela marche.

Crainte pour les cyclistes de la limitation de vitesse.

Crainte pour les piétons d'être renversés par un vélo que l'on n'entend pas.

Crainte pour les automobilistes de se trouver face à face avec des vélos auxquels on ne s'attend pas.

Crainte pour les commerçants que cela ne fasse un barrage supplémentaire entre leur porte et le trottoir.

Crainte pour les riverains que l'on supprime encore des places de stationnement.

C'est pourquoi nous disons oui, mais avec une grande prudence. Particulièrement lorsqu'on voit la pression que les uns exercent pour généraliser les zones 30 et le contresens cyclable à l'ensemble de Paris, ce qui irait à l'encontre des attentes des Parisiens. Est-ce cette pression qui vous a conduit, Monsieur le Maire, à commencer les travaux avant même que l'on ne vote cette délibération ? Pourquoi cette précipitation anti-démocratique car il y a nombre d'arrondissements où les travaux ont déjà commencé ?

Si nous sommes d'accord sur l'idée d'augmenter les zones 30, il faut qu'elles soient bien définies, limitées, nettement circonscrites et raisonnables. Il serait inimaginable de faire de Paris une vaste zone 30.

Concernant le principe même du contresens maintenant, nous estimons qu'avec des équipements suffisants ils peuvent permettre, en effet, d'éviter des ruptures de charge trop violentes. Un double sens peut s'avérer sécurisant et pratique. Je sais que ce n'est pas évident pour ceux qui ne font pas de vélo.

Pendant, encore faudra-t-il s'assurer que les limitations de vitesse seront respectées et que les rues offriront une largeur suffisante pour garantir la sécurité des vélos. C'est là votre responsabilité de prendre les mesures d'aménagement nécessaires en concertation avec les arrondissements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je conclus.

Notre vision s'inscrit dans une approche réaliste et raisonnable. Le partage de l'espace public demande de pouvoir rattraper le retard en la matière, nous sommes d'accord. Mais on ne peut pas faire ce chemin vers une bonne harmonie avec un esprit de division entre les modes de transport, de déplacement, c'est ce que nous voulions vous dire. Le développement du vélo est nécessaire à condition qu'il ne concentre pas toute l'attention, tous les efforts, et qu'il ne prenne pas toute la place au profit de quelques-uns contre tous les autres.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Lynda ASMANI.

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, j'ai une proposition à vous faire, je ne dépasse mon temps de parole et vous acceptez ma proposition.

Je vous ai entendu le dire à propos de Mme Karen TAÏEB.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes redoutable, poursuivez votre intervention.

Mme Lynda ASMANI. - Je souhaitais intervenir sur le schéma d'orientation, car au-delà de la pratique du vélo que je soutiens naturellement, nous ne sommes pas de sombres obscurantistes, ma préoccupation est d'abord celle de la sécurité routière, et en particulier celle des enfants. Vous l'avez vu ce matin dans la presse, la sécurité routière met en place une grande campagne de prévention et les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les jeunes entre 18 et 24 ans et les moins de 18 ans.

Même si le vélo n'est pas une voiture, c'est bien toujours la voiture ou l'automobiliste qui peut tuer un cycliste. C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous avons déposé tout à l'heure et qui sera débattu plus tard.

Je crois sincèrement que votre principe du double sens cyclable, Monsieur le Maire, risque d'être contre productif et qu'il pourrait même avoir l'effet inverse recherché par votre majorité et notamment envers les jeunes débutants qui pourraient s'aventurer dans les rues de la Capitale. Il est en effet prévu de les autoriser à rouler en contresens dans des zones 30. Or, il s'agit bien de sens interdits, et nous avons appris un code de la route y compris quand nous étions enfants, et nous avons appris qu'un sens interdit c'était un sens interdit.

Si l'on peut éduquer les adultes, peut-être est-ce un très mauvais exemple pour les plus jeunes, car au fond si je peux prendre un sens interdit à vélo, je peux aussi le prendre en scooter et un certain nombre d'adolescents pourrait peut-être entendre cette petite musique.

Le deuxième risque est celui des mauvaises habitudes, et au fond lorsque j'entends qu'un certain nombre de vœux visent à généraliser les zones 30 dans tout Paris, je crois que la crainte que j'exprime aujourd'hui est totalement fondée.

Je n'ose pas imaginer les problèmes que cela engendrerait pour la Préfecture de Paris, et je parle sous le contrôle du Préfet de police de Paris, en termes d'accidents.

Je comprends votre volonté, Monsieur le Maire, de faciliter la circulation des vélos après avoir fait des rues de Paris un véritable labyrinthe, mais nous ne pouvons accepter que cela se fasse au détriment de la sécurité des Parisiens.

C'est pourquoi afin d'éviter cela, et dans la volonté d'être toujours constructif, il nous semble indispensable de prendre toutes les mesures utiles et responsables car la sécurité doit être notre préoccupation première en termes d'aménagement, évidemment, mais aussi en termes de protection des usagers.

Je voulais aborder très brièvement un autre sujet, qui est celui du port du casque à vélo, pratique fort répandue dans toutes les grandes capitales européennes. Certes, il y a une culture, mais elle a été encouragée fortement, et je crois qu'aujourd'hui la question de sa pertinence est posée dans les conditions urbaines que nous connaissons à Paris. Tous les efforts que nous pourrions faire sont les bienvenus, mais je crois que puisque le débat sur le port du casque obligatoire avait été posé dans le cadre du Grenelle de l'environnement, notamment pour les moins de 16 ans, et pourquoi pas pour les moins de 12 ans, je vous demande, Monsieur le Maire, que nous ayons ce débat qui mérite vraiment largement d'être étudié pour les enfants de moins de 12 ans, car ils sont les plus vulnérables et nous devons les éduquer à de bonnes habitudes, il nous revient de les protéger et de former leur esprit à une bonne pratique.

Le comité interministériel à la sécurité routière l'avait envisagé en 2007, et compte tenu des 1.000 rues, je crois, dont vous envisagez de changer le sens de circulation en zone 30 dans Paris, cela me semble évidemment une bonne proposition.

Un dernier point à propos de certaines rues, pour vous montrer que nous ne sommes pas dogmatiques, si je prends l'exemple de la rue Legouvé dans le 10^e arrondissement tout à fait par hasard, qui est une toute petite rue, il n'y a aucun problème. En revanche, si je prends l'exemple d'artères plus importantes du 7^e arrondissement, la rue de l'Université ou la rue de Grenelle, qui sont des rues très fréquentées sur un axe important, je crois qu'il est plus accidentogène que des petites rues perpendiculaires à ces grands axes puissent débouler comme cela en contresens.

Il y a aussi des rues très pentues, je ne vais pas revenir sur les propos de M. Denis BAUPIN.

Je suis certaine, Monsieur le Maire, que vous serez le garant d'une bonne cohabitation entre les poussettes, les fauteuils roulants, les piétons, les personnes non voyantes et les automobilistes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps.

Mme Lynda ASMANI. - Je vous remercie de vous occuper de la sécurité de vos administrés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, lors de la campagne pour les dernières élections régionales, nous nous étions prononcés en faveur du doublement du nombre des voies cyclables à Paris. Nous nous réjouissons donc de constater que le plan vélo que vous nous proposez s'inscrit tout à fait dans cette logique.

Pour autant, il ne peut réussir que si l'ensemble des problèmes relatifs à la circulation est soulevé, car il y a d'autres modes que le vélo dont il faut bien sûr tenir compte.

Quand on touche aux conditions de circulation d'une métropole comme Paris, il est impossible de créer 240 kilomètres d'itinéraires cyclables d'ici 2014 et 160 de plus d'ici 2020 sans conséquences majeures sur les autres modes.

Or, dans cette communication, il n'y en a pas un mot, pas un mot sur les difficultés d'un nouveau mode de cohabitation entre vélos et piétons, pas un mot sur les places de stationnement supprimées dans une situation déjà déficitaire, pas un mot sur l'espace de roulement pris aux camions, voitures, deux-roues motorisés.

Pourquoi ? Parce que comme d'habitude, la question des reports n'est pas traitée, évidemment puisque selon vous elle n'existe pas. C'est certainement une pure invention de notre part : chacun sait que le trafic motorisé disparaît par l'opération du Saint-Esprit.

Présenter aux Parisiens un plan global de circulation qui précise la place et les voies réservées à chaque mode est vis-à-vis de la transparence à laquelle vous êtes tant attaché une obligation dont pourtant vous vous dispensez en dépit de nos demandes répétées. Je veux croire que le débat que vous nous annoncez ce matin, à notre demande, sur le stationnement, lèvera un coin du voile.

En ce qui concerne le plan vélo lui-même, nous avons quelques inquiétudes qui demandent à être levées.

Tout d'abord, sur le plan du stationnement, l'offre est très inégale selon les quartiers mais surtout majoritairement insuffisante. 1.000 places par an ne suffiront pas, et la recherche d'emplacements qui ne doivent pas pénaliser, ni les piétons, ni les autres modes, est trop timide. L'espace de stationnement de surface n'est pas extensible : il faut donc développer le stationnement dans les immeubles et surtout organiser le recours au stationnement gratuit pour les vélos dans les parcs concédés, comme c'est le cas à Bordeaux par exemple.

En ce qui concerne la mise en œuvre des contresens cyclables à réaliser dans les zones 30 avant juillet 2010 à la suite du décret du 30 juillet 2008 dont je rappelle, puisque personne ne le dit, qu'il est d'origine gouvernementale, il est à noter que la concertation locale avec les arrondissements n'a pas toujours donné satisfaction.

Si je me fie à l'exemple du 17^e arrondissement, elle a été bâclée pour entrer dans les délais impartis par la loi. Pourtant, il aurait été certainement possible de ne pas installer 100 % des contresens cyclables à grand-peine en un mois, ce qui évidemment laisse peu de temps pour se pencher sur des situations qui auraient mérité un examen plus approfondi.

La sécurité, je pense que vous en conviendrez avec moi, est la première des exigences. C'est pourquoi nous avons déposé trois vœux à ce sujet. Le premier consiste à demander un bilan d'étape en matière d'accidentologie au bout d'un an afin de voir quelle est la situation et quels sont les points noirs susceptibles d'être amendés.

Je précise que nous déposons ce vœu sans aucune idée préconçue sur ces aménagements, mais au contraire dans un vrai souci de maximiser la sécurité.

L'étude de l'A.P.U.R. jointe à la délibération fait un point tout à fait intéressant sur l'accidentologie, dont il ressort que 770 accidents ont eu lieu en 2007, ce qui n'est pas rien, mais surtout qu'une majorité d'entre eux ont eu lieu sur des sites aménagés, ce qui incite pour le moins à la prudence.

Le second vœu que nous proposons vise à demander le port du gilet réfléchissant et à inciter au port du casque de protection par les cyclistes.

On sait bien que les nouvelles dispositions exigent des piétons qui traversent maintenant de regarder de chaque côté, ce qu'ils n'ont pas l'habitude de faire, encore plus quand ils sont à l'écoute de leur mobile. Ce sont de nouvelles habitudes qui ne se commandent pas : il faut donc protéger les uns et les autres.

Enfin, notre troisième vœu est relatif au respect du gabarit des voies. Que se passe-t-il quand un camion et un vélo se trouvent nez à nez sans pouvoir se croiser ? Ou même quand un camion dépasse un vélo qui roule sur sa droite et se trouve face à un autre vélo en contresens ?

Or, le traitement des voies apparaît comme très disparate en dépit des critères que vous annoncez avoir retenus, tels que le niveau de trafic, l'étroitesse de la voie, et la sécurité au niveau des carrefours, mais nous constatons qu'il existe dans des quartiers nombre de rues avec un marquage au sol en cours où ce croisement ne sera pas possible, et je n'ai pas vu de réponse à cette question dans les contre-vœux de l'Exécutif.

Le plan vélo se présente comme voulant faire de Paris une grande métropole cyclable. Pour nous, il va donc dans le bon sens, et nous le voterons. Mais il n'y a pas et il n'y aura pas que des vélos à Paris, et on ne peut pas négliger ou même mépriser les autres utilisateurs, dont je rappelle que ceux qui sont les plus prioritaires à nos yeux sont les piétons, qui sont les absents de ce plan.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Et vous avez été respectueuse du temps de parole, Madame DOUVIN.

La parole est à M. TRÉMÈGE.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, j'allais dire M. le Saint-Esprit.

Je vois au moins deux raisons d'approuver ces deux projets de délibération.

La première est d'ordre un peu personnel : c'est vrai qu'en 1995, j'initiais les premières pistes cyclables en site propre et surtout les quartiers tranquilles dans la Capitale, quartiers tranquilles dont la vocation était de pacifier les circulations de proximité, de dissuader les circulations de transit et de favoriser les circulations douces.

La généralisation de ces zones 30 permet aujourd'hui la mise en place de ce décret, mais je suis surtout satisfait de constater que les mentalités ont largement évolué. La prise de conscience de l'urgence climatique, notamment grâce à l'action du Gouvernement, des Ministres BORLOO et JOUANNO, des Grenelle I et II, est aujourd'hui une réalité.

La seconde raison est que dans une cité où plus de 50 % des déplacements s'effectuent sur une distance de moins d'un kilomètre et demi, le vélo doit être un moyen de transport favorisé.

L'ensemble des études menées dans différents pays, et pas seulement aux Pays-Bas où la bicyclette est reine, démontre qu'une circulation affirmée, sinon accrue des vélos, contribue assez efficacement à la tranquillisation des circulations ainsi qu'à la diminution très sensible des accidents.

Contrairement aux idées reçues, l'accidentologie des deux-roues non motorisés est de manière indiscutable extrêmement faible. Les difficultés concernent essentiellement les relations piétons-vélos où le différentiel de vitesse est évidemment préjudiciable aux piétons.

Ce différentiel de vitesse m'incite justement à être très réservé sur la création que vous proposez de pistes sur trottoirs, tant cette solution est source de conflits. Elle ne doit être envisagée qu'en ultime solution, et dans le cas de trottoirs particulièrement larges.

Il n'en reste pas moins que le vélo reste en cas d'accident très vulnérable. Les nouvelles dispositions que nous nous apprêtons à prendre ce matin doivent être entourées d'un certain nombre de précautions car elles vont modifier très sérieusement les conditions de circulation et bouleverser assez considérablement les habitudes. Il faut en être conscient, et ce n'est pas être en arrière de la main que de les appréhender.

Nous aurions pu présenter à notre Conseil une batterie de vœux essentiellement consacrés à la sécurité qui par leur aspect contraignant auraient pu apparaître comme allant à l'encontre du but recherché, qui reste pour nous l'encouragement à l'utilisation du vélo.

Aussi, n'en avons-nous retenu que deux, qui nous apparaissent essentiels : celui de la visibilité tout d'abord, par le souhait du port d'un gilet réfléchissant singulièrement utile la nuit et par mauvais temps ; le très fort encouragement, ensuite, au port d'un casque léger dont je regrette qu'il ne soit pas proposé dans le cadre de la location Vélib' ; enfin, celui d'écarter du dispositif les rues dont le gabarit ne permet pas à un camion de se croiser avec deux bicyclettes.

Il m'apparaît que ces mesures sont de bon sens ; elles ont été étayées par mon excellente collègue DOUVIN : je n'y reviendrai pas.

Je conclurai, Monsieur le Maire, en indiquant que je voterai cette délibération mais pour autant, je veux souligner que ces mesures qui constituent un rééquilibrage du partage de la rue et qui permettront des itinéraires raccourcis ne peuvent et ne doivent pas être considérées par les cyclistes comme un droit à tout faire et un encouragement à des comportements anarchiques trop souvent constatés et regrettés.

Je fais confiance aux services de la Préfecture pour encadrer ces nouvelles dispositions comme aux associations de deux-roues qui font un travail remarquable de pédagogie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais insister sur les conséquences de la mise en place des contresens en zone 30, en termes de sécurité pour les Parisiens, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

Ce projet de délibération, en effet, en favorisant les liaisons cyclables dans les zones où la vitesse des véhicules est réduite, implique de nouveaux comportements aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes, sans oublier les deux-roues et les cyclistes en premier lieu.

À la lecture du quatrième contrat "réseau vert" qui nous est soumis aujourd'hui, je m'interroge sur la pertinence des seuls critères retenus par la Ville pour la mise en place de ces contresens cyclables.

Ces critères ont été rappelés par les orateurs précédents : la largeur de la voie, le débit de circulation - inférieur à 3.000 véhicules par jour -, et la limitation de vitesse.

À ces trois critères, je considère, pour obtenir une sécurité optimale des usagers parisiens, qu'il convient d'en rajouter au moins deux autres.

Le premier : le statut de la voie empruntée, commercial ou résidentiel. La voie commerciale n'a pas le même flux piéton et la même rotation de stationnement qu'une voie à caractère résidentiel. Dans le 9e arrondissement, par exemple, le quartier du Faubourg Montmartre, dont une grande partie a été classée en zone 30, est un secteur à forte commercialité, mais aussi doté de grandes entreprises privées, et je pense en particulier au siège d'une grande banque française qui abrite pas moins de 2.000 salariés, rue Sainte-Cécile et compte de nombreux visiteurs quotidiennement.

Le deuxième critère d'évaluation que je vous propose est la prise en compte de la déclivité de la voie ; une voie étroite avec une pente forte est plus accidentogène pour les cyclistes.

Là encore, je prendrai l'exemple de la rue Milton, dans le 9e arrondissement, qui dispose, de surcroît, de deux écoles, une maternelle, une primaire, et d'un collège, et là, la sécurité des enfants ne peut être mise en cause.

Autrement dit, une voie ayant un débit de circulation inférieur à 3.000 véhicules par jour, soit environ 300 véhicules par heure en heure de pointe n'est pas, au regard des deux critères d'évaluation que je vous soumetts, une artère assez sûre pour que ce type d'aménagement soit envisagé, sans compter que pour les deux exemples que j'ai pris concernant le 9e arrondissement, l'aménagement des intersections reste indispensable compte tenu d'une faible visibilité, et je pense aux croisements Richer/Saulnier, dans le quartier du faubourg Montmartre et Milton/Hyppolite-Lebas.

Au-delà de ces critères indispensables à la sécurité des Parisiens, je terminerai sur la nécessité de soumettre ces aménagements aux principaux concernés, c'est-à-dire les habitants, mais aussi les commerçants de proximité qui sont trop souvent les oubliés de la concertation.

Enfin, je serai favorable, après la mise en place de tels aménagements, à ce qu'une évaluation soit effectuée dès la fin de cette année, afin d'analyser les difficultés éventuelles, la nature des accidents constatés, le respect des signalisations et celui de la signalisation tricolore.

Je considère que le mieux vivre ensemble passe avant tout par le respect de chacun. Il ne s'agit pas, ici, de monter les uns contre les autres, les vélos contre les piétons, mais bien, et c'est notre responsabilité d'élus, de concilier les attentes de chacun.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec l'accord du maire du 15e, Philippe GOUJON, je vais m'exprimer au nom des élus de la majorité du 15e, qui soutiennent globalement le plan vélo proposé aujourd'hui au travers de ces deux délibérations, mais permettez-moi, Monsieur le Maire, de défendre ici le droit d'amendement de l'opposition, parce que la Droite veut prendre toute sa part dans ce projet, elle veut apporter sa contribution.

D'ailleurs, ce n'est pas correct de la part du président de la 3e Commission, qui s'est exprimé au début de notre débat, de ne pas évoquer la proposition des élus de la majorité du 15e qui ont défendu un projet baptisé "Harmonie", que je vais vous présenter, qui a été défendu en Conseil d'arrondissement. Je me suis spécialement déplacée en 3e Commission pour le présenter à tous les élus intéressés par ce sujet.

Bien souvent, Monsieur le Maire, l'Exécutif parisien oublie de rendre hommage au Gouvernement de François FILLON, sans lequel une grosse partie du plan vélo n'aurait pas pu voir le jour.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

En effet, Monsieur le Maire, grâce aux contresens cyclables prévus...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie ! Pourquoi pas ? Laissez-la parler !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - ... par le décret du Premier Ministre...

(Intervention hors micro de M. TRÉMÈGE).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Soyez détendu, Monsieur TRÉMÈGE, on vous a écouté aussi attentivement !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je peux m'exprimer ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je répondais à M. Patrick TRÉMÈGE !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - J'espère que ce ne sera pas décompté de mon temps de parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non ! Ne vous inquiétez pas !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Le réseau cyclable parisien, grâce au décret du Premier Ministre, va pouvoir compter sur 185 kilomètres supplémentaires dans votre plan vélo et ce texte impose la création, en effet, de contresens cyclables dans toutes les rues à sens unique situées dans des zones 30 sur le territoire national ; 65 quartiers parisiens seront concernés.

Il serait plus fair-play, Monsieur le Maire, de rendre à César ce qui appartient à César et donc de rendre à FILLON ce qui appartient à FILLON !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Petit memento à usage du Conseil de Paris...

(Mouvements divers).

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

Vous n'avez pas le sens de l'humour !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Sur 800 kilomètres que vous envisagez en 2020 pour Paris, 256 kilomètres ont été réalisés sous les mandatures CHIRAC et TIBÉRI, 185 kilomètres résultent des contresens cyclables prévus par le décret de 2008 ; cela signifie que la Droite aura contribué à 55 % du réseau cyclable parisien.

Je rappelle ces chiffres, pour combattre une idée fautive selon laquelle la Droite serait hostile aux cyclistes.

Les élus de la majorité du 15e souhaitent réellement et complètement être associés à ce plan vélo. Et le 15e présente dans ce débat un plan ambitieux, baptisé "Harmonie", qui a fait l'objet d'un projet de délibération adopté lors du conseil d'arrondissement du 23 mars 2010.

"Harmonie", cela résume bien la philosophie de ce projet : réconcilier tous les usagers de la voie publique autour d'un partage moins conflictuel de celle-ci.

N'opposons pas les automobilistes, les cyclistes, les piétons, mais engageons des solutions pragmatiques !

"Harmonie", c'est la volonté d'encourager l'utilisation du vélo par des personnes qui sont peut-être moins aguerries à ce mode de déplacement et qui n'osent pas, par crainte pour leur sécurité, se lancer.

"Harmonie" est un enrichissement, Monsieur le Maire, un complément du plan vélo ; c'est un réseau de bandes cyclables sur chaussée qui constitue un fil d'Ariane pour le cycliste, qui lui permet de se déplacer dans tout notre arrondissement, le 15e, dans des rues secondaires, moins empruntées, plus sécurisées. "Harmonie" a vocation à s'étendre à d'autres arrondissements, naturellement.

Ce projet consiste en la matérialisation d'itinéraires au sol via un marquage visible qui assure une continuité cyclable.

Pourquoi des bandes cyclables ?

Parce que la bande cyclable constitue une solution intermédiaire entre les aménagements en site propre et les solutions intégrées de type zone 30. Economique, elle n'a besoin que d'un simple marquage, elle est rapidement installée et elle s'avère d'une très grande souplesse d'utilisation.

Pour améliorer la clarté du réseau cyclable et pour compléter votre projet, nous proposons d'intégrer le réseau "Harmonie" à votre plan vélo et c'est l'objet de l'amendement n° 73 que nous défendons aujourd'hui.

Un itinéraire est proposé d'ailleurs dans la délibération que nous vous soumettons, Monsieur le Maire, qui tient compte des contraintes suivantes : conserver un maximum de places de stationnement pour les automobilistes, ne pas mettre en place de séparateurs en béton car ils ne donnent pas satisfaction, ne pas supprimer de file de circulation, ne pas gêner les activités commerciales, notamment les livraisons.

"Harmonie", Monsieur le Maire, est un réseau cyclable pour tous ; "Harmonie", c'est le réseau populaire.

Nous défendons également deux autres vœux : le vœu 108 pour qu'il soit installé dans le 15e une bande cyclable sur les quais bas de la Seine, du pont Bir Hakeim au pont du Garigliano, et un vœu 107 qui vient en réponse à un vœu présenté par la gauche du 15e, parce que nos propositions nous semblent plus adaptées à la voirie du 15e.

En conclusion, "Harmonie", Monsieur le Maire, ce n'est pas un coup de "com", ce n'est pas non plus une provocation, c'est un projet qui est basé sur des convictions et qui, si nous faisons preuve d'intelligence collective, pourrait rendre de nombreux services aux cyclistes du 15e et d'ailleurs.

Nous voulons défendre un réseau cyclable pragmatique, visible, et non un réseau militant ; nous voulons un réseau cyclable harmonieux, populaire et nous vous demandons, Monsieur le Maire, de respecter le droit d'amendement de l'opposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce nouveau schéma d'orientation pour le développement du vélo participe pleinement de la politique ambitieuse de diversification de l'offre de déplacement que la municipalité parisienne mène depuis 2001, en offrant à ses habitants un véritable bouquet de mobilité.

Cette politique crée tout d'abord de la liberté : celle de pouvoir choisir le mode de déplacement qui correspond le mieux au trajet que l'on souhaite faire et qui peut être différent au cours d'une même journée ou suivant que c'est un trajet professionnel ou de loisir, mais elle crée aussi, et c'est ici le véritable enjeu, une autre façon de vivre ensemble dans l'espace public et donc, cette politique crée une autre ville.

Il s'agit, par ce projet de délibération, d'accélérer cette ambition.

Ce coût de pédale pour le vélo est l'illustration d'une politique volontariste qui entend anticiper les changements profonds dans les modes de déplacement que vont connaître les villes françaises ces 10 prochaines années : passage de 60 % de ménages motorisés à 40 %, et même plus, certainement, dans les cœurs denses des villes comme les arrondissements centraux de Paris, 2 à 3 % de voitures en moins chaque année et une baisse de 20 % du nombre de voitures entre 2000 et 2020.

Par une observation précise des évolutions des mentalités et des pratiques urbaines, la Ville de Paris accompagne ce mouvement profond. Loin de "l'environnement, cela commence à bien faire", cher à notre Président de la République, reflet d'une politique qui troque ses ambitions environnementales contre des intérêts particuliers pour aboutir au sous-Grenelle 2, la Municipalité parisienne aide et accompagne les transformations en profondeur nécessaires et souhaitées par les Français, alors même que la Ville se trouve dans un contexte de crise et de forte contrainte budgétaire.

Le nouveau partage de l'espace public au profit des mobilités douces met à l'ordre du jour la question de comment chaque Parisien, en tant qu'individu, partage avec les autres Parisiens l'espace public, ce que l'on pourrait appeler les "parties communes publiques".

C'est concrètement la question du vivre ensemble qui se pose.

En effet, avant, c'était simple, c'était binaire : en surface, il y avait les voitures et un peu les piétons autour. Par la création d'espaces propres pour les bus, le tramway, les piétons et les vélos, c'est à d'autres usages que l'on a fait de la place et avec qui il devient nécessaire de cohabiter. Derrière les séparateurs, les murets, les oreilles et les lincolns, c'est une question éminemment politique qui apparaît, à la hauteur des réactions polémiques qu'elles déclenchent parfois.

Ainsi, accélérer le développement du vélo, ce n'est pas seulement rompre avec une politique synonyme de dégradation environnementale et de congestion de la cité, c'est également un nouvel art de vivre la ville. Un nouvel art de vivre ensemble au cœur duquel on retrouve la notion de partage.

Ce meilleur partage de l'espace public, c'est concrètement une part importante des couloirs de bus ouverts aux cyclistes dès 2009, une meilleure adaptation des conditions de circulation pour les cyclistes, avec la quasi-totalité des sens interdits autorisés aux vélos dans les zones 30, soit 1.600 voies aménagées en application du décret du 30 juillet 2008.

A propos de ces doubles sens cyclables, je voudrais rappeler que la Ville de Paris n'a pas attendu ce décret pour mettre en place dès la précédente mandature plus de 30 kilomètres d'aménagement de double sens cyclable.

Et à propos de certaines interventions sur la sécurité, je souhaite préciser que les conditions de la mise en œuvre de ces doubles sens cyclables relèvent du décret lui-même également.

Cette nouvelle avancée pour le vélo est également l'expérimentation de l'autorisation de tourner à droite au feu rouge pour les cyclistes afin de ne pas leur imposer une contrainte de circulation destinée aux automobilistes, tant que cela ne pose pas de problèmes de sécurité.

C'est également la généralisation du sas vélo permettant aux cyclistes d'attendre le feu vert devant les voitures, le renforcement de l'offre de stationnement sur voirie, en ouvrage et des services associés comme les réparations, l'accompagnement du développement de la pratique du vélo, afin de le rendre plus accessible, avec pour objectif premier la sécurité.

Et c'est enfin un meilleur service Vélib', par le biais de nouvelles formules d'abonnement, et une incitation pour que les entreprises remboursent l'abonnement à leurs salariés.

Compte tenu de cet enjeu du vivre ensemble, qui est de construire un nouvel espace pour vivre ensemble différemment, espérons que cet hémicycle saura dépasser les clivages parisiens partisans, pour faire de Paris la capitale du vélo.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Toutes les caractéristiques parisiennes, tout le monde les garde.

Bien, pour répondre à ce débat très riche, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il vous est demandé ce matin d'approuver le Schéma d'orientations pour le développement de l'usage du vélo à Paris : c'est le projet de délibération DVD 97. C'est aussi une première liste de réalisations pour l'année 2010, avec le projet de délibération DVD 33. Elles font l'objet d'une subvention de la Région.

Je souhaite vous repréciser ici les enjeux de ce Schéma d'orientation, dont vous aviez approuvé en novembre 2008 le principe d'une mise à jour.

Notre volonté, bien évidemment beaucoup d'orateurs l'ont dit, est de franchir une nouvelle étape en donnant un souffle nouveau à la pratique cyclable. Nous considérons que le vélo est un mode de déplacement d'avenir, adapté aux usages urbains, complémentaire de la marche et des transports en commun, respectueux de l'environnement et bénéfique pour la santé. De plus, c'est un mode de déplacement très économique.

Paris, de par sa densité, sa géographie, se prête particulièrement bien à l'usage du vélo. Le succès de Vélib', au-delà des frontières administratives parisiennes, le prouve.

Mais, pour encourager les Parisiens et les visiteurs à utiliser davantage le vélo et Vélib', il est nécessaire de faire sauter les freins qui existent encore aujourd'hui. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de ce nouveau Schéma d'orientations qui fixe pour objectif un doublement de la pratique du vélo à Paris d'ici 2020. Pour cela, nous agissons sur différents leviers, avec une première étape de mise en œuvre de 2010 à 2014.

Je rappelle très brièvement les six axes qui vont guider notre politique.

Le premier : mieux circuler et partager l'espace public, qu'il concerne la poursuite des aménagements, avec pour priorité la continuité des itinéraires, notamment entre Paris et les communes voisines, et l'évolution des conditions de circulation, la généralisation du double sens cyclable dans les zones 30 en particulier. J'y reviendrai.

Le deuxième axe concerne le développement de l'offre de stationnement sur voirie et en ouvrage. Cela a sans doute un peu échappé à Jean-François MARTINS et à Laurence DOUVIN mais je suis prête, bien évidemment, à ce que nous en discutions ensemble.

Le troisième axe : aider les cyclistes à se repérer, donc la signalétique.

Le quatrième axe : développer l'intermodalité, notamment le stationnement autour des gares et des grands pôles de transports.

Le cinquième axe : accompagner le développement de la pratique du vélo pour améliorer la sécurité des cyclistes, mieux faire connaître les atouts du vélo, notamment auprès des plus jeunes.

Enfin, le sixième axe : faire de la Ville de Paris une administration exemplaire, en incitant ses agents à utiliser le vélo à travers le plan de déplacement de l'administration parisienne en cours d'élaboration, et renforcer bien sûr les transversalités au sein des services de la Ville.

Pour ce qui concerne les projets d'ici 2014, je ne vais évidemment pas tous les citer, mais je souhaite tout de même rappeler les principaux : la réalisation bien sûr de 260 kilomètres d'aménagements cyclables nouveaux, l'aménagement des dix portes, la réalisation de deux grandes traversées cyclables de Paris, avec également l'expérimentation du tourne à droite au feu rouge, la création d'une maison du vélo, l'augmentation du nombre de parkings sur voirie, et également dans les lieux d'habitation privée, la poursuite de campagnes de prévention et les fêtes du vélo que nous accompagnons.

Au total, ce sont plus de 25 millions d'euros qui seront investis par la Ville d'ici 2014, pour la réalisation de ce plan, auquel s'ajoutent bien sûr des crédits des opérations d'espace public, qui intègrent dorénavant le vélo dès l'amont, dès la conception de ces projets. Je pense bien sûr au prolongement du tramway des Maréchaux, au réaménagement de la place de la République, aux voies sur berge. Là aussi, je ne vais pas citer tous les projets.

Vous le voyez, mesdames et messieurs, le vélo est une priorité de notre politique des déplacements. Je remarque avec plaisir qu'elle ne fait plus polémique.

Je remercie tous les orateurs, ils me pardonneront de ne pas les citer, ils ont été très nombreux à s'exprimer. Je les remercie tous d'avoir rappelé l'intérêt de ce mode de déplacement et d'avoir salué l'ambition de Paris de devenir la capitale du vélo.

Si vous le voulez bien, en réponse à vos amendements et à vos vœux, je vous propose cinq vœux de l'Exécutif :

Le vœu n° 73 bis, qui répond à l'amendement n° 73 et aux vœux n°s 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 107 et 108. En effet, il est prévu dans le Schéma vélo que des aménagements soient réalisés pour compléter le maillage, desservir finement les arrondissements, comme par exemple un aménagement entre deux quartiers zone 30 ou relier une zone 30 à un itinéraire principal.

Le vœu de l'Exécutif confirme cette volonté en vous proposant une méthode. Je remercie les auteurs de ces vœux et de leurs propositions, plus particulièrement ceux qui ont exprimé le souhait de privilégier des aménagements peu coûteux.

Je n'oublierai pas non plus les nombreux maires d'arrondissement qui m'ont sollicitée par courrier. Nous allons donc recenser l'ensemble des demandes, réaliser les aménagements complémentaires utiles.

Concernant l'amendement n° 73, qui propose un réseau spécifique baptisé "Harmonie" dans le 15e arrondissement, je regarderai bien sûr précisément les propositions, notamment leur cohérence avec les arrondissements voisins. Vous comprendrez qu'à l'heure où nous inscrivons pleinement notre réseau dans une approche métropolitaine, en lien avec les communes voisines, promouvoir un réseau à l'échelle d'un arrondissement ne doit pas aller à l'encontre de notre souci de continuité cyclable globale.

Pour les vœux, qui vont du n° 83 au n° 90, puis du n° 109 au n° 112, je ne vais pas tous les citer mais les auteurs se reconnaîtront, et qui portent sur le double-sens cyclables, les zones 30 et la sécurité des cyclistes, je vous propose un vœu de l'Exécutif.

Vous l'avez remarqué, depuis plusieurs semaines, vous l'avez beaucoup souligné, les travaux d'aménagement des doubles-sens cyclables sont en cours, dans les rues à sens unique pour les voitures des zones 30 de vos arrondissements.

Je souhaite d'ailleurs saluer le travail de la Direction de la Voirie et des Déplacements qui a mis le turbo pour respecter le calendrier des travaux. Ceux-ci s'achèveront au mois de juillet.

Cette mesure a suscité beaucoup de vœux. Je souligne d'ailleurs qu'aucun ne remet en cause son bien-fondé, mais ils constituent une incitation à poursuivre et à accompagner cette petite révolution des usages.

Le vœu que je vous propose s'appuie sur trois piliers.

D'abord, diminuer la vitesse des véhicules motorisés, condition, vous le savez, d'une meilleure sécurité de l'ensemble des usagers et véritable encouragement à l'usage du vélo. C'est pourquoi je suis favorable à ce que l'on étende et réalise de nouvelles zones à vitesse limitée zones 30, zones de rencontre, comme le proposent les élus du groupe des "Verts".

Deuxième pilier : adapter les conditions de circulation aux cyclistes, en évitant de les contraindre par les règles qui sont imposées aux automobilistes. C'est l'intérêt, justement, du double-sens cyclable, qui ne concerne pas seulement d'ailleurs les zones 30. Je précise que nous n'avons pas attendu le décret du 30 juillet 2008, même s'il a été un booster formidable pour faire des double-sens cyclables : en 2008, plus de 23 kilomètres, presque 24 kilomètres de double sens existaient à Paris, dans et hors zones 30.

Aussi, nous poursuivrons l'aménagement de double-sens, en particulier pour relier les zones 30 et, lorsque cela permet d'éviter de grands détours aux cyclistes, chaque fois que les critères de sécurité sont respectés, nous sommes obligés dans certains cas de faire des dérogations ; c'est le cas à Montmartre.

J'en profite pour répondre à Sylvain GAREL qui demande à aménager l'ensemble des rues de ce quartier. Il le sait, puisque nous avons travaillé ensemble, il est impossible de tout aménager pour des raisons de sécurité. La DVD a fait un travail très fin sur ces aspects-là, en concertation bien sûr avec la Préfecture de police.

Je rassure également les élus U.M.P. qui demandent que soient respectées les normes de sécurité en fonction du gabarit des rues. C'est le cas, bien sûr.

En revanche, je ne suis pas favorable à une application systématique dans l'ensemble des rues à sens unique de Paris :

- d'une part, pour des raisons budgétaires évidentes : nous n'avons pas encore fait l'exercice de chiffrer ce que représenterait la mise à double-sens de tous les sens uniques de Paris, mais c'est considérable.

- d'autre part, il faut laisser le temps de l'appropriation de ces nouvelles règles par tous les usagers. C'est pourquoi je propose un bilan de la généralisation dans les 65 quartiers, avec un volet accidentologie, préoccupation exprimée dans un vœu par les élus U.M.P. Je rappelle toutefois à ce propos, c'est important, que des études de la Ville et des études du C.E.R.T.U. ont montré la non-dangerosité du double-sens cyclable.

Pour votre information, sachez aussi qu'une enquête importante est menée aujourd'hui même par la DVD sur ces nouveaux aménagements.

J'en profite aussi pour exprimer mon souhait que la Préfecture de police exerce davantage son contrôle pour veiller à ce que les aménagements cyclables, dans leur ensemble, pas seulement les double sens, soient bien réservés aux cyclistes.

Enfin, le troisième pilier : il s'agit de la communication et de l'information. Ce sont des aspects primordiaux de l'appropriation des nouvelles règles de circulation. C'est l'objet d'une partie du vœu déposé par les élus du groupe Centre et Indépendants dont je partage la préoccupation. Nous poursuivrons ainsi nos campagnes de prévention ainsi que la communication qui accompagne la mise en place du double-sens cyclable.

Nous privilégions ce type de mesure plutôt qu'imposer le port du gilet jaune ou du casque qui, de toute façon, vous le savez, relève de la loi.

En outre, nous regrettons vivement l'absence d'une communication nationale qui est pourtant le bon niveau, me semble-t-il, pour expliquer toutes ces évolutions du Code de la route.

Je vous propose également un vœu de l'Exécutif, le n° 91 bis, pour répondre aux vœux n° 91 et n° 92, relatifs à la création et à l'extension de zones "Paris respire". Il existe aujourd'hui 17 zones "Paris respire" depuis les bois jusqu'au Marais, en passant par le canal Saint-Martin et les voies sur berge. Ces zones sont fermées à la circulation le dimanche et les jours fériés à des horaires définis par arrêté. Ces zones connaissent un grand succès, c'est en tout cas ce que me disent les maires d'arrondissements qui en bénéficient déjà et c'est bien évidemment ce que montrent les vœux déposés aujourd'hui.

Ces demandes de création ou d'extension de "Paris respire" doivent donc être étudiées, au regard de trois critères :

- la limitation des accès ;
- la cohérence des périmètres ; il faut bien évidemment qu'il y ait un accès aux équipements publics ;
- et, bien sûr, les coûts, notamment en personnel. La Préfecture de police le sait car il faut mobiliser des agents qui permettent l'accès restreint aux riverains et aux véhicules de secours.

Je souhaite privilégier les arrondissements qui ne bénéficient pas encore de zone "Paris respire". J'entends avec une attention toute particulière la demande des élus de gauche du 15e de disposer d'une opération "Paris respire" au niveau de la rue du Commerce, mais nous regarderons en détail les autres souhaits, les autres demandes avec les élus d'arrondissement.

Sur le vœu n° 82, présenté par les élus du groupe "Les Verts", qui demandent la création d'une piste cyclable sur les Champs-Élysées, je vous propose un vœu de l'Exécutif le n° 82 bis. C'est une proposition qui est déjà inscrite dans le schéma d'orientation vélo. Elle figure d'ailleurs sur la carte du réseau cyclable à l'échéance 2020. C'est évidemment un symbole extrêmement fort de la volonté du Maire d'accorder toute sa place au vélo dans l'espace public parisien.

Intervenir sur les Champs-Élysées, vous le savez, a un coût. Cela nécessite l'accord de nos partenaires de l'Etat : la Préfecture de police, l'Architecte des Bâtiments de France. Aussi, nous vous proposons d'engager dans cette mandature une étude de faisabilité en vue d'un premier aménagement d'ici 2014.

Je vous propose enfin un vœu de l'Exécutif n° 104 bis, pour répondre au vœu n° 104 des élus du groupe "Les Verts" sur les places de stationnement vélo. Je ne souhaite pas, et je regrette que ce soit le cas dans votre vœu, opposer les vélos aux motos, notamment en matière de stationnement. Vous le savez, nous avons un réel problème d'encombrement de nos trottoirs par les deux-roues motorisés ; nous l'entendons dans toutes les réunions publiques, dans tous les conseils de quartier. C'est pourquoi nous souhaitons créer 3.000 places par an pour les motos.

Quant aux vélos, les réponses aux besoins ne sont pas exactement les mêmes. C'est pourquoi j'ai demandé, depuis 2008, que les places vélo soient séparées des places moto. Il faut, en effet, réfléchir en termes d'usage et de localisation. Je prends un exemple très court, Monsieur le Maire, mais je pense à la future place de la République : nous ne souhaitons pas avoir des deux-roues motorisés qui jonchent ou qui joncheront le nouveau parvis. Donc, il faut prévoir du stationnement moto aux abords, dans les rues voisines. En revanche, venir en vélo place de la République, cela veut dire prévoir des attaches sur la place, aux abords de la place et donc ce n'est pas exactement le même usage.

Pour les vélos, nous le proposons dans le vœu de l'Exécutif, l'objectif est de créer 2.000 places de stationnement par an. Cela correspond au moins à 1.000 places sur voirie et à l'ensemble des places créées en ouvrage : les nouveaux immeubles - c'est dans le plan de déplacements urbains - mais aussi les parkings ouverts au public, les équipements publics. Bref, il faut là un travail collectif pour qu'il y ait davantage de parkings vélo.

Pour l'amendement n° 72 et les six vœux n° 97, n° 99, n° 100, n° 102, n° 105 et n° 106, je vous propose le retrait.

L'amendement n° 72, présenté par Ian BROSSAT et les élus P.C. est déjà inscrit pleinement dans le projet de délibération que nous sommes en train d'examiner. Cet amendement demande la concertation avec les villes et les départements voisins. Les communes et les départements ont été déjà sollicités pour l'élaboration du Schéma vélo et l'aménagement des dix portes est concerté avec les villes voisines. Bien sûr, nous allons poursuivre cette concertation, en lien avec les maires des communes voisines et, bien sûr, M. Pierre MANSAT qui déploie une grande énergie pour que nous puissions accorder notre réseau cyclable à celui existant ou futur, et c'est bien souvent le cas, des villes voisines.

Le vœu n° 97 déposé par le groupe des élus "Verts" demande un chèque vélo de 50 euros. Juridiquement, ce n'est pas possible de le réserver à l'achat dans les magasins parisiens. Si c'est pour aider les cyclistes ou plutôt les magasins de cycles à vendre des équipements, nous ne pouvons pas réserver cela aux magasins parisiens.

Néanmoins, on peut regarder ce qu'il est possible de faire pour favoriser la pratique du vélo, je pense notamment aux actions de promotion du vélo ou aux cours de remise en selle pour le vélo. Je rappelle que la Mairie de Paris rembourse intégralement l'abonnement Vélip' à ses agents. Nous attendons toujours que l'Etat incite les entreprises à rembourser une partie ou la totalité des abonnements des vélos en libre service en France.

Le vœu n° 99, qui lui aussi émane des élus "Verts", demande à la Ville de Paris de participer à la Fête du vélo. Là aussi, nous organisons sur le parvis de l'Hôtel de Ville, mi-septembre, donc bientôt, un grand événement autour du vélo dans le cadre de la semaine de la mobilité. Par ailleurs, nous soutenons les initiatives des associations comme nous l'avons fait dimanche dernier avec la convergence organisée par l'association MDB.

Le vœu n° 100, défendu par M. Denis BAUPIN, concerne l'augmentation de 15 minutes de la durée gratuite de Vélib'. Je veux lui dire et lui redire que l'on ne peut pas compter 5 kilomètres précisément, parce que les Vélib' ne sont pas équipés aujourd'hui pour compter le kilométrage parcouru.

La Ville perdrait, il faut le savoir, environ 2 millions de recettes si l'on passait de 30 minutes à 45 minutes pour l'abonnement de 29 euros.

Et bien évidemment, cela ne nous empêche pas de réfléchir à d'autres formes d'abonnement. Je pense à l'élargissement de la gamme d'abonnements dont certains prendraient en compte des trajets de 45 minutes, voire plus, parce qu'effectivement, et vous le soulignez dans votre vœu, on peut faire assez facilement des parcours qui dépassent 30 minutes.

Le vœu n° 102, là aussi émanant du groupe des élus "Verts", demande la création d'une maison des associations du vélo. Je rappelle que nous l'avons déjà proposé aux associations et que nous sommes en train de travailler sur un cahier des charges pour "habiller", si je puis dire, cette maison et notamment développer des ateliers de réparation. Le Maire de Paris a rappelé récemment que le local boulevard Bourdon serait un lieu dédié au vélo.

Le vœu n° 105 demande la création de 150 box sécurisés d'ici 2014. Pour des questions d'encombrement de l'espace public, je propose d'étudier la création de ces places sécurisées auprès des gares et dans les équipements publics plutôt que sur voirie si possible. Un autre vœu a été déposé en ce sens, que nous allons bien évidemment accepter qui est un vœu là aussi du groupe des Verts, relatif aux places de stationnement près des nœuds de transport. C'est d'ailleurs inscrit dans le schéma d'orientations.

Le vœu n° 106 émane du Conseil du 20e arrondissement et demande la création d'un remonte-pente dans cet arrondissement. Je rappelle que des Parisiens rencontrent des difficultés à faire du vélo lorsque la pente est importante, et cela concerne un certain nombre d'arrondissements, notamment les arrondissements périphériques. C'est pourquoi nous avons décidé, il y a plusieurs mois, de voter une subvention pour les vélos à assistance électrique et nous en sommes depuis le mois de décembre 2009 à 600 subventions. Cette mesure bien sûr concerne tous les Parisiens. Je ne suis pas sûre qu'il faille aujourd'hui réaliser un investissement d'environ 500.000 euros, sans compter les coûts de fonctionnement, pour la création d'un remonte-pente qui intéresserait uniquement les Parisiens habitant en haut de la rue Gambetta. J'ai bien entendu que l'ADEME a fait une fiche sur le remonte-pente, un seul existe pour le moment dans le monde, il est situé dans le Nord de la Norvège, mais je pense que l'ADEME serait aussi bien inspirée d'aider à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Toutes les aides de l'ADEME sont supprimées depuis maintenant deux ans.

Il y a enfin un certain nombre de vœux sur lesquels j'émetts un avis favorable.

Le vœu n° 98...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne rentrez pas dans les détails.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je ne rentrez pas dans les détails.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela me passionne, j'écoute avec beaucoup d'attention.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je peux ne pas répondre aux vœux...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Quand on y est favorable, c'est plus facile.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Tout le monde a salué le vœu présenté par Karen TAÏEB et tous les élus socialistes, notamment sa proposition de Nuit du vélo, qui est une très bonne idée.

Le vœu n° 101 proposé par le groupe des "Verts" sur la mise en place d'une opération d'apprentissage et de perfectionnement.

Le vœu n° 94 sur les places de stationnement aux abords des nœuds de transport en commun : nous avons besoin, pour persuader nos partenaires, de réunir toutes nos forces.

Le vœu n° 95, qui porte sur la circulation des vélos dans les grands parcs et jardins. Je sais que ma collègue Fabienne GIBOUDEAUX y est sensible, car le règlement des parcs et jardins adopté en mai dernier autorise la circulation des vélos dans les allées des jardins non clos.

Le vœu n° 96 ne pose également aucune difficulté, car il s'agit de rendre les bois plus attractifs aux cyclistes en y créant des itinéraires de loisir et de promenade.

Le vœu n° 103 qui est déposé par le groupe "Les Verts" : c'est une proposition intéressante, elle est déjà examinée par mon collègue M. François DAGNAUD qui souhaite permettre la récupération des épaves vélos en lien avec les régies de quartier.

Enfin, le vœu n° 93 et j'en terminerai par celui-ci, demande des informations sur la qualité de service de Vélib' dans le 20e arrondissement. Je ne peux que m'associer à cette demande en l'étendant à l'ensemble des arrondissements parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Que l'on me comprenne bien. Je trouve cette intervention convaincante et compétente. Simplement, je me tourne vers M. François DAGNAUD, je pense que la conférence d'organisation a pris la décision de ne pas faire un débat organisé, et je me demande si cela n'aurait pas mieux valu. Je ne dis pas cela pour M. François DAGNAUD, mais pour les présidents de groupe, quand on y passe ce temps-là, alors tant qu'à faire...

Après, je le dis à tous les groupes, car cela concerne tous les groupes, le sujet et le débat étaient passionnants, j'ai vraiment écouté tout le monde et je remercie tout le monde. Néanmoins, à un moment donné, si l'on a envie d'être performant ensemble, il ne faut pas faire des dizaines et des dizaines de vœux.

Annick LEPETIT est scrupuleuse, elle répond à chacun, mais il faut essayer, en amont, tous les présidents de groupe, de sérier les choses pour ne pas se disperser.

Sinon, je crains que l'on gâche une partie des bonnes idées évoquées par tout le monde d'ailleurs dans ce type de débat.

Avant de passer aux deux délibérations, nous allons voter les très nombreux vœux et amendements dont je crois en plus qu'ils ont bougé.

Je vous demande donc d'être attentifs, de ne pas faire de commentaire pendant, et de faire en sorte que tout le monde y voit clair, que l'on sache quoi on vote.

D'abord, l'amendement n° 72 qui a été déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche est-il maintenu ? Est-ce un amendement ou un vœu, est-il retiré ?

Il est retiré, je crois. Merci.

Ensuite, il y a un vœu n° 73 bis, qui répond à l'amendement n° 73, aux vœux numérotés de 74 à 81 et aux vœux n° 107 et n° 108.

J'imagine que sont retirés les vœux correspondants des "Verts" et du PS-RGA. Est-ce le cas ou pas ?

M. Sylvain GAREL. - Exact.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je pose la question à l'U.M.P.P.A. pour le vœu n° 73. Vous le maintenez.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 73 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 73 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 73 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 145).

En réponse au vœu référencé n° 82 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu référencé n° 82 bis. J'imagine que le vœu n° 82 est retiré. Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 82 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 146).

Maintenant, il y a un vœu référencé n° 83 bis, écoutez bien, qui répond aux vœux numérotés de 83 à 90 et de 109 à 112.

J'imagine que pour les vœux ou amendements des "Verts" et du P.S.R.G.A., ils sont retirés.

Qu'en est-il pour le vœu référencé n° 90 du groupe Centre et Indépendants ? Maintenu ou retiré ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous le maintenons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90, déposée par le groupe Centre et indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je pose la même question au groupe U.M.P.P.A. pour les vœux n° 107 et n° 108. Sont-ils maintenus ? Oui.

L'avis de l'Exécutif est bien défavorable, je ne me trompe pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 83 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 147).

Il y a maintenant le vœu référencé n° 91 bis déposé par l'Exécutif qui répond aux vœux n°s 91 et 92 des groupes P.S.R.G.A. et "Les Verts". J'imagine qu'ils sont retirés.

M. Sylvain GAREL. - Retirés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 91 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 148).

Alors, maintenant, le vœu référencé n° 93 déposé par le groupe "Les Verts" est, à ma connaissance, maintenu avec un avis favorable de l'Exécutif..

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 149).

Il y a maintenant le vœu référencé n° 94 qui est déposé par le groupe "Les Verts", et qui a un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 150).

Même chose pour le vœu référencé n° 95 du groupe "Les Verts" qui a, semble-t-il, un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 151).

Idem pour le vœu référencé n° 96 déposé par le groupe "Les Verts" ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 152).

Le vœu référencé n° 97, du groupe "Les Verts", est-il maintenu ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-ce que l'avis est bien défavorable, comme je l'ai compris ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 153).

Il y a maintenant le vœu référencé n° 99 déposé par les groupes "Les Verts". Est-il maintenu ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois qu'il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il en va de même, me semble-t-il, du vœu référencé n° 100 du groupe "Les Verts". Le maintenez-vous ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Y a-t-il un avis défavorable sur le vœu n° 100, moi, j'ai écrit défavorable.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme je ne connais pas tout par cœur, je lis ce qu'il y a d'écrit.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En revanche, le vœu référencé n° 101 du groupe "Les Verts" a, me semble-t-il, un avis favorable de l'Exécutif. Je ne me suis pas trompé.

M. Sylvain GAREL. - Donc on le maintient.

(Rires).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 154).

Donc, peut-être allez-vous retirer le vœu référencé n° 102, Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Non : nous le maintenons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Eh non ! Je suis tout triste.

Mais l'avis est hélas, je crois, défavorable.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En revanche, je crois que le vœu référencé n° 103 déposé par le groupe "Les Verts", est maintenu, et qu'il a un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 155).

Le vœu référencé n° 104 bis déposé par l'Exécutif répond au vœu référencé n° 104 déposé par le groupe "Les Verts". Le vœu n° 104 est-il retiré ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, et nous nous félicitons qu'il y ait 2.000 places de vélos.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, s'il vous plaît. J'ai demandé une explication de vote.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez, on arrête tout, brièvement.

Cela aurait été mieux que je le voie avant de commencer le vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Vous ne me regardiez pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis prêt à vous regarder tout le temps. Allez-y.

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai demandé tout à l'heure une augmentation du nombre de places de stationnement pour les vélos, donc je ne suis pas contre le fond du vœu, mais nous souhaitons ne pas prendre part à ce vote en attendant le débat sur le stationnement global que vous avez proposé pour la rentrée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, que vous m'avez demandé, et que j'ai accepté : je suis encore plus rigoureux.

Mme Laurence DOUVIN. - Tout à fait.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous ne prenez donc pas part au vote sur le vœu n° 104 bis de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 104 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Un groupe ne prend pas part au vote.

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 156).

Le vœu référencé n° 105 déposé par le groupe "Les Verts" est-il maintenu ? J'ai l'impression que oui.

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais l'avis est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous maintenez le vœu référencé n° 106, je crains !

M. Sylvain GAREL. - Eh oui ! Le remonte-pente !

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'avis est défavorable, n'est-ce pas, Madame ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'avis est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 33).

(Applaudissements).

Je vous en remercie tous chaleureusement.

Discussion générale Ville et Département sur les comptes. 2010, DF 31 - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 à 8.

2010, DF 35 - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la région Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009.

2010, DF 32 - Approbation du compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2009.

2010, DF 33 - Approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.

2010, DALIAT 14 - DF 13 - Approbation du compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2009.

2010, DALIAT 15 - DF 17 - Approbation du compte de gestion pour 2009, du Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

2010, DEVE 50 - DF 14 - Approbation du compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2009.

2010, DEVE 49 - DF 18 - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget annexe du fossoyage rendu par le Receveur Général des Finances, Trésorier-payeur Général de la Région Ile de France.

2010, DPE 31 - DF 11 - Budget annexe de l'assainisse-

ment de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009.

2010, DPE 32 - DF 15 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.

2010, DPE 33 - DF 12 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009.

2010, DPE 34 - DF 16 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du compte administratif. Conformément à la loi et à votre vote d'hier matin, dans quelques instants, je céderai la présidence à Mme Gisèle STIEVENARD, que vous avez désignée hier. Avant de m'absenter, je veux vous dire quelques mots.

La Ville a maintenu un investissement très élevé à 1,750 milliard d'euros. C'est non seulement la meilleure des réponses aux urgences du moment mais la façon la plus sûre et la plus solide de préparer l'avenir.

C'est aussi un indispensable soutien à l'activité économique.

Au premier rang de nos investissements, se trouvent les dépenses de travaux suivies des subventions d'équipement, pour l'essentiel versées au titre du logement social.

Quant à nos dépenses de fonctionnement, leur augmentation est maîtrisée, notamment grâce à un pilotage sérieux de la masse salariale dans le respect de notre objectif de maintien de l'emploi public.

Les aides sociales sont quant à elles en hausse de 3,5 %, à 1,3 milliard d'euros.

Nous avons dû en effet faire face à une augmentation des charges liées au R.M.I. et au R.S.A. C'est la conséquence malheureusement logique de la crise sociale et de l'absence de compensation intégrale par l'État des dépenses qu'il a transférées aux collectivités locales.

Un intervenant. - Cela faisait longtemps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui et je voudrais que cela s'arrête, mais, malheureusement, cela ne dépend pas de moi.

Cela signifierait que, maintenant, il y a compensation intégrale, ce qui serait une excellente nouvelle.

Quant aux recettes, la fiscalité immobilière a confirmé son recul avec une baisse de 25 % par rapport à l'année précédente, 647 millions d'euros en 2009 contre 856 millions d'euros en 2008.

Toutes les autres recettes sont en progression, à l'exception, pardonnez-moi, des dotations de l'État.

Un dernier mot qui concerne notre endettement.

Notre capacité d'autofinancement s'élève à 1.160 millions d'euros, ce qui permet de financer 80 % de nos dépenses d'investissement ; je rappelle que seules celles-ci peuvent être financées par l'emprunt.

Nous veillerons à maintenir un taux d'endettement modéré.

Je demeure très attaché à cette source d'économie et de stabilité, car c'est non seulement la garantie que nous ne faisons pas reposer sur les générations à venir le poids de nos décisions d'aujourd'hui, mais c'est, de façon plus immédiate, une condition absolue de la confiance qui nous permet d'emprunter à des taux avantageux pour le contribuable parisien.

Ce sont donc des marges supplémentaires pour notre budget de fonctionnement.

Dans les mois qui viennent, nous ne devons rien perdre de notre vigilance.

J'attire, en effet, votre attention sur un contexte plein d'incertitudes, voire de menaces.

La reprise de la fiscalité immobilière reste très aléatoire, les dépenses sociales vont continuer à augmenter et l'État, par son désengagement ininterrompu, va non seulement poursuivre, mais, je le crains, accentuer une forte pression sur les collectivités locales.

Mes chers collègues, ce compte administratif 2009 fait apparaître une gestion saine et équilibrée.

Je tiens à remercier tous ceux qui y contribuent, au premier rang desquels Bernard GAUDILLÈRE, qui gère les finances de notre collectivité avec beaucoup d'intelligence, de finesse et d'exigence.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Ce sont là trois vertus dont nous aurons collectivement besoin dans les temps troublés qui nous attendent, pour tenir tous les engagements que nous avons pris devant les Parisiens et être plus que jamais dignes de leur confiance.

Je vous remercie et je cède la présidence à Mme Gisèle STIEVENARD.

(Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris pour l'année 2009.

La parole est à M. BARGETON, pour cinq minutes.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues.

L'examen des comptes administratifs 2009 de la collectivité parisienne est l'occasion pour notre Assemblée de vérifier la pertinence et l'application sincère de nos choix budgétaires.

L'affirmation d'une politique ambitieuse pour Paris et ses habitants dans un contexte de crise économique sans précédent n'était certainement pas un défi évident, d'autant qu'à cette situation s'ajoute toujours plus de mauvais coups de la part de l'État.

Le Gouvernement, dans une fuite en avant de cadeaux fiscaux en guise de politique économique étouffe les collectivités territoriales d'une litanie de transferts de charges mal compensés et de dotations en baisse. Les annonces récentes à la prétendue Conférence des finances publiques ne sont pas pour nous rassurer.

Ainsi, en 2009, à Paris, pour la première fois, les dotations de l'État, la dotation globale de fonctionnement et les dotations de compensation ont baissé de 0,6 point, soit plus de 8 millions d'euros.

Dans le cadre des transferts de compétences, la compensation du R.M.I./R.S.A. a progressé de 2 %, là où nos dépenses ont été en hausse de 5 % du fait de la crise internationale, et c'est donc un manque à gagner de 21 millions d'euros. Au total, d'ailleurs, nos dépenses sociales ont augmenté de 3,5 % en 2009.

Contrairement au Gouvernement actuel, nous n'avions pas l'intention de regarder passer la crise cachés derrière un bouclier fiscal des plus injustes en taillant fébrilement dans les dépenses les plus nécessaires, bien au contraire : le logement, pour lequel 457 millions d'euros ont été mobilisés l'an dernier, l'éducation, 116 millions d'euros ayant été consacrés pour les seuls investissements, les transports collectifs, par exemple 30 millions d'euros pour le tramway qui s'ajoutent aux 335 millions versés au S.T.I.F., en hausse de 2,7 %. Je pense aussi aux nombreux équipements de proximité, avec quelques exemples qui me sont chers, vous me le pardonnerez, dans le 20^e arrondissement : la bibliothèque Marguerite-Duras, qui ouvre tout prochainement, et la piscine Alfred-Nakache, ouverte l'an dernier, plus de 100 nouvelles places de crèche par exemple.

Au total, l'effort d'investissement en 2009 s'élève à 1,5 milliard d'euros, ce qui reste un niveau élevé et comparable aux exercices précédents dans le contexte de récession économique et, ce qui est un cas unique par rapport à l'attitude des collectivités locales, nous avons maintenu l'investissement à un niveau très élevé.

La crise s'est faite particulièrement sentir sur nos recettes de fiscalité immobilière, les droits de mutation sont en baisse de 24 %, plus de 210 millions d'euros ; c'est un volume de baisse sans précédent, puisqu'il y avait eu moins 175 millions d'euros avec la crise immobilière en 1993. C'est donc davantage.

A cela, nous avons fait face avec prévoyance et lucidité.

La hausse modérée des impôts qui, je le rappelle, était annoncée dans notre programme et validée par les suffrages d'une majorité de Parisiens, a permis d'éviter de mettre en péril aussi bien notre capacité d'investissement que notre capacité d'intervention sociale dans un moment particulièrement critique.

Cette politique a eu certainement un effet contracyclique réel, qui permet aujourd'hui de constater à l'échelle de la région une moindre hausse du chômage que dans le reste du pays.

Alors, oui, la création d'une taxe foncière départementale était une mesure de justice fiscale dont nous n'avons pas à rougir. Je dois souligner d'ailleurs qu'elle a été très bien admise et comprise par le contribuable parisien et ce n'est pas, je ne voudrais pas faire d'ironie, dû au fait que les seuls bénéficiaires du bouclier fiscal en ont été dispensés puisque le Gouvernement a jugé utile de mettre les taxes foncières dans son bouclier.

Si nous avons pu passer cette année difficile, c'est encore par des efforts renouvelés de bonne gestion, des charges de personnel, le Maire l'a dit, qui ont été contenues, qui augmentent principalement du fait de l'intégration des personnels des collèges qui étaient anciennement des agents de l'État, une maîtrise des charges générales - 1 % seulement de progression des charges générales - par des mesures systématiques d'économie, de meilleures mises en concurrence et, pour siéger sous la présidence de Camille MONTACIÉ à la C.A.O., je constate chaque semaine le professionnalisme des services dans notre politique d'achat.

Je souligne aussi que ce souci a été partagé par certains arrondissements qui ont fait des efforts, notamment sur leurs frais d'affranchissement ; c'est le cas, par exemple, dans le 20^e arrondissement.

Bien sûr, ces économies n'ont pas été réalisées n'importe comment ; nos choix politiques ont été affirmés, dans le domaine social ou celui des transports collectifs, comme je l'ai déjà dit, mais aussi la poursuite de notre soutien à la vie associative et sportive et aux établissements culturels avec 218 millions d'euros de subvention.

Cette très bonne gestion nous permet de regarder sereinement l'avenir, avec un niveau d'endettement qui reste beaucoup plus bas que celui des collectivités comparables et surtout une politique d'emprunt bien plus saine que celle du Gouvernement actuel, car seulement mobilisée pour des dépenses d'investissement et en équilibre grâce à des recettes fiscales correspondant à nos dépenses.

Le Gouvernement appuie sur le frein au moment où le chômage se remet à monter de façon massive. Ce que montre ce compte administratif, c'est que nous appliquons sereinement le programme d'investissement public, de solidarité et d'innovation pour lequel nous avons été élus. C'est pourquoi notre groupe votera ce compte administratif.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci. Vous avez parfaitement respecté votre temps de parole.

J'invite les orateurs suivants à faire de même.

Mme Emmanuelle BECKER a la parole, groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, le budget primitif 2009 était un budget de crise, la Ville prévoyait des recettes fortement en baisse, principalement du fait de la chute des droits de mutation.

Pour autant, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a soutenu le choix de la Municipalité de continuer une politique d'investissement et de dépenses sociales fortes.

En période de crise, quand une égalité déjà fragile se fissure et que le pouvoir d'achat est exsangue, il est de notre devoir de tout faire en effet pour garantir le droit et la dignité de tous les Parisiens.

Pour le dire autrement, nous partons du principe qu'il faut justement faire plus pour les habitants quand ceux-ci en ont besoin. C'est donc exactement l'inverse de la politique du Gouvernement, qui cherche à faire des économies sur les politiques sociales avant tout.

A l'examen de ce compte administratif, force est de constater que la Ville avait raison de tenir son cap, puisqu'au bout d'une année difficile économiquement et financièrement, Paris et son département témoignent d'une réelle vitalité financière.

La hausse de la fiscalité locale, si critiquée à droite, a justement permis de compenser en partie la baisse de recettes au titre des droits de mutation. C'est de cette façon que nous pouvons offrir aux Parisiens toujours plus de services, soutenir les plus démunis et les plus précaires. Nous n'avons pas fait le choix de leur dire que les caisses sont vides et que leurs contributions ont été dilapidées en pure perte.

Au premier chapitre de nos dépenses de l'année 2009, les travaux et les acquisitions foncières, et notamment en faveur du logement social dont nous parlions hier. Cette politique est la plus ambitieuse jamais menée à Paris et lutte contre des phénomènes d'exclusion amplifiés par la crise et contre la gentrification due à la spéculation immobilière.

Le moindre ralentissement serait coupable et ses conséquences désastreuses. C'est pour cela qu'il fallait que la Ville continue sur ce rythme surtout aujourd'hui.

En 2009, l'essentiel de ces opérations d'acquisition foncière s'est concentré sur le 17^e, ce dont nous nous félicitons. Mais nos objectifs n'ont de sens qu'à l'échelle du territoire parisien, à l'est comme à l'ouest, dans le souci de corriger le mieux possible les déséquilibres du passé.

Et si nous constatons que la situation s'améliore dans certains arrondissements, d'autres font de la résistance. Les propos du maire du 16^e, proférés hier en pleine séance, ne nous laissent pas beaucoup d'espoir de le convaincre.

Mais, puisqu'il persiste et signe, je veux lui dire au nom de mon groupe qu'il n'est pas le seul à le faire. Nous aussi, nous persisterons. Plus il renchérit en caricature et en dérapage, plus il nous motive.

Afin de poursuivre nos objectifs en matière de logements, notre collectivité doit continuer à préempter et à réhabiliter. Mais à ce titre, la baisse de moitié des investissements, en matière d'éradication de l'habitat insalubre au cours de l'exercice 2009, nous confirme dans les choix budgétaires que notre groupe a porté en décembre dernier. Il n'est plus acceptable aujourd'hui que des familles mal logées continuent à être exposées à des risques multiples, dont le saturnisme.

C'est pourquoi à l'occasion de ce Compte administratif 2009, nous portons une nouvelle fois la demande d'un effort renforcé en la matière.

Face à la crise, de nombreux Parisiens rognent sur des dépenses essentielles, notamment sociales et des dépenses de santé en particulier. Fidèle à sa politique de la caisse vide, le Gouvernement en profite pour porter un coup fatal dans le dos de l'hôpital public, accusé de coûter trop cher et de ne pas être rentable et bradé à des logiques économiques libérables risibles, si elles n'étaient pas dramatiques.

Dans ce contexte bien sûr, nous avons accueilli avec une vraie satisfaction le maintien et la hausse d'une partie des dépenses sociales du département, actions sociales, planification familiale, préventions médicosociales.

J'ajoute qu'à l'heure du coup de poignard de Roselyne BACHELOT, nous devons absolument concentrer nos efforts en destination des centres de santé municipaux et associatifs. C'est une ressource collective qui permet à de nombreux Franciliens de se soigner, une ressource de plus en plus rare.

En choisissant le régime le plus maigre, en ce qui concerne les services publics, l'Etat pratique une double peine. Non seulement il prive les Français d'une partie de leurs droits et de leurs acquis collectifs, mais il met de nombreuses collectivités devant un dilemme insoutenable.

En effet, ni nous ni aucune autre, nous ne pouvons nous substituer à l'Etat, nous ne pouvons pas compenser le démantèlement de l'Education nationale, du système de santé dans notre modèle social et solidaire.

Nous avons le devoir de faire le maximum cependant, et je crois que cet exercice 2009 montre que nous avons encore quelques marges budgétaires, si nous réorientons certains aspects de notre politique municipale. Par exemple, le soutien aux établissements privés d'enseignement et certaines subventions comme celles d'hier à "Paris Business Angels".

2010 verra sans doute une refonte de la politique de la ville, dont les crédits sont notoirement insuffisants. Le Gouvernement ne se privera pas d'exacerber encore un peu plus les inégalités sociales. Cela va dans son sens et dans son idéologie, en juillet, à l'examen du budget supplémentaire, nous y reviendrons, j'en suis certaine.

Bien sûr, nous voterons les Comptes administratifs 2009, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assume les choix qui ont été faits.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci bien.

Je donne la parole maintenant à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.P.A., pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues.

C'est le discours habituel. C'est même tellement répétitif que cela ressemble de moins en moins à des comptes et de plus en plus à des comptines. Je regrette de ne pas avoir le talent de Chantal GOYA pour entonner avec vous toutes ces rengaines destinées à infantiliser les Parisiens.

La comptine, je la connais par coeur, elle comporte cinq couplets.

Premièrement, hausse modérée de la fiscalité.

Deuxièmement, chute des recettes des droits de mutation.

Troisièmement, désengagement de l'Etat.

Mais, quatrièmement, efforts sans précédent de l'investissement.

Enfin, maîtrise du fonctionnement.

Le Maire de Paris lui-même vient encore de nous le répéter.

Le problème, c'est qu'au Compte administratif, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et les chiffres, eux, ne mentent pas.

Alors, la hausse modérée de la fiscalité, parlons-en. Si on prend le cumul des recettes fiscales de la Ville et du Département, je ne prendrai que les deux dernières années, je parle naturellement en millions d'euros : 1.682 en 2007, 1.719 en 2008, 2.121 en 2009. En deux ans, c'est plus 26 % du produit payé par les contribuables parisiens.

Chute des droits de mutation. C'est vrai que l'année passée a été une année noire de ce point de vue, mais les droits de mutations repartent à la hausse. On ne peut que s'en féliciter. Les tendances du premier semestre 2010 font espérer une recette de fin d'année qui pourrait être au moins de même valeur que la recette de l'année 2008, aux alentours de 850 millions d'euros.

Mais pour financer quels investissements ? J'y reviendrai dans quelques instants.

Désengagement de l'Etat. Parlons-en !

Cent millions, disiez-vous l'année dernière, et même plusieurs centaines de millions. C'était un chiffre à géométrie variable lors du Budget primitif.

Alors voyons les chiffres des concours de l'Etat aux Comptes administratifs. Les vrais chiffres : 1.326 en 2007, 1.322 en 2008, 1.317 en 2009. Cela fait exactement 9 millions d'euros d'écart. Où sont les centaines de millions d'euros dont vous ne cessez de nous rappeler l'exigence immédiate ?

Et l'on passe sous silence le bénéfice du remboursement anticipé de FCTVA, environ 100 millions d'euros, mais à la condition d'investir. Sur ce point, la générosité de l'Etat se justifie-t-elle ? Parce que l'effort sans précédent, nous dites-vous, de l'investissement, parlons-en !

Là aussi, je reprends les chiffres de la Ville. Comptes administratifs 2007, 1.844, 1.435 en 2008, 1.569 en 2009. Et si l'on intègre le Département, c'est encore pire.

On est passé d'un cumul Ville et Département de 2,77 milliards d'euros en 2007 à 1,752 milliard d'euros en 2009. Cela correspond à un effondrement de l'investissement de 24,5 % en deux ans ! Donc les recettes fiscales ont augmenté de 26 % et les dépenses réelles d'investissement ont diminué de 24,5 %. Cherchez l'erreur !

Et d'ailleurs, il y a un autre indicateur, que j'ai l'habitude d'utiliser, qui figure dans les Comptes administratifs, c'est le ratio dépenses réelles d'investissement rapportées aux recettes de fonctionnement. Ce ratio qui était passé à 25, et prétendument 26,26 dans le Budget primitif, est tombé à 21,91 dans les Comptes administratifs. Moins de 22 % !

Je rappelle qu'en 2000, époque que vous fustigez comme étant une période où l'on investissait pas, ce ratio était de 24. Il était de 24 % en 2000, il est aujourd'hui de moins de 22 %.

Maîtrise du fonctionnement. Là aussi, prenons les chiffres : 4.650 en 2007, 4.750 en 2008 et 5.057 en 2009. En deux ans, plus 9 % des dépenses de fonctionnement, alors que l'inflation a été d'environ 3 % sur la période.

Et l'emprunt continue d'augmenter inexorablement. Il atteint le record historique de 2,481 milliards d'euros. Je rappelle que l'encours était, il y a dix ans, de 1,4 milliard d'euros. En réalité, si cet emprunt augmente, c'est pour une raison conjoncturelle : il y a effectivement eu cette diminution des droits de mutation, mais il y a surtout une raison structurelle : votre incapacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui s'aggravent d'année en année.

Alors, en conclusion, je dirais que c'est de la fuite en avant. Les chiffres du Compte administratif sont un dur rappel des réalités et elles ont au moins le mérite de remettre les pendules à l'heure.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - 5 minutes 30, Monsieur LEGARET !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je terminerai par une seule phrase. Je dirai que vos discours sont usés jusqu'à la corde et qu'ils sont contredits très sévèrement par la vérité des chiffres.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - M. David ALPHAND a la parole, pour 5 minutes.

M. David ALPHAND. - Madame le Maire, mes chers collègues, je n'irai pas par quatre chemins ce matin !

Les documents budgétaires qui nous ont été distribués posent un grave problème de sincérité concernant l'Exécutif. La situation est même proprement surréaliste.

Qu'y lit-on en effet page 44 du rapport budgétaire principal à propos des dépenses de personnels, mes chers collègues ? Car M. GAUDILLÈRE nous expliquait le mois dernier qu'il faisait de l'archéologie budgétaire, nous, nous tentons de lire ses hiéroglyphes.

Je vais vous lire : "Dans le tableau ci-dessous, ne pas détailler 0,12 et 656. Ce n'était pas fait l'an dernier. Or, mettre un zoom sur une sous-exécution pour la rému des collaborateurs d'élus est une mauvaise idée dans le contexte actuel (sujet sensible). Par contre, et justement parce que nous sommes soumis à la "question" sur le sujet, pouvez-vous nous faire passer des éléments expliquant cette sous-exécution qui n'est pas intuitive au regard des modalités de fixation de ces rémus ?"

Je vous passe la fin de la phrase.

De qui sont ces quelques lignes ? Que souhaite-t-on ainsi cacher à la représentation des Parisiens ? Je rappelle qu'il s'agit d'un document officiel.

Combien d'autres missives de ce genre ont été adressées au service ?

Dans le DFP031, ici même, en page 5, il manque également un certain nombre de références obligatoires concernant des moyennes nationales de manière à positionner la Ville de Paris.

Alors, voilà donc la philosophie qui préside à l'élaboration des documents budgétaires de la Ville de Paris : brouiller les pistes, dissimuler en globalisant les crédits, trafiquer la vitrine pour occulter les arrière-boutiques ! Au rythme où vont les choses, ce n'est bientôt plus un Compte administratif que présentera le Maire de Paris mais des comptes d'apothicaire !

Il y a là un grave problème de sincérité et de transparence des comptes de la Ville.

Cet épisode vient d'ailleurs alourdir une barque déjà bien chargée. Dois-je rappeler combien de temps la Ville a mis pour fournir les effectifs de la Direction de la communication ? Cinq mois ! En matière de réactivité, on fait quand même beaucoup mieux.

Il faut dire que les questions de personnels vous posent un vrai problème et pas seulement de transparence. Les chiffres communiqués par l'Exécutif en 1ère Commission sont parlants : les effectifs budgétaires s'élevaient ainsi à 48.055 emplois pour 2009, soit une masse salariale de 1,7 milliard d'euros.

Depuis 2001, vous avez laissé dérapier les dépenses de personnels, du fait d'une augmentation massive des recrutements, plus 22 %, et les transferts de compétence liés à la décentralisation n'expliquent pas tout.

A cet égard, il n'est pas inutile de faire quelques comparaisons avec d'autres villes en France.

A Marseille, par exemple, Monsieur GAUDILLÈRE, le ratio du nombre d'habitants pour 1 fonctionnaire est de 115,7. A Paris, il est de 45,3.

Comprenons-nous bien, chers collègues ! Depuis la première élection de Bertrand DELANOË, la Ville est devenue un véritable mastodonte administratif ! La Capitale souffre d'hyper administration, avec les conséquences budgétaires que l'on connaît mais sans la qualité que l'on serait en droit d'attendre des services publics de cette ville.

En ce sens, les comptes que vous nous présentez ce matin signent moins la clôture d'un exercice budgétaire qu'une ouverture. Cette ouverture, c'est celle de la mission d'évaluation des effectifs et de la politique des ressources humaines de la Ville ; une mission demandée par le groupe U.M.P.P.A. et qui s'annonce probablement des plus cruelles pour l'Exécutif.

Alors, dans ce tableau très sombre, et en conclusion parce que je ne voudrais quand même pas que l'on reste sur une note trop négative, permettez-moi un trait d'humour : la gestion que vous présentez ce matin, vous vous en glorifiez, au point d'ailleurs de faire terriblement penser à un certain sélectionneur d'une certaine équipe de France de foot. Confronté à des résultats déplorables, car votre budget est un mauvais budget, vous préférez l'autosatisfaction et la langue de bois à une analyse lucide de la performance médiocre. En un mot comme en cent, Bertrand DELANOË et Raymond DOMENECH, même combat !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jacques BRAVO, pour 5 minutes.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il n'est pas facile de parler de ces sujets après MM. LEGARET et ALPHAND parce que j'ai l'impression que vous vous faites du mal quand même ! Vous êtes répétitifs.

(Rires sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

J'ai envie de vous dire, une première chose, Monsieur LEGARET, puisque c'est vous qui l'avez créé, et je m'en souviens : le rapport financier était une belle initiative, je ne l'ai jamais caché et je félicite l'adjoint chargé des finances et tous les services de la Direction des finances pour la qualité de ce document, ses chiffres, sa concision et la pédagogie financière qui est dedans.

Je le dis parce que cela devrait nous permettre, cher collègue David ALPHAND, en Commission des finances ou en séance publique, d'éviter les contestations obsessionnelles systématiques de tous les chiffres. On a maintenant de vrais chiffres, on peut travailler. J'espère qu'à chaque séance, on ne va pas recommencer pour dire : "Mais ce n'est pas comme ça, ce n'est pas ceci, etc."

J'observe le fameux ratio cher à Jean-François LEGARET, page 12 - vous voyez que je suis cela ! -, et effectivement, je regarde les encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Paris se porte bien.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas de cela dont je parle.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Oui, oui, mais moi, je parle de cela parce que vous n'avez pas parlé de ce qui vous intéresse. Pendant 15 ans, vous n'avez parlé que de cela, mais maintenant que c'est bon, vous n'en parlez pas. La Ville de Paris était à un ratio de 39 %. La moyenne des Villes de plus de 100.000 habitants en France est à 81 %. Paris se tient bien, il faut le dire, ce sont de vrais chiffres, vous l'avez dit. Ce sont les vrais chiffres.

Par ailleurs, comme vrai chiffre, prenez la ligne 15 du tableau de la page 2 et vous avez effectivement pour la deuxième année consécutive une diminution des dotations de l'Etat.

Je dis simplement que je suis très heureux de la tenue des grands équilibres des finances de la Ville et du Département, de l'investissement toujours élevé, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, du renfort des dépenses sociales, de la dynamique des recettes, malgré les difficultés des droits de mutation. Et je trouve que vous êtes bien imprudent, dès ce stade - en général, vous êtes plus prudent que cela, cher collègue - de laisser entendre un chiffre de 850 de fin d'année. Regardons avec prudence !

Enfin, un financement des investissements toujours sain. Oui, c'est un bon tableau de bord des finances de la Ville et nous approuverons résolument ce Compte administratif.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci de votre concision.

J'invite les orateurs suivants à faire de même.

Monsieur Yves POZZO di BORGIO, pour le groupe Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est Christian SAINT-ETIENNE, je crois, plutôt, non ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Alors, c'est M. Christian SAINT-ETIENNE qui s'exprime.

Vous avez la parole.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans un contexte de crise économique aiguë et de dégradation des finances publiques que les pays de la zone euro combattent avec de plus en plus de vigueur, comme l'ont montré les plans des différents pays autour de nous dans les derniers jours, la Capitale parisienne semble réfractaire à ce message de discipline budgétaire.

Les dépenses en matière de communication en témoignent, tandis que la masse salariale de la Direction de la communication, comme cela a été rappelé par d'autres collègues, a augmenté de 145 % depuis le début de la mandature, passant de 4 à 11 millions d'euros.

A ce titre, était-il bien raisonnable de publier sur papier glacé le rapport de 78 pages de la médiatrice de la Ville en février dernier ? C'était certainement aussi une dépense inutile, comme l'encart publicitaire de huit pages dans Le Parisien du 19 mai, sans parler des campagnes de communication qui sont menées par les sociétés d'économie mixte, les régies, les partenaires privés. Le CENTQUATRE lui-même, projet culturel phare de l'Exécutif parisien, qui dispose de son propre budget, a vu son inauguration faire l'objet d'une importante campagne à travers la ville, qui glorifiait évidemment la Municipalité.

A ce titre, je me réjouis que l'opposition ait obtenu, après avoir réitéré maintes fois notre demande d'un audit du personnel, une mission d'évaluation sur les personnels de la Ville de Paris, qui permettra certainement de faire la lumière sur les dépenses liées à la rémunération des agents, sur les plus gros salaires et ainsi de suite.

Vous n'avez pas su, Monsieur le Maire, anticiper les conséquences de la crise actuelle et faire du développement économique et de l'emploi une priorité de votre action. On l'a vu hier à nouveau avec les zones touristiques. Il y a une incompréhension majeure dans cet Exécutif : c'est que c'est le travail des uns qui fait le travail des autres. Quand on interdit aux uns de travailler, cela ne créera pas du travail pour les autres.

A l'heure où Paris est tristement sacrée "ville la plus chère du monde", selon les estimations de "The Economist" qui se focalise sur le niveau des prix des biens et services, que faites-vous, Monsieur le Maire, pour les classes moyennes, dont le pouvoir d'achat a durement pâti ? Le groupe Centre et Indépendants a beaucoup insisté sur ce problème. Vous les avez déjà punies par un accroissement de la fiscalité de 9 % en 2009, qui faisait suite à la hausse de 8 % en 2008, vous rajoutez une hausse moyenne de près de 12 % pour la taxe d'habitation, de 47 % pour la taxe foncière, vous avez créé une taxe foncière départementale, donc les recettes de fiscalité augmentent massivement et ne couvrent pas suffisamment le déficit parce que les dépenses ne sont pas contrôlées.

Le volet recettes de votre budget traduit en fait la perte de contrôle des finances de cette ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne marquent en 2009 une augmentation de 3 % et les charges de personnel également. Ces dernières sont en constante augmentation, comme cela a été rappelé tout à l'heure par mon collègue M. ALPHAND, avec une hausse globale sur la mandature de 30 % constituant un véritable dérapage incontrôlé.

Le groupe Centre vous a continuellement prévenu depuis deux ans, notamment face à la crise immobilière, nous vous avons dit à plusieurs reprises qu'il y aurait une forte baisse des taxes dérivées de l'immobilier, nous avons dit de replier de la toile pour être préparé à ce qui allait se passer. Et nous nous retrouvons dans une situation d'impréparation totale, qui obère l'avenir de notre ville.

La baisse des ressources fiscales du fait du ralentissement économique, les difficultés pour trouver des financements à des taux acceptables, l'explosion du coût des remboursements, tout cela laisse présager un effet ciseau destructeur pour les finances de notre ville.

Votre budget, loin d'être redistributif, n'a contribué qu'à punir davantage les classes moyennes dont la situation est aujourd'hui en voie de précarisation.

Nous avons très souvent aussi rappelé que les habitants de Paris sont à plus de 50 % des ménages disposant de revenus moyens compris entre 1.100 et moins de 3.000 euros, et face à tant d'inconséquence, le budget rectificatif qui sera présenté en juillet risque de décevoir, voire d'accentuer la tendance en vigueur au lieu d'adopter une vision à long terme rigoureuse mais socialement acceptable qui ait à cœur d'optimiser les dépenses de fonctionnement de notre ville.

C'est pourquoi le groupe Centre et Indépendants votera contre l'approbation de ce Compte administratif dans la mesure où il conduit notre ville sur des chemins chaotiques, et dans une situation qui sera d'autant plus difficile que la situation nationale elle-même n'est pas bonne dans un contexte européen qui ne l'est pas aussi.

Alors que cette ville était très riche avec un potentiel de développement extraordinaire, vous allez la laisser, à l'issue de cette deuxième mandature, totalement exsangue et c'est ce que nous regrettons et dénonçons.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - L'ensemble de la discussion budgétaire étant regroupée, je donne la parole à M. POZZO di BORGO, qui souhaitait traiter d'un aspect particulier.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame le Maire, mes chers collègues.

La transparence et le souci d'exhaustivité du rapport afférent au Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement, au travers d'un document de près de 300 pages, me réjouissent au sens que ce dernier constitue de la sorte un support essentiel à la compréhension du budget des arrondissements et des finances locales.

Néanmoins, au vu d'un examen des crédits ouverts pour 2009, rapporté au nombre d'habitants de chaque arrondissement, de stupéfiantes disproportions se font jour entre les efforts des contributeurs et le montant des dotations.

S'il est indéniable que des effets correcteurs et redistributifs doivent être apportés pour compenser les écarts entre l'est et l'ouest de Paris, encore faut-il que ces choix ne soient pas dogmatiques et qu'ils répondent au principe d'équité.

Ainsi, je suis interpellé par la dissonance budgétaire entre notamment... J'ai pris sciemment les deux arrondissements gérés par l'opposition municipale, les 6e et 7e arrondissements. Par charité chrétienne, je n'ai pas voulu aborder les comparaisons entre les arrondissements dirigés par l'opposition et ceux dirigés par la majorité municipale.

Qu'est-ce que je constate ? Pour les 6e et 7e arrondissements qui bénéficient d'une dotation de 66 et 41 euros par habitant, pour un nombre de foyers fiscaux imposables ressortissant à la même fourchette... On sent qu'une sorte de dissonance est faite dans cette répartition par arrondissement.

De même, est-il normal que le 7e et le 16e arrondissements, qui sont les deux premiers contributeurs aient dans le même temps la plus faible dotation par habitant ? Bien sûr que l'équilibre social est nécessaire. Mais écoutez, et de très loin, avec une moyenne de 38 euros par habitant, interrogez-vous !

Contrairement aux idées reçues, il y a aussi des pauvres et des personnes âgées démunies dans ces arrondissements, et il n'est pas souhaitable qu'ils puissent se sentir laissés-pour-compte et abandonnés à leur triste sort. On sent très bien cette répartition de la dotation, cette logique de favoriser les arrondissements de l'est parisien par rapport aux arrondissements dirigés par l'opposition municipale.

Les péréquations financières et la logique comptable ne sauraient se substituer aux besoins des Parisiens, qui comptent sur leur ville pour les aider au quotidien. De plus, la décentralisation mise en œuvre à Paris ne doit pas sembler illusoire, notamment au regard des dépenses de fonctionnement des divers arrondissements.

C'est pourquoi elle doit s'accompagner d'un véritable contrôle de gestion de l'exécution des états spéciaux. Il y a longtemps que nous demandons cela.

Tandis que la libre administration des collectivités locales s'est affirmée concomitamment à un contrôle de légalité de leurs décisions administratives par l'administration centrale au travers de l'autorité du Préfet, la décentralisation de la Municipalité parisienne doit se renforcer par le biais d'un contrôle financier effectif des états spéciaux.

Le Compte administratif ne saurait se résumer à un simple exercice comptable. Il est souhaitable que dans un avenir proche, les modalités de gestion soient modifiées afin de satisfaire au principe de transparence et de bon usage des deniers publics.

A cet égard, il serait pertinent d'analyser les écarts dans la gestion des différents arrondissements, et la ventilation des dépenses mandatées par type de dotation.

Parce qu'une gestion efficace, peu dispendieuse et transparente doit être encouragée, parce que la situation périlleuse des finances locales et nationales impose la rigueur, et parce que les arrondissements doivent s'élever en chœur de vertu budgétaire, le groupe Centre et Indépendants votera contre l'approbation des comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement en attendant que sa voix soit entendue notamment sur la nécessité d'un contrôle budgétaire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1^{ère} Commission. - Merci, Madame la Maire.

Le Compte administratif pourrait apparaître, et je crois qu'il apparaît parfois comme une simple formalité, mais à mes yeux il n'en ai rien, parce que c'est une excellente occasion de rappeler ce qu'est la politique de la Ville et de prouver que nous mettons au service de nos priorités une politique budgétaire solide et prudente.

J'ajoute que j'ai été très sensible aux compliments que Jacques BRAVO mais aussi que le Président POZZO di BORGIO ont rendus à notre volonté de transparence et de pédagogie.

Je veille, comme le faisait mon prédécesseur, à ce que le rapport financier que vous avez reçu soit aussi précis et transparent que possible, et il me semble que je le dois aux élus, à la presse, et au-delà aux Parisiens.

J'en profite d'ailleurs pour répondre très brièvement à M. ALPHAND qui a fait preuve une fois de plus d'une extrême modération, et qui nous a parlé de budget insincère. Le grief n'est pas léger.

Monsieur ALPHAND, si vous pensez que nos budgets ne correspondent pas à la réalité, je vous lance un défi : saisissez le Préfet qui contrôle la légalité du budget comme la légalité de toutes les délibérations.

Vous ne serez d'ailleurs pas le premier à le faire puisque Mme de PANAFIEU s'y est naguère essayée, si vous suivez son exemple vous connaîtrez le même cuisant échec qu'elle, et si vous ne le faites pas, vos accusations seront ramenées à leur juste proportion, c'est-à-dire une pure et simple polémique.

Je reviens au Compte administratif, et je commence par les dépenses dites de fonctionnement, terme d'ailleurs un peu ambigu puisqu'il désigne à la fois les sommes consacrées à nos politiques, par exemple sociales, culturelles, sportives ou de transport, et les sommes nécessaires au fonctionnement des services.

S'agissant de nos politiques, les dépenses sociales ont incontestablement été notre priorité, et les orateurs de la majorité qui l'ont souligné ont eu raison.

Plus 3,5 % au total pour les dépenses sociales, dont plus 5 % pour le R.M.I.- R.S.A., plus 5 % pour l'allocation personnalisée à l'autonomie, et plus 4 % pour l'allocation pour l'aide sociale à l'enfance.

Ces chiffres témoignent mieux que tout de la volonté de la municipalité parisienne de répondre aussi efficacement que possible aux effets de la crise sur les Parisiens les plus fragiles.

Pour autant, cette priorité absolue ne nous a pas empêché de poursuivre ce que nous avons entrepris depuis 2001 dans tous les domaines, je pourrais citer le sport ou la culture, mais je choisirai volontairement deux exemples seulement, et deux exemples très significatifs des relations entre Paris et l'Île-de-France d'une part, entre l'Hôtel de Ville et les arrondissements d'autre part.

Un exemple de solidarité métropolitaine avec l'augmentation de près de 10 millions d'euros de notre contribution au S.T.I.F., c'est-à-dire plus de 3 %.

Et un exemple de décentralisation, et je rejoins ce que disait il y a un instant le Président POZZO di BORGIO, avec une augmentation de plus de 7 %, je dis bien 7 %, des crédits attribués aux maires d'arrondissement pour gérer les équipements de proximité.

Quant à l'investissement, 2009 confirme ce que nous avons annoncé au début de la mandature.

On peut raisonner en termes d'investissements sur plusieurs séries de chiffres, moi je reprends par pure commodité la série que vous avez sous les yeux à la page 3 du rapport financier, qui s'intitule "dépenses réelles d'investissement", c'est-à-dire après neutralisation de ce qu'on appelle les opérations équilibrées.

Si vous lisez ces lignes, vous vous apercevez que nous sommes dans une dynamique d'investissement incontestable, et j'avoue que je ne comprends pas très bien les raisonnements de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Ce n'est pas un raisonnement : ce sont des chiffres du compte administratif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Quand M. LEGARET était adjoint aux finances, ou plus exactement, quand M. TIBERI était Maire, mais il se trouve que M. LEGARET a été pendant la moitié de sa mandature adjoint aux finances, les investissements de la Ville de Paris, c'était en moyenne 800 millions d'euros par an, voilà, bien !

Dans la mandature précédente, c'est-à-dire 2001-2007, c'était 1,2 milliard par an. 800 millions pour MM. LEGARET et CABANA, 1,2 milliard pour M. SAUTTER adjoint aux finances et la Municipalité de gauche.

Eh bien, la moyenne des investissements, vous n'avez qu'à la lire, c'est en page 3 du rapport financier, la moyenne des deux premières années de cette mandature, c'est 1,5 milliard, c'est-à-dire 800 millions, 1,2 et 1,5 !

Voilà des chiffres que n'importe qui peut lire : ils sont là.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Les recettes ne sont pas comparables, les fonds d'investissement... Vous devez les comparer au volume de vos recettes : cela n'a aucun sens !

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vous vous êtes exprimé, Monsieur LEGARET, s'il vous plaît ! Pas de dialogues, la parole est à M. GAUDILLÈRE et à lui seul. Soyez discipliné, s'il vous plaît.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Monsieur LEGARET, depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette instance, je n'ai jamais, jamais, vous m'entendez, interrompu un quelconque orateur. Si vous me permettez de terminer, je vous en remercie par avance.

Personne en tout cas ne peut douter de notre volonté de créer les 40.000 logements sociaux, les 4.500 places de crèche, les 30 hectares d'espaces verts, les équipements scolaires et sportifs que nous avons inscrits à notre programme.

Comment avons-nous financé l'ensemble de ces dépenses ? C'est intéressant.

D'abord, par des économies, à la fois au budget primitif, au budget supplémentaire et, comme on dit, en gestion, c'est-à-dire au fil de l'année.

Deux chiffres en témoignent et là aussi, je ne fais que me référer à ce document dans lequel je vous invite tous à vous plonger.

Les charges à caractère général, un des chiffres cardinaux, vous le savez en matière de gestion budgétaire, n'augmentent que de 1 %, contre 5 % en 2008 : c'est ce que j'appelle un plan d'économie, c'est ce que j'appelle une décélération des dépenses.

L'ensemble des charges de fonctionnement, toutes charges confondues, progresse de seulement 2,7 % contre 3,5 % en 2008.

J'insiste sur ces deux chiffres parce que voyez-vous, mes chers collègues, j'ai la faiblesse d'attacher de l'importance aux données incontestables. En politique, je pense qu'il ne faut pas seulement parler, il faut démontrer et si possible prouver.

Les deux chiffres que je viens de citer établissent sans conteste, contrairement au discours de l'opposition, notre capacité et notre volonté de faire des économies.

La deuxième source de financement, ce sont évidemment les recettes fiscales et je ne me déroberai pas au débat.

L'année 2009 est principalement caractérisée par deux mouvements de sens contraire : la diminution brutale des droits de mutation, de moins 25 %, soit moins 210 millions, et l'augmentation des impôts directs. Pour la première fois depuis 2000, elle fut, vous le savez, de 9 %, et s'est accompagnée de la création d'une taxe foncière pour le Département ce qui était un rééquilibrage de pure justice.

Au total, ces deux mouvements, et d'autres mouvements bien moindres sur d'autres recettes, notamment sur les bases décidées par l'État, aboutissent à une progression des recettes fiscales de 6,6 %.

Enfin, troisième source de financement : l'emprunt.

L'emprunt, pour financer l'investissement, bien entendu, contrairement à l'État, qui finance l'intégralité de ses dépenses de fonctionnement par l'emprunt dès le mois de septembre.

Et je m'adresserai d'ailleurs avec beaucoup de respect à M. SAINT-ETIENNE qui, vous le savez, est un professeur d'économie connu, qui a une notoriété, notamment en matière de finances publiques, et dont je n'ai jamais entendu l'opinion sur le fait que l'État finance ses dépenses de fonctionnement à partir du mois de septembre par l'emprunt. Mais cela m'intéresserait de lire un article dans la presse de M. SAINT-ETIENNE sur ce sujet.

Revenons à la Ville : vous le savez parce que je l'ai souvent répété, nous cherchons en permanence à emprunter le moins possible et le moins cher possible. 2009 en est une excellente illustration.

Nos investissements ambitieux ont été, je l'ai entendu tout à l'heure répété par le Maire, financés à 82 % par l'épargne, c'est-à-dire l'excédent du budget de fonctionnement, et par les recettes d'investissement, et à 18 % seulement par l'emprunt.

Rappellerai-je, oui, oui ! Je rappellerai inlassablement que Paris est l'une des villes les moins endettées de France. Jacques BRAVO l'a dit tout à l'heure, et cela figure d'ailleurs dans le fameux rapport que je ne cesse de vanter.

Nous sommes grosso modo moitié moins endettés que les villes françaises de plus de 100.000 habitants.

Et vous voyez bien, mes chers collègues, ou plutôt nous avons bien vu l'intérêt de cette performance à la fin de 2008. Ne vous méprenez pas ! Et là c'est un point sur lequel je rejoins d'ailleurs M. SAINT-ETIENNE.

Continuer à emprunter dans les prochaines années supposera d'emprunter modérément. C'est une évidence que prouve depuis deux ans tout ce que vivent les entités publiques, qu'elles soient États ou grandes collectivités, en Europe.

J'ai dit tout à l'heure, emprunter moins cher. Comme les années précédentes, grâce à une action intelligente de la Direction des Finances que je remercie au passage, le taux de nos emprunts est nettement inférieur aux taux de l'O.A.T. puisque nous empruntons à 2,4 % alors que le taux de l'O.A.T. est à 3,6 %. C'est ce qui induit une très forte diminution de nos frais financiers.

Je parlais précédemment d'économies, mais les économies, mes chers collègues, nous les cherchons sur tous les chapitres, quels qu'ils soient, et nous avons économisé l'an dernier 18 % de nos frais financiers, ils ont baissé de 18 % en 2009 par rapport à 2008.

J'en ai terminé et j'espère vous avoir convaincu de quelques vérités.

Premièrement, nous respectons nos engagements politiques, quelles que soient les difficultés auxquelles la crise économique, sociale, immobilière et financières nous confronte.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement attentifs à la dépense, et notre effort d'économie ne se relâchera pas.

Troisièmement, nous gérons les finances des Parisiens avec prudence et sérieux parce que nous savons qu'en matière budgétaire, seuls des efforts continus pourront porter leurs fruits et permettront de financer nos politiques, c'est-à-dire de respecter les engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

Merci, Madame la Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons donc procéder aux opérations de vote.

2010, DF 31 - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 à 8.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 31 relatif à l'approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009, annexes 1 à 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 31).

2010, DF 35 - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 35 relatif à l'approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des finances de Paris, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France, pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 31).

2010, DF 32 - Approbation du compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 32 relatif à l'approbation du compte administratif des Etats spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 32).

2010, DF 33 - Approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 33 concernant l'approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des finances de Paris pour les Etats spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 33).

2010, DALIAT 14 - DF 13 - Approbation du compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 14 - DF 13 relatif à l'approbation du compte administratif du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DALIAT 14 - DF 13).

2010, DALIAT 15 - DF 17 - Approbation du compte de gestion pour 2009, du Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 15 - DF 17 relatif à l'approbation du compte de gestion pour 2009, du Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France concernant les services des T.A.M.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DALIAT 15 - DF 17).

2010, DEVE 50 - DF 14 - Approbation du compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 50 - DF 14 relatif à l'approbation du compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DEVE 50 - DF 14).

2010, DEVE 49 - DF 18 - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget annexe du fossoyage rendu par le Receveur Général des Finances,

Trésorier-payeur Général de la Région Ile de France.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 49 - DF 18 concernant l'approbation du compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget annexe du fossage par le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur Général de la Région Ile-de-France.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DEVE 49 - DF 18).

2010, DPE 31 - DF 11 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 31 - DF 11 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, approbation du compte administratif de l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 31 - DF 11).

2010, DPE 32 - DF 15 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32 - DF 15 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 32 - DF 15).

2010, DPE 33 - DF 12 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 33 - DF 12 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, approbation du compte administratif pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 33 - DF 12).

2010, DPE 34 - DF 16 - Budget annexe de l'eau de la Ville de**Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.**

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34 - DF 16 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, approbation du compte de gestion pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 34 - DF 16).

Je pense que nous en avons terminé sur le plan des votes du compte administratif 2009 au plan municipal.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

2010, PP 29 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2009. Affectation des résultats de l'exercice 2009 du budget spécial de la Préfecture de police.**2010, PP 28 - Approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la région d'Ile de France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).**

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de délibération PP 29 et PP 28 relatifs au budget spécial de la Préfecture de police.

La parole est, tout d'abord, à M. Philippe GOUJON pour 10 minutes maximum, ensuite M. Georges SARRE lui répondra.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Tout d'abord, un mot sur le compte de gestion, puis j'aborderai le compte administratif.

L'examen de ce compte de gestion permet, en premier lieu, de constater que 2009 a été une très mauvaise année d'un point de vue comptable. Nous avons déjà rencontré, d'ailleurs, cette situation en 2008 pour la section d'investissement, mais ce qui est nouveau en 2009, c'est que la section de fonctionnement a, elle aussi, connu un mauvais résultat.

L'excédent de 18,3 millions de la section d'investissement en résultat net est la traduction d'un problème d'exécution budgétaire s'agissant du programme d'investissement de la Préfecture de police.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, si vous souhaitez avoir des conversations particulières, je vous demanderai de sortir de la salle.

Seul M. GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame.

Concernant ensuite la section de fonctionnement, elle s'est traduite par un déficit de 8,15 millions contre un excédent de 13,9 millions en 2008 ; c'est cela l'élément nouveau.

Les résultats nets se traduisent donc, en fonctionnement, par un minuscule excédent, d'à peine 200.000 euros, qui, bien évidemment, ne permettra pas de réaliser le virement réglementaire à la section d'investissement à l'issue de l'adoption du compte administratif.

Quelle est l'origine de la situation déficitaire constatée en 2009 à la section de fonctionnement ? C'est une question que je pose, bien sûr, au Préfet de police.

Le deuxième point que je souhaitais aborder est celui de la trésorerie.

Le taux de recouvrement des recettes du budget spécial s'est dégradé et je dois dire que la Ville de Paris est en partie responsable de cette situation, car celle-ci a pris l'habitude, depuis des années, de ne pas payer tous les titres de recettes émis par le budget spécial et qui correspondent pourtant à sa contribution obligatoire, faut-il le rappeler, à la section de fonctionnement et elle en décale donc le paiement sur l'exercice budgétaire suivant. En d'autres lieux, on appellerait cela de la cavalerie.

En ce qui concerne la clôture de l'exercice 2009, la Ville, pour prouver ce que je dis, ne s'est acquittée de sa dette qu'au début de l'année 2010 et c'est cette attitude de la Ville de Paris qui est à l'origine de la faiblesse de la trésorerie du budget spécial.

Je ne cite pas les chiffres, ils sont dans le document, mais je voudrais dire que puisque le paiement des salaires est évidemment prioritaire pour la R.G.F., ceci peut retarder le paiement des fournisseurs et risque de fragiliser leur situation financière. Cette situation qui, pour les fournisseurs de la Préfecture de police, est désagréable en période de croissance est évidemment très pénalisante dans le contexte actuel marqué par la crise.

Maintenant, je voudrais dire un mot sur le compte administratif du budget spécial.

Pour les investissements, la situation excédentaire, 8,9 millions, constatée depuis plusieurs années témoigne, là aussi, d'un problème d'exécution, on l'a dit, du programme d'investissement de la Préfecture de police.

En matière d'investissement immobilier, pour les bâtiments de l'administration générale, qui appartiennent à la Ville de Paris, je le rappelle, et mis à la disposition de la Préfecture de police, la situation s'était dégradée en 2009, puisque le taux d'individualisation des A.P. de 45 % en 2006 a chuté à 30 % en 2009.

Le taux de mandatement des crédits de paiement s'est, lui aussi, dégradé en 2009, moins, bien sûr.

S'agissant des investissements immobiliers de la Brigade des sapeurs-pompiers, en revanche, la situation s'est améliorée cette année, il faut le souligner, puisque le taux d'individualisation des A.P., tombé à 51 % en 2008, est remonté à près de 73 % en 2009. Quant au taux de mandatement des crédits de paiement, il a poursuivi sa progression à 98 %, mais parce que, c'est la raison, lors de la DM 2 de 2009, il a été procédé à l'annulation de près de 3 millions de crédits de paiement dans les crédits immobiliers de la brigade des sapeurs-pompiers, en raison, est-il dit, "de l'infructuosité de consultations et d'appels d'offres, ayant entraîné des retards dans le calendrier d'exécution de certaines opérations".

Pour les autres équipements, la situation est grave. Elle ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années. Tous services confondus, le taux de mandatement des crédits de paiement est passé de 42 % en 2006 à un peu moins de 35 % en 2009.

L'exposé des motifs indique qu'un tel problème d'exécution budgétaire s'explique "principalement par les délais de procédure de certains marchés", alors même, et vous le savez, mes chers collègues, que les procédures en matière de marchés publics ont été allégées.

Un mot sur la situation des dépenses de personnel, parce que, comme les années précédentes, sur les trois plus importants articles financés intégralement par la Ville de Paris, les crédits de personnel figurant au budget primitif ne correspondent pas, une fois encore, à ce qui est nécessaire pour permettre à la Préfecture de police de fonctionner normalement, et c'est ce qui explique qu'en cours d'année, la Préfecture de police soit obligée de gérer la pénurie en redéployant ses crédits de fonctionnement pour payer ses agents et, ensuite, lors de la DM 2, celle-ci fait venir des crédits de personnel, non employés, de l'article 921-12-11, l'article "vache à lait" dirai-je, qui est celui du service du contrôle du stationnement, qui concerne les A.S.P. à hauteur de 3,5 millions d'euros.

Traditionnellement, et c'est tout à fait regrettable, la Ville de Paris compte sur l'excédent du fonctionnement du compte administratif.

Etant donné que la section de fonctionnement du budget spécial a enregistré cette année, et c'est une situation nouvelle, à laquelle je veux vous rendre attentifs, mes chers collègues, un déficit de plus de 8 millions d'euros, je pose la question de savoir comment la Ville va s'en sortir le mois prochain, lors de la DM 1.

Enfin, un dernier point concerne les sociétés d'enlèvement de véhicules, parce que c'est un sujet extrêmement important, je crois, pour ce qui concerne notre ville, la politique du stationnement peut apparaître derrière cela, si ce n'était pas uniquement une politique comptable, évidemment.

D'abord, je voudrais rappeler qu'il s'agit de dépenses dont la charge incombe juridiquement à la Ville de Paris.

Or, les crédits qui sont positionnés à chaque budget primitif, et cela depuis des années, et je le dénonce, pour payer les sociétés d'enlèvement de véhicules sont toujours notoirement insuffisants au regard des dépenses effectivement réalisées, ce qui conduit tout simplement à réajuster à la hausse la ligne budgétaire en question en cours d'exercice, cet apport de crédit n'étant, en pratique, jamais à la charge de la Ville de Paris, et donc, la Préfecture de police doit, face à l'attitude de la Ville de Paris qui n'honore pas ses engagements, soit augmenter les recettes des fourrières - on peut constater à partir de là, peut-être, que les enlèvements sont faits de façon plus productive, plus rapide, plus rentable - soit prélever sur ses crédits de fonctionnement propre, ses crédits de fonctionnement courants, afin de gérer la pénurie. La responsabilité en incombe donc totalement à la Ville.

Et 2009 illustre encore cette situation récurrente puisqu'au budget primitif figurait un montant de 13,5 millions d'euros au titre des marchés d'enlèvement de véhicules. Or, le compte administratif 2009 indique qu'il était payé en fait 15,5 millions d'euros aux sociétés d'enlèvement de véhicules, soit 1,8 million d'euros de plus que ce qui avait été prévu par la Ville.

Et le même phénomène se produit en 2010. Si les dépenses de 2009 se confirment, et à vrai dire c'est à peu près tous les ans la même chose, il manquera cette année à nouveau à la Préfecture de police 1,8 million d'euros qu'elle devra trouver ailleurs que dans les crédits supplémentaires, en provenance de la Ville de Paris. Une bonne partie sera à trouver d'ailleurs en faisant du chiffre en matière d'enlèvement de véhicules.

Alors si la Préfecture de police évidemment est exposée à de telles dépenses en matière d'enlèvement, c'est que la Ville de Paris l'y contraint, car elle a intérêt à ce que cette activité, pour des raisons budgétaires et non pas de stationnement, soit très soutenue.

En effet, les recettes des fourrières abondent le budget spécial. Et plus elles sont importantes, mes chers collègues, bien sûr c'est une évidence, moins la Ville verse d'argent à la Préfecture de police dans le cadre de sa contribution obligatoire au budget spécial.

D'ailleurs, le compte administratif le dit expressément, puisqu'il fait apparaître qu'en 2009 les recettes de fourrières ont représenté près de 62 % du total des recettes atténuatives qui, comme vous le savez, allègent la charge qui incombe à la Ville de Paris sur le budget de la Préfecture de police.

Là aussi, j'attends avec une certaine impatience, pour ne pas dire inquiétude, les prochaines DM1 et DM2 pour voir comment la Municipalité parisienne va s'en sortir car, d'une part, je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas eu cette année et c'est nouveau et grave, d'excédents de fonctionnement au compte administratif de 2009. Alors qu'au budget primitif de 2009, il avait été prévu que les recettes générées par l'activité des fourrières devaient être de 38,8 millions d'euros, elles n'ont été que de 34,3 millions d'euros. Il sera donc difficile de justifier une augmentation de ces recettes lors de la DM1 de 2010.

Voilà ma conclusion une fois de plus, même si je ne suis pas entendu et que je prêche dans le désert dans cette Ville, et malgré les beaux discours de M. GAUDILLÈRE, vous n'accordez pas, Monsieur le Maire, à la Préfecture de police, les moyens dont elle a réellement besoin.

Les chiffres ne trompent pas, contrairement à vos discours. Et c'est vrai qu'il y a eu des augmentations de ce budget spécial, qui ont été consacrées essentiellement à la Brigade des sapeurs-pompiers, ce dont tous se réjouissent. En revanche, jamais la Préfecture de police n'a manqué autant de moyens pour l'ensemble de ses autres dépenses.

Une telle situation ne pourra pas durer éternellement, car il arrivera un moment où la Préfecture ne pourra plus faire face à ses obligations. Je me demande, et ce sera ma phrase de conclusion, Madame la Maire, si nous ne sommes pas désormais dans cette situation, compte tenu de l'important déficit de fonctionnement constaté à l'issue de l'exercice 2009.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Georges SARRE, et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Madame la Maire, chers collègues.

La Préfecture de police affiche, cette année encore, des taux d'exécution remarquables de son budget spécial, témoignant d'une très bonne gestion qu'il faut saluer.

M. GOUJON nous interroge sur un budget auquel la Ville consacre de plus en plus de moyens, avec une participation de 50 % supérieure à celle qu'a votée le Conseil de Paris, majoritairement de droite, la dernière année où M. GOUJON était rapporteur de ce budget.

Voilà qui mérite effectivement d'y voir clair dans la bonne utilisation de cette participation.

Les taux d'exécution sont excellents donc. Toutefois, je le rappelle, le budget primitif est par deux fois modifié, dont une fois en novembre, ce qui évidemment tend à faire évoluer le budget vers la réalité exécutée, plutôt que l'inverse.

Je me permets donc de faire quelques comparaisons entre le compte administratif et le budget primitif voté en décembre 2008. Et de constater, par exemple, que, si le taux d'exécution du budget compte 921.1211 (relatif au contrôle du stationnement et donc aux A.S.P.) est excellent par rapport au budget modifié (97,94 % d'exécution), l'exécution est, en revanche, beaucoup plus éloignée du budget primitif (93 %). En effet, en décision modificative, un peu plus de 4 millions d'euros avaient été redéployés vers les services généraux.

La consommation du compte A.S.P. progresse néanmoins par rapport à 2008 : plus 5,7 millions d'euros. Ceci s'explique par une baisse dès 2009 des vacances d'emplois.

En effet, dès notre prise de fonction, je me suis accordé avec le Préfet de police sur la nécessité de recruter massivement des Agents de surveillance de Paris, pour employer réellement la totalité des effectifs budgétés, à l'exception des postes gelés (essentiellement pour améliorer le régime rémunérateur des A.S.P.).

Aujourd'hui, le plafond est quasiment atteint. Environ 2.000, et j'en remercie M. le Préfet de police, en souhaitant qu'il nous adresse par écrit en détail l'état actuel des effectifs et leur ventilation par arrondissement et par mission.

On m'a souvent entendu prononcer cette phrase, mais il vaut mieux, vous le savez, se répéter que se contredire. Les derniers éléments communiqués remontent à un an. Il serait convenable d'informer les élus de Paris plus régulièrement.

Il sera alors démontré, je l'espère, que le budget primitif alloué aux A.S.P. sera dès 2010, et sans l'artifice des décisions modificatives, intégralement consommé à cette fin.

Deux mots maintenant sur les enlèvements et le compte fourrière.

Le compte administratif laisse apparaître une moins-value importante sur les recettes liées aux fourrières : 5 millions d'euros de moins-value. L'estimation était peut-être déraisonnable et la période de renouvellement de marché a entraîné un certain relâchement de l'activité.

Ce qui est plus préoccupant, c'est que le système soit dès lors très largement déficitaire. Bien sûr, vous le savez tous, un service public n'a pas vocation à la rentabilité. Le service de l'enlèvement est un service public, même s'il est délégué par marché à une société privée.

L'objectif est d'éviter le stationnement gênant, qui est très préjudiciable à la mobilité, notamment celle des personnes en situation de handicap ou des parents qui poussent des poussettes, par exemple.

Ceci dit, il n'est pas interdit de réfléchir à l'efficience budgétaire d'un service public a fortiori délégué. Je n'ai toujours pas obtenu les renseignements, que j'ai demandés depuis longtemps déjà à la Préfecture de police, concernant la rentabilité de cette activité.

La question que j'ai posée, et que je pose à nouveau, est la suivante : quels sont les bénéfices des entreprises prestataires ? Pouvez-vous, Monsieur le Préfet de police, étudier les conséquences d'efficience qu'aurait une mise en régie de cette activité en termes de coûts et de services rendus à l'utilisateur ?

Enfin, deux mots sur l'excédent du compte d'investissement. Il s'explique par un léger retard de certains chantiers de la B.S.P.P. qui arriveront donc plutôt en 2010 et 2011, ce qui justifie le report de l'excédent. Rien de problématique à souligner donc.

Ces observations étant faites, j'invite naturellement les élus, et notamment ceux de la majorité, à voter les projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers, simplement quelques remarques, d'abord pour vous remercier des appréciations élogieuses que vous avez adressées à l'équipe de la Préfecture de police sur la gestion de l'année passée.

Également pour indiquer que la Préfecture de police s'inscrit sans réserve dans le processus de transparence et d'évaluation accrue, adapté de la LOLF et décliné à Paris. Nous travaillons de manière très étroite avec l'adjoint chargé des finances.

Deux remarques d'abord au titre de la section de fonctionnement. La gestion 2009 laisse apparaître un résultat positif très modeste de 200.000 euros, infinitésimal par rapport à la ressource totale de 612 millions d'euros.

Effectivement la reprise de l'excédent dégagé l'an dernier a compensé le petit besoin de financement 2009 à hauteur de 8,3 millions d'euros, soit 1,26 % du budget initial. C'est vrai que, pour cette première année, cette tension relative sur la section de fonctionnement marque une petite évolution et s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la progression timide du Budget primitif, qui n'a augmenté en 2009 que de 0,8 % en masse (1,5 en part Ville), soit une réduction en euros courants, et ceci exprime très nettement la contribution de la Préfecture de police, très significative, à la maîtrise des comptes publics, et ce, sur plusieurs années de rang.

Certaines hypothèses de recettes, il est vrai, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, se sont révélées un petit peu optimistes, notamment les recettes de fourrière, pour deux facteurs là aussi : d'une part, un calage initial toujours fondé sur un pic d'activité exceptionnel de 2007, qui avait d'ailleurs engendré une pression un peu excessive sur les usagers, notamment sur le stationnement livraison, par exemple, d'autre part, 2009 a également marqué, par cohérence avec l'expérimentation menée en partenariat avec Mme LEPETIT, une pression beaucoup plus limitée sur les emplacements de livraison la nuit.

En outre, le renouvellement des marchés, vous l'avez expliqué, et le changement des attributaires ont conduit à des ajustements et des perturbations en début d'année 2009, mais ces perturbations ont aujourd'hui disparu et nous le voyons depuis le début de l'année. Nous retrouvons donc des taux d'exécution plus favorables.

Enfin, je le rappelle, il est important, pour que nous puissions budgétairement rendre des comptes à votre Assemblée, que nous puissions continuer à bénéficier d'un parc de stationnement de pré-fourrière au cœur de Paris et la question va se poser très concrètement avec le chantier des Halles, car, sinon, cela se traduirait par un déséquilibre accru entre arrondissements centraux et arrondissements périphériques. Il y a là un dossier majeur sur la question des fourrières.

Enfin, sur les causes de légère diminution du fonds de roulement, il y a d'abord une meilleure gestion par la Chancellerie, donc par l'Etat et les tribunaux, des scellés judiciaires, et il disparaît là en quelque sorte une source d'enrichissement sans cause du service des fourrières à hauteur de 2,5 millions d'euros par an, ce qui n'est pas négligeable.

Et enfin, un décalage dans les soldes de contribution des sapeurs-pompiers : temporairement, 2009 a contribué à un solde négatif de 4 millions d'euros mais ceci est désormais résorbé.

Ces trois postes de moins-value représentent 11,5 millions d'euros au total, soit 3 millions d'euros de plus que le solde à financer, ce qui montre là aussi l'effort en gestion et les redéploiements qui ont été effectués pour atténuer cet impact. Les taux de consommation sont excellents, vous l'avez rappelé.

Enfin, sur la section d'investissement, il reste à souligner que les crédits et les ressources propres à l'exercice ont été intégralement consommés, ce qui est assez inhabituel et doit être souligné, à l'exception du versement anticipé du F.C.T.V.A. par l'Etat dans le cadre du plan de relance à hauteur de 9 millions d'euros et ces 9 millions d'euros, bien évidemment, seront très utiles pour financer les actions engagées en 2010, et notamment les achats d'équipements lourds de la B.S.P.P.

Merci de votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons procéder au vote. Je vous demande un peu d'attention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 29 relatif à l'approbation du Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2009, affectation des résultats de l'exercice 2009 du budget spécial de la Préfecture de police.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, PP 29).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 28 relatif à l'approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la région d'Ile de France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, PP 28).

Désignation de représentants du Conseil de Paris au sein de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans l'organisme suivant :

Commission consultative des services publics locaux (R. 32) :

- Mme Aline ARROUZE, titulaire, en remplacement de Mme Hélène BIDARD, désignée les 26 et 27 mai 2008 ;

- Mme Hélène BIDARD, suppléante, en remplacement de Mme Aline ARROUZE, désignée les 26 et 27 mai 2008 ;

- M. Philippe MOINE, titulaire, en remplacement de Mme Anne LE STRAT, désignée les 26 et 27 mai 2008 ;

- Mme Anne LE STRAT, suppléante en remplacement de M. Philippe MOINE, désigné les 26 et 27 mai 2008.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quinze minutes, est reprise à douze heures vingt minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe)

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à nouveau en formation de Conseil municipal.

2010, DAC 50 - Signature d'une convention avec l'association PROCREART (18e), relative à l'attribution d'une

subvention. Montant : 49.500 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous commençons par l'examen de la 9e Commission et nous examinons le projet de délibération DAC 50 relatif à la signature d'une convention avec l'association PROCREART (18e), relative à l'attribution d'une subvention de 49.500 euros, sur lequel l'amendement n° 39 a été déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Madame la Maire, merci.

Il s'agit de l'association PROCREART qui gère deux lieux dans le 18e arrondissement, le "Lavoir Moderne Parisien" et "l'Olympic Café" ; deux lieux qui sont situés sur le même axe qui traverse la Goutte d'Or, il s'agit de la rue Léon. Ces deux lieux contribuent à animer le quartier, à y faire venir des spectateurs et des artistes du monde entier et, de fait, introduisent la mixité culturelle et la mixité sociale de manière très vivante et très dynamique.

Chaque année, ce sont de nombreux spectacles qui sont présentés, aussi bien musique que théâtre, arts vivants, et ce, tout au long de l'année, aussi bien l'hiver que l'été.

D'ailleurs, cette association investit l'espace public à la belle saison notamment, pendant le festival de la rue Léon, et contribue à des rencontres inédites et vraiment très intéressantes pour ceux qui ont pu y participer.

Plusieurs fois, des élus du 18e sont intervenus pour souligner que l'association a des difficultés. D'ailleurs, le projet de délibération qui est proposé aujourd'hui le précise. On peut noter, par exemple, que les charges de cette association ont fortement augmenté : par exemple, le loyer qui en 10 ans a augmenté de 45 % alors que la subvention de la Ville de Paris est identique depuis 2002.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Compte tenu du bilan culturel et social de cette association, je vous propose d'amender le projet de délibération et d'augmenter la part de la Direction des Affaires culturelles qui est actuellement de 38.000 euros et de la porter à 68.000 euros, ce qui, eu égard à l'activité intense du lieu, est un montant à la fois bien faible encore et, je crois, parfaitement légitime.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame FOURNIER.

En effet, depuis 2001, le Lavoir Moderne connaît de grandes difficultés financières. L'association PROCREART avait été mise en redressement judiciaire en 2003, puis elle a présenté un plan de redressement qui a été respecté jusqu'en 2005 mais qui, malheureusement, ne semble plus l'être depuis 2006.

La subvention de la Ville est passée de 37.000 euros en 2001 à environ 50.000 euros aujourd'hui.

Par ailleurs, en complément de cette subvention de fonctionnement, l'association a bénéficié plusieurs fois d'une subvention exceptionnelle de la Ville : 10.500 euros en 2004, 27.500 euros en 2005, 12.500 euros en 2009. En effet, l'an dernier, à un moment où l'association risquait la mise en liquidation par le tribunal de grande instance de Paris, en raison d'une dette de près de 50.000 euros non réglée à l'U.R.S.S.A.F., nous avons décidé de l'aider à faire face à ses difficultés en versant une nouvelle fois une subvention exceptionnelle.

Mme FOURNIER a eu raison de dire, et je partage son opinion, que c'est un lieu culturel qui fait l'objet de toute notre attention et qui est un beau lieu culturel, mais je crois que la mairie du 18e le soutient également.

Cependant, force est de constater que les difficultés financières de l'association sont structurelles, les aides exceptionnelles successives n'ont rien pu faire et la situation n'a pu être redressée durablement. Or, les subventions exceptionnelles sont comme les primes, elles ne doivent pas être des primes à une gestion discutable.

Dans le contexte budgétaire actuel, malheureusement, où l'ensemble des grandes structures culturelles sont amenées à faire des efforts d'économie et de meilleure gestion, nous avons choisi de préserver les structures les plus fragiles. Le maintien de la subvention au Lavoir Moderne Parisien de 50.000 euros est un gage de soutien et de notre confiance.

Pour toutes ces raisons, Mme FOURNIER, je pense, comprendra que je ne puisse donner un avis favorable à son amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame FOURNIER, retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'est un amendement, pardon. C'est un amendement, excusez-moi !

Mme Danielle FOURNIER. - Je vais le maintenir, je regrette que le réalisme budgétaire s'applique à cette association. Pas à d'autres, tant mieux !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition d'amendement n° 39 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 50).

2010, DAC 179 - Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique (Ateliers Beaux Arts).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 179 relatif à la fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique, sur lequel l'amendement n° 39 bis a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Christophe GIRARD, c'est un amendement de l'Exécutif, je pense.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Tout à fait, Monsieur le Maire. La Ville de Paris ne subventionne pas en fonctionnement le théâtre de l'Est parisien mais contribue chaque année au financement du festival jeune public "123 théâtre".

Pour l'année 2010, une subvention de 5.000 euros était prévue, je suis cependant tout à fait favorable à une augmentation de 2.000 euros, afin de rétablir la subvention au même niveau que 2009.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ce doit être un amendement de l'Exécutif, à mon avis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - C'est un amendement technique que je vous demande d'approuver.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 39 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 39 bis est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 179 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAC 179).

2010, DAC 214 - Subvention à la SARL Théâtre de l'Est Parisien (20e). Montant : 5.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 214 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à la SARL Théâtre de l'Est parisien (20e), sur lequel l'amendement n° 40 a été déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà dans le précédent Conseil de Paris émis un vœu à l'unanimité de notre majorité pour soutenir le Théâtre de l'Est parisien qui est aujourd'hui fortement attaqué par les politiques du Gouvernement en matière culturelle, notamment en ce qui me concerne la RGPP, et nous souhaitons à travers ce vœu réaffirmer l'attachement de la Ville au travail que fait ce théâtre, notamment en direction des jeunes publics, qui nous semble être un travail essentiel pour démocratiser la culture et encourager les jeunes publics et les futurs citoyens, citoyennes à aller au théâtre. Ce travail culturel me semble essentiel.

C'est pourquoi nous demandons que la subvention qui était jusqu'après présent de 7.000 euros chaque année, ne soit pas diminuée cette année.

Cet amendement propose que la subvention prévue de 5.000 euros passe à 7.000 euros étant donné en plus que dans les projets proposés, il y a notamment une pièce qui avait d'ores et déjà été réalisée et qu'il nous semble important de soutenir.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD mais je crois qu'il a déjà répondu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Malheureusement, je vais vous répéter la même chose mais très vite.

C'est-à-dire que nous sommes favorables, en effet, à une augmentation de 2.000 euros afin de rétablir la subvention au même niveau de que 2009.

Je vous demande donc de voter cet amendement favorablement, s'il vous plaît.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 40, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 40 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 214 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAC 214).

2010, DAC 334 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville

de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 334 relatif à la modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le projet de délibération qui nous est présenté ici a pour objectif de modifier les cycles de travail des personnels des bibliothèques, afin de rendre possible l'ouverture le dimanche de la médiathèque Marguerite Duras, comme cela avait été le cas lors de l'ouverture des médiathèques Marguerite Yourcenar dans le 15e et François Truffaut aux Halles.

Je rappelle l'ouverture de ces équipements car depuis des années maintenant, dans le secteur des bibliothèques, l'ouverture d'équipements nouveaux s'accompagne d'un élargissement des horaires d'ouverture au public. Nous sommes favorables à l'ouverture des équipements culturels, le plus largement possible, le dimanche aussi donc, mais il est évident que ces ouvertures ne sont pas accompagnées d'efforts suffisants en postes de personnel titulaire, c'est-à-dire formés, spécialisés. Ceux-ci sont en effet constamment amenés à travailler en sous-effectif, avec à leurs côtés de nombreux contractuels et vacataires, des étudiants pour la plupart.

Tout d'abord, il nous semble malvenu de vouloir ouvrir le dimanche selon les mêmes modalités, alors que l'ouverture des précédents équipements a été mal acceptée, à juste titre, par les personnels. Plus grave, il semble que pour remédier au manque de personnel permanent pour l'ouverture dominicale de cette médiathèque, notre Municipalité ait prévu qu'il y ait le dimanche plus de contractuels et vacataires que de titulaires.

Je voudrais savoir si cette information est exacte.

Que dire de l'appréciation que l'on fait de leur métier, si le week-end le temps de travail peut être assuré par des étudiants n'ayant aucune qualification particulière en la matière ?

Nous y voyons le risque d'une déqualification complète des métiers de bibliothèque, qui peut entraîner à terme une démotivation des personnels à la hauteur du manque de considération que l'on accorde à leur travail.

En outre, l'ouverture des bibliothèques le dimanche, tel que pratiqué actuellement met en lumière un autre écueil du dispositif : l'absence d'un vrai projet de lecture publique. En effet, sans une véritable ambition culturelle, qui cherche à ramener ou amener vers la lecture les publics qui ne lisent pas, ou qui lisent peu, ce qui est un travail de spécialiste, les ouvertures dominicales se résument à de vastes espaces de consultation et de prêt où l'on cherche à faire du chiffre. Or, l'ouverture du dimanche n'a de sens, ou prend plus son sens on pourrait dire, que si elle attire un public nouveau qui trouvera en bibliothèque un accès à la culture.

Si cette ouverture consiste seulement à permettre une extension des horaires d'emprunt et de retour des documents, cela n'a qu'un intérêt réduit. D'ailleurs, le projet de délibération se place résolument du côté de la fréquentation et des usagers, mais fait peu de cas des personnels.

Certes, les personnels qui vont travailler dans cette médiathèque sont volontaires, mais il existe déjà un désaccord sur la prime qui leur sera versée pour travailler le dimanche. 75, 100 euros, le débat semble ouvert.

Par ailleurs, la multiplication des établissements culturels ouverts le dimanche avec des personnels qui ont choisi ou disons accepté d'intégrer le travail du dimanche au départ, va poser des problèmes lorsque les bibliothécaires demanderont des mutations, ou lorsque suite à la réussite à un concours ils ou elles se verront proposer comme seuls postes libres ces postes à profil particulier.

Bref, il en va de la qualité de vie des personnels et aussi de la qualité de service offert aux Parisiens.

Pour finir, je dirai que les "Verts" n'ont pas d'opposition de principe à l'ouverture dominicale des bibliothèques et médiathèques, mais nous sommes opposés au projet d'ouverture tel qu'il est conçu actuellement. Ouvrir le dimanche pour ouvrir le dimanche, cela relève d'une politique du chiffre. Ouvrir avec une réelle vision d'amélioration de la lecture publique pour les Parisiens, un réel projet qui ne se résume pas à la mise en place d'un festival, employer des personnels qualifiés, c'est ce que nous souhaiterions.

Aussi, nous allons voter contre ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame FOURNIER, pour cet exposé.

Bien sûr, quand vous dites faire du chiffre, vous savez bien que c'est totalement contraire à l'esprit de service public culturel, donc ce ne sera jamais le cas en tout cas avec nous.

Votre position sur l'ouverture dominicale des lieux de culture le dimanche est une position très importante, car elle nous aidera en effet dans nos négociations avec les syndicats.

Sur la prime dominicale accordée aux personnels des bibliothèques travaillant le dimanche, sachez que ces personnels se verront accorder une prime de 75 euros net, soit 87 euros brut, contre 75 euros brut actuellement, ce qui veut donc dire une progression de 12 euros qui ne nous semble pas négligeable en période de difficultés budgétaires. Il s'agit donc d'une augmentation de près de 15 % par rapport à la prime actuelle. Cette proposition de revalorisation de la prime dominicale est nettement supérieure à la prime accordée à d'autres catégories de personnels travaillant le dimanche dans d'autres directions, et j'espère que le personnel des lieux de culture en appréciera le sens. Il s'agit donc d'un effort budgétaire très important pour notre direction.

Sachez que cette nouvelle médiathèque, appelée à accueillir des publics nombreux et divers, se doit de répondre au mieux aux nouvelles pratiques culturelles des Parisiens. Avec les succès de fréquentation rencontrés avec la médiathèque Marguerite Yourcenar dans le 15e arrondissement et la bibliothèque François Truffaut, aux Halles, dont vous parliez à l'instant, nous avons naturellement souhaité, avec la mairie du 20e arrondissement, Mme CALANDRA, sa maire, et son adjoint à la culture, M. Julien BARGETON, que nous puissions faire bénéficier les usagers du nord-est parisien d'une ouverture dominicale de l'établissement.

L'exercice budgétaire 2010 a vu le renforcement de l'équipe de la médiathèque avec la création de sept postes supplémentaires, permettant ainsi d'obtenir les effectifs nécessaires pour assurer l'ouverture dominicale de l'établissement. 50 agents composent donc actuellement l'équipe de la médiathèque. Pour la rentrée de septembre prochain, 24 étudiants seront engagés afin de compléter les équipes dominicales, ce qui veut donc dire que des étudiants travailleront un week-end sur deux et seront au nombre de 12 par dimanche pour 10 agents de la médiathèque.

Je profite de cette intervention pour souhaiter de façon posthume un bon anniversaire à Marguerite Yourcenar, qui aurait 103 ans aujourd'hui, et saluer ainsi la médiathèque Yourcenar dans le 15e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 334.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 334).

2010, DAC 442 - Fixation de la liste des candidats à l'emploi de directeur du CENTQUATRE.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 442 relatif à la fixation de la liste des candidats à l'emploi de directeur du CENTQUATRE.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour cinq minutes.

Il y a donc six intervenants, plus la réponse de l'Exécutif : je vous demande donc évidemment de rester le plus près possible de votre temps et éventuellement de ne pas l'utiliser totalement, merci.

Mme Danielle FOURNIER. - Je vais le tenter.

Je vais intervenir rapidement pour éclairer ce projet de délibération technique qui est très court et qui présente la liste des quatre candidats retenus pour l'emploi de directeur du CENTQUATRE.

Dans ce projet de délibération, il n'est pas dit qui a arrêté cette liste. Aussi, en tant que membres du C.A., je souhaite faire savoir à l'ensemble du Conseil que la liste n'est pas établie par le C.A.

En effet, il ne s'est pas réuni depuis le lancement de l'appel à candidatures, et si nous avons pu individuellement consulter les dossiers des 56 candidats, nous n'avons pas eu de discussion collective à ce jour sur l'ensemble des candidats. Nous l'aurons à partir de la liste restreinte que nous allons voter, et ce, dès demain.

Pour ma part, je souhaite à l'occasion de ce projet de délibération soulever deux questions à propos des candidats.

Tout d'abord, je regrette que parmi les candidatures, aucune de celles émanant de collectifs n'ait été retenue, ou mieux sollicitée.

En effet, on sait que les mêmes causes produisent les mêmes effets, et en l'absence des résultats de l'audit, lancer un appel à candidatures qui s'inscrit dans le droit fil du projet précédent me laisse un peu perplexe, même si je ne souhaite que la réussite du CENTQUATRE.

C'est pourquoi je regrette que l'idée de faire appel à un ou des collectifs d'artistes qui puissent donner vie à ce lieu tout en répondant à un réel besoin n'ait même pas été étudiée.

L'autre question, sur laquelle je veux revenir, est un point qui commence timidement à faire débat et qui pour moi est très important. Parmi les 56 candidatures, il n'y a eu que 10 femmes. On est donc très loin de la parité au départ, et il sera facile ensuite de justifier encore une fois la nomination d'un homme. Je soulève cette question parce qu'elle est très préoccupante. Les différents postes de direction des établissements culturels qui se sont avérés vacants au cours des derniers mois - je pense aux Métallos, au Théâtre de la Ville, à d'autres - n'échappent pas à cette logique, qui n'est pas une logique parisienne mais une logique nationale.

Il y a bien eu un rapport à l'initiative du Ministère de la Culture, produit par Reine PRAT, sur l'accès des hommes et des femmes aux postes de responsabilité dans le monde culturel, dont la première synthèse date de 2006, la seconde de 2009, mais cette analyse chiffrée, argumentée, est absolument accablante : presque 90 % des salles sont dirigées par des hommes, et Paris n'y échappe pas.

Donc, je voudrais simplement dire que parité, mixité, diversité, sont très souvent présentes dans les discours mais bien peu dans les actes. Aussi, je propose que la Ville de Paris se saisisse de cette question et réfléchisse à la façon dont on pourrait la faire évoluer positivement.

Les directeurs de lieux culturels sont des vecteurs de représentation du monde ; ils nous proposent des nourritures pour notre imaginaire, et c'est en ce sens que cette réflexion est importante et doit conduire, je l'espère, à des évolutions profondes qui prennent en compte le fait qu'il y a aussi des femmes.

Mais pour cela, c'est un travail de conviction, un travail d'accompagnement en amont qu'il serait bon, je crois, de mettre en mouvement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Avant de donner la parole à M. Philippe DUCLOUX, je vous rappelle qu'il y a un scrutin ouvert à la salle de travail.

Maintenant, Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Inauguré le 11 octobre 2008, le CENTQUATRE est à la fois un lieu de création, de diffusion et de résidence ouvert sur Paris et les villes voisines, qui a accueilli à ce jour près de 500.000 visiteurs.

Depuis un an et demi, le CENTQUATRE a accumulé les preuves de sa vitalité et de sa pertinence dans le paysage culturel local, parisien, voire international.

Preuves en sont faites, les multiples manifestations et événements qui ont égrené sa jeune existence, par exemple le festival Nêmo dédié aux arts numériques, qui a connu un succès populaire salué par la presse, ou encore l'installation de la Villa Arpel, rendue célèbre par le film "Mon oncle", de Jacques Tati.

Mais le CENTQUATRE, au-delà de cette envergure culturelle de premier plan, demeure également le pivot des transformations majeures que le 19^e arrondissement ainsi que le nord-est de Paris et sa proche banlieue connaissent sur le plan de l'urbanisme, des moyens de transport, des activités économiques et de la démographie.

La raison d'être du CENTQUATRE est également son ancrage dans cette dynamique de transformation impulsée par la collectivité parisienne et par la région Ile-de-France.

Dans ce sens, le CENTQUATRE est une réponse contemporaine aux mutations des territoires de notre ville.

Aujourd'hui, le CENTQUATRE connaît un tournant essentiel avec la procédure de renouvellement de son équipe de direction, et plus précisément le vote par notre assemblée de la liste restreinte des quatre derniers candidats.

Il nous revient donc d'impulser une dynamique renouvelée et salvatrice au CENTQUATRE, nouveau laboratoire populaire, grâce à l'opportunité offerte de renouveler sa direction.

En effet, mes chers collègues, la nomination rapide de la nouvelle direction doit répondre à la forte attente du personnel du CENTQUATRE, qui souhaite poursuivre cette activité dans un climat serein et apaisé, avec une ligne de conduite clarifiée.

Elle doit également répondre à l'inquiétude réelle et croissante des commerces installés au CENTQUATRE.

Enfin, cette nouvelle direction permettra d'assurer aux mécènes de l'établissement réunis au sein du fonds de dotation, de l'intérêt de leur investissement dans le projet du CENTQUATRE, contribution essentielle à l'équilibre budgétaire de l'établissement.

Nous, élus parisiens, mes chers collègues, sommes donc aujourd'hui les acteurs de ce tournant, et c'est dans un esprit de pleine responsabilité politique que nous devons en délibérer.

Car en effet, s'il s'agit de nous prononcer sur l'avenir du CENTQUATRE, c'est par voie de corollaire pour l'intérêt général de notre collectivité que nous nous exprimons afin que la culture irradie tous les territoires de Paris, au premier rang desquels des quartiers trop longtemps délaissés par l'ancienne majorité municipale comme le 19^e arrondissement.

Pour conclure, mes chers collègues, c'est ce noble dessein qui doit gouverner notre vote afin de donner au CENTQUATRE toutes les chances de révéler son identité culturelle propre et de trouver ses publics.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être beaucoup plus bref que les précédents orateurs, juste pour dire que le CENTQUATRE est évidemment un projet culturel majeur, on en a beaucoup parlé dans cette Assemblée mais aussi dans la presse, et un projet qui a connu certains errements, certaines petites erreurs, certains petits problèmes, reconnus à demi-mot par l'Exécutif lui-même, et qui n'a pas donné toute la plénitude du potentiel qu'on lui espérait, notamment pour redynamiser et pour démocratiser la culture dans le Nord-Est parisien.

Ces échecs à demi-mot avoués avaient appelé de la part de l'Exécutif un discours de prise de conscience et de responsabilité que, sur cette question du CENTQUATRE, la concertation, la démarche collégiale et collective devait être soutenue et devait primer, afin de trouver une solution intelligente tous ensemble.

Eh bien, loin de ces belles paroles, là, on a un projet de délibération qui nous propose cette "short-list", sans avoir les projets de ces candidats, sans avoir non plus les 56 autres qui avaient été proposés.

C'est dommage, j'aurais adoré étudier et débattre des projets que nous "short-listons" aujourd'hui ; il n'en est rien. Nous n'avons pas donné les moyens aux élus de travailler ; je ne participerai donc pas à ce vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Maintenant, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, conformément à l'appel à candidatures lancé par la Ville et le Département de Paris, nous voilà appelés à voter l'adoption de la liste restreinte des candidats, au nombre de quatre.

C'est un projet de délibération qui nous satisfait, bien sûr, en cela qu'il est une étape de plus, l'avant-dernière, avant que l'établissement culturel de la Ville de Paris ne reparte de plus belle.

Nous apprécions que la Ville suive la procédure sans s'inquiéter des arrière-pensées des uns et des autres, se contentant de ce qu'il faut choisir sur les meilleurs critères qui soient, une nouvelle direction.

Alors, bien sûr, j'ai lu, ici ou là, des déclarations des tribunes dans la presse d'élus de l'opposition criant au gaspillage de l'argent public ou à la mort de la culture ; ce sont des thèmes indémodables et j'imagine que certains en ont d'ailleurs profité pour réviser leurs classiques.

Néanmoins, c'est un peu ridicule à Paris, quand la Ville démontre justement la volonté d'une politique culturelle forte et généreuse et n'hésite pas à renouveler une direction pour une meilleure utilisation, précisément, des moyens et des ressources.

Dois-je vous rappeler que l'État, quant à lui, recule jour après jour et que le Gouvernement abandonne les artistes et les créateurs, qu'il méprise la curiosité et le plaisir du public ; cela vous énerve mais c'est la réalité, ne vous en déplaise.

Je constate d'ailleurs que, et c'est un signe, à la différence du mois dernier, le soufflé de la polémique est un peu retombé, les cris sont moins aigus et que l'on ne dépose précisément plus de vœux sur ce projet de délibération.

Je suis vraiment ravi de voir que la Ville et Christophe GIRARD ont su convaincre tout le monde de l'inutilité de trop de polémique, juste un peu pour la forme mais point trop n'en faut.

La jeunesse, l'extrême jeunesse du CENTQUATRE, a, en effet, besoin d'être préservée et il faut lui réserver le traitement le plus adéquat à son développement.

Il faut surtout qu'il trouve pleinement son public, qu'il retienne le meilleur de l'année qui s'est passée et corrige le reste. En ce sens, nous sommes tous pleins d'impatience en ce qui concerne ces fameux candidats et leurs projets.

A l'entrée de ce tournant essentiel dans la vie du CENTQUATRE, avec le renouvellement de son équipe de direction, nous marquons un nouveau moment fort dans la politique culturelle parisienne ; cet établissement situé au cœur d'un arrondissement populaire et d'une envergure inédite en Europe est un défi à venir. Les Parisiens ont le droit de profiter pleinement de ce nouveau lieu de culture de leur ville. Les habitants du 19^e arrondissement, mais aussi des arrondissements de l'Est et de tout Paris, doivent l'investir, au-delà des grandes déclarations d'intention d'une part et des grandes déplorations catastrophistes d'autre part.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Et le dernier intervenant sera M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, à quoi sert le CENTQUATRE ? Ce n'est certainement pas dans la première année d'exercice qu'on aura pu trouver la réponse. On l'a trouvée à travers quelques chiffres, des chiffres un peu impressionnants : 100 millions d'investissement, 8 millions de subvention de fonctionnement, dont seulement un million d'ailleurs pour la création - là, c'est moins impressionnant -, un déficit de 700.000 euros et une équipe qui est partie sur la pointe des pieds, alors qu'elle était arrivée en grande fanfare.

En face de cela, un public plus que clairsemé, 500 abonnés, mais, néanmoins, la création de 60 emplois permanents qui ne sont pas, d'ailleurs, des emplois de créateurs ou d'artistes, ce qui est peut-être un peu dommage pour un lieu qui se voulait un lieu de création et de diffusion.

Alors, aujourd'hui, on nous propose de repartir pour une aventure avec une nouvelle équipe. On aura le choix entre quatre équipes, mais est-ce que, vraiment, le CENTQUATRE répond à un besoin culturel sur Paris ?

La réponse : le public, pour l'instant, que ce soit le public de l'arrondissement ou que ce soit le public international, n'a pas témoigné qu'il y avait un réel besoin en matière de CENTQUATRE. C'est d'autant plus gênant que les crédits impressionnants mobilisés par "Le 104" ont asséché toutes les autres lignes de la politique culturelle, et on ne peut pas s'étonner ainsi qu'il y ait une diminution des budgets de création des grands théâtres municipaux, qu'il y ait une réduction du nombre d'expositions, peut-être même une réduction des budgets de sécurité de certains musées, que les associations culturelles voient aussi leurs subventions diminuer.

Tout cela, cela a été pour faire en sorte que le CENTQUATRE puisse vivre. Nous ne sommes pas contre ce projet en soi, mais est-ce qu'il répond, je le répète, à un besoin culturel aujourd'hui ?

Des besoins culturels, il y en a sur les politiques traditionnelles de la culture. Il y en a aussi d'autres, comme le soulignait tout à l'heure Danielle FOURNIER... Je suis de ceux qui regrettent que, précisément, on n'ait pas réfléchi à voir si on ne pouvait pas y implanter un certain nombre de collectifs d'artistes qui font du travail de qualité et que, trop souvent, la Mairie méprise dans leur travail et laisse expulser ici ou là. Il y aurait peut-être eu là une piste plus pertinente pour s'approprier ce lieu qui est effectivement un lieu assez extraordinaire par ses proportions et donc difficile à travailler.

Voilà pourquoi, en tout cas, nous ne sommes pas enthousiasmés, quelle que soit la qualité des quatre candidatures, pour repartir dans une aventure qui a toutes les chances de ne pas trouver son public, et, à nouveau, de nous amener à un nouveau naufrage, dans un ou deux ans, et on se demandera ce qui s'est passé.

Je pense qu'il y a un moment où il faut savoir tirer les conclusions des expériences malheureuses. La jeunesse, c'est bien, effectivement ; cette jeunesse a été brièvement interrompue ; je pense qu'il faut repartir sur une autre jeunesse, c'est-à-dire sur un projet radicalement différent, qui ne repose pas sur des créateurs démiurges qui, ensuite, sont en quête de public et sur des postes d'emplois publics qui sont créés. Le seul résultat du "104" aura été de créer 60 emplois. Je pense qu'il faut surtout essayer de faire un lieu de création et de diffusion et c'est pourquoi nous ne voterons pas ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Un certain nombre de choses ont été dites, importantes ; je remercie, bien sûr, Philippe DUCLOUX et Ian BROSSAT, qui ont tenu le langage de l'optimisme, le langage de la prudence, et eu la sagesse de rappeler que c'est un lieu unique en Europe, qui n'a pas de point de comparaison dans le monde, qui n'a qu'un an d'existence et pour lequel il faut, au contraire, unir nos forces et permettre à l'équipe que le Conseil d'administration demain, aux deux tiers, choisira, comme les statuts le prévoient, après quatre heures de réunion, puisque nous recevrons les quatre équipes, d'être soutenue, encouragée, et réussisse, car si le CENTQUATRE réussit, c'est pour l'ensemble des Parisiens et l'ensemble des élus qu'il y aura une satisfaction.

Je souhaiterais dire à Mme FOURNIER que, bien sûr, son combat pour l'égalité et l'importance des nominations de femmes à Paris est un mouvement qui doit se prolonger, qui doit s'accroître.

Je voudrais qu'elle sache qu'il y a, aujourd'hui, 23 femmes qui dirigent des établissements culturels, qu'il s'agisse de bibliothèques, de conservatoires ou de théâtres, et je vous cite quelques exemples : Laurence de MAGALHAES au Montfort, Alexia FABRE, dernière directrice artistique de "Nuit Blanche", Laurence HERSZBERG au Forum des Images, Aude HESBERT, déléguée générale du festival Paris Cinéma, Evelyne PANATO, directrice de la Maison du geste et de l'image, Emmanuelle LABORIT, directrice de l'I.V.T et je vous passe la liste qui est évidemment beaucoup plus longue, mais nous devons continuer, en effet, à féminiser les directions et les nominations et je crois que c'est dans cet esprit que les candidatures ont été étudiées.

Je souhaiterais dire à M. Jean-François MARTINS que nous avons respecté les statuts - cela s'adresse également à Mme FOURNIER - et que les statuts ne prévoient pas que le conseil d'administration établisse la liste restreinte.

Mais c'est la Ville de Paris, en l'occurrence le Maire de Paris, moi-même et la Direction des Affaires culturelles qui établissons cette liste, après avoir travaillé avec évidemment des groupes de travail assez importants, entre nos responsables culturels à Paris, la Direction des Affaires culturelles, nos différents cabinets et un certain nombre de personnalités indépendantes.

Ensuite, imaginez, Monsieur MARTINS, un projet de délibération avec 56 noms et 56 dossiers, et dont vous pourriez débattre. Cela durerait plusieurs heures. Ensemble, je vous invite à venir siéger à la 9e Commission, ou que vous demandiez à votre formation politique de vous désigner au Conseil d'administration du CENTQUATRE.

Pour M. COUDERT, sur l'idée d'avoir des collectifs, mais il sait, Thierry COUDERT, que ses propos ont été entendus en Conseil d'administration, sont entendus en 9e Commission, et qu'une partie de ses propositions ont été prises en compte.

Je comprends que la politique retrouve ses droits, c'est bien naturel, mais assurez-vous néanmoins, Monsieur COUDERT, que votre formation politique, qui n'est pas la moindre, veuille dans le 19e arrondissement accueillir des collectifs et des squats. Il s'agit du 19e. Alors peut-être vais-je le proposer à Mme KUSTER pour le 17e arrondissement.

Je voudrais vous dire également qu'en février 2010, ce ne sont pas moins de 56 candidatures qui ont été reçues. A la suite d'une première présélection, nous avons reçu une dizaine de candidats en entretiens individuels. Tout cela représente une trentaine de réunions régulières, complètes et des heures passées à étudier les dossiers, à recevoir les candidats et à tenter de bien faire notre travail en responsabilité.

Ces entretiens nous ont permis d'aborder de manière plus précise les recommandations portées par les administrateurs de l'établissement, par le conseil de quartier Flandres Aubervilliers, par la mairie du 19e arrondissement, par les différents acteurs économiques et sociaux implantés au CENTQUATRE, mais également les mécènes qui ont évidemment apporté un certain nombre de recommandations, pour avoir en effet soutenu le CENTQUATRE pendant une année de fonctionnement.

Nous avons rencontré également tous les acteurs économiques et associatifs qui sont au CENTQUATRE, que ce soit le futur restaurant "Les tables du CENTQUATRE", le "Café du CENTQUATRE" qui fonctionne et bien, la "Maison des petits", remarquable établissement qui a accueilli plus de 30.000 enfants, "Le CINQ" pour les pratiques amateurs qui connaît un très grand succès, ainsi que la magnifique librairie "Le merle moqueur".

Parallèlement, j'ai tenu à recevoir l'ensemble des administrateurs du CENTQUATRE, un par un ou parfois deux par deux, quand ils le souhaitaient, afin de les informer de chaque étape du processus de sélection. Par ailleurs, ils ont eu le loisir et la possibilité de consulter les dossiers des candidats présélectionnés, puisque certains d'entre eux sont venus passer des demi-journées à mon cabinet pour lire et étudier les dossiers.

Je les en remercie.

Une liste restreinte de candidats vous est donc aujourd'hui soumise. Cette liste se compose de quatre noms choisis en concertation avec le Maire de Paris, le maire du 19e arrondissement qui est d'ailleurs vice-président du CENTQUATRE, mais également l'adjointe à la culture du 19e arrondissement et la Direction des Affaires culturelles.

Les noms sont :

- Jean-François CHOUGNET, actuel directeur du musée Berardo de Lisbonne, qui était directeur de l'Habitat, de la Culture et des Solidarités au Conseil régional d'Ile-de-France de 1998 à 2000, avant d'être directeur général de la Villette de 2001 à 2006.

- Laurent DREANO, actuel directeur général adjoint des services, en charge de la culture et des manifestations festives de la Ville de Lille, il était coordinateur général de Lille 2004, entre 2000 et 2005, aux côtés de Didier FUSILLIER, après avoir assuré la direction de la programmation artistique de la Villette entre 1994 et 2000. Il est par ailleurs candidat à la biennale de danse de Lyon et le Quartz de Brest.

- José Manuel GONCALVES, directeur de la Ferme du Buisson, scène nationale de Marne-la-Vallée depuis 1999, directeur de la société de production "Made in Production", qui produit avec ARTE en particulier, des films, des documentaires, des événements et des spectacles, liés aux arts de la rue, aux arts du cirque mais également à la musique, le cinéma, le théâtre. Il fut également directeur du Centre culturel Boris Vian aux Ulis de 1990 à 1996 et conseiller à l'Association française d'action artistique, qui s'appelle Culturesfrance aujourd'hui. Il est également président de l'Ecole de cirque de Rosny et ainsi a su créer avec les villes de Buenos Aires et Santiago du Chili des accords de coopération, puisqu'il siège dans un certain nombre d'établissements de ces deux villes également. Sa dimension internationale a été expliquée évidemment dans le dossier qui a pu être consulté.

Enfin, et pas des moindres candidatures, la chorégraphe metteur en scène, comédienne et réalisatrice de films BLANCA LI d'origine espagnole, établie en France depuis 1992. Elle fonde sa compagnie de danse contemporaine à Paris. Depuis 1998, elle assure la gestion de ses propres studios de danse. En 2006, elle devient directrice artistique du centre andalou de danse de Séville. Depuis juin 2009, BLANCA LI est artiste associée du Centre chorégraphique national de Créteil Val-de-Marne et sa candidature est accompagnée d'un homme d'expérience, M. LOMBARDI, qui serait donc dans une sorte de tandem comme administrateur. Lui travailla avec Jérôme SAVARY, comme administrateur à Chaillot. Il est aujourd'hui secrétaire général de l'Institut national de l'audiovisuel.

Le Conseil d'administration se réunira ce mercredi 9 juin, donc demain, après les auditions des quatre candidats par les administratrices et les administrateurs. Vous me proposerez en qualité de président du CENTQUATRE, à la majorité des deux tiers, un dernier candidat.

Nous devrions être en mesure d'officialiser la nomination du nouveau directeur très rapidement et ainsi je serai en mesure demain midi, à la fin de ces quatre heures de travail, d'appeler le Maire de Paris pour lui indiquer le choix du Conseil d'administration.

Durant la période de transition entre les deux directions de l'établissement, je voudrais saluer le travail fait par Marie-Pierre AUGER, qui a été nommé directrice adjointe, afin d'assurer la bonne gestion du CENTQUATRE, avec l'ensemble du personnel, qui s'est donnée dans cette période de transition et de fragilité, avec beaucoup de cœur et beaucoup de passion à la vie du CENTQUATRE, et à la mise en œuvre d'une programmation établie par l'ancienne direction pour cette saison. Il n'y a donc pas eu d'interruption d'activité.

Je tiens à la remercier ainsi que toute l'équipe du CENTQUATRE pour avoir jour après jour, malgré un contexte difficile, parfois faisant l'objet de rumeurs ou parfois de folies - vous savez ce que Paul Claudel appelait le clapotis des causes secondes - poursuivi leur travail et continué à porter et à défendre le CENTQUATRE, qui deviendra du 9 au 13 juin prochain, le cœur battant de la deuxième édition du festival "Paris en toutes lettres".

Je vous remercie de m'avoir écouté. Je suis confus d'avoir été aussi long.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 442.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 442).

2010, SG 114 - Signature d'une convention avec l'association Unifrance pour l'attribution d'une subvention.

Montant : 50.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 114 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Unifrance" pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais proposer pour une fois à Christophe GIRARD et surtout à notre Municipalité, de faire quelques économies. En effet, en lisant l'exposé des motifs, on se demande pourquoi Paris soutient financièrement "Unifrance", organisme chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger, qui a un budget de 9,1 millions d'euros, donc on ne voit pas tellement l'intérêt d'aller lui donner 50.000 euros, c'est un peu dérisoire.

De plus, les comptes de cette association ne sont pas joints, il y a juste de vagues indications mais rien de précis.

Et surtout, je ne vois pas vraiment quel est l'intérêt pour Paris et les Parisiens de financer un organisme chargé de promouvoir le cinéma français à l'étranger.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GIRARD pour la réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

M. GAREL intervient toujours sur le cinéma avec beaucoup de précisions, et je l'en remercie. C'est un métier qu'il connaît bien.

Il se trouve qu'"Unifrance" a depuis quelques mois une directrice générale nouvelle que nous connaissons bien, particulièrement dynamique et qui, en période de difficulté, de crise, et d'invasion du cinéma américain et également de l'arrivée massive du cinéma indien, chinois et coréen sait défendre le cinéma français dans le monde avec beaucoup de talent.

Le soutien de la Ville de Paris bien sûr, vous avez raison de poser la question. Pourquoi existe-t-il ?

Il porte sur des actions spécifiques, en lien avec la politique cinématographique que nous développons depuis 2001.

Les rendez-vous avec le cinéma français d'"Unifrance" se déroulent à Paris depuis 12 ans et attirent à cette occasion toute la profession étrangère, 350 distributeurs, 120 journalistes, et contribue ainsi à renforcer l'attractivité et le rayonnement cinématographique de Paris. Je crois d'ailleurs que Jean-Bernard BROS, l'adjoint en charge du tourisme est particulièrement sensible et attentif à cet événement.

"Unifrance" permet également de faire voyager les courts métrages que la Ville de Paris aide à produire, sur une idée et une initiative du Maire de Paris, via le fonds de soutien au court métrage. "Unifrance" permet de sous-titrer ces courts métrages en différentes langues et de les diffuser au sein des festivals internationaux.

Je pense raisonnable la somme de 50.000 euros ; je pense qu'elle correspond à une subvention qui est en dessous réellement de ce qu'"Unifrance" apporte en contrepartie pour le rayonnement de Paris, pour les tournages et pour notre attractivité. Mais je sais que Mme HATCHONDO saura en effet nous apporter des réponses encore plus précises et sans doute plus encourageantes, qui devraient, je l'espère, Monsieur GAREL, vous rassurer.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, une explication de vote parce qu'on vient de dire, tout à l'heure, que l'on ne pouvait pas augmenter de 20.000 euros la subvention du L.M.P. et là, on va verser 50.000 euros à une association richissime. Il est vrai qu'elle est dirigée maintenant par quelqu'un qui a travaillé à la Ville de Paris, Régine HATCHONDO, qui est une grande professionnelle, mais ce n'est pas une raison pour subventionner cette association.

Donc, nous ne voterons pas cette subvention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 114).

2010, SG 128 - Signature d'une convention avec l'association Cinéfondation pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 128 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Cinéfondation" pour l'attribution d'une subvention de 10.000 euros.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Oui, encore un moyen d'économiser 10.000 euros. La Cinéfondation est une émanation du festival de Cannes. On ne sait pas pourquoi, Paris est la seule collectivité locale à financer la Cinéfondation ! On donne 10.000 euros. C'est vrai que ce n'est pas une somme considérable, mais voilà !

Ce qui est quand même intéressant à voir, c'est que cette association, cette Cinéfondation avait un actif de 1,4 million d'euros en 2008 et donc avait beaucoup d'argent de côté. Je ne vois pas quel est l'intérêt pour la Ville de donner 10.000 euros à Cinéfondation. Même chose, je pense que l'on pourrait économiser quelques dizaines de milliers d'euros qui seraient plus utiles à des associations qui font fonctionner réellement la culture à Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Rapidement.

Monsieur GAREL et mes chers collègues, la subvention de 10.000 euros à "Cinéfondation" permet de conforter le rôle de Paris en matière de jeunes réalisateurs venus du monde entier et de leur permettre de développer leur projet avec des professionnels français, parisiens et ainsi faire vivre le cinéma parisien, en évitant une hémorragie vers d'autres destinations européennes, chinoises ou américaines.

Ensuite, cette subvention était plus élevée les années précédentes puisqu'elle était de 40.000 euros en 2004 et 2005, 35.000 euros en 2006, 2007 et 2008. Elle a été baissée en 2009 et fixée à 10.000 euros. Donc, elle a considérablement baissé, ce qui devrait évidemment vous satisfaire.

Si l'on continue dans ce mouvement, je pense qu'avant 2014, vous serez un homme comblé !

M. Sylvain GAREL. - Je l'espère bien !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 128).

Désignation de représentants du Conseil de Paris au sein de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris. (Suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris (R. 32) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 33

Non participation au vote : 130

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 32).

Nous nous retrouvons à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité de renforcer la sécurité dans les musées parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au renforcement de la sécurité dans les musées parisiens.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je suis heureux de vous retrouver, Monsieur le Maire, à l'occasion de cette reprise de séance, même si je regrette un peu de parler devant une salle où il y a des membres éminents, bien sûr, mais quasiment vide, alors que ce vœu aurait pu passer en fin de matinée, sans doute, devant trop d'élus et de journalistes et surtout en l'absence de M. GIRARD.

C'est vrai que, pourtant, la presse a fait la une de cette actualité difficile pour la Ville, cinq chefs-d'œuvre volés apparemment sans aucune difficulté, on parle de 100 à 500 millions d'euros de pertes pour la Ville - je vois M. GAUDILLÈRE que cela devrait faire bondir - et surtout, en plus du problème financier, une catastrophe culturelle totale pour Paris.

Oui, les 700 agents d'accueil et de surveillance de musée partagent cette indignation du public, mais pas son étonnement, car les problèmes de sécurité de nos musées sont graves et récurrents.

Il y a d'abord eu ce rapport de l'Inspection générale de la Ville de 2007, qui était déjà alarmant, qui évoquait une protection des œuvres déficiente et des systèmes de sécurité obsolètes, mais surtout un autre rapport de l'Inspection générale, plus récent celui-là, de novembre 2009, soulignant que la plupart des 159, je crois, préconisations formulées par le rapport de 2007 n'ont jamais été suivies d'effet : vidéosurveillance insuffisante, abords des musées mal surveillés, fenêtres de musées non équipées de système anti-intrusion, formation des personnels sur la sécurité et la sûreté insuffisante.

En plus, je dois dire qu'on ne peut pas laisser entendre, comme l'a fait le Maire de Paris, que les personnels pourraient avoir une part de responsabilité dans ce récent cambriolage.

Bref, la responsabilité, c'est vrai, en incombe pleinement à la Mairie qui impose une politique que je pourrais qualifier de disette financière...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous êtes à deux minutes, alors que vous n'aviez qu'une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - ... à l'ensemble des institutions culturelles de la ville.

Je termine, Monsieur le Maire, et merci de votre indulgence. Je souhaiterais que l'on nous détaille les mesures pour restaurer la sécurité, les montants que la Mairie entend y consacrer et le calendrier de leur mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Christophe GIRARD complètera, bien entendu, s'il le souhaite, concernant le Musée d'Art Moderne.

Je voudrais commencer par dire qu'il est tout à fait légitime que les élus parisiens s'interrogent sur la sécurité dans nos musées, comme l'ont fait d'ailleurs les élus du groupe Centre et Indépendants par une question d'actualité, hier après-midi, après ce que, je crois, nous pouvons tous être d'accord pour appeler le "drame du Musée d'Art Moderne".

C'est, en effet, Monsieur GOUJON, une catastrophe peut-être financière pour la Ville, pour nos musées, mais c'est aussi une catastrophe pour simplement l'humanité, puisque c'est une partie du patrimoine commun de l'humanité qui, pour l'instant, est en tout cas soustraite à notre admiration et que nous ne pourrions pas transmettre.

Mais je me permettrai quand même d'ajouter, Monsieur le Maire, qu'instrumentaliser ce drame pour polémiquer dans la presse ou détailler les supposées carences des systèmes de sécurité dans les considérants d'un vœu ne me paraît ni très responsable ni très digne.

J'en viens maintenant au fond.

Je laisserai éventuellement Christophe GIRARD compléter sur le Musée d'Art Moderne, mais, comme vous le savez, j'ai la responsabilité des musées, à l'exception du M.A.M. et de Galliera, et je vais vous apporter les éléments qui répondront, je l'espère, à la légitime question sur la sécurité dans les musées.

Je commencerai par rappeler qu'en 1987, puis en 1990, l'Inspection générale, dont vous avez l'air d'apprécier particulièrement les rapports, avait produit deux rapports sur la sécurité des musées.

Ils dénonçaient alors, je cite : "le sous-développement sécuritaire des musées", en particulier du Petit Palais et de Cernuschi.

À l'époque, aucun travail d'ampleur n'a été réalisé, si ce n'est au musée Cognacq-Jay qui a été rénové en 1990.

C'est pourquoi, à partir de 2001, la Ville a réalisé les travaux les plus urgents : le Petit Palais d'abord, 72 millions d'euros, Cernuschi pour 7 millions d'euros et au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, une première tranche de travaux pour 15 millions d'euros. Ce ne sont donc pas moins de 94 millions d'euros qui ont été dépensés pour la rénovation de ces trois grands musées, dont une partie portait précisément sur la sécurité, que ce soit la sécurité incendie ou la sûreté des œuvres.

En complément des travaux déjà réalisés, dès mars 2005, le Maire a demandé à l'Inspection générale de lui faire des préconisations sur les points les plus urgents, ainsi qu'un état des lieux complet de la sécurité dans l'ensemble des établissements.

C'est dans un souci évident de responsabilité que la Ville a choisi de ne pas divulguer la teneur de cet audit portant sur des dispositifs de sécurisation confidentiels et qui n'ont donc pas vocation à être exploités publiquement et encore moins politiquement.

Il me semble qu'en période de crise, il pourrait être préférable de faire appel à l'esprit de responsabilité de chacun et de solidarité avec les équipes qui prennent très à cœur leur travail. Je voudrais à nouveau remercier les membres de la 9e Commission du groupe Centre et Indépendants, et en particulier la présidente, Geneviève BERTRAND, qui n'ont pas jugé utile de polémiquer sur un tel sujet.

Maintenant, puisque vous faites référence à l'audit de 2007, cher collègue, Monsieur le Maire du 15e, je vais à nouveau détailler le plan que l'équipe municipale a élaboré à partir de ce rapport de 2007.

Dès les premières conclusions, en avril 2007, la Ville a lancé immédiatement un programme pluriannuel de cinq ans de rattrapage et de remise à niveau de la sécurité des musées. Ce plan de 2007 a engagé 10 millions d'euros d'investissement dans les musées municipaux. Je pourrais citer tous les travaux, comme je l'ai fait en 9e commission ; je pense que ce serait un peu long pour notre séance, mais je suis prête, bien entendu, à répondre à toute question des membres du Conseil.

Je voudrais préciser trois éléments qui me paraissent importants et qui constituent des travaux d'ampleur dans trois musées. 4 millions d'euros ont déjà été engagés depuis 2007. Pour Galliera, les travaux sont en cours, 3 millions d'euros ; ce musée rouvrira ses portes fin 2011.

Nous ferons également, pour 1,7 million d'euros, des travaux sur le PC de sécurité et la remise aux normes électrique à Bourdelle. Enfin, 3,8 millions d'euros sont budgétés pour divers travaux de sécurité et de sûreté dans l'ensemble des musées.

Par ailleurs, nous lançons d'ici la fin de la mandature un vaste plan de rénovation à Carnavalet, avec une priorité à la sécurité pour un investissement de 10,5 millions d'euros.

Enfin, pour le personnel, puisque cet aspect était souligné dans le rapport d'audit que vous signaliez tout à l'heure, nous avons mis en place un plan de déprécarisation et de formation qui sera achevé en 2011.

À ce titre, ce ne sont pas moins de 341.000 euros qui ont été dépensés en formation depuis 2006. Et ce plan de formation monte en puissance, puisque le budget que nous y consacrons en 2010 est trois fois supérieur à celui de 2006.

Je précise qu'à ce jour, sur les 185 recommandations de portée diverse, Monsieur le Maire, et non pas 159, formulées par l'Inspection générale dans le rapport d'avril 2007, 120 ont été mises en œuvre et 35 sont en cours d'application.

Par ailleurs, chaque année, 1 million d'euros sont consacrés à des travaux divers, dont la sécurité, ajout de caméras, protection de vitres. De même, 250.000 euros sont dégagés chaque année pour la maintenance de ces équipements.

Evidemment, après le drame du MAM, nous avons étudié des mesures immédiates pour renforcer la sécurité dans nos musées et notamment à Carnavalet. Les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires seront bien évidemment dégagés dès le budget supplémentaire. J'en donnerai le détail dès que le Maire aura rendu ses arbitrages, et j'en informerai bien évidemment et immédiatement la 9e Commission.

Bien entendu, dès que les conclusions du nouveau rapport, demandé par le Maire à l'Inspection générale pour septembre, seront connues, nous réadapterons si nécessaire notre plan et inscrirons les crédits nécessaires au budget primitif 2011.

Voilà, mes chers collègues, je crois qu'il faut faire preuve de sang-froid et de responsabilité, mais également soutenir le personnel de nos musées qui est très affecté par ce drame, et soutenir éventuellement aussi le travail des élus et des services, pour que nous ne connaissions pas de nouveaux vols.

Je ne peux donc accepter les considérants du vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. et j'apprécierai, après les informations que je viens de vous fournir, que vous retiriez ce vœu. Dans le cas contraire, j'appellerai, vous l'aurez compris, à voter contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, retirez-vous le vœu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Mme MACÉ de LÉPINAY va donner une explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Une explication de vote. Allez-y, Madame.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Non, nous ne retirerons pas ce vœu.

Madame POURTAUD, je trouve très désagréable cette façon de faire, comme tous vos collègues, que vous employez quand vous nous répondez, toujours à nous donner des leçons de morale.

Madame POURTAUD, la meilleure des choses que vous auriez à faire, c'est de vous appliquer à vous-mêmes les leçons de morale. Présenter comme vous le présentez les travaux qui ont été faits dans les musées au début de la mandature précédente, c'est honteux, Madame POURTAUD. Vous savez très bien que tous les crédits pour les travaux du Petit Palais étaient inscrits, parfaitement inscrits et qu'à votre arrivée vous avez retardé de deux ans les travaux du Petit Palais.

C'est tout à fait malhonnête de présenter les choses comme cela. Vous nous accablez sous les chiffres.

En réalité, ce matin, aux Comptes administratifs, vous avez parlé sans cesse d'économie, et je peux dire que le secteur des musées souffre énormément des économies, soi-disant des économies que fait la Ville. Ce qui est arrivé et que nous déplorons, parce que c'est un appauvrissement pour notre collectivité, et un appauvrissement majeur, ce qui est arrivé c'est aussi parce qu'il y a en ce moment dans les musées une grande pénurie et une grande misère.

Je voudrais pour terminer...

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Parlez-nous du musée Picasso.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je ne suis pas au musée Picasso, Monsieur, c'est hors sujet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pas de colloque, si vous le voulez bien.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Maire, connaître les montants des travaux de sécurité qui ont été investis à l'Hôtel de Ville. Pour ces travaux pharaoniques et faramineux, je voudrais savoir si tous les crédits ont été bien employés et dire que les musées auraient eu le quart de la moitié du tiers de ce qui a été dépensé à l'Hôtel de Ville, ce drame ne serait pas arrivé.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame POURTAUD, voulez-vous dire un mot ? Mais très rapidement.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Juste un mot, Monsieur le Maire.

Je suis désolée mais les chiffres sont têtus : 100 millions d'euros dépensés pour les musées parisiens depuis 2001. Après toutes les considérations peuvent être entendues mais...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux colonnes du Trône (11^e et 12^e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'ouverture des Colonnes du Trône au public.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Colonnes du Trône, érigées sur des plans de l'architecte Ledoux juste avant la Révolution française, sont un des vestiges de l'enceinte des fermiers généraux qui a marqué les limites de Paris jusqu'en 1860. Aujourd'hui encore, les Colonnes marquent de manière monumentale l'entrée Est de la Capitale.

En état de dégradation avancée, la Ville de Paris a lancé le chantier de restauration des Colonnes en 2008, et celui-ci doit s'achever cet été.

Aussi, au moment où leur restauration s'achève, nous pensons que les Colonnes pourraient être ouvertes au public. En effet, des escaliers hélicoïdaux mènent à une plateforme située au sommet des colonnes, et l'accès à ces plateformes pourrait être ouvert à de petits groupes de visiteurs, qui pourraient par exemple être accompagnés de conférenciers.

Une ouverture au public présente un intérêt, non seulement historique et patrimonial mais aussi touristiques. Aussi est-ce la raison pour laquelle nous déposons ce vœu pour qu'une étude soit menée en vue d'évaluer la faisabilité d'une ouverture au public des Colonnes du Trône.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci d'avoir respecté votre temps.

Je donne la parole à Mme POURTAUD pour la réponse.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je voudrais commencer par remercier Christophe NAJDOVSKI et son groupe d'avoir déposé ce vœu, qui me permet d'évoquer ce gros chantier de restauration des Colonnes du Trône qui est en cours d'achèvement.

Mais avant, je ne résisterai pas à mon tour à rafraîchir notre mémoire historique collective. Christophe NAJDOVSKI vient d'y faire allusion.

L'histoire de ces Colonnes est intimement liée à l'histoire de Paris, et au-delà à l'histoire de France. Ces Colonnes faisaient partie de l'ensemble des barrières d'octroi, construites à partir de 1785. Sur les 65 prévues, 54 furent réalisées.

La révolution de 1789 interrompit les travaux et les Colonnes du Trône furent incendiées à deux reprises. Il fallut attendre 1842 pour qu'elles soient restaurées et 1845 pour qu'elles soient complétées d'un décor sculpté et que les chapiteaux soient surmontés chacun d'une statue, au nord celle de Saint-Louis et au sud celle de Philippe Auguste.

Ces colonnes sont d'ailleurs classées monument historique depuis 1907.

Suite à la chute répétée de pierres, la Ville a entrepris de les restaurer. Le chantier, cela vient d'être rappelé, a commencé en septembre 2008. Il sera livré en septembre 2010 pour un coût total supérieur à 10 millions d'euros.

Je le dis encore pour ceux qui douteraient de notre intérêt pour le patrimoine...

Cette restauration portait notamment sur la consolidation d'éléments de sculpture ou le remplacement de pierres malades et la restauration des structures intérieures.

Maintenant, j'en viens plus précisément à la question posée par nos collègues du groupe "Les Verts".

Tout comme vous, je souhaite que ces monuments puissent être visités par le plus grand nombre. C'est indéniablement un site touristique et, par ailleurs, je suis toujours favorable à ce qui peut permettre aux Parisiens et aux Parisiennes de mieux connaître leur histoire.

Je n'ai donc pas d'objection à ce qu'une étude soit faite sur les conditions dans lesquelles les Colonnes pourraient être ouvertes au public.

Je vous tiendrai bien entendu informés des conclusions qui pourront m'être rendues par les services auxquels je demanderai cette étude.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

L'avis est favorable ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 129).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux otages en Afghanistan.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif relatif aux otages en Afghanistan.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, merci.

Comme vous le savez, Hervé GHESQUIÈRE et Stéphane TAPONIER, ainsi que leurs trois accompagnateurs afghans, ont été enlevés au nord-est de Kaboul le 30 décembre dernier, alors qu'ils avaient été envoyés en mission dans le cadre de leur travail pour le magazine " Pièces à conviction ". Il s'agit de journalistes d'expérience qui ont toujours mené leur activité avec professionnalisme, sérieux, et responsabilité.

Je ne m'attarderai pas sur l'importance pour un pays comme le nôtre de soutenir des hommes et des femmes qui exercent une profession, souvent au péril de leur vie, si importante pour la liberté de l'information et de la presse. Bref, pour la démocratie. Cela fait maintenant 160 jours qu'ils sont otages, la mobilisation s'est organisée en France via RSF, et désormais le comité de soutien que leurs proches ont constitué est parrainé par Florence AUBENAS, qui a été une otage.

Nous avons été à leurs côtés et accepté naturellement d'accueillir et de participer à une manifestation qu'ils ont voulu organiser sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 8 avril dernier. D'ailleurs, Mme Anne HIDALGO, la première adjointe était à leurs côtés.

J'ai reçu plusieurs membres de ce comité de soutien il y a deux ou trois semaines. Ils nous ont demandé de poursuivre notre mobilisation afin que les pouvoirs publics et l'opinion publique ne les oublient pas, et afin que Hervé, Stéphane, Ghulam, Satar et Mohamed sentent que l'on pense toujours à eux et que l'on espère leur libération prochaine. Les membres du comité de soutien ont souligné que les familles des 3 otages afghans ont encore moins d'informations sur la situation de leurs proches que les familles françaises.

Ce vœu est donc symbolique mais important, il s'inscrit dans le prolongement de ce qui a déjà été exprimé par la Mairie de Paris, comme je vous le disais, le 8 avril avec Mme Anne HIDALGO. Le comité de soutien se mobilise courageusement dans toute la France, il y a un site Internet qui s'appelle "Libérez-les.net" et nous les soutenons.

J'espère simplement que ce vœu symbolique recueillera votre approbation. J'ajoute qu'ils ont été les parrains du prix Albert Londres, qui a été décerné au début du mois de mai, à la maison des journalistes qui se situe dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 130).

Merci.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux victimes de l'assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 44 dans le fascicule, déposé par les groupes de la majorité municipale, relatif aux victimes de l'assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Présenter ce vœu en l'espace d'une minute tient probablement de la gageure, mais je vais essayer de m'y efforcer pour respecter le Règlement Intérieur. Je ne reviendrai pas sur les faits, les événements survenus il y a maintenant 8 jours, à l'aube, événements dont tout le monde sait qu'ils ont provoqué la mort de 9 personnes ainsi qu'une dizaine de blessés.

Ces faits, tels qu'ils se sont déroulés et tels qu'ils ont été analysés ont provoqué, je crois qu'on peut le dire, une réprobation internationale quasi-unanime et une condamnation de la part de très nombreux États étrangers, dont le gouvernement français si je ne m'abuse, condamnation du gouvernement français assortie d'une exigence formulée par le Premier Ministre François FILLON, exigence concernant la libération immédiate des ressortissants français qui se trouvaient sur cette flottille.

A partir de là, compte tenu de cette réprobation internationale, je dirai même de cette condamnation très ferme, condamnation de la quasi-totalité des États, il nous a semblé utile que le Conseil de Paris s'associe à cette réprobation à cette condamnation que le Maire avait déjà formulée dès l'annonce de ces événements, je crois quelques heures après ou le lendemain. Condamnation ferme d'une part, et je voudrais dire également que même si des zones d'ombre subsistent à la fois sur les conditions de cet assaut, qui s'est déroulé dans les eaux internationales, et sur tous ceux qui étaient à bord de ces 6 bateaux qui ont été arraisonnés, zones d'ombre qui d'ailleurs pourraient être dissipées par une enquête internationale si elle pouvait voir le jour... Eh bien, malgré ces zones d'ombre, il nous a semblé utile que le Conseil de Paris s'associe à cette réprobation et à cette condamnation.

Par ailleurs, et parce que je crois que finalement c'est peut-être le cœur du sujet, la deuxième formulation de ce vœu demande que, s'agissant du blocus dont il faut rappeler que ce n'est pas simplement un blocus israélien mais un blocus israélo-égyptien, le Conseil de Paris pourrait formuler la demande que pour l'aide humanitaire et notamment celle provenant des Collectivités Territoriales, et elles sont nombreuses envoyées sur la bande de Gaza, que ce blocus pour l'aide humanitaire soit sinon levé du moins assoupli.

Voilà mes chers collègues quel est le vœu que nous voulions formuler auprès de vous après ces événements dont je crois que tout le monde s'accordera pour les qualifier de dramatiques.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. Vous avez employé l'ensemble du temps qui vous était imparti.

Pour répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Monsieur le Maire, notre Assemblée, comme vous le savez, a pris l'habitude de s'exprimer souvent avec passion sur la situation politique au Proche Orient.

Alors que nous n'en sommes pas comme autorité locale forcément obligé, mais c'est bien que nous puissions nous exprimer.

Pour ma part, en tant qu'adjoint en charge des relations internationales, je n'évoque cette région que lorsque je vous soumetts des projets de délibération permettant à la Ville de Paris de tisser ou de renforcer avec des villes palestiniennes et israéliennes, des relations de coopération de plus en plus concrètes et efficaces aux profits des habitants.

Néanmoins, il y a un vœu et nous devons l'étudier.

Je reprendrai ce que disait le général de Gaulle, "Il ne faut pas aller avec des idées simples dans l'Orient compliqué".

L'Exécutif municipal est totalement d'accord avec ce vœu, même si je précise que si c'était l'Exécutif qui avait dû l'écrire, il ne l'aurait peut-être pas écrit de la même manière, car un certain nombre de considérants auraient pu être écrits différemment, c'est ce que disait Jean-Pierre CAFFET, au fur et à mesure que les jours avançaient, mais cela, on ne peut pas le savoir. Et notamment les discussions que je viens d'avoir avec une ONG avec laquelle nous travaillons, à savoir Médecins du monde.

Bref, le Maire de Paris s'est exprimé dès le 31 mai au matin, condamnant fermement cette attaque qui a causé la mort de 9 personnes et plusieurs blessés. Il a souligné que malheureusement, pour tous les promoteurs de la paix au Proche Orient, la réaction israélienne risque d'avoir des résultats contre-productifs et évidemment néfastes aux perspectives de relance officielles comme officieuses de négociations de paix.

On parle souvent de la flottille humanitaire, mais soyons clairs, la Ville de Paris a l'habitude de subventionner des O.N.G., très souvent pour des aides d'urgence, notamment à Gaza, et, comme vous le savez, ces O.N.G. n'ont aucun engagement politique et ne prennent jamais position sur les conflits dans lesquels elles interviennent. Nous attendons d'elles d'ailleurs qu'elles agissent comme cela, de manière neutre.

C'est pour cela d'ailleurs que les O.N.G. avec lesquelles nous travaillons d'habitude, à travers le monde et notamment à Gaza, n'ont pas été invitées à bord de la flottille.

Nous attendons qu'elles agissent de manière neutre. Or, nous savons tous que, dans la flottille, et en particulier dans le bateau affrété par la Turquie, certains étaient autant portés par leur volonté d'apporter de l'aide humanitaire au Gazaouis que par leur engagement politique. Je suis entièrement d'accord avec Jean-Pierre CAFFET : une commission internationale permettrait évidemment de lever un certain nombre de zones d'ombre.

Bien entendu, chacun a sa version des faits et il n'est pas question de nous lancer dans ce débat. Je retiens que ce vœu qui nous est proposé me paraît clair. Il demande d'abord d'exprimer sa solidarité et compassion auprès des familles et proches des personnes qui sont mortes dans l'attaque et qui étaient, de surcroît, des civils et il demande la levée du blocus qui asphyxie Gaza et ses habitants depuis trois ans de la part d'Israël et aussi depuis peut-être un peu plus longtemps de la part de l'Egypte.

Cette levée du blocus est demandée, par exemple, par les plus hautes autorités, que ce soit françaises ou internationales, par le Secrétaire général des Nations Unies Ban KI-MOON ou par un certain nombre d'O.N.G., parce qu'ils ont des difficultés à faire passer l'aide humanitaire. Elle passe, difficilement, mais elle passe, donc ils auraient besoin de la levée de ce blocus.

C'est pour cela que nous sommes en accord avec le vœu qui a été déposé sur les deux points qui nous sont soumis.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La première est de M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il est toujours très difficile de s'exprimer sur le Proche-Orient, puisque vous savez que c'est, depuis 1946, une région du monde qui connaît des crises extrêmement profondes et là, malheureusement, nous sommes de nouveau dans une crise.

S'exprimer sans passion et avec recul, je crois que c'est toujours un peu compliqué. Je crois que ce que nous avons entendu, cela a été fait, justement, sans passion et avec recul et nous allons essayer de faire la même chose.

Dans ce vœu, il y a deux demandes de vœu finalement regroupées dans un seul vœu.

La condamnation, cela, je crois que tout le monde est unanime sur ce sujet, de ce qui s'est passé dans des eaux internationales, même si les faits réels doivent être établis. Depuis le dépôt de ce vœu, car il y a à peu près 4 ou 5 jours qu'il a été déposé, la diplomatie évolue et elle évolue à grands pas. Tout le monde, que ce soit Joe BIDEN, qui est vice-président des Etats-Unis, ou l'O.N.U., tout le monde s'accorde à demander une enquête internationale.

Je crois que nous pourrions compléter ce vœu en conservant le premier vœu, qui est la condamnation de cette affaire, mais que le Conseil de Paris demande et s'associe à une enquête internationale qui pourrait établir les faits réels, avant d'aller plus loin dans cette affaire de blocus de Gaza qui, je le rappelle effectivement, est l'affaire de deux Etats puisque et l'Egypte et Israël maintiennent un blocus à la suite de l'arrivée au pouvoir dans la bande de Gaza d'une organisation qui est reconnue comme terroriste, qui est le Hamas et qui refuse de s'associer avec l'organisation reconnue internationalement, comme représentative des Palestiniens, qui est le Fatah.

Si tel n'était pas le cas, nous nous abstiendrions sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Une deuxième explication de vote, Madame HOFFENBERG, vous avez la parole.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de dire que j'apprécie beaucoup le sens de la responsabilité et la modération dont ont fait preuve les différents intervenants.

Même si le groupe U.M.P. comprend, partage votre émotion, ainsi que l'émotion de très nombreux Parisiens, car on ne peut que regretter qu'une opération a priori à visée humanitaire puisse être à l'origine de neuf morts et de très nombreux blessés.

Néanmoins, je m'interroge sur l'opportunité d'un tel vœu dans le contexte actuel où je pense que notre rôle de dirigeants politiques est plutôt d'appeler à l'apaisement des esprits ainsi qu'à la reprise du dialogue.

Je regrette aussi les approximations et inexactitudes de votre vœu. Comme je sais que c'est un sujet qui vous intéresse tous, permettez-moi de partager avec vous quelques informations.

Je reviens d'une semaine en Israël et dans les territoires palestiniens, où j'ai eu l'occasion, sur place, de m'entretenir avec les populations des deux côtés et de m'entretenir avec les dirigeants des deux côtés.

Populations qui, malgré la tension, restent calmes et qui, au-delà de cette émotion, souhaitent ardemment que leurs dirigeants continuent à négocier la paix.

Des dirigeants des deux côtés qui ont bien compris ce message.

C'est pourquoi mercredi dernier, j'étais à Bethléem où j'ai rencontré Mahmoud ABBAS et Salam FAYYAD. Mahmoud ABBAS, devant 2.000 personnes, à l'inauguration de la Conférence économique de Bethléem, a certes condamné la violence de l'opération israélienne mais a aussi martelé trois messages que j'aimerais partager avec vous.

Le premier message, c'est que les Palestiniens refusent d'être instrumentalisés par quiconque, association, gouvernement, pays, qui pourrait avoir envie d'utiliser la cause palestinienne pour des raisons électorales internes, pour des désirs d'hégémonie ou des renversements d'alliances qui pourraient s'avérer extrêmement dangereux pour le reste du monde.

Deuxième message : Mahmoud ABBAS et Salam FAYYAD ont rappelé leur volonté de continuer, malgré cet incident grave, à discuter avec Israël, car ils sont tous conscients que, plus que jamais, comme l'a dit le Président de la République, cet incident montre la nécessité d'avancer vers la paix.

Enfin, le troisième message de Mahmoud ABBAS a été le suivant...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Je vais avancer.

Le message de Mahmoud ABBAS a été le suivant : il a appelé le Hamas à reprendre le dialogue interpalestinien, dialogue que les Egyptiens appellent de leurs vœux depuis deux ans et que le Hamas a toujours continué à refuser.

Car, mes chers collègues, la meilleure façon de mettre fin au blocus actuellement, c'est la reconnaissance par le Hamas des pré-conditions imposées non pas par Israël mais par la Communauté internationale, c'est-à-dire la fin du terrorisme, la reprise du dialogue interpalestinien et la reconnaissance d'Israël.

Permettez-moi...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, s'il vous plaît !

Mme Valérie HOFFENBERG. - Excusez-moi, j'aimerais encore avoir une petite minute !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pas 1 minute, vous êtes à 3 minutes.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Permettez-moi de vous dire, sur ce boycott, certes ce boycott est terrible, certes la population palestinienne aujourd'hui vit dans la misère et dans la détresse, mais on ne meurt pas de faim à Gaza parce que, effectivement, les Israéliens laissent passer entre 100 et 150 camions par jour avec des médicaments et de la nourriture.

Alors, oui, nous appelons à une levée du boycott sur les questions humanitaires, mais je crois qu'il est quand même important de rappeler que ce boycott a pour objectif d'empêcher les armes d'arriver à Gaza, mais aussi, il est vrai, peut-être un point plus difficile : d'empêcher ce que l'on appelle les matériaux à double usage, comme le ciment, ce ciment qui serait certes nécessaire pour reconstruire des maisons.

Mais ce ciment, mes chers collègues, qui est détourné de façon quotidienne par le Hamas pour construire des tunnels, ces fameux tunnels dans lesquels sont passées toutes les armes de contrebande. C'est aussi cela qu'il faut comprendre.

C'est pour cela, mes chers collègues, que je comprends votre émotion mais je crois qu'il faut aussi se souvenir de la réalité du terrain : c'est que, sur le terrain...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, il faut absolument conclure maintenant.

Mme Valérie HOFFENBERG. - ... pendant des années, il y a eu des roquettes qui sont tombées sur des civils israéliens à cause de ces tunnels.

Je souhaiterais peut-être qu'une autre fois, il puisse y avoir aussi des vœux qui appellent le Hamas à reconnaître l'Etat d'Israël et à mettre fin à la violence non seulement contre les Israéliens mais aussi contre leur propre population palestinienne.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. S'il vous plaît, arrêtez !

Mme Valérie HOFFENBERG. - C'est pourquoi, mes chers collègues, l'U.M.P. ne votera pas ce vœu parce que je pense qu'il est important aujourd'hui, en tant que responsables politiques, de nous concentrer sur ce qui rassemble ces populations et d'appeler à l'apaisement et la paix plutôt que de renforcer les antagonismes, la haine et la stigmatisation d'une partie.

C'est ce que la France, le Président...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, vous êtes à 5 minutes !

Mme Valérie HOFFENBERG. - ... de la République, Nicolas SARKOZY, s'efforce de faire et croyez-moi, c'est pourquoi il est absolument respecté par tous les peuples de la région.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, vous avez dépassé largement votre temps, vous êtes à 5 minutes et il est vrai que, si tout le monde fait comme vous, on n'en sort pas.

D'ailleurs, on n'en sortira pas de cette façon, à mon avis, mais il y a deux demandes d'intervention et d'explication de vote : il y a M. BROSSAT, M. GAREL et M. CAFFET qui m'ont demandé une explication de vote.

On commence par M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a souhaité, avec les deux autres groupes de la majorité, écrire ce vœu dans la rédaction que vous avez sous les yeux, d'abord parce que nous voulions que le Conseil de Paris puisse exprimer par le biais de ce vœu son émotion suite aux événements qui se sont produits le 31 mai dernier.

Son émotion, et aussi sa colère, parce qu'après tout, dans cette affaire, on ne parle pas d'événements naturels, il ne s'agit pas de parler d'un séisme, il s'agit d'événements qui se sont produits car ils ont été perpétrés, en l'occurrence par l'armée israélienne.

C'est la raison pour laquelle nous avons rédigé et déposé ce vœu.

Pour notre part, nous aurions souhaité que sur un sujet tel que celui-là, avec la rédaction qui vous est proposée, qui est une rédaction, je crois, responsable, on puisse arriver à l'unanimité. Je regrette que ce ne soit pas le cas. J'ai entendu les explications de Mme HOFFENBERG qui ne me convainquent pas.

En tout état de cause, je pense que ce vœu sera adopté et que c'est une bonne chose car on avait besoin que le Conseil de Paris exprime son émotion et sa colère suite aux événements qui se sont produits.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Si nous avons déposé ce vœu, c'est aussi parce que nous souhaitons la paix dans cette région du monde ; nous la souhaitons depuis très longtemps, et nous pensons que ce qui s'est passé, il y a une semaine maintenant, ne va pas du tout dans le sens de la paix. Il y a eu une intervention militaire, et quelles que soient les motivations des militants qui étaient sur ces bateaux, il n'est pas acceptable que dans les eaux internationales, une armée intervienne et tue neuf personnes dans ces conditions, pour des gens qui souhaitaient amener du matériel. Je pense que si on avait trouvé des armes sur ses bateaux, nous l'aurions su depuis. Donc, manifestement, il n'y avait que du matériel humanitaire à destination de 1,5 million de personnes qui sont loin d'être tous des militants du Hamas, et qui sont enfermés dans une prison à ciel ouvert qui s'appelle Gaza.

Ce vœu vise donc deux choses : un, condamner cet acte, et deux, demander la levée du blocus, ni plus ni moins.

Quant à M. DUBUS, qui nous demande de rajouter l'enquête internationale, je suis d'accord, mais cela n'a rien à voir avec la levée du blocus. On peut rajouter, mais si vous le votez à ce moment-là, un alinéa sur le fait que nous demandons une enquête internationale comme d'ailleurs pratiquement tous les pays du monde sauf Israël.

Je crois donc que ce vœu est très modéré, un vœu qui a été réfléchi et un vœu que nous souhaitons consensuel. Manifestement, il y a des gens qui ne cherchent pas le consensus sur cette question.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CAFFET, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je veux me féliciter de la qualité du débat que nous avons, qui est probablement, depuis des années, le plus serein, le plus calme dans cet hémicycle, quand nous abordons cette question, au fur et à mesure de différents vœux, alors que nous ne sommes pas, nous, Conseil de Paris, le Conseil de sécurité de l'O.N.U., encore moins son assemblée générale, et encore moins une organisation nationale qui serait susceptible d'être saisie en cas de conflit international ou d'événement de ce type.

Je veux d'abord me féliciter de la qualité, de la pondération du débat que tous les intervenants ont reconnu, y compris d'ailleurs M. DUBUS et Mme HOFFENBERG, et j'ai presque envie de dire que si nous pouvions continuer sur cette lancée, si d'aventure, nous avons encore à l'occasion de vœux à venir des débats sur le Proche-Orient, je pense que nous aurions tous à y gagner et que sans doute la démocratie aurait à y gagner.

Cela étant dit, je ne peux que répéter ce que j'ai dit dans la présentation de ce vœu et qui a été affirmé par mes collègues Ian BROSSAT et Sylvain GAREL, c'est que ce vœu porte non seulement sur l'émotion mais aussi la réprobation du Conseil de Paris que nous voulons associer à la réprobation unanime, et sur une considération humanitaire quant à la levée du blocus.

Personnellement, aucun des groupes de la majorité, dans ces interventions de vote par exemple, et encore moins moi-même dans la présentation de ce vœu, ne sommes partis, n'avons dérivé vers des caractérisations de ce conflit et, je dirai, pratiquement des prises de position.

Encore une fois, ce vœu a été écrit en visant l'unanimité de notre Conseil sur ce qui, a priori, pouvait nous réunir, à savoir, je le répète, la réprobation et des considérations d'ordre humanitaire sur le blocus.

Je constate que l'unanimité est impossible parce qu'il y a des prises de positions qui sont des prises de position d'ordre politique sur le plan international, ce que nous avons voulu éviter. Personnellement, je le regrette.

Je comprends parfaitement les arguments évoqués par Mme HOFFENBERG et d'ailleurs je lui dirai que ses contradictions, parfois, ses points de vue un peu différents traversent non seulement le Conseil de Paris, bien évidemment, mais l'ensemble des groupes : c'est une évidence. Mais c'est comme cela.

C'est parce que le Proche-Orient est le Proche-Orient qu'il est extrêmement difficile de recueillir une unanimité sur un vœu, fut-il un vœu ayant vocation à consensus.

J'en terminerai par la demande de M. DUBUS. Si je l'ai bien compris, il voterait ce vœu dans l'ensemble de ses demandes à la condition que soit ajouté une sorte d'alinéa.

M. Jérôme DUBUS. - Remplacer le blocus.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Alors j'ai une proposition concrète à vous faire, Monsieur DUBUS, c'est que vous puissiez apprécier un vœu qui serait celui qui a été déposé par nos trois groupes, sans supprimer le deuxième alinéa relatif aux considérations sur le blocus quant à la question humanitaire, mais en rajoutant un troisième ou un deuxième paragraphe - vous le placerez éventuellement où vous voulez - et un alinéa qui, je crois, recueillerait l'accord de Ian BROSSAT et de Sylvain GAREL, et qui pourrait être formulé de la manière suivante : le Conseil de Paris s'associe aux efforts déployés pour mettre en place une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les événements survenus le lundi... Il suffirait d'ajouter la date car je ne l'ai plus en tête.

Je crois que le fait d'ajouter cette considération enrichirait le vœu plutôt que d'en retrancher un aspect qui, pour le groupe de la majorité, est essentiel.

Maintenant, à vous de décider, Monsieur DUBUS, si vous vous associeriez à ce nouveau vœu avec votre considération introduite.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, en très peu de temps, dites-nous si vous acceptez la proposition qui vous est faite par les groupes de la majorité.

M. Jérôme DUBUS. - Simplement, ce n'est pas un vœu personnel, c'est le vœu présenté par mon groupe.

Deuxièmement, nous avons souhaité tout à l'heure remplacer ce deuxième alinéa concernant le blocus de Gaza, qui est tout de même un acte politique que vous le vouliez ou non, même si chacun a ses considérations personnelles sur cette affaire, et Dieu sait si c'est compliqué, par le fait que le Conseil de Paris demande très clairement et suive toute la diplomatie internationale et française sur ce sujet d'enquête internationale.

D'ailleurs, j'ajoute très rapidement que le gouvernement israélien est en train, petit à petit, de se faire à l'idée de cette enquête internationale, même si ce sera une enquête israélienne avec des observateurs internationaux parce qu'il faut ménager toutes les susceptibilités, mais c'est bien cela l'idée.

Deuxièmement, sur cette affaire de blocus, il est clair que là aussi, le gouvernement israélien est en train de desserrer la contrainte dans la mesure où il accepterait, après vérification du contenu d'un certain nombre de bateaux dans les eaux israéliennes, et par l'armée israélienne, de pouvoir livrer Gaza.

Je crois donc que le fait de condamner le deuxième alinéa ne nous va pas. Si vous le retirez, nous voterons ce vœu, sinon nous nous abstenons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai dû comprendre que ce n'était pas le cas. Maintenant, restons-en là : on a bien compris les positions des uns et des autres. Je vous propose de passer au vote sur le vœu n° 44 tel qu'il a été déposé par les trois groupes de la majorité.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 131).

2010, DAC 302 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures de Paris FNAME/Paris (12e). Montant : 1.090 euros.

2010, DAC 304 - Subvention à l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine, des T.O.E et de l'Afrique du Nord (11e). Montant : 700 euros.

2010, DAC 316 - Subvention à l'Amicale des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale (A.S.S.D.N) (15e). Montant : 1.944 euros.

2010, DAC 363 - Subvention à la Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris, La Légion A.A.L.E.P) (7e). Montant : 1.300 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DAC 302 relatif à l'attribution d'une subvention à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris, pour un montant de 1.090 euros.

M. GAREL est inscrit : je lui donne la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis inscrit sur quatre projets de délibération mais je ne ferai qu'une seule intervention ; je sais que je suis populaire quand je fais cela...

Je demanderai, par contre, quatre votes, parce que, bien sûr, ce sont quatre subventions.

Simplement, je m'interroge : quel est l'intérêt pour notre Municipalité de subventionner des associations d'anciens combattants qui ont des intitulés comme celui-là ? Je vous les lis : "Anciens des missions extérieures de Paris" - je pense que ce sont les anciens des services secrets -, "Union nationale des anciens combattants d'Indochine", donc des gens qui ont participé à l'aventure coloniale, "Association des anciens des services spéciaux de la défense nationale", donc des gens qui ont fait des interrogatoires, j'imagine, musclés, et, enfin, les "Anciens de la Légion étrangère".

Je ne crois pas que ce soit le rôle d'une municipalité de gauche et écologiste de subventionner des associations qui regroupent des gens qui, pour beaucoup, ont fait des choses très condamnables. Nous appelons à voter contre ces subventions.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Comme il n'y a eu qu'une explication sur l'ensemble des quatre projets de délibération sur lesquels M. GAREL était inscrit, je propose à Mme VIEU-CHARIER de ne s'inscrire qu'une fois pour répondre aux quatre projets de délibération et nous ferons ensuite quatre votes distincts.

Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

S'agissant des quatre associations dont M. GAREL vient de nous parler, je voudrais dire d'abord que, eu égard à la modestie des sommes qui sont en jeu, le budget de la Ville n'en pâtira pas beaucoup. Je le précise, parce qu'il s'agit de subventions de 1.300 euros, 1.090 euros, 700 euros et 1.944 euros.

La Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris a un travail de mémoire et d'histoire en direction des écoles et fait un concours dans les collèges.

L'Association des anciens de la Légion étrangère vient au secours des légionnaires nécessiteux ; cela existe, ce sont des hommes qui ont besoin de ce secours. Ils viennent aussi en complément pour les obsèques de ces anciens légionnaires.

La subvention pour l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine permet l'amélioration des pensions de retraite des anciens, ainsi que de leurs veuves.

Quant à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la défense, ils ont un travail de mémoire aussi fort intéressant, puisqu'il y a un inventaire de fonds d'archives qui intéresse, je pense, tout le monde.

Donc, comme vous avez pu le remarquer, ces associations ont toutes une activité essentiellement sociale envers leurs adhérents et j'ajouterai qu'elles les aident aussi dans la demande de la carte du combattant, qu'elles les soutiennent moralement, matériellement, et, d'ailleurs, il y a encore deux ans, c'était la D.A.S.E.S. qui instruisait ces subventions avant qu'elles ne soient transférées à la D.A.C.

Je voudrais quand même rappeler que quel que soit le regard ou l'opinion que l'on peut poser sur de telles associations, l'action d'aujourd'hui s'adresse à des anciens extrêmement âgés et consiste surtout en un réseau de solidarité autour de ces personnes.

Je pense que nous pouvons continuer ; cela ne durera pas éternellement, vu le grand âge des bénéficiaires...

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

... et si cela peut rassurer le groupe des "Verts", la Direction des Affaires culturelles effectue actuellement un travail afin d'affiner la connaissance que nous avons des activités de ces associations.

Je demande donc à mes collègues d'avoir une pensée affectueuse pour tous ces anciens et de bien vouloir voter les subventions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ecoutez, je crois que cela n'a pas convaincu M. GAREL...

Oui ?

M. Sylvain GAREL. - Deux choses.

D'abord, je trouve l'argumentation savoureuse d'attendre la mort de ces pauvres gens, mais ce n'est pas tout à fait vrai, car des légionnaires, il y en a en Afghanistan aujourd'hui et il va continuer à y en avoir, et je crois que des gens des services spéciaux, il doit toujours y en avoir. Il est certain qu'on les connaît plus quand ils sont à la retraite que quand ils sont en activité, mais ils existent tout de même.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allons !

Monsieur GAREL, finissez, s'il vous plaît !

M. Sylvain GAREL. - Je peux finir mon intervention ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Laissez finir M. GAREL !

M. Sylvain GAREL. - Deuxièmement, je pense qu'il y a des associations d'anciens combattants qui font un véritable travail. Par exemple, j'ai lu récemment, dans "Le Monde", un article concernant l'activité des anciens d'Algérie contre la guerre et ces anciens appelés ont décidé de consacrer l'entièreté de leur solde à des actions humanitaires en Algérie, parce qu'ils ont considéré que ce qu'ils avaient fait en Algérie était très mal, pour réparer ce qu'ils ont fait, ils y consacraient leur solde.

Je pense que si les anciens d'Indochine faisaient la même chose, ce serait très bien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

On va passer au vote.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je voudrais quand même vous signaler que le "timing" qui a été établi amène à finir la séance, à l'heure actuelle, à 21 heures 45. Si on continue dans le sens que l'on est en train de prendre là, c'est-à-dire de prendre à chaque fois du retard sur les interventions, nous n'arriverons pas à finir ce soir. C'est quand même un problème et un problème de conscience posé à tout le monde de savoir si vous allez respecter vos temps de parole.

(Mme VIEU-CHARIER demande la parole).

Un mot !

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, rapporteure. - Le problème de conscience est de venir quand même en aide aux anciens combattants. Je suis désolée, je le dis avec force ici. Je vous demande donc de voter ces subventions et de ne pas faire le tri entre les anciens combattants !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 302.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 302).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 304.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 304).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 316.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 316).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 363.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 363).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940.

La parole est à M. Romain LÉVY, pour une minute.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, à quelques jours du 70e anniversaire de l'Appel lancé par le Général de Gaulle depuis Londres, le 18 Juin 1940, appel qui fait partie de notre mémoire nationale et qui doit encore résonner longtemps auprès des générations futures. Considérant également qu'il existe dans le 6e arrondissement la place du 18-Juin-1940, il me semblait important, alors que la Ville mène une réflexion sur le réaménagement de la rue de Rennes qui débouche sur cette place et qu'il existe un projet privé de rénovation de la tour Montparnasse et de son centre commercial qui borde également la place du 18-Juin-1940, que dans le cadre des réflexions engagées sur ces aménagements, le Maire de Paris s'engage : d'une part, à ce que soit commémoré, par un dispositif sur l'espace public, l'Appel du 18-Juin-1940, mais aussi installé un panneau d'information à visée pédagogique afin d'en expliquer la signification aux générations futures.

D'autre part, je souhaiterais que le Maire de Paris s'engage à ce que soit préservée, dans le cadre d'éventuels travaux sur le centre commercial, et qu'elle soit également mieux mise en valeur, la plaque commémorant la signature par le Général Von Choltitz de la convention de reddition, qui est également paraphée par le Général Leclerc et Rol-Tanguy et, là aussi, que soit également installé un panneau d'information à visée pédagogique...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. Romain LÉVY. - Je conclus tout de suite en disant que ce vœu rejoint l'esprit de celui qui a été adopté à l'unanimité par les élus du Conseil d'arrondissement du 6e, mais que le maire du 6e n'avait pas jugé utile de déposer au Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Merci.

Madame VIEU-CHARIER, pour la réponse ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie M. LÉVY d'avoir présenté ce vœu qui va également me permettre de faire le point sur la commémoration du 70e anniversaire de l'Appel du 18 Juin.

Monsieur LÉVY, vous avez demandé que soit expliqué par un panneau d'information ce qu'est l'Appel du 18 Juin et à ce que soit mise mieux en valeur la plaque marquant le lieu où le Général Von Choltitz a signé la reddition paraphée par le Général Leclerc et le Colonel Rol-Tanguy.

Ce sont des souhaits que je trouve tout à fait légitimes et je partage, en effet, l'idée qu'il faut apposer un panneau d'information à visée pédagogique dans le cadre de l'aménagement de la place.

S'agissant de la plaque marquant le lieu de reddition du Général Von Choltitz, à ma demande, une réflexion est en cours à la Direction des Affaires culturelles pour examiner comment cette plaque pourrait être rendue visible.

Je voudrais faire quelques informations auprès de mes collègues sur les manifestations que Paris, qui est "ville compagnon", comme Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercois et l'Île de Sein, va organiser pour le 70^e anniversaire de l'Appel du 18 Juin. Nous avons d'abord édité une brochure en direction des jeunes de cours moyen deuxième année afin qu'ils puissent partir au collège en sachant que la ville de Paris, qui est leur ville, est ville compagnon de libération et quel est le sens de cet honneur qui a été fait à la ville de Paris d'être nommée compagnon de la libération. Cette brochure est déjà partie dans les écoles et est entre les mains des élèves.

Le 16 juin, un dévoilement d'une plaque en hommage aux 6 femmes compagnons de la libération sera faite sur l'esplanade des villes compagnons dans le 4^e arrondissement.

Le 17 juin sera inaugurée la place Romain Gary, il y aura l'inauguration de l'exposition Romain Gary et les compagnons sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Je précise que sur la façade de l'Hôtel de Ville sera dévoilé un portrait géant du Général de Gaulle, fait avec les photos des 1.038 compagnons de la libération.

Sera projeté un film, le 16 juin à 19 heures, au forum des images, réalisé par Jean-Charles Deniau, intitulé "Compagnons de la libération, ils ont su dire non".

Nous avons par ailleurs distribué dans tous les lycées de Paris le dictionnaire des compagnons de la libération qui avait été réalisé par l'ordre et préfacé par le Président de la République.

Ensuite, une exposition ayant pour thème la vie quotidienne sous l'occupation est organisé par le comité d'histoire de la Ville de Paris aux Cordeliers. Voilà.

D'autres initiatives avaient déjà eu lieu lors de l'année passée : conférence à l'auditorium de l'Hôtel de ville et hommage aux conseillers de Paris fusillés pendant l'occupation, ici même dans cette salle.

Voilà vous êtes donc au courant de toutes les manifestations qui auront lieu pour cette date que j'estime être une grande date pour l'histoire de France, et je donne un avis favorable au vœu présenté par M. Romain LÉVY.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Pierre LECOQ a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de remercier chaleureusement Mme Catherine VIEU-CHARIER pour ses déclarations et l'importance des manifestations et commémorations qui vont encadrer ce 70^e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 auquel nous sommes tous sensibles.

Sur le vœu proprement dit, je ferai remarquer que son initiateur attend le huitième considérant pour rappeler qu'un vœu, à mon initiative, a été voté par le Conseil du 6^e arrondissement lors de sa séance du 2 février 2010, demandant qu'un appel à projets soit lancé par le Gouvernement, en liaison avec la Ville de Paris, afin qu'un monument symbolisant l'appel du 18 juin 1940, et plus généralement la résistance soit érigé sur la place dite du 18 juin 40 située à l'intersection de la rue de Rennes et du boulevard de Montparnasse dans le 6^e arrondissement.

Aussi, la proposition faite par M. Romain LÉVY de commémorer l'appel du 18 juin 1940 par, je cite, un dispositif sur l'espace public et un panneau d'information à visée pédagogique, ne constitue en aucun cas la reprise de ce vœu, et tend à minorer la proposition du Conseil du 6^e arrondissement, d'ériger un véritable monument sur cette place, souhait partagé par la mairie du 6^e arrondissement et l'ensemble des associations d'anciens combattants.

Beaucoup d'associations d'anciens combattants de Paris souhaitent qu'un monument soit dédié à la résistance. Aussi, devant la faiblesse de cette proposition, eu égard à l'importance de la résistance en France et à Paris et notamment pour la libération de la capitale, le groupe U.M.P.P.A. ne peut s'associer à ce vœu et donc ne participera pas au vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Une petite précision au débat, c'est à la Préfecture de police qu'a eu lieu juridiquement la reddition allemande en 1944, et il y a bien eu une cérémonie à Montparnasse pour la mémoire des policiers morts pour la France et la libération de Paris.

Monsieur Romain LÉVY, mais très rapidement, sinon on ne s'en sort pas.

M. Romain LÉVY. - Etant mis en cause par le maire du 6^e, je rétablirai quelques vérités.

La première, c'est que le vœu auquel fait allusion le maire du sixième ne parle pas d'un appel à projets au Gouvernement.

Je vous ai interrogé en Conseil d'arrondissement, vous m'avez dit n'avoir ni écrit au Maire de Paris ni même déposé de vœu au Conseil de Paris et vous ne comptiez pas le faire. C'est quelque chose que vous vouliez faire dans votre coin et je vous avais même indiqué qu'il était regrettable de vouloir faire un coup politicien plutôt que notre Assemblée puisse voter à l'unanimité quelque chose qui vise à commémorer l'appel du Général de Gaulle en direction des générations futures, une page importante de l'histoire nationale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 132).

2010, DAC 376 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Salvador, 6 place Vendôme (1er). Montant : 2.419 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 376 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Salvador, 6 place Vendôme (1er).

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il disait : "Le travail pour moi est une chose sacrée, je n'y touche pas", mais en réalité la place Vendôme était bien un lieu de travail où il a vécu et beaucoup travaillé. Derrière cette élégante nonchalance, ce grand talent, et cette auto dérision se cachait effectivement un artiste profond qui a vraiment marqué son époque, et je crois qu'il y a là une mémoire collective qui honore Paris. Il adorait Paris, il en parlait toujours avec beaucoup de passion et beaucoup d'affection, la Ville et ses habitants.

Je suis heureux que l'on ait pu, grâce à l'intervention de Christophe GIRARD, aboutir rapidement, et je voulais le remercier, en tout cas je lui en ai parlé, je crois qu'il avait été assez convaincu par les arguments, et je pense que Paris s'honorera de procéder à cette apposition de plaque sur ce lieu. Ainsi, les passants, les Parisiens et les touristes, tous ceux qui viennent dans ce lieu auront un témoignage sur ce personnage important de l'histoire de la chanson française.

Je terminerai en citant encore Henri Salvador qui disait : "La chanson française se construit avec des mots de tous les jours que l'on fait rimer". Cela a l'air simple et pourtant il faut avoir beaucoup de talent pour y parvenir.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole pour la réponse de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je réponds tout à fait à Jean-François Gustave LEGARET que nous sommes... Oui, c'est son prénom. Nous sommes heureux de répondre favorablement à sa demande, c'est une très bonne initiative et le Maire de Paris, comme vous le savez, est très attaché à la chanson française, nous avons les Trois Baudets qui ont été restaurés, réveillés, qui sont un temple de la chanson francophone, et honorer Henri Salvador dans le 1er arrondissement où il vivait, c'est une bonne décision collective du 1er arrondissement et du Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il ne manque plus que le grand éclat de rire d'Henri Salvador.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 376.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 376).

2010, DAC 486 - DASCO 102 - Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et France Télévisions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 486 - DASCO 102 relatif à la signature d'une convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et France Télévisions.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - L'éducation artistique comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises au sein de cette Assemblée, fait partie des priorités de la Ville de Paris. En septembre dernier, la Mairie de Paris a mis en place un programme éducatif tout à fait novateur intitulé : "l'art pour grandir". "L'art pour grandir" a pour but de développer des liens durables entre les écoles, les centres de loisir et les institutions culturelles de la Ville, notamment par le biais de jumelages.

Depuis la rentrée 2009, 11 projets de jumelages entre des établissements scolaires et des institutions culturelles de la Ville ont été mis en place dans tous les domaines : musique, théâtre, cinéma, photo, musée, etc. Les enfants de 244 écoles élémentaires, 36 collèges, et 130 centres de loisirs ont été amenés à travailler avec leurs enseignants et éducateurs, en lien avec des institutions culturelles, sur des projets pédagogiques et culturels tout au long de l'année scolaire.

Ceci donne lieu, alors que l'année scolaire touche à sa fin, à de nombreux événements, tels que des concerts, spectacles et expositions. Je citerai en exemple que les enfants de 110 centres de loisirs ont participé au jumelage avec 10 musées parisiens, et ont travaillé pendant toute l'année scolaire autour d'un lieu ou d'une technique.

Les travaux des enfants ont déjà fait l'objet d'une présentation dans le musée choisi. Les meilleurs travaux ont été sélectionnés pour être exposés au Petit Palais.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Saluons à ce titre les équipes des musées, qui s'investissent pleinement pour cette action et ont mis en place deux cycles de formation pour les animateurs des centres de loisirs.

"France Télévisions", par le biais de son site Internet "curiosphere.tv" met gratuitement à disposition des enseignants et éducateurs de centres de loisirs, mais aussi des parents, des vidéos et ressources éducatives en tout genre, ces éléments interactifs pédagogiques et ludiques ont pour but de venir en appui aux adultes dans leur démarche éducative et artistique vis-à-vis des enfants.

En tout, ce seront plus de 600 vidéos qui sont en ligne, dont 200 liées à l'art et la culture. Très intéressant aussi, "France Télévisions" pourra assurer la captation de certains projets du programme "Art pour grandir" et en assurer l'éditionnalisation.

Je veux simplement vous dire qu'Internet doit être un outil pédagogique et ludique au service de l'éducation des enfants. C'est précisément ce que propose ce projet de délibération. A l'heure d'Internet, et plus que jamais, nous devons éduquer les enfants à la diversité des cultures afin qu'ils résistent, je l'ai déjà dit à cette tribune, à l'uniformisation et au formatage que nous impose la société de consommation et de marketing.

J'aimerais souligner que ces opérations n'auraient pu voir le jour sans un partenariat exemplaire entre les services de la D.A.C. et de la D.A.S.C.O. ainsi que les adjoints concernés : Colombe BROSSEL, Danièle POURTAUD et Christophe GIRARD.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je vous ai précipité et je vous prie de m'en excuser parce que j'ai fait une erreur : je pensais que c'était un vœu et c'était un projet de délibération, mais vous avez tenu un temps normal.

Je donne donc maintenant la parole à Mme Danièle POURTAUD et ensuite à M. Christophe GIRARD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Laurence GOLDGRAB de nous donner l'opportunité de vous présenter le nouveau programme d'éducation artistique de la Ville de Paris : "L'art pour grandir".

J'associe bien évidemment à cette présentation Christophe GIRARD et Colombe BROSSEL qui imaginent et portent avec moi cette politique culturelle en direction des plus jeunes.

Je rappelle d'ailleurs que ce vaste plan pour l'art à l'école est un des grands engagements de notre contrat de mandature.

Est-il nécessaire de rappeler que toutes les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français montrent que, ni la multiplication de l'offre culturelle ni les politiques tarifaires ne suffisent à créer l'égalité réelle face à la culture. C'est par l'éducation artistique, la sensibilisation et la pratique dès le plus jeune âge que l'on peut favoriser l'accès de tous à la culture. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un vecteur majeur pour lutter contre l'échec scolaire et la reproduction des inégalités sociales.

Plus que jamais, nous pensons qu'il est nécessaire d'installer la culture au cœur de notre société. En période de crise, quand l'ascenseur social est en panne, que les diplômés ne suffisent plus, c'est bien souvent la culture qui fait la différence et garantit l'épanouissement personnel et la réussite professionnelle.

Je remercie donc Laurence GOLDGRAB d'avoir évoqué l'ampleur et la multiplicité des opérations qui touchent toutes les disciplines de ce programme "L'art pour grandir".

Je ne résiste pas au plaisir de citer trois opérations d'ampleur de cette année, car je pense qu'il est important pour chacun des élus d'en avoir connaissance, puisque nous avons essayé de couvrir tout le territoire parisien.

Je citerai donc en premier lieu l'exposition du fonds municipal d'art contemporain dans les écoles, qui a eu lieu dès le début de l'année scolaire 2009-2010 et qui a concerné 29 écoles maternelles dans les 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements, ainsi que des écoles élémentaires et des collèges. Dix-neuf de ces établissements étaient situés en réseau d'éducation prioritaire ou en réseau "Ambition réussite".

Je voudrais citer maintenant deux autres opérations, qui trouveront leur aboutissement dans deux expositions qui ouvrent cette semaine. Laurence GOLDGRAB en a cité une, mais j'espère que vous serez nombreux pour les deux opérations.

L'action "Photo de classe, photo de groupe", qui a permis de sensibiliser 620 enfants aux techniques de la photographie sous la houlette de professionnels. L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une exposition au "104" à partir de demain et jusqu'au 19 juin.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Et le projet "Au pays des musées" qui associe dix musées de la Ville et 110 centres de loisirs, chaque centre étant jumelé avec un musée. Les enfants ont été invités à découvrir les œuvres des musées et à élaborer ensuite leur propre création.

C'est le rendu de ces travaux qui sera présenté au Petit Palais dans une grande exposition qui sera inauguré ce mercredi 9 juin à 14 heures 30. J'espère pouvoir également vous y donner rendez-vous à tous.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Effectivement, je ne serai pas tellement plus longue.

Avec Christophe GIRARD et Colombe BROSSEL, je souhaite remercier, comme l'a fait Laurence GOLDGRAB, la Direction des Affaires culturelles et la Direction des Affaires scolaires, qui ont su nouer un partenariat de long terme pour mener à bien ce nouveau programme.

Elle a rappelé à quel point l'investissement des personnels de la Ville est la garantie du succès. Je voudrais saluer tous les agents, les bibliothécaires, les animateurs des centres de loisirs, les professeurs de la Ville de Paris mais également les services pédagogiques des musées qui se sont tous mobilisés sur ce programme.

Pour ce programme que nous avons l'ambition de développer encore l'année prochaine, en couvrant 40 % des centres de loisirs et des établissements scolaires, nous avons effectivement cherché à nouer de nombreux partenariats.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous êtes à 4 minutes 30.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Le premier vous est présenté à travers ce projet de délibération, c'est le partenariat avec "France Télévisions". Je sais que Christophe GIRARD va y revenir plus longuement et je lui cède donc la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, comme beaucoup de choses ont été dites...

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - J'ai compris le message.

Alors, je serai extrêmement court, dans un genre différent de Mme POURTAUD.

Le principe de cette convention de partenariat est simple. Trois mots : nous sommes évidemment heureux que la culture soit transversale et partagée. Ainsi, comme l'ont dit Laurence GOLDGRAB et Danièle POURTAUD, ce programme est mené de concert avec la délicieuse, pétillante et primesautière adjointe aux savoirs, Colombe BROSSEL.

(Rires dans l'hémicycle).

Preuve que les institutions culturelles, patrimoniales et scolaires peuvent travailler étroitement ensemble, tout en donnant des résultats spectaculaires.

Ce qui est intéressant dans cette coopération avec France 5, service public audiovisuel, c'est que ces films - la Ville met à disposition les contenus - sont diffusés sur son site Internet dédié, qui s'appelle "curiosphère.tv", qui offre plus de 600 vidéos, dont plus de 200 liées à l'art et la culture au format multiple. Ces contenus sont accessibles gratuitement pour une utilisation dans un cadre scolaire ou chez-soi.

"Curiosphère.tv" est alimentée en permanence par de nouveaux contenus interactifs, issus de programmes diffusés par France 5 ou mis au point par des partenaires publics et privés. France 5 a investi Internet comme média éducatif principal, car il permet désormais de véhiculer de la vidéo avec la même efficacité que l'antenne.

De plus, Internet permet l'accès permanent à l'information, l'association de contenus de différentes natures et la pratique de l'interactivité. C'est ainsi, et je conclus, que les opérations "L'art pour grandir", que nous menons, par exemple, avec le Théâtre du Châtelet, le Théâtre de la Ville, l'ensemble orchestral de Paris, le Fonds municipal de l'art contemporain ou encore les talents lyriques de Christophe ROUSSET pourront trouver leur place sur ce site Internet, faisant l'écho à notre projet de salle immatérielle.

Je vous remercie.

Et je vous remercie de m'avoir écouté si brièvement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 486 - DASCO 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 486 - DASCO 102).

Comme nous venons de prendre une demi-heure de retard, le timing est prévu de finir à 22 heures. Je le dis de façon à ce qu'on ne prenne plus de retard et plutôt qu'on essaye de rattraper une partie de ce retard.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'un Observatoire de responsabilité budgétaire (ORB) à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 1ère Commission. Nous examinons donc le vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la création d'un Observatoire de responsabilité budgétaire (ORB) à Paris.

Monsieur le Président POZZO DI BORGO, vous avez la parole pour une minute, s'il vous plaît.

M. Yves POZZO DI BORGO. - Depuis le début de la crise, la Ville de Paris, on l'a déjà dit, conduit une politique procyclique en augmentant les impôts, de 9 % en moyenne en 2009, de 8 % en 2010 et en créant en 2009 une taxe départementale sur le foncier bâti. Un recours plus important à l'emprunt a été consenti avec 736 millions de nouveaux emprunts dans le budget 2009, ce que nous ne critiquons pas, au Nouveau Centre. Nous considérons d'ailleurs qu'il valait mieux emprunter qu'augmenter les impôts dans une période de crise.

Depuis, la Ville de Paris réclame à l'Etat 320 millions d'euros sans avoir jamais apporté les détails précis de cette somme et, ce matin, M. Jean-François LEGARET a bien précisé l'interrogation qu'il y avait sur cette somme-là.

Dans ces conditions difficiles, la transparence des comptes et l'objectivité des solutions à mettre en œuvre à partir d'une analyse partagée de l'évolution de la conjoncture doit plus que jamais guider l'approche des élus municipaux, quelle que soit leur appartenance politique.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, Monsieur le Maire, de procéder dans les meilleurs délais, et si vous le voulez, à la création d'un observatoire de responsabilité budgétaire chargé, sous l'autorité d'un collège indépendant - on a parlé de cinq personnes, cela peut être différent -, de guider les choix budgétaires de la Ville en élaborant des prévisions budgétaires et des recommandations deux fois par an.

Ces recommandations ne s'imposeront pas à la Ville mais cette dernière devra expliquer les raisons pour lesquelles elle ne les suivrait pas.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous êtes à 1 minute 10 !

M. Yves POZZO DI BORGO. - Simplement, cela accompagne un peu la politique que mène actuellement l'adjoint au Maire et je pense que cette instance accompagnera l'action de transparence qui est actuellement menée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de temps de parole, mais je vais le respecter quand même.

Je voudrais rassurer les auteurs du vœu, MM. DUBUS, SAINT-ETIENNE et le président POZZO di BORGIO : notre politique budgétaire, je l'ai longuement développée ce matin, est particulièrement responsable et sérieuse. Elle s'appuie, en outre, autant que faire se peut, sur des essais de prospective pluriannuelle.

Je comprendrais que les auteurs du vœu ne me croient pas sur parole, mais ce n'est pas seulement l'opinion de l'adjoint aux finances ou des élus qui lui apportent leur appui, c'est aussi celui d'experts extérieurs à la Ville et dont l'expertise ou l'impartialité ne peuvent être suspectées par personne : le Préfet, qui examine avec le plus grand soin toutes nos délibérations, la Chambre régionale des comptes, la recette générale des finances et, "last but not least", les trois agences de notation dont chacune publie chaque année un rapport détaillé d'une vingtaine de pages sur nos finances.

Ce sont ces instances, Monsieur le Président POZZO di BORGIO, qui constituent tout bonnement notre observatoire de responsabilité budgétaire. Elles jugent, année après année, et jugent de la façon la plus favorable notre politique budgétaire et financière.

Venons-en à votre vœu.

Vous nous proposez de demander à un collège, composé majoritairement d'experts non élus, de guider - je dis bien de "guider", c'est écrit - nos choix budgétaires.

Il me semble qu'il faut distinguer entre ceux qui observent et ceux qui guident ; ce n'est pas du tout le même rôle.

Autant je suis heureux de dialoguer avec les observateurs et les juges dont je viens de parler, autant il ne me paraît pas possible de donner un rôle de guide de notre politique budgétaire à des non-élus.

Il se trouve que je suis un peu un spécialiste d'histoire constitutionnelle et je vous rappelle que les assemblées délibérantes sont nées avant tout pour lever l'impôt et contrôler l'usage des deniers publics. Telle est la première responsabilité des élus, nationaux ou locaux, et je n'imagine pas une seconde que le Conseil de Paris puisse s'en dépouiller, fût-ce partiellement.

J'émetts donc un avis défavorable à ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DAJ 15 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 18 mai et 25 mai 2010, et signature d'avenants. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

vre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAJ 15 relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 18 mai et 25 mai et signature d'avenants. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

La parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Je pense qu'il s'agit d'un amendement technique qui accompagne ce projet de délibération. Effectivement, il y a eu une erreur matérielle qui s'est glissée dans un tableau. Le montant exprimé n'est pas le bon : il convient de lire 20.552.793 au lieu de 20.508.297.

Voilà ! Mais je vous rassure, nous avons voté le bon chiffre, nous, en C.A.O.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 47 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 47 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAJ 15).

2010, DDEES 80 - Réforme de la tarification et du règlement applicables aux activités commerciales sur le domaine public parisien en dehors des marchés et des attractions foraines.

Vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDEES 80 relatif à la réforme de la tarification et du règlement applicables aux activités commerciales sur le domaine public parisien en dehors des marchés et attractions foraines, sur lequel les amendements n°s 49, 50 et 51 ont été déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, les amendements n°s 52 et 53, par le groupe U.M.P.P.A. et l'amendement n° 52 bis, par l'Exécutif.

Est-ce que tout le monde est là ?

Mme Martine NAMY-CAULIER ?

Roger MADEC ? Il se serait intéressant que Roger MADEC, s'il m'entend, puisse arriver.

M. Jérôme COUMET ? De même.

M. Jacques BRAVO ? De même.

M. Philippe GOUJON ?

Mme Brigitte KUSTER ?

Ecoutez, nous allons commencer, puisque Mme Martine NAMY-CAULIER est présente.

Je lui donne la parole, pour 5 minutes.

M. Yves POZZO di BORGO. - Suppression des indemnités !

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération va certes permettre de débloquer des emplacements vides, puisqu'un gel des attributions avait été établi depuis 2004, et d'appliquer une tarification dite "régime de droit commun" plus adaptée puisqu'il s'agit d'une tarification forfaitaire modulée selon la commerciabilité des sites et calculée en fonction de la surface de l'emplacement. Sont sortis de ce régime dit de droit commun les emplacements dits exceptionnels, les emplacements occupés par des titulaires en difficulté.

Nous pouvons considérer ce projet de délibération comme utile, intéressant et permettant de réorganiser de manière logique la tarification. Néanmoins, il manque de clarté dans sa forme et il est obscur sur certains points.

Nous avons par arrondissement des listes d'emplacements dont nous savons à quelle catégorie de tarification, droit commun, ancien tarif ou emplacement exceptionnel, ils se rattachent. Mais nous ne savons pas, dans la grille des tarifications du droit commun, quelle tarification est appliquée en fonction de l'attractivité des emplacements. Nous ne savons pas non plus la surface qui est ou sera allouée à chaque emplacement, alors qu'elle sert à la base de calcul du tarif appliqué.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, que ces points soient éclaircis et viennent compléter les informations données.

Nous demandons aussi que la commission que vous souhaitez installer et qui aura un rôle déterminant, se réunisse localement et au rythme qu'il conviendra en fonction des demandes.

Nous demandons que le critère esthétique soit pris en compte, quelle que soit la catégorie de l'emplacement, et, par ailleurs, du fait que cette nouvelle tarification va avoir pour beaucoup un impact d'augmentation de la redevance, que soit en revanche renforcée la lutte contre les ventes à la sauvette.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, que Rachida DATI, moi-même et l'ensemble des élus du 7e arrondissement vous présentons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai donc compris que vous aviez présenté le vœu qui avait été déposé aussi par Mme Rachida DATI... Bien !

Maintenant, il y a six amendements et deux vœux ont été déposés : les amendements n° 49, n° 50 et n° 51 ont été déposés par le groupe socialiste et radical de gauche.

Je crois que c'est M. MARCOVITCH qui les défend.

M. Daniel MARCOVITCH. - En fait, je défends les amendements présentés par les mairies des 9e, 13e et 19e, que Mme COHEN-SOLAL possède déjà par lesquels nous demandons, au nom du groupe socialiste, que certains emplacements soient retirés, non seulement parce que sans intérêt du point de vue commercial mais pouvant même remettre en cause l'existence de certains commerces de proximité.

Je vous demande donc de les prendre en compte dans le choix qui sera fait.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci pour la rapidité de la défense.

M. MENGUY, pour le 15e et ensuite, Mme DOUVIN pour le 17e, si vous pouviez être aussi rapide, ce serait merveilleux.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, le 15e avait déposé un amendement pour retirer quatre sites. Vraisemblablement, compte tenu de l'amendement n° 52 bis de l'Exécutif et de la liste qui y est jointe, cette demande a été satisfaite, et si Mme COHEN-SOLAL le confirme, l'amendement tombe.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, pour le 17e.

Formidable, Monsieur MENGUY, formidable !

Mme Laurence DOUVIN. - Je ferai le même exposé que mon voisin pour l'amendement n° 53.

En ce qui concerne le vœu n° 54, nous demandons que le Maire de Paris communique les emplacements sur le domaine public par type de voie, c'est-à-dire qu'il distingue entre voie prestigieuse, très forte activité commerciale, bonne fréquentation, commercialité moyenne, en faisant état de leur actuelle occupation ou non sur le territoire, qu'il y ait une commission d'attribution qui se réunisse localement en fonction du domaine, tous les trimestres ou tous les semestres, que le critère lié à l'esthétique des emplacements soit pris en compte et que la lutte contre les ventes à la sauvette soit renforcée.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez tout réglé à l'avance, donc ce sera maintenant rapide aussi.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - C'est un peu notre travail, et l'issue des concertations avec les mairies d'arrondissement.

Comme vous avez pu le lire, mes chers collègues, nous présentons là une réforme de la tarification et du règlement applicable aux activités commerciales dans le domaine public parisien en dehors des marchés, qui permet de faire un toilettage des emplacements, des endroits où l'on installe ces commerçants, une révision de la tarification, une révision du règlement pour plus de qualité et, enfin, sur certains emplacements très touristiques, une plus grande professionnalisation.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ce projet de délibération que tout le monde a pu lire.

Je voulais signaler que les amendements proposés par les arrondissements, puisqu'il s'agit de concertation avec les arrondissements, sont tous repris dans l'amendement n° 52 bis.

Dans la mesure où dans l'amendement n° 52 bis, il est bien noté que ce toilettage des emplacements aura lieu tous les ans, nous prenons toutes les propositions des arrondissements et nous reverrons chaque année avec les arrondissements comment on ajuste au mieux les emplacements dans lesquels des gens arrivent à faire du commerce, les emplacements qui peuvent se révéler inefficaces... Bref, chaque année, nous devons revoir ces emplacements et, éventuellement, en supprimer ou en ajouter à la marge.

Pour les vœux qui sont déposés - d'ailleurs c'est le même vœu - par les 17^e et 7^e arrondissements, je voulais répondre que je n'ai pas très bien compris pourquoi ces vœux sont déposés, dans la mesure où il me semble que le projet de délibération y répond.

D'abord, les emplacements sur le domaine public vont être tarifés exactement comme les terrasses des cafés. Cette tarification est très bien connue des maires d'arrondissement ; ce n'est peut-être pas nécessaire de refaire plusieurs fois la même chose. Nous avons repris exactement la carte géographique des emplacements de terrasses et donc des différents secteurs dans lesquels nous tarifons les terrasses des cafés, nous tarifierons les emplacements de droit commun de cette façon.

Alors je vous le dis là, puisque nous reprenons la même carte pour ne pas avoir une espèce d'usine à gaz à Paris avec des tarifications pour les commerçants, des tarifications pour les terrasses, des tarifications pour les étalages ; ce sera la même carte, qui sera revue d'ailleurs tous les cinq ans, comme c'est le cas pour les terrasses des cafés.

Deuxième chose que vous demandez, la commission d'attribution se réunira à la Mairie de Paris... Je suis désolée, c'est à la Mairie de Paris, parce que c'est bien le Maire de Paris qui signe un contrat avec chacun des commerçants, donc c'est le Maire de Paris qui doit attribuer ces places. Cette réunion aura lieu à la Mairie de Paris, en invitant, bien entendu, les maires d'arrondissement quand ils seront concernés par des places, c'est évident. Troisièmement point, sur le critère esthétique, je pensais que c'était assez clair dans le projet de délibération, mais je peux préciser que c'est dans cette commission que le critère esthétique sera retenu, puisque c'est la commission qui jugera des projets qui vont être présentés.

Enfin, bien entendu, la lutte contre les ventes à la sauvette, et on le redira à M. le Préfet de police, doit être renforcée, auprès des emplacements, comme auprès de tous les marchés de la ville.

Je dois dire, pour répondre à Mme NAMY-CAULIER, qu'il n'y a pas un effet d'augmentation des tarifications partout. Nous avons calculé les choses de telle façon que dans certains cas, une baisse de la tarification existe.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous rassurer. En aucun cas, il ne s'agit d'obliger les maires d'arrondissement à supporter des emplacements qu'ils trouvent non seulement inesthétiques mais malvenus.

Les maires des arrondissements sont invités à la commission qui les concernera et, naturellement, tous ensemble, à cette commission, nous mettrons l'esthétique de ces emplacements parmi nos critères de sélection, mais c'est évidemment pendant la commission que les choses se passeront.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Si je comprends bien, les amendements n°s 49, 50 et 51 sont retirés, Monsieur MARCOVITCH, au profit de l'amendement n° 52 bis.

Est-ce que l'amendement n° 52... C'est M. MENGUY. L'amendement n° 52 est retiré au profit de l'amendement n° 52 bis.

L'amendement n° 53 et les vœux n°s 54 et 55 sont-ils retirés ?

Allez-y !

M. Hervé BENESSIONO. - Il est vrai que les explications de Mme COHEN-SOLAL ont été très utiles, parce qu'il manquait un certain nombre de précisions dans le projet de délibération.

De ce fait, on le retirera.

Je préciserai simplement d'un mot à Mme COHEN-SOLAL le localement que nous entendions et le rythme que nous proposons. "Localement" voulait dire qu'au niveau de la commission, à la Ville de Paris, cela puisse être local sur l'arrondissement et pas avec tous les arrondissements ensemble - c'est ce que voulait dire le mot "localement" - et c'était sur un rythme soit trimestriel, soit semestriel. Même si, dans le projet de délibération, il est écrit : "au moins une fois par an", souvent, cela veut dire : on a dit "au moins une fois", donc, on ne le fait qu'une fois. Il s'agit peut-être de le faire de manière un peu plus fréquente, même si elles ne sont pas programmées à l'avance tous les 90 jours, bien entendu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL, très rapidement.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Je dirai d'un mot à M. BENESSIONO que nous disons : "au moins une fois par an" parce qu'il me semble que ce sera deux fois par an, mais on verra quand même comment les choses se passent.

Il s'agit quand même de commerce, donc de quelque chose de très souple, malléable, vivant ; selon la disponibilité des choses, il y a peut-être des choses qui ne bougeront jamais, je ne sais pas, je pense qu'on peut dire que c'est au moins une fois par an...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Tous les vœux tombent et on met aux voix l'amendement...

Madame la Maire, très rapidement, s'il vous plaît ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Rapidement, mais parce que c'est important.

Je voulais remercier, concernant les emplacements - excusez-moi, j'étais en conseil d'administration de la SEMAVIP et arrive maintenant -, Mme COHEN-SOLAL d'avoir été à l'écoute de nos desiderata concernant les emplacements.

De ce fait, nous retirons l'amendement.

J'ai bien noté qu'au fur et à mesure, vous nous écouteriez, comme vous avez été en mesure de le faire et je voulais donc, à ce sujet, remercier vos services, Madame COHEN-SOLAL.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 52 bis est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération de DDEEES 80 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 80).

2010, DDEEES 149 - Modification des conditions financières applicables aux commerçants des marchés couverts, à l'exception des marchés Enfants rouges (3e), Treilhard (8e) et Saint-Didier (16e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEEES 149 relatif à la modification des conditions financières applicables aux commerçants des marchés couverts, à l'exception des marchés Enfants-Rouges dans le 3e, Treilhard 8e, et Saint-Didier dans le 16e, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 56 et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'amendement n° 57.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Lors du dernier Conseil de Paris, vous vous en souvenez sûrement, nous nous sommes déjà inquiétés du sort des marchés couverts, pour lesquels, dans la délibération d'alors, nous avons relevé quelques lacunes concernant notamment le calcul des charges et relevé également quelques incertitudes relatives à la durée des concessions.

Donc, nous avons pris connaissance avec attention de ce projet de délibération et nos inquiétudes ne nous semblent pas levées.

Dans le 17e arrondissement, depuis cette dernière séance, nous avons pris soin de rencontrer les commerçants des deux marchés en question, le marché des Ternes et le marché des Batignolles, et les commerçants que nous avons vus nous ont confirmé ne pas avoir été réunis ni consultés ensemble, que ce soit par le délégataire ou par les services du Bureau des marchés. Ils nous ont dit, par exemple, être dans l'ignorance de la date et de la nature exacte des travaux qui doivent être entrepris.

Certains en sont à regretter le système précédent du G.I.E. où ils pouvaient, ensemble, examiner les problèmes et avoir une vraie responsabilité dans la gestion de leur marché.

Dans ce projet de délibération, le tarif, dont la hausse était annoncée précédemment de 10 % par an sur cinq ans, a été abaissé de 5 % pour la première année ; c'est une bonne chose, mais l'inquiétude demeure avec le nouveau système pour les charges dont le montant leur cause souci, puisqu'ils craignent de n'avoir plus aucune part d'autonomie pour en gérer l'amplitude.

Enfin, la durée des concessions (neuf ans, six ans ou trois ans) semble varier en fonction de différents paramètres, ce qui constitue pour eux, ils l'ont bien exprimé, une véritable et légitime inquiétude sur l'avenir de leur instrument de travail.

En conclusion, je dirai que pour les marchés couverts, dans leur ensemble, leur santé n'est pas suffisamment bonne et que les modifications que vous proposez ne nous semblent pas être à la mesure des problèmes que les commerçants rencontrent pour ces marchés que tous les Parisiens apprécient tant.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur BENESSIONO, vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIONO. - Dans le prolongement de ce que vient d'énoncer excellemment ma collègue Laurence DOUVIN, je voudrais ajouter également que la programmation des travaux eux-mêmes et des projets pour améliorer ces marchés couverts posent également un problème, et les commerçants nous le signalent avec force, dans la mesure où il y a des projets, des études qui sont envisagés pour les améliorer. Les calendriers sont peu communiqués il y a des découvertes de fermeture, par exemple, sur l'un de ces marchés, le marché Lebon, qui est prévue pour le 26 juillet, que les commerçants découvrent à la dernière minute, (du moins c'est ce qu'ils nous indiquent de cet esprit).

Il y a par ailleurs des projets à moyen terme qui ont été le fruit de quelques rencontres avec la Ville mais dont ils apprennent progressivement que les délais seront beaucoup plus longs et reporteront probablement la réalisation de un, deux, voire trois ans, et véritablement, tout ceci pose beaucoup d'inquiétudes au niveau de l'ensemble des commerçants de ces marchés.

Ma remarque va donc dans le prolongement de ce que disait ma collègue Laurence DOUVIN à l'instant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame COHEN-SOLAL, je vous regardais pendant que Laurence DOUVIN et Hervé BENESSIONO intervenaient et en effet, je confirmais leurs propos parce que vous aviez un air un peu dubitatif.

Je vous confirme, Madame la Maire, que lorsque nous avons rencontré les commerçants du marché des Ternes, ils ne savaient pas que le marché allait fermer cet été. Nous avons dû leur apprendre. Cela pose un petit problème, quand même.

L'autre problème est le suivant : ils n'ont à ce jour aucun calendrier écrit des travaux sur les années à venir, tel que moi j'ai pu le recevoir récemment de la D.P.A.

Par ailleurs, je vous l'avais déjà signalé, il y a un dysfonctionnement interne entre deux directions de la Ville de Paris, entre ceux qui annoncent les travaux et ceux qui sont censés, après, faire les travaux.

La S.L.A., comme vous le savez, est très sollicitée l'été, dans tous nos arrondissements, par les travaux dans les écoles, et lorsqu'ils apprennent en avril ou en mai qu'ils auront à faire des travaux comme une dépose de faux-plafond sur un marché, évidemment, ce n'est pas une mince affaire.

Nous regrettons aussi, et en même temps nous le comprenons, l'échelonnement des travaux qui est proposé.

Nous vous proposons, dans l'échéancier tel que vous nous l'avez adressé, que les études, tant pour le marché des Ternes que pour le marché Lebon, où il est nécessaire de regarder, d'un point de vue architectural, l'ouverture vers l'extérieur, que ces études puissent être avancées de façon à ce que ce ne soit pas à nouveau reporté à la mandature suivante, car c'est un projet qui est porté par les élus du 17e depuis maintenant plusieurs années, (une ouverture vers l'extérieur avec des baies vitrées). Dans le calendrier que vous nous adressez, nous avons vu que nous arrivons en 2012.

Madame le Maire, c'est l'occasion pour nous ici de montrer là un dysfonctionnement administratif et surtout un manque d'information entre autres des commerçants, et surtout, en tant qu'élus nous souhaiterions être informés en amont, en début d'année, des travaux.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour l'amendement n° 57, Madame BOUYGUES, vous avez la parole.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, il s'agit d'une augmentation qui nous est proposée concernant les droits de place actuellement en vigueur, et je voudrais intervenir particulièrement sur le marché de la Chapelle, autrement dit "de l'Olive", pour lequel je m'étais réjouie à la dernière séance que les travaux soient enfin terminés et qu'ils donnent un bel équipement à ce quartier.

Simplement, je dois dire que les commerçants ont déjà accepté un effort financier considérable en prenant en charge, pour ce nouveau marché, le remplacement du matériel par du matériel neuf, de leurs installations commerciales.

Que ce marché est dans un quartier "politique de la ville", je dois le redire, et que nous tenons à ce que les prix et les ventes de produits soient à des prix corrects et compétitifs.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce projet de délibération soit amendé de façon à ce que la modification des exigences financières applicables aux commerçants du marché de la Chapelle soit adaptée aux conditions d'exploitation économique de ce marché.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL, pour la réponse à l'ensemble des interventions.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois que le 17e arrondissement, dont les marchés couverts vont bénéficier des travaux de la Ville de Paris qui sont pré-financés, s'inquiète beaucoup des travaux, et on va en parler.

Mais je dois dire que l'essentiel du projet de délibération porte sur les conditions générales financières applicables aux marchés couverts.

Ce que nous voulons dire, première chose, Madame DOUVIN, je me permets juste de rappeler que quand je suis arrivée à ces responsabilités, il y avait un G.I.E. des marchés couverts qui n'était absolument pas réglementaire, qui avait été passé en dehors de toute réglementation. Donc, heureusement que nous sommes passés à quelque chose d'autre, nous avons maintenant mis les choses en règle.

Évidemment, les commerçants des marchés couverts doivent payer un peu. Ils paient un peu moins cher, encore actuellement, que les commerçants des marchés découverts, alors permettez que la justice soit rétablie dans cette ville.

Donc, nous augmentons un peu. Le prix des places, actuellement, pour le marché des Batignolles, c'est 12,88 euros le mètre carré par mois. Cela va augmenter de 5 %. 5 % de 12,88 euros par mois, considérons quand même que l'augmentation n'est pas terrible par rapport à neuf ans où rien n'a augmenté.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce n'est pas ce que l'on a dit.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Je me permets juste de répondre à ce que vous avez dit. J'ai écouté gentiment et calmement.

Même 10 %, cela ne faisait pas un euro d'augmentation, honnêtement, à l'extérieur du marché Batignolles, demandez combien payent les gens qui sont dans les locaux privés !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ne vous énervez pas !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Nous n'avons pas le droit de faire de la concurrence déloyale par rapport aux commerçants qui se trouvent de l'autre côté des murs du marché, vous le savez ! Donc, nous mettons juste les choses un petit peu en dessous du prix du marché, et voilà !

Donc, nous actualisons les choses, et nous allons faire dans le 17e arrondissement, comme nous l'avons fait dans le 18e arrondissement, des travaux pour mettre ces marchés enfin dans un état correct.

Parce que quand on juge l'état de certains marchés, ils ont été oubliés pendant des années, des années et des années. Au marché de la Chapelle, nous avons eu 6 millions d'euros de réfection parce qu'il n'avait jamais été modernisé.

Pour le marché Batignolles comme pour le marché des Ternes, nous ferons en sorte, évidemment, que ces marchés soient plus adaptés aux activités commerciales, c'est-à-dire avec des entrées visibles, un peu de lumière dans ce marché, et des allées convenables pour les commerçants comme pour les consommateurs.

Alors, on me dit, et les responsables du service de la DDEE sont là, que la S.L.A. a été reçue pour planifier tous ces travaux. Je trouve étonnant que quand on dit à quelqu'un - on est début juin - que le 26 juillet, le marché va peut-être fermer, on me réponde c'est un peu tard. Le 26 juillet, c'était quasiment un délai de deux mois. Franchement, que le marché puisse fermer pendant l'été, c'est normal ! Si on avait fermé au mois de janvier ou au mois de mars, je comprends que les commerçants aient été furieux, mais en plein été, dans le 17e arrondissement, je pense que c'est le moment le plus calme pour le marché.

Donc, nous devons faire des travaux et il va y avoir quelques nuisances pour le marché, donc nous minimisons ces nuisances. Je vous le dis : tous les travaux seront faits en temps mais nous sommes prêts à regarder avec vous, avec la S.L.A., comment ces travaux peuvent être échelonnés au mieux pour gêner le moins possible le travail des commerçants comme les activités des consommateurs.

Je suis tout à fait prête à regarder les choses. Tout est pré-financé ; il n'y a pas de problème là-dessus. On se montrera compréhensif. Je ne vois pas pourquoi on gênerait exprès le marché des Ternes ou des Batignolles. C'est juste une adéquation entre les services. Je vous invite d'ailleurs à participer à cet effort avec moi. Il n'y a aucun problème : je vous écouterai.

Donc, je me permets juste de répéter que ce projet de délibération est important pour les marchés couverts de la Capitale, sur lesquels nous aurons à voter bientôt une nouvelle D.S.P., et je vous invite à voter ce projet de délibération les plus nombreux possible.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui, mais vous ne m'avez pas dit ce que vous proposiez pour les amendements n°s 56 et 57 ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Avis favorable pour le n° 57.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le n° 56, j'ai favorable.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Oui.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 56 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 56 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 57 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 57 est adoptée.

Pardon ?

Une explication de vote mais par rapport à quoi ? Sur le projet de délibération ?

Nous sommes en train de voter, très rapidement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - J'ai essayé de vous faire signe.

A ce jour, je vous le dis, les commerçants n'ont pas eu l'information de la fermeture du marché. Je ne remets pas en cause cette fermeture, je vous dis juste qu'ils ne sont pas informés. C'est moi qui les ai informés en les réunissant récemment. Je vous donne juste cette information parce qu'elle est réelle.

Par ailleurs, j'ai entendu votre réponse faisant part des travaux. Je vous rappelle que dans le planning tel que je l'ai reçu, ce sont les études que vous évoquez, avec la bonne volonté de faire ces travaux, qui sont prévues en 2012. Vous voyez ce que cela veut dire : cela veut dire qu'avant 2014, rien ne se fera.

Je vous réitère cette demande de regarder si les études peuvent être faites en amont et ne pas attendre 2012. Je vous rappelle que pour la SLA, un mois et demi avant, les travaux l'été iront dans les écoles en priorité.

Je réitère donc le souhait que pour l'année prochaine, les données concernant les travaux programmés dans les marchés soient transmis au niveau des directions et des maires d'arrondissement en début d'année.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 149 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DDEEES 149).

2010, DDEEES 146 - Signature d'une convention avec l'association Nuit Vive pour l'attribution d'une subvention à titre de soutien à l'opération "Nuits Capitales". Montant : 70.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous revenons à la 2e Commission et nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 146 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Nuit vive" pour l'attribution d'une subvention de 70.000 euros à titre de soutien à l'opération "Nuits Capitales".

Monsieur POZZO di BORGIO ? Merci d'avoir attendu.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Et merci, Monsieur BROS, d'être là ! Tu vas avoir un problème d'indemnités !

(Rires dans l'hémicycle).

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tandis que New York s'enorgueillit du titre de "ville qui ne dort jamais" - je n'en suis pas très sûr d'ailleurs -, que Madrid s'impose comme une concurrente sévère et que la plupart des capitales européennes brillent tant par leur patrimoine culturel que par l'attractivité de leurs nuits, Paris, c'est vrai, aurait tendance à rester plutôt une belle ville, une ville musée.

Le décret du 23 décembre 2009, en fixant l'horaire de fermeture de tous les établissements, dont l'activité principale est l'exploitation d'une piste de danse, à 7 heures du matin, a sonné le glas des "after" qui permettaient aux fêtards de poursuivre leurs nuits blanches.

De plus, les contraintes relatives aux nuisances sonores se multiplient, au point de conduire certains de ces lieux...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît, peut-on écouter M. POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - On aurait dû faire l'intervention pendant la nuit, comme ça cela aurait été plus à propos !

... au point de conduire certains de ces lieux à revoir leur programmation sous peine de fermeture administrative. A cela s'ajoute des obligations évidentes de sécurité qui, cumulées à la flambée des prix du loyer, engendrent des charges croissantes qui grèvent encore plus le dynamisme des nuits parisiennes.

Ainsi, si je me félicite de la tenue des Etats généraux de la nuit en octobre prochain, si le projet de délibération qui nous est soumis me satisfait en ce qu'il propose de concourir au financement d'un festival disséminé dans les lieux de diffusion parisienne, j'attends néanmoins une véritable politique de la nuit et un positionnement novateur de l'Exécutif parisien.

La vie nocturne représente un atout essentiel dans l'attractivité touristique de Paris, mais aussi un élément de développement économique non négligeable, avec 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé pour 10.000 emplois directs, et autant d'emplois indirects et induits.

C'est la raison pour laquelle elle doit être appréhendée d'un point de vue plus général à travers le prisme du Grand Paris. Dans les capitales européennes, à Lisbonne notamment, les discothèques n'ont pas été créées dans le quartier de l'Alfama, le plus ancien et le plus typique des quartiers de la ville, mais sur les docks maritimes de l'Alcantara.

De même, ce n'est certainement pas dans le 7e arrondissement, sous le Pont Alexandre III qu'il faut implanter une boîte de nuit, ainsi que vous le proposez, Monsieur le Maire, dans votre projet relatif aux voies sur berge, ce qui ne manquerait pas de causer des nuisances environnementales. Il existe déjà une discothèque, le "Show Case", de l'autre côté de cette rive, pourquoi refaire les mêmes choses ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Attendez, Monsieur POZZO di BORGIO. Regardez ce qui se passe dans cette Assemblée, tout le monde parle, des petits groupes se constituent. Regardez, regardez... Est-ce qu'on peut s'asseoir normalement...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Oui, c'est 1968 !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - ... Ou sortir, comme vous le souhaitez, mais laissez M. POZZO di BORGIO finir dans de bonnes conditions. Merci.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup votre remarque.

Il existe déjà une discothèque. Il faut redynamiser les berges de Seine des arrondissements où les quais ont besoin de vivre.

Je ne sais pas ce que demandent les maires des 13e et 14e arrondissements, mais je sais que les élus de ces arrondissements de l'opposition souhaiteraient qu'il y ait des boîtes de nuit sur les quais dans ces endroits.

Deuxièmement, il y a un autre problème.

Est-ce que je peux terminer, car je dis la position de mes élus d'arrondissement qui souhaitent dans le 13e et 14e arrondissements avoir de grandes boîtes par rapport à ce qu'il y a actuellement.

Deuxièmement, un autre problème concerne nos jeunes. Actuellement, je critique depuis toujours l'absence d'une politique de la jeunesse à Paris. C'est vrai que la plupart de jeunes se rabattent sur des initiatives sauvages, illégales, voire dangereuses, telles les "apéros" géants.

Il s'agit d'offrir des alternatives à notre jeunesse aux soirées souvent trop chères. Les boîtes de nuit parisiennes sont vraiment d'un coût extraordinaire. Des espaces de rencontres et des initiatives culturelles pourraient être développés en ce sens.

Même dans le 16e, Messieurs les élus du 16e qui sont là-bas. Même dans le 17e. La nuit étant une activité plus risquée, plus complexe qu'une autre, il est important d'ouvrir un dialogue avec les arrondissements.

Il me semble, par conséquent, intéressant d'étudier la possibilité de mettre en place un référent dans chaque commissariat d'arrondissement, qui servirait d'interlocuteur du monde de la nuit et que l'on pourrait appeler en cas de nuisance sonore, mais qui tiendrait aussi les autorités au courant des difficultés rencontrées par ces établissements.

Ces référents désignés par M. le Préfet permettraient d'intervenir sur des questions de fermeture et de réglementation, étant entendu qu'ils n'auraient pas autorité pour agir au nom de la Mairie et de la Ville de Paris.

Enfin, pendant la campagne des régionales, l'actuel Président de Région, ainsi que la première adjointe au Maire de Paris, se sont engagés à créer un fonds d'investissement alimenté par la Région et la Ville, qui permettrait à certains lieux qui n'en ont pas les moyens de pouvoir s'équiper sur le plan de la sécurité comme sur le plan acoustique.

Cette initiative pourrait se révéler intéressante. J'espère que ce n'est pas une promesse de campagne, dans le cadre de la mise aux normes de ces établissements qui ne seraient dès lors plus autant inquiétés par les fermetures administratives.

Néanmoins, quelques précisions s'imposent : quand ces fonds seront-ils mis en place ? Est-ce une promesse de campagne ? Quel en serait le budget ? Et surtout quel serait le coût pour la Ville ? Une estimation budgétaire des besoins de ces établissements ainsi que de la charge financière pesant sur la Ville doit être effectuée.

Je terminerai là-dessus, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous êtes au bout.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Un positionnement fort de la Mairie de Paris et une élaboration d'une politique de la nuit, des propositions ambitieuses, voilà ce que nous demandons, voilà des axes prioritaires qui participeront à la promotion et au rayonnement international de Paris.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, le groupe Centre et Indépendants votera pour le projet de délibération, à condition que cette association, avant de lancer des festivals, s'adresse bien aux mairies d'arrondissement pour avoir leur accord et leur autorisation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, la parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, cher Jean, cher collègue.

D'abord, je dois dire que je suis très heureux d'avoir entendu Yves POZZO di BORGIO faire l'éloge des discothèques et des boîtes parisiennes qui effectivement en ont bien besoin et rejoindre ainsi une préoccupation exprimée à de très nombreuses reprises par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur les nuits parisiennes.

Monsieur POZZO di BORGIO, je voudrais vraiment saluer cette conversion qui nous rend heureux.

Nous sommes effectivement, à travers ce projet de délibération, appelés à délibérer sur l'adoption d'une convention avec l'association "Nuit vive" pour l'adoption d'une subvention de 70.000 euros.

Je me félicite de cette initiative destinée à l'organisation de l'événement "Nuits Capitales", qui aura donc lieu du 17 au 21 novembre prochain, avec en particulier la tenue d'un festival dédié à la nouvelle scène musicale dans différents établissements parisiens.

Il est également prévu, et nous nous en réjouissons, de mettre en valeur les différents métiers de la vie nocturne et de rappeler ainsi que les nuits parisiennes ne sont pas d'abord un boulet pour Paris mais une chance.

On le dit trop peu et d'ailleurs le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche avait eu l'occasion de la dire à de nombreuses reprises, notamment lorsque nous avons proposé la mise en place d'Etats généraux de la nuit parisienne, vous l'avez rappelé, Monsieur POZZO di BORGIO, et à l'occasion du budget, vous vous en souvenez, nous avons fait voter un vœu, visant à ce que ces Etats généraux puissent être financés à hauteur de 30.000 euros.

Je crois savoir qu'ils auront lieu et nous nous en réjouissons.

Depuis quelques mois, voire quelques années, le malaise s'est en effet aggravé, entre d'un côté les acteurs de la nuit et de l'autre les autorités publiques. On a eu l'occasion de le dire à de très nombreuses reprises : les établissements de nuit, en particulier les petits, ceux qui accueillent un public qui n'a pas beaucoup d'argent, sont souvent confrontés à des fermetures administratives, à des contrôles tatillons, et tout cela pèse sur le dynamisme des nuits parisiennes.

C'est pourquoi, encore une fois, nous nous réjouissons de cette subvention qui est attribuée à l'association "Nuits vives", présidée par Eric LABBÉ, qui est par ailleurs initiateur de la pétition "Quand la nuit meurt en silence", qui nous avait alertés sur cette problématique des nuits parisiennes.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Monsieur Jean-Bernard BROS, vous avez la parole pour répondre ?

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je suis un adjoint comblé, heureux. Il y aura surtout des remerciements à mes collègues. D'abord effectivement à Yves POZZO di BORGIO, merci de votre soutien, je ne m'y attendais pas, je n'avais pas la teneur de votre intervention, je l'attendais critique, je la vois à notre soutien.

Merci à mon collègue Mao PENINO, merci à Christophe GIRARD qui n'est pas là mais on lui transmettra, merci à Ian BROSSAT qui dans ce combat m'a amené à dire oui, c'est beau une ville la nuit, qui consiste à redorer le blason de la ville la nuit.

Nous avons commencé dès 2001, augmenté le temps de transport dans le métro pour que les jeunes puissent prendre le métro pour rentrer chez eux plus tard, pour qu'aussi tous les acteurs, les travailleurs de ce que l'on appelle la nuit, qui dans le Code du travail commence à 20 heures, puissent rentrer chez eux. Ils habitent parfois loin du centre de Paris et travaillent ici dans des bars, dans des restaurants, dans des lieux de musique, dans des discothèques, dans des clubs, etc., et nous avons déjà travaillé dans ce sens.

Aujourd'hui, bien sûr la réglementation anti tabac, la crise, la crise ne s'est pas arrêtée à 20 heures, je le dis souvent, elle a aussi impacté ces lieux de diffusion musicale notamment, et face à cette crise, on a semblé comprendre qu'il y avait une inquiétude forte et cela se traduisait par "ah, Paris est en train de s'endormir, il ne se passe plus rien à Paris, etc.." Ce n'est pas tout à fait vrai, d'une part.

Et d'autre part, c'est tout simplement un ressenti.

Nous avons pris ce chantier à bras le corps avec mes collègues. Cela donnera lieu aux Etats généraux avec, je peux vous l'annoncer, la participation de la Région Ile-de-France qui a souhaité participer à ces Etats généraux.

J'espère que dans le droit fil des réunions qui ont déjà eu lieu avec les professionnels, les associations d'habitants, les associations de commerçants, les professionnels de la profession comme aime dire Godard et j'aime le répéter, mais bien sûr tous les représentants, les syndicats des lieux de diffusion musicale, des restaurants, des bars, etc., nous allons essayer de travailler pour que notre ville puisse réconcilier les utilisateurs et les habitants, réconcilier tout le monde, pour encore une fois, mieux vivre ensemble.

Alors, nous avons eu l'occasion de rencontrer cette association, "Nuits vives", qui nous a fait cette proposition. Et aujourd'hui, à travers cela, c'est un premier pas, il y a beaucoup de travail à faire pour que les habitants de notre ville puissent à la fois profiter de cette ville de nuit et vivre chez eux, c'est l'équation des contraires parfois à résoudre, ce n'est pas facile. On est souvent l'idiote de quelqu'un. C'est l'automobiliste et le piéton.

Quand on est utilisateur des lieux de nuit, on les trouve formidables ; quand on est le voisin qui habite au-dessus dans l'immeuble c'est parfois compliqué de subir quelques nuisances. A nous d'organiser tout cela. Les Etats généraux seront faits pour cela. Et cette association nous permettra aussi de donner un coup de projecteur sur ces professions qui sont dévalorisées, quand on parle de la nuit, on a l'impression qu'on ne parle que de drogue, de Sida, de choses troubles, de prostitution éventuellement, etc., ce n'est pas le cas. Il y a une vraie vie la nuit. Il y a aussi des enjeux importants économiques, des milliers d'emploi en jeu. Nous devons donc être au soutien de tout cela.

Je vous remercie, et aussi au nom de "Nuits vives" que je sais motivée pour organiser une grande opération et un grand festival en tout cas.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEES 146).

2010, DALIAT 18 - Signature d'une convention de partenariat avec Toyota Motor Europe et EDF dans le cadre de l'expérimentation de véhicules hybrides rechargeables.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DALIAT 18 relatif à la signature d'une convention de partenariat avec Toyota Motor Europe et E.D.F. dans le cadre de l'expérimentation de véhicules hybrides rechargeables, sur lequel l'amendement technique n° 58 a été déposé par l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 58 déposé l'Exécutif ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 58 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DALIAT 18).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la pérennisation de l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la pérennisation de l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT.

Monsieur GAREL, vous avez la parole, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, il ne m'en faudra pas plus pour revenir vers vous au sujet de trois télévisions associatives qui se partagent une fréquence numérique, "Télé Bocal", "Banlieues du monde", et "Cinaps TV".

Ces trois télévisions ont été aidées par la Ville pour leur démarrage, à hauteur de 75.000 euros, et nous souhaitons maintenant qu'il y ait une aide pour leur acheminement par voie hertzienne par la Tour Eiffel puisqu'elles émettent de la Tour Eiffel.

Nous souhaitons un soutien de la Ville à ces trois télévisions pour couvrir leurs frais de diffusion et que soit engagée une réflexion afin de conclure un contrat d'objectifs et de moyens avec chacune de ces trois chaînes.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

Monsieur BROS, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci.

Depuis 2008, chargé de la délégation des nouveaux médias locaux, et après une étude approfondie des problématiques qui recouvraient le champ de cette nouvelle délégation, la priorité a été d'identifier les acteurs, les besoins, et les difficultés propres aux médias associatifs à faibles revenus publicitaires.

Il a fallu ensuite rechercher les moyens pour la Ville de garantir un pluralisme et une indépendance de l'information, par le soutien de ces acteurs, sans pour autant les mettre sous perfusion municipale.

J'ai souhaité porter une attention toute particulière à la situation des télévisions associatives réunies sur le canal 21, que sont "Télé Bocal", "Banlieues du monde" et "Cinaps", dont l'économie reste aujourd'hui à inventer.

Dans cette optique, comme vous le rappelez à juste titre, nous avons versé à chacune de ces trois chaînes, une aide au démarrage de 65.000 euros.

Un certain nombre d'objectifs liés au versement de cette subvention avaient été fixés avec les acteurs concernés, et nous les recevons régulièrement afin de les accompagner au mieux.

L'objectif initial était d'encourager, favoriser, créer les conditions de la participation des citoyens à travers des médias associatifs, notamment de proximité.

Dans le cadre des évolutions des différents canaux de diffusion qui pourraient intervenir prochainement, je pense notamment à l'éventuel remaniement du canal R7, je demanderai au CSA de bien vouloir définir un canal purement associatif, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Nous avons reçu, il y a plus d'un an, les trois chaînes du canal 21, en les invitant à travailler à un projet de mutualisation de leurs outils, matériels, et savoir-faire pour consolider leur position sur le canal numérique.

Dernièrement, les dirigeants de ces structures m'ont fait part de leur volonté de travailler ensemble à cette mutualisation pour mieux pouvoir faire face aux conditions financières qu'elles ne sont pas en mesure de supporter.

Elles travaillent d'ores et déjà, suite à nos préconisations, à la création d'une régie publicitaire commune.

Aujourd'hui, il est temps de repenser à de nouvelles voies de régularisation et de soutien dans ce domaine. Nous allons le faire à l'échelle de Paris et de la région Ile-de-France. Nous travaillons à l'élaboration, avec la nouvelle équipe de la région, d'une stratégie commune d'action sur le sujet.

Nous étudierons avec eux la possibilité de proposer à ces chaînes un contrat d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, cette année, nous avons souhaité élargir notre soutien à d'autres acteurs œuvrant pour le dynamisme médiatique parisien. Ainsi, nous allons prochainement voter une subvention de 35.000 euros, destinée à aider le projet d'école de la télévision libre porté par John Paul LEPERS.

Afin d'obtenir une visibilité d'envergure à l'ensemble du paysage médiatique associatif parisien, j'ai également engagé à la création d'un multiplex Web, vitrine annuelle sur le net répertoriant et rendant accessibles en un clic l'offre des TV radios numériques, des Web TV et des Web radios parisiennes afin d'aider l'ensemble de ces médias locaux à acquérir une meilleure visibilité auprès du grand public, et ainsi à gagner en audience et partant à contribuer à leur développement économique.

Enfin, prochainement, en collaboration étroite avec la Direction de la Communication, nous allons initier une page Internet émanation du site de la Ville. Ce multiplex qui leur sera entièrement dédié pourra ainsi bénéficier du trafic de 1,5 million de visiteurs qui transitent sur Paris.fr.

Je demande donc, tout en restant dans l'attente de la concrétisation et dans le respect du travail entrepris, que ce vœu soit adopté.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, c'est donc un avis favorable de l'Exécutif ?

Nous allons passer au vote du vœu avec un avis favorable.

M. GAREL est content.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 133).

2010, DRH 14 - Avis sur deux projets de décrets portant dispositions statutaires particulières aux emplois de

directeur général et de directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissements de Paris et fixant leurs échelonnements indiciaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 14 concernant l'avis sur deux projets de décrets portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et de directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement de Paris et fixant leurs échelonnements indiciaires, sur lequel l'Exécutif a déposé le vœu référencé n° 59 dans le fascicule.

Madame ERRECART, c'est un amendement technique ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Pas tout à fait.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord, alors je vous donne la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Le vœu supporte, si je puis dire, le projet délibération DRH 14 qui porte sur deux projets de décret. Il s'inscrit dans notre volonté de conforter la position des DGS et des DGAS des mairies d'arrondissement. Le vœu, en fait, exprime notre souhait d'étendre l'emploi fonctionnel pour les postes de DGAS des mairies de moins de 40.000 habitants.

Aujourd'hui, les projets de décrets qui nous ont été préparés par la DGCL ne prévoient pas cette possibilité. Donc, ce n'est pas purement technique, c'est une reconnaissance que nous demandons des fonctions de directeur général adjoint des services, quelle que soit la taille de la mairie d'arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DRH 14).

2010, DSTI 22 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif aux prestations de maintenance, de conception et de développement du progiciel Lutèce, aux applications et portails Web développés sur cet outil, ainsi qu'au maintien en

conditions opérationnelles du site paris.fr (OGC).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSTI 22. relatif à l'approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif aux prestations de maintenance, de conception et de développement du progiciel Lutèce, aux applications et portails Web développés sur cet outil ainsi qu'au maintien en conditions opérationnelles du site "paris.fr".

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous trouvons simplement que ce site est de plus en plus intéressant, le site "paris.fr" ou le site des mairies d'arrondissement ou l'intranet de la Ville. Il y a eu beaucoup d'améliorations sur ces sites et nous tenons à le souligner et à féliciter tous ceux qui travaillent pour rendre la vie à la fois des élus mais aussi des Parisiens plus facile, l'accès aux informations, aux documents. On pense que, aujourd'hui, et nous l'avons toujours soutenu, cet outil est devenu performant.

Mais il y a vraiment quelque chose que nous souhaitons améliorer et nous l'avons déjà souligné par voie d'un courrier commun aux groupes de la majorité, à l'époque des quatre groupes de la majorité - ils ne sont plus que trois aujourd'hui -, où nous avons demandé en décembre dernier que l'accès, justement, aux pages des groupes politiques soit d'un accès plus facile. Malheureusement, nous constatons que cette demande, aujourd'hui, est restée lettre morte.

Nous souhaiterions, à l'occasion de ce projet de délibération, savoir ce que comptent faire l'Exécutif et les gens qui travaillent sur ces sites pour faire en sorte que les Parisiens qui souhaitent avoir les avis, les tribunes, les positions des groupes politiques ne soient pas obligés de cliquer pendant 10 minutes pour y arriver.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - D'abord, je voudrais m'associer aux félicitations de M. GAREL sur les évolutions qui concernent ces outils, qui sont devenus tout à fait majeurs dans nos relations avec les citoyens.

Je précise que ce qui vient d'avoir lieu, c'est en particulier la modification de l'arborescence et de la présentation globale du site. Nous avons aussi créé vraiment des entrées extrêmement pratiques pour les usages les plus courants qui sont assurés pour nos concitoyens, qu'il s'agisse du signalement d'encombrants, de demandes de place en crèche et de toute une série d'éléments.

Un très gros travail est fait en la matière et il est donc très intéressant que nous le soulignons ensemble.

Il en est de même d'ailleurs pour les sites des mairies d'arrondissement que je vous invite, pour ceux qui n'ont pas été les voir, qui ont été revus aussi il y a quelque six mois maintenant, et qui sont aussi d'une très grande qualité, à la fois en termes de vie pratique et de vie démocratique.

J'avoue que je découvre votre question sur l'accès aux groupes politiques, donc je ne savais pas que c'était votre préoccupation, mais il n'y a pas de raison que nous soyons hostiles à ce que l'information sur les positions prises à l'intérieur de la Ville soient accessibles dans de bonnes conditions aux citoyens parisiens. Donc, je vous proposerai très prochainement de nous rapprocher de la DICOM pour examiner plus avant les modalités précises que nous pourrions prendre en la matière.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DSTI 22).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation des Conseils d'arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants et relatif à l'organisation des Conseils d'arrondissement est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à des arriérés de prime pour les agents de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à des arriérés de prime pour les agents de la Ville de Paris.

Je vois M. LAMOUR qui arrive ; c'est lui qui intervient sur ce vœu.

Il a une minute.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vais vous la faire courte, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement de préciser les conditions de versement de cette prime de sujétion, dont je vous rappelle qu'elle n'a pas été versée depuis 2004, à exactement 137 agents de la DPP, et que le dispositif de versement de cette prime de sujétion fasse l'objet d'une réunion d'information organisée et présidée par la DRH.

Aujourd'hui, nous estimons que le fait de ne pas verser cette prime, au-delà du fait que ce soit contraire à tous les principes en matière de gestion des ressources humaines, est à la limite du scandale.

Nous demandons, Monsieur le Maire, que cette réunion ait lieu le plus vite possible et que les primes qui doivent être attribuées à ces agents le soient le plus rapidement possible.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - J'essaierai à mon tour d'être brève. Néanmoins, je crois que vous êtes assez mal informé et que vous relayez en fait une revendication...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous relayez une information d'une organisation syndicale qui revendique l'attribution d'une prime à titre rétroactif.

Je voudrais vous dire, d'une part, que les agents n'ignorent absolument pas les conditions d'attribution de cette prime, dont le montant varie entre 45 et 50 euros par mois, selon le grade de l'agent.

Cette prime de sujétion spéciale a été adoptée en 1989 et elle a été conçue pour des personnels qui travaillaient dans les jardins et les musées. A l'époque, il n'y avait pas des agents d'accueil et de surveillance affectés à la Direction de la Prévention et de la Protection.

L'année dernière, nous avons accepté effectivement d'élargir le bénéfice de cette prime, à compter du 1er janvier 2009, aux personnels de la DPP et il est vrai qu'une organisation syndicale réclame sa rétroactivité au 1er janvier 2004.

La Ville de Paris considère que nous n'avons pas la même interprétation juridique en la matière. Vous considérez que c'est scandaleux, ce n'est pas notre point de vue. En tout état de cause, la juridiction administrative tranchera ce contentieux.

Vous émettez, par ailleurs, le voeu que l'ensemble du dispositif relatif aux primes de sujétion fasse l'objet d'une réunion d'information organisée par la DRH, avec les organisations syndicales.

Je dois vous dire que, s'agissant des organisations syndicales, la DRH les voit quotidiennement et quelquefois plusieurs services de la DRH les rencontrent quotidiennement. Donc, de ce point de vue, je pense que les organisations syndicales, sur cette question des primes de sujétion spéciales, ont été déjà reçues et si elles demandent à être reçues à nouveau par la DRH, elles le seront.

Par ailleurs, vous demandez une information des groupes politiques qui siègent au Conseil de Paris. Je voudrais vous rappeler, de ce point de vue-là - et le groupe U.M.P.P.A. est bien placé, je pense, pour le savoir - que nous allons avoir une mission d'information très prochainement, qui va démarrer peut-être même cette semaine, et je pense qu'à cette occasion, vous aurez certainement à cœur de nous interroger plus particulièrement sur les primes de suggestion.

En conséquence, compte tenu à la fois de l'information qui est déjà assurée auprès des organisations syndicales, auprès des directions et de celle qui va avoir lieu au titre des groupes politiques dans le cadre de la M.I.E., je souhaiterais que vous retiriez ce voeu.

A défaut, j'émetts un avis négatif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LAMOUR, vous ne le retirez pas ?

M. Jean-François LAMOUR. - Madame ERRECART, il ne s'agit pas de rétroactivité, puisque cette prime est due, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, depuis 1989.

Monsieur le Maire, je maintiens ce voeu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la propreté de l'Hôtel de Ville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 62 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux poussières dégagées par les travaux dans l'Hôtel de Ville.

Madame GASNIER, vous avez la parole.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter le voeu de mon collègue Jérôme DUBUS qui s'inquiète de la situation des travaux dans l'Hôtel de Ville qui se prolongent.

Ces travaux donnent des conditions de travail difficiles pour le personnel de l'Hôtel de Ville et sont exécutés actuellement sans aucune protection réelle et sérieuse contre ces poussières, ce qui entraîne une pollution visuelle et atmosphérique.

C'est pourquoi nous demandons que dans l'attente de la fin des travaux, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, des protections efficaces contre la poussière soient rapidement mises en place.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Maïté ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Vous avez raison de souligner que les travaux de l'Hôtel de Ville provoquent effectivement un certain nombre de nuisances pour les agents de la Ville, les collaborateurs et nous-mêmes.

Nous avons effectivement souhaité faire ces travaux en site occupé, parce qu'on ne voit pas très bien comment on pourrait fermer l'Hôtel de Ville pour la réalisation de ces travaux.

Nous avons, bien sûr, rappelé aux entreprises qui étaient intervenantes de prendre toutes les précautions d'usage, et notamment sur le cloisonnement des zones qui étaient en démolition. Néanmoins, c'est vrai qu'il y a eu des diffusions importantes de poussières, notamment en mars et en avril.

Parallèlement, nous avons évidemment activé les services de la Ville qui assurent le nettoyage, et je voudrais d'ailleurs, à cette occasion, remercier les agents de ménage, parce qu'ils sont particulièrement attentifs à faire les dépoussiérages et les remises en état nécessaires y compris les week-ends, ce que nous ne voyons pas, nous, de toutes les façons.

Je pense que le gros des travaux est maintenant passé. Il est clair, néanmoins, que nous avons encore quelques prolongations de travaux et que nous devons veiller à ce que cela se poursuive dans les meilleures conditions.

J'émet donc un avis favorable à l'adoption de ce vœu pour lequel je n'ai aucune raison d'exprimer la moindre réticence.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 135).

2010, DAJ 18 - Diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 18 relatif à la diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 62 bis.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes, mais s'il peut mettre moins, tant mieux !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite attirer votre attention sur ce projet de délibération, notamment pour ce qui concerne le fait que la Ville de Paris puisse limiter l'accès aux données publiques par des licences payantes ou non libres, ce qui irait à l'encontre de la volonté d'ouverture annoncée.

Pour encourager l'innovation par la mise à disposition de données publiques, il convient de permettre à tous, personnes physiques comme personnes morales, d'accéder à ces données sans autre coût que celui légitimement lié au coût de reproduction et de pouvoir réutiliser et redistribuer librement les travaux résultants.

Toutes les villes ou pays qui pratiquent l'"open data" emploient des licences garantissant les principes d'accès libre et non discriminatoire de réutilisation et de rediffusion des données, dites "licences libres" au sens de l'"open définition". C'est notamment le cas pour les villes citées en exemple dans l'exposé des motifs du projet de délibération : New York, Vancouver, Londres, San Francisco. C'est aussi le cas pour Toronto ou bien encore pour le "data.gov.uk" anglais, et bien d'autres.

L'utilisation de telles licences permettrait de contribuer pleinement au développement de la société de l'information, avec l'objectif de réellement permettre la réutilisation des données publiques. Cette approche est à privilégier à une stratégie de valorisation à court terme.

Finalement, la constitution de ces archives et bases de données a été financée par les contribuables et les entreprises. Il paraît anormal de faire payer une seconde fois les citoyens et entreprises qui souhaiteraient y accéder et les manipuler.

Ainsi, les villes citées en exemple sont même allées jusqu'à accompagner cette gratuité de concours pour encourager les premiers usages.

Nous avons pris bonne note de l'amendement de l'Exécutif qui constitue une avancée par rapport au projet de délibération initial. Cependant, nous estimons qu'il instaure une dualité entre un usage non commercial libre et un usage commercial non libre. Ce n'est donc pas libre au sens de la définition de l'"open knowledge" et cette dualité créera inmanquablement de nouvelles licences spécifiques à la Mairie de Paris, ce qui aura pour effet de freiner la réutilisation des données, donc l'innovation.

La réutilisation de licences déjà existantes compatibles est primordiale pour encourager les usages.

De plus, s'il ne fait aucun doute que les grandes entreprises pourront facilement payer la redevance pour ces données, cela risque de freiner les P.M.E. qui, en matière de numérique, sont les plus innovantes et sont très nombreuses à s'intéresser à la question dans la Capitale.

Le fait de ne pas distinguer usage commercial et non commercial est vertueux ; cela permet à la société civile de bénéficier de l'innovation des entreprises et inversement.

C'est pourquoi nous défendons l'idée d'un usage libre sans conditions, que celui-ci soit commercial ou non commercial.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est la fin d'une époque, c'est la fin de plusieurs siècles d'égoïsme, de repli sur soi et d'opacité des pouvoirs publics sur les données qu'ils possèdent. Elle est finie l'époque où ces données ne se partageaient pas ; le temps où Colbert triomphait de Fouquet en publiant les premières données sur les finances publiques est désormais révolu. Les données se partagent, elles s'échangent, c'est la qualité et la créativité de leur analyse qui en donnent la valeur et la richesse, non leur existence propre.

Les données en notre possession sont devenues si nombreuses, leur structure si complexe et leur taille si importante que les idées et les moyens pour les utiliser ne peuvent plus résider exclusivement dans les simples mains du politique ou de l'administration. La diversité de ces données, leur nombre, autant que notre incapacité de toutes les traiter, en fait une opportunité unique : celle d'en faire la nouvelle richesse de l'économie parisienne, le nouveau carburant de notre innovation culturelle, artistique et économique.

En mettant ainsi à disposition des Parisiens nos données, nous allons permettre aux chercheurs, aux journalistes, aux entreprises ou simplement aux citoyens de s'en saisir librement et d'en tirer la substantifique moelle, au bénéfice de la communauté, du savoir, du progrès social, de la démocratie et, pourquoi pas, de la croissance.

Des chercheurs, des artistes ou des entrepreneurs ont passé pendant des années et continuent à passer aujourd'hui une partie de leur vie à numériser des données plutôt qu'à les traiter, les analyser ou à leur donner une valeur ajoutée.

Libérons leur temps, libérons leur créativité et leur intelligence en mettant nos données à leur disposition !

Je le disais donc, partager les données en masse, laisser les citoyens libres de faire leur analyse et interprétation, demande un certain courage politique, une foi indéfectible dans la démocratie et l'intelligence collective, mais aussi une prise de conscience réelle du changement de paradigme médiatique et politique que nous sommes en train de vivre, à l'époque d'une nouvelle ère d'internet marquée par la demande accrue de contenu nouveau, pointu et sincère.

Alors, chers collègues, en emboîtant le pas de New York, de San Francisco, de Londres ou de Vancouver, dans une politique d'"open data", nous ne manquons pas notre rendez-vous avec l'Histoire, nous participons à cet élan de partage des données, à même de construire, je l'espère, le progrès social et la démocratie du troisième millénaire.

Cependant, et même si je constate que la position de l'Exécutif a évolué progressivement dans les heures qui viennent de s'écouler, un certain nombre de conditions sont nécessaires pour réussir notre entrée dans une politique d'"open data", pour ne pas faire l'erreur d'appliquer à des objets politiques nouveaux des méthodes politiques du passé.

Le premier de ces points est le principe de licence libre pour l'ensemble de ces données, comme le précédent orateur l'avait souligné, c'est fondamental dans les politiques d'"open data". Pour que le partage de données soit une réussite et s'opère au bénéfice de la communauté, il est indispensable que les données soient mises à disposition sous des licences libres et dans des formats interopérables, que l'accès aux données par les entreprises soit aussi libre que pour les citoyens. La myriade de services innovants pour la communauté et la création des "start up" qui en découleront seront des récompenses infiniment plus précieuses qu'une taxe ou qu'un quelconque espoir de commercialisation.

Enfin, il est crucial que le panel des données publiées s'élargisse rapidement, la priorité devant être donnée à la publication des données brutes et pas à la valorisation ou au développement de services coûteux pour la Mairie, alors que l'écosystème - c'est bien le pari qu'il faut faire - se chargera justement de la valorisation et de la transformation des données.

Je comprends la volonté de M. MISSIKA et de la Mairie de faire de ces données un bien commercial, en tout cas, d'essayer d'en tirer un quelconque subsidie, une petite rente, mais cette tentative risque d'être un contresens historique.

Nous parlons ici d'innovation, de créativité, de démarche citoyenne et artistique. La Ville ne peut en la matière être calculatrice ou cynique en n'ouvrant ces données qu'à la condition que celles-ci lui soient un jour rentable.

Plus prosaïquement, aujourd'hui, ces données dorment, ne servent à personne, sont laissées en déshérence et inutilisées par la Ville qui n'est pas capable de les exploiter.

Ainsi, toute initiative commerciale ou citoyenne nouvelle ne pourra être que favorable pour la Ville, qui en retirera des bénéfices autant que des retombées culturelles, économiques ou sociales : créations d'emplois, amélioration de l'information citoyenne, progrès de la transparence démocratique.

Ne pas rentrer sur nos données dans une logique propriétaire. Pour nous comme pour l'écosystème, cela correspond à une conviction politique autant qu'une position de bon sens que je vous appelle aujourd'hui à rejoindre, Monsieur le Maire.

Le deuxième point, et j'en conclurai par là, qui est nécessaire pour réussir cette politique d'"open data", c'est le traitement minimal des données et les efforts à produire pour leur interopérabilité.

S'il est évident que nous devons mettre à disposition nos bases de données dans un format exploitable, simple et relativement universel, je crois qu'il ne faut pas, comme le préconise ce projet de délibération, entrer dans une logique trop excessive de traitement préalable des données ou de mise en place d'une infrastructure lourde et probablement coûteuse de mise à disposition.

Plus les données seront brutes, plus la créativité qu'elle fera émerger dans l'écosystème sera grande, et la sincérité de ces données implacable.

Vous le voyez, chers collègues, au-delà d'être une mode de quelques grandes collectivités, une politique d'"open data" est en réalité un choix éthique, philosophique et politique quant à la relation des hommes politiques aux données et à l'information, un choix de confiance envers un écosystème qui a démontré sa capacité créative et sa responsabilité.

Parce qu'une politique d'"open data" est une belle ambition pour Paris, mais que celle que vous nous proposez n'est pas conforme, malgré votre amendement, au principe de licence libre qui anime l'écosystème qui exploitera ces données, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Monsieur le Maire, par ce projet de délibération, il nous est proposé d'approuver le principe de la diffusion des données publiques de la Ville de Paris.

Cette possibilité nous est offerte et encadrée par la loi, modifiée ainsi que par un décret du 30 décembre 2005.

Le partage de l'information, comme l'on dit mes deux collègues auparavant, est une des clefs de l'innovation et c'est également un enjeu démocratique.

C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient avec force cette initiative.

Elle permettra en effet à Paris de rejoindre les grandes métropoles pionnières qui ont déjà montré l'exemple en Europe, comme Londres ou, comme l'on rappelé les orateurs précédents, Vancouver, San Francisco ou New York.

Pour autant, il convient aussi de donner un certain nombre de garanties lorsqu'on parle de diffusion de données, notamment de ce qu'il faut partager et de ce qu'il faut protéger et de comment les informations sont partagées.

Ma question sera donc une véritable question, ou quelques questions.

Quelles données sont concernées ? Qui pourra y avoir accès et selon quelles modalités ? Le service sera-t-il payant ou gratuit, et dans quelles conditions ? Comment évaluer les risques éventuels ? Enfin, la C.N.I.L. sera-t-elle sollicitée pour donner son avis ?

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je donne maintenant la parole à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Chers collègues, la réglementation nationale comme européenne incite constamment les acteurs publics à faire profiter à tous des données publiques.

En effet, le principe qui motive ce projet de délibération est clair : ce que l'argent public a financé appartient à tous.

Notre Conseil a d'ailleurs déjà débattu de cela. Inutile d'aller chercher fort loin pour trouver de bons exemples puisqu'un vœu a été voté par notre Conseil en avril 2008 pour que les données de l'A.P.U.R., l'Atelier parisien de l'urbanisme, soient mises à la disposition de tous. C'était une initiative de notre collègue CONTASSOT.

Anne HIDALGO, présidente de l'A.P.U.R., dont je suis aussi administrateur, m'a apporté sa confiance pour présider un groupe de travail réunissant les services de l'A.P.U.R., l'ensemble de ses partenaires qui sont vivement intéressés par cette démarche : la Caisse d'allocations familiales, les pompiers, la Préfecture, l'INSEE, etc., à Paris comme sur la petite couronne, ainsi que la Direction de l'Urbanisme.

C'est dans ce cadre que nous travaillons sur la mise en ligne systématique des informations géographiques pouvant être diffusées et, croyez-moi, ces bases de données extrêmement riches sont d'un grand intérêt et leur ouverture ne peut qu'encourager le développement économique de Paris.

Cette ouverture des bases de données géographiques correspond aussi à la directive européenne "INSPIRE", qui fixe un cadre technique précis.

Dire que les données financées par l'argent public appartiennent à tous n'instaure pas nécessairement pour autant la gratuité de ces données mais impose d'organiser la connaissance de l'existence de ces données, l'accès à ces données, la possibilité de les réutiliser et même la mise en place d'une politique de diffusion active.

Tout cela nécessitait une refonte technique des sites de l'A.P.U.R.

Ce travail a été lancé ; un prototype a déjà été réalisé, et j'ai le plaisir de vous indiquer qu'une première version du site de diffusion des données géographiques de l'A.P.U.R. devrait être disponible à l'automne prochain.

Chers collègues, il me semblait intéressant d'illustrer ce projet de délibération par un exemple concret de ce que nous avons déjà fait à Paris, et je me réjouis que la Ville de Paris, en s'inscrivant dans cette démarche d'ouverture de ses données, apporte ainsi un soutien essentiel à la compétitivité de l'économie et des services parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Mes chers collègues, d'abord je me réjouis du grand nombre d'interventions se rapportant à ce projet de délibération, pour un projet qui, j'en suis convaincu sera l'un des grands chantiers de la mandature dans le domaine de l'innovation et du service aux Parisiens.

Je partage bien évidemment le point de vue de Jean-François MARTINS sur le caractère historique de ce projet de délibération. Je m'étonne que quand on est face à l'Histoire on s'abstienne, mais c'est un autre sujet - nous y reviendrons.

Quelques mots d'abord sur la nature de ce projet de délibération et ce que nous avons l'intention de faire.

La réutilisation des données publiques est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales comme pour l'ensemble des citoyens, des chercheurs, des journalistes et des entrepreneurs.

Les données et les informations produites, collectées, traitées et analysées par les services de la Ville de Paris, qui réalisent souvent un travail remarquable, constituent un patrimoine immatériel d'une grande richesse. Ces données, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont stockées, sont valorisées et utilisées au sein de l'administration parisienne mais ne sont pas toujours suffisamment mises en valeur pour le grand public.

L'ouverture des données publiques, politique généralement nommée "open data", consiste à mettre à la disposition de tous, sous une forme exploitable, le plus grand volume possible de données. Celles-ci peuvent ensuite être réutilisées de façon très diverses.

Les scientifiques peuvent évidemment y trouver des éléments statistiques ou techniques à l'échelle considérable du département de Paris pour y nourrir leur recherche, élargir leurs travaux, et développer de nouveaux modèles.

La communauté des développeurs peut inventer des services numériques innovants à partir de ces données.

Les entreprises peuvent, dans leur domaine d'activité, ajouter de la valeur aux données mises à leur disposition.

La presse peut, à partir de ces données, mener un travail de fond et développer ce que l'on appelle dans les pays anglo-saxons le "data journalism", qui commence à arriver en France.

Les citoyens, enfin, y trouvent plus de transparence sur la démocratie et la vie de leur collectivité et bénéficient des services, recherches et enquêtes que je viens de citer.

Pour toutes ces raisons, le Maire de Paris a donné en début d'année un avis favorable à une réflexion sur l'ouverture des données publiques de la Ville de Paris.

Cette réflexion, dont le projet de délibération que nous allons voter constitue la première étape, est évidemment un projet de grande ampleur qui impliquera à terme tous les services de notre collectivité.

Il faut d'une part mener un recensement des données actuellement existantes et étudier les contraintes techniques de leur libération.

D'autre part, prévoir l'avenir et inclure la préoccupation de la réutilisation des données dans tous les nouveaux projets menant à la constitution d'un corpus de données.

Ce travail s'accompagne évidemment d'une étude juridique pour déterminer tous les aspects légaux, et notamment les licences qui pourraient être utilisées, mais aussi d'une sensibilisation des services qui sont les principaux producteurs et utilisateurs des données de la Ville.

Je suis heureux de vous annoncer que sur tous ces points, les premiers travaux qui ont été menés de façon exploratoire par le Secrétariat général, la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, et la Direction des Affaires juridiques, appuyés par le cabinet du Maire et le mien ont été extrêmement productifs, et je souhaite rendre hommage à toutes les personnes impliquées.

Je me félicite par ailleurs de la décision de l'A.P.U.R., que François VAUGLIN a évoquée tout à l'heure, qui viendra enrichir considérablement le dispositif. Chacun sait que les systèmes cartographiques sont essentiels dans la mise à disposition de données publiques de la part des collectivités territoriales.

Si le Conseil de Paris valide aujourd'hui la démarche présentée, nous devrions pouvoir, dès la fin de l'année 2010, procéder à un premier "lâcher de données" - c'est la terminologie classique -, et lancer par le biais du "Laboratoire Paris Région Innovation" un concours d'applications innovantes basées sur ces données afin de stimuler les initiatives de la communauté, dont je sais qu'elle attend impatiemment l'aboutissement de nos travaux dans ce domaine.

Pour autant, dans cette affaire, dans cette démarche novatrice dans notre ville, mais aussi en France puisque Paris serait l'une des premières collectivités françaises à se lancer dans cette aventure, les remarques que vous avez faites, les uns et les autres, et les questions posées, mes chers collègues, sont pertinentes et indiquent bien l'ampleur du déchiffrement que nous allons réaliser, je l'espère ensemble.

Christophe NAJDOVSKI a indiqué par une proposition d'amendement son attachement au principe d'accès libre et non discriminatoire de réutilisation et de rediffusion des données.

Je partage bien évidemment ses préoccupations. Et nous nous sommes accordés sur un amendement garantissant d'avance cet accès libre et, de ce point de vue, Monsieur MARTINS, je ne vois pas en quoi l'amendement proposé par l'Exécutif ne correspond pas à la demande de tous les acteurs défendant les licences libres.

Il faut que tout citoyen, tout chercheur, puisse de façon simple et gratuite accéder aux données mises en œuvre dans le cadre de la démarche dont nous discutons aujourd'hui, et pouvoir réutiliser ces données à leur guise.

Le dispositif que nous proposons et le système de licence que nous proposons correspondent à cette garantie. Il faut que toute association, tout organe de presse puisse à sa convenance analyser les données diffusées dans un but d'information du public, à l'exemple du travail remarquable du collectif "Regards citoyens", qui a produit, outre le site "nosdéputés.fr", dont la presse s'est fait un large écho, une étude riche d'enseignements sur le découpage électoral.

Il faut également que tout développeur informatique, tout entrepreneur puisse développer des prototypes de services innovants, exploitant les données de la Ville, que l'ambition finale soit un service gratuit ou un service commercial.

J'en viens maintenant à cette question du service commercial. La collectivité que nous représentons a le devoir moral de mettre à la disposition de tous les corpus de données constitués avec l'argent public. La responsabilité de gérer son patrimoine et surtout celle de ne pas être naïf.

C'est pourquoi, comme la loi nous y autorise, nous étudions la possibilité, lorsque des entreprises souhaitent tirer un bénéfice financier de l'exploitation du bien commun que constituent ces données, de mettre en place une licence non exclusive, n'empêchant bien sûr en rien l'accès gratuit pour les autres utilisateurs, mais permettant à la collectivité, par exemple par un système de partage de revenus, de recouvrir les frais de mise à disposition. Cela ne me semble absolument pas contradictoire avec la problématique de la liberté d'accès à ces données.

Ce type de dispositif, qui n'est pas encore à l'ordre du jour, sera bientôt soumis à l'approbation de l'ensemble des autorités compétentes et à votre Assemblée.

En ce qui concerne les autres questions qui ont été posées, il est utile de préciser à nouveau que nous sommes en train de défricher le terrain, et que les réponses précises seront mises en lumière par l'expérimentation que nous démarrons actuellement.

Il me serait bien difficile d'indiquer dès aujourd'hui quelles données seront concernées par cette démarche. Toutes les données de la Ville ont vocation à être mises à disposition du plus grand nombre, à l'exception bien entendu de ce qui est protégé par la loi, et notamment tous les documents pouvant porter atteinte à la protection de la vie privée.

Je souhaite préciser qu'à terme la plupart des données devraient être libérables, car c'est justement l'une des vertus des politiques d'"open data" que de révéler des usages et des services absolument inattendus. Ce sont les utilisateurs et non la Ville qui inventent l'utilisation qu'ils feront des données et lesquelles leur semblent pertinentes.

Je sais, Monsieur le Maire, je suis un peu long mais le sujet est nouveau...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Même si c'est nouveau, vous êtes un peu long.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, rapporteur. - Et il mérite d'être un tout petit peu expliqué.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Si on veut donner l'occasion aux gens de pouvoir regarder les données de la Ville, il faut être court, sinon ils n'auront pas le temps non plus.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, rapporteur. - Je vais essayer de faire court, je vous en remercie.

En conséquence, il a été demandé aux services de la Ville d'effectuer une exploration technique des corpus de données autour de six thématiques prioritaires : la citoyenneté, la culture, les déplacements, l'environnement, le service aux Parisiens et l'urbanisme.

Cette exploration technique est en cours et elle doit bien entendu se poursuivre par des explorations fonctionnelles avec les services producteurs de ces données.

Je vais simplement conclure de la façon suivante : la liste est infinie des bénéfices possibles de cette politique d'ouverture de données et son potentiel est immense.

La mise à disposition de ces données se fera sans doute par un site, sur lequel seront répertoriés et pourront être téléchargés des fichiers de données, moyennant l'acceptation électronique d'une licence. Pour des données nécessitant un rafraîchissement très fréquent, voire des données en temps réel, d'autres dispositifs techniques pourront être mis en œuvre.

Aucune donnée ne pouvant porter atteinte à la vie privée d'un individu ne sera concernée par ce dispositif, mais nous convierons bien entendu le correspondant informatique et liberté de la Ville de Paris à se prononcer sur les données libérées.

Comme tout projet innovant et ambitieux, la démarche que nous vous proposons d'avaliser aujourd'hui peut comporter un certain nombre de risques. Nous en découvrirons probablement au cours de notre première expérimentation. Certains peuvent être liés à une résistance au changement, mais la plupart des services contactés dans notre première exploration se sont révélés intéressés, voire enthousiastes après la présentation de ce qui constitue une formidable mise en valeur du travail qu'ils mènent jour après jour.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous avez mis 10 minutes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 62 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 62 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAJ 18).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux procédures de licenciements engagées par l'entreprise "MANET".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par les groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux procédures de licenciements engagées par l'entreprise "MANET".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, brièvement.

Effectivement, c'est un vœu à l'initiative de Patrick BLOCHE, des élus socialistes et radicaux, des élus communistes et des élus du Parti de Gauche, qui malheureusement est un vœu d'actualité et qui est un exemple concret de la situation que vivent un certain nombre de travailleurs sans papiers.

Vous savez tous que le Maire de Paris s'est exprimé pour manifester sa solidarité vis-à-vis des travailleurs sans papiers qui sont Place de la Bastille depuis plusieurs jours.

Ce vœu concerne l'entreprise "MANET". C'est une entreprise de nettoyage située rue du Chemin-Vert, dans 11e arrondissement. Il y a quelques mois, un certain nombre d'entre vous le savent, une lutte avec les partis politiques, les syndicats, les associations et les habitants du quartier a permis la régularisation de sept travailleurs de cette entreprise. Depuis, la situation s'est malheureusement détériorée et il y a quelques mois deux salariés ont été licenciés et un salarié se trouve sans travail depuis quelques temps.

Ce vœu est simple : il vise à demander au Maire de Paris d'intervenir d'une part auprès de la Direction du Travail et de l'Emploi, et d'autre part auprès du Ministre du Travail, pour obtenir l'annulation de ces licenciements qui sont litigieux, voire fallacieux au sein de l'entreprise "MANET".

Je souhайте bien entendu que ce vœu obtienne un avis favorable.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, Philippe DUCLOUX et le vœu déposé avec Patrick BLOCHE attirent l'attention sur un véritable scandale, celui de cette entreprise "Manet", entreprise de nettoyage, qui assure des activités de sous-traitance dans de nombreux grands hôtels parisiens, qui employait des personnes sans papiers.

Il y a eu cette lutte que Philippe DUCLOUX a rappelée, au terme de laquelle six des sept travailleurs sans papiers ont obtenu un titre de séjour. L'entreprise, au lieu de se réjouir de payer enfin des charges sociales pour ces salariés, a commencé à licencier ces personnels régularisés.

Il y a là quelque chose qui est complètement scandaleux, d'autant que c'est dans un secteur dit de métiers en tension, où les entreprises disent avoir du mal à recruter.

J'en tirerai deux conclusions : la première, c'est d'encourager le Conseil de Paris à voter ce vœu si possible à l'unanimité, car il y a des bonnes entreprises et il y a des entreprises qui ont des pratiques plus qu'étranges.

Et la deuxième conclusion, puisque mes collègues se piquent de références littéraires, c'est d'inciter les responsables de l'entreprise "MANET" et aussi nos collègues à lire "Quai de Ouistreham" de Florence AUBENAS qui décrit ce genre d'exploitation, qui n'est pas de mise au XXIe siècle en France.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous voulez une explication de vote ?

Allez-y. Faites une explication de vote.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour dire au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche que nous sommes bien évidemment tout à fait favorables à ce vœu que nous cosignons. Même si l'essentiel a été dit sur le sujet, on ne le rappellera jamais assez, et dommage que les rangs de l'opposition soient en cet après-midi aussi clairsemés. En effet, face à cette mobilisation historique des travailleurs sans papiers qui ont un soutien extrêmement fort de l'ensemble de la population et qui témoignent d'une vraie mobilisation sociale, solidaire entre travailleurs avec et sans papiers, il faudrait que le Gouvernement cesse d'être sourd à leurs revendications. Et que, à un moment donné, ces patrons voyous qui non contents d'exploiter une main-d'œuvre sans droit et qui se permettent en plus une fois que les travailleurs sont régularisés de les licencier, on voit bien tout l'intérêt économique qu'ils en tiraient, eh bien qu'ils soient également poursuivis.

Il est extrêmement important que ces licenciements abusifs soient annulés, que ces salariés soient réintégrés, et il est tout à fait important que notre Assemblée continue à soutenir activement l'ensemble de ces mobilisations pour l'égalité des droits. Avec les sans papiers, pour la régularisation de l'ensemble des travailleurs sans papiers de ce pays.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 136).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation de Pôle emploi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation de Pôle emploi.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - La fusion de l'A.N.P.E. et des quatre Assédic d'Ile-de-France aurait dû permettre une amélioration de l'accueil et des services rendus aux demandeurs d'emploi. Or, ceux-ci ont de plus en plus de difficulté à joindre les antennes de Pôle emploi et la généralisation des services téléphoniques 3949 ou télématiques inadaptés a des conséquences importantes pour les personnes les plus en difficulté.

De plus, les conditions de travail des collaborateurs de Pôle emploi se dégradent, ils sont fréquemment soumis à des agressions, ainsi qu'à un grand stress. L'accueil qu'ils peuvent offrir aux usagers est ainsi très éloigné de ce que prétend l'affichage gouvernemental.

Cette fusion s'est faite vraisemblablement sans préparation sérieuse et dans l'improvisation entraînant de très nombreux dysfonctionnements. Après la mise en place des IPR, les instances paritaires régionales, afin notamment d'examiner la situation individuelle des demandeurs d'emploi, sans pour autant d'ailleurs avoir favorisé l'établissement d'un dialogue constructif entre les représentants des employeurs et des salariés, il est prévu dans une directive du directeur général de Pôle emploi de janvier 2010, la relance des Comités de liaison compétents pour traiter des thèmes liés à l'activité du service public de l'Emploi dans chaque département et au niveau national, créant ainsi un dispositif d'écoute territorialisé capable d'apporter des réponses aux besoins des demandeurs d'emploi.

Or, le Comité de liaison de notre département n'a toujours pas pu se mettre en place, et cet outil pourrait contribuer favorablement à redonner du sens à cette fusion A.N.P.E.-ASSEDIC qui connaît bien des difficultés.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi pour que dans le contexte actuel de crise et d'augmentation du chômage, le Comité de liaison de notre département puisse se mettre en place afin de prendre en compte les spécificités locales du marché de l'emploi et des publics, et de donner ainsi toutes leurs chances aux demandeurs d'emploi.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous avez mis 2 minutes. C'est pourquoi je souhaiterais que l'on aille un peu plus vite sur les possibilités de ne pas lire les vœux mais les résumer le plus rapidement possible.

Monsieur Christian SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Bonne occasion de faire le point sur la situation de Pôle emploi et je voudrais répondre évidemment favorablement au vœu que vient de présenter avec exhaustivité Olivia POLSKI, mais aussi pour préciser que nous travaillons bien avec Pôle emploi, et je prends ce vœu comme un vœu de soutien aux missions et au personnel de Pôle emploi.

Je rappellerai que nous avons voté en mars une délibération selon laquelle Pôle emploi mettait à la disposition de la Ville 55 agents pour travailler dans les espaces insertion, c'est-à-dire pour aider les personnes en grande difficulté, non-inscrites à l'Agence à retrouver le chemin du travail. Ceci pour un coût de 2 millions d'euros.

Pôle emploi est très présent sur les forums que nous organisons dans les mairies d'arrondissement comme sur le forum "Paris pour l'emploi". Et nous montons avec Pôle emploi des opérations par exemple pour les trois grands hôtels qui vont ouvrir d'ici la fin de l'année pour recruter des personnels adaptés, et encore récemment Gisèle STIEVENARD me le rappelait, Pôle emploi est venu au Comité parisien pour l'emploi.

Donc, la difficulté c'est que le Gouvernement et la direction de Pôle emploi ne mettent pas sur Pôle emploi les moyens nécessaires pour un suivi correct des demandeurs d'emploi inscrits. Il y a un cadre pour 200 demandeurs de d'emploi alors que l'objectif affiché est de 75.

Ce Comité de liaison n'est donc pas un comité dans mon esprit pour critiquer Pôle emploi mais pour mobiliser y compris les salariés de Pôle emploi, et les autorités de Pôle emploi au service des Parisiens.

Avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président - Merci.

J'ai une demande de parole de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Nous ne pouvons pas nous associer à ce vœu compte tenu de sa motivation... comme l'a remarquablement démontré M. SAUTTER dans son intervention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 137).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien des salariés de TNS SOFRES.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au soutien des salariés de "TNS SOFRES".

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Pour une minute, allons à l'essentiel... J'irai aux fondamentaux, deux groupes ont fusionné et bien sûr des groupes qui réalisent des profits dans le secteur que vous connaissez tous, notamment "TNS SOFRES" avec un autre groupe "Research International", il a été décidé que des salariés seraient mis dehors de la manière la plus classique qui soit.

C'est l'occasion avec les quelques secondes qui me restent de démontrer que le Code du travail aussi permet aujourd'hui, notamment dans le secteur des enquêteurs, alors que les enquêtes sont de plus en plus nombreuses, à travers son article 43, "les vacances sont imprévisibles, discontinues, donc précaires et aléatoires", ce qui permet - et c'est le cas dans la situation présente - que des salariés pendant plus de 10 ans se sont vus multiplier des contrats de 15 jours les uns après les autres.

Vous comprenez bien que ces salariés sont actuellement scandalisés, ils sont été exploités, pressés comme des citrons et sont aujourd'hui remerciés. C'est pourquoi, me semble-t-il, notre Conseil de Paris devrait prendre la défense de ces salariés afin qu'une négociation s'engage avec la Direction, négociation acceptable pour les représentants des salariés.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Christian SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur CORBIÈRE a tout dit, Monsieur le Maire. Il s'agit de salariés en situation de précarité, qui dans le respect d'une convention collective qu'on me dit pragmatique, ont été licenciés en étant informés au milieu du mois de mai qu'ils étaient licenciés le 28 mai, ce qui était tout à fait scandaleux.

"TNS SOFRES" a le droit d'user du droit du travail mais n'a pas le droit, me semble-t-il, d'en abuser. Les salariés, même si l'on respecte la convention collective doivent être traités avec dignité donc, avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 138).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif au soutien des personnels et usagers du bureau de Poste Paris Brune (14e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, relatif au soutien aux personnels et usagers du bureau de Poste Paris Brune (14e).

La parole est à Mme ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis le mardi 25 mai 2010, le personnel du bureau de poste Paris Brune, 14e, est en grève illimitée. Vous pouvez, si vous voulez, aller les soutenir. Le personnel dénonce notamment l'extension des horaires d'ouverture dans un contexte de suppression d'emplois, et alerte les usagers sur la fin de l'uniformité parisienne des horaires d'ouverture des bureaux de Poste de la Capitale à partir de l'été 2010.

Pour ces motifs, sur proposition du groupe Communiste et élus du parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire s'adresse au directeur de "La Poste" afin qu'il revienne sur sa décision de non-remplacement ou suppression d'emploi au bureau de poste de Paris Brune dans le 14e arrondissement et assure la continuité et l'égalité d'accès aux services postaux à l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame ARROUZE.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, c'est une nouvelle fois le cas d'un bureau de poste parisien où l'on applique d'une façon uniforme une réforme dont on ne peut pas en principe contester le principe lorsqu'il s'agit d'accroître les horaires d'ouverture, mais dont on doit contester le fait que cette réforme soit appliquée de façon indifférenciée à tous les quartiers.

Il se trouve que l'on est là dans le quartier "politique de la ville" porte de Vanves que Gisèle STIEVENARD suit avec un soin particulier. Il est vraiment choquant que l'on supprime deux postes dans un quartier où, comme dans beaucoup de quartiers dits sensibles, il y a beaucoup de monde en début de mois, au moment du versement des prestations sociales, et beaucoup de personnes qui se trouvent mal parler le français et ne pas toujours être très familières avec les machines.

Donc, je crois qu'il faut défendre le service postal particulièrement dans ces quartiers, car les postiers assurent non seulement le service du courrier mais aussi un service de lien social dans les quartiers.

Donc, avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Merci.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 139).

2010, SGCP 4 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation sur l'accès des jeunes parisiens à un emploi pérenne.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à la nécessité d'investir dans les dispositifs dits de "2e chance".

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à l'accès des jeunes Parisiens à l'emploi pérenne.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif au développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et para-publics.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à l'accès des jeunes à la formation.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à la valorisation des capacités et des spécificités des missions locales.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au débat organisé sur le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur l'accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Lors de cette discussion, nous examinerons également les vœux et les interventions se feront exclusivement dans la discussion et à l'intérieur du temps de parole défini.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour 5 minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous vous présentons le travail d'une mission de six mois sur l'accès des jeunes Parisiens à l'emploi pérenne, dont j'ai eu le plaisir d'assurer la présidence. Nous avons mené une soixantaine d'auditions, demandé une vingtaine de contributions et procédé à une dizaine de visites pour aller à la rencontre des jeunes et des acteurs de l'insertion professionnelle.

Je voudrais remercier les adjoints nombreux sur cette thématique qui nous ont accompagnés dans ce panorama des dispositifs et mesures, et remercier plus particulièrement Christian SAUTTER et Bruno JULLIARD pour leurs encouragements et leur écoute.

Remercier également les services qui ont répondu à nos questionnements, l'Inspection générale qui a eu la lourde tâche de synthétiser nos travaux et le Secrétariat général qui nous a assistés pendant ces six mois de mission.

Je regrette, par ailleurs, vivement la sortie de la mission par voie de presse de l'U.M.P.P.A. avant tout échange sur le diagnostic et débat sur les préconisations. Nous percevons ainsi que ce n'est pas le sujet qui les intéresse le plus en ce moment !

Et pourtant, il ne se passe pas une journée sans qu'une actualité vienne nous rappeler l'inquiétude des jeunes Parisiens. Ce désintérêt de l'U.M.P.P.A. pour cette question est irrespectueux de l'ensemble des acteurs qui se sont déplacés ou qui nous ont reçus pour évoquer avec nous leur quotidien. Irréspectueux, et je dirais même irresponsable, compte tenu de l'actualité et de la dégradation de l'emploi dans notre pays.

Ces quelques minutes de parole ne peuvent pas refléter la richesse de nos travaux et nous sommes déçus que les annonces de propositions de l'U.M.P.P.A. se résument à une simple prise de parole de 15 minutes.

Le chômage repart à la hausse et les jeunes sont les plus touchés. Le taux de chômage des jeunes Français était structurellement élevé, car il est en moyenne trois fois supérieur à celui de leurs aînés. Ce taux s'accroît en période de crise, ce qui fait craindre aujourd'hui l'émergence d'une véritable génération sacrifiée.

A Paris, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 38 % entre mai 2008 et mars 2010. Ce taux, d'ailleurs, est bien inférieur à la réalité car peu de jeunes s'inscrivent à Pôle Emploi, faute d'indemnisation.

De plus, je rajouterai que l'I.N.S.E.E. estime que 15 % des 18-29 ans se trouvent en dessous du seuil de pauvreté à Paris, ce qui nous place juste avant la Seine-Saint-Denis en Ile-de-France.

Autre constat que nous souhaitons vous faire partager : l'attractivité de Paris pour les jeunes. 25 % des Parisiens ont moins de 30 ans. Notre collectivité est donc en première ligne face aux inquiétudes et aux difficultés à accéder à un emploi pérenne que rencontrent les jeunes, qu'ils soient diplômés ou non.

Paris est également une Ville de contraste fort. Les jeunes Parisiens sont plus qualifiés que les Franciliens et les jeunes Français, mais les disparités territoriales sont fortes. Les 18e, 19e et 20e concentrent plus du tiers des demandeurs d'emploi parisiens et c'est dans ces quartiers que l'augmentation du chômage des jeunes est la plus forte.

Je souhaite, avant d'en venir à nos préconisations, insister sur la diversité des dispositifs de suivi des jeunes. Nous avons noté, au cours de la mission, d'excellents résultats et une forte implication des personnels des structures qui accompagnent les jeunes, et ce, malgré l'augmentation du nombre de jeunes à accompagner (plus de 25 % en 2009) et l'augmentation des problèmes connexes auxquels les jeunes sont confrontés : paupérisation, problèmes de logements, de santé, problèmes familiaux et psychologiques, difficultés linguistiques. Nous avons tous conscience que la politique de l'emploi relève d'un pilotage gouvernemental. Seuls de vrais choix politiques permettront aux jeunes de s'insérer durablement dans la vie sociale et professionnelle, et de mettre fin à ce qui s'apparente aujourd'hui pour les jeunes à un "bizutage" social. En effet, un jeune sur deux démarre sa vie active par un C.D.D., en intérim ou en contrat aidé.

Et c'est le sens de l'interpellation de l'Etat dans un des vœux déposés, rattachés à ce projet de délibération. L'emploi pérenne des jeunes Parisiens, comme des jeunes Français :

- dépend d'une politique de relance forte qui porte les emplois de demain ;

- dépend de la réforme du système d'orientation pour lutter contre les orientations subies et les orientations en impasse ;

- dépend d'investissements dans le système éducatif pour faire face à l'indispensable hausse du niveau de qualification des jeunes et pour une formation qui, quels que soient les réseaux, le milieu familial, les origines, le nom ou le quartier, permette un accès égalitaire à l'emploi ;

- dépend d'une politique qui dépasse les simples effets d'annonce et offre une vraie deuxième chance aux jeunes sans qualification ;

- dépend du maintien d'une "politique de la ville" volontariste pour réduire les inégalités territoriales.

Or, loin d'améliorer la situation, la politique du Gouvernement l'aggrave, avec des mesures comme la suppression des postes de fonctionnaires, le sous-investissement dans l'éducation, les menaces de réduction du nombre des quartiers "politique de la ville", pour ne reprendre que les annonces les plus récentes.

Si nous avons choisi dans notre rapport de nous en tenir à des préconisations au niveau de notre collectivité, c'est parce que nous souhaitons un rapport utile et à effet immédiat pour les jeunes Parisiens.

Nous vous proposons dans ce rapport de mettre en œuvre 23 propositions d'amélioration. Je n'en retiendrai que quelques-unes, comme, par exemple, la création d'une plate-forme Internet spécifique, emploi des jeunes, pour améliorer l'accès à l'information et aux dispositifs existants.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CHARNOZ, pouvez-vous conclure ?

Mme Sandrine CHARNOZ. - Il s'agit que chaque jeune, quels que soient son profil, son projet, quels que soient son âge et sa qualification, puisse trouver l'interlocuteur dont il a besoin et construise son parcours.

J'en profite pour vous dire que ceci rejoint les idées portées par "Étudiants de Paris - Le Conseil" qui réfléchit depuis six mois sous la conduite de Didier GUILLOT, sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Nos autres mesures sont variées et je citerai juste, pour finir, le renforcement des structures d'insertion par une aide complémentaire au poste versée par Paris aux entreprises et chantiers d'insertion qui embauchent des jeunes issus des quartiers "politique de la ville".

Notre rapport fait de nombreuses propositions et vous voyez que la mission d'information et d'évaluation est un bel outil au service des Conseillers de Paris qui souhaitent s'y investir, et j'espère que nos préconisations seront partagées et mises en œuvre.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ était la présidente de la mission.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Maintenant, je vais donner la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE qui est la rapporteure de la mission. Elle a 5 minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je souhaite, si vous le permettez, recadrer quelques éléments sur la forme, même si ce n'est pas essentiel.

Il a été indiqué dans le rapport, et oralement également, que c'est par voie de presse que la présidente de la mission a appris que nous nous désolidarisons du rapport. C'est inexact, je lui ai indiqué personnellement par téléphone.

Par ailleurs, je ne répondrai pas aux autres considérations un peu dérisoires - pardon ! - sur mon désintérêt à l'égard de l'emploi, une question à laquelle je consacre ma vie professionnelle avec les partenaires sociaux, l'Etat et les collectivités locales. Cela ne révèle pas de ma part un désintérêt mais plutôt un certain niveau d'exigence.

Sur le fond, maintenant, nous nous étions engagés dans cette mission...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Nous nous étions engagés dans cette mission, car nous pensions utile et même nécessaire un travail de réflexion trans-partisan sur cette question si douloureuse pour tant de jeunes. Il y avait là, de notre point de vue, une opportunité de dresser un état des lieux de référence sur l'emploi des jeunes Parisiens et, surtout, de formuler des propositions tangibles, concrètes et efficaces, pour améliorer vraiment la situation des jeunes.

A la lecture du projet de rapport et des propositions de modifications qui avaient été faites par mail, nous avons estimé que les chances de parvenir tant à un diagnostic partagé qu'à des propositions communes étaient malheureusement nulles et que notre crédibilité était, de surcroît, engagée sur notre capacité à réfléchir et à rédiger un rapport.

Certes, depuis que nous avons quitté la mission, le rapport a été en partie réécrit, avec un peu plus d'exigence technique. Beaucoup de perles ont été supprimées, mais il en reste de nombreuses ; je ne perdrai pas de temps et je ne vous en ferai pas perdre non plus en les énumérant.

Sur le fond encore, nous ne pouvons cautionner le fait que, dans ce rapport, on torde les chiffres ou on torde les conclusions de certains rapports, comme celui de la C.C.I.P., pour ne retenir de ce rapport sur l'attractivité de Paris, que les lignes positives, alors même que ce rapport avait pour but de recenser toutes les menaces qui pèsent sur l'attractivité parisienne et sur l'emploi.

Nous ne sommes pas d'accord non plus avec les grands manques du rapport sur ce qui fait l'essentiel des compétences de la Ville de Paris en matière d'emploi des jeunes. On y cherchera en vain, en effet, des statistiques précises sur l'accompagnement vers l'emploi des jeunes bénéficiaires du R.S.A., sur l'impact des clauses sociales des marchés publics pour les jeunes ou sur les jeunes en contrat aidé à la Ville de Paris. On regrettera les satisfecit un peu absurdes sur l'action de la Ville de Paris, dont tout n'est pas critiquable, bien sûr, mais alors que le taux de chômage des jeunes à Paris montre que chacun doit faire de gros efforts.

Je ne puis ainsi me satisfaire que sur les près de 1.500 C.I.E. enregistrés à Paris, 87 seulement ont été prescrits par les missions locales, ni que ces dernières aient des contacts si faibles avec les entreprises ou enfin qu'elles ne jouent quasiment aucun rôle dans l'accès à l'alternance, alors qu'elles devraient en être le fer de lance. Elles ne sont pas seules en cause, je sais, mais il n'en demeure pas moins que l'on ne peut pas s'en satisfaire.

(Mme Anne LE STRAT, adjointe, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Sur les propositions, dans un souci d'efficacité, pour raccourcir les débats, ce que je vous propose, c'est que nous exprimions nos propositions à l'occasion de la présentation des vœux de la majorité municipale.

Merci.

Si j'ai le temps, je veux bien continuer !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Vous avez encore une minute et demie.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Très bien.

Sur les propositions, donc les grandes lignes - et j'y reviendrai plus en détail -, nous sommes absolument opposés à réserver les aides publiques à l'apprentissage et à l'alternance aux jeunes les moins qualifiés. Nous ne pensons pas non plus que l'un des besoins prioritaires soit la création de plates-formes Internet ou d'observatoires. Il faut prendre connaissance de ce qui existe et mutualiser tout cela.

Nous sommes étonnés de la proposition de créer un premier lycée pour décrocheurs à Paris, alors qu'il en existe déjà qui font des actions en ce sens. Et nous pensons qu'il faut donner du contenu et pas se contenter de robinets d'eau tiède, d'expérimentations ou de propositions non chiffrées sur les propositions n^{os} 3, 4, 7, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20 et 22.

Nous proposons, pour notre part, à travers plusieurs mesures, que je présenterai tout à l'heure, de garantir l'égalité des chances pour l'emploi en donnant à tous les jeunes Parisiens les meilleurs atouts pour l'emploi, notamment par la deuxième chance et également par une action vigoureuse de lutte contre l'illettrisme.

Nous proposons aussi un objectif de généralisation de l'alternance, qui est un véritable passeport pour l'emploi. Nous proposons de faire des missions locales un acteur véritablement efficace au service des jeunes à travers, là aussi, plusieurs mesures et, enfin et surtout, utiliser tous les leviers disponibles pour que la Ville contribue à offrir aux jeunes des emplois en plus grand nombre et des emplois de qualité.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Madame CARRÈRE-GÉE, merci.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, vous avez le droit à une explication de vote, mais vous ne pouvez pas reprendre la parole pour une autre intervention.

Nous sommes bien d'accord ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Bien sûr.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Bien.

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, l'emploi des jeunes est un sujet trop grave pour en faire un débat partisan où chacun se rejeterait les responsabilités. C'est pourquoi je tiens à saluer l'esprit consensuel qui a régné sur la mission ces six derniers mois.

Tout au long de nos travaux, jusqu'à l'élaboration des préconisations et la rédaction finale du rapport, nous avons été sollicités à participer. Je tiens à remercier et à féliciter Mme Sandrine CHARNOZ pour son implication, son approche constructive et sa volonté d'aboutir, en dépit de la défection subite à la dernière minute de l'un des deux groupes d'opposition.

Je répète ce que j'ai dit en Commission mardi dernier : le groupe Centre et Indépendants n'a pas l'habitude de recourir à la politique de la chaise vide, ce qui n'empêche ni les différences ni les désaccords.

Que garder de cet ambitieux travail en l'espace de cinq minutes ?

Aussi, j'éviterai de vous parler de la rédaction trop sentencieuse de certains vœux que vous nous proposez, je ne reviendrai pas sur certaines propositions qui n'ont pas su nous convaincre et concentrerai mes propos sur ce qu'il nous incombe de faire aujourd'hui, forts du diagnostic que les travaux de la mission ont dressé.

Sur les missions locales, et comme je l'avais mis en exergue dans une précédente intervention, il est nécessaire de légitimer toujours davantage ces dernières, avec le souci d'améliorer la professionnalisation de leurs agents. Elles constituent la structure incontournable et ont l'expérience des publics très larges.

Aussi, nous voterons le vœu proposé, qui vise à mutualiser leurs compétences, mais il faudra veiller à ne pas trop rendre les dispositifs sélectifs quand leur financement dépend partiellement de critères de réussite, ou alors les jeunes les plus fragiles sortiront des dispositifs. L'objectif est d'engendrer une véritable dynamique d'insertion.

Au mal très français d'empiler les structures et les dispositifs qui relèvent davantage de l'occupationnel que du professionnalisant, quand une simplification, ou à tout le moins une coordination, s'impose, vous proposez une plate-forme internet, un portail, quand il faudrait un guichet unique.

Nous vous encourageons dans votre volonté de créer un observatoire, afin de regrouper les données existantes couplées à un suivi statistique par âge et par genre sur l'ensemble des dispositifs, afin de constituer une base de données consolidée.

Nous nous félicitons également de la proposition visant à créer, à l'image de l'école de la deuxième chance, le premier lycée de la seconde chance.

Vous nous permettrez cependant une certaine perplexité lorsque vous proposez de développer des formations sur les métiers publics hors concours. Eu égard aux charges de personnel qui ont augmenté de 30 % sur la mandature, nous souhaitons à minima que cette proposition soit faite à budget constant, car en période de restriction budgétaire, la Ville n'a pas forcément les moyens d'embaucher et n'a pas vocation à se substituer aux entreprises.

Il nous semble, en revanche, pertinent, ainsi que vous le soulignez, de faire évaluer l'offre actuelle de formation, afin de mieux prendre en compte les futurs débouchés économiques.

Pour de vrais emplois, il faut un environnement propice, une confiance retrouvée, l'objectif d'une reprise de la croissance. Ce sont les entreprises qui offriront aux jeunes ce qu'il est convenu d'appeler les nouveaux métiers.

Nous retiendrons aussi toutes les initiatives qui relèvent d'une sorte de "small business act" social, comme l'accès à la commande publique des chantiers éducatifs ou le développement des clauses d'insertion dans la politique des achats de la Ville.

La multiplication des forums, notamment métropolitains, est certainement utile, encore faut-il qu'il y ait de réels emplois à la clef.

Enfin, sur la question de l'emploi des jeunes diplômés, cette question n'a peut-être pas été suffisamment prise en compte dans vos préconisations.

Nous aurions souhaité soutenir de nouveaux dispositifs d'aide à la création d'entreprise, toute mesure visant à renforcer les liens entre entreprises, enseignants, élèves, étudiants, à mieux préparer les futurs jeunes cadres à passer à l'action dans un environnement incertain, quelques pistes qu'il eût été intéressant de mieux développer.

La mission a achevé ses travaux, mais ne constitue qu'une première étape, car à compter d'aujourd'hui, le plus dur reste à accomplir. En même temps que de sortir nos jeunes en très grande difficulté du cercle infernal de l'exclusion, de les soutenir face à leurs difficultés pratiques et personnelles, de les aider à accéder à une formation qualifiante, puis encourager leur recrutement, Paris doit œuvrer à faire se rencontrer l'offre et la demande d'emploi, sans occulter le fait que la création d'emploi ne se décrète pas et que la notion même d'emplois pérennes semble aujourd'hui une gageure.

Sacrifier nos jeunes, c'est nous priver d'avenir. A nous de les convaincre qu'ils ont à Paris un futur prometteur !

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup et merci pour avoir respecté votre temps de parole.

Je donne maintenant la parole à Claudine BOUYGUES ; je vous rappelle que vous êtes trois intervenants vous partageant 10 minutes.

Mme Claudine BOUYGUES. - Madame la Maire, je vous remercie.

Après les intervention de mes collègues Mme Sandrine CHARNOZ, que je félicite d'avoir accepté de présider cette mission qui était une lourde charge, Mme CARRÈRE-GÉE qui en était le rapporteur et notre collègue Valérie SACHS qui vient de s'exprimer, je voudrais dire une chose : je me suis étonnée en entendant Mme CARRÈRE-GÉE, car j'ai eu l'impression de n'avoir pas participé à la même mission d'information qu'elle, dans la mesure où elle nous a expliqué que l'U.M.P.P.A. avait constaté que le rapport avait été réécrit ; moi, je voudrais dire que l'U.M.P.P.A. a validé tous les comptes rendus de réunion au fur et à mesure et que ses membres ont validé l'intégralité du plan du rapport.

Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet, mais c'est une note d'ambiance qui a donné lieu d'ailleurs à un fonctionnement de fin de mission qui n'était pas bon, qui n'était pas bon surtout pour l'emploi des jeunes et pour notre démocratie parisienne.

Je voudrais parler du fond, maintenant, de ce rapport qui est important dans une situation où l'emploi des jeunes souffre, en particulier, de la crise économique et je veux intervenir sur deux points qui sont d'abord les missions locales et ensuite les dispositifs dits "de la deuxième chance".

A Paris, les missions locales sont les interlocuteurs privilégiés des jeunes demandeurs d'emplois qui ont rarement droit à une indemnisation et ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi.

En 2009, plus de 21.000 jeunes ont fait l'objet d'une prise en charge par ces structures, soit 7 % de la population parisienne. Grâce à des personnels très motivés qu'il faut saluer, et je veux remercier le directeur d'une des missions locales d'être dans ces tribunes, leurs résultats à Paris sont supérieurs à la moyenne nationale, que ce soit pour les placements en emploi ou en formation, et devant tous les départements d'Ile-de-France, y compris ceux qui ont un bassin d'emploi prospère.

Pour les renforcer, il faut assurer une meilleure coordination et leur donner ainsi plus de moyens et, pour cela, nous pensons qu'il convient, d'une part, de mutualiser les missions transversales de ces structures, notamment pour les contacts avec les entreprises et la recherche d'offres d'emplois, afin de libérer du temps pour le suivi des jeunes par les référents et, d'autre part, de travailler sur une évolution des critères de financement des missions locales qui valorisent le placement en emplois pérennes et le temps passé dans l'accompagnement des jeunes, en respectant, bien évidemment, ce qui fait la spécificité du travail réalisé au sein des missions locales, c'est-à-dire une approche globale des difficultés rencontrées par les jeunes dans les domaines de la santé, du logement, des problèmes linguistiques ou autres.

J'arrive enfin au dispositif de deuxième chance. Dans notre système éducatif, l'impact du diplôme est très important sur la carrière professionnelle ; les jeunes ont souvent le sentiment de jouer leur vie professionnelle à l'occasion de la formation initiale et de n'avoir aucun droit à l'erreur. Lorsqu'ils sortent du système scolaire, les jeunes manquent cruellement de ressources pour se remettre à niveau et avoir accès à une qualification. C'est tout le rôle des écoles de la deuxième chance qui, grâce à un suivi individualisé, axé sur des savoirs de base et la définition d'un projet professionnel en partenariat étroit avec les entreprises, offrent aux jeunes âgés de plus de 18 ans, sortis du système scolaire depuis plus de deux ans, la possibilité d'un vrai retour à la qualification et à l'emploi.

360 jeunes Parisiens pourront ainsi bénéficier de l'école de la deuxième chance implantée dans les 18e et 20e arrondissements. Ces chiffres sont insuffisants au regard de l'enjeu. Investir dans la deuxième chance doit donc être une de nos priorités.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un lycée de la deuxième chance pour les lycéens décrocheurs du système et le développement au sein des écoles municipales de formations qualifiantes pour les jeunes issus des quartiers "politique de la ville", avec une première expérimentation à l'école du Breuil, dans le cadre d'un cycle qualifiant des métiers du paysage.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Danielle FOURNIER, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

La mission d'information sur l'emploi des jeunes Parisiens a permis de dresser un état des lieux et de prendre la mesure de la gravité de la situation de milliers de jeunes Parisiens.

En effet, Paris est une ville jeune puisque 25 % des Parisiens ont moins de 30 ans, une ville de jeunes qualifiés puisqu'un tiers a le niveau du baccalauréat, mais une ville aux situations très contrastées puisque 15 % des 18-29 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté.

De plus, dans ce domaine comme dans d'autres, les disparités entre les arrondissements sont très marquées.

Plus du tiers des demandeurs d'emploi habitent les trois arrondissements du Nord-est parisien, ce qui, n'en déplaise à M. LAMOUR, n'en fait pas des délinquants potentiels mais doit nous inviter à développer des politiques territorialisées et adaptées, une solidarité accrue.

De fait, la situation des jeunes face à l'emploi est très préoccupante, d'autant que nous savons qu'en situation de crise, les plus fragiles sont les plus vulnérables.

C'est pourquoi nous proposons la création au plan national d'une allocation d'autonomie, première étape d'un revenu d'existence pour tous afin que personne ne vive en dessous du seuil de pauvreté, un dispositif simple et égalitaire garantissant un revenu mensuel minimum afin de préserver l'autonomie individuelle et citoyenne.

En effet, la politique de l'emploi relève d'un pilotage gouvernemental et une réforme des aides existantes serait nécessaire, comme l'a montré la mission, qui a relevé la grande complexité des dispositifs en matière d'aide à l'emploi et à la formation des jeunes mais aussi l'éparpillement de ces dispositifs et parfois, leur manque de visibilité et de lisibilité.

Cela renforce la nécessité de créer un observatoire social des précarités parisiennes conformément à un vœu voté en février 2007, pour mieux connaître les caractéristiques territoriales parisiennes et leurs évolutions.

Dans ce cadre, nous souhaitons que se développent enfin les statistiques et les évaluations par âge et "générées" pour pouvoir intervenir plus finement, de manière spécifique, aussi bien des garçons et des jeunes hommes que des filles et des jeunes femmes. Cela doit s'accompagner de la création d'une plateforme Internet tant les difficultés rencontrées pour s'adresser au bon interlocuteur et trouver la structure adaptée à l'aide recherchée sont importantes.

Si l'accueil est simplifié, clarifié, cela permettra d'utiliser au mieux, justement, la diversité des dispositifs qui est un atout par certains côtés.

Cette mise en visibilité des structures existantes et d'informations adaptées est un besoin, mais pour agir sur l'emploi, des mesures sont nécessaires, et la mission a fait une série de préconisations dont le Conseil, je l'espère, va s'emparer.

À ce titre, je regrette, et nous regrettons, qu'après avoir assisté à la totalité des auditions, l'U.M.P.P.A. ait quitté la mission et refusé de signer le rapport, de s'associer aux préconisations, sans même présenter de vœux qui auraient pu enrichir le rapport a posteriori.

Je vais revenir sur trois de ces préconisations qui me semblent des clés importantes : l'accompagnement à l'emploi, la formation et l'action de la Ville.

En situation de crise sociale, environnementale et économique grave, les jeunes subissent un fort taux de chômage et les discriminations à l'embauche sont bien plus importantes que pour d'autres catégories. La faible mobilité géographique et sociale de ces jeunes, leurs difficultés à accéder à un logement pérenne sont des obstacles supplémentaires dans leur recherche d'emploi.

Élargir et renforcer les actions d'accompagnement social et culturel dans les antennes jeunes et les missions locales, c'est leur donner les moyens d'affronter les grandes étapes du passage à l'âge adulte et leur permettre de trouver leur place dans la cité. C'est pourquoi il faut avoir une approche globale, sociale, pas seulement en termes d'emplois mais aussi de santé, de logement, de mobilité.

C'est ce que font les missions locales qui ont cette vision globale de chaque jeune, et s'efforcent avec des moyens très contraints d'apporter des réponses complètes.

Pour accompagner les jeunes demandeurs d'emploi, il faut donc favoriser cette approche qualitative en supprimant les objectifs quantitatifs ou uniquement quantitatifs. Ainsi, le critère de remise à l'emploi n'est pas suffisant et doit être élargi.

Il est également nécessaire de renforcer les moyens humains et financiers de toutes les structures recevant des chômeurs.

Enfin, il faut leur permettre de pouvoir travailler sur des projets spécifiques et proposer des offres dans toutes les formes d'activité.

Une autre piste que nous avons proposée à la mission concerne les filières de formation initiale ou continue pour former aux nouveaux métiers. La conversion écologique de la société et de l'économie a fait l'objet d'une étude en termes de créations d'emplois, cet automne, et il s'avère que le retard en la matière est colossal et le gisement d'emplois pourtant très important.

Il est temps de faire le choix de nouvelles filières créatrices d'emplois, en lien avec la Région, en conciliant les impératifs écologiques et les enjeux sociaux.

Trois secteurs sont particulièrement représentatifs de cette option et induisent une diversification des métiers proposés : l'énergie, le bâtiment et les transports collectifs.

Ce sont ces formations qu'il faut développer en ayant une vision à long terme, durable de la société.

Enfin, la Ville peut agir sur l'emploi, et je voudrais souligner les deux pistes présentées dans le rapport.

Les entreprises d'insertion, qui sont à même de faire un travail de qualité, sont en difficulté par le retrait ou la diminution de subventions d'Etat. Ces associations accueillent un public jeune, très souvent fragile, qu'elles accompagnent pour trouver un logement, mieux se soigner, construire un projet personnel.

Il apparaît souhaitable que la Ville s'engage auprès des associations d'insertion par des conventions pluriannuelles, d'autant que les initiatives d'économie sociale et solidaire sont créatrices de richesses autres que financières, productrices de citoyenneté, de lien social, de solidarité, en même temps que de biens et de services collectifs. Elles apportent d'irremplaçables réponses à l'exclusion, à l'isolement, aux exigences de la rénovation du cadre de vie collectif...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Danielle FOURNIER, excusez-moi, mais vous êtes à plus de six minutes, donc je pense que vous devez vraiment conclure.

Mme Danielle FOURNIER. - Je termine ma phrase, quand même !

... à la rénovation du cadre de vie collectif, à la nécessité de la démocratisation des services publics, aux nouveaux problèmes posés par le vieillissement de la population.

L'autre piste est celle qui doit explorer la mise en oeuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Ville puisqu'il s'avère que le nombre d'heures levées et le nombre d'heures effectives sont très différents. Leur application doit être améliorée par un contrôle plus important ainsi qu'une information plus large des entreprises.

Bien, je terminerai...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Il faut conclure, je suis désolée.

Mme Danielle FOURNIER. - ... j'ajouterai mes remerciements à ceux qui ont déjà été faits par Valérie SACHS à destination de Sandrine CHARNOZ, qui nous a proposé cette mission et qui l'a conduite jusqu'à son terme.

Merci.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE, qui va se faire un devoir de respecter ses cinq minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Si c'est vous qui le demandez, Madame LE STRAT, ce n'est même plus un devoir, c'est une obligation morale. Je vais essayer.

On débat là effectivement à l'occasion de la présentation des travaux de cette M.I.E. nommée "L'accès des jeunes Parisiens à un emploi pérenne" à une des questions les plus importantes, sans doute, et tous les enquêtes d'opinion le démontrent, avec le logement, qui préoccupe les Français, que soit les jeunes eux-mêmes ou les parents.

Il faut donc remercier ceux qui ont pris l'initiative de cette mission, en premier chef Sandrine CHARNOZ, brillante élue du 12e, qui a démontré une fois de plus tous ses talents en menant cette mission, mais d'autres personnes y ont participé. En les saluant, je ne le fais pas seulement pour la plaisanterie : un travail conséquent a été mené, qui permet d'avoir une photographie assez précise de la situation.

Je ne veux pas répéter parce que la présidente de séance, que j'apprécie beaucoup, m'a demandé de faire court, nombre de choses qui ont été dites. Évidemment, il y a un document de valeur qui permet, somme toute toujours à compléter, d'avoir une photographie de la situation.

Mais en quelques mots, à Paris, c'est 317.000 jeunes Parisiens qui sont dans la Capitale, entre 15 et 29 ans, soit 23,7 % de la population globale de 2,1 millions d'habitants.

Parmi eux, c'est important, 29 % de ces jeunes peuvent être considérés comme actifs. J'insiste sur ce point, parce que quand on parle du chômage des jeunes, il y a parfois certains chiffres - ce n'est pas le cas de la séance d'aujourd'hui - mais une certaine manipulation où, en quelque sorte, pour affoler, c'était le prétexte, à une certaine époque, d'un gouvernement, au nom de soi-disant 25 % des jeunes au chômage, on amenait à proposer des solutions de type C.P.E.

Attention ! Le chômage des jeunes, ce n'est pas 25 % des jeunes qui sont au chômage car parmi tous les jeunes, tous ne sont pas à la recherche d'un emploi. Certains, fort heureusement, font des études, et c'est d'ailleurs une des caractéristiques de notre pays dont il faut se féliciter. Les jeunes font des études et le rapport le démontre : les jeunes en France sont qualifiés, comme de manière générale la classe ouvrière, ce qui est un plus, et il est bon qu'on continue à faire des études longues.

Je voulais commencer par cet angle pour ce qui est de mon propos.

Je n'ai plus le temps ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Si.

M. Alexis CORBIÈRE. - Madame la Présidente, vous noterez que le président CAFFET m'a retardé.

J'insiste sur cette dimension : on ne combattra pas le chômage des jeunes si l'on ne combat pas et si l'on ne fait pas reculer le chômage tout court.

Pas d'effets d'optique et pas d'illusions ! Cela ne signifie pas qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des dispositifs particuliers pour les jeunes, mais il est illusoire de croire que des dispositifs en eux-mêmes vont régler le problème et qu'en quelque sorte, le chômage des jeunes, théoriquement je réfute complètement, serait dû à une incapacité et une faiblesse des jeunes pour entrer sur le marché du travail.

Suivez mon regard ! S'il y a du chômage des jeunes, c'est parce qu'ils ne sont pas assez bien formés, et s'ils ne sont pas assez bien formés, c'est parce que l'école, en France, n'est pas de qualité.

Pour ma part, je suis radicalement contre cette théorie généralement portée qui vise toujours à montrer du doigt le service public.

Non, c'est l'inverse. Et pour faire un petit rappel aussi, le Président SARKOZY, président que nous apprécions tous, déclarait en 2007 quand il était candidat qu'une fois élu il ferait un plan Marshall pour la jeunesse et il disait : "si je suis élu, je mettrai en œuvre un grand plan Marshall de la formation pour tous les jeunes de nos quartiers, pour qu'aucun ne soit laissé de côté et pour que chacun puisse tenter sa chance et que chacun ait un emploi".

Trois ans plus tard, après cette déclaration, on voit où nous en sommes : le chômage a continué, le chômage non seulement des jeunes, de manière générale, et le grand plan Marshall est devenu plutôt, comme disent les jeunes, un faux plan.

Cela s'appelle "plan Jeunes", et le seul effet que l'on crée, c'est baisser les charges, zéro charge, et des primes pour les entreprises qui embauchent des apprentis et des primes de 1.000 euros pour les entreprises qui embauchent des jeunes en contrat de professionnalisation. Cela a été uniquement un effet d'aubaine pour les entreprises, cela n'a eu aucune conséquence sur l'emploi des jeunes.

J'insiste aussi, en allant vite, sur le fait qu'il est paradoxal de parler du chômage des jeunes au moment où le Gouvernement propose une réforme des retraites qui vise à allonger la durée du temps de cotisations, et qui aura pour effet mécanique de retarder et d'empêcher des jeunes d'entrer sur le marché du travail, d'autant plus que lorsqu'on baisse et supprime des charges, notamment au prétexte de permettre à des jeunes d'entrer sur le marché du travail, on remet en cause notre système des retraites.

Une dernière minute ?

Pour répondre à ce que disait notre collègue CARRÈRE-GÉE, disant qu'il fallait la généralisation de l'alternance. C'est aussi ce sur quoi je voulais insister, cela fait partie des préconisations de la mission : il faut revoir la carte des formations professionnelles mais pour notre part nous sommes radicalement contre toute théorie, idéologie qui vise à dire que c'est l'alternance qui va régler le problème.

Nous pensons, nous, que c'est la formation professionnelle initiale, délivrée dans les lycées publics professionnels qui permettra aux jeunes d'avoir des formations de qualité. Il y a même danger, et je ne le dis pas seulement en direction de l'opposition, mais même à nos amis de la majorité, et notamment au niveau de la présidence de Région, à voir dans l'apprentissage et le tout apprentissage et le développement de l'alternance, la clef et la solution magique pour régler le problème de l'emploi des jeunes.

Je le répète une fois de plus, et même des rapports qui ont été faits au nom du Gouvernement en octobre 2009, allaient dans le même sens : attention à l'alternance. Dans le CFA aujourd'hui, il y a beaucoup de jeunes, il y a des ruptures de contrats et le taux de réussite est beaucoup plus faible que dans l'enseignement professionnel.

Défendons les lycées professionnels, défendons aussi les professionnels de l'orientation, c'est un des aspects intéressants du rapport : le nombre des jeunes qui subissent leur orientation. Là encore il existe encore des professionnels qui sont les conseillers d'orientation psychologues. Ce sont des fonctionnaires et aujourd'hui ils voient leur nombre se réduire par la volonté du Gouvernement alors qu'ils ont des compétences pour permettre aux jeunes de pouvoir mieux s'orienter.

Voilà, Madame la Présidente. J'espère vous avoir satisfait. Pour combattre le chômage des jeunes, je répète, il faut partager les richesses, mais cela nécessite une autre politique au niveau gouvernemental.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci. Vous avez respecté votre temps.

Je donne maintenant la parole à Mme Claude-Annick TISSOT. Vous partagez vos 10 minutes avec Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Quelques minutes, Madame la Maire, simplement peut-être pour dire que j'avais un regret à exprimer. Je trouve qu'il est dommage que ce rapport de la M.I.E. ne laisse guère de place aux préconisations concrètes. Je regrette que la M.I.E. n'ait pas consacré plus de temps, voire peut-être la moitié du temps imparti à la réflexion et à l'élaboration de propositions pratiques et constructives.

Je crois beaucoup que la pertinence de ce type de mission réside dans son corpus de préconisations. Je viens d'ailleurs de le dire puisque je viens de participer à la première réunion de la mission qui concerne le personnel de la Ville de Paris. Je pense encore une fois que l'intérêt de ces missions c'est de proposer des solutions, et au moins d'en avoir parlé ensemble en Commission.

Je trouve que c'est d'autant plus dommage que plusieurs problématiques auraient mérité que l'on parle effectivement de solutions à trouver ensemble. J'en citerai une qui est revenue à plusieurs reprises lors des auditions que nous avons faites.

C'est la nécessité d'une plus grande mobilisation des employeurs autour des acteurs du dispositif pour l'insertion professionnelle des jeunes Parisiens.

Renforcer le dispositif de captage des offres d'emploi, afin de profiter de l'extraordinaire potentiel économique de Paris, voilà une nécessité rappelée par nombre de nos interlocuteurs au cours de nos auditions.

Le directeur de la mission locale Belliard nous disait qu'une chaîne connue de vêtements, que je ne citerai pas ici mais qui figure dans le rapport, après qu'il l'ait contactée s'était engagée dans une démarche originale d'embauche des jeunes ayant des difficultés sociales, pour devenir ensuite un partenaire très actif de ces services.

A l'appui de ce témoignage, il rappelait le besoin de développer des initiatives qui mettent toujours et davantage en présence recruteurs et demandeurs d'emploi, afin de dynamiser au maximum le dispositif en faveur des jeunes.

Si je cite cet exemple, c'est parce que nous voyons bien que la recherche de toute préconisation dans ce sens aurait pu être l'un des axes forts des propositions de la M.I.E., qui dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui reste très incomplète dans ce domaine.

Nombre de suggestions d'ailleurs auraient pu être prises en compte, telles que par exemple l'organisation de forums par arrondissement, déclinés par secteur d'activité, comme les services à la personne, l'alimentation, le bâtiment ou le développement durable, qui sont des secteurs actuellement très porteurs en recrutement.

Ou encore le renforcement de partenariat de la Ville de Paris vers des structures telles que les pôles de compétitivité, que la Ville subventionne, sachant que Paris connaît la plus forte progression pour l'implantation de centres de recherche en se plaçant au premier rang européen.

Ou encore, et je ne fais que citer nos interlocuteurs, la généralisation des clauses d'insertion dans la passation des marchés publics, non seulement de la Ville comme c'est préconisé dans le rapport de la M.I.E., mais également de l'ensemble des sociétés d'économie mixte dont les conseils d'administration sont présidés par le Maire de Paris ou ses représentants, ou encore des marchés publics de l'A.P.-H.P.

Voici quelques exemples de nombreuses propositions qui manquent au rapport de la M.I.E. Je pense que sans un socle solide de propositions, ce rapport n'offre aucune vision d'avenir. C'est là toute notre inquiétude.

Je pense qu'une véritable politique volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes Parisiens passe, nécessairement, par un engagement fort de la Ville de Paris qui, à tous les niveaux du dispositif, doit pouvoir se donner les moyens de jouer son rôle de copilote avec efficacité.

Force est de constater que ce rapport traduit bien mal la force de l'engagement que la majorité municipale prétend mettre en œuvre pour l'emploi des jeunes Parisiens. J'ai envie de dire que ce n'est pas de chance.

Je vous remercie, Madame la Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour deux minutes.

M. Jean-François MARTINS. - En période de crise, en particulier quand le modèle social a été altéré comme il l'a été en France, les jeunes sont malheureusement les premières victimes des effets de la crise. Variable d'ajustement du marché de l'emploi, dépendant fortement de la création de nouveaux emplois, les primo accédants au marché de l'emploi, qu'ils soient diplômés ou non, payent très cher la pénurie d'emploi, comme Mme CHARNOZ l'a très bien détaillé et je la remercie de sa précision.

Les travaux de la mission ont conduit à des conclusions globalement justes et connues depuis notamment les rapports des travaux de l'O.C.D.E. et de l'I.N.S.E.E.

Je regrette juste, quand je disais que les conclusions étaient connues, c'est que l'on a eu beaucoup de mal à la lecture de la mission à trouver ce qui était spécifiquement parisien dans ces problématiques, ce qui était spécifiquement une problématique liée à la Capitale et, par conséquent, quels pourraient être les leviers stricto sensu municipaux que nous pourrions engager pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes Parisiens.

J'exprime d'autant plus ma déception que, malgré 23 préconisations que je trouve de plutôt bonne facture et malgré l'urgence de la situation, la majorité ne soumette que quelques vœux, globalement des vœux de bonne intention n'intégrant que très peu les recommandations et préconisations de la mission.

En particulier, les vœux de la majorité qui s'y rapportent sont d'une tiédeur et d'une vacuité assez déconcertante. Bien entendu, on peut s'opposer sincèrement et en toute bonne foi à aucun de ces vœux, tant ils sont consensuels et ne disent rien de nouveau et d'ambitieux pour la politique de l'emploi des jeunes à Paris.

Entre déclaration d'intention un peu naïve et énième rappel trivial de l'Etat à ses responsabilités, les intentions de la majorité formalisées à travers ces vœux sont bien timides et manquent cruellement d'ambition à l'égard de notre jeunesse.

Moyens concrets dans les dispositifs de rattrapage, maintien de l'emploi non qualifié dans Paris, accompagnement individualisé des bénéficiaires du R.S.A., Observatoire sur l'emploi des jeunes à Paris, j'en passe et des meilleurs. Voilà quelques solutions et investissements qui auraient été plus conformes à la gravité de la situation et aux attentes des jeunes Parisiens.

Cette génération, chers collègues, elle est qualifiée, certains d'entre vous l'ont dit, mais elle est aussi ambitieuse, créative, solidaire. Soyons à leur hauteur, soyons à leur image et affirmons un peu plus d'ambition, un peu plus d'énergie à proposer des solutions à leur problème d'insertion professionnelle. Affirmons une bonne fois pour toutes que les jeunes ne sont pas l'avenir de Paris, ils en sont déjà le présent.

Merci, chers collègues.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Frédérique PIGEON. Vous avez à partager à vous partager avec Julien BARGETON un peu moins de 6 minutes.

Mme Frédérique PIGEON. - Madame la présidente, merci.

Un gros travail a été réalisé pendant ces nombreuses semaines, car il était indispensable de montrer notre concours à ce dossier alors que le chômage des jeunes ne cesse d'augmenter selon les chiffres de mai 2010.

Il était donc important que dans la diversité de notre Conseil de Paris tout le monde s'y mette, et c'est vrai que personne ne comprend que nous nous dérobions éventuellement à la tâche ou que certains le fassent.

En tout état de cause, ces travaux viennent affiner et renforcer les mesures proposées au budget 2010 pour ramener à l'emploi les jeunes qui en sont privés. Elles viennent également à point nommé croiser les réflexions du Conseil des étudiants qu'a animé Didier GUILLOT, et voilà une nouvelle pièce au dossier et nous sommes prêts à travailler maintenant.

Je voudrais vous donner un éclairage sur trois propositions qui nous paraissent fort importantes, l'idée d'aider les jeunes Parisiens à se lancer dans leur vie active en développant davantage encore les parcours d'insertion sur des métiers d'avenir. Nous pensons au développement durable mais également à toute une série de métiers que crée notre ville en mutation.

Deuxième point, il est tout à fait indispensable d'assurer une véritable montée en qualification des nouvelles générations. En effet, par la formation initiale mais également par d'autres mesures et nous proposons donc une articulation avec la Région, pour développer une offre de formation qui soit en phase avec les métiers d'avenir et les futurs chantiers.

Et pour finir, nous proposons de mettre la main à la pâte très concrètement, en doublant les emplois générés par les chantiers de la Ville grâce aux clauses d'insertion et donc de mobiliser encore plus fortement nos directions, nos services, les S.E.M. qui travaillent avec la Ville de Paris et les chambres consulaires.

Du travail devant nous avec de nombreuses pièces dont nous disposons maintenant. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS qui a 6 minutes au maximum.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la mission qui nous a occupés pendant 6 mois nous a confirmé que les jeunes occupent une position particulière sur le marché du travail par rapport aux autres actifs. Ils ont le taux de chômage le plus élevé, leur insertion professionnelle est plus difficile.

Des jeunes qui ne peuvent prétendre qu'à des emplois précaires, ce n'est pas une solution. En effet, rien ne justifie que les jeunes aient moins de droits sociaux que leurs aînés. Je remercie donc tous les intervenant et la qualité des auditions. Je regrette toutefois comme mes collègues que ce rapport ne rende pas compte du diagnostic partagé que nous avons eu pourtant à chaque étape.

Le manque d'ambition aussi de la Ville, les jeunes doivent être au cœur de notre action et méritent de tous une attitude constructive. Il ne peut y avoir d'autonomie des jeunes sans une éducation qui donne à chacun sa chance, quelle que soit son origine, sa condition sociale, ou ses difficultés.

Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes peu ou pas qualifiés. C'est à mon sens vers eux que doivent porter nos efforts en priorité. Ainsi, l'école de la deuxième chance joue à ce titre un rôle majeur. Ce dispositif dont le succès n'est plus à prouver existe depuis 10 ans, et pourtant vous avez ouvert le premier site de cette école il n'y a que 2 ans.

Ces écoles, en effet, offrent aux jeunes une formation très personnalisée, leur permettant une intégration professionnelle et sociale durable.

En 2009, l'école de la deuxième chance de Paris a connu 62 % de sorties positives, c'est-à-dire un accès à l'emploi ou à une formation.

L'engagement de l'État en faveur de l'ouverture des écoles de la deuxième chance va rendre possible l'ouverture cette année de 12.000 places supplémentaires, et dans le cadre du plan de relance il assure un tiers de leur financement. Pourtant, pour les jeunes Parisiens, vous ne proposez qu'une annexe. En tout, en 2010, l'école de la deuxième chance de Paris accueillera 360 jeunes.

Nous proposons ainsi que la Ville en crée non seulement une deuxième mais une troisième, voire une quatrième. 360 jeunes pour une Ville comme Paris !

Notre Ville a le pouvoir et le devoir de valoriser le travail des jeunes. Il faut garder à l'esprit que l'excellence peut s'exprimer dans tous les domaines et dans tous les métiers. Les jeunes sont peu présents dans les structures de l'insertion professionnelle, il s'agit de diversifier les activités pour les accueillir dans des régies de quartier ou des chantiers d'insertion. En effet, les régies doivent s'adapter aux opportunités locales parisiennes et concevoir des réponses au plus près des besoins des habitants.

D'un autre côté, le chômage des jeunes diplômés est un gâchis d'autant plus grand que le diplôme obtenu se dévalorise dans le temps si les connaissances ne sont pas rapidement mises en pratique dans l'entreprise. Ces jeunes représentent une richesse et un espoir considérable. Ils ont besoin d'un vrai travail.

La Ville doit organiser pour ces jeunes, des tables rondes réunissant universités et monde de l'entreprise. En même temps, elle pourrait soutenir la création de parrainages ou un partage de carnets d'adresses pour certains jeunes.

J'en viens enfin à un dernier volet totalement absent des préconisations de ce rapport, c'est celui de la mobilité des jeunes Parisiens pour l'Europe.

Plusieurs aides publiques à la mobilité s'adressent directement aux jeunes dans le cadre de la formation scolaire, universitaire ou professionnelle, associative ou civique.

C'est notamment le cas du programme européen "Jeunesse en action" pour la période 2007-2013. Mais comment se positionne Paris en la matière ?

Que fait-elle pour abaisser les obstacles traditionnels à la mobilité et accompagner ces jeunes ?

De même, le programme communautaire pour les jeunes entrepreneurs invite depuis février 2009 les créateurs d'entreprises à acquérir de nouvelles compétences à l'étranger. Ce programme rencontre peu de succès. Pourquoi la maison de l'Europe que soutient la Ville de Paris ne peut s'impliquer à accroître sa notoriété ?

Nous proposons que la Ville soutienne ces projets de mobilité. A l'heure où la mobilité géographique est souhaitée par de nombreux jeunes et constitue un atout pour l'emploi, la Ville doit s'engager à prospecter dans toutes les capitales européennes pour fournir stages et emplois à tous ceux qui veulent bénéficier d'une expérience à l'étranger.

Les jeunes sont un atout pour la compétitivité de Paris, leur autonomie ne se donne pas, elle se conquiert, mais le politique peut lui donner souvent un coup de pouce. C'est notre défi et notre ambition car en insérant les jeunes dans l'économie parisienne Paris prépare son avenir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne enfin la parole au dernier intervenant, M. Julien BARGETON, pour 3 minutes 30 maximum.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je crois que lorsqu'on regarde le travail de cette mission, on peut voir deux contrastes. Un premier est frappant, c'est entre le concret, le pragmatisme de ce que nous proposons et puis effectivement des annonces que l'on nous vante, qu'on nous flatte, mais qui n'ont pas forcément toujours de bons résultats du côté du Gouvernement.

Les choses ne sont pas forcément simples, ce n'est pas ce que je dis. Lors du sommet social de mai 2010, les ministres eux-mêmes ont reconnu la difficulté du plan de relance, puisque certaines mesures ont été abandonnées et d'autres ont été prolongées, et Laurent WAUQUIEZ a annoncé un "plan rebond".

Je ne sais pas sur quoi cela va rebondir, mais il y a des difficultés, et quand on regarde le chiffre du chômage et ce que dit la Cour des comptes sur la consommation du Ministère de l'emploi, on voit que les mesures emploi n'ont pas fonctionné. Il y a plusieurs raisons à cela, des raisons de difficultés propres à ce type de mesure, mais peut-être aussi une difficulté de calibrage.

A côté de ces annonces, on ne parle jamais des vrais chiffres exécutés dans les budgets, nous avons fait des propositions pragmatiques et j'invite tout le monde à lire le rapport. Dans ce que vous dites, beaucoup de choses sont dans les propositions. Cela a été déjà détaillé, on propose beaucoup de choses, on propose d'approfondir les forums, de mutualiser le travail des missions locales, la Ville employeur, les clauses d'insertion, tout a été dit fort bien par mes collègues, il y a là un vrai contraste entre deux attitudes.

Le deuxième contraste important, c'est que l'on a une mission sérieuse, on s'est réunis souvent, beaucoup d'auditions, beaucoup de déplacements, je remercie beaucoup Sandrine CHARNOZ de son travail dans ce cadre et, bien sûr, l'Inspection générale des services et le SGCP, et les membres de la commission, de cette attitude de responsabilité constructive. Il y a eu un choix à un moment de l'U.M.P. de ne pas aller au bout. Finalement, aucun sujet ne mérite une telle attitude. Particulièrement le sujet de l'emploi des jeunes ne le mérite pas.

Au moment où s'ouvre une nouvelle mission, je veux croire qu'il s'agit d'une tentative, peut-être d'un coup d'éclat qui s'est transformé en coup d'épée dans l'eau, et j'invite plutôt l'U.M.P. à ne pas rééditer parce qu'au final, cette mission avait travaillé sérieusement. Et quand on regarde précisément ce qu'il y a dans le rapport sur l'A.P.-H.P. - vous en avez parlé, etc. -, il y a beaucoup d'éléments qui sont dans les propositions, toutes concrètes.

C'est pourquoi je vous invite vraiment à adopter les vœux qui nous sont proposés et puis, j'invite les élus qui auront et qui ont l'occasion de travailler dans ces missions d'information, à adopter une attitude exigeante, et c'est normal, mais en même temps toujours constructive.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole pour répondre à l'ensemble des intervenants à M. Christian SAUTTER, puis à M. Bruno JULLIARD.

Je vous en prie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, quelques remarques sur la méthode pour répondre aux propos extrêmement surprenants de Mme CARRÈRE-GÉE.

Cette mission, qui a été votée de façon consensuelle à l'initiative du groupe socialiste, me semble-t-il, a fait un travail qui n'est pas partisan, comme heureusement d'autres interventions des oppositions l'ont bien montré. Donc, il y a là un diagnostic solide, il y a 23 propositions concrètes et il y a des vœux. Je veux simplement dire que ces vœux - je reviendrai sur trois d'entre eux et Bruno JULLIARD parlera des autres, qui touchent notamment aux missions locales - ne sont pas le résumé des propositions ; ce sont des points, d'après ce que j'ai cru comprendre, sur lesquels la mission veut attirer l'attention du Conseil de Paris.

Ce qui est important, ce n'est pas seulement les vœux, c'est l'action. C'est l'action qui a été mise en œuvre tout au long de l'année 2010 et qui va être encore renforcée et mieux orientée, grâce à ce rapport, en 2011 et durant les années suivantes.

Donc, je commencerai par dire un grand merci à Sandrine CHARNOZ et à tous les membres ou presque de la majorité et de l'opposition qui ont participé à cette commission.

Sur le fond, je reprends un certain nombre de propositions.

L'observatoire : c'est vrai, cela a été dit notamment par M. MARTINS, on a du mal à avoir des données assez fines et fraîches sur l'emploi ou sur la demande d'emploi par arrondissement, par âge et par sexe. Il y a donc là tout un travail avec l'I.N.S.E.E. et avec Pôle Emploi de compilation à faire. Je pense que l'on a besoin d'avoir une observation précise pour avoir une action précise.

Si je regarde successivement, en commençant par les étudiants, je voudrais signaler deux initiatives vraiment importantes.

La première, c'est l'initiative de Didier GUILLOT, qui est présent, qui a réuni un conseil "L'étudiant de Paris" qui a débouché sur un rapport dans lequel il n'y a pas 23 propositions, il y en a 32.

Sur ces 32 propositions, je vous montre le document et aux téléspectateurs ; ils pourront se le procurer facilement. Il y a 32 propositions, 8 sont particulièrement importantes et la Ville a déjà dit dans un communiqué du 3 juin que 3 d'entre elles vont être immédiatement mises en œuvre :

- il s'agit de définir un outil en ligne qui permette aux étudiants d'être suivis individuellement tout au long de leurs études pour préparer leur insertion professionnelle : 100.000 euros.

- il s'agit de généraliser à l'ensemble des universités parisiennes la plate-forme numérique "Réseau Pro" qui est financée par la Ville depuis 2008.

- il s'agit, sur le site "étudiantdeparis.fr" d'ajouter un volet pratique "insertion professionnelle".

Si l'on ajoute à cela le fait que le site "paris.fr" est en cours de modernisation et qu'il y a une rubrique "emploi des jeunes" qui fourmille d'informations pratiques, il y a là quelque chose d'important.

Autre initiative en direction des étudiants : avec Bruno JULLIARD et avec Didier GUILLOT, il s'est tenu le 3 juin, donc tout récemment, le premier forum organisé par la Ville pour les jeunes diplômés. Je peux vous dire qu'à ce forum, 5.500 jeunes diplômés sont venus. Il y avait 130 entreprises ou organismes procédant à des embauches qui étaient présents. D'après ce que l'on m'en a dit, il y a déjà eu des entretiens de pré-embauche qui ont été pris pour cette semaine. Il y a donc là aussi une certaine efficacité.

J'en profite pour dire à Mme TISSOT, qui a fait des propositions constructives, qu'il y a des forums pour certains secteurs que l'on dit sous tension dans certains arrondissements. Je citerai, par exemple, pour le 3^e arrondissement - et Pierre AIDENBAUM m'écoute avec attention -, un forum sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration qui s'est tenu il y a un mois. Ce n'est qu'un exemple. De très nombreuses autres mairies d'arrondissement, gérées par la majorité comme gérées par l'opposition, ont ce type d'initiative.

Les jeunes de 18 à 25 ans sont suivis par les missions locales, je n'en dis rien, Bruno JULLIARD le dira dans un instant.

Une question a été posée sur les allocataires du R.S.A. qui ont entre 25 et 30 ans. Je voudrais dire avec Olga TROSTIANSKY, qui insiste beaucoup, que 20 % des allocataires du R.S.A. ont entre 25 et 30 ans et le Plan départemental d'insertion pour l'année 2010, dont les moyens ont été accrus, va être particulièrement ciblé sur l'accompagnement social et professionnel de ces, si je puis dire, jeunes au R.S.A. de façon qu'ils y restent le moins longtemps possible.

Quelques mots aussi sur la formation.

Je crois que Bruno y répondra mais nous travaillons avec le Conseil régional pour que, dans les métiers qui ont du mal à recruter, (et il est très significatif de savoir qu'il y a 40.000 emplois sur les 100.000 qui vont être ouverts à Paris durant l'année 2010 pour lesquels il y a des difficultés de recrutement), les jeunes soient orientés - pas seulement les jeunes, cher Alexis CORBIÈRE ! - vers ces postes. Pour certains de ces postes, par exemple pour travailler avec des contrats à durée indéterminée dans les hôtels qui vont ouvrir, il faut des formations de langue accélérées, que l'on va essayer de mettre au point rapidement avec la Région et avec Pôle Emploi.

Je voudrais simplement dire, et j'arrête là, que sur la Ville, sur les clauses d'insertion, elles ont permis, dans les marchés publics de la Ville, et Mme TISSOT a raison de dire que pourquoi ne pas les étendre aux sociétés d'économie mixte et l'A.P.-H.P.... L'influence de la Ville sur l'A.P.-H.P., vous le savez, n'est pas aussi forte qu'on le souhaiterait dans beaucoup de domaines.

M. Jean-Pierre CAFFET. - En matière d'emploi, cela va être difficile.

M. Christian SAUTTER, adjoint, rapporteur. - C'est vrai, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les clauses d'insertion, il y a une équipe de quatre personnes à la Maison de l'Emploi de Paris dont le sort est en suspens.

Nous avons proposé qu'elles passent de quatre à six et indiqué que la Ville soutiendrait cette initiative. Nous attendons la réponse de l'État qui se fait attendre ; nous ne savons pas si l'État va continuer à soutenir la Maison de l'Emploi de Paris ; j'espère que nous aurons des bonnes nouvelles en la matière.

Sur l'apprentissage, Paris est la première collectivité locale qui embauche des jeunes apprentis ; il y en avait 300 en 2009, il y en aura 350 embauchés en 2010.

M. CORBIÈRE a raison de dire que ce n'est pas la panacée, mais il y a un taux de réussite de 90 %, donc c'est une des voies possibles, pas la seule voie, pour que des jeunes trouvent le chemin du travail et de la société.

Voilà, j'en termine là, Madame la Maire, et je donnerai un avis favorable aux vœux n° 68, appel à l'État, n° 69, clause d'insertion, et n° 70, effort de formation.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je ferai assez bref, parce que mon collègue et camarade Christian a quasiment tout dit et si brillamment que je me limiterai à quelques propos, d'abord, évidemment, pour remercier les membres et la présidente de cette mission d'information pour un travail très utile.

D'abord, très utile parce qu'il est urgent pour toutes les collectivités publiques et, évidemment, pour la Mairie de Paris, de se mobiliser pour l'emploi des jeunes, jeunes qui sont particulièrement touchés par la crise économique et sociale et dont le taux de chômage, aujourd'hui, augmente.

Il augmente d'abord de manière structurelle parce que les jeunes sont plus frappés que d'autres catégories de la population par les emplois précaires et ils sont donc, en temps de crise, une variable d'ajustement aisée pour bon nombre d'entreprises. Ils subissent à la fois la précarité et, parfois, ont le choix entre une dépendance familiale, lorsque les parents le peuvent, ou une précarité.

Mais au-delà de ces difficultés d'ordre structurel, nous constatons également que la précarité des jeunes est largement amplifiée par des politiques nationales qui rendent encore un peu plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes et je comprends que dans une mission d'information, nous essayions de trouver des points d'équilibre. En même temps, les faits sont têtus et les chiffres sont sévères quant à la réalité de la politique pour l'emploi des jeunes par le Gouvernement actuel.

Je ne citerai que trois exemples : la réforme de Pôle Emploi qui se traduit par une dégradation sans précédent des conditions de suivi des jeunes en recherche d'emploi, qu'ils soient diplômés ou non diplômés d'ailleurs.

Je citerai également l'exonération des heures supplémentaires qui s'est traduite immédiatement par des difficultés d'autant plus importantes d'accès à l'emploi pour les jeunes qui intègrent un marché du travail déjà difficile.

Et je citerai peut-être ce qui est le plus désastreux des politiques de la droite actuellement : le sacrifice du système scolaire, pas uniquement d'ailleurs par des mesures économiques et financières désastreuses, mais aussi par des réformes d'ordre structurel du système éducatif : la formation des enseignants, la suppression de la carte scolaire, la disparition des R.A.S.E.D. et j'en passe, et s'il y a peut-être un désastre qui restera, qui sera le plus grave de ce Gouvernement, ce sera l'état de notre système éducatif, un instrument éducatif aujourd'hui à genoux.

C'est la raison pour laquelle il nous faut, nous, prendre nos responsabilités, et c'est ce que propose la mission d'information, et présenter des propositions audacieuses.

Le premier bénéficiaire du rapport qui nous est présenté aujourd'hui est d'avoir un regard global sur les politiques pour l'emploi des jeunes.

Reconnaissons que nous avons aujourd'hui une difficulté à la fois pour avoir, cela a été dit par plusieurs intervenants, des chiffres globaux sur l'état, à la fois, de la situation de l'emploi des jeunes et, en même temps, de l'ensemble des politiques que nous pouvons avoir à destination de la population jeune.

Le contenu des 23 propositions m'apparaît très bon. Je remarque d'ailleurs que bon nombre d'intervenants, notamment de l'opposition, n'ont pas lu les 23 propositions, parce que beaucoup de celles qui ont été reprises par certains intervenants sont présentes dans ces propositions.

Je rassure, bien évidemment, Jean-François MARTINS, l'Exécutif ne reprend pas à son compte que les vœux qui, je le souhaite, seront votés par la majorité, mais aussi l'ensemble du rapport. Je souhaite, et le Maire y reviendra probablement, que l'Exécutif reprenne l'essentiel, si ce n'est la totalité, des propositions du rapport qui nous est aujourd'hui présenté. Cela va de la plate-forme Internet à l'observatoire.

Je note d'ailleurs que sur la question de l'observatoire, il est pour le moins incohérent à la fois de faire le constat, que je ne partage pas, que la mission ne va pas assez loin dans l'état des lieux des chiffres du chômage des jeunes et, en même temps, contester la mise en place d'un observatoire, mais je reconnais que cet observatoire ne réglerait pas tous les problèmes. Il ne pourra, par exemple, effectivement pas nous donner des informations sur le suivi des jeunes qui bénéficient du R.S.A. pour une raison simple : les jeunes bénéficieront du R.S.A. à partir du 1er septembre prochain ; il ne pourra effectivement pas faire de miracle, Madame CARRÈRE-GÉE.

Les mesures visant à diminuer les discriminations à l'embauche, les forums pour l'emploi, les mesures pour favoriser l'emploi des jeunes peu qualifiés, tous les dispositifs qualifiés "deuxième chance", j'y reviendrai sur les vœux, sont des mesures qui, je le pense, vont totalement dans le bon sens.

Il nous reviendra à nous de mettre en cohérence l'ensemble de ces dispositifs, notamment en faisant travailler des acteurs et des professionnels qui, parfois, ne travaillent pas bien ensemble et c'est probablement le principal apport que nous pouvons fournir pour des politiques efficaces pour l'emploi des jeunes.

Un mot tout de même sur les missions locales. Je trouve le regard de l'opposition à la fois injuste et beaucoup, beaucoup, beaucoup trop sévère. Cette année, ce sont 6.800 jeunes qui ont accédé à un emploi par l'intermédiaire des missions locales et parmi ceux-ci, plus de 2.230 ont accédé à un C.D.I. Quant aux contrats d'alternance, ce sont plus de 900 jeunes qui en ont bénéficié grâce aux missions locales.

Je tiens d'ailleurs à féliciter à la fois les présidents, dont trois sont présents ici, les directeurs et l'ensemble des salariés de ces missions locales qui font, dans un contexte très difficile, un travail que j'estime extrêmement important et intéressant.

Sur les vœux, concernant...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je suis d'accord sur ce point.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Il aurait été bon de le dire.

Concernant les vœux, sur le vœu n° 67, dispositif "deuxième chance", c'est un élément effectivement essentiel, et c'est la démonstration, d'ailleurs, des défaillances de notre système éducatif qui produit trop de jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune qualification. On fait déjà beaucoup de choses à la Ville ; on pourrait citer le G.I.P. Réussite Educative, dont s'occupe notamment Gisèle STIEVENARD, les actions collégiens gérées par Colombe BROSSEL, l'école de la deuxième chance, je ne détaille pas, ou même les dispositifs gérés par les missions locales.

L'idée d'un lycée deuxième chance est, à mon avis, une bonne idée, puisque les écoles de la deuxième chance s'occupent d'un public majeur.

Nous manquons d'un dispositif qui, à mon avis, relève d'abord de l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord sur le principe de mise en place d'un lycée de la deuxième chance, mais qu'il nous faudra, évidemment, négocier cela avec l'Éducation nationale. Il est hors de question que nous mettions en place des dispositifs en dehors de nos partenaires, évidemment, d'abord, l'Éducation nationale.

C'est donc un avis favorable sur le vœu n° 67.

Pour le vœu n° 68, Christian a donné un avis favorable sur l'interpellation de l'État et la nécessité d'un changement radical de la politique de l'État, notamment en politique éducative et politique de la Ville.

En ce qui concerne le vœu n° 71 sur les missions locales, je remercie particulièrement le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés de valoriser le travail des missions locales qui, en effet, seules, peuvent apporter une réponse et un regard global sur l'emploi des jeunes.

Je tiens à souligner - comme quoi nous sommes aussi en capacité de reconnaître parfois qu'on arrive à travailler en bonne intelligence avec l'État - que sur la gestion des missions locales, vous proposez dans votre vœu et dans le rapport de la mission que plus de mutualisation ait lieu dans les missions locales et qu'elles arrivent à travailler peut-être plus correctement ensemble. Nous y travaillons avec les deux autres financeurs que sont la région Ile-de-France et l'État et je dois dire que nous y arrivons plutôt bien et que nous ferons des propositions dans les semaines qui viennent, qui iront même peut-être encore plus loin en termes de mutualisation que ce que propose la mission d'information ; c'est donc également un avis favorable pour le vœu n° 71.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous avons, en effet, cinq vœux, comme il vous l'a été rappelé, qui sont...

Oui, Monsieur le Président ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je souhaite faire une explication de vote globale sur les vœux.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - C'est ce que j'allais d'ailleurs proposer.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Si vous alliez le proposer, j'attends votre proposition.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - J'allais dire que cinq vœux avaient été co-déposés par deux groupes : socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", les cinq ont reçu un avis favorable de l'Exécutif et je demandais à ce qu'il y ait une explication de vote globale sur les cinq vœux.

Jean-Pierre CAFFET, deux minutes pour les cinq. Nous avons eu un temps assez long de débat. Deux minutes suffisent pour une explication de vote.

Monsieur Jean-Pierre CAFFET, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je vais faire cela en deux minutes, mais je conçois que l'U.M.P. soit inquiète et veuille limiter le temps de parole des explications de vote.

Simplement, je vais aller très vite...

Mme Laurence DOUVIN. - Je demande un droit !

M. Jean-Pierre CAFFET. - Mais, est-ce que je peux m'exprimer ? Décomptez-moi cela, Madame la Maire. C'est insensé, quand même.

Bon, alors si c'est un rappel au règlement...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Le groupe U.M.P.P.A. n'est pas inquiet : il demande simplement l'application d'un droit. Voilà, Monsieur CAFFET, c'était rapide.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Écoutez... je constate que ce droit a subi un certain nombre d'exceptions mais je ne vais pas prendre sur mon temps de parole.

Simplement, je veux exprimer le sentiment d'incompréhension totale que j'ai à l'issue de ce débat. Mmes TISSOT et DREYFUSS m'ont semblé s'inscrire dans ce qui est un débat traditionnel après une mission d'information, en faisant des propositions, propositions d'ailleurs dont on peut dire, me semble-t-il, qu'elles ne sont pas ébouriffantes par rapport à ce que vous nous avez annoncé, car qu'est-ce que vous nous avez annoncé, des choses absolument invraisemblables, novatrices sur l'emploi des jeunes, et je fais référence au communiqué de Mme CARRÈRE-GÉE, qualifiant en fait le travail de la mission, avant qu'elle ne la quitte, de ramassis de poncifs, d'analyses surannées et erronée, etc.

Je pensais que nous aurions en fait des propositions de l'U.M.P. cet après-midi en faveur de l'emploi des jeunes qui allaient décoiffer. Pour me référer à la crédibilité qu'évoquait Mme CARRÈRE-GÉE, je doute de la crédibilité de la mise à contribution de l'A.P.-H.P. pour l'emploi des jeunes quand le Gouvernement continue à vouloir y supprimer 4.000 à 5.000 emplois, mais enfin ! Peu importe !

Je crois, Madame CARRÈRE-GÉE, que vous avez fait preuve de beaucoup de désinvolture sur cette question. Je ne sais pas si c'est votre position personnelle ou si elle a été reprise par le groupe de l'U.M.P.

D'ailleurs, c'est une question qui intéresse peut-être le Conseil de Paris, mais très franchement, Madame, compte tenu de ce qu'est une mission, annoncer par un communiqué d'un mépris absolument invraisemblable pour tous ceux qui y participaient, et au-delà de tous ceux qui y participaient, de tous ceux qui ont été auditionnés, et dont le travail, justement, consiste à favoriser autant que faire se peut, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, l'emploi des jeunes, et dont certains sont d'ailleurs dans cette tribune, je crois franchement, je vous le dis comme je le pense, que vous avez fait preuve d'une grande désinvolture, d'un grand mépris vis-à-vis des professionnels et vis-à-vis des élus.

Expliquez-nous véritablement si c'est une position individuelle que vous avez adoptée ou alors si c'est votre groupe qui a décidé de quitter cette mission. Franchement, je n'ai pas compris, personne n'a compris, mais excusez-moi de vous dire que si vous avez voulu faire un coup politicien, pour reprendre l'expression de quelqu'un qui vous est cher, ça fait pschitt !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Par souci d'égalité, je vais donc donner 2 minutes 30 au groupe U.M.P.P.A.

La parole est donc à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je voudrais faire des explications de vote sur les vœux n^{os} 67 et suivants.

Sur le vœu n° 67, comme il a d'ailleurs été justement observé par M. MARTINS, quand j'ai accepté de rapporter les travaux de cette mission, je ne pensais pas que le résultat de six mois de travail pouvait déboucher ainsi sur des vœux au sens plein du terme, sur lesquels, après quelques généralités sur la situation très difficile des jeunes, le Conseil décide de demander au Maire d'interpeller avec solennité, gravité ou tout autre adjectif, l'un ou l'autre des acteurs de la politique de l'emploi.

Nous sommes convaincus que la Ville a des leviers d'intervention et qu'elle doit les utiliser à plein.

Vous dites que les 23 propositions sont extrêmement concrètes, en fait, il n'y a pas une proposition qui soit chiffrée, avec des objectifs, des indicateurs et des euros en face, ce n'est pas la définition que je donne d'une proposition concrète.

Nous proposons par exemple que la Ville se fixe l'objectif, durant la mandature, qu'il n'y ait plus aucun jeune à Paris en situation d'absence de maîtrise des compétences de base, d'illettrisme, ou de difficultés d'accès à la langue française. Les auditions ont montré qu'il s'agissait d'un problème crucial. Les auditions ont montré à quel point les formations étaient à la fois difficiles à organiser pour des jeunes qui sont si loin de l'emploi et étaient si lacunaires à Paris, d'ailleurs comme dans le reste de la France. Je pense que la Ville s'honorerait, ferait œuvre vraiment utile si elle faisait en sorte que le besoin de formation pour ces jeunes soit satisfait.

Sur le vœu n° 68, même commentaire, il s'agit de robinets d'eau tiède, de non-propositions, d'interpellations.

Nous, nous proposons par exemple que la Ville s'engage, prenne les devants pour créer une école de la deuxième chance, une école destinée aux bacheliers professionnels qui se destinent à la création d'entreprises.

(Rires dans l'hémicycle).

Chacun sait qu'il s'agit...

Je ne vois pas en quoi c'est comique.

Une école pour les bacheliers professionnels qui veulent créer leur entreprise, non, cela n'existe pas.

Nous souhaitons que la Ville s'engage à soutenir les projets de mobilité des jeunes et qu'elle devienne un militant actif de l'alternance, en faisant...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Il vous reste dix secondes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - ... en faisant de l'hébergement des jeunes apprentis une priorité de la politique du logement. Nous voulons aussi que la Ville de Paris greffe sur les contrats aidés qu'elle offre actuellement aux jeunes un module...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Veuillez m'excuser, Madame CARRÈRE-GÉE, mais vous avez là dépassé vos 2 minutes 30, et il ne s'agit pas de reprendre le débat : il s'agit d'une explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, je voudrais faire des propositions comme les vœux n'en contiennent pas !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Non ! Vous aviez le temps...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - ... des modules de formation en alternance pour que les jeunes disposent à la fin de ces contrats, non seulement d'un travail, mais d'une qualification.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je suis désolée ! Votre temps d'explication de vote est dépassé. Nous allons donc passer au vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Pour toutes ces raisons, nous ne participerons pas au vote sur l'ensemble de ces vœux.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Nous avons cinq vœux que je propose de soumettre au vote avec un avis favorable de l'Exécutif à chaque fois.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 140).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 141).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 142).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 143).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 144).

Je vous remercie.

2010, DVD 193 - Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement de la place de la République (3e, 10e, 11e). Approbation des modalités de la concertation liées à ce projet.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 193 relatif à l'approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement de la place de la République (3e, 10e, 11e). Approbation des modalités de la concertation liées à ce projet, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé les amendements n°s 113 et 114.

(*M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Anne LE STRAT au fauteuil de la présidence*).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien, je donne la parole à Mme la Présidente Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je vais présenter le vœu n° 113.

C'est un vœu qui complète le projet de délibération sur les objectifs globaux d'aménagement de la place de la République et qui précise un certain nombre de points sur lesquels nous souhaiterions amender le programme pour réaffirmer le symbole républicain et revaloriser le patrimoine historique, et transformer ce qui est pour l'heure un carrefour en véritable place urbaine.

Pour aussi réduire la circulation motorisée au profit des circulations douces et des transports en commun, pour renforcer l'attractivité de la place et dessiner un lieu de rassemblement métropolitain en créant, comme l'a dit le Maire d'ailleurs hier, un lieu de respiration à l'échelle des quartiers, un lieu de solidarité, de rassemblement festif et culturel non marchand pour toutes les générations et enfin faire que, sur cette place, soient renforcées la biodiversité et la place de la végétation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Formidable !

La parole est à M. le Maire du 3e arrondissement.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - J'ai combien de temps ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - 5 minutes !

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Ah, quand même ! Je prendrai moins que cela.

Dans ce projet de délibération, je voudrais tout d'abord remercier Mme l'adjointe au Maire, Annick LEPETIT, pour souligner la manière dont a été menée cette opération de requalification de la place de la République depuis le début, souligner la qualité de la concertation qui a permis d'élaborer le cahier des charges pour ce grand projet qui nous tient à coeur.

Dans cette démarche, je crois que le slogan de démocratie locale participative a pris tout son sens.

Je voudrais aussi souligner la qualité d'écoute depuis que le Cabinet TVK a été choisi, sa qualité d'écoute pour la suite de la mise au point de ce projet.

Enfin, me réjouir que les recommandations qui ont été faites à l'issue du choix du lauréat aient été prises en compte. Particulièrement, naturellement, en tant que maire du 3e arrondissement, je me réjouis que les recommandations que j'avais faites - et je n'en citerai que deux - ont été prises très largement en compte dans le projet, c'est-à-dire, d'une part, d'abord, le doublement de la largeur du trottoir, côté sud, côté 3e arrondissement, où il y a les habitants, les commerces, qui verra donc une superbe promenade, je dirais même une très belle esplanade.

Souligner aussi que l'étude des traverses, puisque la circulation sera côté 3e arrondissement... On a fait un certain nombre de recommandations qui ont été d'ailleurs reprises unanimement, afin que ces traverses soient sécurisées au maximum, de manière que le passage des personnes, et je pense en particulier aux personnes en situation de handicap, de la place vers le Sud et du Sud vers la place, ait été pris en compte.

Je l'ai dit, les modalités de la concertation ont été exemplaires et dans cette continuité, il nous est donc demandé aujourd'hui d'approuver les modalités afin de poursuivre cette démarche. Faire participer tous les acteurs de la ville, les habitants, les commerçants, les associations, les conseils de quartier, prouve, s'il en était besoin, que ce projet sera un projet qui aura été élaboré aussi avec l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes.

Voilà, je vais m'arrêter là pour dire tout simplement que ce projet magnifique, je crois qu'on peut le dire, va un peu révolutionner, puisqu'on parle de République, ce coin de Paris et qu'enfin la République retrouve toute sa grandeur et soit fidèle à ses valeurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme TISSOT, pour 5 minutes.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, je ne pourrai pas m'empêcher de faire un commentaire désagréable sur ce projet de délibération.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je voudrais quand même rappeler que la Municipalité s'était quand même vantée d'avoir mené une concertation sans précédent pour la définition du programme d'aménagement en amont du choix du jury et que le projet définitif a été arrêté par le Maire de Paris.

Dans ces conditions, je me pose tout simplement la question : pourquoi relancer une nouvelle concertation ? Est-ce pour calmer les inquiétudes des riverains que, par ailleurs, nous n'avons cessé de dénoncer ? Inquiétudes confirmées lors de la réunion du 18 mai dernier, au cours de laquelle, après la présentation du projet, plus de 40 questions ont été posées sans qu'aucune réponse ne leur ait été donnée.

Est-ce cela, d'ailleurs, Madame LEPETIT, ce que vous appelez concertation ?

Les vœux déposés sur ce projet de délibération par les partenaires de la majorité municipale tendent à prouver que les inquiétudes demeurent, tant sur les modalités de la concertation que sur le projet lui-même : report de circulation et de stationnement dans les quartiers adjacents, nécessaire réorganisation des voies qui débouchent sur la place, enfin, sécurisation des piétons, notamment au regard des voies cyclables.

La liste est longue.

Je rappellerai que le souhait que les élus du groupe U.M.P. avaient exprimé, à savoir que ce projet ambitieux d'aménagement de la place de la République puisse faire l'objet d'une expérimentation, afin de réaliser un véritable bilan de l'opération telle qu'elle est prévue, en termes de flux de circulation, aussi bien automobiles, vélos, taxis, piétons, bus. Il s'agit là d'une revendication qui nous paraît tout à fait légitime et qui devrait d'ailleurs être généralisée pour tout projet d'aménagement urbain aussi important et coûteux.

Cette expérimentation, Madame LEPETIT, pourrait d'ailleurs très bien être mise au service de votre recherche de plus de concertation.

Vous comprendrez dans ces conditions que, sans la prise en compte de cette demande, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame TISSOT.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

La place de la République, depuis sa création en 1862 par Napoléon III, elle s'appelait alors la "place du Château d'eau", a une position éminemment stratégique dans Paris et constitue un véritable carrefour essentiel de la Capitale.

Aujourd'hui, vous nous soumettez un nouveau projet de délibération sur l'aménagement de cette place emblématique de Paris et je souhaite orienter mon propos sur les fortes répercussions en termes de circulation et de déplacements que votre projet pose pour le Centre et le Nord-Est de Paris.

En effet, en tant qu'élue d'un arrondissement limitrophe de la place, le 9^e arrondissement, je me sens quelque peu concernée par les conséquences que cet aménagement aura inévitablement sur la circulation et les déplacements dans l'arrondissement. Cette inquiétude s'explique par le fait que j'ai pu mesurer, depuis votre aménagement du boulevard de Magenta, les conséquences négatives sur la circulation rue La Fayette et carrefour Cadet, des artères sans cesse embouteillées jusque tard dans la soirée.

Cet aménagement de la République nous concerne tous, pas simplement les élus et les habitants des 3^e, 10^e et 11^e arrondissements. Au total, ce sont 9 arrondissements sur les 20 que compte la Capitale qui seront directement impactés par votre projet : les 2^e, 3^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Je m'étonne alors que vous ayez décidé de la physionomie de la future place sans tenir la moindre réunion de concertation dans ces arrondissements.

Il est primordial, en effet, de gérer efficacement les flux d'axes de circulation majeurs, allant de l'Opéra Garnier à l'Ouest aux Halles au Sud, à Barbès au Nord et à Nation et Bastille à l'Est, tout en respectant la qualité de vie des riverains et leur environnement.

Pour revenir sur le fond de ce projet de délibération, je m'étonne de l'absence d'information sur trois points : l'évaluation des répercussions sur l'ensemble des 9 arrondissements, la mise en double sens de circulation des grands boulevards et le coût global de l'opération.

D'abord, l'évaluation.

Je souhaiterais savoir si vous avez estimé les conséquences de l'aménagement prévu pour le Centre et le Nord-est de Paris et comment vous comptez assurer la fluidité de la circulation.

Il m'apparaît, en effet, plus que nécessaire de présenter à la population des études de circulation claires et précises, sur les perspectives de circulation à grande échelle, en employant les moyens techniques mis à la disposition de vos services.

Evidemment, c'est moins idyllique que les visuels colorés d'une place piétonne verte et sans voiture, que vous avez présentés jusqu'à maintenant, mais ces outils de simulation dynamique, prenant en compte les aménagements de voirie, les cycles des feux tricolores, les flux de véhicules, la fréquence des transports en commun devraient nous permettre de visualiser les points durs et les difficultés de déplacement que nous pourrions rencontrer à l'avenir, une fois l'aménagement terminé.

Sans cette modélisation, nous serons incapables d'évaluer les répercussions de l'aménagement de la place sur son environnement.

Deuxièmement, la mise en double sens de circulation des grands boulevards : elle devient l'Arlésienne ! C'est une mesure sur laquelle le Maire de Paris, alors candidat en 2008, pendant la dernière campagne municipale, s'était engagé et qui ne figure pas dans ce projet de délibération, alors qu'elle aurait un impact positif sur le fonctionnement de la place et sur le projet présenté. C'est une proposition que nous soutenons depuis des années parce que c'est une mesure de bon sens, tout simplement. L'axe République-Opéra est aujourd'hui une autoroute urbaine, pénalisante pour la vie culturelle et le développement économique des quartiers environnants.

Je terminerai, enfin, mon propos sur le coût de l'opération.

Là encore, je m'interroge sur le montant très élevé, sans vraiment comprendre ce que représente la somme de 17,5 millions d'euros pour le contribuable parisien. Votre justification dans l'exposé des motifs manque de clarté. Cette somme prend-elle en compte le montant des études déjà accomplies et celles restant à réaliser ? Quelle est, enfin, la qualité des matériaux que vous pensez utiliser pour le réaménagement de la place ?

Autant de questions importantes qui appellent des réponses, même à ce stade du projet.

Monsieur le Maire, oui, le réaménagement de la place de la République est nécessaire mais est-il bien raisonnable de traiter cette place comme un espace coupé du monde, sans évaluer les répercussions importantes sur les autres arrondissements de Paris ? L'importance des sommes engagées doit garantir à l'ensemble de nos concitoyens un projet d'avenir moderne et aéré, un aménagement de qualité pour l'ensemble des usagers de l'espace public.

Dans l'état actuel des choses, sans évaluation de l'impact du projet sur les déplacements et sans réponse de votre part sur l'argent public engagé, je ne peux me prononcer favorablement sur ce projet de délibération, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE, pour cinq minutes.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Deux ! Merci, Monsieur le Maire.

Je veux simplement vous dire la joie qui est la mienne de pouvoir m'exprimer sur ce projet de délibération. Pourquoi ?

Parce qu'enfin, cette place aura une fonction sociale et culturelle évidente. C'est la réalisation d'un rêve d'une parisienne amoureuse de sa ville, voir cette place ne plus être un sens giratoire mais un espace rendu à la vie, rendu aux citoyens, aux visiteurs, il me tarde de voir les enfants et les familles, les étudiants, les plus anciens, jouer, écouter de la musique, regarder un spectacle ou même ne rien faire simplement, être là un livre à la main et juste profiter de ces instants de bonheur partagés.

Pour en arriver à ces résultats, il nous faudra concerter évidemment, et c'est le sens du projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui.

Alors j'entends ici et là et avant même que la concertation ne soit mise en place, qu'elle n'a pas lieu, qu'elle n'aura pas lieu, que l'on ne prendra rien en compte, etc.

Pour tous ceux qui étaient présents à la première réunion qui s'est tenue Salle Olympe de Gouges et qui ont pu en toute liberté poser leurs questions, ils ont pu constater d'où venaient les invectives réactionnaires et organisées.

En fait, cette petite équipe en campagne attaque le projet qui a été choisi, mais c'est simplement une pure opposition de forme. Un autre projet aurait été choisi, les arguments auraient été retournés. La réalité, c'est le conservatisme de tous ceux qui ne veulent surtout pas que cela change, mais qui ne veulent pas le dire. Ce problème n'est pas nouveau et quand la place Léon-Blum a été requalifiée, c'étaient déjà les mêmes arguments tenus par les mêmes personnes. La place a été refaite avec succès, et donne satisfaction à tous.

Le vrai problème qui avait été évoqué lors de cette réunion à Olympe de Gouges, je voudrais vraiment simplement m'en faire l'écho parce que c'est un vrai problème, c'est l'inquiétude des commerçants qui craignent, à juste titre, de voir leur commercialité diminuer.

Il faudra simplement leur dire qu'il n'en sera rien, et c'est ce message que je voudrais transmettre à celles et ceux qui, en tant que commerçants, font aussi vivre ce quartier.

Ils n'ont absolument rien à craindre, bien au contraire. Je sais qu'ils seront entendus dans leurs demandes, dans les différentes instances de concertation qui vont être mises en place.

Effectivement, je voudrais aussi saluer le travail réalisé par Annick LEPETIT.

Pour conclure, quelques mots, vive la République ! Sociale, cela va sans dire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je redonne la parole à Mme FOURNIER qui, impressionnée par l'Assemblée, a oublié son deuxième amendement.

Allez-y.

Mme Danielle FOURNIER. - Je n'ai rien oublié du tout, mais d'habitude on donne la parole pour chaque vœu ou amendement. Et ce ne sont pas des vœux, mais deux amendements.

Je fais vite, certainement.

Ce deuxième amendement porte sur la concertation et la participation des habitants des élus, des associations, des habitants, de tous ceux qui sont concernés.

Et donc, l'amendement qu'il est proposé d'ajouter au projet de délibération concerne les diverses modalités de la concertation.

Tout d'abord, la création d'un Comité permanent de concertation, qui regroupe certes les maires d'arrondissements limitrophes, mais aussi les représentants des conseils de quartier, les associations locales et d'usagers de l'espace public, qui peuvent donc participer à ce Comité de concertation.

Ensuite, évidemment, il faut concerter mais aussi annoncer et donc, une série de réunions publiques, de concertations dûment annoncées associant tous les acteurs que je viens de nommer.

Pour compléter ce dispositif, l'organisation d'ateliers thématiques ouverts à tous.

Pour favoriser aussi la compréhension de l'ensemble du projet, une exposition sur la place elle-même, et dans les mairies d'arrondissement, pour présenter l'ensemble des projets soumis à l'examen du Jury.

La mise à disposition du public, à l'occasion de l'exposition que je viens rapidement de mentionner, d'un registre pour recevoir les contributions et les remarques des visiteurs.

Enfin, la possibilité de laisser les observations des uns et des autres sur le site Internet de la Ville de Paris.

Voilà les compléments que je voulais apporter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci pour ces compléments extrêmement clairs.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'a très bien dit Pierre AIDENBAUM, le maire du 3e, ce projet de délibération nous est proposé pour approuver la concertation. C'est en fait un projet de délibération juridique.

Je rappelle que la délibération qui détaillait les grands objectifs et le programme de concours a été votée par notre Conseil, en juillet 2009.

Je citais Pierre AIDENBAUM, j'en profite pour le remercier ainsi que le maire du 10e, Rémi FERAUD, et le maire du 11e, Patrick BLOCHE, pour leur implication dans ce projet que nous portons maintenant depuis plusieurs mois ensemble. Je voulais également remercier les autres intervenants, peut-être répondre à Mme TISSOT, qui, étant membre du Jury, a choisi l'équipe TVK pour travailler sur cette future place de la République. Elle sait combien nous avons débattu entre nous, longuement, avant que le choix du Jury ne se fasse, mais, effectivement, ce choix a été précédé d'une première étape de la concertation, qui était un peu un appel à idées, et où les habitants, nombreux, ont été sollicités. Ils ont d'ailleurs répondu par d'impressionnantes contributions, que ce soit localement, dans le cadre des conseils de quartier, avec l'aide des mairies d'arrondissement, mais aussi de façon plus parisienne si je puis dire, puisque les autres arrondissements, les autres Parisiens, tout le monde était convié à cette première étape de la concertation.

Alors, j'entends bien, Madame TISSOT, que ce n'est pas le choix que vous aviez fait, vous personnellement, et chacun est libre du choix qu'il fait au sein d'un Jury. Mais il est logique, normal, que lorsqu'il y a eu concertation, lorsqu'il y a délibération du Jury, c'est le Maire de Paris, in fine, qui décide, et d'ailleurs c'est le cas pour nombre de projets. Après concertation, c'est le Maire qui décide, et tant mieux parce que sinon, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui en 2010, et tout ce qui a été fait ces dernières années à Paris.

Plus globalement, je voudrais répondre au premier amendement qui a été proposé par Danielle FOURNIER, l'amendement 113, qui propose de réduire la circulation motorisée au profit des circulations douces. Je pense que notre objectif principal, et je sais que vous le partagez, est de transformer ce carrefour routier, aujourd'hui, en une véritable place urbaine, demain. Et cela ne fait pas débat entre nous, je pense. Le projet choisi est en parfaite cohérence avec cet objectif. Et donc, pour ma part, je préfère parler d'un meilleur partage de l'espace public qui me paraît plus respectueux des différents modes de déplacement.

Par ailleurs, vous souhaitez inscrire la continuité cyclable avec le canal Saint-Martin, c'est vrai que ce n'est pas le périmètre du projet en tant que tel, c'est pourquoi je ne peux pas retenir votre amendement. En revanche, je partage votre préoccupation et je m'engage à ce que nous regardions cet aspect. D'ailleurs, les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements ont déjà commencé à y travailler.

Enfin, vous demandez que le projet préserve la possibilité du passage du tramway des gares. J'ai envie de répondre que ce projet n'empêche pas spécifiquement le passage d'un futur tramway des gares. Vous souhaitez également un objectif sur la biodiversité. Je vais juste, sans être trop longue, rappeler le programme du concours, qui est cité d'ailleurs dans le programme que nous avons voté : le réaménagement doit être l'occasion de renouveler et d'embellir la présence du végétal sur la place. Il s'agira de renforcer et de valoriser la présence des arbres. Je rappelle que le projet retenu prévoit d'augmenter de 30 % le nombre d'arbres sur la place.

Je dirai quand même un mot, même si ce n'est pas l'objet de notre projet de délibération sur les demandes de l'opposition, à savoir l'expérimentation voiture. Je dis voiture, mais c'est vrai, je reconnais, Madame TISSOT, que vous avez dit : l'expérimentation pour toutes les circulations. Là, il y a une évolution parce que jusqu'à présent, et cela a été dit d'ailleurs par Mme BURKLI, ce qui préoccupait fortement l'opposition et qui demande une expérimentation, c'est par rapport au flux des voitures : c'est une expérimentation in vivo.

L'engagement que je peux vous donner, c'est que vous aurez toutes les études en matière de circulation, pas seulement des voitures, des études macro, mais aussi plus finement des études micro sur le périmètre de la place de la République d'ici mi-juillet.

Alors, l'étude macro est prête mais nous souhaitons présenter l'ensemble, pour qu'il n'y ait pas à nouveau de procès d'intention sur notre volonté de rendre bien évidemment ces études totalement transparentes.

Concernant la concertation, j'ai parlé de la première étape, je veux dire un mot sur la deuxième. D'ailleurs, je veux répondre aussi à Mme FOURNIER qui souhaitait que nous puissions avoir une concertation permanente. J'ai envie de dire qu'elle est quasi permanente, puisqu'en ce moment même, en tout cas tout au long du mois de juin, se déroulent des ateliers thématiques.

Je vais même être précise, il y en a un le 10 juin, qui se déroule à la mairie du 3e arrondissement, accueilli par Pierre AIDENBAUM et son équipe, dont le thème concerne le piéton. Evidemment, il s'agit des trottoirs, des passages piétons, de la circulation des personnes à mobilité réduite.

Le 17 juin, il y a un atelier qui se déroulera à la mairie du 11e arrondissement, qui concerne davantage les vélos, les pistes cyclables, l'espace partagé, le stationnement, etc. Je n'y reviens pas parce que nous avons parlé longuement du vélo ce matin.

Enfin, le 24 juin, un troisième atelier, cette fois-ci en mairie du 10e arrondissement, qui concerne les transports en commun et tout ce qui touche à l'intermodalité.

Donc, bien évidemment, j'invite toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à venir à ces ateliers pour faire des propositions, parce que c'est vrai que les réunions publiques sont davantage axées sur l'information des habitants, sur un échange, sur un débat. Mais les véritables concertations, c'est-à-dire celles où nous pouvons travailler sur des propositions émanant de celles et ceux qui souhaitent en faire, se passent davantage en ateliers. Bien sûr, nous aurons d'autres réunions publiques.

Enfin, la mise en double sens des grands boulevards, c'est une étude que nous faisons en parallèle, bien évidemment. Nous l'avons déjà dit, le projet de l'équipe TVK permet la mise en double sens des grands boulevards.

C'est vrai, vous avez raison Madame BURKLI, cela fait de longues années que l'on en parle, qu'il y a des études. Vous connaissez la volonté du Maire de Paris et la future place de la République permet le double sens des grands boulevards, mais là aussi cela fait partie des études de circulation que nous sommes en train de mener.

Enfin, je réponds sur le budget qui est alloué pour cette future place de la République. Vous avez donné le chiffre. C'est un chiffre global. C'est une somme qui correspond à d'autres aménagements de même envergure, dans d'autres villes de France ou dans d'autres capitales européennes.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci Madame.

Nous allons donc passer aux opérations de vote.

Je mets aux voix l'amendement n° 113...

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Il faut demander le retrait d'abord.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous le maintenez ?

Mme Danielle FOURNIER. - Non, nous allons retirer les amendements n° 113 et n° 114, vu les engagements pris sur la continuité cyclable, les assurances sur le tramway des gares, l'augmentation du nombre d'arbres sur la place de la République, les ateliers participatifs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Les amendements n° 113 et n° 114 sont retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 193).

2010, DVD 50 - Lancement de 2 consultations pour l'attribution de deux marchés d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination. Signature des marchés correspondants (2 lots géographiques). Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche concernant le lancement d'une consultation relative aux marchés d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 50 relatif au lancement de 2 consultations pour l'attribution de deux marchés d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 115 dans le fascicule.

La parole est au Président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu est un vœu relatif au marché d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination.

Nous avons eu l'occasion de revenir à plusieurs reprises dans ce Conseil de Paris sur les problèmes relatifs aux boîtes réseau sous trottoir, qui lorsqu'elles dysfonctionnent constituent de véritables cocottes minute, explosent parfois comme le 23 avril 2009 dernier, porte Montmartre - heureusement cela s'est produit la nuit et n'a pas causé d'accident -, mais cela aurait pu être très grave.

Encore tout récemment, en janvier 2010, une boîte réseau sous trottoir, qui était dédiée à l'éclairage public, a entraîné, par son dysfonctionnement, la mort d'un chien, d'ailleurs son propriétaire a porté plainte suite à cet événement.

Il s'agit, à l'occasion de ce marché que nous allons passer, de faire en sorte que l'appel d'offres, relatif au marché d'assistance technique de la Ville de Paris sur l'éclairage public, intègre des critères de sécurisation des boîtiers sous trottoir, afin que ces événements, puisqu'il s'agit d'événements répétés, ne se reproduisent pas.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis favorable et suis naturellement sensible aux préoccupations de Ian BROSSAT.

Je sais qu'il s'est d'ailleurs mobilisé à mes côtés pour demander à ERDF de supprimer les boîtes de réseau électrique qui sont de sa responsabilité et qui présentent des risques d'explosion. ERDF s'y est engagé et toutes les boîtes diphasées seront supprimées d'ici 2011.

En ce qui concerne les boîtes sous trottoir, elles servent à raccorder les candélabres. Certaines appartiennent à ERDF, d'autres à la Ville. Elles ont toutes fait l'objet d'une vérification, puisque nous avons passé un marché avec Citélum qui impose un contrôle de chacune de ces boîtes tous les trois ans.

Nous sommes bien évidemment soucieux de maîtriser les risques des boîtes sous trottoir, dont certaines appartiennent bien sûr à ERDF et d'autres à la Ville, et nous allons augmenter la fréquence des vérifications, en remplaçant bien sûr les boîtes vétustes.

Nous allons aussi supprimer systématiquement ces boîtes pour tout nouveau projet. Lorsqu'une rue, par exemple, est réaménagée, l'éclairage modernisé, ces boîtes sous trottoir sont remplacées par des coffrets sur les façades d'immeubles.

Donc, ce travail de sécurisation est pleinement engagé. Il faut que vous sachiez, et j'en termine là Monsieur le Maire, que le marché que nous avons lancé fin 2009, qui est un marché à performance énergétique, sera attribué en 2011.

Nous lançons deux autres marchés d'assistance technique, qui font l'objet justement de ce projet de délibération. Ils prendront pleinement en compte ce souci largement partagé, j'imagine, par tout notre Conseil.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 157).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 50).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la plantation d'un "arbre de la laïcité".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 116 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la plantation d'un "arbre de la laïcité". Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun se plaît à le reconnaître, la laïcité est un des fondements de notre République ; c'est un axe fort de notre vivre ensemble, chacun, également, ne manque jamais une occasion de le souligner. Pourtant, il ne passe pas de semaine, et je vous renvoie aux considérants du vœu, où elle n'est pas en but à des attaques ouvertes ou souterraines.

Ce vœu propose de saisir l'opportunité du 50e anniversaire du "Serment de Vincennes", où 350.000 personnes qui représentaient 11 millions de pétitionnaires, se rassemblèrent pour manifester leur soutien à l'école de la République, pour, par un geste symbolique, rappeler l'attachement de notre Ville, la Ville de Paris, à la laïcité.

A la suite d'un collectif qui s'est créé autour de cette idée, nous suggérons donc de planter un "arbre de la laïcité". Cette plantation pourrait avoir lieu en décembre 2010, au moment de l'anniversaire de la publication d'une loi fondatrice, s'il en est : la loi de 1905.

Et si des collègues parisiens participaient à cette manifestation, comme cela a été fait, me le rappelait Mme CHRISTIENNE, lors du Bicentenaire au collègue Henri IV, nous n'y verrions, bien évidemment, aucun inconvénient.

Nous ne verrions aucun inconvénient non plus si cet arbre était un cerisier, rappelant "le temps" du même nom.

En tout cas, quelle que soit la décision, nous sommes disponibles pour en parler.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'est un très bon vœu qui vient de nous être présenté par Marinette BACHE.

Je sais que ma collègue Colombe BROSSEL, adjointe aux affaires scolaires, y est très favorable.

Vu la rédaction du vœu, je pense qu'il devrait faire l'unanimité, car il est républicain.

D'ailleurs, je vous propose de le soumettre à la concertation que nous menons sur la future place de la République.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets le vœu aux voix, avec un avis favorable de l'adjointe compétente.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 158).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le Parc des Buttes de Chaumont.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le Parc des Buttes de Chaumont et dans l'ensemble des espaces verts parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 117 et n° 118 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", relatifs à l'adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le Parc des Buttes de Chaumont.

La parole est à Roger MADEC, mais il n'est pas là.

La parole est à M. CONTASSOT, mais il n'est pas là.

Pour leur répondre, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, mais comme elle n'a à répondre à personne...

(Discussion générale).

Vous voulez parler à la place de M. CONTASSOT ?

Mme Danielle FOURNIER. - Le vœu devait être retiré, donc je pense qu'on peut passer à la suite.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est parfait.

Les vœux sont retirés ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc on ne vote pas.

C'est formidable ! Avançons !

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de tables à langer dans les grands parcs publics.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 119 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la mise en place de tables à langer dans les grands parcs publics.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, une minute.

Mme Catherine BRUNO. - On va donc passer sous silence les déchets, mais on va parler un peu des couches de bébés.

La natalité est en hausse dans la capitale ; c'est l'encourageant constat que dresse le dernier recensement de l'I.N.S.E.E., qui fait état, pour 2009, de 31.063 bébés à Paris.

A cet égard, on trouve dans la plupart des établissements accueillant du public et de très jeunes enfants, tels les campus, hôtels, restaurants, musées, centres commerciaux, et j'en passe, des tables à langer, jusqu'à Paris plage qui propose ponctuellement des cabines petite enfance équipées.

Ce n'est pourtant pas le cas de la majorité des parcs parisiens, alors que les espaces verts municipaux recouvrent environ 20 % de la superficie totale de la ville.

Des expérimentations ont été menées au parc de la Villette, mais également à l'étranger, comme à Montréal, où les haltes familles dans les parcs publics disposent d'équipements pratiques pour les parents de nourrissons et de très jeunes enfants ; ces parcs sont identifiés par un logo "certifié qualité famille".

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire, que les grands parcs parisiens soient pareillement dotés de tables à langer dans les sanitaires en dur ou dans un local "nurserie" prévu à cet effet.

Les parcs pourvus de ces équipements seraient clairement recensés sur le site "www.paris.fr" et bénéficieraient d'une certification "accueil qualité famille", afin de permettre leur identification.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Le grand-père que je suis attend avec impatience la réponse de Mme GIBOUDEAUX... et qui fréquente les parcs.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis sensible à votre remarque et à votre implication en tant que grand-père.

Pour vous informer qu'il existe déjà quelques points "relais bébé" dans certains espaces verts parisiens : les Halles, le parc Villemin, le jardin de la Roquette, le square Jules-Verne, le parc de Bercy, le square René-le-Gall, le parc de Choisy, le parc des Buttes Chaumont, le square Emmanuel-Fleury et le Parc floral. Nous avons déjà ces installations qui existent.

Elles sont néanmoins fréquemment dégradées et leur maintenance nécessite la mise en œuvre de moyens importants, afin d'assurer le niveau d'hygiène requis.

La mise en place de ces tables à langer s'inscrit bien dans la démarche "qualité d'accueil" engagée par la Direction des espaces verts et de l'environnement dans le cadre de sa charte d'accueil des jardins et poursuivie aujourd'hui avec la labellisation "QualiParis".

Aussi, lors de l'élaboration de rénovations de nouveaux grands jardins parisiens, il sera étudié au cas par cas la création de tels équipements, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Avec les réserves que j'ai émises à la fois pour des raisons budgétaires et la nécessité aussi d'avoir le personnel pour entretenir ces espaces, j'émettrai un avis favorable à ce vœu. J'ajouterai qu'il est tout à fait possible de mettre la liste de ces espaces verts sur le site "www.paris.fr" et que le label, qui sera un label parisien, sera le label "QualiParis" qui vous sera proposé et qui englobe aussi une démarche qualité sur l'ensemble des équipements parisiens.

Avec toutes ces remarques, j'é mets un avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 159).

L'unanimité sur les enfants, les bébés, c'est formidable !

2010, DPE 40 - Lancement de marchés de fourniture de colonnes à verre aériennes et enterrées en 2 lots séparés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous revenons en arrière.

Je répète ce que l'on me dit...

Nous passons, en 4e commission, à l'examen du projet de délibération DPE 40 relatif au lancement de marchés de fourniture de colonnes à verre aériennes et enterrées en 2 lots séparés.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis nous informe que les 1.000 colonnes à verre aériennes parisiennes sont à bout de souffle et que les 14 et rares colonnes enterrées ne sont pas conformes aux normes Vigipirate.

Le renouvellement de la totalité de ce parc va donc permettre, d'une part, d'améliorer la qualité du paysage urbain et, d'autre part, de réduire les nuisances sonores pour les riverains.

Il est, en revanche, dommage, Monsieur le Maire, que vous n'ayez pas saisi cette opportunité pour engager un développement plus ambitieux des colonnes enterrées.

En effet, si nous pouvons nous accorder sur la diminution du nombre de colonnes aériennes, je m'étonne, au vu de l'augmentation constante du tri du verre à Paris par apport volontaire, que la diminution des colonnes aériennes ne soit pas compensée par une augmentation du nombre de réceptacles enterrés.

Or, seuls 40 de ces dispositifs sont prévus pour l'ensemble de la capitale, soit seulement 5 % du parc total, ce qui est assez incompréhensible au vu des avantages que présentent ces équipements en termes de réduction des nuisances et de diminution de l'encombrement de l'espace public.

Je regrette d'ailleurs que tous les arrondissements ne puissent bénéficier d'ici à 2014 de l'installation de ces nouvelles colonnes enterrées. Seuls sept arrondissements sont actuellement pourvus d'un réceptacle de ce type. Le 15e, par exemple, n'en possède pas. Aucun équipement de ce type n'y a encore été implanté, en dépit de nos demandes réitérées.

Or, plusieurs installations pourraient y être réalisées à l'occasion des travaux de voirie ou sur des lieux particulièrement appropriés. Nous disposons de huit emplacements actuellement identifiés place Violet, place Henri-Rollet, ou encore aux abords du square Saint-Lambert. Cette liste pourrait d'ailleurs être complétée par les opportunités qui se présentent dans le cadre d'importantes opérations d'aménagements programmées, que ce soit sur l'éco-Z.A.C. Boucicaut, à Lourmel-Eglise ou encore aux abords de la porte de Versailles.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, que les différents emplacements identifiés dans le 15e fassent l'objet d'un examen attentif de votre part et que, pour le coup, nos demandes ne soient pas enterrées.

Je reviens maintenant sur la question du renouvellement total du parc de colonnes. Nous avons donc là une opportunité intéressante pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, et je m'en réjouis. Or, comme il s'agit d'un nouveau mobilier, je m'étonne que la Commission du mobilier urbain n'ait pas été saisie de ce projet. Ce serait pourtant l'occasion de réveiller cette instance, qui ne s'est pas réunie depuis sa séance d'installation de mai 2009.

Enfin, un dernier point, alors que les pièces détachées des actuelles colonnes ne sont plus produites depuis le mois d'avril 2010, il est important que vous nous précisiez comment sera assurée la jonction avec le nouveau marché, les 800 nouvelles colonnes devant être implantées par tranches successives jusqu'en 2016, comment les actuelles colonnes seront-elles entretenues pendant cette période transitoire ?

Enfin, pour conclure, je souhaite, Monsieur le Maire, que la réalisation des futures colonnes à verre ne subisse pas les mêmes péripéties que pour le remplacement des 30.000 réceptacles de propreté dont le renouvellement est attendu depuis 2004.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame.

La parole, pour vous répondre, est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Chère collègue, votre intervention me donne l'occasion de revenir sur un dispositif que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans cette enceinte et de vous confirmer, bien volontiers, que nous avons obtenu des moyens budgétaires à l'échelle de cette mandature pour renouveler, mais surtout pour élargir l'implantation des colonnes à verre enterrées en privilégiant naturellement les nouveaux quartiers aménagés, d'une part, et d'autre part, les quartiers qui feront l'objet de réaménagements d'ensemble et d'envergure. En effet, l'installation de colonnes à verre enterrées implique naturellement d'intervenir sur le sous-sol, ce que nous ferons en priorité dans les quartiers en cours ou en voie de réaménagement.

Alors, le marché tel qu'il est prévu, nous avons veillé à ce qu'il privilégie à la fois l'esthétique et la valeur technique, chacun de ces critères représentant 40 % du total pour les critères de choix des marchés.

Naturellement, comme nous l'avons toujours fait, comme cela a été fait par exemple - je parle sous le contrôle d'Annick LEPETIT - pour l'implantation des sanisettes, c'est un travail qui sera fait en étroite concertation avec les mairies d'arrondissement, et c'est dans le cadre d'un échange qui nous est dorénavant assez familier sur ces dossiers, que nous pourrions acter ensemble les choix d'implantation.

Je voulais aussi vous rassurer sur un point dont vous m'aviez saisi en commission s'agissant de la saisine préalable de la Commission du mobilier urbain, qui se réunira d'ailleurs prochainement avant la fin du mois de juin, et qui sera le moment venu, dans le cadre de la procédure de marché et en lien avec la C.A.O., évidemment saisie des projets d'implantation de colonnes à verre enterrées.

Voilà rapidement les quelques éléments que je pouvais vous donner à ce moment et en vous confirmant que nous restons attentifs et vigilants à l'ensemble de vos souhaits.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 40).

2010, DPE 45 - Adaptation des horaires de travail des agents du bureau de la logistique de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 45 relatif à l'adaptation des horaires de travail des agents du bureau de la logistique de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, nous saluons la volonté de la Municipalité de réorganiser les services de la propreté, qui en ont parfois bien besoin.

Le dernier exemple en date concerne les plages horaires de travail du bureau de la logistique. Les agents avaient une plage horaire variable comprise entre 8 heures et 19 heures 30. Un syndicat en particulier se plaignait de cette formule qui ne comptabilisait le temps de travail qu'à partir de 8 heures alors que les agents arrivaient vers 7 heures 30 : c'est une bonne chose d'écouter les réclamations syndicales.

Cependant, il apparaît que dans d'autres services, si cette règle était appliquée, elle pourrait devenir une contrainte plus qu'elle n'apporterait d'améliorations, car tout le monde serait logé à la même enseigne. De nombreux agents trouvent des avantages dans ce système qui leur permet de faire des heures supplémentaires, notamment les agents opérationnels chargés des collectes lorsque leurs maîtrises ont besoin d'eux avant 8 heures. C'est pour eux la possibilité de gagner plus et cela constitue une source de motivation.

Les chefs d'équipes ont là un bon moyen d'améliorer l'efficacité du travail et cela participe à créer un bon état d'esprit au sein des équipes et du service.

Même si la Ville veut faire des économies, on ne peut pas faire l'économie de la motivation. Il est donc important de pouvoir laisser une certaine liberté d'organisation aux chefs d'équipes qui bénéficie aux agents. Leur motivation est nécessaire à la qualité du travail effectué et il se retrouvera dans la propreté de nos rues.

Je voudrais m'assurer que cette décision modificative de la Ville pour le service de la logistique n'annonce pas une généralisation qui serait finalement préjudiciable aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Rapidement, je veux rassurer Fabienne GASNIER en lui rappelant d'abord que l'adaptation des horaires de travail des agents, et des seuls agents de ce bureau de la logistique, service central de la DPE, a été faite à la demande des agents et a été validée par le C.T.P. de la DPE.

Je voudrais aussi vous rassurer sur un second point. En aucune façon cet aménagement, cette adaptation réalisée à la demande et en concertation avec les agents concernés, en aucune façon cet aménagement ne remet en cause la durée de travail car nous modifions l'amplitude de travail, les plages horaires sur lesquelles s'effectue le temps de service des agents mais nous n'allongeons pas la durée de leur mission.

Troisième élément, je rappelle que le recours aux heures supplémentaires s'inscrit naturellement, tel que vous l'avez défini, dans une démarche de motivation - je reprends votre formule - des agents, mais principalement, le recours aux heures supplémentaires ne peut se faire qu'avec l'accord du chef de service et pour des raisons qui le justifient : on ne fait pas des heures supplémentaires simplement pour faire plaisir aux agents mais parce qu'à un moment donné, la charge de travail le rend nécessaire.

Cet aménagement, pour nous résumer, est donc fait à la demande des agents concernés et a été validé par les instances paritaires concernées.

Deuxièmement, il n'allonge en rien leur durée de travail mais modifie les plages horaires de ce travail.

Troisièmement, cela n'enlève en rien la possibilité, en cas de nécessité de service, de faire des heures supplémentaires, mais les heures supplémentaires doivent d'abord répondre à des nécessités de service.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 45).

2010, DDATC 42 - Signature avec la RIVP d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'un patronage laïque, équipement public municipal polyvalent, au 72, avenue Félix Faure (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons maintenant en 5e commission, par l'examen du projet de délibération DDATC 42 relatif à la signature avec la R.I.V.P. d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'un patronage laïque, équipement public municipal polyvalent, au 72, avenue Félix Faure (15e).

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce n'est pas la première fois que nous évoquons dans notre Conseil le devenir du patronage laïque du 15e arrondissement, mais aujourd'hui c'est une grande étape qui est franchie vers la préservation de ce lieu de mémoire du 15e et de Paris.

Créés à la fin du 19e par des militants ouvriers et des instituteurs, les patronages laïques avaient pour objectif d'offrir des loisirs éducatifs aux enfants les plus modestes. Cet héritage doit être préservé. Aujourd'hui, le patronage est un lieu de convivialité ouvert aux associations et aux forces sociales.

Cette institution située rue Félix-Faure, dans le 15e arrondissement, a fait l'objet de la plus grande attention de la part de la Municipalité, et ce, dès son élection, et il y avait de quoi puisque l'ancienne municipalité du 15e arrondissement avait programmé la destruction du patronage laïque.

Et c'est uniquement grâce à l'élection de Bertrand DELANOË que cette institution a été sauvée à cette époque pas si lointaine, car il s'agit de 2001, et que beaucoup des élus qui soutenaient, à droite, cette politique du maire du 15e à l'époque sont toujours élus au Conseil de Paris et siègent à nos côtés.

Cette intervention est aussi pour moi l'occasion de saluer l'engagement d'Anne HIDALGO qui, en fonction de sa charge de l'urbanisme et de l'architecture, pour la préservation et la réhabilitation de ce lieu, a mis en place un dispositif, un comité de pilotage, pour accompagner ce projet de réaménagement, objet de ce projet de délibération.

Les locaux construits il y a près d'un siècle sont aujourd'hui particulièrement dégradés. Ce comité réunit des associations du 15e arrondissement et de Paris, les adjoints au Maire de Paris concernés et le maire du 15e ou son représentant, en l'occurrence sa représentante, Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Ce comité, qui s'est réuni à plusieurs reprises, a pour mission de définir le rôle et le programme du patronage laïque et sera associé tout au long des étapes de cette rénovation. A ce propos, on peut regretter que Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ait décidé de quitter ce comité en novembre 2009, je pense qu'il est souhaitable que dans ce comité la mairie du 15e continue à être représentée.

Compte tenu de la vétusté du bâtiment, il est apparu nécessaire de procéder à une reconstruction. Personne et notamment pas la mairie du 15e n'avait demandé la protection du bâtiment en lui-même dans le cadre du P.L.U. Ce qui est important, c'est le lieu de mémoire, ce n'est pas le bâtiment en tant que tel dans l'exemple que nous étudions ici. La Ville a également saisi cette occasion pour construire de nouveaux logements sociaux, conformément à ses engagements de mandature et pour combler le déficit dont souffre particulièrement le 15e dans ce domaine. On ne peut que se réjouir d'avoir réussi à implanter des logements sociaux sur cette parcelle qui font partie de la DLH 36.

Enfin, cette intervention est l'occasion pour moi de parler surtout de l'équipement public "Patronage laïque", un établissement unique dans son genre dans la Capitale, qui sera ouvert aux associations et aux habitants du quartier dans la tradition qui est la sienne.

Le projet de délibération porte sur le transfert de maîtrise d'ouvrage à la R.I.V.P., désignée par la Ville de Paris pour la construction des logements sociaux.

Et donc, il s'agit ici de réaliser un patronage laïque plus grand, plus confortable, accessible aux personnes à mobilité réduite avec une grande salle modulable, et des salles d'activité complémentaires.

Nous construirons ainsi un lieu qui pourra être considéré comme étant le patronage laïque du XXIe dont le 15e arrondissement et Paris plus largement ont besoin.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, 5 minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Je ne les prendrai pas, je viendrai en soutien à ce projet de délibération pour dire que le Patronage laïque est une institution unique à Paris. Et avec le vote de ce projet de délibération nous faisons franchir une étape tout à fait décisive à ce projet pour un nouveau Patronage laïque moderne adapté au XXIe siècle.

L'année dernière, le projet avait été lancé à l'initiative d'Anne HIDALGO et nous avons d'ailleurs également voté une subvention de 10.000 euros pour l'association qui le gère aujourd'hui, "Patronage Laïque du 15e - Maison pour tous".

Cette année, nous passons aux actes si je puis dire, puisque nous allons charger la R.I.V.P. de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de ce projet.

Comme l'a dit M. Claude DARGENT à juste titre, il s'agit bien de réaliser un patronage laïque et non pas de le réhabiliter. L'immeuble appartient à la Ville, il est aujourd'hui en mauvais état, et je pense qu'il a été décidé, à juste titre, de le démolir pour le reconstruire. Le projet tel que conçu dans sa mixité, c'est-à-dire un grand équipement municipal moderne avec une salle modulable et des salles d'activité et qui comprendra également 30 logements pour travailleurs, finalement il est voulu comme populaire et ceci est de nature à nous plaire. Je vois l'intérêt non démenti de notre collectivité pour ce projet, depuis 2001, grâce à l'action d'une majorité progressiste, nous l'avons sauvé.

Et quand je parle d'institution, bien sûr je me réfère à l'origine de ce Patronage laïque né en 1892, tourné vers les enfants des classes populaires qui étaient alors privés de loisirs.

Je terminerai mon propos en disant que la générosité du Patronage, l'ouverture aux autres, la diversité de ce qui s'y fait depuis plus d'un siècle, tout ceci constitue un esprit qu'il nous faut préserver, un esprit convivial, un esprit tout à fait particulier et je souhaite donc que le Patronage laïque de demain soit et demeure populaire, accessible à tous, ouvert à la vitalité démocratique associative, culturelle, syndicale et politique.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est au Président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il nous est demandé de délibérer sur la signature d'une convention avec la R.I.V.P. pour la réalisation du Patronage laïque au 72, avenue Félix-Faure dans le 15e.

Compte tenu de la vétusté du bâtiment, il a été décidé de procéder à une démolition-reconstruction. Ce projet de délibération vise à confier la maîtrise d'ouvrage unique à la R.I.V.P. afin de reconstruire cet équipement associatif polyvalent ainsi qu'un programme d'une trentaine de logements sociaux. L'association du Patronage laïque, rappelons-le, a été créée en 1892 par des militants ouvriers et des instituteurs afin de proposer des activités éducatives aux enfants des classes populaires. En 1908, le bâtiment a été construit sur un terrain prêté par la Ville qui en est devenue propriétaire.

Je tiens à souligner l'action remarquable du Patronage laïque dans le 15e arrondissement et l'attachement très fort des habitants du 15e à ce lieu et aux activités qui y sont organisées : ateliers ou cours artistiques et culturels. Il met ses locaux à la disposition des particuliers et des associations locales pour des réunions, des colloques, des forums, mais aussi pour des événements familiaux (mariages ou anniversaires) avec le souci de proposer des tarifs accessibles à tous.

Enfin, l'association propose, en partenariat avec des associations, des représentations de théâtre, des bals et quelques concerts.

C'est dire l'intérêt formidable que représente pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens le Patronage laïque, équipement de proximité et créateur de lien social, et notre groupe se félicite de la remise à neuf de ces bâtiments.

Nous exprimons enfin notre pleine satisfaction de la construction d'une trentaine de logements sociaux dans ce quartier, dans le droit fil des objectifs de notre majorité municipale. Nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Ce projet de délibération résume tout votre projet pour ce lieu de mémoire et d'histoire du 15e arrondissement. C'est-à-dire la démolition d'un bâtiment centenaire assortie de la réalisation d'un équipement public polyvalent, et d'un programme de logements sociaux.

Avouez que c'est un peu court pour ce futur Patronage laïque du XXIe siècle que vous avez annoncé.

Je serai moins lyrique que M. Claude DARGENT. A ce jour, rien dans les comptes rendus des réunions du comité de pilotage ne nous permet d'être éclairés sur les missions du Patronage laïque, sur sa programmation, sur son mode de gestion. Les comptes rendus des réunions se résument en général à 10 lignes portant essentiellement sur le relogement de l'actuel directeur et de l'association gestionnaire. A aucun moment nous n'entrevoyons une quelconque ambition pour ce que vous qualifiez d'équipement d'intérêt général unique dans la Capitale.

Ce que nous avons, en revanche, très vite compris, c'est votre décision de faire table rase de l'actuel Patronage laïque et de saisir cette opportunité pour faire une opération de logement sans prendre la peine d'engager avec le maire du 15e une vraie discussion de fond portant sur le potentiel qu'aurait pu présenter ce projet pour répondre aux besoins d'équipement nécessaires à nos 235.000 habitants. Cela d'autant que vous aviez ici la possibilité de retrouver une partie des surfaces que vous avez supprimées sur la Z.A.C. "Boucicaut", où je le rappelle, l'équipement associatif de 1.100 mètres carrés a disparu, et les 3.800 mètres carrés de l'équipement culturel ont été réduits à 750 mètres carrés, soit un cinquième du programme initial.

Je vais donc, Monsieur le Maire, rappeler les propositions que nous avons transmises à votre première adjointe, exprimées par des vœux en Conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris mais aussi lors des premiers comités de pilotage, jusqu'à ce qu'il nous soit signifié que nous n'étions pas les bienvenus dans cette instance où le maire du 15e est convié du bout des lèvres par voie d'avis.

Quelles sont nos demandes ?

Nous avons demandé communication des études réalisées par la Ville sur l'opportunité de démolir ou de réhabiliter le bâtiment.

Le choix qui nous est proposé ne s'imposait pas, plutôt que de détruire ce bâtiment centenaire, une rénovation-restructuration aurait pu être envisagée pour un moindre coût que celui annoncé et qui est déjà passé, hors logements, de 3,8 à 5 millions d'euros.

Nous avons demandé que les discussions sur le devenir du Patronage laïque associent l'ensemble des associations du 15e, ainsi que le conseil de quartier, et ne se limitent pas aux seules associations sélectionnées par le Maire de Paris.

Nous avons demandé que cet équipement, pour lequel nous souhaitons le maintien de la dénomination "Maison pour tous", puisse accueillir les répétitions pour les chorales, les formations musicales, les spectacles scolaires, que les habitants du 15e puissent y célébrer des événements familiaux, que soit examinée la possibilité d'y implanter une annexe de notre maison des associations qui est beaucoup trop excentrée, bref, que cet équipement réponde pleinement aux besoins qui s'expriment dans notre arrondissement.

Nous avons demandé que ce lieu soit destiné aux habitants du 15e. Notre arrondissement a besoin d'un nombre d'équipements en rapport avec la population de la huitième ville française.

La volonté de la Gauche de donner à ce bâtiment une dimension parisienne nous laisse penser que l'Exécutif a une arrière-pensée, cette stratégie a sans doute pour objectif d'éviter d'inscrire ce nouveau lieu à l'inventaire des équipements gérés par la mairie d'arrondissement, afin de le soustraire au 15e et de permettre au Maire de Paris de garder la main sur son fonctionnement.

A toutes ces questions posées lors d'un comité de pilotage en novembre 2009, Mme HIDALGO, a répondu "Vous aurez les réponses lors du passage en Conseil de Paris".

Vous comprendrez que dans ces conditions, je n'ai pas grand-chose à faire dans un comité de pilotage lorsqu'on me fait ce type de réponse.

Nous sommes en Conseil de Paris et nous n'avons ni étude patrimoniale, ni information claire sur le mode de gestion du futur équipement, ni prise en compte des demandes que nous avons formulées.

Dont acte !

Absence de dialogue avec la mairie du 15e, mainmise de la Maire centrale sur un équipement à vocation locale, jadis financé par les habitants du 15e : tout ceci augure mal du devenir de ce futur Patronage laïque du XXIe siècle. Une fois de plus, vous décidez à huis clos, vous organisez une consultation de façade pour, in fine, appliquer le passage en force.

Monsieur le Maire, dans l'attente d'une remise à plat du projet proposé pour le 72, avenue Félix-Faure, de l'ouverture d'un débat portant sur chacune des propositions que nous avons formulées et dans l'attente du lancement d'une véritable concertation avec la mairie du 15e, les associations locales et le conseil de quartier, sur chacune de nos propositions, en attendant, nous voterons contre le projet de délibération DDATC 42 et contre le projet de délibération DLH 36 qui, lui, a été inscrit en 8e Commission.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, le projet du Patronage laïque fera date. Et n'en déplaît à Mme de CLERMONT-TONNERRE, ce projet fera date non seulement pour la nouvelle page d'histoire qu'il va ouvrir mais aussi par la méthode exemplaire avec laquelle sa construction, sa reconstruction va être menée.

Le maire du 15e arrondissement est partout chez lui dans le 15e arrondissement, a fortiori au comité de pilotage d'un équipement emblématique de son arrondissement. Qui peut croire raisonnablement qu'il n'est convoqué que par voie d'avis ? Cela n'a évidemment pas de sens, il y a toute sa place et s'il en doutait, le voici rassuré !

Ce beau projet qui allie logements sociaux pour les jeunes et nouvelle histoire pour un bâtiment emblématique est à l'image de ce que construit notre Municipalité. Une municipalité qui est gérée par des managers publics qui tâchent de concilier des équipements pour satisfaire le plus de besoins de la population des arrondissements.

Alors, le Patronage laïque serait partie prenante de la mémoire du 15e ? Certes, mais c'est bien plus que cela. C'est un élément de la mémoire ouvrière de cette ville, de la mémoire de la laïcité de cette ville, voire de ce pays. C'est bien de cela dont il est question. Et c'est bien de cela dont il est question lors des comités de pilotage présidés par M. BLONDEL.

Il est bien question d'un équipement qui fera date et je suis persuadé que viendra bientôt la fin des polémiques, dès que ce comité de pilotage aura travaillé, aura continué d'étudier finement le budget, d'étudier finement l'allocation des locaux et des espaces.

La mairie du 15e ferait bien, me semble-t-il, de se raccrocher aux branches, tant qu'il en est encore temps, puisqu'au fond, nous exauçons son souhait : nous le détruisons, le patronage laïque ! C'était bien l'intention de l'ancienne mairie du 15e ! Et, si la nouvelle en avait d'autres, elle n'a pas pris soin de le signifier lors de la dernière modification du P.L.U.

Nous le détruisons mais nous, nous le reconstruisons pour le faire plus beau, plus grand, plus moderne, plus en phase avec le siècle qui s'ouvre.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDATC 42).

Vœu déposé par M. VAILLANT, Mmes PIGEON, EL KHOMRI, BOUYGUES, MM. GAREL et BROSSAT relatif aux nuisances sonores sur la Butte Montmartre, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 120 dans le fascicule, déposé par les groupes de la majorité municipale, relatif aux nuisances sonores sur la butte Montmartre.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci, Monsieur le Président.

Site touristique international, Montmartre accueille chaque année près de 10 millions de visiteurs. Cet accueil se fait dans une tradition festive, artistique, avec notamment les peintres et les musiciens montmartrois.

Pour autant, un problème de bruit, de nuisances sonores est inéluctablement généré dans ce contexte et des atteintes à la tranquillité et à la santé peuvent être observées.

Aussi, nous demandons au Préfet de police que ses services puissent travailler avec les conseillers de quartier pour trouver des solutions respectueuses de la tradition artistique et festive de Montmartre et de la tranquillité de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame PIGEON.

La parole, pour vous répondre, est à M. le Maire, Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, le balancement circonspect de ce vœu est digne du Conseil d'Etat et j'en félicite donc les auteurs.

Oui, il faut concilier, comme nous avons souvent l'occasion de le dire, la vocation festive et touristique de Paris avec le droit à la tranquillité des Parisiens. A Montmartre comme ailleurs, je ne doute pas que M. le Préfet de police dépêchera les services compétents à toutes les réunions de concertation dont l'organisation, me semble-t-il, incombe à la mairie d'arrondissement avec les instances de démocratie locale. D'ailleurs, je ne suis pas certain qu'il était nécessaire de faire adopter un vœu par le Conseil de Paris pour arriver à ce dialogue de bon sens.

Mais j'en accepte l'augure et donne un avis favorable, bien sûr, car je ne vois pas très bien qui pourrait être défavorable à une telle évidence.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 160).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de mise en place d'un Observatoire parisien de la laïcité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 121 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la demande de mise en place d'un Observatoire parisien de la laïcité.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Une minute pour la laïcité.

Est-ce que mon collègue Gilles ALAYRAC est là ?

Je voulais parler justement sous le regard de mon collègue parce que le vœu que je propose là est la continuité d'un vœu qui avait déjà été adopté il y a plus d'un an et demi, au sujet d'ailleurs d'une discussion, il faut le dire, vu qu'on est entre nous à cette heure, qui avait à cette époque divisé le groupe dans lequel j'étais et qui concernait notamment l'attitude de la Ville concernant les subventions que nous accordons à certaines crèches. Nous avions manifesté, ma collègue, Danielle SIMONNET et moi, une vive opposition. Des débats avaient eu lieu et, en quelque sorte, pour arriver à une solution, même si nous avons continué à voter contre, l'idée d'un Observatoire parisien de la laïcité avait été proposé pour que nous puissions aller plus loin dans tous ces débats.

Notre collègue Gilles ALAYRAC avait porté ce vœu et, depuis un an et demi, rien ne vient.

J'ai manifesté, on l'a vu hier, mon opposition aux écoles Diwan, au fait que, dans mon arrondissement, on élargit un collège, enfin, il y a nombre de sujets comme cela sur lesquels il est important que nous puissions avoir des éléments, un petit peu d'évaluation de la situation.

Aussi, hier, notre collègue et ami Sylvain GAREL réagissait vivement en disant : "Il y en a marre de ce sectarisme laïque !" Ce sont des mots, un oxymore qui, pour ma part, me choque beaucoup, je pense que la laïcité n'est pas un sectarisme mais plutôt l'inverse, elle permet d'éviter les sectarismes et le fait que l'espace public se fasse envahir par le religieux et le marchand.

(*M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence*).

Bref, il y a là beaucoup de chantiers que nous pourrions aborder. Nous souhaitons, si vous en êtes d'accord, que nous décidions qu'avant la fin de l'année 2010 - cela nous laisse quelque temps pour réfléchir -, se mette en place cet observatoire et qu'il soit un outil utile pour évaluer ce que nous faisons à Paris, la situation, et permettre que la laïcité, qui est au cœur de la République, soit bel et bien une réalité vivante au XXI^e siècle.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Au nom de Mme Yamina BENGUIGUI, je donne un avis favorable à ce vœu. La Ville de Paris en avait pris l'engagement. Nous allons donc réfléchir, avec le cabinet du Maire et les adjoints concernés, à la mise en place dès que possible de ce lieu de réflexion et d'échange sur un sujet essentiel à la vie démocratique et républicaine.

J'invite à voter ce vœu favorablement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 161).

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à la situation des travailleurs sans-papiers place de la Bastille.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 122 dans le fascicule, déposés par les groupes de la majorité municipale, relatif à la situation des travailleurs sans papiers place de la Bastille, plus précisément sur les marches de l'Opéra Bastille.

La parole est au président BROSSAT, pour une minute.

Remplacé par Mme la présidente SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, vous retirez la présidente.

(Rires dans l'hémicycle).

Mes chers collègues, comme vous le savez, suite à la grève qui dure depuis le 12 octobre, les 6.000 grévistes travailleurs sans-papiers occupent les marches de l'Opéra Bastille depuis l'issue de la manifestation du 27 mai dernier de défense des retraites, de l'emploi et des salaires.

Comme vous le savez, ces 6.000 travailleurs sans-papiers sont soutenus par les onze organisations syndicales et associatives, qui avaient été signataires de la lettre à François FILLON du 1er octobre 2009, pour demander la mise en place d'une circulaire qui définit enfin des critères objectifs de régularisation, qui puissent garantir l'égalité de traitement entre tous les salariés et qui soient applicables sur l'ensemble du territoire.

Comme vous le savez également, il y avait eu un travail initié par les organisations syndicales auprès d'employeurs et d'organisations patronales, qui avait abouti à l'élaboration d'un texte intitulé "Approche commune", qui permet de présenter les critères de régularisation correspondant à la situation réelle de ces travailleurs sans papiers, dont il serait nécessaire qu'enfin le Gouvernement cesse d'ignorer la réalité économique.

Il y a donc une mobilisation très forte qui vise à exiger un nouveau rendez-vous avec les Ministères du Travail et de l'Immigration afin d'aboutir enfin à l'élaboration de cette nouvelle circulaire.

Ce vœu, qui est présenté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le groupe "Les Verts", et dont on peut vraiment se féliciter de l'unité de l'ensemble de la majorité sur cette question, demande à ce que le Conseil de Paris émette le vœu que le Gouvernement prenne enfin en considération cette mobilisation historique et remarquable qui occupe la place de la Bastille, procède enfin à une ouverture de négociation qui devrait avoir lieu, normalement il y aura un nouveau rendez-vous, vendredi. C'est d'autant plus important.

Je vous appelle à voter ce vœu et j'en profite aussi pour solliciter le soutien de l'ensemble des collègues, par leur présence physique devant la place de la Bastille, pour les soutenir, et en même temps j'en profite pour solliciter l'ensemble des maires d'arrondissement, pour que des soutien matériels puissent continuer d'être apportés à l'ensemble de ces travailleurs sans-papiers.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, le soutien de la majorité municipale aux 6.000 travailleurs sans papiers en grève en Ile-de-France s'est manifesté à de multiples reprises, et tout dernièrement encore lors de l'évacuation, la semaine dernière, par la Préfecture de police des sans papiers qui occupaient les marches de l'Opéra Bastille depuis le 27 mai. Les conditions de cette évacuation restent encore à éclaircir.

Ces salariés qui occupent des secteurs important de l'économie, comme vous venez de le souligner, participent à la richesse du pays. Beaucoup travaillent depuis longtemps, et je peux témoigner de leurs difficultés à se loger et à vivre une vie familiale normale. Plusieurs d'entre eux vivent dans la rue. Nous accueillons certains de ces travailleurs dans les centres d'hébergement ou l'hiver dans les gymnases.

Les syndicats qui soutiennent ces travailleurs sans papiers sont actuellement en cours de négociation avec le Ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Le Maire de Paris a réitéré son soutien et son souhait que les syndicats, qui soutiennent ces travailleurs, soient à nouveau reçus rapidement, comme convenu par le cabinet d'Eric WOERTH, Ministre du Travail, afin d'aboutir à un accord sur des critères de régularisation clairs et identiques pour tous.

Je donne un avis favorable à ce vœu et vraiment nous témoignons de nouveau notre soutien aux travailleurs sans papiers de la place de la Bastille.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour l'organisation, le 5 décembre 2010, d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 123 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'organisation, le 5 décembre 2010, d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour une minute, s'il vous plaît. Soyez gentille de respecter le temps cette fois. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - La Mairie de Paris est engagée en faveur du droit de vote des résidents étrangers depuis la précédente mandature, lorsque nous avons créé, sous l'impulsion de Khédidja BOURCART, le premier Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires.

Pascale BOISTARD, elle-même, depuis cette nouvelle mandature a impulsé la création de ces conseils dans l'ensemble des arrondissements, puisqu'il n'y avait que le 20^e et le 19^e arrondissement qui avaient mis en place ces conseils-là.

A plusieurs reprises, notre Assemblée s'est prononcée en faveur du droit de vote. Depuis plusieurs années, nos mairies, Mairie de Paris et mairies d'arrondissement, soutiennent l'initiative de la votation citoyenne, qui est une votation symbolique en faveur du droit de vote des résidents étrangers non communautaires.

L'objet de ce vœu est de répondre au souhait du collectif votation citoyenne, que soit organisé dans les municipalités des référendums d'initiative locale en faveur du droit de vote.

A travers ce vœu que nous souhaitons proposer par ailleurs à l'ensemble de la majorité, nous souhaitons que le Conseil de Paris s'engage à mettre en place une consultation pour le dimanche 5 décembre 2010, comme cela se fera dans d'autres municipalités en France, une consultation par voie de référendum, à la fois ouverte à l'ensemble des habitants de Paris âgés de 18 ans et plus, mais en même temps qui puisse permettre la participation des résidents étrangers de Paris à ce référendum par l'élaboration d'une liste électorale additive constituée, accompagnée d'une campagne pour l'inscription sur cette liste.

Je pense que ces actions fortes permettraient d'interpeller de manière très conséquente le Gouvernement, pour qu'enfin nous avançons en France sur la citoyenneté de résidence et la reconnaissance, par le biais soit d'un référendum national soit l'adoption de loi par l'Assemblée nationale, le Sénat et donc le Congrès d'une révision de la Constitution, permettant enfin l'obtention du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, je voulais remercier Mme SIMONNET pour ce vœu, car effectivement il fait référence à un combat, que nous menons en commun avec le Maire de Paris depuis plusieurs années, l'obtention du droit de vote pour les étrangers non communautaires aux élections locales.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris, par la volonté de son Maire apporte soutien et aide logistique au collectif votation citoyenne, composé notamment par la Ligue des droits de l'homme, espace de démocratie participative, qui permet de faire voter toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet.

Année après année, votation après votation, le nombre de participants, s'exprimant en faveur de ce droit de vote, devient de plus en plus significatif. Aujourd'hui les associations et partenaires habituels de la votation citoyenne souhaitent passer un nouveau cap et faire de cette démarche participative un moment plus solennel et conforme au vote d'élections classiques avec un référendum.

Cette démarche nécessite une expertise juridique et une étude sur la faisabilité technique. C'est pourquoi je voulais vous proposer de retirer votre vœu et de réunir, au plus tard début septembre, un groupe d'étude de cette démarche, composé d'un représentant par groupe, pour examiner les différentes analyses qui auront été réalisées par les services compétents de la Ville de Paris.

Cela me semble important effectivement que l'on puisse, dès septembre, travailler dans le cadre de ce groupe d'étude que je viens de définir.

Voilà, Monsieur le Maire, les éléments que je souhaitais apporter.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Madame FOURNIER, je crois que vous avez une explication de vote ?

Mme Danielle FOURNIER. - L'indication est défavorable pour le vœu ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, tout à fait, c'est ce que j'ai compris.

Mme Danielle FOURNIER. - Je souhaitais dire que mon groupe va voter ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - S'il n'est pas retiré, Madame FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - ... va s'associer à Danielle SIMONNET et aux élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, tout simplement pour les raisons qui ont été données, c'est-à-dire la nécessité d'interpeller le Gouvernement de manière plus vigoureuse et, comme vous l'avez dit, de passer un nouveau cap avec ce référendum. Certes, ce référendum n'est pas sans poser des problèmes juridiques mais justement il faut s'y mettre tout de suite. Donc, le décider c'est se donner aussi des moyens de pouvoir le mettre en œuvre le plus rapidement possible.

C'est pour cela que nous le voterons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Afin que Mme FOURNIER puisse faire voter son groupe, maintenez-vous votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Comprenons-nous bien.

Sur ce sujet, nous ne souhaitons pas maintenir notre vœu, s'il y a un avis défavorable qui n'est pas motivé par un refus sur le principe que la Ville s'engage dans un référendum, mais par un besoin de précaution et d'étude juridique, si j'ai bien compris.

Je voudrais juste dire que je regrette à cette étape qu'il aurait été possible de faire un amendement oral au vœu et de proposer, ou même un vœu de l'Exécutif proposant, en gardant les considérants, qu'un groupe de travail se mette en place et étudie la possibilité juridique de mettre en place ce référendum.

Je tiens vraiment à signaler à mes chers collègues que je regrette qu'il n'y ait pas, ni amendement oral, ni vœu de l'Exécutif permettant de préciser cela.

Maintenant, entendons-nous bien, je préfère qu'on retire ce vœu et que la Ville puisse demander à la DAJ d'effectuer ce travail mais par contre, j'ai peur que le mois de septembre soit quand même trop tardif pour qu'un groupe se mette en place et étudie cela si nous souhaitons organiser un référendum en décembre.

Ce que je vous propose, c'est qu'on retire notre vœu, mais sachez qu'il sera représenté à ce moment-là au mois de juillet pour voir s'il y a une possibilité d'avancer ensemble sur ce sujet, puisque c'est le résultat qui compte pour nous : que la Ville s'engage concrètement dans le référendum.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous avez été claire, ne répétez pas plus avant, nous avons bien compris.

Mme TROSTIANSKY a été très claire ; vous allez donc retravailler ensemble pour une autre présentation en Conseil de Paris, une autre fois.

Le vœu est donc retiré.

2010, CAS 3 - Mise en place d'un plafond de ressources pour les familles ayant un enfant handicapé conditionnant l'attribution de l'Allocation de Soutien aux Parents d'Enfant(s) Handicapé(s) et Paris Logement Familles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAS 3 relatif à la mise en place d'un plafond de ressources pour les familles ayant un enfant handicapé conditionnant l'attribution de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés et Paris Logement Familles.

La parole est à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT, pour le groupe U.M.P.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération que vous nous demandez de voter ce soir constitue à mes yeux une décision d'une rare injustice.

En effet, notre collectivité s'honorait jusqu'à maintenant d'aider les familles d'enfants handicapés dans leur totalité, tout simplement parce que le handicap est quelque chose de lourd pour ces familles, quel qu'en soit le revenu. Lourd à porter matériellement, mais aussi psychologiquement et financièrement pour ces familles frappées par le destin.

Avoir un enfant handicapé, c'est un drame, quelle que soit la situation financière. Avoir un enfant handicapé, c'est un traumatisme. Mais ce sont aussi des contraintes en termes de logement, d'emploi du temps, d'emploi. Combien de mères abandonnent leur activité pour se consacrer à cet enfant en difficulté ? Et la détresse n'a rien à voir avec le niveau de revenu.

C'est d'ailleurs pour cela que les propos tenus par l'adjointe au maire en charge du handicap dans "Le Parisien" sont, ô combien, choquants.

Non, je ne suis pas dans le compassionnel mais dans la solidarité, la vraie ! C'est-à-dire celle qui vient en aide à ceux qui ont besoin de l'aide de la collectivité, sans ostracisme ni préjugés, et la présence d'un enfant handicapé dans une famille justifie à elle seule cette aide, car l'action sociale c'est avant tout l'équité.

Or, vous, vous avez de la justice sociale une approche sectaire.

La décision que vous prenez est aussi scandaleuse car elle remet en cause les engagements pris ici même en décembre 2004 par Pénélope KOMITÈS, qui était alors adjointe chargée du handicap, et qui disait, je la cite : "Compte tenu du coût représenté par le handicap, nous souhaitons que les plafonds de ressources applicables ne soient pas opposables aux parents d'enfants handicapés, et nous ferons de même pour les autres aides facultatives concernées par la réforme et soumises à condition de ressources".

Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, c'est bien connu, et je pense que les associations de parents d'enfants handicapés seront sûrement pleinement satisfaites de votre décision.

Et puis, est-ce sur ces familles qu'il faut faire porter la disette financière de la Ville pour faire des économies alors que par ailleurs sont financés des projets pharaoniques, et que nous constatons, que nous dénonçons d'ailleurs régulièrement, la spirale infernale de vos dépenses, sans parler de vos gaspillages, comme dans le projet du CENTQUATRE ?

Je ne le crois pas, bien au contraire, car dans la période de difficultés et d'incertitudes que nous connaissons, et face aux problèmes que rencontrent ces familles dans leur vie quotidienne, notre collectivité devrait plus que jamais les accompagner et maintenir ces dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Aussi, parce que ce projet est injuste, parce que ce projet est sectaire et idéologique, nous ne voterons pas ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Rapidement, je ne vois pas où est le sectarisme ou l'idéologie là-dedans car l'enjeu de ce projet de délibération est de se mettre en conformité avec la réforme des prestations du règlement municipal pour l'attribution des aides sociales facultatives.

C'est simplement une mise en conformité avec un règlement de 2005 qui a mis en place un plafond de ressources pour l'attribution des aides sociales facultatives, et qui conditionne ces aides pour les enfants handicapés comme pour d'autres, aux ressources des familles. Nous avons eu le débat, justement, pour les cantines lors du précédent Conseil. C'est donc dans le même esprit que la Ville agit.

Il s'agit de deux allocations : l'A.S.P.E.H., allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés, et Paris Logement Famille, qui sont bien toutes les deux des aides facultatives, et il est proposé qu'elles soient attribuées uniquement aux familles qui gagnent moins de 5.000 euros par mois. C'est la condition qui est donnée.

Effectivement, ce ne sera pas le cas de toutes les familles qui actuellement touchent cette aide, mais il faut voir aussi que l'équité, c'est que l'argent va pouvoir être réparti plus équitablement entre les familles en difficulté et en ce sens, c'est une mesure d'équité sociale que de recentrer ces aides sociales facultatives en direction des familles à plus bas revenu et pour lesquelles elles apportent réellement un complément de revenu indispensable.

Nous voterons ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Par mon intervention, je voudrais expliquer pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés va voter ce projet de délibération, en particulier en expliquant un peu la logique qui était à l'œuvre au sein de la Ville de Paris lors de la mise sous condition de ressources du versement de cette allocation, la fameuse A.S.P.E.H.

Il faut d'abord signaler que parmi les aides sociales, il y a deux types. Il y a des aides facultatives et des aides légales. Des aides facultatives qui sont versées au niveau local, justement, pour prendre en considération la situation d'un territoire, la situation socio-économique, de manière à pouvoir pallier les manques que ne réussirait pas à combler une aide nationale qui serait versée.

À Paris, l'A.S.P.E.H. date de 1988 et nous ne pouvons pas nier que depuis ce temps-là, au niveau national, la prise en charge du handicap des enfants a grandement évolué.

En 1975, la première allocation d'éducation spécialisée a fait place en 2006 à l'allocation d'éducation d'un enfant handicapé et après, en 2008, à la mise en place d'un droit d'option entre cette fameuse A.E.H. et la prestation de compensation du handicap.

Donc, force est de constater, mes chers collègues, même si ce n'est pas encore parfait aujourd'hui, que le handicap des enfants est quand même mieux indemnisé et qu'il est mieux personnalisé qu'en 1988, quant l'A.S.P.E.H. a été mise en place.

Aujourd'hui, quand on met justement sous condition de ressources cette allocation, c'est pour éviter un certain nombre d'effets d'aubaine qui risquaient de se créer entre une famille qui aurait utilisé cette allocation pour se doter d'outils pour rendre accessible un matériel informatique par exemple et des familles qui utiliseraient cette allocation pour améliorer le confort de vie général du foyer, sans impact direct sur la vie de l'enfant.

En l'occurrence de quoi, cette mise sous condition de ressources ne nous pose pas de problème, car contrairement à ce qu'a dit Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT, ce n'est pas une volonté simple de faire des économies sur le dos des familles qui ont un enfant en situation de handicap, c'est uniquement une volonté d'allier à la justice sociale une notion d'efficacité publique.

Enfin, pour relativiser l'impact de cette mise sous condition de ressources, je voudrais juste signaler qu'elle ne va concerner que 10 % des foyers parisiens qui aujourd'hui touchent cette allocation, et ces 10 % sont des foyers qui sont relativement bien dotés financièrement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme la Comtesse DUBARRY pour vous répondre !

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Je crois qu'il faut relativiser et rejouer les choses à l'aune de la réalité. 550 familles sont concernées. Parmi ces 50 familles qui ont donc des revenus au-dessus de 5.000 euros, 26 % d'entre elles ont des revenus supérieurs à 10.000 euros, 10.000 euros ! 6 % d'entre elles ont des revenus supérieurs à 20.000 euros !

Je ne crois pas, très sincèrement, que 100 et quelques euros par mois vont changer quoi que ce soit à leur train de vie, ni même à la prise en charge de leur enfant en situation de handicap.

Par ailleurs, je crois qu'il est effectivement important de relativiser également les propos de Pénélope KOMITÈS qui datent de 2004, donc avant la loi de 2005, cela ne vous aura pas échappé - 2004, c'est avant 2005 -, et que, par ailleurs, depuis 2005, il s'est aussi passé quelque chose qui est la mise en place de la prestation de compensation du handicap pour les enfants et leurs frais, les frais en termes de vacances, en termes d'équipements, en termes de déplacements, sont très largement couverts par cette P.C.H.

N'oubliez pas que je suis présidente de la M.D.P.H. et que, donc, je vois régulièrement passer les dossiers, les demandes, et que je vois également la façon dont nous pouvons y répondre.

Cependant, puisque vous parliez d'équité et de justice sociale, et Danielle FOURNIER a justement rappelé où étaient l'équité et la justice sociale, je vais vous rappeler un autre tout petit élément. Après-demain, je serai à la M.D.P.H. en Comex, en commission exécutive de la M.D.P.H., c'est-à-dire en conseil d'administration. Nous allons, bien évidemment, examiner les comptes de la M.D.P.H. et nous allons nous poser la question de la survie de ce fonds de compensation qui permet de répondre à l'intégralité des besoins de ces familles ayant des enfants en situation de handicap. Eh bien, dites donc, on va avoir un sacré souci, parce que l'État n'a pas payé ses dettes et qu'il nous doit un million d'euros et que les M.D.P.H., à Paris comme ailleurs, vont connaître de sérieuses difficultés et seront peut-être amenées, pour certaines d'entre elles, à mettre la clef sous la porte.

Je vous le redis, relativisons bien le débat et regardons exactement de quoi nous parlons, parce que là, ce ne seront pas 550 familles qui seront concernées, ce seront les 77.000 personnes qui ont déposé des dossiers à la M.D.P.H. de Paris !

Je vous en prie, un tout petit peu de modestie et surtout un tout petit peu d'honnêteté intellectuelle !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, CAS 3).

2010, SG 147 - Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 147 relatif au rapport de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

La parole est à M. CARON-THIBAUT, puis Mme Catherine BRUNO et Mme DUBARRY pour vous répondre.

Chers collègues, il est déjà 20 heures 30, je vous demande d'accélérer un tout petit peu.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais faire court.

Je crois qu'on ne peut pas commencer à parler de la Commission communale d'accessibilité sans remercier les associations et les directions de la Ville de Paris qui y participent et qui donnent à cette Commission tout le contenu que l'on peut attendre d'elle et qui sont généralement porteurs de beaucoup d'innovations.

Je crois qu'il y a plusieurs éléments que l'on peut souligner dans ce rapport 2009, à savoir quasiment l'aboutissement en fin de cette année du plan de mise en accessibilité qui était voulu par la Ville de Paris, l'achèvement du projet "Bus 100 % accessibles" et également, et il y a beaucoup de réunions qui se passent sur cela, beaucoup de mises en accessibilité des équipements publics qui dépendent directement de la Ville de Paris et je crois que c'est véritablement notre responsabilité de traiter ce dossier, de mener ce chantier, avec tout l'intérêt que nous devons lui porter.

J'ajoute, enfin, que, de plus en plus, tous les types de handicaps sont pris en compte par cette Commission communale d'accessibilité et que l'on ne se limite pas uniquement au handicap moteur, mais que l'on pense également au handicap sensoriel, au handicap psychique, au handicap mental, de manière à, justement, aller de plus en plus vers l'accessibilité universelle.

Peut-être souligner également l'ouverture d'un nouveau chantier pour la C.C.A. en 2010, à savoir faire du handicap mental dans l'accessibilité la priorité des priorités, à travers à la fois la signalisation, également la colorisation des lieux, pour justement prendre en charge et permettre à un nombre croissant de personnes qui sont en situation de souffrance psychique de vivre la cité comme vous et moi.

Peut-être un point noir que l'on pourrait souligner : la faiblesse de l'engagement de la Préfecture dans un dossier qui la concerne particulièrement, à savoir la mise en accessibilité des commerces, où cette mise en accessibilité va, sous peu, être une obligation, et il y a beaucoup de choses à faire, beaucoup de travail à mener en réseau, à la fois, avec la Ville de Paris et les associations et, sur cela, on est, à mon avis, quand même un petit peu à la traîne d'après les informations que je peux voir à la C.C.A. ou en tant qu'élu local en charge des personnes en situation de handicap.

Enfin, je voudrais juste souligner, et je crois que cela a été énormément mis en exergue par la pratique du C.C.A. et aussi par les propositions qui ont été faites, la nécessité de sensibiliser de plus en plus au niveau local à la question de la mise en conformité de notre cité avec les exigences de l'accessibilité pour tous.

Je crois qu'il ne faut pas chercher bien loin, il y a toujours un certain nombre de petits projets qui peuvent être menés dans nos arrondissements et dont les mairies d'arrondissement peuvent être à l'origine, peuvent être moteurs.

Je voudrais inciter, à travers cette intervention, les maires d'arrondissement, les élus d'arrondissement en charge du handicap, à véritablement se saisir de ce dossier, à ne pas baisser les bras et à mener des petits projets, parce que c'est en les additionnant que l'on contribuera à rendre plus acceptable la vie des personnes en situation de handicap.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

L'accessibilité de l'espace public pour les quelque 120.000 Parisiens en situation de handicap est un enjeu majeur dont dépend leur intégration au sein de la cité.

La lecture du rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité, dont l'existence émane de la loi de février 2005, nous apporte quelques satisfactions.

La loi est pour beaucoup dans les avancées en matière d'accessibilité, puisqu'elle étend ce principe à toute la chaîne du déplacement.

L'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité à l'espace public viaire, adopté au Conseil de Paris en juillet 2002, constitue la base théorique des divers aménagements mis en place, comme l'abaissement de trottoirs, la création de bandes d'éveil de vigilance, des potelets placés dans le cheminement des piétons ou encore des caissons sonores de traversée piétonne qui équipent les carrefours tricolores parisiens.

L'appréhension de l'espace environnant et son appropriation sont, de la sorte, rendus possibles grâce à la médiation de la technique ou à de simples aménagements. Ce décloisonnement de l'espace public pêche néanmoins pour ce qui est des transports en commun.

En effet, si la mise en œuvre du P.A.M. a été judicieusement pensée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'être conduites d'un point à un autre, elle ne doit constituer qu'une alternative, un mode de locomotion spécifique et ponctuel. Il ne saurait supplanter un mode de transport aussi souple et peu coûteux que le métro. C'est le point de vue d'associations telles que l'Association des Paralysés de France, que je partage.

Depuis début 2010, la totalité du réseau de bus parisien, 60 lignes, est accessible aux personnes handicapées motrices, mais beaucoup reste à faire pour ne pas entraver l'accès à ces bus en raison de comportements inciviques.

Il apparaît nécessaire que la collectivité parisienne s'associe encore davantage à la Région, et plus particulièrement au S.T.I.F., au travers d'un partenariat engagé, afin de participer à une mise en accessibilité du réseau métro, onéreuse et difficile à réaliser, certes, mais néanmoins primordiale.

Je tiens également à saluer le premier appel à projets Paname, destiné à améliorer l'accessibilité des malvoyants et malentendants et qui a abouti à une première vague de huit expérimentations appelées à se renouveler.

A ce titre, il me paraît souhaitable qu'à l'issue de l'évaluation des aspects cognitifs des produits et du comportement des utilisateurs, une généralisation des réussites techniques soit soumise à l'approbation du Conseil de Paris, puis développée.

De plus, la création de bandes tactiles servant de repères de cheminement pour les personnes déficientes visuelles le long des pistes cyclables pourrait être repensée et étendue au regard du Plan vélo qui nous a été exposé ce matin.

L'accessibilité doit être une composante inhérente aux transports et à la mobilité citadine et non pas se concevoir tel un aménagement a posteriori.

C'est, par conséquent, avec impatience que j'attends la proposition de plans d'actions permettant de décliner les actions de la Ville de Paris et, dans l'espoir que les attentes des Parisiens en matière d'accessibilité ne seront pas déçues, le groupe Centre et Indépendants votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci infiniment.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup.

Je regrette un peu que Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT ne soit plus là parce qu'elle parlait d'économie en matière de handicap et il se trouve que le projet de délibération que nous allons voter porte sur la bagatelle de 19 millions d'euros.

C'est peut-être anecdotique à ses yeux mais je trouve que c'est quand même un tout petit peu important, et cela prouve que la Ville de Paris a décidé de continuer à renforcer ses actions en matière d'accompagnement des Parisiens et des Parisiennes en situation de handicap.

Je vous remercie, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir remercié les associations et les directions des villes qui effectivement se sont beaucoup investies. Je ne crois pas que l'on puisse avancer en matière de handicap sans faire parler, sans faire participer, sans faire expertiser les premiers concernés. Je me joins à vos remerciements.

Même si, Madame BRUNO, puisque vous avez parlé de Paname et d'un certain nombre d'autres aménagements prévus, je vous avoue que travailler avec des personnes en situation de handicap, et tous les handicaps sont représentés à la CCA, donne lieu à des expérimentations assez loufoques, surtout en ce qui concerne l'Hôtel de Ville. Cela nous a permis, avec les services de l'Hôtel de Ville, d'avoir une réflexion sur les aménagements à améliorer, y compris l'entrée à la cantine dont j'étais encore saisie récemment.

Voilà, donc, c'est tout le temps, c'est toujours, et je trouve extrêmement important, Madame BRUNO, que vous disiez que ce n'est pas a posteriori que les aménagements doivent être réfléchis mais bien en amont. Le travail que nous avons à faire est bien évidemment de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Ville à ces aménagements à intégrer dans la réflexion que nous devons avoir pour que la ville soit véritablement facilitée pour toutes et tous.

Et je le dis et je le redis, et cela me paraît extrêmement important, une ville accessible pour les personnes en situation de handicap l'est en réalité à tous et à toutes, aux personnes âgées, aux parents avec des enfants en bas âge et aux enfants en bas âge eux-mêmes.

Je crois vraiment que cet effort est à poursuivre et que nous devons continuer aussi toutes les opérations de sensibilisation auprès de l'ensemble des élus, de l'ensemble des services. Il y a un certain nombre de services de la Ville qui sont très en pointe sur la réflexion et sur les aménagements à faire. Je voulais vraiment les remercier de leur insistance et de leur capacité à se saisir de questions qui sont parfois compliquées.

Les réponses ne sont jamais simples en matière de handicap. Elles ne sont pas uniques non plus et ils ont toujours la volonté de réfléchir, de mettre en commun ces expertises et ce savoir-faire dont je parlais tout à l'heure, et de trouver des réponses.

Un dernier mot, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, vous avez indiqué que l'engagement de la Préfecture de police en la matière est encore à améliorer et je crois qu'il y a un partenariat plus actif à trouver en matière de sensibilisation, justement des commerçants et de l'ensemble des établissements recevant du public, qui doivent se soumettre aux mêmes obligations que la Ville en matière d'accessibilité des bâtiments.

Il y a une réflexion à mener, une réflexion à avoir. Même si nous organisons en partenariat un colloque par an, je crois qu'il va falloir aller au plus près sur le terrain ensemble pour apporter des réponses aux questions que se posent d'ores et déjà tout propriétaire d'un établissement qui reçoit du public, qu'il s'agisse de commerçant, de boîte de nuit, de lieu culturel.

Toutes ces réponses-là, nous devons les apporter en commun et je ne doute pas que nous trouverons une façon de renforcer ce partenariat.

De la même façon, je pense qu'il nous faut renforcer le partenariat avec le S.T.I.F. mais je pense que vous pouvez compter sur nous en la matière.

Merci beaucoup en tout cas de vos interventions.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il n'y a pas de vote. Néanmoins, Monsieur le Préfet VEDEL.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Pour préciser à Mme DUBARRY qu'effectivement, je la rejoins sur le fait qu'il faut travailler et sensibiliser pour que les commerçants respectent la date limite.

Parler de colloque est un peu réducteur parce que nous avons des actions d'information très proches avec la Chambre de commerce et de l'industrie qui se traduisent chaque année par une action médiatique à la Bourse de commerce avec des démonstrations et des présentations. Ce partenariat est en corps de métier par corps de métier.

Nous avons également tous les mardis une consultation et tous les commerçants peuvent venir, il faut le leur rappeler, et pourquoi pas dans vos publications municipales.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2010, DASES 26 - Signature d'une convention avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) relative à la fourniture d'informations sur la santé des Parisiens. Montant : 55.377 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant, mes chers collègues, à l'examen du projet de délibération DASES 26 concernant la signature d'une convention de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, plus connu sous le nom d'I.N.S.E.R.M., relative à la fourniture d'informations sur la santé des Parisiens pour un montant de 55.377 euros.

La parole est d'abord à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, force est de constater que la santé dans les pays riches comme la France est une question d'actualité.

La mortalité par cancer est bien plus forte dans les pays développés que dans les pays en développement, et en France les maladies cardio-vasculaires tuent chaque année entre 150.000 et 180.000 personnes. Paris ne déroge pas à cette sinistre règle et ses affections y sont les deux premières causes de décès chez les hommes comme chez les femmes.

Cependant, Paris jouit de deux caractéristiques notables qui lui permettent d'afficher une espérance de vie à la naissance record par rapport à la plupart des départements français.

L'offre de soins y est excellente, bien qu'insuffisante en capacité et bien qu'elle soit menacée et inégalement répartie sur le territoire.

La proportion de cadres et de professions intellectuelles est très forte à Paris. Or, ce sont ces catégories sociales qui statistiquement vivent le plus longtemps. En effet, on ne vit pas aussi longtemps et on ne succombe pas aux mêmes maladies selon que l'on est avocat dans le centre parisien ou ouvrier dans le nord de Paris.

L'étude qui nous est proposée est donc particulièrement intéressante car elle aborde cet aspect présumé mais mal connu de la santé des Parisiennes et des Parisiens que sont les disparités sociales en matière de santé. Les informations existantes sur la santé des Parisiennes et des Parisiens sont dispersées et il n'existe pas à ce jour de véritable tableau de bord de leur santé.

L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France a fait ce travail pour le département de la Seine-Saint-Denis, en abordant la santé d'un point de vue environnemental. Il est en effet avéré qu'un environnement dégradé est un facteur de risque accru pour le développement des maladies cardio-vasculaires et des cancers.

Le choix qui est fait par l'Exécutif parisien est de recourir à l'expertise de l'I.N.S.E.R.M., qui poursuit déjà des travaux pertinents sur les disparités sociales liées à la santé, et notamment aux maladies cardio-vasculaires, et cela nous paraît judicieux.

D'autre part, les critères proposés pour établir un diagnostic sanitaire de la population parisienne nous semblent bons. Ils pourraient cependant être complétés par des données sur la qualité de l'air ou des informations plus précises sur le cadre de vie, lieux de résidence, lieux de travail, modes de transports, etc. Le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris et AIRPARIF disposent de données suffisantes sur la qualité de l'air pour compléter cette étude.

Il est en effet reconnu que la pollution de l'air, qu'elle soit liée à la pollution automobile, à la proximité d'usine d'incinération ou même à l'habitat, n'est pas sans lien avec la fréquence des maladies cardio-vasculaires et respiratoires.

Nous attendons donc les résultats de cette étude avec impatience et nous nous garderons bien de nous satisfaire d'éventuelles bonnes nouvelles. Comme vous le savez, les chiffres ne disent pas tout. La santé peut être statistiquement bonne en termes d'occurrences de maladies, d'accès aux soins ou d'âge de décès, mais les Parisiens peuvent ressentir leur situation sanitaire de manière bien différente.

En cela, les critères liés à la santé perçue nous semblent devoir faire l'objet d'une attention particulière et être absolument maintenus dans la liste définitive des critères d'analyse.

Nous serons également vigilants quant aux suites à donner à cette étude, lorsqu'elle arrivera à son terme. Il serait en effet profitable qu'elle soit utilisée, non seulement dans le cadre de politiques sanitaires mais également de manière transversale à toutes les politiques impactant la santé de chacun d'entre nous : environnement, alimentation, transports, aménagements, etc.

D'autre part, nous serions favorables à une actualisation régulière des données recueillies, afin de mesurer l'évolution de la santé des Parisiennes et des Parisiens et d'évaluer aussi précisément que possible l'impact des politiques sanitaires mais aussi environnementales, d'aménagement, de transports sur la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Non.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président - Madame BRUNO donne son temps.

Madame STIEVENARD, vous avez la parole, puis nous voterons.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Je veux remercier Fabienne GIBOUDEAUX d'attirer l'attention sur ce projet de délibération important et qui est une initiative utile car il s'agit en effet de disposer de données objectives, rationnelles sur un état des lieux le plus complet possible et le plus précis possible de la santé de la population parisienne. C'est une façon de bien identifier les problématiques sanitaires prégnantes ou émergentes, et de construire des programmes et des actions de prévention pertinents.

Cette observation constituera un outil de connaissance approfondie pour tous les acteurs du champ sanitaire et bien au-delà, une aide à la décision politique qui vient éclairer la délibération collective, et aussi un outil d'évaluation de l'impact des politiques sanitaires mises en œuvre. Vous avez souhaité des compléments à cette étude, je pense que M. LE GUEN examinera avec intérêt vos suggestions.

Il est vrai que cet état des lieux est réalisé dans quelques départements, à l'échelle de certaines régions mais n'a encore jamais été réalisé à Paris avec cette ampleur.

Pour élaborer ce diagnostic, la Ville, en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie, s'est rapprochée de l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France, et nous avons estimé utile de compléter ces informations par les résultats de travaux conduits à partir de données individuelles recueillies dans le cadre de l'étude Record réalisée sous la responsabilité de l'INSERM, dans l'unité de Basile CHAIX.

Son objectif m'intéresse particulièrement puisqu'il s'agit d'étudier les disparités de santé qui existent en Ile-de-France, avec un intérêt précis pour les différences observées entre quartiers favorisés et quartiers défavorisés, notamment sur la santé perçue, les comportements, le cadre de vie, la santé bucco-dentaire, le dépistage des cancers, la consommation de soins, la couverture sociale, etc.

C'est une étude très exhaustive qui est engagée. Les résultats et les conclusions de cette enquête innovante vous seront bien sûr présentés dès que possible.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame l'adjointe.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 26).

Vœu déposé par MM. LHOSTIS et GIRARD relatif à l'Infirmier psychiatrique de la Préfecture de police de

Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 124 dans le fascicule, déposé par MM. Alain LHOSTIS et Christophe GIRARD, relatif à l'Infirmier psychiatrique de la Préfecture de police.

La parole est à M. Alain LHOSTIS pour une minute, si possible.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, le 28 février 1872, le Préfet de police de Paris crée l'Infirmier spéciale près de la Préfecture de police.

Aujourd'hui, nous parlons d'un établissement qui devrait être un établissement public de santé mais qui au fond est un service sous autorité de police.

Il s'agit d'une structure unique en France, c'est une survivance d'une conception sécuritaire de la maladie mentale qui assimile les malades mentaux à des délinquants potentiels.

Il s'agit d'une exception parisienne, survivance du passé, à la différence des régions où les patients font l'objet, si nécessaire, d'une hospitalisation d'office provisoire dans les 24 premières heures et non pas d'une rétention administrative dans un service de police.

A cet égard, nous pouvons noter qu'en Europe, notre pays est l'un des rares dans lequel l'autorité administrative a le pouvoir d'internement psychiatrique alors que ce pouvoir est exercé ailleurs le plus souvent par un magistrat.

Dans ces conditions, je pense qu'il faut considérer qu'il est peu acceptable qu'en 2010 on soutienne l'idée d'une rétention administrative comme préalable à une évaluation médicale, que l'I3P, comme on dit, est une exception au droit commun et que son mode de fonctionnement ne s'applique nulle part ailleurs sur notre territoire, et qu'à ce titre le respect des droits de la personne est difficilement vérifiable. A Paris, notamment, avec l'Assistance publique, les services d'accueil d'urgence (S.A.U.), qui ont des psychiatres 24 heures sur 24 pouvant accueillir des malades et les orienter, et le fait qu'il existe à l'hôpital Guiraud de Villejuif, une unité pour malades difficiles, la suppression de l'I3P ne pose pas de problème insurmontable.

Dans ces conditions, je propose au Conseil de Paris d'adopter le vœu, que le Maire de Paris saisisse la Ministre de la Santé pour que l'on puisse débattre de cette question et mettre un terme à ce dispositif d'exception qui date du XIXe siècle, en inscrivant notamment la suppression de l'Institut psychiatrique de la Préfecture de police dans l'actuel projet de loi sur la psychiatrie, qui sera prochainement débattu au Parlement, et de définir un nouveau dispositif qui garantirait en même temps que le respect de la sécurité publique, celui des droits fondamentaux de la personne pour gérer des situations qui devraient relever de la seule prise en charge médicale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce vœu pose une question qui mérite d'être abordée tant il est vrai que l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police interroge directement l'enjeu majeur qu'est celui de la liberté individuelle.

Je regrette que ce vœu n'ait pas été précédé par un travail exploratoire commun entre les élus signataires, connaisseurs de l'enjeu, mon équipe, celle de notre collègue Jean-Marie LE GUEN, l'A.P.-H.P. et la Préfecture de police.

Ce travail nous aurait peut-être permis d'éviter des approximations et des erreurs.

L'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police est une institution dont la légalité a été confirmée à plusieurs reprises par le juge administratif.

Par ailleurs, la qualité des soins qui y sont prodigués, sous le contrôle de l'Agence régionale de la Santé, semble reconnue par tous, et je rends hommage au personnel de cette infirmerie qui fait un travail particulièrement difficile.

Les conditions d'accueil ne sont pas indignes, comme ont pu le constater les conseillers de Paris de la 5e Commission, qui ont récemment visité les locaux.

Cependant, il n'est pas illégitime, comme le font les dépositaires du vœu, de s'interroger sur la pertinence du statut particulier de Paris, où, non seulement cette infirmerie est placée sous le contrôle du Préfet de police, institution unique sur le territoire national, mais où, de surcroît le Maire de Paris n'a pas le pouvoir comme ailleurs en France de prononcer des hospitalisations d'office.

L'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police mérite une attention renouvelée, de surcroît avec le projet de loi relatif aux soins sans consentement, qui prévoit de conserver en observation une personne 3 jours, sans son consentement, avant même que ne soit prononcée une mesure de placement.

Je ne suis pas favorable à ce que l'on prétende apporter une réponse lapidaire et caricaturale à un enjeu complexe et important qui tient à la sécurité et à la liberté des uns et des autres.

Je suggère que nous sollicitons ensemble, M. LHOSTIS, M. GIRARD, M. LE GUEN et moi-même, une audience de M. le Préfet de police et qu'en bonne intelligence avec lui, nous puissions nous instruire aussi des avis des personnels de l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police, de l'analyse des professionnels parisiens de la psychiatrie, ainsi que de celle des représentants d'usagers, afin de nous forger ensemble un point de vue précis, dépassionné, constructif sur une situation dont je ne dis pas qu'elle ne doit pas évoluer, mais qui ne peut pas se traiter sur le coin d'un pupitre en quelques minutes.

Je vous remercierais donc, si cette méthode vous agréait, de retirer votre vœu en vous remerciant d'avoir suscité un premier débat aujourd'hui, qui a vocation à être approfondi et non pas à être évacué.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises ces dernières années d'évoquer ce sujet. Il est toujours important de dissiper certains malentendus.

L'IPPP n'est pas un service de police mais un service médicolégal, j'insiste sur ce point, rattaché à la Préfecture de police, et les personnes qui y sont admises bénéficient du même régime de droits fondamentaux que les patients dans un établissement de soins. Le fonctionnement de l'institution, bien évidemment, respecte le Code de la santé publique et permet de faire face dans l'urgence à une situation importante à Paris, qui est une capitale qui accueille beaucoup de personnes, y compris de passage, à la situation de personnes qui sont en crise aiguë et qui présentent des troubles mentaux manifestes et un danger imminent souvent pour la santé d'elles-mêmes et d'autrui.

L'Infirmierie psychiatrique respecte strictement un délai de 24 heures renouvelable une seule fois, pendant lequel elle offre la garantie d'une prise en charge strictement médicale et un examen approfondi par des spécialistes reconnus.

Ils apprécient, ces spécialistes médicaux, l'opportunité de procéder ou non à une hospitalisation d'office et la période d'observation permet de garantir à Paris un taux d'hospitalisations d'office bien inférieur à ce qu'il est au reste du niveau national : 42 % à Paris contre 68 % en province en 2007.

C'est là un exemple et une dimension à méditer.

D'autre part, je tiens à rappeler l'indépendance médicale absolue de l'IPPP. Elle est dirigée par un médecin et aucun fonctionnaire de police n'y travaille. Le rôle des policiers s'arrête à l'entrée de l'établissement où ils conduisent la personne concernée.

Lorsqu'il y a une mesure de garde à vue, elle est suspendue le temps de l'hébergement à l'IPPP.

Ce dispositif nous permet donc de réguler les dangers et les situations d'urgence.

Je voudrais préciser qu'en 2009, moins de 1 % des arrêtés d'hospitalisation d'office pris par le Préfet de police ont fait l'objet d'une demande d'abrogation dans les 24 heures et qu'aucune, je dis bien aucune, mesure prise par un médecin de l'IPPP en 2008 et en 2009 n'a fait l'objet d'un recours ou d'un avis différent, plus exactement d'un médecin d'un établissement hospitalier tiers.

Dès lors, l'Infirmierie psychiatrique n'est pas un lieu fermé sans contrôle. L'accès des familles est garanti. Les patients peuvent également demander l'assistance de leur avocat ou prendre conseil du médecin de leur choix, y compris dans les locaux de l'IPPP. L'établissement est soumis aux mêmes contrôles que les établissements de soins psychiatriques : commission départementale des hospitalisations psychiatriques, contrôleur général des lieux de privation de liberté, Parquet, médiateur de la République, ils se sont tous, chacun, rendus sur place.

Enfin, pour conclure, je voudrais souligner les services que rend l'Infirmierie psychiatrique à Paris, tout à fait complémentaires des services d'accueil d'urgence des hôpitaux qui auraient dû accueillir, en l'absence de l'IPPP, 2.000 à 2.500 personnes supplémentaires et rappeler cette prise en charge adaptée.

Des élus, dont Mme DUBARRY qui a bien voulu reconnaître la qualité et le sérieux du fonctionnement de cet établissement, ont visité récemment l'IPPP.

Pour conclure, de ce point de vue, le caractère médical continuera d'être affirmé et, bien évidemment, le dialogue peut tout à fait continuer avec le Préfet de police et les autorités qui le souhaitent.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Si j'ai bien compris, Monsieur SARRE appelait à un retrait du vœu ? C'est bien cela ?

M. Georges SARRE, adjoint. - C'est tout à fait cela.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Quelle est la décision du groupe communiste et de M. LHOSTIS ?

M. Alain LHOSTIS. - C'est-à-dire que ce vœu, je ne l'ai pas déposé au nom de mon groupe mais en mon nom et en celui d'un autre élu, Christophe GIRARD, mais qui m'accompagne plutôt amicalement.

Je voulais dire simplement que, pour pouvoir dialoguer, d'abord, il faut éviter d'insulter les gens. Je ne savais pas que Georges SARRE s'occupait des questions de santé comme moi j'ai pu m'en occuper ces dernières années, qu'il a commencé par dire "information fausse", etc. Je trouve cela ridicule. Moi, je crois que, quand on s'occupe de la sécurité, il est déjà symptomatique que l'on intervienne sur une question de santé et que ce n'est pas l'adjoint à la santé qui me réponde...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur LHOSTIS, je me permets de vous interrompre ! La seule question que je vous pose, c'est : maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

M. Alain LHOSTIS. - Vous me coupez la parole, alors, Monsieur GAUDILLÈRE, vous m'empêchez de parler !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Maintenez-le vous ou le retirez-vous ?

M. Alain LHOSTIS. - Vous m'empêchez de parler ! C'est cela ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous le Maintenez ou vous le retirez ?

M. Alain LHOSTIS. - Je vous demande si vous m'empêchez de parler pour répondre à des attaques personnelles de la part de l'adjoint à la sécurité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je n'ai pas entendu d'attaques personnelles.

M. Alain LHOSTIS. - Si, ce sont des attaques personnelles.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je n'ai pas entendu d'attaques personnelles.

M. Alain LHOSTIS. - On peut réécouter ce qui a été dit, que je ne connaissais pas le sujet, que cette question méritait d'être réfléchi par des personnes qui la maîtrisent... D'abord, M. SARRE n'a cité aucune erreur dans ce que j'ai dit et je le mets au défi d'en trouver une parce que je vous signale quand même que ce texte a été soumis à des personnes dont c'est effectivement la mission de prendre en charge des personnes en situation de détresse psychiatrique.

Je rappelle aussi que, dans la mandature précédente, en 2006, j'ai déjà posé la même question et je l'ai à l'époque retirée avec la promesse que nous en discuterions.

Donc, je maintiens mon vœu, clairement, et chacun aura le droit de le voter ou de ne pas le voter, mais je met au défi qui que ce soit de mettre en cause ce que j'ai écrit dans ce texte et je n'ai mis en cause ni la qualité des psychiatres ni éventuellement les conditions d'accueil, j'ai mis en cause le fait que la rétention dans ce lieu est une rétention sous l'autorité de la police, ce qui est inique en France et unique et inique en Europe.

Chacun fait ce qu'il veut maintenant.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets au voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. LHOSTIS et GIRARD, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DASES 7 - Signature d'une convention avec l'association Collectif Les Morts de la Rue pour son action d'accompagnement des convois des défunts indigents. Montant : 20.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 7 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Collectif Les Morts de la Rue" pour son action d'accompagnement des convois des défunts indigents, montant 20.000 euros.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour 5 minutes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite, par cette intervention, rappeler l'action de la Ville de Paris avec le "Collectif Les Morts de la Rue" pour accompagner dans la dignité les convois des défunts indigents.

En effet, depuis 2001, Mylène STAMBOULI et Yves CONTASSOT ont fait poser des plaques avec le nom des défunts, ce qui a permis aux morts de la rue de sortir de l'anonymat. Depuis cette date, les tombes de ces défunts sont fleuries par la Ville de Paris chaque année à la Toussaint.

Depuis 2004, la Ville de Paris a aussi mis en place une procédure de prise en charge des obsèques des personnes démunies. Cette volonté forte de permettre à chacun de bénéficier d'obsèques dignes, et surtout selon ses derniers souhaits, a pu être concrétisée grâce à une convention avec le "Collectif Les Morts de la Rue".

En effet, depuis sa création en 2002, ce collectif a fait un travail remarquable auprès des personnes sans abri. Son objectif est de mieux faire connaître la situation des personnes de la rue et de dénoncer notamment les causes parfois violentes de leur fin de vie.

D'autre part, "Les Morts de la Rue" développe des actions afin de permettre des funérailles dignes de la personne humaine et d'accompagner sans distinction toutes les personnes endeuillées.

La convention qui lie la Ville de Paris au "Collectif Les Morts de la Rue" s'inscrit dans la politique sociale et solidaire de la Municipalité, ainsi que dans sa volonté clairement exprimée de lutte contre l'exclusion sociale. Elle permet la prise en charge de l'acheminement des défunts jusqu'au cimetière et l'organisation de la célébration par le collectif.

De son côté, la Ville de Paris relaie chaque mois sur son site Internet les noms des défunts. Les personnes défuntées sont inhumées au cimetière parisien de Thiais, après une cérémonie personnalisée : lecture d'un texte, dépôt de fleurs.

Les services funéraires de la Ville ont donc été sollicités afin de travailler sur le déroulement des cérémonies et sur l'organisation des convois mais aussi sur la qualité des cercueils des défunts, sur le transport dans un véhicule digne et afin de permettre la réalisation des inhumations individuelles.

Ce dispositif est en place depuis maintenant six ans et il ne fait aucun doute que le "Collectif Les Morts de la Rue" a su créer un accompagnement de qualité, profondément respectueux de la personne défunte, et qui permet également aux proches de mieux vivre cette épreuve.

La première année de la convention, 290 défunts ont été concernés par ce dispositif et ont été accompagnés depuis l'institut médico-légal et d'autres hôpitaux jusqu'au cimetière de Thiais. En 2009, 186 personnes décédées ont été transportées en 56 convois de 4 personnes. Le maintien de l'organisation des convois collectifs est donc une nécessité et l'action du "Collectif Les Morts de la Rue" se révèle être toujours aussi précieuse pour la Municipalité parisienne.

Notre soutien à cette association pour cette action particulière auprès des personnes sans abri se justifie donc pleinement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame. Et merci notamment d'avoir respecté le temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKI, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, le "Collectif Les Morts de la Rue" regroupe 47 associations de toutes tailles, de toutes confessions et de toutes origines mais qui ont en commun la prise en charge des plus démunis dans le champ de l'hébergement, de l'aide alimentaire ou de l'accompagnement social.

Six associations, ATD Quart Monde, Emmaüs ou encore Macadam Café et les Compagnons de la Nuit, pour n'en citer que quelques-unes, ont aussi pour objectif que les personnes décédées dans la rue aient des obsèques dignes associant autant que possibles parents et amis.

La collectivité parisienne soutient ces actions en octroyant chaque année une subvention de 20.000 euros à cette association.

Je voudrais aussi rappeler que les services funéraires de la Ville de Paris proposent aussi des obsèques à de très faibles coûts, à la demande des proches, pour les personnes sans ressources décédées sur le territoire parisien, ainsi que des convois collectifs gratuits.

Le "Collectif Les Morts de la Rue" accompagne donc toutes les personnes décédées sans entourage au cimetière de Thiais - 186 en 2009 - et soutient les familles endeuillées.

Le collectif organise deux fois par an des hommages collectifs à Paris où sont égrenés toutes les personnes mortes de vivre à la rue.

Cette cérémonie a eu lieu d'ailleurs ce soir, place Stalingrad.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voulais dire que nos demandes réitérées sans cesse auprès de l'Etat, relayées par les associations pour pérenniser les places ouvertes durant la période hivernale trouvent leur signification dans la lecture des noms des 247 personnes décédées depuis six mois, à 46 ans de moyenne d'âge, qui rappelle aussi avec force que la rue ne tue pas uniquement en hiver mais toute l'année.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je crois effectivement que la Ville de Paris s'honore par le soutien qu'elle apporte depuis tant d'années à cette action d'accompagnement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 7).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au marché des vendeurs "à la sauvette" de la porte de Montreuil.

Vœu déposé par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux marchés de la misère dans le Nord et l'Est parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{OS} 125, 126 et 126 bis dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à l'extension des marchés sauvages.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Ce n'est pas les marchés sauvages.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Bon. Le vœu n° 126 bis est peut-être lui-même sauvage... je ne sais pas.

La parole, s'agissant du groupe socialiste, est, si j'ai bien compris, à M. Julien BARGETON, pour une minute, si possible.

M. Julien BARGETON. - Le vœu adopté en Conseil du 20e arrondissement le 27 mai dernier, concerne la situation extrêmement difficile que vivent riverains, commerçants et puciers sur le secteur de la porte de Montreuil du fait de l'implantation de plus de 1.200 vendeurs à la sauvette.

Ce vœu équilibré reprend toutes les données du problème et je ne les détaillerai pas. Il reprend à la fois l'exaspération légitime des riverains, des commerçants et des puciers, les problèmes liés à l'occupation de l'espace public auxquels nous avons le devoir d'apporter une réponse, et qui passe par l'arrêt de l'installation de ce marché sauvage.

Il reprend aussi la nécessité de trouver des réponses sociales à la précarité des vendeurs à la sauvette sans que cela n'implique ni ne justifie le maintien des nuisances sur le secteur de la porte de Montreuil, quartier populaire s'il en est.

Les efforts de solidarité doivent être répartis à Paris et dans la métropole.

L'Exécutif a déposé le vœu n° 126 bis qui nous convient et donc, nous retirerons ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON, et notamment merci beaucoup pour votre concision.

L'orateur suivant est M. Denis BAUPIN pour le groupe "Les Verts", pour une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu, non pas seulement au nom du groupe des "Verts", mais aussi au nom du groupe du parti de gauche et du parti communiste, ainsi que du groupe du 20e arrondissement, "Le 20e avant tout", et nous avons souhaité déposer ce vœu pour exprimer notre sentiment face à une situation qui est difficile, personne ne le nie, et qui ne peut perdurer éternellement, face à laquelle nous sommes les uns et les autres d'accord sur le fait qu'il faut apporter une réponse.

Mais nous considérons pour notre part que la situation qui est créée aujourd'hui à la porte de Montreuil est avant tout un signe précurseur d'une précarisation croissante dans notre société, une situation de misère, et c'est pour cela que je reprenais tout à l'heure en estimant que ces marchés sont avant tout des marchés de la misère plus que des marchés qui ont été qualifiés dans le vœu de marchés sauvages.

C'est avant tout le signe d'une précarisation croissante et donc, nous pensons que la logique qui doit prévaloir, avant même le rappel à l'ordre qui semble la logique prioritairement retenue dans le vœu n° 125, de notre point de vue, c'est d'abord cette question de réponse à la misère qui prévaut.

Tout à l'heure, en arrivant à l'Hôtel de Ville, je voyais ce grand panneau sur l'Hôtel de Ville où était inscrit en gros : dignité, droit humain et pauvreté. Et je crois que c'est la logique qui doit prévaloir pour nous dans la réponse que nous cherchons à apporter à ce type de situations.

C'est la raison pour laquelle nous préconisons que l'on étudie des réponses du type de celles qui ont été trouvées dans le 18e arrondissement avec le "Carré des Biffins", et qu'en attendant d'avoir trouvé des réponses, il faut mettre en place des réponses d'urgence en matière de toilettes, de bennes à ordures, etc., qui permettent que dans cette situation, qui est aujourd'hui la situation réelle, il n'y ait pas de pourrissement.

Nous considérons que la réponse que nous serons capables d'apporter ou pas en tant que Municipalité parisienne est significative de notre capacité à prendre en compte une situation qui ne sera pas isolée : nous en avons la conviction. Avec la crise que nous connaissons, il y aura de plus en plus de situations de ce type et donc, c'est la façon humaine dont nous y répondrons qui doit aujourd'hui prévaloir.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je crois que Mme SIMONNET souhaite s'exprimer au nom du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris pleinement aux propos tenus à l'instant par Denis BAUPIN. Plus la crise va continuer, plus la précarisation, plus la misère va s'amplifier. Donc, attention à la façon dont nous prenons nos responsabilités.

Il y a une situation extrêmement délicate qui se situe à la porte de Montreuil et si nous ne sommes pas en capacité, à la fois d'interpeller l'Etat, à la fois de mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics, la Région, la Ville de Paris, le Mouvement associatif, l'ensemble des acteurs, pour réfléchir aux réponses et aux interventions à apporter pour répondre à ces situations de développement de la misère, on va tout droit à une mise en opposition des catégories de population les unes aux autres. Je pense qu'il est important de prendre toutes nos responsabilités sur ce sujet pour être en capacité de traiter le problème à la source.

Donc, ne soyons pas dans une attitude qui vise d'abord à chercher des réponses sur le terrain sécuritaire et après, de promettre de traiter vraiment les causes du problème.

Je pense donc qu'il faut absolument, déjà, comme l'a dit Denis BAUPIN, reconnaître le problème pour ce qu'il est. C'est une situation de misère qu'il nous faut traiter en tant que telle et donc, il nous semble important de maintenir ce vœu parce qu'hélas, suite au débat dans le Conseil d'arrondissement du 20e, et malgré la présentation du vœu de l'Exécutif, nous n'avons pas encore exactement la même appréciation des réponses à apporter sur ce sujet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme CALANDRA, en tant que maire d'arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Simplement, de façon très brève, l'appréciation d'un problème, cela veut dire l'appréciation de la réalité dans tous ses aspects. À la porte de Montreuil, la réalité ne se limite pas au marché de la misère, à la sauvette, qui déjà, je le rappelle, par son caractère extrêmement massif, pose un problème d'occupation et de dérégulation de l'espace public extrêmement important.

Alors, je voudrais que l'on n'en reste pas à des choses théoriques : il y a des gens qui pendant trois jours par semaine, j'ai reçu de très très nombreux témoignages, des pétitions, des demandes depuis des mois et des mois, il y a des gens qui pendant trois jours par semaine, ont des difficultés à rentrer chez eux, à prendre leur voiture, à recevoir des visites, etc., à vivre tout simplement normalement.

Je rappelle qu'il s'agit d'un des quartiers les plus populaires de Paris où les gens vivent déjà dans de grandes difficultés sociales.

D'autre part, bien sûr qu'il y a une réalité extrêmement dure de la précarité des gens qui vendent comme cela de façon inorganisée à la porte de Montreuil, mais la réalité des gens qui vivent à la porte de Montreuil, ce qu'ils ont vécu pendant des mois et des mois, trois jours par semaine, je voudrais aussi que l'on en parle et que l'on ne parle pas seulement toujours d'un seul aspect du problème.

La question n'est pas une question sécuritaire, mais une question de reconquête de l'espace public. Il ne s'agit pas de donner la chasse à qui que ce soit ; il s'agit tout simplement de faire en sorte que des gens puissent vivre dans leur quartier, dans des conditions à peu près normales.

Voilà tout simplement ce que demandent les riverains, les habitants, les puciers et les commerçants de la porte de Montreuil.

Alors, évidemment, il faut aussi apporter une réponse sociale. Ceci, on le dit depuis le début. Le problème est que l'on peut interpeller l'Etat, la Région, organiser des tables rondes, etc., il faudra au moins, et je rappelle que moi, j'ai suivi l'expérience du 18e avec attention... Il a fallu plus d'un an et, si je ne dis pas de bêtise, plus de 200.000 euros pour mettre en place l'expérience du "carré des biffins" dans le 18e. Cela a mobilisé des tables rondes de concertation avec l'ensemble des acteurs et notamment les habitants qui ont pris beaucoup de temps et, en ce moment, les habitants de la porte de Montreuil, je vous le dis, mes chers collègues, puisque je les ai rencontrés à de nombreuses reprises, ne peuvent même pas entendre évoquer la question d'un "carré des biffins", parce qu'ils sont dans un tel état de choc après ce qu'ils ont vécu pendant des mois que, pour l'instant, ils sont extrêmement à vif.

Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas travailler sur une solution, puisque dans le vœu de l'Exécutif, il y a une proposition très concrète, intéressante, dont je vous ai parlé d'ailleurs au Conseil du 20e arrondissement, et qui propose des pistes de travail.

Je souhaite donc que si on parle de la réalité, on parle de toute la réalité.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, nous constatons un développement de l'activité de revente d'objets récupérés qui se concentre sur un certain nombre de points névralgiques de notre territoire, et notamment en marge des marchés traditionnels ou encore des marchés aux puces.

L'ampleur de ce phénomène dans le quartier de la porte de Montreuil nous préoccupe tous, aussi bien en termes de sécurité et d'occupation illégale du domaine public, que de pauvreté des populations qui se livrent à ces activités.

L'extension des marchés de la misère dans l'Est parisien a mobilisé les élus parisiens à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois.

En mars dernier, nous avons voté un vœu demandant un diagnostic social sur la situation des revendeurs.

Ce premier diagnostic donne à voir des populations très composites, notamment d'origine chinoise, rom, sri lankaise, mais toutes en situation de grande pauvreté.

Ces populations sont, pour la plupart, victimes de l'impasse des politiques migratoires et de l'absence de prise en charge sociale, relevant de la compétence de l'État.

Je voulais dire vraiment que nous comprenons la colère des habitants face aux nuisances générées par la présence d'un millier de vendeurs dans ce quartier populaire, et c'est pourquoi le Maire de Paris a demandé par courrier au Préfet de police un renforcement des effectifs dans ce secteur. Ces effectifs ont d'ailleurs été renforcés ces derniers week-ends.

Monsieur le Maire, deux vœux sont proposés au vote du Conseil de Paris ; chacun d'entre eux met l'accent sur la pluralité des réponses à apporter au quartier de la porte de Montreuil, mais aussi aux revendeurs : sécurité de l'espace public, propreté du quartier, sécurité des produits mis en vente, prise en charge scolaire des enfants, prise en charge sociale des revendeurs, nécessité de replacer ce phénomène dans un contexte social, régional, national, voire européen.

L'Exécutif a tenté de faire une synthèse de ces propositions dans un vœu. M. BARGETON, Mme CALANDRA, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ont accepté de retirer leur vœu pour celui de l'Exécutif et je les en remercie.

Je voulais vraiment proposer au groupe "Les Verts" et au Parti communiste de faire de même, faute de quoi je devrai donner un avis défavorable à un vœu qui méconnaît les efforts exceptionnels faits par la Direction de la propreté dans ce quartier.

Voilà la réponse que je voulais apporter à ces vœux.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Renaud VEDEL, représentant le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Comme elle le fait sur plusieurs sites de la capitale : Belleville, La Villette, la porte Montmartre, le Champ de Mars, le Trocadéro ou le carrefour Barbès, la Préfecture de police déploie régulièrement des dispositifs opérationnels contre les ventes à la sauvette.

Comme ils sont, malheureusement, coûteux en effectifs, cela doit être concilié aussi avec les impératifs de la présence de proximité et la sécurisation des réseaux de transports ou des espaces qui connaissent des violences réitérées, mais tous les week-ends et depuis plusieurs mois, il y avait des opérations conjointes entre les policiers du 20e arrondissement et de Montreuil.

Récemment, face à l'aggravation du phénomène, le Préfet de police a reçu les représentants des riverains et des commerçants pour leur présenter un dispositif renforcé avec l'appui d'unités mobiles depuis désormais quatre week-ends, afin de redonner à l'espace public une physionomie compatible avec son usage et à la qualité de vie due aux riverains.

De nombreux contrôles sont opérés et la présence policière tente d'éviter les installations sauvages chaque fois que possible.

La L.O.P.P.S.I. permettra également, par la création de délits nouveaux, de mieux lutter contre le phénomène en attaquant directement et indirectement les filières qui contribuent à organiser les ventes sauvages.

La Préfecture de police a accueilli avec beaucoup d'intérêt la décision de la Ville de Paris à l'automne dernier d'engager un diagnostic et examinera ses conclusions avec intérêt, le cas échéant, pour adapter le dispositif policier.

Enfin, s'agissant des phénomènes de délinquance ou de recel qui se rattachent à la délinquance itinérante, la police d'agglomération permet désormais d'agir à une plus grande échelle et donc plus efficacement et le 23 juin prochain, le Préfet de police recevra à nouveau pour un point d'étape les riverains et les puciers, en présence de Mme la Maire du 20^e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés retirait le vœu n° 125. M. BARGETON me le confirme.

S'agissant du vœu n° 126, je m'adresse à son premier signataire : M. BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Pour vous indiquer, Monsieur le Maire, qu'on a bien entendu ce qu'a dit Mme TROSTIANSKY et les efforts qui sont faits. Je suis plus inquiet quand j'entends M. VEDEL nous parler de l'évolution de la L.O.P.P.S.I. et de ce que cela pourrait entraîner. Mais, pour autant, malgré tout, sans méconnaître le travail des services déjà effectué, nous souhaitons maintenir ce vœu pour signifier notre volonté que l'on aille plus loin et qu'une autre logique puisse se mettre en place, ce qui ne signifie pas pour autant que nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 126 ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 126 déposée par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 163).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (Conseil d'administration) (R. 30) :

- Mme Olga TROSTIANSKY, en qualité de vice-présidente ;

- Mme Sylvie WIEVIORKA ;

- M. Jean-Marie LE GUEN ;

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 31) :

- Mme Marie-José DISCAZEUX, suppléante, en remplacement de Mme Hayet ZEGGAR, désignée les 15, 16 et 17 décembre 2008.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 30 à R. 31).

Modification de la composition de la 1^{ère} Commission.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe de l'arrivée de M. Jean-François MARTINS en 1^{ère} Commission, en remplacement de Mme Marielle de SARNEZ, démissionnaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie.

(La séance est levée le mardi 8 juin 2010 à vingt et une heures quinze minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe U.M.P.P.A.

QE 2010-22 Question de Mme Laurence DOUVIN, M. Philippe GOUJON et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la révision des emplacements des places de stationnement.

Libellé de la question :

"A Paris, les besoins en places de stationnement de surface se font sentir de façon aiguë. Aussi est-il nécessaire d'adapter le traitement des emplacements de stationnement en fonction des modifications et de l'évolution des commerces et des immeubles.

C'est la raison pour laquelle il nous semble indispensable de faire procéder à une révision régulière, quartier par quartier : des bateaux devant les immeubles, des places de livraisons ainsi que des emplacements de transport de fonds (certains d'entre eux ne sont plus d'actualité, puisque ne correspondant plus à des établissements recevant des fonds).

Aussi, Mme Laurence DOUVIN, M. Philippe GOUJON, Conseillers de Paris, et les élus du groupe U.M.P.A. demandent à M. le Maire de Paris, que la Ville procède à ces relevés et aux modifications qu'ils engendrent dans les meilleurs délais."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe socialiste et radical de gauche.

QE 2010-23 Question de Mme Michèle BLUMENTHAL à M. le Maire de Paris relative au développement d'un "marché de la misère" en marge du quartier "d'Aligre" (12e).

Libellé de la question :

"Le marché d'Aligre est un lieu unique à Paris, dont l'attractivité dépasse largement les limites du 12e, et qui a su garder un réel esprit populaire. La Ville de Paris et la Mairie du 12e ont beaucoup oeuvré et continueront de le faire, pour améliorer les conditions de la tenue de ce marché ainsi que les conditions de travail des commerçants sédentaires et non sédentaires.

Cependant, ces efforts sont aujourd'hui remis en question par le développement, en marge du marché, d'installations précaires et illégales, elles sont le fait de personnes en grand dénuement qui cherchent l'occasion de vendre quelques biens pour survivre.

Si la situation sociale de ces personnes mérite notre attention et notre aide, il n'est cependant pas souhaitable de laisser se développer ce qui pourrait devenir un véritable "marché de la misère" amenant, à l'instar de ce qui a pu se produire à la porte de Montreuil, d'inévitables troubles à l'ordre public ainsi qu'une dépréciation de l'attractivité commerciale dans le quartier.

Aussi, Monsieur le Maire, je souhaite savoir ce que la Ville de Paris peut mettre en oeuvre, avec l'aide de la Préfecture de police, pour empêcher l'installation durable de ce "marché de la misère".

Réponse non parvenue.

QE 2010-24 Question de M. Claude DARGENT à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement des services du PAM (Paris accompagnement Mobilité).

Libellé de la question :

"Paris Accompagnement Mobilité (P.A.M.) est un service de transport spécialisé destiné aux personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées...), mis en place depuis 2003. Ce service est actuellement réalisé par la SOMAP, filiale de Kéolis, pour le compte de la Ville.

A l'occasion du lancement de l'appel d'offres relatif au renouvellement du prestataire du service P.A.M., M. Claude DARGENT demande à M. le Maire de Paris de l'informer sur les mesures envisagées pour renforcer le service proposé aux usagers notamment en terme de réservation et de disponibilité des véhicules à certaines heures de la journée."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2010, DFPE 297 - Signature d'une convention avec la société anonyme d'habitations à loyer modéré Immobilière 3F pour l'attribution d'une subvention. Montant : 638.890 euros.

2010, DPVI 71 - Subvention à la SA HLM Immobilière 3F pour la requalification du CS du 53 rue Riquet (19e). Montant : 50.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DU 112 - Acquisition auprès de la SIEMP d'une parcelle située 30 rue du Nord (18e).

2010, DU 64 - Cession à "Paris-Habitat - OPH" de 24 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 161 rue du Faubourg Saint-Antoine, 10-12 rue Candie et 6 passage Saint Bernard (11e) en vue de la création de logements sociaux.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de La GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT et ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 10 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 15 P rue des Arbustes - 96 P rue Didot (14e).

2010, DLH 36 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP d'un lot de volume dépendant de l'immeuble communal situé 72 avenue Félix Faure (15e).

2010, DLH 89 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 3 rue Nicolai (12e).

2010, DLH 100 - Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP envers la Caisse des Dépôts et Consignations. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2010, DLH 111 - Modification de la délibération 2009 DLH 224 portant location au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e).

2010, DDATC 42 - Signature avec la RIVP d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'un patronage laïque, équipement public municipal polyvalent, au 72, avenue Félix Faure (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 21 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 57 boulevard Ornano - 70 rue Champignonnet (18e).

2010, DLH 25 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 9 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (12e, 13e, 16e, 17e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 26 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement de deux logements PLUS situés 7-11 rue Nicolas Houël (5e), d'un logement PLUS situé 75-79 rue Laugier et 12 rue Galvani (17e) ainsi que d'un logement PLA-I situé 78 rue du Faubourg Saint-Antoine (12e).

2010, DLH 55 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par "Paris Habitat - OPH" en vue du financement de locaux commerciaux et locaux d'activités compris dans différents programmes de l'office.

2010, DLH 78 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt prêt à la réhabilitation à contracter par "Paris Habitat - OPH" en vue du financement de la réalisation d'une opération de travaux de remise aux normes d'amélioration sur le groupe "Massé-Pigalle" de 140 logements situé 54 rue Jean Baptiste Pigalle et 35-41 rue Victor Massé (9e).

2010, DLH 85 - Modification de la garantie d'emprunts consentis à "Paris Habitat - OPH" pour la réalisation d'un programme d'opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service du groupe HBM "Porte de Clignancourt" situé 1 à 15 avenue de la Porte de Clignancourt, 2 rue Fernand Labori et 16 boulevard Ney (18e).

2010, DLH 93 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 9 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (5e, 12e, 15e, 17e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 104 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement de 3 logements PLA-I et de 2 logements PLUS 87 bis avenue du Général Leclerc (14e).

2010, DU 64 - Cession à "Paris-Habitat - OPH" de 24 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 161 rue du Faubourg Saint-Antoine, 10-12 rue Candie et 6 passage Saint Bernard (11e) en vue de la création de logements sociaux.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivants :

2010, DLH 45 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLA-I et 8 logements PLUS, 3 rue de l'Arc de Triomphe (17e).

2010, DLH 82 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts complémentaires PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la SGIM en vue du financement des programmes de construction situés 131-133, 132 et 139-141 rue Castagnary (15e).

2010, DLH 88 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 13 rue Ernest Lacoste (12e).

2010, DLH 90 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 88 rue Castagnary - 119 rue des Morillons (15e).

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 118 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à HSF et portant sur les biens immobiliers situés dans le périmètre de la convention immobilière du 11 septembre 1981 résiliée au 31 décembre 2008.

Mme Anne Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 139 - Cession à la société anonyme d'HLM SAGECO ou, à toute entité qui lui serait substituée dans le cas de fusion absorption avec la société anonyme d'HLM EFIDIS, de 16 lots de copropriété dans l'ensemble immobilier Ilot 13 situé boulevard Blanqui et rue de la Santé (13e), en vue de la réalisation de logements sociaux.

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 275 - Signature d'une convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Sylvain GAREL, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACE de LEPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SG 100 - Signature d'une convention avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention destinée à soutenir l'opération Cinéma au clair de lune. Montant : 87.000 euros.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 180 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention avec le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e). Montant : 100.000 euros.

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TREMEGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DF 51 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris (SEMAPA), destinés au financement de l'opération d'aménagement Paris Rive Gauche et de diverses autres opérations d'aménagement menées par la SEMAPA.

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEEES 137 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention pour l'opération des "Ambassadeurs de l'accueil". Montant : 340.000 euros.

MM. Pascal CHERKI, Jacques BRAVO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Frédérique CALANDRA, MM. Georges SARRE, Patrick TREMEGE et Richard STEIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DJS 186 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisport de Paris Bercy (12e) conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DEVE 59 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la RATP en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, des machines à laver les pièces mécaniques et un four thermique dans les ateliers situés 16 rue Jean-Jacques Rousseau à Fontenay-sous-Bois (94120 Val de Marne).

2010, DEVE 76 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par URBASER Environnement en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), un centre de traitement multifilière de déchets ménagers au 62 rue Anatole-France à Romainville (93230 Seine Saint Denis).

2010, DEVE 77 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par SODEARIF en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, des installations de réfrigération et des groupes électrogènes de secours pour un data center au 110 bis avenue du Général Leclerc à Pantin (93500 Seine Saint Denis).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2010, DPVI 67 - Subvention à l'association Paris Macadam (18e) menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant : 8.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2010, DPVI 37 - Subventions au titre de l'intégration à 5 associations. Montant total : 19.500 euros.

2010, DPVI 38 - Subvention à l'association Espace Farabi pour le fonctionnement du café social Espace Farabi, au titre de l'Intégration (10e). Montant : 15.000 euros.

2010, DPVI 39 - Subventions au titre de l'intégration à 5 associations. Montant total : 25.300 euros.

2010, DPVI 40 - Subvention à deux associations : Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées (RAJ-FIRE) et Réseau Chrétien Immigrés (RCI). Montant total : 10.500 euros.

2010, DPVI 42 - Subventions à 3 associations menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant total : 5.700 euros.

2010, DPVI 43 - Subvention à trois associations : Batik International, Trajectoires, Art en Exil, menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration. Montant total : 13.000 euros.

2010, DPVI 47 - Subventions à trois associations : Migrations Santé France, Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD) et Dom'Asile menant des actions spécifiques sur le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits. Montant total : 22.000 euros.

2010, DPVI 48 - Signature d'une convention 2010-2012 avec l'association Espace Bénévolat pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DPVI 55 - Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à deux associations (Dignité pour tous et Raconte nous ton histoire). Signature pour Raconte nous ton histoire de la convention pluriannuelle 2010-2012. - Montant total : 26.500 euros.

2010, DPVI 58 - Subvention à l'Association des Tunisiens en France (ATF). Montant : 8.000 euros.

2010, DPVI 59 - Subventions au titre de l'Intégration à Solidarité Roquette et ASQP. Montant total : 17.000 euros.

2010, DPVI 68 - Subvention à l'association Charonne. Montant : 10.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010, DPVI 3 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués (CIMADE) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD et Mme Fatima LALEM, rapporteures.

2010, DPVI 61 - Subvention à l'association Quartier Libre XIe menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle. Montant : 3.500 euros.

Mme Pascale BOISTARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2010, DDATC 44 - Subvention Fonds du Maire à l'association Au parloir du colombier (6e). - Montant : 1.500 euros.

2010, DDATC 46 - Subvention à l'association Slam & Cie au titre du projet S.L.A.M. - Montant : 3.000 euros.

2010, DDATC 55 - Subvention Fonds du Maire à l'association Compagnie bouche à bouche Catherine Hubeau (14e). - Montant : 1.000 euros.

2010, DDATC 65 - Subvention à l'association "Union des associations de la cité Bonnier" (UACB) (20e). - Montant : 1.500 euros.

2010, DDATC 67 - Subvention Fonds du Maire à l'Association de Réinsertion Sociale du Luxembourg Résolux du 6e. - Montant : 3.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010, DDEEES 137 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention pour l'opération des "Ambassadeurs de l'accueil". Montant : 340.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010, DASCO 5 - Tarifs de restauration pour les adultes de l'école d'art appliqué Boule.

2010, DASCO 17 - Dotation de fonctionnement du lycée François Truffaut (3e) pour 2010. Montant : 41.300 euros.

2010, DASCO 26 - Signature de 64 marchés à bons de commande de prestations de service passés en application de l'article 30 du code des marchés publics relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et le suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires de la Ville de Paris pour l'année scolaire 2010-2011.

2010, DASCO 27 - Fixation pour 2010 des éléments servant au calcul de la subvention de restauration allouée par la Ville de Paris aux caisses des écoles.

2010, DASCO 28 - Fixation pour 2010 des prix d'achat aux caisses des écoles des repas fournis au personnel d'interclasse dans les écoles et des prestations pour la restauration des centres de loisirs du mercredi et des petites vacances.

2010, DASCO 29 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2010.

2010, DASCO 31 - Subvention à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (20e). Montant : 2.000 euros.

2010, DASCO 62 - Indemnisation amiable du jeune PUJOL Corentin, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010, DASCO 63 - Indemnisation amiable de Groupama, subrogée dans les droits de son assurée, Mme Tillier-Rollin, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Montant : 8.750 euros.

2010, DASCO 64 - Indemnisation amiable de la MAIF, subrogée dans les droits de son assuré, M. KELLER Arnaud, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010, DASCO 65 - Indemnisation amiable de la MAIF, subrogée dans les droits de son assurée, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010, DPA 57 - Approbation du principe de restructuration du service de restauration et d'agrandissement du logement de gardien du groupe scolaire 20-22 rue Antoine Chantin (14e) arrondissement, des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2010, DPA 68 - Indemnisation du cabinet Foncia - Rives de Seine, syndic de la copropriété 18, cité Joly, suite aux travaux de ravalement d'un mur mitoyen de l'école maternelle, 54, rue Servan (11e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2010, DASCO 32 - Subvention à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (11e). Montant : 2.000 euros.

Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010, DASCO 60 - DFPE 354 - Lancement de marchés de fourniture et livraison de livres et de cédéroms pédagogiques nécessaires aux écoles maternelles, élémentaires, aux établissements du second degré, aux centres de loisirs, et de livres pour les établissements de la petite enfance.

Mme Colombe BROSEL et M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2010, DDEEES 86 - Opération Vital'Quartier 1 - CPA signée à la Semaest le 2 février 2004. Modification du calendrier de remboursement des avances de trésorerie. Autorisation de signer un avenant n° 5.

2010, DDEEES 89 - Subvention par l'association Universal Love (20e). Montant : 17.500 euros.

2010, DDEEES 112 - Subvention à l'association Village Saint Paul-Le Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 1.500 euros.

2010, DDEEES 113 - Subvention à l'Association des commerçants Treilhaud Europe Corvetto Lisbonne Miromesnil (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 2.800 euros.

2010, DDEEES 129 - Signature d'une convention avec l'association Designer's Days (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010, DDEEES 138 - Subvention à l'association A Tout Atout-Association de commerçants, d'artisans et de riverains (14e). Montant : 8.000 euros.

2010, DDEEES 143 - Subvention à l'association Chaussettes Orphelines (18e). Montant : 5.000 euros.

2010, DDEEES 144 - Subvention à l'association Paris Potier (5e). Montant : 8.000 euros.

2010, DU 136 - Revalorisation des tarifs pour les emplacements buvettes et glaciers sur le site de Paris-Plages, rive droite de la Seine.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010, DPE 12 - Approbation du principe et des modalités d'attribution de six marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert ou marché négocié après appel d'offres déclaré infructueux relatif à l'exécution de travaux sur les engins spéciaux de la ville de Paris.

2010, DPE 41 - Lancement d'un marché de collecte et de maintenance des colonnes à verre, aériennes et enterrées, implantées à Paris.

2010, SGCP 2 - Signature d'une convention avec l'Amicale des conseillers et anciens conseillers de Paris et de la Seine pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.000 euros.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010, DPE 53 - Adhésion à l'Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE) et versement de la cotisation pour 2010.

M. François DAGNAUD et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2010, DPE 47 - Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de démantèlement des installations et de déconstruction des ouvrages restants de l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Issy-les-Moulineaux.

M. François DAGNAUD, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DALIAT 16 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

2010, DRH 1 - Modification de délibérations relatives aux statuts d'emploi des agents d'encadrement du nettoyage, du fossage et de l'assainissement.

2010, DRH 18 - Avis sur un projet de décret modifiant le statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris.

2010, DRH 24 - Lancement de marchés à bons de commande passés selon la procédure de l'article 30 pour la formation à l'alphabétisation et à la post-alphabétisation et au français langue étrangère (FLE) destinés aux agents de la collectivité parisienne, en deux lots séparés.

2010, DSTI 18 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture de prestations d'assistance à la mise en oeuvre et à l'exploitation d'infrastructures de câblage de la Ville et du Département de Paris.

2010, DSTI 20 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture d'équipements et de prestations radioélectriques.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DF 34 - Budget supplémentaire de la Ville pour 2010. Modification du montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement.

2010, DF 51 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts à contracter par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris (SEMAPA), destinés au financement de l'opération d'aménagement Paris Rive Gauche et de diverses autres opérations d'aménagement menées par la SEMAPA.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DEVE 61 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010, DEVE 64 - Subvention à l'association Au Coeur des Chats pour son action de suivi de la population féline (18e). Montant : 1.000 euros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010, DAC 34 - Subvention à l'association Les Petits Riens (19e). - Montant : 9.000 euros.

2010, DAC 78 - Signature d'une convention avec l'association Technopol, Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques (11e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités parisiennes en 2010. - Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 138 - Subvention à l'association Son Ré (12e). Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 150 - Subvention à l'association L'Itinéraire (7e). Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 154 - Subvention à l'association La Muse en Circuit 94140 Alfortville. Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 163 - Subvention à l'association Ensemble Aleph 94400 Vitry-sur-Seine. Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 167 - Subvention à l'association Volontariat et soutien par l'Art (16e). Montant : 3.000 euros.

2010, DAC 197 Subvention à l'association Phénomène et Compagnie (6e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 204 - Subvention à l'association Compagnie Jean Bois (77590) Bois-le-Roi. Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 206 - Subvention à l'association Compagnie La Part des Anges (76400) Fécamp. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 207 - Subvention à l'association Contre-Ciel (11e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 209 - Subvention l'association Mabel Octobre (20e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 210 - Subvention à la Compagnie Les Nuits Claires (34750) Villeneuve-les-Maguelone. Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 211 - Subvention à la Compagnie du Théâtre Sans Toit (95100) Argenteuil. Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 212 - Subvention à la l'association Compagnie Aérostat Marionnettes Kiosque (A.M.K.). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 216 - Subvention à l'association Le Cabaret contemporain (19e). Montant : 7.000 euros.

2010, DAC 217 - Subvention à l'association Zellig 94270 Le Kremlin Bicêtre. Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 219 - Subvention à l'association Artefact (91). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 225 - Subvention à l'association Le réséda (5e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 231 - Signature d'un avenant à convention avec la S.A.R.L. Société de Production et de Gestion Théâtrales/Théâtre Paris-Villette (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 455.000 euros.

2010, DAC 233 - Subvention à l'association Collectif Musical International de Champigny sur Marne - Ensemble 2E2M - Paul Méfano (Etudes et Expressions des Modes Musicaux) 94500 Champigny sur Marne. Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 234 - Subvention à l'A.R.A.C. Association de Recherche d'Animation Culturelle (11e). Montant : 7.000 euros.

2010, DAC 248 - Subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e) au titre de l'enseignement artistique. Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 250 - Subvention à l'association Lire Autrement (14e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 275 - Signature d'une convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010, DAC 278 - Subvention à l'association La Piccola (77760 Boissy aux Cailles) pour un spectacle au Lucernaire. Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 282 - Subvention à l'association Pour que l'esprit vive (10e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 308 - Signature d'une convention avec l'Association de Culture Berbère (20e) pour le versement d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 312 - Signature d'une convention d'occupation précaire de l'Espace Cirque de la Porte des Lilas (20e) avec l'association Fanfare Décadente.

2010, DAC 327 - Subvention à l'association Collège international de Philosophie (5e). Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 339 - Subvention à l'association La Voie des Livres (20e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 341 - Subvention à l'association Les Trois Ourses (11e). Montant : 5.000 euros.

2010, DAC 349 - Subvention à l'association Textes et Voix (6e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 351 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'installation d'une oeuvre dite Crépuscule Persistant, conçue par Nathalie Junod Ponsard, place André Malraux (1er).

2010, DAC 352 - Installation d'un monument en hommage au président Gaston Monnerville, place André Honnorat, face au Palais du Sénat (6e). Autorisation à M. le Maire de Paris de recevoir le don de la Société des Amis du Président Gaston Monnerville.

2010, DAC 381 - Indemnisation à l'attention de M. BENAKLI imputable au déroulement du chantier de restructuration de la Gaîté Lyrique (3e).

2010, DAC 407 - Signature d'une convention avec l'association Lecture Jeunesse (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010, DAC 414 - Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les travaux, les matériels et les mobiliers de quatre nouvelles bibliothèques.

2010, DICOM 5 - Signature des conventions de parrainage avec Central Color, Conforama et Fujifilm pour l'exposition "Paris d'Amour".

2010, SG 11 - Subvention à l'Association ISRATIM. Montant : 10.000 euros.

2010, SG 82 - Subvention à l'association Signes de nuit. Montant : 4.000 euros.

2010, SG 99 - Subvention à l'association Vision plurielle. Montant : 2.000 euros.

2010, SG 100 - Signature d'une convention avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention destinée à soutenir l'opération Cinéma au clair de lune. Montant : 87.000 euros.

2010, SG 115 - Signature d'une convention avec la SARL l'ARP (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, SG 117 - Subvention à l'association Clap noir. Montant : 2.000 euros

2010, SG 118 - Subvention à l'association du Collectif Jeune cinéma. Montant : 8 000 euros.

2010, SG 120 - Subvention à l'association française du cinéma d'animation (AFCA). Montant : 8.500 euros.

2010, SG 122 - Subvention à l'association Point Ligne Plan. Montant : 3.000 euros.

2010, SG 123 - Subvention à l'association Cinédoc. Montant : 3.000 euros.

2010, SG 129 - Signature d'une convention avec l'association Prix Jean Vigo pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010, SG 130 - Signature d'une convention avec l'association Les Yeux de l'Ouie pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010, SG 133 - Signature d'une convention avec l'association Les Toiles Enchantées pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010, DAC 76 - Subvention à l'association Paris Macadam Les Arcavals (18e). Montant : 21.000 euros.

2010, DAC 106 - Signature d'une convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention avec l'association 11e Evènements (11e). Montant : 65.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DDEEES 65 - Subventions à 6 associations étudiantes. Montant total : 9.500 euros.

2010, DDEEES 66 - Signature d'une convention avec l'association Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (GENEPI) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2010, DDEEES 68 - Signature de conventions avec le Crous de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour l'attribution de subventions pour la mise en place de services d'accueil des étudiants étrangers. Montant total : 110.000 euros

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010, DU 26 - Cession amiable de deux parcelles de terrains situées 8 rue Noyer Durand et avenue de la Porte Chaumont (19e).

2010, DU 112 - Acquisition auprès de la SIEMP d'une parcelle située 30 rue du Nord (18e).

2010, DU 114 - Prorogation du délai de signature de l'acte de cession d'une parcelle municipale au Département de Paris dans la ZAC Pajol (18e).

2010, DU 133 - Aménagement du secteur Paris Nord-Est (18e et 19e). Signature d'un avenant n° 2 au marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet d'aménagement de ce secteur.

2010, DU 146 - Signature avec Réseau Ferré de France d'une convention de financement d'ouvrages de soutènement du faisceau ferroviaire en vue de la réalisation de l'opération "Immeubles de la Gare" rue Gaston Tessier (19e).

2010, DU 72 - Attribution de la dénomination "Place Maurice Couve de Murville" à une place située à Paris (8e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010, DJS 183 - Subvention à Le PariSolidaire IDF - LPS IDF (17e). - Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 278 - Subvention à l'Association régionale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) en Ile-de-France. Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 279 - Signature d'un contrat de transaction avec SCGE visant à l'indemniser des sujétions et travaux supplémentaires au titre de l'amélioration des conditions d'accès pour les personnes handicapées avec création d'un ascenseur au centre d'animation Maurice Ravel (12e).

2010, DJS 323 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association Culture, Loisir, Animation, Jeu, Education pour la gestion des centres d'animation Bercy, Villiot-Râpée, Reuilly, et Montgallet, avec son antenne Erard (12e).

2010, DJS 339 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association Centre Jeunesse Paris 18e Nord (C.J.P.N 18) pour la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert et Les Abbesses (18e).

2010, DJS 346 - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) pour la mise en place de modules de formation dans le cadre du programme "école de la Citoyenneté" de l'APSV.

2010, DJS 363 - Subvention à Handy et Manchu pour son action dans les 19e et 20e arrondissements. Montant : 3.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010, DPA 59 - Approbation du principe de construction d'un centre d'animation 63 rue Buzenval (20e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt des demandes de permis de construire et de démolir.

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010, DJS 182 - SG 85 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2009-2011 passée avec Inter Film pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010, DJS 191 - DPVI 302 - Signature d'une convention annuelle avec Crescendo pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010, DJS 218 - DPVI 341 - Signature d'une convention annuelle avec Paris Est Mouv pour l'attribution d'une subvention (11e). Montant : 7.500 euros.

2010, DJS 247 - DPVI 334 - Signature d'une convention annuelle avec Relais Ménilmontant pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010, DJS 258 - DPVI 319 - Subvention à Rythme Tout Terrain Productions (17e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 259 - DPVI 320 - Subvention au Centre Paroissial d'Initiatives Jeunesse (14e). Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 266 - DPVI 342 - Subvention à l'association L'Aquilone. Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 276 - DPVI 315 - Subvention à Percussion Art pour son action le 20e arrondissement. Montant : 2.500 euros.

2010, DJS 284 - DPVI 323 - Subventions à trois associations de jeunesse du 18e arrondissement. Montant total : 8.000 euros.

2010, DJS 304 - DPVI 327 - Subvention à l'association Atellanes (19e). Montant : 6.000 euros.

2010, DJS 314 - DPVI 336 - Subvention à l'Association Olga Spitzer pour deux projets conduits dans le 18e arrondissement. Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 316 - DPVI 337 - Signature d'une convention avec Réseau 2000 pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.500 euros.

2010, DJS 320 - DPVI 338 - Signature d'une convention annuelle avec Le Petit Ney pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2010, DJS 322 - DPVI 340 - Subvention à l'Association Jeunesse Education (20e). Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 332 - DPVI 345 - Subvention à l'association Par les Mots et Merveilles. Montant : 2.500 euros.

2010, DJS 333 - DPVI 346 - Subvention à l'association Le Club Barbès. Montant : 2.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, SG 18 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Médecins du Monde pour son action Lotus Bus pour l'attribution d'une subvention. Montant : 42.000 euros.

2010, SG 21 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Charonne pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, SG 22 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Foyer Jorbalan pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2010, SG 27 - Signature d'un avenant à la convention triennale passée avec l'association Je, Tu, Il... pour l'attribution d'une subvention. Montant : 110.000 euros.

2010, SG 29 - Subvention à l'association Compagnie Confidences (13e). Montant : 8.000 euros.

2010, SG 45 - Subvention à l'association "Carrefour 14" pour son action en faveur des femmes. Montant : 4.500 euros.

2010, SG 51 - Subvention à l'Association de Culture Berbère (20e) pour son action en faveur des femmes. Montant : 4.000 euros.

2010, SG 56 - Subvention à l'association Femmes Solidaires pour ses actions en faveur des femmes. Montant : 15.000 euros.

2010, SG 127 - Subvention à l'Association des Femmes Capverdiennes en France pour son action en faveur des femmes. Montant : 1.100 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010, SG 30 - Signature d'une convention avec l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir. Montant total : 27.000 euros (22.000 euros pour l'Observatoire et 5.000 euros pour la Mission Cinéma).

Mme Fatima LALEM, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010, DASES 25 - Procédure à l'indemnisation d'un tiers en réparation de dommages causés lors d'une intervention du Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DASES 8 - Signature d'une convention avec l'association Solidarité Sida (11e) pour l'attribution de deux subventions. Montants : 50.000 euros et 55.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010, DVD 170 - Signature avec la société Picoty Réseau SAS du contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation et l'entretien de la station-service située dans le parc de stationnement souterrain "Hausmann" (8e).

2010, DVD 26 - Approbation du principe de fourniture et de mise en oeuvre d'un système de priorité de tramways parisiens et des contrôleurs de carrefours à feux dans le cadre de l'extension du tramway T3.

2010, DVD 48 - Signature d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la société Parkeon pour la fourniture de pièces détachées, la réparation de sous ensembles et l'adaptation d'horodateurs de type Strada, Stradem et DG (matériel, logiciel et prestations annexes).

2010, DVD 66 - Approbation et signature d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de bordures, dalles, socles et éléments divers en béton.

2010, DVD 16 - Adhésion de la Ville de Paris au projet européen Coordination Of Network Descriptors for Urban Intelligent Transportation Systems (CONDUITS). Mandatement pour le compte de la Ville de Paris d'ISIS (Rome) comme coordinateur du projet.

2010, DVD 187 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010, DPE 46 - Signature d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et le groupement d'entreprise Campenon Bernard Environnement - Axeau dans le cadre du règlement d'une réclamation suite à l'exécution des travaux d'aménagement de la tête du siphon Concorde à Paris (7e). Signature d'un avenant à la convention de co-financement avec le SIAAP.

2010, DPE 52 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour les contrôles réglementaires des installations et équipements de la section de l'assainissement de Paris.

2010, DPE 55 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la maintenance des groupes électrogènes des usines de la section de l'assainissement de Paris.

2010, DVD 157 - Indemnisation amiable de la compagnie Alliance Batelière de la Sambre Belge en réparation d'un dommage survenu sur le canal de l'Ourcq à Bondy (Seine-Saint-Denis).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010, DVD 142 - Signature d'une convention avec le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, pour un plan d'actions attachées au développement du transport fluvial et à la valorisation environnementale des canaux au titre du Contrat Particulier 2009-2013. Demande des subventions correspondantes.

Mme Anne LE STRAT, Mme Annick LEPETIT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DPE 16 - SGRI 16 - Signature d'une convention avec l'association Inter Aide pour l'attribution d'une subvention pour son projet en Ethiopie. Montant : 33.105 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010, DLH 10 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 15 P rue des Arbustes - 96 P rue Didot (14e).

2010, DLH 21 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 57 boulevard Ornano - 70 rue Championnet (18e).

2010, DLH 25 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 9 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (12e, 13e, 16e, 17e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 26 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement de deux logements PLUS situés 7-11 rue Nicolas Houël (5e), d'un logement PLUS situé 75-79 rue Laugier et 12 rue Galvani (17e) ainsi que d'un logement PLA-I situé 78 rue du Faubourg Saint-Antoine (12e).

2010, DLH 36 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP d'un lot de volume dépendant de l'immeuble communal situé 72 avenue Félix Faure (15e).

2010, DLH 45 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLA-I et 8 logements PLUS, 3 rue de l'Arc de Triomphe (17e).

2010, DLH 55 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par "Paris Habitat - OPH" en vue du financement de locaux commerciaux et locaux d'activités compris dans différents programmes de l'office.

2010, DLH 59 - Délimitation d'un secteur du 17e arrondissement à l'intérieur duquel le Maire pourra enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

2010, DLH 64 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 42 boulevard Masséna (13e).

2010, DLH 76 - Transfert au profit de Sogemac Habitat de la garantie d'emprunt initialement accordée par la Ville de Paris à Logikia pour le financement d'un local d'activité dans le cadre du programme d'acquisition conventionnement de 22 logements sociaux situé 123 boulevard de l'Hôpital (13e).

2010, DLH 78 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt prêt à la réhabilitation à contracter par "Paris Habitat - OPH" en vue du financement de la réalisation d'une opération de travaux de remise aux normes d'amélioration sur le groupe "Massé-Pigalle" de 140 logements situé 54 rue Jean Baptiste Pigalle et 35-41 rue Victor Massé (9e).

2010, DLH 80 - Autorisation d'acquiescer, par la Ville de Paris de parties communes, dans l'immeuble en copropriété sis 26 rue Pixéricourt (20e). Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la SIEMP un avenant au bail emphytéotique conclu le 7 mai 2007.

2010, DLH 82 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts complémentaires PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la SGIM en vue du financement des programmes de construction situés 131-133, 132 et 139-141 rue Castagnary (15e).

2010, DLH 85 - Modification de la garantie d'emprunts consentis à "Paris Habitat - OPH" pour la réalisation d'un programme d'opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service du groupe HBM "Porte de Clignancourt" situé 1 à 15 avenue de la Porte de Clignancourt, 2 rue Fernand Labori et 16 boulevard Ney (18e).

2010, DLH 88 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 13 rue Ernest Lacoste (12e).

2010, DLH 89 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 3 rue Nicolaï (12e).

2010, DLH 90 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 88 rue Castagnary - 119 rue des Morillons (15e).

2010, DLH 93 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 9 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (5e, 12e, 15e, 17e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2010, DLH 99 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS et 3 logements PLS, 9 rue Lesage (20e).

2010, DLH 100 - Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP envers la Caisse des Dépôts et Consignations. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2010, DLH 103 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par FREHA en vue du financement du programme de réhabilitation de 7 logements communaux PLA-I dans un immeuble en copropriété situé 126 rue de Charonne (11e).

2010, DLH 104 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement de 3 logements PLA-I et de 2 logements PLUS 87 bis avenue du Général Leclerc (14e).

2010, DLH 105 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un prêt à Long Terme à contracter par Prolog-Ues en vue du consolidation d'un préfinancement contracté pour le financement du programme de réhabilitation d'un logement PLA-I situé 129 avenue Gambetta (20e).

2010, DLH 106 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un prêt à long terme taux fixe à contracter par Prolog-Ues en vue du consolidation d'un préfinancement contracté pour le financement du programme d'acquisition conventionnement d'un logement PLA-I situé 85 boulevard Brune (14e).

2010, DLH 107 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts de portage foncier à contracter par ADOMA en vue du financement de l'acquisition des immeubles situés 67-69 avenue Parmentier (11e), 4 rue Rondelet (12e) et 5 rue Berzelius (17e).

2010, DLH 108 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 3 logements PLA-I et 10 logements PLUS situé 14 à 20 impasse Truillot (11e).

2010, DLH 110 - Signature d'un protocole transactionnel avec M. Charles Zeboulon et la Société AGF IART, son assureur défense recours, pour l'indemnisation du sinistre dont l'intéressé a été victime le 8 novembre 2001 devant l'immeuble communal situé 37 rue de Citeaux (12e).

2010, DLH 114 - Approbation du principe de déposer la demande de permis de démolir visant l'école maternelle et la loge du gardien situées 90 rue Curial (19e).

2010, DLH 121 - Approbation du principe d'indemnisation de l'entreprise SARL Batireha pour les préjudices subis du fait de la non exécution du montant minimal pour les années 2007 et 2008.

2010, DLH 122 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par la SNI en vue du financement du programme de construction de 141 logements sociaux dont 8 PLA-I, 77 PLUS et 56 PLS, 9-15 boulevard de Grenelle (15e).

2010, DU 64 - Cession à "Paris-Habitat - OPH" de 24 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 161 rue du Faubourg Saint-Antoine, 10-12 rue Candie et 6 passage Saint Bernard (11e) en vue de la création de logements sociaux.

2010, DU 100 - Modification de la délibération 2007 DU-DF 20 autorisant la cession d'un local au 32 rue Emile Lepeu (11e).

2010, DU 106 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Cession par voie d'adjudication publique d'une maison de ville située 45, rue de la Montagne Saint Geneviève (5e).

2010, DU 110 - Acquisition de 364/1000èmes indivis du terrain, 9, rue Delaître (20e).

2010, DU 139 - Cession à la société anonyme d'HLM SAGECO ou, à toute entité qui lui serait substituée dans le cas de fusion absorption avec la société anonyme d'HLM EFIDIS, de 16 lots de copropriété dans l'ensemble immobilier Ilot 13 situé boulevard Blanqui et rue de la Santé (13e), en vue de la réalisation de logements sociaux.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010, DU 120 - Vente de terrains à Pierrelaye (95480).

2010, DU 132 - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir sur des parcelles parisiennes situées sur le territoire de la commune d'Achères (78).

2010, SG 37 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de France, et versement de la cotisation 2010. Montant : 38.300 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010, DDEEES 106 - Autorisation du Maire de Paris à lancer la consultation en vue de l'attribution d'une concession de travaux publics relative à la réhabilitation - construction de locaux destinés à accueillir des commerces et des PME-PMI dans le cadre d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises à créer sur le lot F du pavillon Vilain de la ZAC Boucicaut (15e).

2010, DDEEES 120 - Subvention à l'Institut Supérieur de Commerce de Paris. Montant : 15.000 euros.

2010, DDEEES 154 - Signature d'une convention avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010, DA 7 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande ainsi que d'un accord cadre, pour l'approvisionnement en fournitures de bâtiment des ateliers de régie municipaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DFPE 289 - Signature d'une convention avec l'association Balustrade pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation de sa crèche parentale Balustrade (11e). Montant : 280.219 euros.

2010, DFPE 291 - Signature d'une convention passée avec l'association La Goutte de lait Saint Léon pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de locaux situés 35-37, rue Duplex (15e) en vue de la réinstallation à l'adresse d'un établissement multi-accueil de petite enfance de 20 places. Montant : 176.929 euros.

2010, DFPE 297 - Signature d'une convention avec la société anonyme d'habitations à loyer modéré Immobilière 3F pour l'attribution d'une subvention. Montant : 638.890 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010, DAC 180 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention avec le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e). Montant : 100.000 euros.

2010, DAC 307 - Subvention à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIIIe arrondissement (13e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 329 - Subvention à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement (3e). Montant : 3.500 euros.

2010, DPA 41 - Signature d'une convention avec l'Association Diocésaine de Paris, représentée par M. Bertrand de FEYDEAU, pour la remise en état de sanitaires situés dans la Mairie du 2e arrondissement, et mis à disposition des fidèles de la Basilique Notre-Dame-des-Victoires.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010, DPP 4 - Signature d'une convention avec l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010, DPP 13 - Signature d'une convention avec 4 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement. - Montant : 9.770 euros.

2010, DPP 14 - Signature d'une convention avec 2 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 13e arrondissement. - Montant : 5.830 euros.

2010, DPP 17 - Signature d'une convention avec 5 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement. - Montant : 20.600 euros.

2010, DPP 18 - Signature d'une convention avec quatre associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement. - Montant : 22.000 euros.

2010, DPP 20 - Signature d'une convention avec l'association Cercle Paris 15 pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (15e). Montant : 2.000 euros.

2010, PP 26 - Approbation du principe de fourniture de chaussures de travail et de sécurité destinées à différentes catégories de personnels de la Préfecture de police. Signature du marché correspondant.

2010, PP 27 - Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2010, PP 30 - Individualisation d'une autorisation de programme de 536.000 euros TTC relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et réfection des toitures-terrasses du poste de commandement de compagnie de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris de Rungis à Chevilly Larue (94). Approbation des pièces administratives. Désignation du maître d'oeuvre. Signature du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

2010, PP 31 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2010, PP 32 - Lancement d'opérations publicitaires destinées à promouvoir les recrutements de la Préfecture de police au titre des administrations parisiennes. Approbation du principe de l'opération ainsi que des pièces administratives du marché.

2010, PP 33 - Individualisation d'une autorisation de programme de 1.083.000 euros TTC pour la maîtrise d'oeuvre relative à la construction, dans l'ensemble immobilier Cité (4e), d'un bâtiment neuf destiné à l'accueil du public et du poste central de sécurité. Désignation du maître d'oeuvre. Signature du marché correspondant.

2010, PP 34 - Signature d'une convention avec la Fondation Louis Lépine relative aux modalités de versement de diverses subventions attribuées par la Ville de Paris (Préfecture de police).

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010, SGRI 27 - Signature d'une convention avec la Maison des Journalistes relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 29.000 euros.

2010, SGRI 38 - Signature d'une convention avec l'Association François-Xavier Bagnoud (section française) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 98.887 euros.

2010, SGRI 40 - Signature d'une convention avec l'association Aide Médicale Internationale pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.000 euros.

2010, SGRI 50 - Signature d'une convention avec l'association Moto Action pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010, DPVI 53 - Subvention à l'association Les Faubourgs Numériques pour le développement et l'animation de Paris Mix. Montant : 53.000 euros.

2010, DPVI 57 - Subvention à la Régie de quartier Fontaine au Roi (11e). Montant : 8.350 euros.

2010, DPVI 71 - Subvention à la SA HLM Immobilière 3F pour la requalification du CS du 53 rue Riquet (19e). Montant : 50.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010, DPVI 60 - Subvention au titre de l'Intégration à Centre Alpha Choisy. Montant total : 7.000 euros.

2010, DPVI 62 - Subvention à l'association Starting Block au titre de la Politique de la Ville et au titre de l'Intégration. Montant total : 1.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteures.

2010, DAC 88 - Subvention à l'Association Française de Buchenwald Dora et ses Kommandos (9e). Montant : 3.500 euros.

2010, DAC 130 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie (11e). Montant : 30.000 euros.

2010, DAC 164 - Subvention à l'association Ciné - Histoire (15e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 166 - Subvention au Comité de Liaison des Associations d'Anciens Combattants Déportés Résistants Veuves de Guerre du 3e arrondissement. Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 188 - Subvention à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e). Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 257 - Subvention à l'Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre A.R.A.C. Comité départemental de Paris (13e). Montant : 4.000 euros.

2010, DAC 258 - Subvention à la Section de Paris - Fédération nationale des combattants volontaires 1914-1918, 1939-1945, résistance, T.O.E, A.F.N, et missions extérieures (10e). Montant : 400 euros.

2010, DAC 267 - Subvention à l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris (17e). Montant : 6.000 euros.

2010, DAC 268 - Subvention au Comité du 1er et 2e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (1er). - Montant : 600 euros.

2010, DAC 271 - Subvention à la Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (16e). Montant : 800 euros.

2010, DAC 272 - Subvention à l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Paris (4e). Montant : 7.924 euros.

2010, DAC 273 - Subvention à l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos - Amicale de Mauthausen (5e). Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 274 - Subvention à l'association "Les fils des morts pour la France, Les fils des tués d'Ile-de-France - Paris" (8e). Montant : 800 euros.

2010, DAC 277 - Subvention à l'Amicale du camp de concentration de Dachau (9e). Montant : 2.300 euros.

2010, DAC 279 - Subvention à l'Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F) (16e). Montant : 800 euros.

2010, DAC 305 - Subvention à la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (8e). Montant : 1.100 euros.

2010, DAC 323 - Subvention à l'Union Amicale pour la Mémoire des personnels, anciens combattants et victimes de guerre, victimes du devoir patriotique et professionnel de l'AP-HP, du Crédit Municipal, des Préfectures et de la Ville de Paris - U.A.M (4e). Montant : 1.200 euros.

2010, DAC 325 - Subvention à l'Association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e). Montant : 500 euros.

2010, DAC 330 - Subvention à l'Association Nationale des Fonctionnaires d'Origine Nord-Africaine et leurs Amis (A.N.F.O.N.A.A) (17e). Montant : 800 euros.

2010, DAC 332 - Subvention à la Fédération des Anciens Combattants et Résistants de la Préfecture de police (F.U.R.P.P. - F.A.C.R.D.I.P.V.G.P.P) (4e). Montant : 400 euros.

2010, DAC 336 - Subvention à l'Association Interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Équipement de Paris et de l'Ouest Parisien (Départements de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise) (92). Montant : 300 euros.

2010, DAC 355 - Subvention à l'Association Nationale des Anciens du R.I.C.M (15e). Montant : 2.524 euros.

2010, DAC 373 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Geneviève de Gaulle Anthoiz 4 rue Michelet (6e). Montant : 2.070 euros.

2010, DAC 385 - Subvention à l'association Union des Juifs pour la résistance et l'entraide (10e). Montant : 3.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010, DJS 3 - Subventions à dix associations du 4e arrondissement. Montant total : 11.980 euros.

2010, DJS 4 - Subventions à dix associations du 5e arrondissement. - Montant total : 17.674 euros.

2010, DJS 22 - Subventions à seize associations du 16e arrondissement. Montant total : 29.900 euros.

2010, DJS 61 - Subventions à quinze associations parisiennes. Montant total : 21.900 euros.

2010, DJS 82 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2010, DJS 92 - Subventions à huit associations du 5e arrondissement. Montant total : 9.550 euros.

2010, DJS 93 - Subventions à huit associations du 10e arrondissement. - Montant total : 13.000 euros.

2010, DJS 100 - Subventions à quatorze associations du 18e arrondissement. Montant total : 22.350 euros.

2010, DJS 107 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Handball (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2010, DJS 118 - Signature d'une convention avec GRS Paris Centre (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 29.000 euros.

2010, DJS 119 - Signature d'une convention avec Judo Paris Centre (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 124 - Signature d'une convention avec le Club Populaire Sportif du 10e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2010, DJS 125 - Signature d'une convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010, DJS 128 - Signature d'une convention avec le Football Club des Gobelins (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 64.000 euros.

2010, DJS 129 - Signature d'une convention avec le Sporting Club de Paris (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37.000 euros.

2010, DJS 130 - Signature d'une convention avec Paris 13 Tennis de Table (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 28.900 euros.

2010, DJS 131 - Signature d'une convention avec La Domrémy Basket 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2010, DJS 133 - Signature d'une convention avec Jeunesse Athlétique de Montrouge (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.000 euros.

2010, DJS 134 - Signature d'une convention avec Paris Alésia Football Club (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 44.000 euros.

2010, DJS 136 - Signature d'une convention avec l'Olympique Paris XV (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 12.000 euros.

2010, DJS 137 - Signature d'une convention avec l'Évolution Sportive et Culturelle du XVe (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 27.000 euros.

2010, DJS 141 - Signature d'une convention avec l'association Club Sportif Ternes Paris Ouest (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.500 euros.

2010, DJS 143 - Signature d'une convention avec l'Olympique Montmartre Sports (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010, DJS 146 - Signature d'une convention avec Paris Basket 18 (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010, DJS 232 - Signature d'une convention avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes Ville de Paris (APSAP-VP) pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011. Montant : 156.000 euros.

2010, DJS 237 - Subvention au P.U.C. Omnisport pour la saison sportive 2010-2011. Montant : 365.000 euros.

2010, DJS 239 - Subvention à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2010 du Challenge International de Paris et du Challenge Monal. Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 290 - Signature d'une convention avec l'Union Stade Français Paris Saint-Cloud pour l'attribution d'une subvention au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 150.000 euros.

2010, DJS 302 - Signature de marchés article 30 relatifs à l'encadrement des ateliers bleus sportifs de l'année scolaire 2010-2011.

2010, DJS 303 - Signature de marchés, article 30, relatifs à l'organisation des centres sport découverte de proximité durant l'année 2010-2011.

2010, DJS 365 - Dépose des demandes de permis de démolir et de construire pour la modification de la façade et l'extension du hall d'entrée au gymnase Roquepine (8e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2010, DPA 52 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre avec la société Brisac Gonzalez Ltd relatif à la construction d'un centre sportif et d'un espace jeunes, Zac Pajol (18e).

M. Jean VUILLERMOZ et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DJS 362 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Centre de Formation de Football de Paris en vue de l'exploitation d'un centre sportif situé Voie des Saules à Orly (94).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2010, DAJ 14 - Communication de la liste des marchés attribués du 12 avril au 6 mai 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DDATC 93 - Communication sur l'activité en 2009 de la commission consultative des services publics locaux.

M. Mao PENINO, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danièle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHÈNE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. Jean-Marie CAVADA, Mmes Seybah DAGOMA, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Léa FILOCHE, Christine LAGARDE, M. Pierre MANSAT, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Philippe TORRETON.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLERE, Mmes Geneviève BERTRAND, Camille MONTACIE, MM Jean-François MARTINS, Mao PÉNINOU. Yves POZZO di BORGIO et Daniel VAILLANT.

Excusés : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et M. David ALPHAND.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean- Bernard BROS, Mmes Sandrine CHARNOZ, Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Romain LEVY, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Marie-Chantal BACH, MM. Denis BAUPIN, Jérôme COUMET, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, MM. Christophe NAJDOVSKI, Pierre-Yves BOURNAZEL et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, MM. Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et Anne Le STRAT.

Excusé : M. Daniel MARCOVITCH.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, MM. Hamou BOUAKKAZ, Mao PENINOU et Mme Gisèle STIEVENARD.

Excusé : M. Georges SARRE.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. René DUTREY, François VAUGLIN, Jérôme DUBUS, Alain LHOSTIS, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Excusées : Mmes Anne HIDALGO et Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mmes Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Eric HELARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danielle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Rectificatif concernant le tableau des votes des groupes politiques du B.M.O. du mois de mai 2010.

Sur les voeux n° 21 et n° 22, déposés par les groupes "Les Verts" et Centre et Indépendants, relatifs au CENTQUATRE, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a voté contre et non pas pour.

Sur le voeu n° 25, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la Grèce, le groupe a voté pour et non pas contre.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| Commission | N° Délib. | N° adopté | Groupes | Auteurs | CM | A | n° délib. | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote | |
|------------|-----------|-----------|---------|----------|---|----|-----------|-----------|--|-------------|----------------------------|------------|
| 5e | 2e | 01 | 113 | Exécutif | COHEN SOLAL | CM | V | DDEES 164 | Redressement des 7 zones touristiques en zones de périmètre d'usage de consommation exceptionnelle | COHEN-SOLAL | Adopté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 02 | 114 | PS-RGA | BLOCHE | CM | V | DDEES 164 | Application de la loi LME à Paris et ses conséquences sur le commerce de proximité | COHEN-SOLAL | Adopté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 03 | | CI | TACHENE, DUBUS | CM | V | DDEES 164 | Qualification en zone touristique du Forum des Halles | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 04 | | CI | TACHENE, DUBUS | CM | V | DDEES 164 | Qualification en zone touristique du secteur "Grands Magasins - Haussmann" | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 05 | | CI | TACHENE, DUBUS | CM | V | DDEES 164 | Réunion des partenaires sociaux sur les moyens et les conditions du travail dominical | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 06 | | CI | TACHENE, DUBUS | CM | V | DDEES 164 | Consultation des parisiens et des touristes sur l'ouverture domiciliaire des commerces | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 07 | | CI | TACHENE, DUBUS | CM | V | DDEES 164 | Extension des zones touristiques dans les secteurs Champs-Élysées, bd Saint-Germain et rue des Francs-Bourgeois, | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 2e | 2e | 08 | | UMP/PA | TISSOT | CM | V | DDEES 164 | Création d'une zone touristique rue du Faubourg Saint-Antoine | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 4e | 2e | 09 | | UMP/PA | LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECOQ, DATI, LEBEL, GOULON, GOASQUEN, KUSTER | CM | V | DDEES 164 | Demande de mise en œuvre d'une zone "hyper centre" | COHEN-SOLAL | Rejeté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 10 | 115 | Verts | GAREL | CM | V | DASCO 30 | Augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique dans les gâteaux des écoles maternelles | BROSSEL | Adopté (transformé en vœu) | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 11 | 116 | PS-RGA | POLSKI, CHERKI | CM | Vnr | - | Demande le relait de la réforme de l'éducation nationale dite de "maatérnalisation" | BROSSEL | Adopté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 12 | | Verts | BOUYAULT, FOURNIER | CM | Vnr | - | Installation d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires | BROSSEL | Retiré | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 12 BIS | 117 | Exécutif | | CM | Vnr | - | réponse au vœu 12 : installation d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires | BROSSEL | Adopté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 13 | | PS-RGA | ALARYRAC, GOLDSGRAB, BROS | CM | A | DJS 186 | Garder la vocation sportive et culturelle de l'équipement au titre des missions de service public. | VUILLERMOZ | Rejeté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 14 | | Verts | NAJDYSKI | CM | A | DJS 186 | Suppression du terme "naming" dans le contrat de délégation de service public pour la gestion du POBP | VUILLERMOZ | Rejeté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 14 BIS | | PCF-PG | | CM | A | DJS 186 | Ajout d'une mention dans les Conditions matérielles d'exploitation | VUILLERMOZ | Adopté (amendé) | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 15 | | Verts | FOURNIER | CM | Vnr | - | Grève des piscines | VUILLERMOZ | Rejeté | 07/06/2010 |

| | | | | | | | | | | | |
|--------|----|--------|----------|---|----|-----|--------------|---|-----------|----------------------------------|------------|
| 7e | 7e | 16 | UMPPA | GOASGUEN, LAMOUR | CM | Vnr | - | Tournoi des internationaux de tennis "Roland Garros" | VUILLEMOZ | Rejeté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 17 | CI | SACHS, HELARD | CM | Vnr | - | Réunion de la Commission d'aménagement de la porte d'Aureuil pour garder le tournoi de Roland Garros sur son site. | VUILLEMOZ | Rejeté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 18 | UMPPA | LAMOUR, MENCIU, BENESSIANO, GABORIAU | CM | Vnr | - | Demande d'un audit sur les infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires | VUILLEMOZ | Rejeté | 07/06/2010 |
| 7e | 7e | 19 | UMPPA | ALPHAND, LAMOUR, BOURRAZEL, POIRAUT, GAUVIN | CM | Vnr | - | Signature par le maire de Paris de la Charte Tous PSG | VUILLEMOZ | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 20 | Verts | CONTRASSOT | CM | Vnr | - | Devenir du centre de santé du Palais de la Mutualité | HIDALGO | Retiré | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 21 | UMPPA | TIBERI, BACH, SAINT-ETIENNE | CM | Vnr | - | Sauvegarde du centre de soins de la Mutualité 24, rue Saint-Victor (5e) | HIDALGO | Rejeté | 07/06/2010 |
| 1ère | 6e | 22 | PS-RGA | COHEN-SOLAL | CM | Vnr | - | Maintien du centre de santé Saint-Victor-Mutualité (5e) | HIDALGO | Retiré | 07/06/2010 |
| 1ère | 6e | 23 | PCF-PG | BIDARD | CM | Vnr | - | Devenir du centre de soins de la Mutualité | HIDALGO | Retiré | 07/06/2010 |
| Séance | 6e | 23 BIS | Exécutif | | CM | Vnr | - | Devenir du Palais de la Mutualité | HIDALGO | Adopté | 07/06/2010 |
| 4e | 6e | 24 | UMPPA | G POIRAUT GAUVIN JF LAMOUR POUJON | CM | Vnr | - | Mention de la labellisation HQE sur le chantier du centre commercial Beaugrenelle. | HIDALGO | Rejeté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 25 | Verts | BOURAUT | CM | Vnr | - | Localisation de la future Cité administrative à Balard (15e) | HIDALGO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 26 | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, MENCIU, DESTREA | CM | Vnr | - | Situation de la parcelle 1-3, square Brancion (15e) | HIDALGO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 27 | Exécutif | STIEVENARD | CM | A | DU 31-DPV 49 | Amendement technique | HIDALGO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 28 | Exécutif | MANO | CM | A | DLH 118 | Rectification d'erreurs matérielles | MANO | Annulé et remplacé par CA 28 bis | 07/06/2010 |
| Séance | 6e | 28 BIS | Exécutif | | CM | A | DLH 118 | | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 29 | PS-RGA | HIDALGO, DARGENT, LALBA, ALAYRAC | CM | Vnr | - | Devenir de l'immeuble vacant 180, rue de la Croix Nivert (15e) | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 30 | PCF-PG | CORBIERE, VIEU-CHARIER | CM | Vnr | - | Soutien à l'amicale des locataires du 107, boulevard Soult (12e). Vente à la découpe | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 31 | Verts | DUTREY | CM | Vnr | - | Occupation temporaire par "La Gare expérimentale" des locaux du 6, rue de l'Harmonie (15e) | MANO | Rejeté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 32 | UMPPA | KUSTER | CM | Vnr | - | Présentation détaillée des attributions de logements sociaux dans le 17e | MANO | Rejeté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 33 | UMPPA | KUSTER, BENESSIANO | CM | Vnr | - | Communication aux élus du 17e de la répartition des catégories de logements sociaux sur l'ensemble de la ZAC "Clichy-Batignolles" | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 34 | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, DESTREA | CM | Vnr | - | Contrat entre Paris-Habitat et SFR concernant la mise en place de la fibre optique | MANO | Rejeté | 07/06/2010 |

| | | | | | | | | | | | | |
|--------|------|--------|-----|---------------------------|---|----|-----|----------|---|-------------|--------|------------|
| 8e | 8e | 35 | 125 | PCF-PG PS-RGA | ELUS DES GROUPES | CM | V | SGCP 5 | 2 demandes de saisine du Parlement et 2 demandes de saisine de l'Assemblée nationale | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 8e | 8e | 36 | 126 | PCF-PG PS-RGA | ELUS DES GROUPES | CM | V | SGCP 5 | Mise en place de prêts bonifiés par l'Etat dans le cadre de la loi "de Robien" | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 8e | 8e | 37 | 127 | PCF-PG PS-RGA | ELUS DES GROUPES | CM | V | SGCP 5 | Création d'un règlement européen encadrant la concurrence entre ascensoristes | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 8e | 8e | 38 | 128 | PCF-PG PS-RGA UMPA | ELUS DES GROUPES | CM | V | SGCP 5 | Création par l'Assemblée nationale de la mission d'évaluation prévue par la loi "de Robien" | MANO | Adopté | 07/06/2010 |
| 9e | 9e | 39 | | Verts | FOURNIER | CM | A | DAC 50 | Demande d'augmentation de la subvention à l'association Procréart (19e) | GIRARD | Rejeté | 08/06/2010 |
| Séance | 9e | 39 BIS | | Exécutif | | CM | A | DAC 179 | Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique (ateliers beaux arts) | GIRARD | Adopté | 08/06/2010 |
| 9e | 9e | 40 | | PCF-PG | BROSSAT, MANSAT, SIMONNET, BECKER | CM | A | DAC 214 | Demande d'augmentation de la subvention au Théâtre de l'Est (20e) | GIRARD | Adopté | 08/06/2010 |
| 9e | 9e | 41 | | UMP | GOUJON, LAMOUR, DUMAS, MACÉ DE LEPINAY, BURILL, BOURNAZEL, COUDERT | CM | Vnr | | Nécessité de renforcer la sécurité dans les musées parisiens | POURTAUD | Rejeté | 08/06/2010 |
| 9e | 9e | 42 | 129 | Verts | NAJDOVSKI | CM | Vnr | | Demande d'ouverture au public des colonnes du Troïne | POURTAUD | Adopté | 08/06/2010 |
| 9e | 9e | 43 | 130 | Exécutif | | CM | Vnr | | Vœu de soutien aux orages en Afghanistan | SCHAPIRA | Adopté | 08/06/2010 |
| 1ère | 9e | 44 | 131 | PCF-PG PS-RGA Verts | GAREL, FOURNIER, BROSSAT, CARRET | CM | Vnr | | Assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza | SCHAPIRA | Adopté | 08/06/2010 |
| 9e | 9e | 45 | 132 | PS-RGA | LEVY | CM | Vnr | | Commémoration de l'appel du 18 juin 1940 | VEU CHARIER | Adopté | 08/06/2010 |
| 1ère | 1ère | 46 | | CI | DUBUS, SAINT-ETIENNE, POZZO DI BORGIO | CM | Vnr | | Création d'un Observatoire de Responsabilité Budgétaire à Paris | GAUDILLERE | Rejeté | 08/06/2010 |
| 1ère | 1ère | 47 | | Exécutif | MONTAGIE | CM | A | DAJ 15 | Rectification d'une erreur matérielle dans le tableau figurant en annexe 1 | MONTAGIE | Adopté | 08/06/2010 |
| 1ère | 2e | 48 | 133 | Verts | DUTREY, BAUPIN | CM | Vnr | | Pérennisation de l'aide aux télévisions associatives diffusées sur la TNT | BROS | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 49 | | PS-RGA | MADDEC | CM | A | DDEES 80 | Modification de la liste des emplacements du nouveau régime | COHEN-SOUL | Retiré | 08/06/2010 |

| | | | | | | | | | | | |
|--------|----|--------|----------|---|----|-----|-----------|---|-------------|------------------------|------------|
| 2e | 2e | 50 | PS-RGA | COUMET | CM | A | DDEES 80 | Modification de la liste des emplacements | COHEN-SOLAL | Retiré | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 51 | PS-RGA | BRAYO | CM | A | DDEES 80 | Modification de certains emplacements | COHEN-SOLAL | Retiré | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 52 | UMPPA | GOUDON, LAMOUR, MACE DE LERINAY, MENGIUY, POIRAULT- GAUVIN | CM | A | DDEES 80 | Modification d'emplacements | COHEN-SOLAL | Retiré | 08/06/2010 |
| Séance | 2e | 52 BIS | Exécutif | | CM | A | DDEES 80 | | COHEN-SOLAL | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 53 | UMPPA | KUSTER, BEBESSIANO | CM | A | DDEES 80 | Emplacements de vente sur la voie publique dans le 17e arrondissement | COHEN-SOLAL | Retiré | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 54 | UMPPA | KUSTER, BEBESSIANO | CM | V | DDEES 80 | Nouveau règlement applicable aux activités commerciales en dehors des marchés et des attractions foraines | COHEN-SOLAL | Retiré | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 55 | UMPPA | DATI, MAHY-CAILLER | CM | V | DDEES 80 | Modification de la liste des emplacements du 7e arrondissement | COHEN-SOLAL | Retiré | 08/06/2010 |
| 5e | 2e | 56 | Exécutif | L. COHEN SOLAL | CM | A | DDEES 149 | Amendement technique | COHEN-SOLAL | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 57 | PS-RGA | VAILLANT, BOUYGUES | CM | A | DDEES 149 | Modification des exigences financières applicables aux commerçants du marché couvert Chapelle | COHEN-SOLAL | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 58 | Exécutif | | CM | A | DALAT 18 | Substitution dans l'article 13 de la convention de partenariat | ERRECART | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 59 | Exécutif | | CM | V | DRH 14 | Création d'un emploi fonctionnel de DGAS pour les maires de moins de 40.000 habitants | ERRECART | Adopté | 08/06/2010 |
| 4e | 2e | 60 | CI | CUIGNACHE-GALLOIS, POZZO DI BORGIO | CM | Vnr | | organisation des conseils d'arrondissement. | ERRECART | Retiré (non présentée) | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 61 | UMPPA | LAMOUR, DESTREMA | CM | Vnr | | Arrêtés de prime de sujétion pour les agents de la Ville de Paris | ERRECART | Rejeté | 08/06/2010 |
| 4e | 2e | 62 | CI | DUBUS | CM | Vnr | | Pousières à titivél de Ville pendant les travaux | ERRECART | Adopté | 08/06/2010 |
| Séance | 2e | 62 BIS | Exécutif | | CM | A | DAJ 18 | | MASSIKA | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 63 | PS-RGA | BLOCHÉ | CM | Vnr | | Procédure de licenciement engagée par l'entreprise MANET | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 64 | PS-RGA | POLSKI | CM | Vnr | | Situation du pôle emploi | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 1ère | 2e | 65 | PCF-RG | COBBIERE, BECKER | CM | Vnr | | Soutien au personnel et usagers du bureau de poste de Paris Brunie (14e) | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 2e | 66 | PCF-RG | BROSSAT, ARROUZE | CM | Vnr | | Soutien aux salariés de TNS SOFRES | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 7e | 2e | 67 | PS-RGA | | CM | V | SGCP 4 | Nécessité d'investir dans les dispositifs dits de "2e chance" | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 7e | 2e | 68 | PS-RGA | | CM | V | SGCP 4 | Accès des jeunes parisiens à l'emploi pérenne | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 7e | 2e | 69 | PS-RGA | | CM | V | SGCP 4 | Développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et para-publics | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 7e | 2e | 70 | PS-RGA | | CM | V | SGCP 4 | Accès des jeunes à la formation | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 7e | 2e | 71 | PS-RGA | | CM | V | SGCP 4 | Valorisation des capacités et des spécificités des missions locales | SAUTTER | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 72 | PCF-RG | BROSSAT, ARROUZE | CM | A | DVD 97 | Modification du Chapitre Propositions, Axe 1 Meux circuler à vélo et partager l'espace public. | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 73 | UMPPA | POIRAULT-GAUVIN, LAMOUR, GOUDON | CM | A | DVD 97 | Réalisation d'un réseau de bande cyclables dans le 15e | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| Séance | 3e | 73 BIS | Exécutif | | CM | V | DVD 97 | | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |

| | | | | | | | | | | | |
|--------|----|--------|----------|--|----|---|--------|---|---------|--------|------------|
| 3e | 3e | 74 | Verts | NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Création d'un itinéraire continu entre le parc André Citroën et le parc de Bercy d'ici 2014 | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 75 | PS-RGA | CÔMET | CM | V | DVD 97 | Mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 76 | Verts | CONTRASSOT | CM | V | DVD 97 | Mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 77 | Verts | CONTRASSOT | CM | V | DVD 97 | Mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 78 | PS-RGA | BLOCHE | CM | V | DVD 97 | Projet d'une piste en contre-sens cyclable rue Amelot assurant la liaison sécurisée entre la place de la Bastille et la place de la République. | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 79 | PS-RGA | DARGENT | CM | V | DVD 97 | Mise en place d'un itinéraire cyclable autour du Champ de Mars | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 80 | PS-RGA | DARGENT, HIDALGO, LALEM, ALAVRAC | CM | V | DVD 97 | Etude des possibilités d'aménagement de contre-sens cyclables et des discontinuités cyclables dans le 13e | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 81 | Verts | NAJDOVSKI, BAUPIN, BOUTAULT | CM | V | DVD 97 | Amélioration de la traversée est/ouest et de la liaison entre les bois | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 82 | Verts | BAUPIN, BOUTAULT, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Création d'une piste cyclable sur les Champs-Élysées | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| Séance | 3e | 82 BIS | Exécutif | | CM | V | DVD 97 | Insertion d'un itinéraire cyclable sur l'avenue des Champs-Élysées. | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 83 | Verts | BOUTAULT, NAJDOVSKI, BAUPIN | CM | V | DVD 97 | Extension des zones 30 | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| Séance | 3e | 83 BIS | Exécutif | | CM | V | DVD 97 | | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 84 | Verts | BOUTAULT, BAUPIN, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Création de nouveaux double sens cyclables | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 85 | Majorité | MAJORITÉ MUNICIPALE DU 18E | CM | V | DVD 97 | Généralisation des double sens cyclables "objectif d'une ville 30" | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 86 | Verts | GAREL, FOURNIER | CM | V | DVD 97 | Vœu pour que les futurs quartier Verts du 18e bénéficient rapidement des double sens cyclables | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 87 | Verts | GAREL, FOURNIER | CM | V | DVD 97 | Vœu pour que l'ensemble des rues du quartier vert Montmartre soient mises en double sens cyclable | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 88 | Verts | BAUPIN, GIBOUDEAUX | CM | V | DVD 97 | Généralisation des double sens vélo dans le 20e arrdt | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 89 | PS-RGA | TARB | CM | V | DVD 97 | Distribution des brochures réalisées sur le double sens cyclable | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 90 | CI | CUNGRACHE-GALLOIS, ASMANI, HELARD, POZZO DI BORGIO | CM | V | DVD 97 | Conditions d'information et de sécurité dans le cadre du schéma d'orientations pour le développement du vélo | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 91 | PS-RGA | ALARAC, HIDALGO, DARGENT, LALEM | CM | V | DVD 97 | Mise en place d'une expérimentation du dispositif Paris Respirer rue du Commerce. | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| Séance | 3e | 91 BIS | Exécutif | | CM | V | DVD 97 | | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 92 | Verts | NAJDOVSKI, BAUPIN, BOUTAULT | CM | V | DVD 97 | Extension de l'opération "Paris Respirer" | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 93 | Verts | BAUPIN, GIBOUDEAUX | CM | V | DVD 97 | Communication des chiffres d'utilisation, de rotation des vélos, disponibilité et des stations Vélib' du 20e. | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |

| | | | | | | | | | | | | |
|----|----|---------|-----|----------|-----------------------------------|----|-----|---------|---|---------|--------|------------|
| 3e | 3e | 94 | 150 | Verts | BAUPIN, BOUTAULT, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Création de places de stationnement dédiées aux vélos aux abords des nœuds de transports en commun | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 95 | 151 | Verts | BAUPIN, BOUTAULT, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Faisabilité de la circulation des vélos dans les grands parcs et jardins | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 96 | 152 | Verts | NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Itinéraire de loisir "tour du bois" dans le bois de Vincennes | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 97 | | Verts | NAJDOVSKI, BAUPIN, BOUTAULT | CM | V | DVD 97 | Création d'un "chèque-vélo" | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 98 | 153 | PS-RGA | TAIEB | CM | V | DVD 97 | Nuit du vélo à Paris | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 99 | | Verts | BOUTAULT, NAJDOVSKI, BAUPIN | CM | V | DVD 97 | Participation de la ville de Paris à la "Fête du Vélo" | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 100 | | Verts | BAUPIN, BOUTAULT, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Augmentation de la durée d'utilisation gratuite de vélos | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 101 | 154 | Verts | NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Création d'une opération "Paris Vélo" d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique du vélo, sur la pelouse de Reailly. | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 102 | | Verts | NAJDOVSKI, BAUPIN, BOUTAULT | CM | V | DVD 97 | Création d'une maison du vélo associative et d'ateliers de réparation | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 103 | 155 | Verts | BOUTAULT, BAUPIN, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Recyclage des épaves de vélos | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 104 | | Verts | BOUTAULT, BAUPIN, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Augmentation du nombre de places de stationnement dédiées au vélo | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 104 BIS | 156 | Exécutif | | CM | V | DVD 97 | | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 105 | | Verts | BOUTAULT, BAUPIN, NAJDOVSKI | CM | V | DVD 97 | Création sur la voirie parisienne d'au moins 150 boxes de stationnement sécurisés pour vélos d'ici 2014 | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 106 | | Verts | BAUPIN, GIBOUDEAUX | CM | V | DVD 97 | Implantation d'un remonte-pente dans le 20e | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 107 | | UMP/PA | PORAULT-GAUVIN, GOULON, LAMOUR | CM | V | DVD 33 | Concentration sur les besoins en petits aménagements cyclistes, complémentaires des aménagements structurant du Plan Vélo | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 108 | | UMP/PA | PORAULT-GAUVIN, LAMOUR, GOULON | CM | V | DVD 33 | Infériorités cyclables dans le 15e arrondissement | LEPETIT | Rejeté | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 109 | | UMP/PA | DOUVIN, TREMEGE | CM | V | DVD 33 | Gabarit des rues dans lesquelles sont installés des conteneurs cyclables | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 110 | | UMP/PA | DOUVIN, TREMEGE | CM | V | DVD 33 | Bilan des accidents mettant en cause des vélos | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 111 | | UMP/PA | DOUVIN, TREMEGE | CM | V | DVD 33 | Sécurité pour les cyclistes (port du gilet jaune et du casque) | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 112 | | CI | POZZO DI BORGIO, CUNGACHE-GALLIOS | CM | V | DVD 33 | Conditions de sécurité des double sens cyclables dans les "zones 30" | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 113 | | Verts | BAUPIN, BOUTAULT, DUBARRY | CM | A | DVD 193 | Objectifs du programme d'aménagement de la place de la République : rédaction de l'article 1 | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 3e | 3e | 114 | | Verts | BOUTAULT, BAUPIN, DUBARRY | CM | A | DVD 193 | Modalités de la concertation liée au projet d'aménagement de la place de la République : rédaction de l'article 2 | LEPETIT | Retiré | 08/06/2010 |
| 7e | 3e | 115 | 157 | PCF-PG | BROSSAT | CM | V | DVD 50 | Intégration des critères de sécurisation des bords sous trottoirs | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |
| 7e | 3e | 116 | 158 | PS-RGA | BACHE | CM | Vnr | . | Plantation d'un "arbre de la biche" | LEPETIT | Adopté | 08/06/2010 |

| | | | | | | | | | | | |
|--------|----|---------|---------------------------|--|----|-----|---|--|-------------|-----------------------|------------|
| 4e | 4e | 117 | PS-RGA | R MADEC F DAGNAUD | CM | Vnr | - | Adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le parc des Buttes Chaumont | GIBOUDEAUX | Retiré (non présenté) | 08/06/2010 |
| 1ère | 4e | 118 | Verts | CONTASSOT | CM | Vnr | - | Adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le parc des Buttes Chaumont | GIBOUDEAUX | Retiré (non présenté) | 08/06/2010 |
| 4e | 4e | 119 | CI | C BRUNO F GASNIER L ASMANI | CM | Vnr | - | mise en place de tables à langer dans les grands parcs publics | GIBOUDEAUX | Adopté | 08/06/2010 |
| 5e | 5e | 120 | PCE-PG PS-RGA Verts | D VAILLANT F PIGEON M EL KHOMRI C BOUVIGUES S GAREL I BROSSAT | CM | Vnr | - | Nuisances sonores sur la Butte Montmartre | SARRE | Adopté | 08/06/2010 |
| 6e | 6e | 121 | PCE-PG | CORBIERE | CM | Vnr | - | Demande de mise en place d'un Observatoire Parisien de la Laiterie | BENGUIGUI | Adopté | 08/06/2010 |
| 2e | 6e | 122 | PCE-PG PS-RGA Verts | BROSSAT, CAFFET, FOURNIER, GAREL | CM | Vnr | - | Situation des travailleurs sans papier Place de la Bastille | BOUSTARD | Adopté | 08/06/2010 |
| 6e | 6e | 123 | PCE-PG | SIMONNET, ARROUZE | CM | Vnr | - | Demande pour l'organisation le 5 décembre 2010 d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales | BOUSTARD | Retiré | 08/06/2010 |
| 6e | 6e | 124 | PCE-PG PS-RGA | LHOSTIS, GIRARD | CM | Vnr | - | Infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police | LE GUEN | Rejeté | 08/06/2010 |
| 5e | 6e | 125 | PS-RGA | CALANDBRA | CM | Vnr | - | Marchés des vendeurs à la sauvette de la porte de Montreuil | TROSTIANSKY | Retiré | 08/06/2010 |
| 1ère | 6e | 126 | Verts PCE-PG | BAUPIN, GIBOUDEAUX, MANSAT, BROSSAT, CHARZAT, LOPEZ | CM | Vnr | - | Marchés de la mièrre dans le nord et l'est parisien | TROSTIANSKY | Rejeté | 08/06/2010 |
| Séance | 6e | 126 BIS | Exécutif | | CM | Vnr | | | TROSTIANSKY | Adopté | 08/06/2010 |
| 6e | 6e | 01 | PS-RGA | CARON-THIBAUT | CG | Vnr | - | Plan d'action présenté par le Ministère de l'intérieur en faveur de la sécurité des personnes âgées | CAPELLE | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 02 | UMP/PA | TIBERI, BACH, SAINT-ETIENNE | CG | Vnr | - | Fermeture du club pour seniors de la rue Boudreau (5e) | CAPELLE | Rejeté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 03 | Exécutif | JULLIARD | CG | Vnr | - | Demande du maintien de la défenseur des enfants | EL KHOMRI | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 04 | PS-RGA | CAPELLE | CG | Vnr | - | Conditions d'accueil des lits de soins de longue durée sur le site de l'hôpital Rothschild | LE GUEN | Adopté | 07/06/2010 |
| 6e | 6e | 05 | PS-RGA | GOLDBERG, ALAVRAC, BROS | CG | Vnr | - | Installation de défibrillateurs d'accès public dans les cafés, restaurants et pharmacies de Paris | LE GUEN | Adopté | 07/06/2010 |

**Annexe n° 3 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 14 déposé par le groupe "Les Verts"
relatif au projet de délibération DJS 186.**

Résultat

| | |
|---------------------|-----|
| Pour | 12 |
| Contre | 130 |
| Abst | 7 |
| Nppv | 0 |
| | |
| Votants | 163 |
| Voté | 149 |
| Procurations | 0 |
| Pas voté | 14 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|--------------------------|-------|----------|---|
| 47 | | M. AIDENBAUM Pierre | PSRG | Contre | 1 |
| 114 | | M. ALAYRAC Gilles | PSRG | Contre | 1 |
| 126 | | M. ALPHAND David | UMP | Contre | 1 |
| 18 | Mme | ARROUZE Aline | PCPG | Abst | 1 |
| 150 | Mme | ASMANI Lynda | C&I | Contre | 1 |
| 92 | | M. ASSOULINE Daniel | PSRG | Contre | 1 |
| 135 | | M. ASSOULINE David | PSRG | Contre | 1 |
| 153 | | M. AURIACOMBE Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 110 | Mme | BACH Marie-Chantal | UMP | Contre | 1 |
| 2 | Mme | BACHE Marinette | PSRG | Contre | 1 |
| 158 | | M. BARGETON Julien | PSRG | Contre | 1 |
| 90 | Mme | BARTHE Marie-Annick | PSRG | Contre | 1 |
| 13 | | M. BAUPIN Denis | VERT | Pour | 1 |
| 20 | Mme | BECKER Emmanuelle | PCPG | Abst | 1 |
| 82 | | M. BENESSIANO Herve | UMP | Contre | 1 |
| 26 | Mme | BENGUIGUI Yamina | PSRG | Abst | 1 |
| 106 | | M. BERTHAULT Jean-Didier | UMP | Contre | 1 |
| 86 | Mme | BERTHOUT Florence | UMP | Contre | 1 |
| 72 | Mme | BERTINOTTI Dominique | PSRG | Contre | 1 |
| 124 | Mme | BERTRAND Genevieve | C&I | Contre | 1 |
| 19 | Mme | BIDARD Helene | PCPG | Abst | 1 |
| 24 | | M. BLOCHE Patrick | PSRG | Contre | 1 |
| 27 | Mme | BOISTARD Pascale | PSRG | Abst | 1 |
| 33 | | M. BOUAKKAZ Hamou | PSRG | Contre | 1 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|---------------------------|-------|----------|---|
| 85 | Mme | BOULAY-ESPERONNIER Celine | UMP | Contre | 1 |
| 127 | M. | BOURNAZEL Pierre-Yves | UMP | Contre | 1 |
| 22 | M. | BOUTAULT Jacques | VERT | Pour | 1 |
| 141 | Mme | BOUYGUES Claudine | PSRG | Contre | 1 |
| 30 | M. | BROS Jean-Bernard | PSRG | Contre | 1 |
| 1 | M. | BROSSAT Ian | PCPG | Abst | 1 |
| 31 | Mme | BROSSEL Colombe | PSRG | Contre | 1 |
| 101 | Mme | BRUNO Catherine | C&I | Contre | 1 |
| 4 | M. | CAFFET Jean-Pierre | PSRG | Contre | 1 |
| 32 | Mme | CAPELLE Lilliane | PSRG | Contre | 1 |
| 65 | M. | CARON-THIBAUT Gauthier | PSRG | Contre | 1 |
| 105 | Mme | CARRERE GEE Maire-Claire | UMP | Contre | 1 |
| 123 | M. | CAVADA Jean-Marié | C&I | Contre | 1 |
| 91 | Mme | CHARNOZ Sandrine | PSRG | Contre | 1 |
| 59 | M. | CHARON Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 108 | Mme | CHERIOUX de SOULTRAIT Jo | UMP | Contre | 1 |
| 121 | Mme | CHRISTIEENNE Odette | PSRG | Contre | 1 |
| 51 | Mme | COHEN-SOLAL Lyne | PSRG | Contre | 1 |
| 45 | M. | CONTASSOT Yves | VERT | Pour | 1 |
| 42 | M. | CORBIERE Alexis | PCPG | Pour | 1 |
| 132 | M. | COUDERT Thierry | UMP | Contre | 1 |
| 69 | M. | COUMET Jerome | PSRG | Contre | 1 |
| 107 | M. | COURTOIS Daniel-Georges | UMP | Contre | 1 |
| 148 | Mme | CUIGNACHE-GALLOIS Edith | C&I | Contre | 1 |
| 131 | M. | d'ABOVILLE Gerard | UMP | Contre | 1 |
| 5 | M. | DAGNAUD Francois | PSRG | Contre | 1 |
| 52 | Mme | DAGOMA Seybah | PSRG | Contre | 1 |
| 115 | M. | DARGENT Claude | PSRG | Contre | 1 |
| 157 | Mme | DASPET Virginie | PSRG | Contre | 1 |
| 36 | Mme | DATI Rachida | UMP | Contre | 1 |
| 84 | Mme | de CLERMONT-TONNERRE Cla | UMP | Contre | 1 |
| 118 | Mme | de LA GONTRIE Marie-Pier | PSRG | Contre | 1 |
| 39 | Mme | de PANAFIEU Francoise | UMP | Contre | 1 |
| 62 | M. | DEBRE Bernard | UMP | Contre | 1 |
| 102 | Melle | DECORTE Roxane | UMP | Contre | 1 |
| 163 | M. | DELANOE Bertrand | PSRG | Contre | 1 |
| 35 | Mme | DOUVIN Laurence | UMP | Contre | 1 |
| 134 | Mme | DREYFUSS Laurence | UMP | Contre | 1 |
| 53 | Mme | DUBARRY Veronique | VERT | Pour | 1 |
| 149 | M. | DUBUS Jerome | C&I | Contre | 1 |
| 94 | M. | DUCLoux Philippe | PSRG | Contre | 1 |
| 63 | Mme | DUMAS Catherine | UMP | Contre | 1 |
| 80 | M. | DUMONT Michel | UMP | Contre | 1 |
| 44 | M. | DUTREY Rene | VERT | Pour | 1 |
| 54 | Mme | EL KHOMRI Myriam | PSRG | Contre | 1 |
| 55 | Mme | ERRECART Maite | PSRG | Contre | 1 |
| 70 | M. | FERAUD Remi | PSRG | Contre | 1 |
| 137 | Mme | FILOCHE Lea | PSRG | Contre | 1 |
| 95 | Mme | FLAM Mireille | PSRG | Contre | 1 |
| 23 | Mme | FOURNIER Danielle | VERT | Pour | 1 |
| 133 | M. | GABORIAU Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 111 | Mme | GACHET Isabelle | PSRG | Contre | 1 |
| 3 | M. | GAREL Sylvain | VERT | Pour | 1 |
| 125 | Mme | GASNIER Fabienne | C&I | Contre | 1 |
| 8 | M. | GAUDILLERE Bernard | PSRG | Contre | 1 |
| 161 | M. | GIANNESINI Jean-Jacques | UMP | Contre | 1 |
| 81 | Mme | GIAZZI Daniele | UMP | Contre | 1 |
| 56 | Mme | GIBOUDEAUX Fabienne | VERT | Pour | 1 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|------------------------------|-------|----------|---|
| 6 | | M. GIRARD Christophe | PSRG | Contre | 1 |
| 34 | | M. GOASGUEN Claude | UMP | Contre | 1 |
| 113 | | Mme GOLDGRAB Laurence | PSRG | Contre | 1 |
| 57 | | M. GUILLOT Didier | PSRG | Contre | 1 |
| 162 | | Mme HAREL Maire-Laure | UMP | Contre | 1 |
| 151 | | M. HELARD Eric | C&I | Contre | 1 |
| 7 | | Mme HIDALGO Anne | PSRG | Contre | 1 |
| 152 | | Melle HOFFENBERG Valerie | UMP | Contre | 1 |
| 138 | | Mme JEMNI Halima | PSRG | Contre | 1 |
| 73 | | M. JULLIARD Bruno | PSRG | Contre | 1 |
| 112 | | M. KLUGMAN Patrick | PSRG | Contre | 1 |
| 60 | | Mme KUSTER Brigitte | UMP | Contre | 1 |
| 38 | | Mme LAGARDE Christine | UMP | Contre | 1 |
| 74 | | Mme LALEM Fatima | PSRG | Contre | 1 |
| 14 | | M. LAMOUR Jean-Francois | UMP | Contre | 1 |
| 89 | | Mme LANG Anne-Christine | PSRG | Contre | 1 |
| 75 | | M. LE GUEN Jean-Marie | PSRG | Contre | 1 |
| 76 | | Mme LE STRAT Anne | PSRG | Contre | 1 |
| 61 | | M. LEBEL Francois | UMP | Contre | 1 |
| 40 | | M. LECOQ Jean-Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 15 | | M. LEGARET Jean-Francois | UMP | Contre | 1 |
| 11 | | Mme LEFETIT Annick | PSRG | Contre | 1 |
| 140 | | M. LEVY Romain | PSRG | Contre | 1 |
| 17 | | M. LHOSTIS Alain | PCPG | Pour | 1 |
| 143 | | Mme LOPEZ Katia | NI | Contre | 1 |
| 109 | | Mme MACE de LEPINAY Helene | UMP | Contre | 1 |
| 71 | | M. MADEC Roger | PSRG | Contre | 1 |
| 77 | | M. MANO Jean-Yves | PSRG | Contre | 1 |
| 159 | | M. MARCOVITCH Daniel | PSRG | Contre | 1 |
| 145 | | M. MARTINS Jean-Francois | NI | Contre | 1 |
| 155 | | M. MENGUY Jean-Baptiste | UMP | Contre | 1 |
| 139 | | M. MERCIER Etienne | PSRG | Contre | 1 |
| 156 | | Mme MERIGOT de TREIGNY Marti | UMP | Contre | 1 |
| 96 | | M. MISSIKA Jean-Louis | PSRG | Contre | 1 |
| 88 | | M. MOINE Philippe | PSRG | Contre | 1 |
| 97 | | Mme MONTACIE Camille | PSRG | Contre | 1 |
| 98 | | M. NAJDOVSKI Christophe | VERT | Pour | 1 |
| 104 | | Mme NAMY-CAULIER Martine | UMP | Contre | 1 |
| 87 | | Mme OLIVIER Annick | PSRG | Contre | 1 |
| 154 | | Mme ONGHENA Anne-Constance | UMP | Contre | 1 |
| 119 | | M. PENINOU Mao | PSRG | Contre | 1 |
| 142 | | Mme PIGEON Frederique | PSRG | Contre | 1 |
| 128 | | Mme POIRAULT-GAUVIN Geraldin | UMP | Contre | 1 |
| 116 | | Mme POLSKI Olivia | PSRG | Contre | 1 |
| 50 | | Mme POURTAUD Daniele | PSRG | Contre | 1 |
| 100 | | M. POZZO DI-BORGO Yves | C&I | Contre | 1 |
| 136 | | Mme RICHARD Firmine | PSRG | Contre | 1 |
| 130 | | M. ROGER Vincent | UMP | Contre | 1 |
| 146 | | Mme SACHS Valerie | C&I | Contre | 1 |
| 147 | | M. SAINT-ETIENNE Christian | C&I | Contre | 1 |
| 117 | | M. SANCHES-RUIVO Hermano | PSRG | Contre | 1 |
| 28 | | M. SAUTTER Christian | PSRG | Contre | 1 |
| 99 | | M. SCHAPIRA Pierre | PSRG | Contre | 1 |
| 41 | | Mme SIMONNET Danielle | PCPG | Pour | 1 |
| 29 | | Mme STEVENARD Gisele | PSRG | Contre | 1 |
| 122 | | Mme TACHENE Anne | C&I | Contre | 1 |
| 21 | | Mme TAIEB Karen | PSRG | Contre | 1 |
| 16 | | M. TIBERI Jean | UMP | Contre | 1 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|------------------------|-------|----------|---|
| 79 | Mme | TISSOT Claude-Annick | UMP | Contre | 1 |
| 67 | M. | TORRETON Philippe | PSRG | Contre | 1 |
| 9 | Mme | TROSTIANSKY Olga | PSRG | Contre | 1 |
| 49 | M. | VAILLANT Daniel | PSRG | Contre | 1 |
| 93 | M. | VAUGLIN Francois | PSRG | Contre | 1 |
| 66 | Mme | VERON Pauline | PSRG | Contre | 1 |
| 120 | Mme | VIEU-CHARIER Catherine | PCPG | Abst | 1 |
| 12 | M. | VUILLERMOZ Jean | PCPG | Contre | 1 |
| 43 | Mme | WIEVIORKA Sylvie | PSRG | Contre | 1 |

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Ouverture de la séance. | 556 |
| Félicitations. | 556 |
| Adoption d'un compte rendu. | 556 |
| Désignation d'un président de séance. | 556 |

2010, DDEES 164 - Communication du Maire de Paris relative à la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au reclassement des 7 zones touristiques en zones de périmètre d'usage de consommation exceptionnelle. Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à l'application de la loi LME à Paris et ses conséquences sur le commerce de proximité. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualification en zone touristique du Forum des Halles. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualification en zone touristique du secteur "Grands Magasins - Haussman". Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réunion des partenaires sociaux sur les moyens et les conditions du travail dominical. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la consultation des parisiens et des touristes sur l'ouverture dominicale des commerces. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'extension des zones touristiques dans les secteurs Champs-Élysées, Boulevard Saint-Germain et rue des Francs-Bourgeois. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une zone touristique rue du Faubourg Saint-Antoine. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de mise en œuvre d'une zone "hypercentre".556

2010, DASCO 30 - Signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles, des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire dans les écoles maternelles.578

2010, DASCO 38 - Signature d'une convention avec l'association "Skoazell Diwan Paris" relative à l'utilisation de locaux municipaux 12, rue Georges Citerne (15e).579

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réforme de l'Éducation nationale dite de "mastérisation".581

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'instauration d'un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires. Vœu déposé par l'Exécutif.582

2010, DJS 97 - Subventions à neuf associations du 14e arrondissement. - Montant total : 17.000 euros.583

2010, DJS 186 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisport de Paris Bercy (12e) conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18.584

2010, DJS 372 - Modification, à l'occasion de leur renouvellement, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public du centre sportif Jean-Bouin (16e) délivrées à l'association Paris Jean-Bouin et à la société Team Lagardère.589

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la grève des personnels des piscines.591

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au tournoi des internationaux de tennis "Roland Garros".592

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réunion de la commission d'aménagement de la Porte d'Auteuil.594

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux infrastructures sportives parisiennes accueillant les scolaires.595

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la signature par le Maire de Paris de la Charte "Tous PSG".596

Dépôt de questions d'actualité.597

Suspension et reprise de la séance.598

Examen des questions d'actualité.598

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à une nécessaire transparence des partenaires de la Ville de Paris au regard des paradis fiscaux.598

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative au logement et à la mixité sociale parisienne. III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste et radical de gauche relative aux constructions de logements sociaux dans le 16e arrondissement.599

IV - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la hausse des transports parisiens.602

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la sécurité des musées parisiens.604

Suspension et reprise de la séance.606

2010, DU 21 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. Cession à l'École Normale Israélite Orientale d'une emprise communale de terrain située boulevard Carnot à Paris (12e) en vue de l'extension du Collège Lycée Georges Leven.606

2010, SG 148 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'ensemble de l'opération.607

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au devenir du centre de santé du Palais de la Mutualité. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et indépendants relatif à la sauvegarde du centre de soin de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor (5e). Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et

apparentés relatif au maintien du centre de santé Saint-Victor-Mutualité, 24, rue Saint-Victor (5e). Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centre de soins de la Mutualité. Vœu déposé par l'Exécutif. 614

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mention de labellisation HQE sur les palissades du chantier du centre commercial Beaugrenelle. 617

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la localisation de la future Cité administrative à Balard dans le 15e. 618

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de la parcelle du 1-3, square Brancion. 619

2010, DU 109 - Attribution de la dénomination "esplanade Roger Linet" à un terre-plein situé à Paris (11e). 620

2010, DU 31 - Convention financière ANRU GPRU Saint Blaise (20e). Signature d'une convention financière avec le Préfet, délégué territorial de l'ANRU, la caisse des Dépôts et Consignations et les bailleurs sociaux. Demande de subventions pour la rénovation du GPRU Saint Blaise (20e). . . . 620

2010, DU 148 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine et environnementale en vue de l'aménagement du secteur intercommunal Gare des Mines Fillettes (18e), Saint Denis, Aubervilliers. 622

2010, DLH 111 - Modification de la délibération 2009 DLH 224 portant location au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e). 623

2010, DLH 118 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à HSF et portant sur les biens immobiliers situés dans le périmètre de la convention immobilière du 11 septembre 1981 résiliée au 31 décembre 2008. 624

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir de l'immeuble vacant situé au 180, rue de la Croix-Nivert (15e). 624

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'amicale des locataires du 107, boulevard Soult (12e). 627

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux locaux du 6 rue de l'Harmonie (15e). 628

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux attributions de logements sociaux par le Maire de Paris. 629

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la répartition des catégories de logements sociaux dans le cadre du programme d'aménagement des terrains Clichy-Batignolles. . . 629

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au contrat passé entre "Paris Habitat" et SFR concernant la mise en place de la fibre optique. 630

2010, SGCP 5 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris et dans l'application des dispositions de la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2006, dite "de Robien". Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en conformité des ascenseurs. Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place de prêts bonifiés par l'Etat dans le cadre de la loi "Robien". Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un règlement européen sur les ascenseurs. Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création par l'Assemblée nationale de la mission d'évaluation prévue par la loi "Robien". 631

Suspension et reprise de la séance. 641

2010, DVD 97 - Adoption du schéma d'orientations pour le développement du vélo à Paris. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'un itinéraire continu entre le parc André Citroën et le parc de Bercy, d'ici 2014. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e arrondissement. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e arrondissement. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le 13e arrondissement. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un projet d'une piste en contre sens cyclable rue Amelot, assurant la liaison sécurisée entre la place de la Bastille et la place de la République. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'un itinéraire cyclable autour du Champ de Mars. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une étude des possibilités d'aménagement de contre sens cyclable et des discontinuités cyclables dans le 15e arrondissement. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'amélioration de la traversée est/ouest et de la liaison entre les bois. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une piste cyclable sur les Champs Elysées. Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'insertion d'un itinéraire cyclable sur l'avenue des Champs Elysées. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension des zones 30. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de nouveaux doubles sens cyclables. Vœu déposé par la Majorité municipale du 18e arrondissement, relatif à la généralisation des doubles sens cyclables "Objectif d'une ville 30". Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour que les futurs quartiers verts du 18e arrondissement bénéficient rapidement des doubles sens cyclables. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour que l'ensemble des rues du quartier vert Montmartre soit mis en double sens cyclable. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la généralisation des doubles sens vélo dans le 20e arrondissement. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la distribution des brochures réalisées sur le double sens cyclable. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions d'information et de sécurité dans le cadre du schéma d'orientations pour le développement du vélo. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'une expérimentation du dispositif "Paris respire" rue du Commerce. Vœu déposé par

l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension de l'opération "Paris respire". Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la communication des chiffres d'utilisation, de rotation des vélos, d'indisponibilité et des stations Vélib' du 20e arrondissement. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de places de stationnement dédiées aux vélos aux abords des nœuds de transports en commun. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la faisabilité de la circulation des vélos dans les grands parcs et jardins. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un itinéraire de loisir "tour du bois" dans le Bois de Vincennes. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'un "chèque vélo". Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la Nuit du vélo à Paris. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la participation de la Ville de Paris à la "Fête du vélo". Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de la durée d'utilisation gratuite du Vélib'. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une opération "Paris vélo" d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique du vélo, sur la pelouse de Reuilly. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une maison du vélo associative et d'ateliers de réparation. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au recyclage des épaves de vélos. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation du nombre de places de stationnement dédiées aux vélos. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création sur la voirie parisienne d'au moins 150 boxes de stationnement sécurisés pour vélos, d'ici 2014. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'implantation d'une remonte pente dans le 20e arrondissement. 2010, DVD 33 - Approbation du programme 2010 d'itinéraires cyclables, de double sens cyclables en zone 30 et d'aires de stationnement. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France dans le cadre de la 2e tranche du quatrième contrat "Réseau Vert". Signature de l'avenant au contrat "Réseau Vert" pour les doubles sens cyclables. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation sur les besoins en petits aménagements cyclistes, complémentaires des aménagements structurant du Plan Vélo. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux itinéraires cyclables dans le 15e arrondissement. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au gabarit des rues dans lesquelles sont installés des contresens cyclables. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan des accidents mettant en cause des vélos. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité pour les cyclistes (port du gilet jaune et du casque). Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité des doubles sens cyclables dans les "zones 30".641

Discussion générale Ville et Département sur les comptes. 2010, DF 31 - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 à 8. 2010, DF 35 - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009. 2010, DF 32 - Approbation du compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2009. 2010, DF 33 - Approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement. 2010, DALIAT 14 - DF 13 - Approbation du compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2009. 2010, DALIAT 15 - DF 17 - Approbation du compte de gestion pour 2009, du Receveur général des Finances, Trésorier-

payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux. 2010, DEVE 50 - DF 14 - Approbation du compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2009. 2010, DEVE 49 - DF 18 - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget annexe du fossoyage rendu par le Receveur Général des Finances, Trésorier-payeur Général de la Région Ile de France. 2010, DPE 31 - DF 11 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009. 2010, DPE 32 - DF 15 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009. 2010, DPE 33 - DF 12 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009. 2010, DPE 34 - DF 16 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.663

2010, DF 31 - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009. Annexes 1 à 8.672

2010, DF 35 - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur général de la Région Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2009.672

2010, DF 32 - Approbation du compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2009. . . .672

2010, DF 33 - Approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.672

2010, DALIAT 14 - DF 13 - Approbation du compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2009.672

2010, DALIAT 15 - DF 17 - Approbation du compte de gestion pour 2009, du Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.672

2010, DEVE 50 - DF 14 - Approbation du compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2009. . . .672

2010, DEVE 49 - DF 18 - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget annexe du fossoyage rendu par le Receveur Général des Finances, Trésorier-payeur Général de la Région Ile de France.672

2010, DPE 31 - DF 11 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009.673

2010, DPE 32 - DF 15 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.673

2010, DPE 33 - DF 12 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte administratif de l'exercice 2009.673

2010, DPE 34 - DF 16 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.673

2010, PP 29 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2009. Affectation des résultats de l'exercice 2009 du budget spécial de la Préfecture de police. 2010, PP 28 - Approbation du compte de gestion 2009 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur général de la Région d'Ile de France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).673

Désignation de représentants du Conseil de Paris au sein de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris.677

Suspension et reprise de la séance.677

2010, DAC 50 - Signature d'une convention avec l'association PROCREART (18e), relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 49.500 euros.677

2010, DAC 179 - Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique (Ateliers Beaux Arts).678

2010, DAC 214 - Subvention à la SARL Théâtre de l'Est Parisien (20e). Montant : 5.000 euros.678

2010, DAC 334 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.679

2010, DAC 442 - Fixation de la liste des candidats à l'emploi de directeur du CENTQUATRE.680

2010, SG 114 - Signature d'une convention avec l'association Unifrance pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.684

2010, SG 128 - Signature d'une convention avec l'association Cinéfondation pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.685

Désignation de représentants du Conseil de Paris au sein de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris. (Suite).686

Suspension et reprise de la séance.686

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité de renforcer la sécurité dans les musées parisiens.686

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux colonnes du Trône (11e et 12e).688

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux otages en Afghanistan.689

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux victimes de l'assaut israélien contre le convoi maritime humanitaire destiné à Gaza.690

2010, DAC 302 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures de Paris FNAME/Paris (12e). Montant : 1.090 euros. 2010, DAC 304 - Subvention à l'Union

nationale des anciens combattants d'Indochine, des T.O.E et de l'Afrique du Nord (11e). Montant : 700 euros. 2010, DAC 316 - Subvention à l'Amicale des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale (A.S.S.D.N) (15e). Montant : 1.944 euros. 2010, DAC 363 - Subvention à la Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris, La Légion A.A.L.E.P) (7e). Montant : 1.300 euros.694

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940.695

2010, DAC 376 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Salvador, 6 place Vendôme (1er). Montant : 2.419 euros.697

2010, DAC 486 - DASCO 102 - Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et France Télévisions.697

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'un Observatoire de responsabilité budgétaire (ORB) à Paris.699

2010, DAJ 15 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 18 mai et 25 mai 2010, et signature d'avenants. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.700

2010, DDEEES 80 - Réforme de la tarification et du règlement applicables aux activités commerciales sur le domaine public parisien en dehors des marchés et des attractions foraines. Vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A.700

2010, DDEEES 149 - Modification des conditions financières applicables aux commerçants des marchés couverts, à l'exception des marchés Enfants rouges (3e), Treilhard (8e) et Saint-Didier (16e).703

2010, DDEEES 146 - Signature d'une convention avec l'association Nuit Vive pour l'attribution d'une subvention à titre de soutien à l'opération "Nuits Capitales". Montant : 70.000 euros.705

2010, DALIAT 18 - Signature d'une convention de partenariat avec Toyota Motor Europe et EDF dans le cadre de l'expérimentation de véhicules hybrides rechargeables.708

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la pérennisation de l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT.708

2010, DRH 14 - Avis sur deux projets de décrets portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et de directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissements de Paris et fixant leurs échelonnements indiciaires. Vœu déposé par l'Exécutif.709

2010, DSTI 22 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif aux prestations de maintenance, de conception et de développement du progiciel Lutèce, aux applications et portails Web développés sur cet outil, ainsi qu'au maintien en conditions opérationnelles du site paris.fr (OGC).709

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| à l'organisation des Conseils d'arrondissement. | 710 | publics. | 739 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à des arriérés de prime pour les agents de la Ville de Paris. | 710 | 2010, DPE 40 - Lancement de marchés de fourniture de colonnes à verre aériennes et enterrées en 2 lots séparés. | 740 |
| 2010, DAJ 18 - Diffusion par la Ville de Paris des données publiques en sa possession. | 712 | 2010, DPE 45 - Adaptation des horaires de travail des agents du bureau de la logistique de la Direction de la Propreté et de l'Eau. | 741 |
| Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux procédures de licenciements engagées par l'entreprise "MANET". | 716 | 2010, DDATC 42 - Signature avec la RIVP d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'un patronage laïque, équipement public municipal polyvalent, au 72, avenue Félix Faure (15e). | 742 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation de Pôle emploi. | 717 | Vœu déposé par M. VAILLANT, Mmes PIGEON, EL KHOMRI, BOUYGUES, MM. GAREL et BROSSAT relatif aux nuisances sonores sur la Butte Montmartre, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement. | 744 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien des salariés de TNS SOFRES. ... | 718 | Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de mise en place d'un Observatoire parisien de la laïcité. | 745 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif au soutien des personnels et usagers du bureau de Poste Paris Brune (14e). | 718 | Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à la situation des travailleurs sans-papiers place de la Bastille. | 746 |
| 2010, SGCP 4 - Rapport de la mission d'information et d'évaluation sur l'accès des jeunes parisiens à un emploi pérenne. <u>Vœu</u> déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à la nécessité d'investir dans les dispositifs dits de "2e chance". <u>Vœu</u> déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à l'accès des jeunes parisiens à l'emploi pérenne. <u>Vœu</u> déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif au développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et para-publics. <u>Vœu</u> déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à l'accès des jeunes à la formation. <u>Vœu</u> déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" relatif à la valorisation des capacités et des spécificités des missions locales. | 719 | Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour l'organisation, le 5 décembre 2010, d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales. | 746 |
| 2010, DVD 193 - Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement de la place de la République (3e, 10e, 11e). Approbation des modalités de la concertation liées à ce projet. | 733 | 2010, CAS 3 - Mise en place d'un plafond de ressources pour les familles ayant un enfant handicapé conditionnant l'attribution de l'Allocation de Soutien aux Parents d'Enfant(s) Handicapé(s) et Paris Logement Familles. | 748 |
| 2010, DVD 50 - Lancement de 2 consultations pour l'attribution de deux marchés d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination. Signature des marchés correspondants (2 lots géographiques). <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche concernant le lancement d'une consultation relative aux marchés d'assistance technique à la Ville de Paris pour l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illumination. | 737 | 2010, SG 147 - Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). | 750 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la plantation d'un "arbre de la laïcité". ... | 738 | 2010, DASES 26 - Signature d'une convention avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) relative à la fourniture d'informations sur la santé des Parisiens. Montant : 55.377 euros. | 752 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le Parc des Buttes de Chaumont. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'adaptation du dispositif de récupération des déchets dans le Parc des Buttes de Chaumont et dans l'ensemble des espaces verts parisiens. | 739 | Vœu déposé par MM. LHOSTIS et GIRARD relatif à l'Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police de Paris. | 753 |
| Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de tables à langer dans les grands parcs | | 2010, DASES 7 - Signature d'une convention avec l'association Collectif Les Morts de la Rue pour son action d'accompagnement des convois des défunts indigents. Montant : 20.000 euros. | 755 |
| | | Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au marché des vendeurs "à la sauvette" de la porte de Montreuil. <u>Vœu</u> déposé par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux marchés de la misère dans le Nord et l'Est parisien. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. | 756 |
| | | Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organis- | |

| | |
|---|-----|
| mes. | 759 |
| Modification de la composition de la 1 ^{ère} Commission. | 759 |
| Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. | 759 |
| Clôture de la séance. | 759 |
| Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. | 759 |
| I - Question du groupe U.M.P.P.A. <u>QE 2010-22</u> Question de Mme Laurence DOUVIN, M. Philippe GOUJON et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la révision des emplacements des places de stationnement. | 759 |
| II - Questions du groupe socialiste et radical de gauche. <u>QE 2010-23</u> Question de Mme Michèle BLUMENTHAL à M. le Maire de Paris relative au développement d'un "marché de la misère" en marge du quartier "d'Aligre" (12 ^e). | 760 |
| QE 2010-24 Question de M. Claude DARGENT à M. le Maire de Paris relative au fonctionnement des services du PAM (Paris accompagnement Mobilité). | 760 |
| Votes spécifiques. | 760 |
| Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. | 762 |
| Liste des membres présents. | 772 |
| Liste des membres présents en Commission. | 773 |
| Rectificatif concernant le tableau des votes des groupes politiques du B.M.O. du mois de mai 2010. | 773 |
| Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. | 774 |
| Annexe n° 3 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 14 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet de délibération DJS 186. | 781 |
| Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques. | 785 |

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*